This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF IOWA
3 1858 045 087 768

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

French
STATE UNIVERSITY OF IOWA
MAY 31 1929
LIBRARY

PUBLICATIONS
DE LA
SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES

NOUVELLE SÉRIE

REVUE
DU
SEIZIÈME SIÈCLE

TOME XV — 1928

PARIS
ÉDOUARD CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES
5, QUAI MALAQUAIS
1928

Fascicules 1-2

Digitized by Google

SOMMAIRE

Pages

I. Paul Émard. Jacques Amyot, grand aumônier de France, supérieur des Quinze-Vingts pauvres aveugles du Roi . 1
II. Marcel Paquot. Les étrangers dans le ballet de cour . . 43
III. A. Ponthieux. Quelques documents inédits sur Jean Bodin. 56
IV. Pierre Jourda. Marguerite de Navarre. Lettres inédites . 100

Mélanges.

C.-A. Fusil. La renaissance de Lucrèce au xvie siècle en France. 134
Gaston Legrain. Rabelais et les échecs 151
P. Villey. A propos d'une édition de Marot 156
Harold Walter Lawton. Notes sur le décor scénique au xvie siècle. 161
Paul-M. Bondois. Vincent de Carloys, secrétaire du maréchal de Vieilleville 165

Comptes-rendus.

Jean Plattard. Anthologie du xvie siècle français (Pierre Jourda) 168
Gennaro Perfetto. Le opere di F. Rabelais per la prima volta tradotte in lingua italiana. T. II : Pantagruello (Id.) 170
Raymond Ritter. Lettres de Marguerite de Valois-Angoulême (Id.). 172
Pierre d'Espezel. Les œuvres de M. François Rabelais (Jean Plattard) 178

Chronique 181

Illustration : Frontispice de la première édition de Lucrèce publiée en France 139

Prière d'adresser toutes les communications et la correspondance à M. Jean Plattard, *49* bis, *boulevard du Pont Achard, Poitiers (Vienne).*

PUBLICATIONS

DE

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES

REVUE DU SEIZIÈME SIÈCLE :

DIRECTEUR :

Abel LEFRANC, membre de l'Institut
professeur au Collège de France

Abonnement : Paris, 40 fr.; — départements, 45 fr.; — étranger, 62 fr. 50 ($ 2,50).

Prix du fascicule de l'année en cours . . . . 15 fr.

REVUE DES ÉTUDES RABELAISIENNES
ET REVUE DU SEIZIÈME SIÈCLE :

Prix des années écoulées (sauf *épuisées*) . . . 60 fr.

Digitized by Google

REVUE

DU

SEIZIÈME SIÈCLE

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS
DE LA
SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES

NOUVELLE SÉRIE

REVUE
DU
SEIZIÈME SIÈCLE

TOME XV — 1928

PARIS
ÉDOUARD CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES
5, QUAI MALAQUAIS
Téléph. : Fleurus 47-98
1928

Digitized by Google

Digitized by Google

JACQUES AMYOT

GRAND AUMONIER DE FRANCE

SUPÉRIEUR DES
QUINZE-VINGTS PAUVRES AVEUGLES DU ROI

(1560-1593)

(Suite et fin[1]*)*

CHAPITRE VII

Ce qui se passa dans l'Enclos de 1583 a 1586

Au Chapitre de 1583 fut promulguée par Amyot une décision qui montre, une fois de plus, combien le grand aumônier était à la recherche du mieux, pour l'intérêt présent et futur de la Communauté. On procéda d'abord aux élections, au sujet desquelles s'éleva une contestation entre Ruby et le Comte. Le premier, nommé juré aveugle, se refusait à faire le serment afin de « ne pas quicter son esglise de Sainct Jacques de la Boucherie ». Malgré la protestation du second, qui avait quelque droit à invoquer la coutume et l'ancienneté, le Comte dut assumer l'office de juré aveugle.

Amyot estima que celui-ci, « frère entre voyant, » pouvait plus facilement être employé aux charges de la maison que son collègue, qui disposait d'une place de choix dans une bonne église.

Amyot promulgua enfin une ordonnance, qui marque un progrès sérieux au point de vue du diagnostic de la cécité :

A esté ordonné que Martin Mallefroy, natif de Meulan; Guillaume Monnier, demeurant à Apremont; Denyse Guillebert,

1. Voir *Revue du XVI*e *siècle*, 1927, p. 77 et suiv.

Digitized by Google

demeurant à Soisy-soubz-Montmorency, eulx disans aveugles, seront visités par cirurgiens, appres avoir veu le rapport sera ordonné ce que de raison.

Il ne faut pas oublier, afin d'attribuer au grand aumônier l'honneur de cette décision, que l'admission des candidats était du domaine exclusif du Supérieur de la Maison.

Amyot, de qui nous avons déjà démontré qu'il avait beaucoup de ténacité, s'était aperçu que les ordonnances contre les « estrangers » n'avaient pas été entièrement appliquées, ou bien que d'autres indésirables étaient venus remplacer les expulsés. La faute devenait plus grave du fait que ces derniers empruntaient aux aveugles, et du consentement de ceux-ci, la fleur de lis conventuelle, afin de les aider ou même de les remplacer aux églises. Aussi prescrivit-il à nouveau que « deffences sont faictes aux freres et seurs de ne retirer aulcun estranger en la maison de céans, ni de faire quester par les esglises avec ceulx de la dicte maison et ne prester leur fleur de lys ».

La misère continuait à être grande dans l'Enclos, répartie, ainsi qu'il arrive toujours, inégalement parmi les aveugles.

Amyot crut opportun de donner un conseil de charité à ceux qui, recevant de leur distribution plus de pain qu'ils n'en consommaient, en faisaient commerce, sans se soucier de leurs voisins affamés.

« Deffences seront faictes aux freres et seurs de céans de ne vendre leur pain ordinaire, mais dudict leur entr'ayder l'un l'aultre, sur peyne d'estre privez de leur pain, et enjoinct au Me Ministre de y tenir la main. »

La décision s'inspirait de la morale chrétienne, qui oblige à assister le prochain. Même peu ou point efficace, elle montre qu'Amyot s'inquiétait de la perfection spirituelle de ses administrés autant que du soulagement de leur détresse physique.

Pendant le second semestre de 1583, Amyot dut plusieurs fois exercer ses fonctions de justicier.

Digitized by Google

Une querelle s'éleva entre deux ménages : celui de Guillaume Coquignon et Louise Lambert, et celui de Jacques Cochart et Catherine Scopart. L'échange des « parolles scandalleuses », aussi banal que fréquent, se termina par l'offrande imposée aux querelleurs, « chascun d'une demye livre de cire jaulne, pour applicquer au prouffict de l'esglise ». Remarquons une pénalité nouvelle, s'élevant « pour chascun à dix sols tournoys pour les frais de justice », qui semble prouver que, jusque-là, il n'en coûtait rien pour être condamné en Chapitre.

Le mois suivant, s'éleva une contestation plus grave, dont Amyot conduisit lui-même l'instruction. Les plaignants étaient Guillaume Tienne et Marguerite Coldore, sa fille; celui-ci étant le cocher du grand aumônier. L'accusé, Guillaume Symon, frère aveugle. Le 22 septembre, Amyot dicta à Marcial Malloye, le greffier successeur de Jarsu, la sentence :

Nous, Jacques Amyot, grant aulmosnier de France, appres avoir veu les charges et informacions faictes a l'encontre de Guillaume Symon, frere aveugle des Quinze-Vingts, à la requeste de Guillaume Tienne et Marguerite Coldore, sa femme, avons ordonné que ledict Symon demandera pardon a Dieu, au dict seigneur grant aulmosnier et à ladicte Coldore et (reconnaîtra) que malheureusement et meschamment a dict et profere les parolles injurieuses et diffammatoire contre ladicte Coldore et que a malheureusement menty et qu'il la tient pour femme de bien et d'honneur et ce desdict des dictes parolles et luy en demande pardon, en la présence des Me Ministre et jurez dudict hostel et aultres freres desdicts Quinze-Vingts; et sera prive ledict Symon pour huict jours entiers de pain et distribucions que les freres et seurs ont accoutumé d'avoyr par chacun jour, a commancer du vingt troisiesme jour du present moys de septembre, et enjoinct audict Symon de ne plus user de telles parolles injurieuses envers ladicte Coldore ny aultres sur peyne de tenyr prison l'espace d'un moys entier; et luy sera donné des verges en la court près la prison les vendredys durant le dict moys et privé de pain et distribucion durant ledict tems, et au cas que ledict Symon retournast en telles parolles injurieuses sera privé de tout dudict hostel des Quinze-Vingts.

Digitized by Google

Laquelle sentence a este prononcé par moi, Martial Malloye, greffier dudict hostel, audict Guillaume Symon, en la présence des M. Ministre et jurés tant aveugles que voyans, le vingt deuxiesme jour de septembre l'an mil cinq cens quatre vingtz troys.

Symon avait proféré contre Marguerite quelques-unes de ces bonnes calomnies (les méchants disaient médisances) qui prenaient une gravité toute spéciale de s'attaquer à une personne qui, sans être admise à la fraternité, logeait dans l'Enclos parce qu'elle appartenait à la domesticité du Supérieur de la Maison. La sentence fut rendue hors séance. Cependant Amyot exigea que Symon demandât pardon « en presence des Me Ministre et jurez dudict hostel et aultres frere desdictz Quinze-Vingtz », ce qui manifeste sa volonté de faire connaître à tous l'injure commise en même temps que la réparation infligée.

Soulignons enfin la formule inusitée : « Nous, Jacques Amyot, grant aulmosnier de France... », dont, en plus de trente années de gouvernement, celui-ci ne se servit que deux fois : pour condamner Louis Courtin, et ce jour pour venger l'honneur de son serviteur.

Peut-être faut-il ajouter un motif qui pût être le plus puissant pour déterminer Amyot à châtier, en cas de récidive, par la prison, les verges et l'exclusion, de mauvais propos qu'une coïncidence pénible rendait particulièrement odieux.

Guillaume Tienne mourut un mois après la condamnation de Symon.

L'hiver fut, cette année, rigoureux, au point que quelques Frères ne craignirent pas d'utiliser comme combustible les arbres qui garnissaient les jardins. Charles Dumont arracha un amandier avec tant de maladresse qu'il démolit une muraille. Amyot ne se montra pas sévère. Une ordonnance « défendit de n'abattre aucun arbre sans le congé et permission du Chapitre ». Dumont reçut injonction « de racoustrer la muraille endommagée » et se

Digitized by Google

tira sans risque de l'aventure, « à la charge qu'il ne demandera aulcune récompense ne dyminucion de l'esglise Nostre-Dame de Paris qu'il a pry devant terme, et, en ce faisant, le boys provenant dudic arbre demeurera audict Dumont ».

Amyot, en effet, excusait les fautes lorsque celles-ci n'offensaient pas la majesté de Dieu par les blasphèmes, ou ne risquaient pas de troubler l'ordre public par l'ivresse, les injures ou les mauvais coups.

Le 20 février 1584, les « Cappitulans ayant failly a eulx trouver en chappitre » furent condamnés chacun à payer deux sols d'amende. Mais celle-ci fut levée le 4 mars suivant. Ce qui inclina aussi Amyot à l'indulgence fut la cherté croissante des vivres, à laquelle il voulut remédier en octroyant, « assavoir a chascun frere et seur vingt sols tournoys et aux enffans de l'enfermerye a chascun dix sols, qui seront mys entre les mains de l'enfermyere pour subvenir à leurs nécessitez ».

Cependant la misère était si grande que, cette fois encore, on songea à vendre un immeuble. C'était une ressource suprême pour un cas désespéré. Amyot crut le moment venu. Le Parlement avait autorisé la vente par un arrêt en date du 6 mars.

Le 9 mai, l'assemblée capitulaire consentit à la vente de la maison de l'Hermine ainsi qu'à celle du Chasteau-Frilleux, avec une unanimité qui, bien que proclamée par le greffier, n'était en réalité que partielle, puisqu'il note que Louis Courtin, Guillaume Coquignon et Claude Saillard s'y étaient opposés. Ces trois opposants avaient-ils, plus qu'Amyot lui-même, confiance dans la protection de saint Louis, auquel Nicolas Perrichon, donateur de la maison de l'Hermine, avait une particulière dévotion?

Les maisons ne furent pas vendues[1].

1. On se souvient que la maison de l'Hermine, donnée par Nicolas Perrichon, resta dans la possession des Quinze-Vingts jusqu'au 8 avril 1628, où un arrêt du Parlement homologua un contrat par lequel la Communauté la céda au cardinal de Richelieu, moyennant

Digitized by Google

La situation financière s'étant quelque peu améliorée, Amyot put prescrire au Chapitre de 1584 une nouvelle distribution, portée cette fois à 100 sols. Le grand aumônier, qui ne négligeait aucun détail, même minime, avait remarqué que le blé livré par les laboureurs de Louvres et Vinantes n'était pas toujours « bon, loyal et marchand », soit parce que la qualité en était médiocre, soit parce que la livraison n'était pas régulièrement effectuée. Il décida que, dorénavant, un des Gouverneurs se trouverait en compagnie des jurés pour surveiller les arrivages de blé, avec injonction, si ladite livraison paraissait suspecte, de la refuser et « de la mener à la halle pour estre vendue ».

Cependant la peste continuait ses ravages. Les malades étant éparpillés dans leurs logis, les « enferrmieres » ne pouvaient leur assurer individuellement les soins indispensables.

Amyot n'hésita pas à détourner de sa destination « la grant'chambre » où se tenait le Chapitre et ordonna que les malades isolés y seraient rassemblés. « Ceux qui auront moyen » restant libres de se faire panser en leurs maisons. La circonstance demandait plus que jamais que la Maison ne fût pas encombrée de gens qui n'avaient pas le droit d'y séjourner. Aussi Amyot jugea-t-il opportun de rappeler « les renouvelées ordonnances des années passées » et défendit-il à nouveau « de ne loger aulcuns estrangers » ; cette fois, « en peyne de prison et d'amende ».

Après le Chapitre général, on procédait à la mise aux enchères des églises. Cette opération donnait lieu à des batailles entre enchérisseurs inégalement vigoureux. Amyot prit le temps de la réflexion afin de trouver un système qui, tout en sauvegardant les statuts, ne laisserait plus at-

45,000 livres. Le Chasteau-Frilleux appartient toujours aux Aveugles à qui il fut donné le 29 mars 1432 avant Pâques; voir « La maison du Chasteau-Frilleux », dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du IVe arrondissement : La Cité*, n° d'octobre 1913.

Digitized by Google

tribuer les meilleures églises à ceux qui avaient les poings les plus solides, et qui ne permettrait pas à certains d'assouvir des vengeances personnelles sous prétexte de revendiquer leur droit. Le 22 juin 1585, le grand aumônier convoqua l'assemblée. Ainsi qu'il avait accoutumé de le faire lorsqu'il s'agissait de modifier un usage, il demanda l'avis « d'aulcuns freres tant aveugles que voyans ». Ceux-ci, choisis parmi les anciens, tous gens de bonne vie, remontrèrent que « dès et depuys vingt ans en çà et plus, ils avoient cogneu et appris par expérience que les baulx des dictes esglises avoient causé et causeront encore dès à présent entre les freres et seurs de ladicte Maison grandes querelles, inimitiés et débatz entre eulx, le plus souvent, après plusieurs injures dictes, venir aux voyes de faict les ungs contre les aultres, tellement que les dicts baulx, qui se faisoient par chacun an, en estoient au vrai subject et instruments de se venger les uns à l'encontre des autres et exécuter leurs passions et mauvaises volontés, le tout au scandalle et deshonneur de ladicte maison et à la perte et incommodité des dictz freres, qui avoient esté nourris et vieillis au service de ladicte maison ».

Les Maître, Ministre, Jurés et Capitulants, puis tous les Frères furent appelés à donner leur avis « sur le proffict ou incommodité de la dicte maison ». L'opinion générale était que les baux des églises devaient rester, sans nouvelle adjudication, entre les mains des concessionnaires actuels, au prix consenti l'année précédente.

Un frère, de grand bon sens, fit même remarquer l'intérêt qu'il y avait à ce que le même quêteur se trouvât toujours au poste de solliciteur, parce que « les freres qui sont accoustumés en leurs esglises et recongnus par les parroissiens d'icelle sont mieulx venus et favorisés par les aulmosnes de ceux qui y entrent ». Alors Amyot prit l'ordonnance modifiant la répartition des baux, en conformité de la règle qui octroyait les logis de l'Enclos « suyvant l'anticquité » et décida que « les freres qui sont à présent pourveus de leurs esglises en jouiront doresenavant

Digitized by Google

tant qu'il leur plaira, en payant la taxe portée par le rolle, et advenant la mort d'aulcuns des dicts freres et seurs, le plus antien choisira et optera, sy bon luy semble, la place de l'esglise du décéddé, selon son ordre d'anticquité et en la forme et manière que l'on faict à la prisée des maisons ».

La réforme supprimait une cause endémique de querelles; elle établissait de plus une hiérarchie basée sur un principe inattaquable, l'ancienneté constituant au choix des églises un titre meilleur que les ressources personnelles qui permettaient aux plus fortunés de l'emporter. Remarquons le privilège laissé à la veuve du questeur défunt :

A la charge touttefoys que la veufve du déceddé jouira et paraschevera le reste de l'année et disposera le reste de la place de ladicte esglise a tel frere ou seur de ladicte maison que bon luy semblera, pourveu touttefoys qu'elle ne la baille a ceulx qui sont jà pourveus d'aulcunes esglises.

Amyot prévoyait que le choix de celle-ci se porterait de préférence sur un frère célibataire, ce qui était une façon nouvelle de favoriser les mariages dans l'Enclos.

Le lecteur sera peut-être curieux de connaître dans son texte intégral une des séances du Chapitre général, présidée par Amyot. Il y verra à nouveau le grand aumônier s'inclinant vers les petits, non pour leur donner l'appui agréable, mais stérile, d'un beau discours, mais afin d'agir avec efficacité, parfois avec énergie, pour l'avantage de tous :

« Dernier jour de juing 1585, a esté tenu le Chappitre général en la manière accoustumée, au son de la cloche en la présence des assistans cy en teste nommés[1].

« Premièrement, ce dit jour a esté ordonné de par M. le

1. Liste écrite dans la marge : Monsr. le Grand Aulmosnier, Monsr. de St Jehan, Monsr. Gelée, Monsr. de St Germain, le Maistre, le Ministre, Rozy, Le Comte, Abel Verdier, Touchart, Porte, Dumont, Symon, de Face, Arnoult, Lemaitre, Millart, Bourdon, Petit, Jehan, Cochar, Lestar, Brevet, Cordier, Quentin, Bigot, Paige, Bidarre, La Vache, Boulle, Marat, Serpin, Desmont, Pelletier, Rubby, Clement, Defresne, Guillot, Brunet.

Digitized by Google

grand aulmosnier que Pierre Guillot n'aura aucune charge d'aultant que il a esté trouvé, en la présence de MM. les Gouverneurs et Officiers, prenant et serrant en sa giberne de l'argent provenant du pardon du vendredy saint, en comptant les deniers dudict pardon[1].

« A esté ordonné que sera faict inventaire de l'argenterye et aultres besongnes servant à l'esglise, qui sont entre les mains de Robert du Val, ministre.

« A esté donné congé à Guillaume Guillier pour l'espace de troys moys pour aller en voyage.

« A esté ordonné que Pierre le Comte, juré, baillera l'une des clefs du bucher à Du Val, ministre.

« A esté ordonné que Martin de Neufville, recepveur, rendra et paraschèvera son compte dedans troys moys.

« A esté ordonné que sera informé de Germaine Tellier, sy elle a couché hors de céans, et deffences au Me Ministre et jurés de ne frapper frere, seur ny aultres de la maison de céans en peyne de estre punys eulx-mesmes.

« A esté ordonné que Jehan Bidarre apportera l'argent qu'il doibt, dedans huict jours, pour touchant son esglise qu'il tient.

« A esté ordonné qu'il sera distribué aux freres et seurs a chascun cent sols tournoys.

« A esté enjoinct au Me et Ministre de faire faire commandement par le portier a tous freres et seurs de ne louer maison, bucher ny garnier aux estrangers ny de retirer aulcun estranger.

« A esté ordonné que les jurés feront grossoier les obli-

1. La faute de Guillot était d'autant plus grave que, juré voyant, il remplissait depuis longtemps les fonctions de celui que nous appellerions aujourd'hui le commis d'économat : « Item, plus a Pierre Guillot, l'un des jurés voyans dudict hostel, la somme de trente six sols tournoys pour avoir faict le controlle et escript toute la recepte faicte par le présent comptable, comme on a accoustumé par chacun an. » — On le chargeait aussi à l'occasion de missions de confiance et il représentait la Communauté dans les procès et actes judiciaires : « Item, plus pour la despense de Pierre Guillot et le sergent, pour avoir faict la saisie des grains pendans par les racines, sur les terres de la petite ferme de Vinantes, appartenant audict hostel. »

Digitized by Google

gations qui estoient deubs à Me Pierre Brochart et feront dilligences de recouvrer les debtes desdictes obligacions.

« Robert Du Val, ministre, a rendu compte pour troys semaines.

« Ce dict jour, Aymé Velleaux, appres avoir faict le serment, a esté receu pour receveur de la Maison de céans, à la charge qu'il baillera bonne et suffisante caution.

« A esté ordonné que sera informé des injures que Loys Courtin a dict a Sébastien Thuber, portier, et aux Me Ministre et jurés.

« Jehan du Pont a esté receu a frere voyant à la charge qu'il fera la queste du bassin de la chapelle Saint Roch et en rendra compte tous les moys.

« A esté ordonné qu'il sera informé des parolles injurieuses que a dict Claude Saillart aux Me Ministre, d'une part et d'aultre.

« A esté ordonné qu'il sera pourveu et baillié ung huys en la maison de Roger Lestart.

« A esté ordonné que Claude Quentin joira, sa vye durant, de la rente de soixante quinze livres tournoys et que la Maison de céans poursuyvra en son nom ladicte rente.

« Cedict jour, Martin de Neufville, receveur, c'est déchargé de la recepte et que, dedans troys moys rendra son compte de tout le passé et, en ce faisant, luy sera clos son dict compte.

« Deffences seront faictes a tous freres, seurs et aultres, de ne se jouer tant en la court de céans que aultres lieux, cependant que l'on dira le service à l'esglise et enjoinct au Me Ministre et jurés y tenir la main. »

La détresse des Aveugles ne pouvait être que momentanément allégée par la distribution extraordinaire de cent sols. Aussi les Frères prirent-ils occasion de ce que notre Saint-Père le Pape Sixte, « présent reignant », venait « d'envoyer au monde chrétien un jubilé, pour présenter une requête verballement faite en Chapitre ». Ils obtinrent d'Amyot, le 2 août suivant, que « sur les denyers prove-

Digitized by Google

nans du jubilé » chaque frère recevrait 20 sols tournois. Leur piété eût dû être augmentée d'autant, cependant la concorde était loin de régner dans l'Enclos. Le grand aumonier se résolut à prendre une ordonnance menaçant « ceux qui feront et diront des injures les ungs aux aultres » d'une amende dont le greffier (disposition nouvelle) recevrait la moitié.

Pendant ce temps, les malades s'entassaient dans la grande chambre au point que le personnel ne suffisait plus pour assurer les secours spirituels et matériels. Le 17 septembre, on engagea un prêtre, une garde et un barbier « pour penser les mallades qui pourroient subvenir de la contagion », puis on appointa un médecin, M. Bazin, le premier dont les archives fassent mention, au taux de 100 sols tournois par quartier. Afin d'oublier ces calamités, les Frères s'asseyaient plus nombreux aux tavernes. Une amende, « moictyé applicable à la maison de céans et l'aultre aux officiers, qui y tiendront la main », fut présentée aux uns en appel pressant à la sobriété, aux autres en perspective alléchante, susceptible de stimuler leur zèle.

On a pu déjà constater que les fautes châtiées par Amyot n'ont rien de spécialement pittoresque ni d'excitant. De nos jours, elles ne méritaient pas, pour la plûpart, la honte d'un reportage dans le plus modeste journal de province. Ce sont les petits péchés, vieux comme le monde, et qui continueront à être perpétrés jusqu'au jugement dernier, où ils constitueront le bloc énorme, mais vulgaire, de la commune misère humaine. Pourtant la faute que Jean Gaultier et Charles Dumont durent expier par l'offrande « d'une demye-livre de cire pour l'esglise » échappe à cette banalité. Il nous serait difficile de la commettre en notre temps d'extrême publicité, où les intérêts les plus graves gagnent, dit-on, à être discutés dans la rue, si bien que l'indiscrétion semble être devenue une vertu.

Au XVIe siècle, chaque groupement vivait d'une vie

Digitized by Google

propre qu'il défendait jalousement contre les curiosités. Toute Communauté avait dans ses statuts des injonctions rigoureuses obligeant chacun à garder les secrets de la Maison. Michel de Brache avait prescrit aux aveugles :

« 2. Premierement, chacun et chacune, a l'entree de la fraternite de l'hostel, et en sa recepcion dudict college, jurera en commung chapitre tenir les secretz de l'hostel et les statutz cy-dessous escriptz a son pouvoir.

« 64. Nul ne revele quelconque statut ne secret de l'hostel ».

Ces secrets du Chapitre, nous les connaissons aujourd'hui. Ils sont contenus dans les registres capitulaires et semainiers.

On n'y trouve nulle trace du moindre complot. Aucune assemblée générale ou hebdomadaire n'y prend l'allure de réunion suspecte. Même aux jours troubles de la Ligue, qui aimait à multiplier les cabales, jamais la politique ne pénétra officiellement dans l'Enclos. Et cela est si vrai qu'il est impossible de trouver dans tous ces documents la moindre indication des sentiments personnels, soit des supérieurs, soit des administrés, lesquels agréaient avec une égale reconnaissance les aumônes royales et guisardes. Mais aux Quinze-Vingts on vivait à côté les uns les autres, parfois rapprochés, souvent éloignés, par les passions. Amyot estimait que les petits conflits résultant de ces abus journaliers ne devaient pas être connus du prochain. Cette discrétion, bonne pour l'ensemble des communautés qui avaient toutes besoin de préserver leur réputation contre les médisances des mécréants, et parfois des confrères rivaux, prenait pour les aveugles une importance particulière. Ceux-ci, en effet, tiraient toutes leurs ressources de la pitié publique, laquelle s'accommode mal de ne pas estimer ceux qu'elle assiste. La sympathie qui entourait les Pauvres du Roy ne devait pas être diminuée par l'aventure méchamment colportée d'un frère ayant dépensé à la taverne les deniers aumônés ou par toute indiscrétion mettant un aveugle en mauvaise posture.

Digitized by Google

Après avoir exigé des candidats la preuve médicale qu'ils étaient aveugles, Amyot estima qu'il y avait lieu d'enquêter « sur la bonne vye, meurs et conversacion » des femmes que les Frères désiraient introduire par le mariage dans la Communauté. Il prescrivit qu'avant la supplique traditionnelle, une enquête serait conduite par les Maître, Ministre, Jurés et Greffier, qui se transporteraient « aux maisons et domiciles » tant de la fiancée que des personnes indiquées comme cautions. Cette décision fut appliquée le 19 janvier 1586, à l'occasion du remariage de Pierre le Comte, lequel désirait convoler avec Marie Bruneau. Une enquête consciencieuse et minutieuse ayant permis aux officiers d'affirmer que le mariage projeté serait « bien convenable et non dommageable à la Maison », le Chapitre donna un avis favorable, « touttefoys soubz le bon plaisir de Mgr le grand aulmosnier, auquel nous renvoions ledict suppliant, que ce soict son bon plaisir d'accorder ledict mariage ». Cette procédure devint promptement d'usage courant.

CHAPITRE VIII

Le testament administratif d'Amyot

En 1566, le bailli des pauvres de la ville de Paris avait cru bon de déposer un plaintif contre les aveugles qui troublaient l'office par leurs sollicitations incessantes.

Une contestation qui s'éleva en 1586 avec les marguillier de l'église et paroisse Monsieur Saint-Médéric (aujourd'hui Saint-Merry) nous fera connaître ce que permettait encore cet usage, « ainsy que de tout tems il a esté accoutumé de faire ».

Certaines difficultés ayant été opposées à Nicolas le Maire, qui avait soumissionné la quête dans cette église, le grand aumônier dicta en Chapitre un acte établissant d'une manière précise les droits du quêteur; ce qui, sans engager une discussion prématurée, ferait comprendre aux marguilliers, au commissaire des pauvres « et a tous

Digitized by Google

aultres » que l'aveugle, en cas de désaccord, serait soutenu.

De cet acte, il résulte que le quêteur avait le droit d'exercer son office par chacun an en icelle église, et que, même « ès jours de Pasques et aux festes solempnelles ou il y a communion », il était autorisé à « se tenir apprès la table où l'on baille le vin », les fidèles faisant encore la communion sous les deux espèces. L'aveugle avait donc la faveur de présenter l'aumonière « le premier des questeurs appres ceulx qui sont de l'euvre et fabrique de ladicte esglise » et à l'instant même où le communiant avait encore sur les lèvres l'hostie consacrée. Toutefois pour remplir cet office « l'aveugle devait avoir soin de porter la fleur de lys en la poictrine ». Les marguilliers de Saint-Médéric, soit par esprit de charité, soit par juste reconnaissance des privilèges des Quinze-Vingts, ne cherchèrent plus noise à Nicolas le Maire ni à « tous aultres depputés de ladicte Maison ».

Le Chapitre de 1586 fut le dernier que présida Amyot. Les prescriptions qui y furent prises méritent de fixer notre attention. Le grand aumônier débuta par la défense, toujours renouvelée, contre les tavernes. Puis suivit une ordonnance d'ordre somptuaire, qui montre, une fois de plus, que nombre d'habitants de l'Enclos s'écartaient des sentiers de pauvreté et d'humilité tracés par saint Louis.

« Deffences aux freres et seurs de ne point porter d'habits de soye ne aulcunes bagues ne joyaulx en peyne d'estre confisqués au proffict de la maison. »

Mais il était juste de songer à ceux qui n'avaient ni désir ni moyen de se complaire aux superfluités du luxe. Amyot résolut d'améliorer leurs ressources, non plus par une distribution extraordinaire de sols tournois, dont le bénéfice restait momentané, mais par un accroissement moins considérable dont, en revanche, le profit se renouvellerait quotidiennement.

« A esté ordonné que sera augmenté a chacun frere et

Digitized by Google

seur de six deniers tournoys pour chacun jour, a commencer le premier jour de juillet prochain.

« A esté ordonné que l'on baillera a chacun des enffans de l'enfermerye ung sol tournoys par chacun jour ».

Enfin Amyot compléta la mesure qu'il avait prise dans le but de réserver aux seuls aveugles reconnus tels médicalement le privilège de la fraternité. Parce qu'il avait vécu longtemps dans l'Enclos, il n'avait pas manqué d'observer que, si on arrive à feindre la cécité, il est difficile, sinon impossible, à un simulateur d'échapper dans les actes de la vie commune aux observateurs avisés, dont dans la circonstance l'esprit d'inquisition serait encore aiguisé par le désir, d'ailleurs légitime, de démasquer un larron de compassion et d'aumône.

« A esté ordonné que ceulx qui sont receuz ceste année, que là où il se trouvera qu'ilz auront veue d'huy en quatre moys, seront privez de leur reception ».

Le 27 juillet fut prise une décision qui, au premier examen, semble présenter en assez fâcheuse posture le premier dignitaire ecclésiastique de la Maison.

« A esté ordonné quant l'on fera ou dira ung service, qu'il y ayt ung des jurés ou le marguillier de la chapelle Saint Roch ayent à tenir la main, quant l'on fera l'offrande que le Chevecier ayt a metre l'argent du bassin tout à l'heure dedans le tronc, comme la coustume le doibt. »

Faut-il supposer le chefecier convaincu ou soupçonné de s'approprier une partie de la pieuse recette remise à l'offrande? Toutes les circonstances se fussent en ce cas réunies pour aggraver l'odieux du larcin : le lieu consacré, la majesté de la cérémonie, le caractère du larron, enfin la destination charitable de l'argent du bassin. Cet ensemble de sacrilèges n'eût été qu'insuffisamment châtié par la simple surveillance d'un juré voyant ou du marguillier de la chapelle Saint-Roch. D'autre part Amyot, qui avait chassé un prêtre pour avoir gardé en son logis

Digitized by Google

une servante sujette à caution, n'aurait pas manqué d'agir avec une impitoyable sévérité à l'égard d'un dignitaire de grade plus élevé, si celui-ci avait, à ce point, déshonoré son caractère et sa fonction.

Il faut donc trouver une explication qui n'entache en rien la probité actuelle ou future des chapelains de Saint-Rémy et comprendre que la surveillance du juré ou du marguillier avait pour but, non d'empêcher une soustraction frauduleuse de deniers, mais seulement d'assurer l'accomplissement d'un rite auquel les Quinze-Vingts prétendaient, à tort ou à raison, que l'officiant se soumît.

La réalité reste ainsi moins pénible à l'honneur du clergé des Quinze-Vingts, mais plus amusante pour notre curiosité et plus symptomatique d'une époque où l'esprit de communauté, facilement querelleur, entraînait à des conflits engagés pour des incidents, souvent minimes, mais qui prenaient bientôt une importance extrême, parce qu'ils mettaient ou paraissaient mettre en jeu et en péril des privilèges jalousement défendus.

Le chefecier (on désignait ainsi depuis peu celui qu'on appelait aussi Mgr de Saint-Remy et dès le XIIIe siècle Chapelain Perpétuel) avait sans doute (négligence ou mauvaise volonté) omis de verser dans le tronc l'argent déposé sur le bassin, méprisant la coutume, laquelle l'obligeait à mettre tout à l'heure « dedans le tronc » le produit de la quête.

L'affaire, on le voit, avait peu d'importance. De nos jours elle n'en aurait aucune. Alors elle eût pu susciter un orage semblable à celui dont Boileau se fit le narrateur amusé, mais au fond véridique, sinon quant à la réalité des faits, au moins quant à la mentalité des personnages. Le même esprit, qui faisait frémir d'horreur le grand chantre, retrouvant en place un lutrin abhorré, avait sans doute incité le chefecier à quelques velléités de résistance, soit parce qu'il estimait indigne de son grade le geste de verser dans le tronc le contenu du bassin, soit parce qu'il jugeait ni assez ancienne ni assez fondée la coutume invoquée

Digitized by Google

contre lui. L'incident se termina par la soumission du chefecier.

Lors du Chapitre général de 1586, Amyot, né en 1513, avait soixante-treize ans.

La pensée de la mort, professionnellement coutumière à son esprit, lui devenait, avec le poids des années, plus habituelle. D'autre part, la situation politique s'aggravait de jour en jour. Les couloirs de l'Enclos, où les Aveugles rapportaient en échos grossissants les rumeurs de la grande ville, retentissaient souvent de propos surpris par les quêteurs, ramassant avec les aumônes les injures et les sarcasmes que les partisans des Guises ne ménageaient ni au souverain, ni aux courtisans.

Amyot, premier dignitaire ecclésiastique du royaume, pouvait redouter pour son ancien élève et pour lui la réussite des entreprises destinées à mettre sur le trône de France le Balafré, descendant de Charlemagne. Aussi jugea-t-il venu le temps de laisser une sorte de testament moral où seraient rassemblées les décisions capitulaires, par l'autorité desquelles il s'était efforcé de maintenir les bons dans le droit chemin et d'y ramener les faibles un instant égarés. Ce choix effectué avec soin, le Parlement en homologua, sur sa demande, le texte, et le tout fut « signiffié a tous freres et seurs, le 21 décembre 1586 ».

Plaçant toujours au premier rang les devoirs envers Dieu, Amyot débute par l'obligation « de assister à l'advenyr au service divin, grand'messe, sermon et vespres », et par l'interdiction de jouer aux jardins ou en quelque lieu de ladite maison pendant que la Communauté est à l'église. La faute tant détestée fait l'objet de l'article 2, la défense « de ne jurer ne blasphemer » étant complétée par l'injonction « lorsqu'ils orront jurer quelqu'ung et blasphemer le nom de Dieu, d'en advertir les officiers dudict hostel ». Chez tous les peuples, le fait de proférer à haute voix des paroles injurieuses pour la divinité a été considéré comme susceptible d'attirer sur l'ensemble de ceux

Digitized by Google

réunis par un intérêt commun la malédiction céleste. La mystique chrétienne elle-même était imbue de cette idée, et il n'est pas étrange qu'Amyot ait imposé cette pratique, afin de détourner le châtiment, en désassociant la Communauté du sacrilège.

La part de Dieu ainsi réservée, le grand aumônier s'inquiète des abus d'ordre matériel et constate notamment que les ordonnances, tant de fois renouvelées, afin d'assurer le profit du logement aux seuls détenteurs autorisés, n'ont pas encore procuré le résultat désirable. Il faut à nouveau interdire « de relouer aulcune maison, bucher, guarnier, cave ny aultres lieux a aulcunes personnes que ce soit, synon aux freres et seurs de ladicte maison ».

Puis, fortifiant cette décision des décisions antérieures promulguées jusqu'à huit reprises, il décide que ceux qui logent encore des étrangers devront les faire « vuyder devans le premier janvier », ce qui est une expulsion presque immédiate. Nous serions surpris si Amyot n'avait pas utilisé cette circonstance pour légiférer contre les excès commis aux tavernes, où l'on ne doit « vendre que aux freres et seurs et prestres de ladicte maison, seullement a pots » et sans s'y arrêter pour manger ni boire, ainsi qu'aux tavernes de la ville que les Frères fréquentent si volontiers.

Suit une prescription qui place Amyot au rang des hygiénistes en avance sur son époque. Il interdit « de laver ny faire laver aulcune lessive au puys dudict hostel, tant en la court que devant les maisons ». Amyot, se remémorant le grand nombre de cas de peste qui décimaient la population parisiennne autant que celle de l'Enclos, avait eu sans doute l'intuition des dangers de contamination provenant des eaux polluées.

Amyot nous apparaît comme un supérieur rigide, mais juste, persuadé qu'il accomplissait son devoir en faisant observer les règlements et en s'appuyant fermement sur le

Digitized by Google

principe d'autorité. Cependant il se montrait respectueux des franchises et des coutumes. Louis IX avait donné aux Quinze-Vingts une constitution quasi républicaine et laissé la discussion des intérêts communs à l'assemblée, composée de tous les Frères. Sous François Ier, l'institution des Gouverneurs, l'établissement des Capitulants avaient considérablement diminué l'étendue de cette gestion commune. Pourtant si l'autorité de chacun en paraissait affaiblie, les principes essentiels subsistaient, puisque quelques Frères, librement élus, restaient les mandataires de la Communauté. On avait, au reste, conservé la formule traditionnelle accompagnant toutes les décisions, même celles rendues sur la volonté formelle du grand aumônier : « Après avoir cueilli les voix et oppignions des assistans, la matière mise en délibéracion a esté ordonné... »

Or, il arrivait fréquemment que les Capitulants négligeaient de s'asseoir au bureau. Amyot ne désirait pas paraître exercer un pouvoir absolu. Il tint à rappeler aux délégués de la Communauté la nécessité de « eulx trouver au chappitre les jours que l'on le tiendra », ainsi que la convenance de s'y comporter modestement. Ce dernier avis n'était pas inutile, certains Frères remplissant parfois leur mandat avec une énergie et une exubérance qui n'eût rien perdu à se manifester d'une manière plus courtoise.

L'article 8 mérite une attention susceptible de se hausser jusqu'à l'émotion mystique.

« Est enjoinct aus Freres et Seurs dudict hostel de ne venir en chappitre ny à la distribucion sans leur fleur de lys, qu'ilz porteront à la poictrine, sur les peynes susdictes. »

L'obligation de ne venir au Chapitre sans la fleur de lis s'explique d'elle-même. Assister à l'assemblée, c'était accomplir l'acte essentiel de la vie conventuelle, auquel ne devaient participer que les seuls détenteurs légitimes de l'insigne institué par saint Louis. Il convenait, d'autre

Digitized by Google

part, de s'y présenter en tenue décente, afin de faire honneur à Mgr le Grand Aumônier et à MM. les Gouverneurs qui dépensaient bénévolement leur temps et leur peine pour le profit de la Communauté. Mais la prescription de porter tenue semblable pour recevoir sa part des distributions s'inspire d'une idée très haute et dont nous aurions aimé qu'Amyot nous donnât lui-même le commentaire. Il n'est pas invraisemblable de supposer que celui-ci célébra parfois l'office divin dans l'église Saint-Remy. J'aime à me le représenter, le jour de la Saint-Louis, adressant à ses administrés une homélie sur le texte de cet article.

La distribution, c'était pour l'aveugle le moyen d'assurer son existence et celle de sa famille; premier motif pour ne la recevoir qu'avec un sentiment de reconnaissance envers le Père Céleste, qui exauçait ainsi la demande du pain quotidien formulée dans le *Pater*.

Mais ce pain et cet argent d'où provenaient-ils? Était-ce un salaire rémunérant un travail accompli? Non. C'était une offrande gratuite, partant digne d'être accueillie avec un plus grand respect. Aussi le costume, paré de la fleur de lis, convenable pour assister au Chapitre, où se discutaient les intérêts de la Maison, pour se rendre à l'église, où se fortifie la vie spirituelle, le même dont les Frères se vêtaient pour la communion, convenait excellemment pour recevoir le pain de la charité, ce pain qui participait en quelque sorte à la chair même de Dieu, puisque ceux qui l'aumônaient avaient prétendu secourir dans la détresse de l'aveugle la misère du Christ souffrant.

Nous restons dans l'église à l'article 9, mais avec une préoccupation d'ordre moins élevé, Amyot rappelant aux détenteurs d'une place de quêteur aux sanctuaires parisiens qu'il convient de rester à l'Enclos les jours de pardon. Cette prescription se justifie par l'intérêt majeur à ce qu'en ces jours privilégiés où les chrétiens venaient gagner céans de belles indulgences en échange de belles

Digitized by Google

aumônes, tous les Frères se trouvassent chacun à son poste, afin d'exciter la piété des visiteurs par des supplications élevées parfois jusqu'aux cris. Les Quinze-Vingts avaient d'ailleurs un sens aigu de la publicité, qu'ils appliquaient habilement, en cette circonstance, à attirer le plus grand nombre possible de fidèles. Faisant annoncer leurs pardons dans les églises de la ville et des faubourgs, ils avaient soin d'y intéresser pécuniairement les curés et vicaires d'icelles. Le portier de la Maison apposait des affiches aux portes des églises et « au coinctz des rues ». Pour arrêter l'œil des passants, flottait au grand portail de Saint-Remy une bannière, au champ semé de fleurs de lis, où étaient peintes les « armories » du pape et du roi. A l'intérieur du sanctuaire, on tendait une tapisserie. Les barrières fermant les chapelles étaient ôtées, et des barres placées pour faciliter la circulation. L'ardeur commune était excitée par la perspective d'une distribution extraordinaire octroyée aux Frères et Sœurs qui siégeaient aux œuvres et troncs, tant de Saint-Remy que de Saint-Nicolas et même de Saint-Thomas-du-Louvre, couvent mitoyen, associé par une convention particulière aux pardons des Quinze-Vingts.

Les enfants de l'infirmerie accomplissaient aussi leur besogne et recevaient en récompense une petite gratification.

Il n'est pas jusqu'à un bureau de change qui n'ait été prévu, afin de faciliter l'exercice de la charité aux visiteurs qui n'auraient dans leur bourse que des écus ou des livres[1].

1. Toutes ces dispositions financières sont énumérées aux articles suivants, extraits du registre semainier, où elles se reproduisaient invariablement chaque année :

« Item, plus pour la présentation faicte par les jurez dudict hostel aux curez et vicaires de ceste ville et faulbourgs de Paris, des articles des indulgences pour publier en leurs prosnes pour les jours du jeudy absolut et vendredy sainct, cy en despense... VII livres V sols tournoys.

« Item, plus aux officiers dudict hostel pour avoir faict ladicte présentation, comme on a accoustumé, pour ce cy... XXX s. t.

Digitized by Google

Cependant, malgré l'attrait du bénéfice dont une partie reviendrait à chaque membre, il fallait souvent légiférer, afin de retenir à l'Enclos les Frères qui préféraient quêter dans le sanctuaire, dont ils avaient soumissionné le privilège : l'intérêt particulier se heurtant à l'intérêt général, lequel exigeait la mobilisation de tout le personnel.

Si l'Hospice renfermait un certain nombre d'officiers plus élevés en dignité, le portier était pratiquement le personnage le plus important d'une Maison où les allées et venues étaient incessantes et devant qui défilaient, du matin au soir, les Frères et Sœurs, ainsi que tous ceux que leur intérêt ou leur affection appelaient aux Quinze-Vingts.

Il devait s'enquérir de ceux qui vont et viennent, ce qu'ils cherchent et ce qu'ils demandent; assurer, sans tapage, sauf à en référer aux supérieurs, la rentrée parfois tumul-

« Item, plus a Sebastien Thubet, portier desdictz XV-XX, pour avoir attaché lesdicts articles par les esglises èt coinctz des rues de ceste ville et faulbourgs, comme on a acoustumé par chacun an, cy en despense... XL s. t.

« Item, plus au painctre pour la bannière pour servir les jours des pardons a mectre sur le grant portail de l'esglise et avoir painct les armories du Pape a present régnant et les armories du Roy, le chant semé de fleurs de lys, pour ce payé, de marché faict, cy... L s. t.

« Item, plus aux crocheteurs qui ont apporté la tapicerie pour tendre a l'esglise a ces bons jours de Pasques, pour ce cy... X s. t.

« Item, plus en cloud pour tendre ladicte tapicerie, pour ce cy... III s. t.

« Item, plus pour avoir donné à boire aux gens qui ont tendu ladicte tapicerie et osté les barrières et mys les barres pour les jours des pardons, pour ce cy... VII s. VI d.

« Item, plus pour la despense des gens qui ont gardé les euvres tant en l'esglise de céans a Sainct-Nicaise que a St-Thomas du Louvre et rendu les changes a ces jours du pardon, pour ce cy... IIII l. VI s. t.

« Item, plus a dix sept personnes, freres audict hostel, a chacun cinq sols tournoys, pour avoir recommandé a ces jours du pardon aux euvres et troncs tant a l'esglise, a Sainct-Nicaise que a Sainct-Thomas du Louvre, pour ce cy, en despense... IIII l. VI s. t.

« Item, plus aux enfans de l'enfermerye, pour avoir assisté et recommandé ledict pardon, comme on a accoustumé, pour ce cy... X s. t. »

Digitized by Google

tueuse des Frères qui, au retour de leur église, se sont trop longuement attardés à la taverne; enfin veiller à ce qu'aucun objet appartenant à la Communauté ne franchisse la limite de la rue Saint-Honoré, en premier lieu les meubles, vêtements et hardes délaissés par les défunts et que les veuves s'ingéniaient à transporter en ville[1].

Amyot jugea opportun d'énumérer les principaux points sur lesquels devait porter l'attention du portier. La modestie dans l'habillement était une règle qui n'eût pas dû être rappelée aux habitants de l'Enclos, eu égard à l'état de pauvreté qui constituait l'une des conditions de leur admission, puis pour le scandale susceptible de résulter du fait de mendiants professionnels portant « des habitz dissolus et desordonnez ». Malheureusement les abus sur ce point étaient assez fréquents pour qu'Amyot réitérât utilement des défenses maintes fois promulguées.

Enfin Amyot, ami de la paix autant que de la discipline, avait si souvent condamné les Frères (et les Sœurs) pour avoir accueilli par des protestations inconvenantes, parfois même par des coups, les observations ou les reproches des officiers, et, d'autre part, les querelles entre membres de la Communauté étaient si habituelles qu'il est normal de lui voir promulguer dans sa dernière ordonnance la défense « de ne injurier les maître, ministre, jurez, ni aultres ».

Bien différent de François de Moulins, qui avait légiféré sans connaître les Aveugles et sans même être venu à l'Enclos, Amyot avait, on le voit, attendu une expérience vieille de plus de vingt-cinq années pour codifier des dis-

1. Sébastien Thubert ne s'était sans doute pas tenu au guichet de « la première porte qui est au dedans dudict hostel » lorsque éclata, en juin 1589, un petit scandale, qui valut à Jean Bigot quelques jours de prison, parce que l'on avait « trouvé en sa maison, samedy au soir, dernier passé, cinq prestres et une fille habillée en damoiselle mal renommée, qui bancquetoyent et dansoient ». Le ménage trop accueillant (car la Bigote était de la fête), dénoncé en Chapitre, fut privé de sa distribution en argent l'espace de quinze jours.

Digitized by Google

positions dont, au reste, aucune ne touchait à la constitution ni aux usages de la Maison. Si le traducteur de Plutarque avait vécu dans l'intimité littéraire des héros et des personnages illustres, le Supérieur de Communauté savait que les aveugles, aussi bien que les voyants, étaient et resteraient de pauvres gens, faibles et pécheurs, qu'il ne fallait pas prétendre conduire par des chemins nouveaux, eût-on la conviction de les mener jusqu'à la perfection. Avec un sens très aigu des réalités et sans vouloir rien changer au genre de vie auquel étaient façonnés les pensionnaires de saint Louis, il se contenta de choisir parmi les ordonnances celles dont l'incessant rappel désignait les fautes les plus communément commises, laissant à ses successeurs le soin de combattre à leur tour les mêmes fautes avec le même médiocre résultat.

CHAPITRE IX

Pourquoi Jean Lebourg et Catherine la Vache furent fustigés « nuds de verges » en la salle Saint-Nicaise

L'année 1588 débuta par un singulier scandale qui obligea Pierre Laisné, assisté de MM. Gelée et de Saint-Germain, à ouvrir une enquête judiciaire.

Jean Lebourg, frère voyant, était fâcheusement noté comme ayant été, le 12 juillet 1586, « mis prisonnier au pain et à l'eau pour quelques injures scandalleuses proférez contre Nicolas Touchart et aultres », et aussi, ce qui était plus grave encore, pour avoir battu et molesté sa femme. Cette dernière faute prenait un caractère plus odieux du fait que Lebourg et Mathurine Nouveau étaient encore de jeunes mariés, ayant été unis au mois de mai 1585. Nous aimons à penser, afin de ne pas charger sa mémoire d'un vilain crime, que ce ne furent pas les mauvais traitements infligés à sa femme qui le rendirent

Digitized by Google

veuf en 1587. Quelle que fût la cause de la mort de sa première épouse, Lebourg avait reçu, le 8 novembre de cette même année, l'autorisation de se remarier avec Marguerite Sébille, veuve elle-même de François Leroux.

On eût donc pu supposer qu'il goûtait encore les délices d'une lune de miel renouvelée, au moment où, deux mois après son second mariage, il fut appelé devant le tribunal conventuel.

Nous emprunterons les traits essentiels du récit au Registre capitulaire, dont le texte, simplement allégé, conservera pour les lecteurs du xxe siècle un peu de la verdeur et de la précision des propos que le goût des contemporains d'Amyot permettait d'employer.

Pierre Laisné, usant d'une ruse dont le résultat le plus commun était de provoquer des aveux spontanés, demanda sans ambages à Jean Lebourg pourquoi il était mandé en Chapitre.

Celui-ci répondit que c'était pour une faute dont il requérait pardon. C'était aller vite en besogne, ce pardon ne pouvant que suivre le châtiment, lequel devait être précédé de la connaissance du délit. Lebourg le savait, aussi n'hésita-t-il pas à reconnaître avoir eu la compagnie charnelle de Catherine la Vache, femme de Martin Mallenson, épouse voyante d'un frère aveugle, de laquelle il avait abusé, le 24 juin dernier, jour de Saint-Jean-Baptiste... et autres fois depuis. Cet aveu plaçait l'adultère initial avant l'union de Lebourg avec Marguerite Sébille, mais à une époque où la première femme de celui-ci vivait encore. Il reconnut d'ailleurs ingénument avoir profité pour joindre Catherine la Vache de ce que sa propre femme était à l'église.

La confession terminée, Lebourg sortit et on fit entrer sa complice. Celle-ci commença par fondre en larmes. Interrogée, après serment par elle fait, « pourquoi elle plouroyt », elle répondit en gémissant que c'était pour la cause de Jean Lebourg, « qui l'avoit engeollé ». Elle présenta

Digitized by Google

sous un jour différent l'incident dont ce dernier avait fixé la date à la Saint-Jean-Baptiste, et affirma que cedit jour Lebourg lui mit le couteau sur la gorge, menaçant de la tuer « sy elle ne luy voulloit adherer », et qu'ainsi pour sauver sa vie, elle fut contrainte de le laisser et s'abandonner audit Lebourg, qui eut sa compagnie charnelle. Cependant elle n'osa soutenir que les récidives, dont elle ne se rappelait plus le nombre exact, avaient eu lieu sous la menace du couteau.

On procéda à la confrontation des accusés. Lebourg sembla prétendre que, s'il avait eu la compagnie charnelle de Catherine la Vache par plusieurs fois, cela avait été d'un consentement mutuel. L'assemblée décida que, par provision, Lebourg serait mis prisonnier au pain et à l'eau en attendant « que l'on en ayt communicqué à Mgr le grand aulmosnier ».

Amyot s'étant persuadé de la double culpabilité de Catherine la Vache et de Jean Lebourg rendit, le 24 janvier, une sentence dont la rigueur montre combien il prenait au sérieux une aventure qui, de nos jours, eût coûté aux deux délinquants une légère amende :

Veu le procès criminel faict a Jehan Lebourg, l'un des frères voyans de la maison de céans, et a Catherine La Vache, seur voyante de ladicte maison et femme de Martin Mallenson, aussy frère aveugle, pour raison de l'adultère par eulx faict et commis en ladicte maison, faict ensemblement par plusieurs foys dès et depuys ung an en çà; les interrogatoires et confessions faictes par ledict Lebourg et La Vache, et après avoir oy lesdicts Lebourg et La Vache en plein chappitre;

Il est ordonné, après avoir communicqué desdicts a Monseigneur le Grand Aulmosnier, et prins l'advys des jurés et frères, tant aveugles que voyans, assemblés cappitulairement audict chappitre, pour la reparacion dudict faict, que lesdicts Lebourg et La Vache, prisonniers, sont condampnez les jours de lundy, mercredy et vendredy prochains, a jeuner au pain et a l'eau, et que, lesdicts jours, ils seront chastiés, bastus et fustigés nuz de verges en la grand salle Sainct Nicaise, heure de une heure après midy, au son de la cloche, la porte de la-

Digitized by Google

dicte salle ouverte pour y assister par les frères et seurs de ladicte maison, sy bon leur semble;

Et ne pourront lesdicts Lebourg et La Vache estre admy ni esleuz par cy après a aulcunes charges ny offices de ladicte maison;

Et oultre a tenir prison jusques a la veille de la Chandeleur;

Et seront faictes deffences ausdicts Lebourg et La Vache de ne plus fréquenter ou communicquer, boire ne manger ensemble, sur peyne d'estre privez et oster leur fleur de lys, mys a la porte de ladicte maison, sans forme ne figure de procès.

Quelles pensées de colère, de revanche, d'indulgence ou de pardon, roulaient dans leur tête Martin Mallenson d'une part, et Marguerite Sébille de l'autre, pendant que la femme du premier et le mari de la seconde étaient fustigés nus de verges en la grand'salle Saint-Nicaise? Nous pouvons conjecturer des sentiments de la femme trompée en nous rappelant l'incident qui, en 1582, avait amené devant le tribunal cette même Marguerite Sébille, alors mariée à François le Roux, dont Étienne Eustache s'était, à tort ou à raison, grossièrement vanté d'avoir obtenu les faveurs. Un étrange retour de fortune plaçait aujourd'hui son mari dans une situation à peu près semblable. Sans doute fut-elle portée à incliner vers une indulgence, dont en son for intérieur elle savait peut-être avoir bénéficié elle-même au delà de son mérite. Nous ignorons d'ailleurs ce que devint Jean Lebourg.

Le 12 avril 1595, le Chapitre répondit à Marguerite Sébille, qui demandait à changer de logement, que sa requête serait étudiée lorsqu'elle aurait montré sa lettre de collation (ce qui était régulier, cette pièce étant indispensable pour établir légalement son rang), mais aussi quand elle aurait apporté « un certifficat comme quoy Jehan Lebourg, son mari, est mort », décision qui laisse supposer que celui-ci avait disparu.

La première impression de Martin Mallenson, en apprenant son infortune, fut sans doute une profonde stu-

Digitized by Google

péfaction. Jean Lebourg était naturellement l'ami du ménage. Au moment où ce dernier convoitait la femme, il prodiguait au mari, doublement aveugle, les prévenances traditionnelles.

Le greffier du Chapitre avait coutume d'inscrire dans la marge du Registre le nom des voyants et aveugles qui assistaient à chaque séance. Il le faisait sans souci de l'alphabet, marquant les présents dans l'ordre où ils arrivaient.

Or, aux deux séances du 23 juin 1587 (veille de la Saint-Jean-Baptiste) et du 28 juin (quatre jours après la première faute), Lebourg et Mallenson sont notés comme ayant paru à la suite l'un de l'autre, l'aveugle guidé fraternellement par le voyant. Reçu, lui aussi, tout enfant à l'Enclos et élevé à l'infirmerie, Martin Mallenson était fils de Nicolas Mallenson. Natif d'Hardricourt, il possédait quelques biens dont il avait fait la déclaration en la manière accoutumée. On l'avait aussitôt, ainsi qu'on fit à Jean Lebourg, embauché pour souffler aux orgues qui exigeaient un nombreux personnel. Depuis il avait soumissionné une place de quêteur et avait obtenu, moyennant une redevance annuelle de 4 livres 1 sol tournois, le privilège de solliciter la charité des fidèles à Saint-Martial, Sainte-Geneviève-des-Ardents, Saint-Christophe et Saint-Pierre-aux-Bœufs. Il avait paru un bon parti à Catherine la Vache, déjà veuve et plus âgée que lui. Martin Mallenson gardait au reste un grand amour à la Maison et dans son infortune son second sentiment dut être celui d'une seconde stupéfaction qu'un scandale pareil pût être perpétué dans l'Enclos où il faisait si bon vivre, qu'il avait déjà enfreint le règlement pour tenter d'y introduire son jeune frère Robert.

Au mois d'octobre précédent, le Chapitre, refusant d'accueillir une demande adressée par lui dans ce but, avait dû enjoindre au portier de le mettre en prison, en cas de désobéissance. Son malheur conjugal, loin de le faire changer de projet, lui servit peut-être de prétexte pour

Digitized by Google

présenter à nouveau sa requête. Le Chapitre se laissa-t-il émouvoir par cette marque touchante de confiance? Voulut-il lui assurer ainsi, à défaut de l'affection de sa femme trop volage, l'amitié plus désintéressée de son frère? Pensa-t-il que celui-ci serait un surveillant naturel de sa belle-sœur? Le 26 juin, Robert Mallenson fut admis en séance pour y déclarer différents biens qu'il possédait à Hardricourt et à Meulan. On lui fit remplacer son frère à la soufflerie des orgues, puis on le reçut à la fraternité. L'année suivante, Robert Mallenson présenta à son tour une requête, dont le motif n'est pas explicitement indiqué, mais qui était une demande en mariage, à en juger par la condition préalable à laquelle le soumit l'assemblée.

« Suyvant la requête présentée par Robert Mallenson, a esté ordonné qu'il fera apparoir de son aage et dès qu'il aura esté visité, tant pour la veue que pour son habilleté à engendrer, luy sera pourveu. »

On sera moins surpris de cette curiosité de l'assemblée si l'on se souvient que l'épreuve du congrès, laquelle avait pour but de prononcer la nullité du mariage en cas d'impuissance du mari, existait depuis le XIVe siècle, et que, la fin essentielle de l'union conjugale étant la procréation des enfants, il paraissait inutile de le permettre à ceux que la Providence avait privés des moyens d'exécution indispensables. L'examen fut défavorable au candidat : Robert Mallenson ne se maria pas.

Cependant Martin Mallenson resta en ménage avec Catherine la Vache. L'atmosphère conjugale ne fut pas sans orages. Martin Mallenson, le 25 mai 1591, présenta en compagnie de Roger Lestar, frère aveugle, et de Nicolas Bezart, frère voyant, une demande tendant à ce qu'il plût à MM. les Gouverneurs leur donner permission de s'en aller aux champs et par le pays, de mendier et chercher leur vie, « a cause de la pauvretté et nécessité qu'ilz ont audict hospital ». Le Chapitre acquiesça, mais, afin d'éviter aux trois compagnons d'être molestés par les bandits

Digitized by Google

aussi bien protestants que catholiques, ordonna « que ce présent acte leur sera baillé et délivré pour servir a eulx conduire par le païs ». Catherine la Vache resta au logis. Elle eut à subir les sarcasmes et les moqueries des voisins et voisines. Elle les supporta tant qu'il n'y eut contre elle que des paroles, mais se fâcha le jour où Huguette Mousselet, femme de Guillaume Frémont, boulanger de la Maison, y joignit des excès et des batteries. Catherine déposa une plainte en Chapitre. Elle n'obtint que la satisfaction platonique d'une déclaration de son adversaire, qui affirma, peut-être avec un sourire discret, « ne cognoistre ladicte La Vache que en femme de bien et d'honneur et la maintient telle ».

L'année suivante, Mallenson revint. S'il avait supporté avec fermeté l'injure toute morale que Catherine la Vache lui avait infligée en compagnie de Lebourg, il s'indigna cette fois au point de jurer et de s'emporter violemment contre sa femme.

C'est que celle-ci, laissée peut-être sans ressources, n'avait pas craint de vendre les meubles du ménage. Le Chapitre les rappela l'un et l'autre à l'ordre, en prescrivant, d'une part, au mari « de ne plus jurer ne blasphemer le nom de Dieu et de vivre paisiblement avecque sa femme », et, d'autre part, en interdisant aux Frères « de ne rien achepter de la femme dudict Mallenson sy ce n'est du consentement de son mary ».

Ici se terminent les histoires d'aveugles et de voyants qui ont eu dans ce récit la valeur principale de révéler la mentalité et les mœurs des habitants de l'Enclos. Cependant il convient de nous arrêter (et de nous reprendre), afin de ne pas porter un jugement qui soit défavorablement influencé par le souvenir des fautes, peu graves en somme et commises presque toujours par les mêmes récidivistes, que nous avons rapportées avec peut-être trop de complaisance. C'est, en effet, une constatation vieille comme le monde que, narrateur ou lecteur, on goûte plus

Digitized by Google

de charme au récit des vices qu'à celui des vertus. Pourtant parce que nous avons constaté qu'il y avait alors aux Quinze-Vingts, ainsi qu'en tout lieu où s'agitent des hommes, des êtres entraînés par la luxure, la colère et l'avarice, il serait injuste d'en tirer des conclusions générales. Derrière les quelques querelleurs, blasphémateurs, ivrognes et autres délinquants, sachons apercevoir la foule anonyme des Frères et Sœurs, qui accomplirent avec conscience et résignation leur tâche monotone. Ceux-là, les plus nombreux, dignes de tous nos respects, ne firent point parler d'eux. Ils ont disparu sans laisser de traces, parce qu'ils n'eurent pas d'histoires ... en Chapitre, où le silence seul récompensait la vertu.

CHAPITRE X

La fin du gouvernement d'Amyot

Dans la condamnation de Jean Lebourg et de Catherine la Vache nous trouvons la preuve qu'au mois de janvier 1588, Amyot résidait encore aux Quinze-Vingts. Peu après, son absence est officiellement constatée. Le Chapitre étudie, le 7 février, une demande formulée par Jeanne Rocher, puis, escomptant le prompt retour du Supérieur, décide que « touttefoys en sera communicqué à Monseigneur le Grand Aulmosnier ». Mais les événements se précipitaient et l'agitation croissait dans Paris. La vie de la Communauté continuait, cependant, régulière dans ses manifestations traditionnelles. Les assemblées capitulaires, que présidaient les Gouverneurs, se tenaient deux fois par mois. C'est ainsi que les Frères se réunirent les 10 et 24 janvier, les 7 et 23 février. Pourtant en mars on abrégea singulièrement les séances, dont le procès-verbal tient en quelques lignes[1].

1. « Du samedy XIIe mars 1588. Le Ministre a rendu compte pour troys sepmaines. Cedict jour, Marie Jullien a faict le serment et

Digitized by Google

Avril eut deux séances, le 9 et le 12, puis on resta jusqu'au 21 mai sans revenir dans la grand'chambre.

Entre-temps avait eu lieu, le 12 de ce mois, la journée des Barricades. Le roi s'était enfui, entraînant avec lui tous ceux qui appartenaient à la Cour, y compris le grand aumônier. Cependant, quelques mois après, les aveugles escomptaient encore le retour d'Amyot. Les chapelains mercenaires ayant sollicité une augmentation de gages, celle-ci leur fut accordée en juillet, avec la réserve significative « soubz le bon plaisir de Monseigneur le grand aulmosnier ». La même intention détermine, le 17 septembre, à ne pas autoriser le mariage entre Guillaume Meusnier et Madeleine Bazille, mais à inviter les deux fiancés « a se retirer par devers Monseigneur le grand aulmosnier, que soubz son bon plaisir permectre ledict mariage ».

Il arriva bientôt une aventure qui démontre, une fois de plus, combien de l'autorité mise entre les mains des petits peuvent résulter d'excès, auxquels ne se laissent point entraîner ceux qui, ayant l'habitude du commandement, savent mesurer les conséquences de leurs décisions. Amyot n'autorisait les mariages qu'autant qu'il les reconnaissait conformes au bien de la Communauté. Les Capitulants, maîtres de la Maison, prétendirent réglementer les unions sans se soucier des préférences ni du goût des intéressés. Jean Ballain vivait alors seul dans l'Enclos, soit que la mort l'eût rendu veuf, soit parce qu'il n'avait pas encore désiré les joies conjugales. Le Chapitre, dans l'intention de remédier à cette situation, manda, le 13 novembre, la Cochette et la Phorienne, deux veuves voyantes, libres de cœur et de corps, et prescrivit « que l'une ou l'autre eust a prendre en mariage Jehan Ballain ».

« Ce que la dicte Phorienne a accordé et ladicte Cochette a esté reffusante. »

payé les droictz et debvoirs accoustumez de sa recepcion. — Du dimanche XXVIIe mars 1588. Le Ministre a rendu compte pour deux sepmaines. »

Digitized by Google

Le Chapitre aurait dû se réjouir qu'elles n'eussent pas dit oui toutes deux, ce qui l'eût mis dans un embarras plus critique que celui où se trouva un jour Salomon.

Il s'emporta contre la Cochette et ordonna que, si l'envie lui prenait de se marier, elle ne pourrait s'unir à un étranger, mais devrait accepter un des Frères. Jean Ballain, fiancé par autorité capitulaire, fut à son tour mandé « pour scavoir s'il voulloit prendre en mariage la dicte Phorienne ». Je cite textuellement le procès-verbal :

« Lequel a faict response que . »

La fin de la ligne est en blanc.

Ballain, moins impulsif que la Phorienne et plus prudent que la Cochette, voulut prendre le temps de la réflexion. Il se décida enfin et, laissant pour compte au Chapitre la Phorienne, demanda congé d'épouser Marion Huchette. Entre-temps, les Gouverneurs avaient sans doute réussi à faire comprendre aux Capitulants que, malgré l'empressement de la veuve, on ne pouvait obliger Ballain à l'épouser, s'il en voulait une autre.

L'assemblée rendit sa sentence où, sous l'apparence d'une acceptation bienveillante, pourrait se cacher une malice secrète, puisqu'il fut accordé « qu'il sera baillé aux deux fiancées deliberacion capitulaire pour se retirer par devers Monseigneur le grand aulmosnier pour ce que soubs son bon plaisir permectre ledict mariage », alors qu'en chaque jour il devenait plus difficile, sinon impossible, de joindre Amyot.

En janvier 1589, on commença à admettre que le supérieur de la Communauté ne reviendrait plus à l'Hospice. A la demande d'Hugues Rozy, tendant à obtenir permission d'épouser Madeleine de la Noix, il fut répondu « qu'il sera informé de la vie et meurs de ladicte de la Noix et, ladicte informacion rapportée, en sera advisé par Mesdicts Srs et Chappitre ».

Le 23 août, la réalité s'impose : Amyot ne reviendra plus. Tout au moins, son retour est subordonné à des évé-

Digitized by Google

nements dont le succès paraît de plus en plus aléatoire. Et l'on prend la délibération suivante :

« Cedict jour a esté advisé que Monseigneur le Curé de Sainct Jehan baillera les lettres de collation en l'absence de Monseigneur le grand aulmosnier, comme estant son grand vicaire et a cause que les chemins sont fermés. »

Les chemins étaient fermés parce que les Parisiens révoltés refusaient au roi l'entrée de sa capitale. Les misères qui en résultèrent pour les Aveugles, dont le logis jouxtait les fortifications, contraignirent le Chapitre à prendre des dispositions qui rappellent les restrictions que nous pratiquâmes dans des circonstances semblables. Il fallut d'abord participer à la défense de la ville et assigner un prêt journalier aux Frères désignés pour « la porte et sentinelle », à chacun desquels on promit 5 sols « depuys Pasques jusques a la sainct Remy » et 7 sols 6 deniers « depuys le saint Remy jusques a Pasques ». Ceux qui iraient « aux tranchez ou au boys de Vincennes » recevraient 30 sols tournois. Une défense générale interdit, le 1er juillet 1590, de nourrir dans l'Enclos « aulcuns lappins, pigeons ne pourceaulx en quelque lieu que ce soyt ». Une exception fut consentie, mais avec cette restriction que « lesquelles personnes ayant vaches seront tenuz bailler et fournir par chacun jour du laict pour nourrir les petits enfants, a raison de cinq sols tournoys pour pinte ». Cette prescription avait d'ailleurs un caractère strictement obligatoire : « Eu esgard au tems, et ou ilz ne vouldront fournir du dict laict pour les nourrices et petits enfans de ladicte Maison, commandement leur sera faict de vuider présentement. »

En même temps, on pratiquait la plus rigoureuse économie et cela jusque dans la célébration des offices :

« A esté ordonné qui n'y aura, au jour de la my-aoust et aux aultres bonnes festes, que deulx cierges allumez sur le maistre autel, a cause de la callamité du tems. »

On accomplit aussi des réductions dans le personnel :

« A esté ordonné qui n'y aura que quatre prestres et le clerc en l'esglise de céans. »

Digitized by Google

La bataille fit des victimes jusque dans l'Enclos :

« A esté ordonné que les jurez se transporteront en la maison des fauxbourgs pour faire enterrer un corps mort qui est a l'entrée du jardin. »

Au mois d'octobre, un boulet malencontreux s'abattit sur la maison occupée par le cordier Jean Aubert, et y produisit un tel dégât que, le 6 février suivant, Claude de la Fosse, femme d'Aubert, réclama des réparations urgentes, « attendu le péril edmynent qui y est, à cause du canon qui auroit icelle cheminée desmollie et entrouverte, tellement qu'elle n'y peult habiter seurement ». Elle demanda pour le même motif « que, attendu la callamité du tems, diminucion luy sera faicte du loyer d'icelle maison, a tout le moing, depuys le tems que la ville a esté assiegée ». Le cordier sinistré obtint modération « du quart de la maison qu'il tient, a commencer du jour de Pasques dernier passé ». Les requêtes « en diminucion de loyer » furent unanimes de l'ensemble des locataires de l'Hospice, aussi bien de ceux qui logeaient dans l'Enclos que de ceux qui occupaient les maisons possédées par les Quinze-Vingts dans Paris. Les Frères demandèrent aussi « moderacion de leurs esglises ».

L'assemblée accorda que les Frères « auront modéracion du quart des baulx de leurs esglises, a cause de la callamité du tems, tant que ladicte callamité durera ».

Cependant les périls menaçants n'empêchaient pas des Frères de se risquer hors Paris, avec la tranquille insouciance de pauvres gens, protégés par leur infirmité et leur fleur de lis, soit pour chercher pitance dans les campagnes, soit pour remplir une mission utile à la Maison. Il leur arrivait d'être « prins prisonniers, vollez et derobbez », ainsi que l'éprouva Jean Dupont, lequel reçut en compensation 2 écus 27 sols 6 deniers. Semblablement, Pierre Guillot et Nicolas Le Maire, se rendant aux fermes de Louvres et de Vinantes, furent « vollés par les chemins de la somme de 57 sols 6 deniers tournoys ». Le Chapitre remboursa les victimes puis, instruit par l'expé-

Digitized by Google

rience, décida que dorénavant les messagers « ne porteront argent que pour faire leur despense ».

Un incident survenu au printemps de 1591 témoigne des vertus de confiance et de générosité que le peuple attribuait déjà à celui qu'il allait bientôt appeler le bon roi Henri, et dont les Aveugles ne craignaient pas, quoique appartenant officiellement au parti adverse, de solliciter la charité.

La misère devenant plus pressante, Nicolas Touchart et Jacques Millart reçurent la mission délicate d'aller « au camp du Roy de Navarre », alors devant Chartres et Saint-Denis, « pour avoir passeport a faire venir du bled des fermes de Louvres et Vinantes ». Ils obtinrent « passeport du Roy de Navarre, pour faire venir des bleds des dictes fermes jusques a Saint-Denis ». Toutefois le roi Henri savait allier la générosité à l'habileté. Aussi, tout en considérant dans les Aveugles les protégés de saint Louis et ses futurs sujets, il ne consentit pas à ravitailler indirectement les troupes de la Ligue.

Il mit à l'octroi du passeport cette restriction que les Aveugles iraient querir le blé à Saint-Denis, où il resterait entreposé « a la mesure que l'on en aura affaire pour la nourriture de ladicte maison et non aultrement ». Les ambassadeurs reçurent « pour leurs despenses, peines et sallaires et vacacions qu'ils ont faictes durant l'espace de dix-sept jours, une gratification de 15 écus sol ».

Signalons, en terminant cette brève esquisse du siège de Paris vu de l'Enclos, un acte de générosité accompli par Pierre Laisné, lequel, tenant à louage une maison appartenant aux Quinze-Vingts, ne voulut pas profiter entièrement « des diminucions ordonnez par l'arrest de la Cour » du 6 janvier 1592, mais se tint pour satisfait d'une réduction du tiers.

La Communauté consigna au procès-verbal ses remerciements à Monseigneur Laisné, « parce qu'il se mettoit plus qu'en son debvoir, faisant grandement le proffict et advantaige de ladicte Maison et Hospital ».

Digitized by Google

Pourtant les Quinze-Vingts ne cessaient pas de se considérer comme étant toujours sous l'autorité d'Amyot. Ils en donnèrent des témoignages répétés en 1590 et 1591[1].

Enfin, le 9 mars 1591, les Aveugles consentent à une transformation qui témoigne qu'ils n'espèrent plus que de longtemps la Grand'Maison sera occupée par Amyot. Ils baillent à ce jour « a tiltre de loyer et prix d'argent une chambre, grenier et cuisine, estant des appartenances du logis ou loge Monsr. le Grand Aulmosnier, à Bernard Mousselet, Me Boulanger ès fauxbourgs St Honoré, et a esté permis et accordé audict Mousselet de faire faire ung four a ladicte cuisine a ses despens, pour s'en ayder a son proffict et au cas que sy Monsr. le Grand Aulmosnier retournast en ceste ville et que ledict four fist quelque empeschement en ladicte cuisine ou qu'il advint quelques autres affaires en ladicte Maison, ledict Mousselet sera tenu de faire rompre ledict four a ses despens et rendre place nette ».

La séance fut marquée d'un autre événement d'une signification plus précise encore. Jean Herny, grand vicaire d'Amyot, le premier des Gouverneurs, venait de mourir. Son successeur, François Langlois, docteur en droit canon, doyen et chanoine de l'église Monseigneur Saint-Cloud, comparut, ce même jour, en Chapitre. Or la désignation des Gouverneurs était une des prérogatives du grand aumônier. De qui François Langlois tenait-il ses

1. « Suyvant la requeste et informacion présentés en chappitre par Anthoine Bourdon et Claude Michel, qu'il prétend avoir en mariage, et après avoir faict lecture de ladicte informacion et recueilly les voix et oppignions des assistans, a esté ordonné que délibéracion cappitulaire luy sera baillé pour se retirer par devers Monsr. le Grand Aulmosnier ou Monsr. son grand vicaire, que son bon plaisir soyt de permectre ledict mariage, actendu qu'il est bon et convenable et non dommageable pour la Maison » (3 janvier 1590).

« Et quant à Marguerite Hardouin, veufve de feu Guillaume Brocquart, et à Henrye Benedic, veufve de feu Jacques Lhermitte, fault qu'ilz ayent patience pour le présent, et ont esté remises en attendant la venue de Monsr. le Grand Aulmosnier pour en communicquer, attendu qu'ilz ne peuvent estre receues » (21 janvier 1591).

Digitized by Google

pouvoirs? Avait-il été choisi par les Gouverneurs survivants ou désigné, à son lit de mort, par le Gouverneur défunt? Amyot lui avait-il, d'une façon occulte, fait parvenir une investiture régulière? Le Registre capitulaire a gardé sur ce point une réserve que l'état des esprits explique suffisamment.

La même présentation discrète admit en séance, le 6 juillet 1591, Me Dufour, conseiller en la Cour de Parlement, « pour estre Gouverneur en la maison de céans, lequel a esté receu au lieu de feu Monsr. Bouette ».

S'il est ainsi démontré que les Aveugles se maintenaient sous l'obédience d'Amyot, au moment où les troupes royales, jointes à celles de Henri IV, assiégeaient Paris, il n'est pas aussi certain qu'ils lui conservaient les sentiments d'obéissance qui logiquement eussent dû accompagner leur fidélité conventuelle.

Nous en avons comme preuve un incident survenu après le départ d'Amyot, mais à une époque où les gens avertis pouvaient conjecturer qu'il ne reviendrait plus de son diocèse et où les turbulents commençaient à se sentir les maîtres de la situation.

Le 23 juin 1588, le Chapitre était présidé par MM. Laisné et de Saint-Germain. Ni l'un ni l'autre n'osa s'opposer à la demande que firent certains Frères de remettre aux enchères les baux des églises. Cependant ils avaient tous deux assistés, le 23 juin 1585, à la séance où Amyot avait, sur l'avis unanime des assistants, supprimé ces enchères, causes de tant de scandales. Mais en ces jours de révolution les chefs du peuple devaient être prudents, afin de ne pas provoquer de plus grands excès. Peu à peu d'autres réformes d'Amyot s'effritèrent. Pour remédier à la crise des logements, il avait prescrit la séparation intérieure de toute maison assez vaste pour être ainsi divisée, afin « d'en accomoder deux freres ou seurs ». Le 10 novembre 1590, le Chapitre, sur l'initiative intéressée de Jean le Plastre, décida que la maison du Ministre serait remise « en ung

Digitized by Google

comme elle a esté par cy devant ». Enfin, le 28 janvier 1593, le Chapitre sanctionna l'absence définitive d'Amyot :

« A esté ordonné que le jardin de Monsr. le grand aulmosnier sera baillé a Monsr. le Me et Ministre pour en joyr et le faire accomoder a ses despens. »

Notons cependant, pour rendre hommage à l'esprit pratique des Aveugles, qu'ils conservèrent une des plus utiles réformes d'Amyot, celle qui exigeait l'examen médical des candidats :

« Du 29 juin 1588. Monsr. Coincterel, Monsr. Damboize et Monsr. de la Noue ont esté esleuz pour faire visitacion des aveugles qui sont a recevoir la presente année. »

« Du 3 juillet 1588. Cedict jour a esté faict visitacion des aveugles qui sont a recevoir ceste présente année par Monsr. de la Noue et Monsr. Coincterel. »

Amyot mourut à Auxerre le 6 février 1593. Le 21 octobre, le Ministre nota au semainier :

« Ce jour a esté payé a ung vicaire et le chevessier de l'esglise, a chacun IIII sols II deniers tournoys pour avoir dict l'hobit et service complet pour deffunct Messire Jacques Amyot, vivant evesque d'Auxerre, grand aulmosnier de France.

« Item, au Chevessier de l'esglise, pour avoir annoncé ledict obit, II sols tournoys.

« Item, pour le pain et le vin de l'offrande, IIII sols IIII deniers tournoys.

« Item, pour la sonnerie a esté payé V sols tournoys.

« Item, a esté payé à soixante sept personnes, freres et seurs dudict hostel, a chacun douze deniers pour avoir assisté audict obit. »

Le 11 avril 1594, Monseigneur Renault de Beaune, archevêque de Bourges, grand aumônier de France, prit séance au Chapitre.

Et la vie de la Communauté continua, le souvenir de

Digitized by Google

Jacques Amyot n'étant plus rappelé que par le service annuel où les douze deniers baillés aux assistants les incitaient à prier Dieu « a l'intention et remède de l'âme et pour l'expiacion des faultes » de leur ancien Supérieur.

Amyot, observé pendant un gouvernement qu'il exerça personnellement de 1560 à 1588, se révèle, dans une unité admirable d'action, administrateur méticuleux et consciencieux, en même temps que Supérieur armé d'autorité et de décision.

Mais ce qui le caractérise essentiellement, c'est qu'il fut homme de conviction profonde et homme de bon goût.

Sa conscience de prêtre resplendit, sereine avec une froideur voulue, dans tous les actes publics où il s'affirme constamment soucieux de réprimer les fautes, pour le motif qu'elles offensent Dieu.

Il recherchait peu la popularité et ne s'inquiétait point de plaire à ceux qu'il guidait dans la voie, toujours austère, de la religion et du devoir.

Cependant il sut se garder de tout fanatisme religieux et de toute exagération administrative.

Il était un de ces êtres rares dont le mérite échappe à ceux qui n'aiment que les qualités extrêmes, mais que les délicats découvrent, riches des vertus utiles, dosées à la mesure raisonnable et suffisante, à l'exclusion de tout excès, même du bien.

Amyot, charitable aux Aveugles, se maintint dans la règle de modération et de convenance qui lui était propre.

Imbu du principe chrétien que chacun doit vivre au mieux à la place où la Providence l'a voulu, il ne songea pas à sortir ses administrés de leur condition de mendiants, d'ailleurs privilégiés.

Il s'inquiétait des dettes parce que celles-ci ne pouvaient être réglées par un prélèvement sur les ressources particulières des Frères et que, d'autre part, le trésor devait normalement pourvoir aux distributions, à l'entretien des bâtiments et aux dépenses d'intérêt général.

Digitized by Google

Toutefois, s'il arrivait à la Communauté de manquer de ressources, il n'en était pas de même des Aveugles, qui se procuraient soit par les quêtes, soit par des revenus personnels, les sommes nécessaires à leurs besoins[1].

Aussi fut-il à l'égard de ses subordonnés généreux, dans la mesure où il convenait de l'être envers des gens dont la pauvreté n'était que relative.

Il est cependant une suprême charité qu'Amyot exerça, qui constitue son plus beau titre à notre admiration. Il fit aux Aveugles le don de son temps. Certains seront surpris que je n'écrive pas ici : le don de son cœur.

Donner son cœur, cela peut être tout, mais aussi cela peut ne correspondre qu'à quelque chose de verbal, ne se traduisant dans la réalité par rien de pratiquement utile et ne supposant aucun sacrifice réel.

Beaucoup, parmi les grands aumôniers qui se succédèrent à l'Hospice, prétendirent donner leur cœur à la Communauté.

Il leur suffisait de paraître à l'Enclos un jour de solennité et d'offrir leur cœur dans un discours émouvant, susceptible au reste de leur valoir une popularité plus tapageuse que celle dont sont communément gratifiés les bienfaiteurs ayant à leur actif des services effectivement rendus.

Ils s'en allaient ensuite et ne pensaient plus aux Aveugles. Rien ne prouve qu'Amyot discourut ainsi. Mais tout témoigne qu'il dépensa pour ses ouailles des loisirs, dont il lui eût été permis d'estimer qu'il les pouvait réserver à des tâches plus nobles.

Les Aveugles lui en surent-ils gré?

Ils seraient excusables de n'avoir pas soupçonné la va-

1. Nous avons une preuve indiscutable de cette situation aisée des Aveugles dans les nombreuses fondations faites par ceux-ci, autant que par le détail des terres et maisons qu'ils acquéraient, généralement dans la banlieue de Paris, et dont les titres entraient, après un délai plus ou moins long, aux archives de l'Hospice, devenu, par le décès des détenteurs, propriétaire de ces biens.

Digitized by Google

leur incomparable du service ainsi rendu, qui a peut-être privé la postérité de quelques ouvrages immortels.

Mais nous, qui connaissons Amyot, nous devons lui être reconnaissants, au moins autant que pour le bienfait de son œuvre littéraire, de cet admirable exemple d'un effort qui dura plus de trente ans, auquel il lui eût été facile de se soustraire et dont enfin il ne tira aucun profit matériel.

Différent des riches prébendes dont les titulaires ignoraient l'abbaye qui leur valait de gros revenus, le Supériorat des Quinze-Vingts constituait le premier des titres honorifiques attribués au grand aumônier de France, mais ne procurait à son détenteur aucun avantage pécuniaire.

Aussi cette charité de son temps reste en définitive le don magnifique fait par Amyot aux Aveugles, dont on peut dire qu'il les aima au point de leur abandonner ce que, homme d'étude, il estimait au plus haut prix.

Paul Emard.

Digitized by Google

LES ÉTRANGERS

DANS LE

BALLET DE COUR

ORIGINES DE QUELQUES TYPES

Constitué sous Henri III par la fusion d'éléments venus les uns des momeries, des entremets et des joutes, les autres des « mascherate » et des « intermedi », le ballet fut en France, de la fin du XVIe siècle au début du XVIIIe, le grand divertissement royal[1]. Ballets sérieux ou grotesques, mythologiques ou politiques, ballets de fantaisie ou ballets d'allusions : il s'en dansait à tout propos. La mise en scène d'étrangers y devint bientôt traditionnelle[2],

1. Le premier ballet de Cour digne de ce nom est le *Balet comique de la Royne*, dansé le 15 octobre 1581. Sur l'histoire du genre, voyez la thèse de H. Prunières, *Le ballet de Cour en France avant Benserade et Lully*. Paris, H. Laurens, 1913. Le ballet de Cour est un genre dont la formule n'a cessé d'évoluer. Il nous suffira de rappeler qu'il est, à sa naissance, le développement scénique d'une intrigue assez lâche empruntant son charme à la danse, à la musique et à la poésie. Dans la suite, tantôt l'intrigue disparaîtra, tantôt l'harmonieuse union des trois arts qui assurait l'agrément de l'œuvre se verra rompue au profit de l'un ou de l'autre, si bien que le mot *ballet* désignera des spectacles de plus en plus divers jusqu'au jour où Louis XV, bannissant de sa cour un divertissement auquel s'étaient complu pendant trois longs règnes ses aïeux — et au service duquel des écrivains comme Descartes, Malherbe, Théophile, Corneille, Tristan, Benserade, Molière, avaient mis leur talent sinon leur génie — en abandonna la représentation à *l'Académie royale de musique*, où il perdit tout caractère poétique. Auparavant, de l'union du ballet à l'opéra italien était née la tragédie musicale de Lully.

2. Quelle opinion la Cour et aussi le grand public qui se pressait à la représentation de ces ballets professaient-ils à l'égard des étrangers; lesquels de leurs qualités, de leurs défauts et de leurs ridicules remarquaient-ils le plus; comment en furent fait l'éloge et la sa-

Digitized by Google

fait qui s'explique si l'on observe les commencements médiévaux du genre.

L'auteur d'un *Traité contre les Masques* publié au début du XVIIe siècle s'élève encore avec violence contre une coutume que « le Diable a enfantée, dit-il, l'idolatrie fomentee, l'heresie eslevee[1] », et pour laquelle, en dépit des condamnations des conciles et des ordonnances royales, le moyen âge témoigna d'un goût très vif. A l'époque du carnaval, des bandes de momeurs déguisés et masqués parcouraient bruyamment les rues et parfois pénétraient à l'improviste, avec des gambades et des cris, dans les lieux où se tenait quelque assemblée, pour en sortir bientôt sans s'y être mêlés[2]. Toutes les classes sociales s'adonnaient à ces jeux qui s'organisaient même à la Cour. La plus ancienne momerie royale dont la relation nous soit parvenue intéresse précisément notre sujet.

Le 29 janvier 1393, à l'occasion du mariage d'une demoiselle d'honneur de la reine Isabeau, il y avait fête à l'hôtel Saint-Paul. Un des favoris du roi, Hugonin de Geussay, ayant imaginé de faire à l'assistance la surprise d'une momerie d'hommes sauvages, Charles VI et cinq de ses compagnons se déguisèrent, prirent le masque et s'enchaînèrent.

« Vestes siquidem lineas, secundum uniuscujusque staturam a capite ad pedes usque protensas, lino undique crispato et cum pice conglutinato coopertas, suos indui precepit consodales, et cum larvis facies abscondissent, sic criniti et incogniti aulam regiam sunt ingressi cum tam deformi habitu, et gestus deformiores, huc illucque discurrendo ceperunt exercere, et tandem more lupino hor-

tire; quelles variations les événements imposèrent-ils à ces jugements? Voilà ce que je montrerai dans une étude intitulée *La politique et les étrangers dans le ballet de Cour en France*, dont cet article est une manière d'introduction.

1. Jean Savaron, *Traité contre les masques*. Paris, Pierre Chevalier, 1608, p. 33.

2. Une momerie peut donc ne comporter ni danses figurées, ni chants (cf. de Saint-Hubert, *La manière de composer et faire réussir les ballets*. Paris, François Targa, 1641, p. 6).

Digitized by Google

rissonis vocibus ululantes. Nec absoni a voce deinde motus fuerunt, sed tripudiando choreas sarracenicas inceperunt, et, ut firmiter creditur, instinctu dyabolico agitati[1] ».

Après avoir hurlé et couru dans le bal, les sauvages dansaient une mauresque[2] quand le duc d'Orléans, curieux de les reconnaître, s'approcha d'eux avec une torche et par malheur les embrasa. Quatre des momeurs périrent; le roi fut sauvé.

Quoique les chroniqueurs de l'époque nous instruisent peu des divertissements de la Cour, nous connaissons d'autres momeries de personnages exotiques. En août 1501, lorsque arrivèrent à Lyon les ambassadeurs de l'archiduc Philippe d'Autriche, chargés de négocier le mariage de son fils Charles avec Claude, fille de Louis XII, furent faites « maintes nouvelletez et estranges mommeries ». Notamment, la reine Anne offrit un banquet où se vit « une dance en barboire[3] en laquelle fut dancé à la mode de

1. Cf. *Le Religieux de Saint-Denys : Chronica Karoli sexti*, cap. XVI : « De illis qui exercendo illicita combusti fuerunt » (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, t. II, p. 66). — Cf., en outre, les récits de Froissart et de Juvénal des Ursins : « Il (Hugonin de Geussay) fist pourveir six cottes de toille... puis semer sus délyé lin en fourme et en couleur de cheveuls... Quant ils furent tous six vestus de ces cottes qui estoient faittes à leur point et ils furent dedens enjoinds et cousus, ils se monstroient à estre hommes sauvages, car ils estoient tous chargiés de poil du chief jusques à la plante du piet » (Froissart, *Chroniques*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XV, p. 85). — « Et fut ordonné une feste ... d'hommes sauvages enchaisnez, tous velus. Et estoient leurs habillemens propices au corps, velus, faicts de lin ou d'estoupes attachées à poixraisine, et engraissez aucunement pour mieux reluire » (Juvénal des Ursins, *Histoire de Chartes VI*, Nouv. Coll. des Mémoires... Michaud et Poujoulat, t. II, p. 390).

2. Cette danse se fait avec des tapements de pied ou de talon, parfois avec les deux ensemble. Comme son nom le dit, c'était la danse des Morisques (cf. Thoinot Arbeau, *Orchesographie*. Lengres, Jehan des Preyz, s. d. (1588), fol. 94 r°). Le nom seul de certaines danses : volte, sarabande, passemezze, canarie, pavane, chacone, égyptienne, allemande, espagnolette, etc..., est une preuve du grand rôle joué par les étrangers dans le ballet.

3. Masque à barbe.

Digitized by Google

France, d'Allemaigne, d'Espaigne et Lombardye, et a la fin en la maniere de Poictou ». Ces danses furent exécutées chacune par un seigneur et une dame « habillez a la sorte du pays dont ilz dancerent a la mode ». Et le chroniqueur ajoute : « Grant foison de drap d'or et de soye fut la dechiqueté, dont la Royne fist l'avance; et fut une chose bien nouvelle et plus estrange : car chascun des danceurs en droict soy le fist si a point, qu'on eust dit, a les veoir branller, que c'estoyent gens nés au pays dont ils contrefaisoyent la maniere[1]. » Ces danses fournirent même l'occasion d'un petit divertissement turcophobe, où le narrateur vit une allusion à l'alliance toujours escomptée des grands pays d'Europe contre les Infidèles. En effet, après les danseurs signalés plus haut, il en parut un autre « habbillé à la turque » qui invita les dames du branle à danser avec lui, « lesquelles le reffuserent toutes, et ne tindrent compte de luy, ne semblant n'en firent, mais le resposserent le plus rudement qu'elles peurent; et ce faict, comme triste et despiteux, ung arc turquoys qu'il tenoit au poing gecta contre la terre, et vuyda la salle, tout esbay et mal content desdites alyences que contre luy veoyoit toutes bandées[2] ».

De la momerie, les étrangers passèrent dans l'entremets. Ce nom s'applique à des divertissements « vifz, mouvans et allans par terre[3] » — cortèges de masques, de chars, tableaux vivants, danses, pantomimes — commandés par les princes pour égayer leurs banquets et en rehausser le faste.

En janvier 1378, Charles V reçut à Paris l'empereur Charles IV et lui offrit un repas rehaussé d'entremets, au cours duquel on vit les soldats de Godefroy de Bouillon monter à l'assaut d'un char figurant Jérusalem défendue

1. Jean d'Auton, *Chroniques de Louis XII*, éd. Société de l'Histoire de France, t. II, p. 100.
2. *Ibid.*, t. II, p. 101.
3. Cf. Mathieu d'Escouchy, *Chronique*, éd. Société de l'Histoire de France, t. I, p. 141.

Digitized by Google

par les Sarrasins[1]. C'est encore la Croisade qui fournit le sujet du plus célèbre des divertissements donnés à la cour de Bourgogne. Constantinople venait de tomber aux mains des Turcs et cet événement avait ranimé le projet conçu par le duc Philippe à l'aurore de son règne de se croiser avec ses barons. Mais il fallait que l'idée fût « lancée »; c'est à quoi servit l'entremets de la Croisade turque donné à Lille, le 17 février 1454, au cours du banquet du Vœu du Faisan[2].

« Le grant jéant de monseigneur vient habilliet en Sarasinois moult bien, qui menoit ung chameul, sur lequel avoit ung chasteau, ouquel estoit une dame excellente, apellée Sainte-Eglise, laquele fist une très-doulereuse plainte de ce que les Turcks et mescréans le destruysoyent et défouloyent si vilainement en conclusion, recquérante ayde à monseigneur le duc de Bourgoingne[3]. »

Le duc et ses barons jurèrent, selon la coutume, sur un faisan vif de prendre la croix. *Sainte Église* les remercia et sortit, toujours conduite par le Sarrasin. Olivier de la Marche, qui tenait le rôle d'*Église*, décrit ainsi l'accoutrement des deux acteurs de l'entremets : « Vint ung geant plus grant, sans nul artiffice, que je visse oncques, d'ung grant pied, vestu d'une robe longue de soye verde, royée en plusieurs lieux, et sur sa tête avoit une tresque[4] à la guise des Sarrasins de Grenade, et en sa main senextre tenoit une grosse et grande guisarme[5] à la vieille façon, et à la dextre menoit ung elephant couvert de soye, sur lequel avoit ung chasteaul où se tenoit une dame, en ma-

1. Cf. Christine de Pisan, *Le livre des fais et bonnes mœurs du sage roy Charles*, livre III, chap. XLI. Nouv. Coll. des Mémoires... Michaud et Poujoulat, t. II, p. 110.

2. Cf. G. Doutrepont, *La littérature française à la Cour des ducs de Bourgogne*, p. 106 et suiv. Paris, H. Champion, 1909.

3. *Chronique de l'abbaye de Floreffe*, t. VIII, p. 171 des « Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg », publiés par De Reiffenberg. Bruxelles, Hayez, 1848.

4. tresse.

5. hache à deux tranchants.

Digitized by Google

nière de religieuse, vestue d'une robe de satin blanc, et par dessus avoit ung manteau de drap noir, et la teste avoit affulée d'un long couvrechief, à la guise de Bourgoigne[1], ou de recluse[2]. »

Certaines joutes du xve siècle contenant en germe l'action dramatique du ballet[3] comportent, elles aussi, des figurations d'étrangers. Par exemple, au pas de l'*Arbre d'or* exécuté à Bruges, en juillet 1468, à l'occasion des noces de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York, eut lieu, dit la chronique, une entrée de Turcs « qui estoit riche et nouvelle chose à veoir ».

« Jehan de Chassa, seigneur de Monnet [vint] servi de quatre gentilzhommes habilliez de bien riches robes à façon de Turcs; et estoient devant lui quatre Moriens et sur ung gros cheval à panniers en avoit deux et ung fol jouans de divers instrumens, le dit cheval houssié de velours violet broudé de lettres d'or, et y avoit un cheval houssié de velours cramoisy broudé de nuées d'or, sur lequel cheval seoit une pucelle vestue de drap de soye vert royée, à tout une grosse chainne d'or au col, habilliée à la manière de Turquie, laquelle dame menait le dit chevalier, icellui vestu aussy comme Turcq; sur son harnas, son cheval houssié de velours noir semé du hault en bas d'orfavrie viaulatre; et avoit deux paiges à piet portans chausses et robes d'orfavrie branlant; et puis avoit quatre aultres aprez lui habilliez comme Turcqs de bien riches robes, chascun dart ou poing, et ceux de devant aussi, qui estoit riche et nouvelle chose à veoir[4]. »

1. Un autre récit anonyme dit, avec plus de vraisemblance, « beguine » (Bibl. nat., ms. fonds français 5739, ancien ms. Baluze 10319[3]).

2. *Mémoires d'Olivier de la Marche*, édit. Société de l'Histoire de France, t. II, p. 362.

3. Voici deux exemples de joutes conçues selon un scénario minutieusement réglé :

« Le pas des armes de Sandricourt », 16 sept. 1493 (Bibl. nat., ms. fr. 21809, fol. 101 et suiv.).

« Tournoy fait à Carignan par le duc de Savoye Philibert le Beau, second du nom », carême-prenant, 1504 (*Ibid.*, fol. 65 et suiv.).

4. Olivier de la Marche, *op. cit.*, t. IV, p. 125. Voici ce que rap-

Digitized by Google

Mais, avant d'engendrer le ballet, momeries, entremets et joutes s'affinèrent à l'imitation des divertissements de Cour italiens[1], dont les compagnons de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier furent dans la péninsule les spectateurs éblouis. Les anciens divertissements de nos princes ne furent donc pas abandonnés au profit des mascarades italiennes, mais, à l'instar de celles-ci, ils devinrent prétextes à déploiement de luxe; l'Antiquité aussi les influença et leur offrit des personnages et des thèmes. Toutefois l'inspiration de nos auteurs de mascarades[2] — désormais on ne dit plus « momeries » — ne dérive pas exclusivement de l'Olympe. Les joutes et les tournois, auxquels de bonne heure la mascarade fut associée, en fournissent d'abondantes preuves. Lors du tournoi donné par Henri II à Blois, le 21 avril 1556, on vit paraître six chevaliers se donnant pour étrangers et qui s'étaient choisi des noms de héros de Boïardo et d'Arioste. Melin de Sainct-Gelays[3] rédigea leur cartel[4] qu'ils signèrent : Mandricardo, Ri-

porte Jean de Haynin : « Jehan de Chassa, sieur de Monet, fu le VIIIe venant au pas, et eut..... VI homes a cheval qui lacompagnoite et qui le servoite abillies a manierre de Turcs, et luy mimes pareillement, de longues cottes vollant de tavetas noir alant jusques a dessous le genoul, a une bordure autour du col, et du bort de leurs dis abis, et une esquerpe pareille de lettres turquoises, aiant chescun ung chapiau a coqide et une grande targe ou taloche et ung coutiau turquois a son coste, et unne belle jonne pucelette estant en cheveus vestue de soie verde et sa hagenée couverte de cramoisi, et ronpi II lanches » (*Mémoires de Jean, sire de Haynin et de Louvignies*, éd. D. D. Brouwers. Liège, Cormaux, 1905, 2 vol., t. II, p. 47).

1. Sur l'influence des mascarades florentines — *canti carnascialeschi et trionfi* — et des *intermedi*, spectacles de chants et de danses intercalés dans les actes des pièces représentées sur les scènes italiennes, cf. Prunières, *op. cit.*, p. 20 et suiv.

2. Cf., par exemple, les travestis turcs dans R. Boissard, *Mascarades recueillies et mises en taille-douce*, 1597, p. 3 et 4.

3. Cf. *Œuvres*, éd. Blanchemain, t. I, p. 173.

4. Le cartel était à l'origine une sommation de combattre orale ou écrite qu'un chevalier adressait à un adversaire, puis ce mot désigna un petit poème composé à l'occasion d'une rencontre réelle ou imaginaire et enfin une pièce ingénieuse et galante. On vit même s'y glisser la satire.

Digitized by Google

naldo, Rugier, Sacripante, Orlando, Astolpho[1]. L'apparition de « chevaliers estranges », de sauvages, de Turcs est coutumière dans les cartels[2]. On y rencontre même un rodomont d'Espagne pour qui César de Nostre-Dame, mis en verve satirique, rédigea ce cartel de défi :

Les Crocodils, les Tremanomdes
Qui lancoient des rocs de leurs fondes
Les Ferragus, les Rhodomons
Dont les corps sembloient à des monts,
Les vaillances tant ramantues
Des grands gosiers et Gargantues
Gallymas et Pantagruels
Ont senti mes exploits cruels,
Les Taillefers, Taillemontagnes
Crache-foudres, Engoulevents
A leur malheur en ces campagnes
Furent contre moy s'eslevans,
Fuiez donques petits Atomes,
Petits Nains, petits Epitomes
De pions et de Chevaliers;
Car je ne veux en mes piliers
Pandre vos bois, ni vos dépouilles

1. Dans l'*Orlando innamorato* Mandricard était Tartare; Renaud et Roland, Français; Roger, Italien; Sacripant, Circassien; Astolfe, Anglais.

2. En voici quelques exemples :

« Douze chevaliers estranges aux dames » (Melin de Sainct-Gelays, éd. Blanchemain, t. I, p. 159).

« De deux masques en Rugier et Marphise a un faict d'armes à Blois », 1550 (*Ibid.*, t. II, p. 298).

« Cartel fait ..... par le Nain des huit Chevaliers estranges » (Ronsard, éd. Marty-Laveaux, t. III, p. 501).

Cartel pour « trois guerriers incogneus de nation estrange » (*Ibid.*, t. III, p. 504).

On trouve dans le ms. fr. 24450 de la Bibl. nat., qui est un recueil de cartels, de mascarades et de tournois que La Vallière fit copier dans les œuvres du temps :

Fol. 103 r° : « Cartel pour une partie de Trois Turcs », par d'Audiguier [Vital d'Audiguier, seigneur de la Menor].

Fol. 101 r° : « Cartel pour une mascarade de Sauvages », par le même.

Digitized by Google

Mais comme formis et grenouilles
Vous froisser au doigt à miliers[1].

Les jeux s'accommodent aussi de ces travestissements. En 1565 se fit à Bayonne une course de bague où parurent des cavaliers mis à l'égyptienne, à l'espagnole, à la vieille française, à la mauresque, à la tartaresque[2]. L'année 1594, rapporte Bassompierre, nous allâmes « passer le caresme prenant à Nancy ou nous combattimes à la barriere habillés à la suisse[3] ». Mais c'est aux carrousels que s'associait le plus heureusement la mascarade. Le 20 janvier 1558, au cours d'un de ces divertissements donné par le roi Henri II dans la rue Saint-Antoine, les cavaliers parurent armés qui à la turque et qui à la mauresque. Les Turcs, qui portaient « des habits de soie blanche faits comme ceux des Levantins », arrivèrent précédés par des joueurs de trompette, de tambour et de timbales. Les Maures vinrent ensuite et le combat se fit au son d'une musique étrange. A la fin, les deux partis se rallièrent, « puis se rangeant en rond deux à deux et au son des mêmes instrumens, ils se mirent à faire danser leurs chevaux en cadence avec des cris et des huées épouvantables[4] ».

De telles parades furent fréquentes. Au cours des fêtes données à Bayonne en l'honneur de Charles IX, l'on vit, le 19 juin 1564, un divertissement où parurent des chevaliers de diverses nations : Écossois, Troyen, François, Espagnol, Romain, Corse, Albanois[5]. Cette habitude de

1. « Cartels pour le Tournoy que fit Monseigneur le duc de Guyse à la ville d'Aix », par César de Nostre Dame [fils du célèbre Nostradamus] (ms. fr. 24450 de la Bibl. nat., fol. 30 v° à 31 r°).

2. « Ample discours de l'arrivée de la Royne catholique ... à Saint-Jehan-de-Luz », 1565. Cité par H. Prunières, p. 43, qui signale aussi, d'après Brantôme, que François de Lorraine prit part à une course de bague habillé en femme égyptienne (*Grands Capitaines françois*, *Œuvres*, t. IX, p. 160).

3. De Bassompierre, *Mémoires*, éd. Société de l'Histoire de France, t. I, p. 41.

4. Sauval, *Histoire et recherche des Antiquités de la ville de Paris*, 1724, 3 vol. in-fol., t. II, p. 693.

5. De Beauchamps, *Recherches sur les Théatres de France de-*

Digitized by Google

se travestir pour figurer dans les jeux de chevalerie survivra même à la vogue du ballet de Cour[1].

L'association de la mascarade d'étrangers aux divertissements de palais n'était pas moins fréquente. Le 4 février 1554, à Blois[2], le cardinal de Lorraine offrit à Catherine de Médicis et à Marie Stuart un festin magnifique où l'on vit « un masque vestu en Amphion marchant devant les douze masques servans, vestus en six sortes de six differentes nations, deux à deux, accompagnés de douze dames vestues de mesmes ». Au premier service marchaient en tête les vêtus à l'italienne, au second Rome, au troisième Venise, au quatrième la Grèce, au cinquième les Allemands, au sixième l'Espagne. Amphion les présente tour à tour à Catherine en quelques vers. Il dit, quand vinrent les Allemands :

Vos forts ayeuls, Cymbres, Francs et Germains,
Hommes de grande invincible puissance,
Vous font, Madame, humble recongnoissance,
Chose que d'eux n'eurent onc les Romains.

puis l'année onze cens soixante et un jusques à présent. 1735, t. III, p. 14.

1. En 1662 fut donné aux Tuileries, à l'occasion de la naissance du Dauphin, un magnifique carrousel où parurent des Romains, des Persans, des Américains et des Indiens. C'est pour en perpétuer le souvenir que fut publié l'ouvrage suivant : *Courses de têtes et de bagues faittes par le Roy et par les princes et seigneurs de sa Cour en l'année M DC LXII* [par Ch. Perrault et Fléchier]. Paris, S. Marbre-Cramoisy, 1670, in-fol., front et pl. gravés. — Les costumes étaient évidemment de pure fantaisie. Voyez la reproduction de la planche « Escuyer et page persans », p. 65 du catalogue de l'Exposition *Le siècle de Louis XIV*, à la Bibl. nat., 1927. En 1685 seront publiées, sous le titre *Carrousel des galans Maures de Grenade entrepris par Monseigneur le Dauphin à Versailles* (s. l., gr. in-fol.), vingt-huit planches de Berain reproduisant les costumes portés par les personnages de ce carrousel, dont le sujet était le combat des Abencérages et des Zégris, épisode des guerres civiles de Grenade.

2. Le lendemain des noces de René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, et de Louise des Rieux, comtesse d'Harcourt.

Digitized by Google

Et quand vinrent ceux d'Espagne :

Tout ce que Calpe[1] et le haut Pyrenée
Tiennent enclos, et la mer environne,
Baisse son chef, Madame, et sa couronne
Devant la vostre heureuse et fortunée.

« Lesquelles parolles, dit Sainct Gelays[2], prononcées à chacun des services par Amphion, estoyent des chantres réitérées en musique, et puis encore sonnées par divers instruments, à diverses fois durant l'attente du service ensuivant. »

Un autre jour, c'est à des masques indiens que l'auteur confie le soin de chanter galamment les beautés d'une dame :

Celle qui a cent langues et cent yeux,
Et qui volant acquiert force à ses ailes,
Par tous les coins du monde spacieux
De vos beautez a semé les nouvelles.
Dont pour voir cas si rare et précieux,
Laissant le Gange et ses contrées belles,
Trouver vous viens, où tout bien est, sinon
Que d'heur si grand trop foible est le renom[3].

L'Orient, du moins, le proche Orient des Turcs, exerce un grand prestige sur les esprits français surtout depuis l'alliance de François Ier avec Soliman. Et ce n'est pas uniquement des Turcs belliqueux qu'on fait figurer dans les mascarades, comme le prouve ce récit d'une fête donnée, vers 1548, à la cour de Henri II :

« Aulcuns Sieurs Chevaliers de Malte firent un ballet pour une mascarade en Cour, où ils estoient aultant

1. La montagne de Calpé, proche le détroit de Gibraltar.

2. Cf. le texte de ce divertissement, éd. Blanchemain, t. I, p. 177 à 180.

3. *Deux masques indians*. Cf. Melin de Sainct-Gelays, *op. cit.*, t. II, p. 54-55. — P. Blanchemain se demande si ce ne seraient pas les beautés de Catherine de Médicis ou celles de Marie Stuart que la Renommée publie ainsi jusqu'au pays « d'où sort l'aube dorée ».

Digitized by Google

d'hommes que de Damoiselles habillez à la Turque, lesquels dançoient un branle en rond qu'ils appelerent le branle de Malte, avec certains gestes et tournoyements de corps. Et depuis fut ce branle dancé par la France comme nouveau; il y a environ quarante ans[1]. »

Sous l'influence des théories[2] de l'*Académie de musique et de poésie* qu'avaient fondée en 1571 Antoine de Baïf et Thibaut de Courville, les spectacles de cour souvent décousus vont s'organiser. Du jour où, pourvus d'une intrigue, ils s'astreindront au respect de l'unité dramatique et chercheront à accorder au rythme des vers la musique et les pas, ils engendreront le ballet.

La première œuvre du genre nouveau, le *Balet comique de la Royne*[3], dansée avec faste[4] le 15 octobre 1581 sur le sujet des enchantements de Circé, est tout entière d'inspiration mythologique.

Mais, pour des raisons multiples, la tradition devait bientôt reprendre ses droits. Les divertissements du genre de la Circé exigeaient, en effet, une mise en scène si compliquée et si coûteuse qu'on ne pouvait en donner fré-

1. Thoinot Arbeau, *op. cit.*, fol. 82 r°. — Le privilège de l'ouvrage est du 22 novembre 1588.

2. Cherchant à réaliser, à l'imitation des anciens, l'intime union de la poésie, de la musique et de la danse, Baïf conçut l'idée d'un divertissement dramatique où la danse traduirait le rythme des vers récités avec accompagnement musical. Ce dessein ravit « à cause de sa nouveauté » et, dit Sauval, il ne se fit plus de mascarades à la Cour que sous la conduite de Baïf (*op. cit.*, t. II, p. 493).

3. Ainsi dénommé parce que l'Italien Baltasar de Beaujoyeulx l'inventa sur l'ordre de la reine Louise de Lorraine.

4. En publiant le *Balet comique de la Royne faict aux nopces de Monsieur le duc de Joyeuse et de Mademoiselle de Vaudemont sa sœur* (Paris, Le Roy, Ballard et Mamert Patisson, 1582), Beaujoyeulx y ajouta une intéressante préface et des vers écrits à sa louange. La somptueuse mise en scène du ballet rappelle à un admirateur le faste oriental. Il dit à Beaujoyeulx :

« Tu nous fais veoir des Indiens
Sans peril la richesse aimée,...
Tu as à la façon des Perses
Ce Balet nouveau inventé. »

Digitized by Google

quemment[1]. D'autre part, les guerres de religion qui vont désoler le royaume ne laisseront plus aux esprits la liberté nécessaire à l'organisation de ces grandes fêtes, non plus que l'ignorance et le manque de politesse des milieux de la Cour au temps du Béarnais ne seront favorables au développement des sujets mythologiques. On continuera de danser des ballets devant le roi, mais ce seront des fêtes modestes, qui ne nécessitent aucun décor (ce seront même parfois des impromptus[2]), où l'allusion aux événements du jour trouve librement place[3] et où, naturellement, reparaissent les types d'étrangers déjà traditionnels[4] dans les divertissements qui préparèrent l'éclosion du genre.

Marcel PAQUOT.

1. A en croire d'Aubigné, Henri II dépensa quatre cent mille écus pour assurer le succès de la Circé (cf. *Histoire universelle*, éd. Société de l'Histoire de France, t. VII, p. 118). Il avait d'ailleurs des raisons politiques de faire étalage devant les étrangers d'une magnificence qui contrastait si fort avec la misère du peuple (cf. *Lettres de Catherine de Médicis*, éd. Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, t. VII, p. 401).

2. Cf. Bassompierre, *op. cit.*, t. I, p. 60-62.

3. C'est ce que montrera un prochain article consacré aux ballets dansés sous Henri IV.

4. Desportes compose des stances à l'occasion d'un ballet d'Africaines dansé par douze filles d'honneur de la reine Louise de Lorraine (cf. *Œuvres*, éd. Michiels, p. 456).

Digitized by Google

QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS

SUR

JEAN BODIN

En commençant la savante étude qu'il publiait en 1913 sur *Jean Bodin, auteur de « République »*[1], M. Roger Chauviré s'exprimait ainsi : « On ne peut espérer apporter à la biographie de Bodin une large contribution originale. A fouiller les archives, on glane, de-ci de-là, quelques certitudes nouvelles; mais surtout on acquiert l'assurance que les pièces essentielles qui permettraient de vérifier les premiers biographes sont perdues... Bon gré, mal gré, nous sommes forcés de nous en rapporter aux biographes de la première heure[2]. »

Or, il y a quelques années, en dépouillant les anciennes minutes d'un notaire de Picardie, nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur un volumineux recueil de pièces des XVIe et XVIIe siècles, parmi lesquelles plusieurs concernaient précisément notre Jean Bodin, *sieur de Saint-Amand*, et sa famille[3].

1. *Jean Bodin, auteur de la « République »*, par R. Chauviré, docteur ès lettres, professeur de première au Prytanée militaire. Paris, éd. Champion, 1914, 1 vol. gr. in-8°, 543 p.

2. R. Chauviré, *op. cit.*, p. 9.

3. Collection de pièces manuscrites des XVIe et XVIIe siècles qui paraissent avoir été réunies par M. Nicolas de la Fons, seigneur d'Hardecourt, lieutenant général à Saint-Quentin, décédé en 1679, dont le père, Philippe de la Fons, avait été tuteur d'Antoinette Bodin.

Ces documents sont reliés en un fort registre de 0m34 sur 0m22, comportant 1643 pages foliotées sous une couverture de parchemin, portant au dos la mention : *N° 12. Papiers détachés et inutils.* Le volume est accompagné d'une *Table pour trouver aisément dans le livre les diférents actes, tiltres, sentences, arrestz et autres pieces qui y sont contenus.*

Digitized by Google

Sans autre préambule, nous allons essayer, à l'aide de ces nouveaux documents, de combler quelques lacunes et de préciser certains points que M. Chauviré a dû nécessairement laisser dans l'incertitude.

§ 1. — Jean Bodin, religieux profès du couvent N.-D. des Carmes d'Angers

L'historien de Thou a écrit que Bodin avait été carme dans sa jeunesse, mais qu'ayant fait profession avant l'âge canonique, ses vœux furent déclarés nuls. Ménage, d'après les dires de l'avocat Baudri, conteste cette particularité. Enfin, M. Chauviré ne semble pas croire à cette *légende* dont il voit l'origine dans la dédicace de la traduction latine en vers de la *Cygénétique* d'Oppien, adressée par Jean Bodin à son protecteur, Gabriel Bouveri, évêque d'Angers.

Le document qui suit — que nous reproduisons in-extenso — nous prouve que de Thou avait été bien informé : c'est, comme on le voit, un procès-verbal d'enquête faite en 1577 par les religieux carmes de Paris pour savoir ce qu'était devenu « frère Jehan Bodin ».

Aujourd'huy, en la présence de Jacques Bardin et François de la Fons, notaires du Roy nostre sire au Chastelet de Paris, soubzsignez,

Sont comparuz vénérables et religieuses personnes frère Eloy Charron, Georges Tronquet et Jehan Radel, docteurs en la Faculté de Théologie en l'Université de Paris, et religieux profés du couvent Nostre-Dame des Carmes à Paris, et frère Pierre Boujan, prebstre, aussy religieux, profés aud. couvent.

Lesquels, après licence à eulx donnée par vénérable et religieuse personne frère Gabriel Rousset, à présent prieur dud. couvent N.-D. des Carmes à Paris, ont dit, attesté, certiffié et pour vérité affirmé en leurs consciences codablement (?) ensemble,

Me Caurette, notaire à Ham (Somme), possesseur de ce registre, est décédé au mois de mai 1927. Ses minutes, qui remontaient à 1532, ont été anéanties pendant la guerre, mais le registre en question a échappé à la destruction.

Digitized by Google

avoir eu bonne, vraye et certaine congnoissance, depuis trente-deux ans en ça, d'un religieux profés du couvent N.-D. des Carmes d'Angers, qui se nommoit frère Jehan Bodin, lequel a demeuré aud. couvent de Paris avec eulx, soubz la mesme profession de carme, et que lesdits Charron, Tronquet et Radel ont oy ensemble le cours de philosophie aud. couvent, soubz frère Guillaume Prévost qui estoit aussy religieux dud. ordre, par l'espace de deux ans ou environ, lequel Bodin estant retourné en son couvent d'Angers, lesd. Charron et Tronquet atestans Dieu avoir entendu iceluy Bodin s'estre retiré de lad. religion des Carmes et qu'il avoyt quicté l'abit, dont et desquelles choses dessusdites Me Nicolas du Huleu, pédagogue au collège de Boncourt en l'Université de Paris, à ce présent, a requis et demandé lettres ausd. notaires qui luy ont octroyé ces présentes, pour faire et valloir à qui il appartiendra, en temps et lieu, ce que de raison.

Ce fut ainsy faict, atesté, requis et octroyé l'an mil cinq cens soixante et dix sept, le lundy quatorziesme jour de Janvyer. *Signé :* Bardin et de la Fons.

Collation de ceste présente coppie a esté faicte par Nicolas Fardeau et François de la Fons, notaires du Roy nostre sire au Chastelet de Paris soubzsignez, à la minutte originalle d'icelle estant par devant led. de la Fons, l'an mil cinq cens quatre vingt et sept, le samedy unziesme jour du mois de Juillet.

Signé : Fardeau. de la Fons.

Au verso : « Papier parlant de la moynerie de M. Bodin. »

(1 p. parch. p. 205 du *Recueil.*)

§ 2. — Jean Bodin, procureur du Roi a Laon et conseiller du roi de Navarre. Les familles Trouillart et Bayard

Nous savons déjà que Jean Bodin vint épouser à Laon, au commencement de l'année 1576, Françoise Trouillart, veuve de Claude Bayard, décédé en 1569. Le contrat de mariage, d'après les *Remarques* de Ménage, était daté du 25 février.

Claude Bayard exerçait les fonctions de contrôleur du domaine de Vermandois, à Laon. Il avait été pourvu de

Digitized by Google

cet office par lettres patentes du roi Henri, données à Compiègne le 22 juillet 1558. Il succédait à Nicaise de Nyvelles. La charge lui avait coûté « six vingts escus d'or sol » et ses gages étaient de 80 livres par an.

De nouvelles lettres patentes du roi François, datées du 1er août 1560, confirmèrent sa nomination.

Il avait eu, d'un premier mariage, deux fils (dont l'un était prénommé Pierre) qui sont cités dans une lettre de Jean Bodin que nous reproduisons plus loin.

Françoise Trouillard lui en donna un troisième, Nicolas (qui se qualifia plus tard seigneur de la Bovette[1]), fut successivement secrétaire du chancelier des Pays-Bas, puis du duc d'Alençon, et enfin commissaire général des finances du roi à Calais. Il semble avoir été l'objet d'une prédilection toute particulière de Jean Bodin, qui, jusqu'à sa mort, ne cessa de s'intéresser à son avenir et de le recommander aux puissants personnages et aux princes avec lesquels il était en relations[2].

Claude Bayard mourut le 6 septembre 1569. Nous trouvons dans notre recueil la copie d'une requête adressée au bailli de Vermandois, à Laon, le 15 octobre 1570, par Françoise Trouillart — comme ayant charge de ses enfants — pour obtenir le paiement des arrérages qui étaient dus au défunt, à cause de sa charge[3]. Il est à supposer qu'elle obtint satisfaction.

Françoise Trouillart était fille d'un *élu* de la ville de Laon, Jean Trouillart, licencié ès lois, et de Delle Anne Lecirier.

Elle avait un frère, Nicolas, qui, après avoir été étudiant en l'Université de Paris[4], se qualifiait avocat à la cour

1. Hameau dépendant de la commune de Fourdrain, canton de La Fère (Aisne).

2. Voir la lettre à Castelnau du 30 septembre 1585 (Bibl. nat., Cinq-Cents de Colbert, vol. 472, p. 157) reproduite par M. Chauviré, p. 230.

3. Tous les renseignements et dates qui précèdent sont extraits de notre manuscrit (p. 746 à 758).

4. Voir Arch. Aisne, E. 476. Par son testament du ..... 1550, Jean Trouillart « pour la bonne amour qu'il a à la personne de Nicolas,

Digitized by Google

en 1559 et obtint finalement la charge de procureur du roi qui avait été antérieurement exercée par ses ancêtres — ou alliés — maternels (Adam Le Cirier en 1510, Pierre Le Cirier en 1540, etc.)[1].

En 1575, Nicolas Trouillart réunissait les fonctions de procureur du roi en la prévôté de Laon à celles de procureur au bailliage de Vermandois et siège de Laon[2].

Il mourut en 1587, à l'âge de cinquante-deux ans, ainsi qu'il est dit dans son épitaphe rapportée par Devisme[3].

Françoise et Nicolas avaient deux sœurs, Antoinette et Marie, qui, encore mineures à la mort de leur père, furent placées sous la tutelle de leur beau-frère, l'élu Claude Bayard. Antoinette épousa plus tard Pierre Aubelin, avocat à Laon, qui mourut relativement jeune, laissant également une fille mineure, Françoise Aubelin, dont Jean Bodin fut nommé le tuteur[4].

Marie resta célibataire. Elle était morte avant 1592.

Françoise Trouillart était donc veuve depuis six ans lorsqu'elle épousa Jean Bodin. Par quelle occasion avait-elle fait la connaissance de celui-ci? M. Chauviré suppose qu'il avait pu entrer en relations avec Claude Bayard, contrôleur des domaines du roi, au cours de différents procès soutenus à la Table de marbre... Peut-être avait-il connu Nicolas Trouillart, soit comme étudiant, soit

son filz, escollier estudiant en l'Université de Paris, affin qu'il ayt mieulz de quoy vivre et soy entrer aux escolles pour acquérir science et degré » lui donne 15 livres 5 sols tournois, etc...

1. Les membres de cette famille ont été presque tous, au XVIe siècle, pourvus de dignités ou de charges fort honorables. M. Antoine Lecirier, doyen de Notre-Dame de Paris, était conseiller du Roi au Parlement et maître des requêtes; noble homme François Lecirier était aussi conseiller du Roi au Parlement; Nicolas Lecirier, seigneur du Fay, était avocat à la cour, etc... (Acte du 1er novembre 1529, par-devant les notaires d'Anizy-le-Chastel).

2. Pièce du 28 juin 1575 (manuscrit p. 431).

3. Reproduite par M. Chauviré, *op. cit.*, p. 38 (note).

4. Nous donnons aux Pièces justificatives quelques extraits de l' « Inventaire des pièces produites par Jean Bodin, procureur du Roy, en qualité du tuteur maternel de Françoise Aubelin, pour renoncer à la succession de feu Me Pierre Aubelin. »

Digitized by Google

comme avocat au Parlement, durant son séjour à Paris?...

Quoi qu'il en soit — contrairement à ce que pense M. Chauviré — Jean Bodin n'exerça les fonctions de procureur du roi à Laon qu'après la mort de son beau-frère, c'est-à-dire en 1587[1] : ce qui concorde d'ailleurs avec le texte de l'épitaphe latine rapportée par Devisme.

Ce n'est donc pas à cause de cette qualité de *procureur du roi* que le Tiers état de Vermandois délégua Jean Bodin aux États de Blois de 1576, peu de temps après son mariage. Il avait dû remplir à Laon d'autres fonctions ou se distinguer dans quelques affaires qui l'avaient mis en évidence et qui lui avaient attiré la confiance des gens du Tiers.

*
* *

A la fin de cette même année 1587, Jean Bodin, qui avait déjà donné maintes preuves de son dévouement au roi de Navarre, fut nommé son avocat et conseiller au bailliage de Laon pour les affaires du comté de Marle[2].

Voici le texte de la lettre — toute à son honneur — qui lui fut alors adressée par les officiers de la Chambre des comptes de La Fère[3].

2 Novembre 1587.

Monsieur,

Nous avons cy devant prié Monsr Desmarestz d'accepter la charge d'advocat pour le Roy et Royne de Navarre au siège pré-

1. Antérieurement à 1587, les suscriptions des lettres adressées à Jean Bodin sont ainsi rédigées : 1580. M. de Saint-Amand, maître des requestes de Monseigneur, à Rouen. — 1581. M. de Saint-Amand, surintendant des affaires de M. le marquis de Moy, à Laon. — 1583. Au s^r Bodin, conseiller et maître des requestes de Monseigneur le duc d'Anjou. — 1585. M. de Saint-Amand, à Laon. Pour la première fois, le 2 novembre 1587, une lettre du marquis de Moy est adressée à « M. de Saint-Amand, procureur du Roi au siège présidial de Laon, à Laon. »

2. Le comté de Marle, qui faisait partie du domaine de Navarre, fut ensuite rattaché à la couronne à l'avènement de Henri IV.

3. Page 180 du manuscrit.

Digitized by Google

sidial de Laon pour les causes qu'ils y avoient, au lieu de deux advocatz quy y estoient auparavant. Maintenant que Dieu l'a appelé à soy, nous souvenans que quelques fois avons esté contrainctz, pour aucunes matières de grande difficulté, de prendre encores quelque advocat avec luy, il nous a semblé que les deux advocatz quy y estoient au premier ordonnez, aportoient plus d'advanssement aux affaires et service de Leurs Majestés pour la conservation des beaulx droicts et grandz revenus qu'ils ont en leur comté de Marle et en leurs aultres terres de Picardie, qu'ung seul. C'est pour quoy nous avons advisé d'en choisir deux, ne povans faire meilleur choix que de vostre personne, pour vous congnoistre de long temps très-affectionné au bien et service desd. Seigneur et Dame, ce que vous auriez nouvellement déclaré à Monsieur le Lieutenant Général dud. Comté de Marle, quy s'est voulu charger de la présente.

Pour ceste cause, Monsieur, nous sommes tant plus hardis de vous prier, comme très-affectueusement nous vous prions, d'accepter lad. charge d'advocat aud. siège pour les affaires desd. comté, terres et seigneuries, et avec Monsieur Turet, auquel nous avons escript de mesme, doresnavant prendre en main les causes et procès de Leurs Majestés de vos bons offices en leurs endroicts, qu'ils seront par eulx recongnus, et cependant tiendrons la main que serez très-bien contenté de vos peines; de quoy Monsr Grignon, procureur desd. s^r^ et dame, dressera les parties comme il a accoustumé de faire, vous asseurant aussy que vous nous trouverez tous, tant en général qu'en particulier, toujours bien disposés à vous honorer de tout nostre pouvoir, d'aussy bonne voulenté que humblement nous nous recommandons à vostre bonne grâce, priant Dieu,

Monsieur,

Vous donner en parfaite santé, bonne, longue et généreuse vye.

Du chasteau de la Fère, ce deuxiesme jour de novembre M V^c^ IIII^xx^ sept.

Vos bien affectionnez frères et serviables amys, les gens du Conseil et Chambre des Comptes du Roy et Reyne de Navarre, à la Fère.

WIBERT.

Monsieur de Saint-Amand, procureur du Roy au siège et présidial de Laon, à Laon.

Digitized by Google

Bodin a écrit en marge : *Pour estre du Conseil du Roy de Navarre. Il y a pension.*
Me est deub ung an et demy.
Fait le ve avril v^c iiij^xx ix.

§ 3. — Jean Bodin et le duc d'Anjou

Après son mariage à Laon, Jean Bodin était resté au service du duc d'Alençon — devenu duc d'Anjou. — Ses multiples fonctions l'obligeaient à de fréquents déplacements. En décembre 1580, nous le trouvons à Rouen.

De son côté, le duc reconnaissait volontiers le dévouement que lui témoignait Bodin. En 1583, il lui fit délivrer le brevet suivant :

La Fère, 10 août 1583.

Aujourd'huy dixiesme jour d'aoust mil cinq cents quatre vingtz troys, Monseigneur, fils de France, frère unicque du Roy, duc de Brabant, Gueldres, Anjou, comte de Flandres, estant à la Fère[1], désirant bien et favorablement traicter le sieur Bodin, conseiller et maître de ses Requestes, et luy donner quelque récompense des bons et agréables services qu'il luy a faictz depuis deux ans en ça, lui a liberallement donné et accordé le premier estat de judicature qui viendra cy après à vacquer en ses appanaiges, voulant que, lors de la vaccation d'icelluy estat, ledit Bodin en soit pourveu comme personnage suffisant et cappable.

En tesmoing de quoy, Son Altesse a voulu signer le présent brevet de sa propre main et commande à moy, conseiller et secrétaire d'estat et de ses finances, icelluy contresigner et luy expédier toutes lettres sur ce nécessaires quand besoing sera.

Signé : François
et plus bas : Le Pin.

Au verso : Brevet pour Mre Bodin.

(1 p. parch. p. 203 du manuscrit.)

1. « Le mercredi 17e aoust, dit Pierre de l'Estoile, dans son *Journal,* un vieil eschevin et un conseiller de ville allèrent trouver la roine mère *à la Fère, où elle estoit allée voir monsieur le duc son fils...,* etc. » (Éd. Michaud et Poujoulat, t. XIV, p. 164.)

Digitized by Google

Malheureusement, le présent brevet paraît être resté lettre morte pour Jean Bodin. Dix mois plus tard — jour pour jour — le duc mourait à Château-Thierry dans les conditions que l'on connaît et le « pauvre procureur » dut se contenter de classer dans ses archives une promesse de plus...

§ 4. — Une lettre de Jean Bodin a son beau-fils

Nous avons dit que Jean Bodin s'intéressait tout particulièrement à son beau-fils, Nicolas Bayard, qu'il recommandait comme un garçon « de fort bon et gentil esprit[1] ».

Mais Nicolas, qui se souciait peu de ces bienveillantes attentions, paraît avoir été d'un placement difficile. Voici la lettre, pleine de bon sens et de judicieux conseils, que son beau-père lui adressait au moment où il allait quitter le service du duc d'Anjou, dont il était secrétaire[2] :

Mon fils, voyant vostre garson par deça, je me suis ébahi qu'il ne m'a aporté lettres de vostre part, ny mention de moy en la lettre de mon frère[3] ainsi qu'il m'a dit, qui me fait doubter si vous avez receu les lettres que j'ay envoyés à Monsieur Doger[4], lequel, néantmoins m'a escrit qu'il vous les envoyroit soudain, non pas que j'en espère bonne issue, sachant le peu d'affection qu'on portoit aux serviteurs de S. A.[5], mais pour tenter tous les moyens, je pensois que vous fussiez en la maison de Fontenay[6], touttesfois mon frère m'a dit que vous en

1. Voir la lettre à Castelnau du 30 septembre 1585.

2. Nous n'avons pu lire la date exacte de cette lettre qui est écrite sur une partie du papier engagée dans la reliure de notre recueil. Elle nous paraît être du mois d'août 1584, c'est-à-dire environ deux mois après la mort du duc (10 juin). Ce qui nous le fait supposer c'est que Bodin parle dans sa lettre du « peu d'affection qu'on *portoit* aux serviteurs de S. A. ».

3. Nicolas Trouillart, beau-frère de Jean Bodin, procureur du Roi à Laon, mort en 1587.

4. Inconnu pour nous.

5. François de France, duc d'Alençon, puis duc d'Anjou, chez lequel Nicolas Bayard était employé comme secrétaire.

6. Il y a plusieurs terres de ce nom.

Digitized by Google

aviez perdu l'espérance, c'est pourquoy j'ai escript une lettre à Monsr de Clatens[1] pour servir sy vous alliez en la maison du Roy de Navarre, car vous n'estes pas encore résolu de ce point, comme j'entends de mon frère, qui m'a demandé mon advis si vous deviez vendre ce peu de bien que Dieu vous a donné par deça pour en achepter un office, de ma part, je pense bien que ce seroit bien faict, et gaigneriez beaucoup à vendre ce qui est si éloigné pour le changer avecques quelque bon héritage près de Celles[2] ou de ceste ville[3], afin que vous ayiez toujours quelque fonds quand vous aurez perdu toute espérance, et si vous avez affection de vous marier comme j'entends, vous trouveriez cent fois mieux parti par deça, ayant cent livres de rente en héritage que mil l. t. estant en offices, car on veut bien tousjours affermer le douaire des filles, et si on scait que vous ayez tout mis en office, je crains que vous ne trouviez pas aisément parti tel que vous désirez, car, outre l'incertitude de trouver ung office, attendu les successions, il sera vendu bien cher, et au hazard, s'il vient une guerre, de n'estre point payé des gages, comme nous avons veu assez souvent, ou estant suprimé, comme on a fait du bureau de Châlons, assigner l'intérest du denier douze et très-mal payé, et en danger de perdre le principal, car l'État et le beau temps que vous voyez ne tiendra pas[4], et vous vous en asseurez si vous aviez tant de bien qu'on en peust vendre une partie pour avoir ung estat. Je serois bien de cest advis, mais pour avoir douze cens livres de de gaiges, il faut trouver quinze mil livres et peut estre davantage. Or, tout le bien que vous avez ne vaut pas le tiers, non pas le quart, comme vostre frère[5] et moy avons calculé par le menu, et ce peut aisément cognoistre, car il n'y a du bien du père en Picardie qui sont IIIIxx IIII stiers de terre[6], y compris trois faux de pré, qu'on ne scauroit vendre que trente livres, l'ung stier portant l'autre, car les terres qui furent vendues à S. Sulpis[7] après plusieurs publications ne furent non plus ven-

1. Inconnu pour nous.
2. Celles-sur-Aisne, cant. de Wailly (Aisne).
3. Laon.
4. Bodin n'avait guère confiance en son gouvernement!
5. Un fils du premier mariage de Claude Bayard. Voir ci-après.
6. Claude Bayard, mort en 1589. 85 setiers de terre à la mesure de Vermandois équivalaient à 28 hectares environ.
7. Saint-Sulpice, alors faubourg de Ham (Somme), aujourd'hui

Digitized by Google

dues, qui estoyent des meilleures, et semées de beau blé prest à couper, qui valoit le quart du prés; ainsi toutes les terres ne vaudroyent que cinq mil cinq cent deux livres et les rentes en deniers toutes comprises 95 livres, lesquelles estant vendues au dernier xii — et peu de personnes se trouvent qui veuillent achepter telles rentes de dix, de quinze, de xx sols — ne scauroyent monter, au dernier quinze, que xiiij^c xxv ₶, y compris les rentes de xxx l. t. et de xxiij l. t. les censives du fief d'Aubigni[1] à cinquante sols par an mal payées, à les prendre au dernier xxv, ne font que lxij l. t. x s. Voilà tout ce qu'il y a à Ham et aux environs.

Quant à Fourdrain[2] et à La Bovette[3], elles ont cousté xv^c xlij ₶, et en prenant de dix années l'une, ce n'est iiij^xx viij ₶ par an, dont moitié est à vous, et vostre frère a bien vendu au denier vint toute la terre de La Bovette et Fourdrain, ne pourront revenir que à xvij lx ₶ qui font [ ] cens quatre vings ₶ pour vous et pour vostre frère, qui font en tout vij mil viij^c lxix ₶. Il faut déduire deux mil iiij^xx xj ₶ qui me sont deubz par la closture du compte aussi bien examiné que compté qui a passé depuis dix ans. Reste encores le remploy de vostre mère, de quatre vins huit ₶ de reste et les arrérages depuis quatorze ans, le tout remanant à ij mil ij c. iiij^xx viij ₶, ou bien, s'il faut prendre le remploy sur les acquêts comme il est raisonnable, il s'en faudra v^c iiij^xx viij ₶ que La Bovette et Fourdrain y sufisent, et faut encores déduire pour la moitié des rentes de Saleigre [ ] et la veuve Defer[4], posé que vostre mère fust tenue de la rente de Seleigne[5], v^c l ₶, sans toucher au douaire de vostre mère, de vi^xx ₶ de rente, tant qu'elle vivra, ny au douaire de la veufve Beurrière, le tout déduit et rabatu au

commune séparée. Jean Bayard, grand-père de Nicolas, avait été « justicier », c'est-à-dire lieutenant du bailli de Ham, vers 1545; c'est ce qui explique les biens que Nicolas avait dans la région de Ham.

1. Dépendance de Brouchy, cant. de Ham.
2. Fourdrain, cant. de La Fère (Aisne).
3. Hameau dépendant de Fourdrain. La terre de La Bovette avait été acquise par le père Claude Bayard du s^r de Calendre.
4. D^elle Marie Doulcet, veuve de feu noble homme Adrien de Fer, s^r de Tillencourt (cant. de Guiscard, Oise), lieutenant général et président au siège de Laon.
5. Selaine, faubourg de Chauny (Aisne).

Digitized by Google

mieux qu'il se peut faire pour vous, et ostant xxi stiers et demi de terres de et quatre stiers et demy à Aubigni au quesne[1] qui appartiennent à vostre mère, au prix susdit, ascavoir xxx ℔ font sept cens livres t. et pour la soute du partage que vostre feu père aquist, qui est ij^c xli ℔ pour vostre mère, sans y comprendre les arrérages, tout le reste ne monte que trois mil vj^c viij ℔ à vous et à vostre frère, qui pouvoit estre pour vous, en comptant le droit d'aînesse, xvj ℔. Car on ne scauroit vendre les terres sans toutes ces charges-là; encores sommes nous en tele difficulté pour les gendarmes que le mareschal de Ray[2] et La Meilleraye ont fait venir par deça, chascun se retire de rien achepter en ces quartiers-là : ce que j'ai bien voulu vous monstrer par le menu et désirerois qu'on vous l'aist fait entendre il y a dix ans; peut estre eussiez-vous épargné davantage que vous n'avez fait.

Il me déplaist bien, de ma part, que je n'ay acquis davantage, jacois que la maison que j'ay acquise[3] vaut du moins trois mil ℔, encore qu'elle ne avoit cousté que ij m. v^c et xxv ℔ de rente que j'ay esteint de la veufve Defer, et entretenu la maison qui me couste par chascun an plus d'huit cens ℔ et le bien de vostre mère n'en vaut pas trois cens de rente.

Si le Roy et autres m'avoyent payé ce qu'ils me doibvent, j'eusse acquis quelque belle cense, mais je n'y ay pas grand espérance pour le moins[4]; je ne vendray rien et feray tout ce qu'il me sera possible pour vostre bien, honneur et avancement, priant Dieu sur ce qu'il vous assiste de ses grâces, comme il fera je m'en assure, si vous le priez; mais si vous l'oubliez. il vous oubliera.

De Laon, ce jour... (aoust?)

Votre bon père amy.

J. Bodin.

1. Aubigny-aux-Caisnes, cant. de Vermand (Aisne).

2. Albert de Gondy, duc de Retz, maréchal de France (1522-1602).

3. Maison à Laon, rue de la Placette, vendue plus tard par les héritiers Bodin (manuscrit p. 559).

4. Comme M. Chauviré l'a déjà fait observer, Jean Bodin ne cesse de gémir sur sa « pauvreté »; il avait, en effet, reçu, au cours de son existence, beaucoup de belles *promesses* qui ne furent jamais tenues (voir plus loin la correspondance du marquis de Moy).

Digitized by Google

Vostre oncle[1], mère[2], tantes[3], frères[4] et sœur[5] se portent bien. Pierre Bayard a perdu l'occasion d'accompagner Monsr de Frican vers le Roy de Navarre qui s'y en va en poste, accompaigné de Genaille[6]. Bayard est à Fourdrain avec vostre mère. Depuis ma lettre escrite, vostre oncle et moy avons communicqué detost (?). Il est d'advis que vous tantez la maison du Roy de Navarre, et m'est avis que vendre vostre bien pour avoir un estat, ce vaudroit mieux prendre quelque peu de rente si vous étiez pressé; mais si vous avez moyen de vous en passer vous ferez beaucoup d'épargner; il y a si peu d'argent en ces pays icy, qu'il faut beaucoup perdre pour emprunter; je vous prie d'y penser.

(4 p. papier p. 525-528.)

Au dos : A mon fils,
Nicolas Bayard, segrétaire de Son Altesse.

Nous ignorons ce que devint Nicolas Bayard après la mort du duc d'Alençon : il nous paraît être resté à la charge de ses parents.

Le 19 septembre 1593, nous le trouvons à Fontainebleau, près du roi : il se qualifie Nicolas *de* (*sic*) Bayard, sieur de la Bovette, conseiller du roi, et signe, en qualité de témoin, un acte par lequel le marquis d'Ancre, lieutenant général de Picardie, et M. de Praslin, capitaine des gardes du roi, font l'échange des deux abbayes qu'ils possèdent respectivement : N.-D. de Mores, près de Bar-sur-Seine, et Saint-Crépin-en-Chaye, près Soissons[7].

Quelques jours auparavant (12 septembre), il avait, au moyen d'un acte de vente fictif[8], cédé à son beau-père

1. Nicolas Trouillart.
2. Françoise Trouillart.
3. Antoinette Trouillart, veuve de l'avocat Pierre Aubelin, et Marie Trouillart.
4. Pierre et N. Bayard, cités une ligne plus loin, enfants du premier mariage de Claude Bayard.
5. Antoinette Bodin, dont il est parlé ci-après.
6. On trouve aux archives de l'Aisne (E. 472, reg. 1532-1539) un bail fait par Antoinette Trouillart, venue de Poncelet *Genaille*...
7. Page 1554 du *Recueil*.
8. Inventaire de mes papiers plus importants :
... Ung compte et procès faict par M. Bodin sur les affaires que nous avons à desmesler ensemble... (p. 77).

Digitized by Google

tous les biens qui devaient lui revenir de sa mère — très probablement pour qu'ils échappent à ses nombreux créanciers.

Françoise Trouillart mourut l'année suivante.

Trois ans plus tard, lorsque Jean Bodin vint à trépasser à son tour, Nicolas était devenu conseiller du roi et contrôleur général des finances à Calais. Mais il ne devait pas conserver longtemps cette situation. En janvier 1596, un acte, que nous reproduisons plus loin, nous apprend qu'il était, « dès il y a longtemps, prisonnier pour ses malveillances... ès prisons royalles de Laon ».

De quel genre avaient été ces *malveillances?* Nous l'ignorons.

Quoi qu'il en soit, ses biens — y compris le fief de la Bovette — furent, à la requête des créanciers, saisis et mis en vente...

§ 5. — Antoinette Bodin

Jean Bodin avait eu de Françoise Trouillart une fille, Antoinette, née en 1576, et deux fils morts en bas âge.

Antoinette était donc âgée de vingt ans à la mort de son père. Comme elle ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés, elle fut immédiatement placée sous la tutelle de son frère utérin, Nicolas Bayard. Mais celui-ci, aux prises avec ses créanciers et engagé dans de longues procédures à la suite desquelles il avait été mis en prison, n'était pas en état de subvenir aux besoins de sa pupille.

Voici la requête qu'il adressa, le 11 décembre 1596, au prévôt de la ville de Laon :

Monsieur le Prevost de la cité de Laon ou son lieutenant,

Supplie humblement Nicolas Bayard, seigneur de la Bauvette, conseiller du Roy, et contrôleur général de ses finances

... Une *contre-promesse* de M. Bodin, mon beau-père, touchant les meubles de ma mére que je luy ay vendus, et immeubles, le 12 septembre 1593, *par lequel il déclare que la vente est nulle* — ne sert de rien (p. 84).

... Ung estat des biens de ma mére faict par M. Bodin, etc.

Signé : Bayard.

Digitized by Google

à Callays, tuteur et curateur de damelle Anthoinette Bodin, sa sœur, disant que sur la requeste qu'il nous avoit présentée y a six sepmaines tendant à ce que pendant la décision du procès qui estoit entre luy en lad. qualité, d'une part — et Étienne Lallain et Charles Carlier, advocats audit Laon, qui avoyent, en vertu de quelque pretendu deub saisy les deniers provenant des biens meubles de lad. mineure, il vous pleust luy ordonner certaine somme pour nourrir et allimenter sa pupille et la faire rhabiller et raccommoder de ses nécessités. Suivant quoy et sur fauces propositions faictes par ledit Carlier, vous auriez ordonné à lad. mineure trente escus, mays, qu'attendu la prodigalité proposée par ledit Carlier, qu'ils seroyent par le receveur des consignations, mis és mains d'ung bourgeois de lad. ville pour estre delivrez à lad. mineure.

Et pour ce que depuis, par l'advis des parens d'icelle, led. Bayard l'a laissé et mise en la garde de delle (en blanc) d'Espinois, vefve de feu Me (en blanc) Jousseteau, sage et vertueuse damoiselle et alliée de lad. mineure, il vous plaise ordonner lad. somme de trente escus estre baillée à lad. delle Jousseteau par led. receveur des consignations Me Marquette, et en demeurera d'autant deschargé, pour estre lesd. xxx ℔ employez par lad. damoiselle, scavoir : quinze escus pour vestir et habiller lad. mineure et les aultres xv ℔ à sa nourriture, sans préjudice touttes fois à l'appel interjeté par led. Bayard de vostre sentence pour la réparation d'honneur prétendue contre led. Carlier. Et vous ferés justice[1].

BAYARD.

Trois semaines plus tard, Antoinette elle-même s'adres-

1. On lit ensuite :

« Soit la présente requeste communiquée au Procureur du Roy pour luy oy ordonner ce que de raison. Faict le xie décembre 1596.

MARTIN.

Consent le soubsigné, procureur du Roy, que sur la somme de trente escus accordée pour la nourriture de damelle Antoinette Bodin soit baillée la quatriesme partie de lad. somme, sur et en tant moins de la nourriture, à damelle Magdeleine d'Espinois qui a entrepris icelle assister.

DE LANCY.

Au verso : Requeste pour avoir alliment pour la fille de Me *Bodin* (manuscrit p. 137).

Digitized by Google

sait à son tour au prévôt de la ville de Laon dans les termes suivants :

Supplye humblement Anthoinette Bodin, aagée de vingt et ung ans, fille de feu maistre Jehan Bodin, vivant procureur du Roy au bailliage de Vermandois et siège présidial de Laon, et de deffuncte damelle Françoise Trouillard, ses père et mère, disant que depuis quelque temps après la mort dud. feu Bodin, à cause de quelque maladye et débilité d'esprit quy luy estoit survenue, encore qu'elle fust en aage pour estre émancippée, les parens auroient esté assemblé pour luy eslire ung tuteur et auroit esté esluz, noble homme Nicolas de Bayard, seigneur de la Bovette, son frère utérin, pour son tuteur, et d'autant que depuis trois ou quatre moys, par la grâce et bonté de Dieu, elle seroit revenue en convalescence et retourné en sa première santé et en son bon sens aultant que jamais, aiant le jugement bon et capable d'administrer son bien, comme ung chascun peult veoir aujourd'huy, joinct que led. sr de la Bovette, son frère, ne peult vacquer à l'administration de sondict bien, comme il luy a faict entendre, et en veult estre deschargé, *pour estre détenu prisonnier dès il y a longtemps par ses malveillances*, et qu'au sortire de lad. prison, il s'en va demeurer à Paris et luy a par plusieurs foys pryé mesnaiger son bien elle-mesme.

Ce considéré, Monsieur, il vous plaise ordonner les parens de lad. mineure estre appelé pour dire ce qu'ils voudront pour empescher que lad. Bodin ne soit émancippée ne jouise et aye la libre disposition de son bien soubz l'autorité et conseil touttesfoys d'ung curateur et vous feré justice./.

Au bas de la requête, le prévôt écrivit : « Soient les parens de lad. Ant. Bodin appelez pour eux ouïr, et le procureur du Roy, sur le contenu cy-dessus, ordonner ce que de raison. Faict le 15 janvier 1597. (*Signé :*) MARCIGNY. »

En conséquence, une assignation fut donnée, par sergent, aux « parens et amis de ladite suppliante » pour « respondre et procéder sur ladite requeste... ».

C'étaient :

Me Demange, lieutenant particulier au bailliage;

Me Despinay, conseiller et assesseur criminel;

Me Bocquillon;

Digitized by Google

M. de la Bovette, « trouvé ès prisons royalles de Laon » ;
M. le procureur du roi de Ribemont;
Guillaume Paris, bourgeois de Laon;
Me Nicole Ledoulx, avocat à Laon;
et Me Anthoine Ledoulx, demeurant également à Laon.

Ce conseil de famille se réunit le 6 février suivant. Un autre curateur fut nommé au lieu de Nicolas Bayard. Il fut décidé qu'Antoinette ne pourrait aliéner, vendre, etc., ni se marier sans l'autorisation dudit curateur et du sieur de la Bovette[1].

Dans le partage des biens de Françoise Trouillart, qui se fit le 20 juin 1597, Antoinette eut dans son lot la maison et cense de Mortiers[2], des maisons à Fourdrain[3] et à Laon, ainsi que diverses rentes dont l'énumération offrirait peu d'intérêt[4].

1. Manuscrit p. 141 et 142. Note à la page 144.

2. Mortiers, cant. de Crécy-sur-Serre (Aisne). — 21 septembre 1584. Bail par Jean Bodin, sr de Saint-Amand, avocat au Parlement de Paris, et Françoise Trouillart, sa femme, à Charles Lesaige, de terres, prés et bois à Mortiers (arch. Aisne, reg. E. 490). — 29 avril 1596. Bail par Jean Bodin, procureur du Roi à Laon, à Pierre Leurier, de 24 setiers de vignes en un clos à Condé (*Ibid.*, reg. E. 492), etc.

3. Fourdrain, cant. de La Fère (Aisne).

4. P. 1263 et suiv. du manuscrit. « Partage qui se pourra faire esgalement de tous les immeubles, terres, bois, prés, vignes, rentes et surcens appartenans lors de sa mort, et délaissés à ses enfans et héritiers par deffuncte damelle Françoise Trouillart, en son vivant, femme de Me Jehan Bodin, vivant procureur du Roy au bailliage de Vermandois, à Laon, entre Nicolas Bayard, sr de la Bovette, fils unicq du premier lict de lad. Trouillart et Antoinette Bodin, sa sœur, fille unicque du second lit de lad. Trouillart leur mère. »

Parmi les terres en *fiefs*, on voit : « La terre de la Bovette, toute en fief, avec justice, moyenne et basse, consistant en 92 jallois de bois, 6 faulx de près, etc... acquise par le feu père dud. Bayard du sr de la Calendre, et depuis sa mort, led. Bayard et son père avoient vendu à leur mère, leur moittié... »

« ... la 20e partie de la seigneurie de Fourdrain... »

Les terres en roture et les rentes furent partagées par moitié entre Bayard et Antoinette « suivant l'estimation qui a été faite au partage du 22 juin 1592, fait entre lad. Françoise Trouillart et Françoise Aubelin, sa nièce, des successions de feus Me Nicolas et Marie Trouillart. »

Nicolas eut, dans sa part, la maison et cense de Celles, avec des

Digitized by Google

En 1608, elle avait comme tuteur Me Martin Hennuyer, contrôleur au grenier à sel de Laon. Mais celui-ci paraît avoir administré les biens de sa pupille pour son propre profit. En voici un exemple :

En 1585, Me Nicolas Trouillart, le procureur dont nous avons parlé, avait constitué une rente de 104 livres au profit de Dlle Claire Le Cirier, femme de Denis de Hardes. Après sa mort, à partir de 1588, la rente fut payée par moitié entre ses héritiers : Françoise Aubelin, sa nièce, et Françoise Trouillart, sa sœur, femme de Jean Bodin.

Ceux-ci étant décédés à leur tour, la moitié de la rente tombait à la charge de leurs enfants, Nicolas Bayard et Antoinette. Mais, comme Nicolas était insolvable, Martin Hennuyer, le tuteur d'Antoinette — dont la femme était précisément l'*héritière* de Marie Le Cirier — afin de ne pas s'exposer à perdre le capital emprunté par Nicolas Trouillart, fit rendre une sentence par laquelle sa pupille était tenue de continuer à payer la part de son frère[1]...

Un nouveau tuteur fut nommé, qui défendit les intérêts d'Antoinette avec un peu plus d'honnêteté. C'était Me Philippe de La Fons, écuyer, sieur de Hardecourt, conseiller du roi, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage de Vermandois, à Saint-Quentin. Il n'hésita pas à plaider contre Martin Hennuyer[2].

Il plaida également contre Me Étienne de Lalain, avocat à Laon, qui avait épousé Catherine Aubelin... Le procès se termina au bout de deux ans par une transaction (13 novembre 1611). Me de Lalain dut décharger Antoinette Bodin d'une somme de 893 livres 12 sols qui lui était réclamée à tort, constituant le reliquat d'un compte rendu par feu Jean Bodin, son père, à la succession de Me Pierre Aubelin, dont Catherine était fille et unique héritière[3].

vignes, prés et bois au même lieu (voir plus haut la lettre de Jean Bodin).

1. Manuscrit p. 375-407.
2. Manuscrit p. 407 et suiv.
3. Manuscrit p. 559.

Digitized by Google

Nous n'avons pas rencontré d'autre mention d'Antoinette dans notre recueil. Il paraît qu'elle mourut à un âge avancé sans avoir pu recouvrer la raison[1].

§ 6. — Jean Bodin, superintendant des affaires du marquis de Moy

En dehors des fonctions officielles qu'il était appelé à remplir au siège présidial de Laon, Jean Bodin devait être fréquemment sollicité par les grands seigneurs du voisinage pour leur donner des conseils juridiques et, au besoin, défendre leurs intérêts et plaider pour eux devant les tribunaux.

C'est ainsi qu'il fut nommé « superintendant des affaires » du marquis de Moy[2]. Notre recueil contient vingt-trois lettres qui lui furent successivement adressées par le marquis ou sa femme, de 1580 à 1593. Nous les reproduisons ci-après.

Charles de Moy, en faveur duquel plusieurs fiefs ou seigneuries avaient été réunis en *marquisat*, se qualifiait :

Chevalier, châtelain héréditaire de Beauvais,

Conseiller d'État,

Gouverneur de Saint-Quentin,

Premier capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi,

Seigneur de Mézières, Hamel,

Baron d'Espiart, Enfreville.

Il était fils d'Antoine, baron de Moy, et de Charlotte de Chabannes.

En 1576, il avait épousé Catherine de Suzanne, comtesse de Cerny.

Il en eut une fille unique, Claude de Moy, mariée en

1. *Dictionnaire* de Bayle.

2. Moy (ou Mouy), ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Quentin (Aisne). — Voir étude de M. de Caix de Saint-Aymour sur les *Châtelains de Beauvais*, dans *Mém. de la Soc. acad. de l'Oise*, t. XIII, p. 608.

Digitized by Google

premières noces à Georges de Joyeuse, sieur de Saint-Didier, dont elle n'eut pas d'enfants — et, en secondes noces (par contrat du 19 septembre 1585), à Henri de Lorraine, comte de Chaligny, petit-fils d'Antoine, duc de Lorraine, et frère de Louise de Lorraine, femme de Henri III, roi de France — mort en 1604.

La correspondance que nous avons sous les yeux ne nous permet pas de préciser la nature des intérêts — questions de successions, sans doute — que Bodin défendait pour le marquis de Moy. Celui-ci, aux prises avec ses créanciers, ne cessait de s'adresser au célèbre avocat pour lui recommander ses affaires « ... icelles estant fort obscures ». De son côté, la marquise joignait ses ardentes supplications à celles de son mari et ne perdait aucune occasion de rappeler à Bodin qu'elle était toujours « sa plus affectionnée et bonne amye ».

Bodin s'y employa de façon fort active — comme on peut s'en rendre compte en parcourant les lettres. Il dut faire de nombreux voyages à Paris et en Normandie (ainsi que dans toutes les régions où la famille du marquis avait des biens); mais il ne paraît jamais avoir été légitimement récompensé de ses « peynes et vaccations ».

Dans une lettre du 10 janvier 1581, la marquise lui disait : « Je vous promectz que Monsieur et moy nous resentirons tousjours des courtoysies que vous avez faictes en toutes choses qui dépendront de nos moiens et puissances... » Elle lui annonce l'envoi de « six vingts escus d'or sol... en attendant aultres plus grands moiens dont nous espérons vous gratiffier, Dieu aydant... »

Et quatre ans plus tard (1585) : « Je ne vous envoie que vint escu, vous jurant, Monsieur de Saint-Amand, que set tout ce que j'ay pu faire. Dans quelque jour, j'espère vous en envoier d'autre... », etc.

Enfin, dans une autre lettre du 17 avril 1594, « ... sy m'est agréable de vous contenter par quatre cens escus de ce que vous avez demandez par ci-devant. Je vous les donnerois fort librement et vous en ferois cent livres de rente

Digitized by Google

jusqu'à ce qu'aions moien de vous les bailler content ». Au verso, Bodin a écrit : « La marquise *promect* bailler quatre cens escus pour mil escus moins vint qu'elle doibt ».

Il est probable qu'il n'en toucha jamais rien, car on trouve, à la suite de cette correspondance, un mandement du roi Henri IV, daté du 17 décembre de cette même année 1594, autorisant Me Jehan Bodin, sur sa « supplication », à faire saisir et vendre les meubles de ses créanciers insolvables...

D'ailleurs, le « superintendant des affaires » du marquis a souligné lui-même, dans chacune des lettres que nous reproduisons ci-après, les belles phrases dans lesquelles ses correspondants rappellent les services qu'il leur a rendus gratis[1].

Ces lettres, toutefois, nous apportent peu de particularités sur le *curriculum vitæ* de Jehan Bodin. La seconde, du 3 décembre 1580, porte comme suscription : « A Monsieur de Sainct-Amand, maître des Requestes de Monseigneur, *à Rouen.* » Les trois dernières, des 17 avril, 12 et 21 mai 1594, lui sont adressées *à Chaulny* et une note du destinataire précise : « Lettre de la marquise de Moy, escrite à Bodin, lorsqu'il estoit à Chaulny, *prisonnier de guerre.* »

On sait que le siège de Laon par Henri IV dura près de deux mois, du 25 mai au 22 juillet. Jean Bodin ne se trouva donc pas dans la ville pendant le siège. En prévision des événements, il n'avait pas attendu l'arrivée des troupes royales pour se constituer « prisonnier de guerre » — de bonne volonté : ce dont le roi Henri dut lui savoir gré.

30 novembre 1580.

Monsieur de Saint-Amand (*partie déchirée*).

arrivé n'avez eu . . . . . .
ny de Monsr le lieutenant. . . . . causé de l'ennuy
à les attendre sy vous n'eus . . . . . autres affaires de
quoy empescher vos esperis à remettre une infinité de choses

1. Nous les avons, à notre tour, reproduites en *italiques*.

Digitized by Google

mal gouvernées qui n'est à moy peu d'obligation, veu le bon zelle et affection que vos *deportemens me font preuve de la peyne qu'avez en icelles; aussy je vous puis assurer que, pour revenge, vous avez aquis ung affectioné et fidelle amy autant que le scauryés désirer, comme je vous feray tousjours parestre ma bonne volonté. Or pour estre certain que n'en soit nulle doute*, je ne vous en discoureray davantage, sinon vous diray que je vous envoye la procuration selon vostre coppye et sy ay satisfet à tout le contenu des vostres, espérant bien que par vostre moyen les afféres de ma meson seront en aussi bon et meilleur estat qu'elles estoient du vivant de mes prédécesseurs, et sur cette espérance, je cloray ma lettre par saluer vos bonnes grâces de mes bien affectionnées recommandations, priant Dieu,

Monsieur de Saint-Amand, en santé vous donne l'entier accomplissement de vos désirs.

Escript à Moy ce dernier de novembre 1580.

Vostre plus affectionné et plus fidel amy.

DE MOY.

(Lettre autographe du marquis. P. 201 du manuscrit.)

3 décembre 1580.

Monsieur de Saint-Amant, d'autant qu'il n'y a cun jour que vous ay depesché un lacquetz par lequel je vous fais ample responce au vostre, quy me guardera vous en plus parler; au reste, j'envoye la ratification passée selon vostre minutte; au reste, je n'avons eu aucunes nouvelles de Monsr de Lavalette, dont je suis assés esmerveillé. Je ne scais qu'en présumer, et pour closture de ce petit mot, je vous prye, puis *qu'avez desjà tant pris de peyne en mes affaires, en prendre encores à remédyer au movays ménage quy y est* à cause des mouvays négociateurs du passé et de ma part, m'avisant de ce que vous serez d'avys que je fasse : je l'exécuteray d'aussy fidelle affection que je me recommande affectueusement à vostre bonne grâce, priant Dieu,

Monsieur de Saint-Amant, en santé vous donner l'entier accomplissement de vos désirs.

A Moy, ce 3e Décembre 1580.

Mon grand homme, je ne vous escript point à cause que je vous ai mandé par le Basque au long de mes nouvelles. En-

Digitized by Google

cores moins *vous recommanderay de mes affaires, d'autant que je sçay qu'en avez plus de soing* que des vostres. Je ne feray donc que de me rappeler à vous. J'avois oublié vous envoyer iceux blancs signes de lestre. Je vous les envoye et ung aultre pour mon sénéchal Danfreville.

Enplifiez les vostres des lettres comme voirez bien estre.

Vostre plus affectionné et à jamais fidel amy

DE MOY.

(Lettre autographe. P. 199 du manuscrit.)

Au verso : « A Monsieur de Sainct-Amant, mre des Requestes de Monseigneur, à Rouen ».

10 janvier 1581.

Monsieur de Saint-Amant, je suis infiniment marrye du mécontentement que je voy qu'avez de nous par la lettre que m'avez escripte par du Hamel, nostre maistre d'hostel. Je congnois bien par icelle que n'avez entendu à vostre part à la promesse que je vous fis quy estoit d'aultant que je n'avoys le moien promptement de recognoistre les *grands plaisirs que nous avez faicts* en nos affaires et dont avons *fort bonne congnoissance que icelles estant fort obscures, les avez esclairées,* dont il nous en est tombé beaucoup de prouffict.

Je vous dis que j'espéroys en bref vous faire paroistre qu'auriez occasion de vous contenter de nous, comme je scays très-bien que c'est chose plus que raisonnable, d'aultant que toutes peines doibvent sallaires. Je vous promectz que Monsieur et moy nous resentirons tousjours des courtoisyes que vous avez faictes en toutes choses qui dépendront de nos moiens et puissances. Mondict sieur vous envoye une *ordonnance adressante à l'un de ses recepveurs, lequel il vous plaira de choisir pour vous délivrer la somme de six vingtz escus d'or* sol qu'il ordonne vous estre délivrez en attendant aultres plus grands moiens *dont nous espérons vous grattiffier, Dieu aydant, car je scay que nous sommes grandement tenus à vous.*

Au demeurant, nous avons ce jour d'huy receu une lettre de Monsieur de la Valette où il nous mande que ces deniers, dont il nous a faict promesse de délivrer, sont tous pretz longtemps pour les distribuer la part où nous vouldrons. Je vous envoye lad. lettre pour voir le contenu d'icelle et vous prye de nous en mander vostre bon advis, ensemble de ce que monsieur de Cerny nous a mandé ce jourd'huy que le Roy voulloit envoyer

Digitized by Google

un lieutenant civil de la cour (?) en Normandye pour les affaires dont y avez esté, et pour la bonne espérance que nous avons ferez tousjours office de bon amy et continuer la *bonne vollonté dont nous avez faict assez paroistre en nos affaires*. Je ne vous feray aultre discours, fors que de prier le Créateur, après m'estre bien affectueusement recommandée à toutes nos bonnes grâces, vous donner,

Monsieur de Saint-Amant, en santé bonne et longue vie avec l'accomplissement de vos bons désirs.

A Moy, ce v^e de janvier 1581.

Monsieur de Saint-Amant, mondit s^r de Cerny nous escript que le Roy veult que les deniers dont est question soient emploiez à nostre acquict et qu'ils soient délivrés entre les mains de mondit s^r de Cerny. Vous me manderez, s'il vous plaist, la responce qu'il convient faire pour ce faict aud. s^r de la Vallette, et sy vostre bonté a peu permettre de voir les papiers que du Hamel vous a laissé.

Vre plus qu'affesionnée bonne amie[1].

K. DE SUSANNES.

(P. 197 du *Recueil*.)

10 janvier 1581.

Nous, Charles de Mouy, chevallier de l'ordre du Roy, conseiller en son premier Conseil, cappitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et gouverneur pour Sa Majesté à Saint-Quentin,

Avons ordonné, et par les présentes ordonnons, à nostre recepveur de bailler et délivrer au sieur de Sainct-Amand, maistre des requestes de Monseigneur et superintendant de nos affaires, la somme de deulx cens livres que luy donnons d'estat de laquelle somme voullons luy estre payé, assavoir : cent livres au jour de S. Jehan Baptiste prochain venant, et les aultres cent livres au jour de Noël prochain ensuivant, et continuer lesd. payemens tous les ans auxdicts termes, car ainsy nous voullons estre faict, et en rapportant ces présentes ou vidimus d'icelles avecq quictances dudict sieur de Sainct-Amand, lesdictes sommes vous seront allouées en vos comptes.

1. Écrit de la main de la marquise.

Digitized by Google

Et sy avons ordonné par lesd. présentes à nostre dict recepveur de bailler et délivrer aud. sr de Sainct-Amand la somme de six vingt escus d'or sol que luy debvons pour ses peynes et vaccations d'avoir esté à la Court et en Normandie donner ordre à nos affaires qui nous estoient de grande importance, laquelle somme vous sera aussy allouée en vosd. comptes.

En tesmoingnage de quoy, avons signé lesd. présentes de nostre dicte main, en nostre chasteau de Moy le dixiesme jour de Janvier mil cinq cens quatre vingtz et ung. Ainsy signé : DE MOY[1].

Quelques jours avant de mourir, Jean Bodin, qui n'avoit probablement jamais reçu les deux cents livres promises, se vit obligé de s'adresser aux Requêtes du Palais pour essayer d'en obtenir le paiement. Nous lisons, en effet, à la suite de l'ordonnance de Charles de Mouy :

« Collation de la présente copie estant en ce feuillet a esté faicte à son original à la requeste de Me Jehan P..., procureur de Me Jehan Bodin, sr de Saint-Amand, procureur du Roy au bailliage et siège présidial de Laon, et en la présence de Me Fr. Morelet, procureur du sr de Moy, suffisamment appelés

« Faict au greffe des Requestes du Palais, *le 24e jour de may 1596.* »

Signé : FORMAGET.

18 mai 1584.

Monsieur de Saint-Amant. Ayant esté le jour d'hyer voir Madame d'Origny, elle me parla fort de notre diférend, s'estant resolue que ayant prins le conseil de Monsieur Bare, son conseil, nous en mettre à accord. C'est pourquoy je vous prye nous faire ce bien de *vous trouver Lundi en ce lieu de Mouy*, affin que nous advisions avecq vous le moyen d'en faire une bonne yssue et pour m'assurer que vous ferez ce bien, je finiray ceste pour me recommander bien affectionnément à vostre bonne grâce, priant Dieu vous donner,

Monsieur de Saint-Amand, en parfaite santé longue et heureuse vye. A Moy, ce xviiie May 1584

Vre affesionnée bonne amie

X. DE SUSANNES.

(P. 193.)

1. Manuscrit p. 145 et 150.

Digitized by Google

4 octobre 1584.

Monsieur de Saint-Amant, j'ay ce matin receu la vostre où j'ay congneu par ycelle la *volonté qu'avez en mon endroict* et bien de mon profict. Je vous puis dire avecques vérité qu'encores que Monsr d'Avry sont venus icy pour m'induire à prendre sa rente que je n'ay voullu luy acorder que je n'aye premièrement receu *vostre avys, lequel je désire en toute chose d'ensuyre pour venir du conseil de la personne que j'onore et respecte infiniment* et que je vous prie croire, et aviser en quoy je pouray estre propre pour me renseigner de *tant de peynes et travaux que prenez pour moy*, et lors me trouverez *autant zellé d'exsécuter vos volontez qu'amy qu'ayez* et m'asurant qu'ainsy vous le croyez. Je cloray ma lectres par mes bien affectionnés recommandations à vos bonnes grâces, priant Dieu, Monsr de Saint-Amand, et en santé vous donner les siennes très-saintes.

Vre bien affecioné et très-singulyer amy

DE MOY.

(P. 191.)

25 janvier 1585.

Monsieur de Saint-Amand. Encor que j'aye entendu de ma femme que vous estiez malaide lorsqu'elle passa à Cerny, que l'espoir que j'ay qu'estes au retour de vostre mal, j'ay advisé vous envoyer ce porteur pour vous prier que sy vostre commodité et santé le peut permettre, *venir jusques icy pour affaires que j'ay d'importance* à vous communiquer dont vous avez jà entendu le mérite, ou sinon, sy vous ne pouvez venir je vous envoyeray les lectres que le Roy m'a faict expédier touchant l'estat du chevalier de S. Esprit, touttesfois je voudrois bien vous en communiquer moy-mesme et pour m'assurer que me ferez ce bien, je ne vous en feray ceste cy plus longue, sinon pour me recommander bien affectionnément à vos bonnes grâces, priant Dieu vous donner,

Monsieur de Saint-Amand, en parfaicte senté longue et heureuse. Moy, ce xxve Janvier 1585.

Vre bien affecioné et plus fidelle amy

DE MOY.

(P. 189.)

13 Mars 1585.

Monsieur de Saint-Amand, ce porteur s'en allant à Laon pour recepvoir son dernier ordre en presbtrize, j'ay bien voullu

Digitized by Google

par luy vous escripre ce mot de lettre, et pour vous prier prendre la peine que de présenter de ma part à Monsieur l'Evesque de Laon une lettre que je luy escriptz, ensemble la depesche que Sa Majesté luy envoye pour l'enqueste qu'il est besoing qu'il face pour mon faict.

Je vous prie savoir de luy le temps que sa commodité permettra de *venir en ce lieu et me le faire entendre* par cedit porteur, affin que je me tienne prest. Nous ne pouvons avoir Messieurs de Piennes et d'Estrées avant la Penthecouste prochaine pour faire le debvoir de leur partie. *Pendant ce temps, je vous prie voulloir travailler pour moy à ce qu'avez très bien encommencé*, affin que s'il est possible il ne puisse manquer de nostre debvoir. J'envoieray, l'un de ces jours, vers Monsr de Léry, et pour l'espérance que j'ay, qu'aurez toutes nos affaires, de quoy je vous prie affectionnément. Je ne vous feray ceste plus longue, sinon vous prier me mander amplement de vos nouvelles par ce dit porteur, priant le Créateur apres m'estre affectueusement recommandé à vos bonnes grâces, vous donner,

Monsieur de Saint-Amand, en santé très bonne et longue vie.

A Moy, ce xiiie Mars 1585.

Vre bien affecioné et très-fidelle amy

DE MOY.

(P. 187.)

En marge de la lettre, la marquise de Moy a écrit :

Monsieur de Saint-Amant, je vous veux bien dire qu'y n'estois nul besoint de demeurer à Paris pour le prosé d'Origny, car, à ses grans jour, on n'y fait rien. Je suis bonne mesnager, encore n'ant croiés rien sur cete querele. Je vous baise... (La fin de la phrase est cachée par la reliure.)

9 Août (1585?)

Monsieur de Saint-Amant, je vous envoie se porteur pour vous tenir compagnie jusque à Paris et ausy que set celuy quy a négosié l'afaire de Monsieur le Prinse. Je ne vous envoie que vint escu, vous jurant, Monsieur de Saint-Amand, que set tout ce que j'ay put faire. Dans quelque jour, *j'espere vous en envoier d'autre*, vous suppliant, au nom de Dieu, d'*aler le plus tos que pourez audy Paris*, car pour nos afaire y li sont très-mal. J'escrit ungue lestre au Présidan Faucon pour le prié de

Digitized by Google

faire en sorte que nos daite soit aquité, afin que je puisions jouir librement de mon bien, se que je ne feson nullement, pour estre nos receveur tous arestés, qui nous porte grant interet, au moins si poions les arrérage, més ny l'un ny l'autre, y n'y pense point. Je vous prie que vous luy fasié for bien entendre. Quant à du Hamel, il faut que vous sachiés que Chevallier luy a dit sant mil mensonge, tellement que Monsr a prins sa quinte et m'a escrit ungue lestre comme sy j'estois sa chambrerier; or, pour vous dire, Monsieur de Saint-Amant, sy s'étes pour en amander de sant mil ℔ de rente, je ne sorés enduré qu'un serviteur encore tel que setuila, qui a resu tant d'onheur et a profit en ce lieux, me gourmande, y ni a sy bon que ausy l'on ne soit, sy la eu de la pène à nostre service, y lan a bien recompansé, mais quant ung pety se voit en esta d'estre un peut grant, incontinent y veut voler au nue; je vous en parle comme à bon amy. Vous savés en quel ranc y l'est céans, y ne faut pas qu'il en abuse comme y fait, [il] ne faut pas mentir, je ne le sorés enduré; mais que je vous voie, je vous en diré le surplus. Cependant, Monsieur de Saint-Amant, mon bon amy, je vous recommande toute nos afaire; je say que Monsr de Moy et moi nous vous avons tant d'obliguations que je ne pourions jamès le reconnoître, mondy sieur et moy vous prions croire que n'orés jamés de melieur amys que nous, où nous vousdrez enploier, et de pareille voulenté que luy, moi, nous rescomendons bien affésionément à vos bonnes grase. Je prie Dieu quy vous donne,

Monsieur de Saint-Amant, heureuse et longue vie

Moy, le ixe d'out.

Votre plus qu'affessionnée bonne amie

X. DE SUSANNE.

(Lettre entièrement autographe, p. 184 et 185.)

5 octobre (1585?)

Monsieur de Saint-Amant, J'estés bien en péne ausy bien que vous de du Hamet, més jé reçu iers des lestre de luy. Je vous envois celle quy vous escrit; vous voiré comme y parle aujourd'huy pour estre dimenche à Riblemont; je parleres au arpenteur et sy l'on fait isy, je les vous envoiré, més que je vous voie, je desvisserons de tout ce que me faite ce bien de m'escrire, *vous ayant tant d'obliguationt que je ne saurés jamés tant faire pour vous*, comme vous m'y obligé, mais vous pou-

Digitized by Google

vez faire esta de moi comme de la plus et vraye bonne amie que soriés jamais avoir. Je le vous ferés tousjours parestre camt j'en orés le moien, et sur cette vérité, je me recommenderé affésionnément à vos bonnes grase et prie Nostre Seigneur qui vous donne en parfaite santé, Monsr de Saint-Amand, bonne et longue vie.

A Moy, le 5e d'octobre

Vostre plus qu'affesionnée bonne amie

C. DE SUSANNE.

(Lettre autographe, p. 182.)

(Nov. 1585?)

Monsieur de Saint-Aman, jay cejourdhuy reçu des lestre de du Hamet où y me mende qui lest de grant besoint de vre présance à Paris pour nos affaire. Je vous envoie le porteur esprès afin de vous prier par se de nous mander quelle jour vous pourès partir afin de vous envoier homme pour vous aconpagner; je vous prie, Monsr de Saint-Aman, que *incontinent que vre comodité le pouras permestre, que vous partiés, monsieur de Moy et moi, n'avons espéranse après Dieu quant vous*; juse bien désiré vous voir avant vostre partement, mais, se cera pour une autre fois que je vous conteré la collère de du Hamet, je cres mes qui vous voie quy vous en dira asé. Cependant je prirés Dieu quy vous donne, Monsieur de Saint-Aman, en santé bonne et longue vie me recommendant affectionément à vos bonnes grase.

Vre affectionnée bonne amie

X. DE SUSANNE

Mons. de Moy se recommande à vos bonnes grase

Au verso : A Monsieur de Saint-Aman.

(Lettre autographe, p. 176.)

12 Nov. 1585.

Monsieur de Saint-Amant, par ce que le Conseil de Paris a esté d'avis que l'on besoingnast au négoce des enquestes qu'il est besoing faire au procès qu'avons intenté contre vos subjets de Ribemont, j'ay fait prier Mons. le lieutenant aud. lieu, d'y vouloir vaquer, ce qu'il m'a promis faire. C'est pourquoy je vous prie (sy vostre commodité le vous permet) estre Mercredy de bon heure à Ribemont, là où du Hamel vous re-

Digitized by Google

cepvra. J'attens, l'un de ces prochains jours, Monsieur de Piennes, céans, où estant je serai très-aise que vous y puissiez estre. J'ay sceu du bailly de Langeleurs qu'il est nécessaire bailler et donner reproches aux tesmoingts que le sieur de Pro se (?) a fait ouyr en ses enquestes contre Mons. le comte de Cerny; si trouvez bon aporter les présentes et es éscriture qu'avés vers vous, vous pourrez prendre mémoyre dud. Langeleux pour cet éfet, et pour me permettre vous bien tost voir, je ne vous feray cet escry plus long, que pour me recommander de tout mon cœur à vos grâces et vous assurer que jeseray toujours,

Vostre bien affectionné et seur Amy

DE MOY.

A Moy, le mardy xii mai 1585.

(Lettre autographe, p. 178.)

14 Mai 1593.

Monsieur mon bon ami, je vous envoie ung double de l[ ] du conseil de Reims que mons. le conte de Challigny l'a apris des plus fameux de la ville et pour ce que [j] *estime de vostre affectionnés* et bons ami et vostre entend[ ] *digne de recepvoir conseil*, je vous supplie de m[ ] vouloir mander vostre advis la desus et sy me v[ ] faire ce bien, sy nous pouvons acorder par a de v[ ] prendre la peine de débattre mon droict [ ] sentant ung plus digne que vous, j'ay tres [ ] resentie d'amictié en vostre endroict que je me permect que ne refuserez ma prière, de quoy je vous supplie de vous asseurer que monsieur le marquis de Moy et moy n'en demeurerons ingrat en vostre endroict et le recongnoistrons d'aussy bon cœur, monsieur mon bon ami que je prie Dieu vous donner heureuse et longue vie vous baisant humblement les mains

Vostre humble et bonne amie à vous servir.

X. DE SUSANNES.

A Moy, ce 14e may 1593

Monsieur le marquis et ma fille vous baisons les mains

Au verso : « Monsieur de Sainct-Amand »

(P. 170.)

28 juin 1593.

Monsieur de Saint-Amand, d'aultant que monsieur le marquis deMoy et moy désirons de faire ung voiaige en Norman-

Digitized by Google

die, je serois fort joieuse auparavant icelluy d'achever nostre partage avec madame de Cerny sy une comoditté pouvoit permettre de y entendre pendant dix ou douze jours et que trouvisse bon que jenvoiasse le trompette de monsieur le conte de Challigny par devers vous pour me venir trouver à Marle où j'espère d'estre avec monsieur le conte pendant peu de temps, je vous voudray bien prier de m'en advertir, afin de vous envoier un homme avecq le trompette et ung cheval, attendant de vos nouvelles. Je prieray Dieu, Monsieur de Saint-Amant, vous maintenir en sa saincte grâce, me recommandant de tout mon cœur à la vostre.

Vostre plus affectionnée et bonne amie

X. DE SUSANNES.

Au verso : M. de Saint-Amand, procureur du Roy en la ville de Laon, à Laon.

(P. 174.)

25 juin 1593.

Recepveu paiez à Me Jehan Bodin, procureur du Roy à Laon, les arrérages de la pension à luy ordonnée par Monsieur le Marquis de Moy sur les deniers de vos fermes et receptes et en rapportant quictance. Tele vous sera allouée sur vos comptes.

Faict ce jourdhuy vingt et cinqe juing, à Moy, mil cinq cens quatre vingtz et treize

CATERINE DE SUSANNES.

(P. 158.)

20 juillet 1593.

Monsieur de Sainct-Amand, je vous envoie le contract quy a esté passé pour le douaire de ma fille. Je vous prie me faire ce bien de m'en mander une opinion lequel nous suiverons. Je désirerois qu'il y eust quelque bon moien afin que madicte fille y puist rentrer en cela. Vous y voirez encore dix mil escus quy luy sont deubz pour sa bague, ce me semble. J'en attenderez une opinion, attendant lequel, je vous baise les mains et vous prie me tenir, Monsieur de Sainct-Amand, pour

Vostre plus affectionnée bonne amie

X. DE SUSANNES.

Monsieur, je ne vous renvoie le contract que je vous mande parce que je ne say que j'en ai fait : ce sera pour le premier

Digitized by Google

voiage; au lieu de ce, je vous envoie ung extrait allencontre de madame de Cerny pour le voir. Je vous prie me le renvoier par ce porteur avec vostre advis.

Au verso : Monsieur de Sainct-Amand, procureur du Roy en la ville de Laon, à Laon.

— Lettre de Madame la marquise du 28 juillet 1593.

(P. 168.)

16 août 1593.

Monsieur de Sainct-Amand, mon bon amy, madame de Cergny m[ ] comme mons. Marot lui a promis de se trouver à Thugni tou[ ] et quantes, quant nous serons à Thugni. Elle me prie très-f[ ] de y aller, ce que j'espère faire, mays je ne puis. Sy vou[ ] ce bien d'y venir, si vous avez ceste bonne vollonté, nous partons ve[ ] prochain pour nous y acheminer, Madame de Vaudemont aussi. Il me semble [ ] vaudroit mieux y achever ce qui est commencé que de le laisser tr[ ] et qu'estant aud. Thugny vous adviserez avecq led. s^r Marot pour faire les choses plus asseurément. Car si nous n'y allons, mad. dame prendroit sugect que l'on le vouldroit tromper. Je vous prys me mander par ce porteur sy vous nous accompagnerez ici; *nous vous envoirons quérir estant à Cergny*. Enfin, Monsieur de Saint-Amand, *je ne puis rien faire sans vous*, je vous prye derechef octroyé ma requeste. Cependant je vous baiseray les mains et vous demeureray, Monsieur,

Vostre plus affectionné et bonne amye

X. DE SUSANNES.

Au verso : « Monsieur de Saint-Amand, procureur du Roy, en la ville de Laon ».

(P. 172.)

7 Sept. 1593.

Recepveur de Cerny, payez à maistre Jehan Bodin, procureur du Roy au baillaige de Vermandois en la ville de Laon, les arrérages de la pantion que nous luy avons ordonné par cy devant [pour] nous servir et assister de son conseil à nos affaires et en raportant la quictance dud. payement avec nostre ordonnance. Nous la passerons à vos comptes. Faict ce jour septiesme du mois de septembre.

Digitized by Google

Pour la somme de ving escus laquelle se prendra sur la vente des bois qui se venderont tous les ans

DE MOY.

(P. 186. La partie soulignée est autographe.)

17 Avril 1594.

Monsieur de Saint-Amand, aiant recongnu dernièrement en mes affaires l'affection dont y prenez pour y conserver mon bon droict, cela me donne subject de désirer que ce quy reste à paraschever puisse se passer par vostre bon advis et conseil et puist estre terminez entre madame de Cerny et nous, et pour vous en donner plus de courage, sy m'est agréable de *vous contenter par quatre cens escus de ce que vous avez demandéz par ci-devant. Je vous les donnerois fort librement* et vous en ferois cent livres de rente jusqu'à ce qu'aions moien de les vous bailler content. Je vous prie, Mons. de Saint-Amand, vous vouloir contenter de cela et me promettre de vouloir achever mesdictes affaires, ce quy, en ceste considération, nous fera de très-bon cœur vous donner ladite somme et que Dieu nous ait fait la grâce d'estre mieux à nostre aise que nous sommes, *ce me sera le dernier présent* qu'espérons vous faire; vous y adviserez doncques, Monsieur de Saint-Amand, s'il vous plaist; vous m'en manderez vostre volonté; attendant, je prieray Dieu vous donner sa saincte et digne grâce, me recongnoissant

Vostre affectionnée et bonne amie

X. DE SUSANNES

A Moy, ce 17 Avril 1594

Monsieur de Saint-Amand, dès le lendemain de Pasques, madame de Cerny a fait saisir la terre du Tugny, comme vous pouvez voir par la copie de l'exploict que je vous envoie avec une lettre que m'a envoiez Monsieur de Soanevel (?); monsieur le marquis aiant veu ceste lettre, se recommande affectionnément de tout son cœur à vous.

Au verso : « Lettre de la marquise de Moy, le 17 Août 1594, escrite à Bodin lorsqu'il estoit à Chauny, prisonnier de guerre »

Bodin a écrit ensuite : « La marquise promet bailler quatre cens escus à Bodin, pour mil escus moins vint escus qu'elle doibt »

(P. 166 et 167.)

Digitized by Google

12 Mai 1594.

Monsieur de Saint-Amand, j'ay entendu qu'estes *de présent à Chaulny*, de quoy je ne suis marie pour vous approcher de plus prez. Je vous envoie quelques papiers que l'on vous a envoiez de Rains avec ce quy a esté proposé par le Conseil de Madame de Cerny et le nostre où vous pouvez voir tout nostre différent. Je vous supplie, Monsieur de Saint-Amand, nous donner sur iceux vostre advis. Croyez que quant vous nous ferez ceste faveur-là que *je ne ne demeurerois ingrat* en vostre endroict à le recongnoistre sy bien qu'aurez occasion de vous contenter de nous. Vous avez tousjours tant aimez nostre maison que je m'asseure que nous aiderez à la conserver, ce que je vous supplie encore une fois, et me tenir à jamais,

Vostre affectionnée et bonne amie

X. DE SUSANNES

S'il estoit besoing de faire encore un voiaige à Rains, je vous voudrois bien prier me mander sy voudriez prendre la peine d'y aller avec Monsieur le comte de Challigny ou avec moy pour respondre de tout et me renvoier vostre advis avec les papiers par ce porteur, sy avez affaire de nostre logis, il est à vous.

Au verso : « Monsieur de Saint-Amand, à Chaulny »

(P. 164.)

18 Mai 1594.

Monsieur de Saint-Amand, je vous envoie ce lacquay exprés avec ce mot pour vous prier me mandez si avez veu nos affaires et me les renvoier avec vostre advis, vous asseurant que je saurois fort bien recongnoistre les peines que prenez pour nostres dites affaires, vous asseurant que monsieur le marquis de Moy et moy n'en demeureront ingrats et que je vous demeurerai à jamais

Vostre plus affectionnée bonne amie

X. DE SUSANNES

Je vous jure sur mon honneur que ie n'ay ny escrit ny mandés à madame de Chaulne se que m'escrivez. Cela ne vient de moi, ie vous en assure[1].

(P. 162.)

1. Partie autographe. Mme de Chaulnes était, je pense, Anne d'Humières, fille du gouverneur de Péronne, qui avait épousé, en 1584, Louis d'Ongnies, comte de Chaulnes. Suivant certains historiens,

Digitized by Google

21 Mai 1594.

Monsieur de Sainct-Amand, j'ay pryé monr de Parpeville, de vous aller trouver afin de vous faire entendre ce que made de Cerny met en avant par son conseil, ce que m'aiant esté par luy promis, je vous ay faict cest pour vous prier, Mons. de Saint-Amand, après avoir entendu led. sr de Parpeville, de me vouloir envoier ung mot de vostre advis sur son dire, espérant que me ferez ce bien. Je ne vous en ferez cest plus longue sy ce n'est pour vous asseurer que je ne demeurerai ingrate à recongnoistre en vostre endroict les peines que prenez pour nous et que je demeureray à jamais,

Vostre affectionnée et bonne amye

X. DE SUSANNES.

Moy, ce 21e May 1594.

Au verso : « Monsieur de Saint-Amand, procureur du Roy, estant de présent à Chaulny »

(P. 160.)

17 Décembre 1594.

HENRY, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre,

Au premier des huissiers de nostre Court de Parlement, ou autre huissier ou sergent sur ce requis, salut.

A la supplication de nostre ami Mre Jehan Bodin, sieur de Chint-Amand, nostre procureur au bailliage et siège présidial de Laon, conseil et maistre des requestes de feu nostre très-cher et très-estimé frère le duc d'Anjou et d'Alençon, estant à cause de ce, en nostre protection et sauvegarde spéciale, et lequel d'abondant avecq toutte sa famille et biens dont nous cy avons prins et mis, prenons et mettons par ces présentes,

Te mandons qu'on le maintienne et garde en sesdicts droicts, possessions et saisines et deffens de tous jugemens et nouvelletés, lesquelles se elles sont faictes, tu ramèneras ou feras ramener au premier estat et deub, et que touttes les debtes à luy deubs tu luy faces payer en y contraignant les débiteurs par prinse et vente de leurs meubles saisys de leur héritage, emprisonnements de leurs personnes s'ils sont obligés, et, en cas d'opposition, reffus en délay, s'il y a nouvelleté, icelle et tous autres empeschemens ostés, restablisse réallement et de fait,

son mari, la croyant infidèle, l'aurait jetée dans les fossés du château de Magny (Guiscard, Oise) où elle aurait trouvé la mort. Cette légende est fausse.

Digitized by Google

et la chose contentieuse mise en nostre main et pour les debtes nostre main garnye des sommes contenues és obligations passées soubz seaulx royaux et authenticques, adjourner les opposans refuzants en delayans, et tous autres dont par luy seront requis,

C'est asçavoir, les redevables de dix livres, les autres sommes au dessus, par devant nos amés et feaulx conseillers tenans les Requestes de nostre Pallais à Paris, et les autres par devant les juges qui en doibvent congnoistre pour procéder à touttes demandes comme de raison, que tu faces au surplus exprés commandement de par nous, à tous les juges par devant lesquels led. suppliant a ou aura causes personnelles ou possessoires et desquelles il vouldra prendre la guarandye en soy joindre à icelles non contentées tant en demandant que en deffendant ils les renvoyent esdites Requestes sans qu'ils en congnoissent plus, ce que leur interdisons et deffendons par lesd. présentes et en leur reffu en délay, ferras toy-mesme led. renvoy et en certiffieras nosdits conseillers lesquels pour ce que la congnoissance des causes dud. suppliant, par exprés privilégié leur est attribué, commettons pour aux parties faire justice, nonobstant quelconques lettres d'estat, de grâce, respit ou autres, impettrés ou à impettrer, au contraire nous te defférons congnoissance des causes des présentes aprés ung an non vallables.

Donné à Paris, le xvij^e jour de Décembre l'an de grâce mil v^c iiij^xx et quatorze et de nostre regne le sixiesme.

Signé : ce conseil. GRENIER, et scellé de cire jaulne./.

§ 7. — AFFAIRES DIVERSES

Voici encore trois lettres — relatives à des affaires d'intérêt — adressées à Jean Bodin par Jean-Jacques de Mesmes (père du célèbre négociateur, Claude de Mesmes, comte d'Avaux, qui mourut en 1650). Elles sont datées de Reims, les 22 juin 1592, 30 octobre et 27 décembre 1594.

Jean-Jacques de Mesmes, deuxième du nom, était le fils d'Henri de Mesmes, homme d'État distingué, qui avait été chargé de conclure la paix avec les Huguenots en 1570, et qui mourut en 1596 — deux mois après Jean Bodin. Il marcha sur les traces de son illustre père et fut successivement conseiller au Parlement (1583), maître des requêtes

Digitized by Google

(1594), conseiller d'État (1600), membre des conseils des finances et des dépêches (1613).

Né en 1559, il mourut le 30 octobre 1642. Il avait épousé Antoinette Grossaine qui était la petite-nièce de la belle-mère de Jean Bodin : ce qui explique pourquoi il qualifie celui-ci : son « affectionné allié ».

Suivant acte du 7 août 1567, Me Claude de Reims, chanoine prébendé de N.-D. de Laon, avait cédé à Dlle Perrette Barthélemy, belle-mère de J.-J .de Mesmes, une rente de 25 ℔ à prendre sur Me Nicolas Trouillart, procureur du roi à Laon, dont nous avons parlé plus haut, mort en 1587. Les héritiers de ce dernier étaient, comme on le sait, les enfants d'Antoinette Trouillart, femme Aubelin, et de Françoise Trouillart, femme Bodin[1].

C'est principalement au sujet du paiement des arrérages de cette rente que J.-J. de Mesmes écrivait à Jean Bodin.

Lettre de Mre J.-J. de Mesmes, conseiller au Parlement, adressée à Me Jean Bodin, procureur du Roi à Laon, pour obtenir le paiement des arrérages d'une rente de 25 livres due à Me Claude de Reims.

22 juin 1592.

Monsieur, vous estes d'acort des cinq ans deubz de la rente de xxv ℔ de Me Claude de Reims, qui valent xli ℔ 2/3, vous doubtés de la demie-année de la ferme de Mortiers qui vault

1. N. LECIRIER
dont

Antoinette LECIRIER, ép. N. BARTHÉLEMY, notaire et secrétaire du Roi, dont Perrette BARTHÉLEMY, ép. Jérôme GROSSAINE, sgr d'Avaux, cons. du Roi, lieut gal de Reims, dont Antoinette Grossaine, ép. J. J. DE MESMES.	Anne LECIRIER, ép. Jehan TROUILLART, élu à Laon, dont Françoise TROUILLART, ép. 1° Claude BAYARD, † 1569, 2° Jehan BODIN, dont Nicolas BAYARD — Antoinette BODIN.

Digitized by Google

xx ℔ à raison de xl par an. Croiés, Monsr, que je l'ay ouy dire à ma belle-mère y a plus de vi ans et je tiens que, ou le bail entre jusqs dans l'an 88, ou bien il y a quelque mot à la quictance qui monstre que tout n'est pas paié. Pour la cédulle des xx ℔, vous ne faittes pas grande difficulté que les menus frais dont est question n'aient esté arrestés avant ladite cédulle. Il reste que vous ne voulés satisfaire que pour moitié. Je vous supplie, Monsieur, ne me renvoiés point aux héritiers de M. Aubelin; vous estes sur le lieu; vous en serés dressé promptement; vous pouvés me tirer, et vous aussi, de cette affaire. J'ay mandé les papiers à Paris pour vérifier le tout; je m'asseure que, sans les attendre, vous vuiderés ces petites parties-là; ce ne sont que 68 ℔ 2/3. Monsieur Le Bel y est, qui les recevra de vous, s'il vous plaist, et vous donnera un receu et soudain que j'auray advis dudict paiement, je vous en enverray quittance telle qu'il vous plaira. J'appelleray donc vostre justice avec vostre permission qui ne peut manquer à soymesme, non plus qu'aux aultres et vous conjureray de me tenir,

Monsieur, pour vostre affectionné allié à vous obéir

J.-J. DE MESMES.

De Reims, ce xxiie juin 1592.

Sceau plaqué de cire rouge aux armes de la famille de Mesmes.

Au verso · quittance délivrée à noble homme Jean Bodin, procureur général de Vermandois, par Jacques Le Bel, lieutenant général au comté de Marle et de La Fère, d'une somme de 50 ℔ par quatre ans d'arrérages, de la moitié d'une somme de 25 ℔ que devait Me Claude de Reims, à delle Perrine Barthélemy..., etc. (28 juillet 1592).

(P. 668.)

Lettre du même au lieutenant de La Fère, Le Bel.

Sd.

Monsieur le lieutenant de la Fère me fera cette courtoisie, s'il luy plaist, estant à Laon, de voir M. Bodin, luy dire qu'il mest deub deus ans de la rente de Me Claude de Reims au 1er sept. passé, qui valent L ℔ pour lesd. deux ans, plus xx ℔ par cédule de M. Trouillard, plus xiii ℔ pour frais de procès contre Claude de Reims, etc.

Digitized by Google

Scaura aussy, si luy plaist, si M. Baiart est à la ville, et luy dira qu'il me doibt cinq années d'arrérages de L ℔ de rente escheus le vie may passé, que je le prie de me paier, sinon je ferai excuser Madame de la Motte qui y est obligée avec luy.

Melle Bodin est mère dud. sr Bayart; elle pourroit bien paier pour luy, s'il luy plaisoit. Aussy il me fera faveur de dire aud. sr Grignon ou aultre, qu'il advertisse Madelle de la Motte de me satisffaire de vixx ℔ qu'elle doibt à ma belle-mère par cédule que j'ay icy. Je l'ay importunée, il y a 20 mois, de me passer obligation au lieu de lad. cédule; elle a tousjours fuy de ce faire pour me faire perdre ma dette, et me tromper. Maintenant je ne suis plus en ces termes, car je veus qu'elle me paie actuellement, ou je feray décréter ses héritages, tant pour les vixx ℔ parties par cédule, que pour les arrérages de la rente qu'elle me doibt avec led. sr Bayart. Je seray bien aise qu'elle sache ce que dessus, affin qu'elle advise à ne perdre plus l'amitié des gens d'honneur de ce qu'elle a receu courtoisie en son besoin, et lesquelz elle paie de finesse au lieu d'argent.

J.-J. DE MESMES.

(P. 661.)

Lettre du même à Jean Bodin.

30 octobre 1594.

Monsieur, il fauldroit estre sur les lieus pour éclaircir particulièrement le fait des quittances, tant de ma belle-mère que de Me Lebel, mais, tant y a, que de lxvi ℔ ou environ, qui nous estoient deubs vous en avez faict paier lvi ou environ aud. sr Lebel, dont il vous a donné quittance pour nous; reste x ℔ et plus, que vous n'avés pas paiés et je ne scay lesquels ce sont. Je vous supplie me l'apprendre maintenant. Je trouve qu'il est deub deus ans de la rente de 25 ℔ de Me Claude de Reims, etc...

Ce sont 83 ℔ que je vous supplie de me paier et, si vous plaist, me mander que les deniers sont prestz. Je vous envoiray quittance telle que vous me manderez et adresse à qui vous baillerés lad. somme. Tandis si M. Grignon a besoin de quelque escu pour faire un exploict à M. du Fay, je vous supplie le luy bailler et ce sera le premier rabatu, vous suppliant me tenir,

Vostre plus affectionné allié à vous servir

J.-J. DE MESMES.

De Reims, ce xxxe oct. 1594.

(P. 659.)

Digitized by Google

Lettre du même au même.

6 Décembre 1594.

Monsieur, j'envoie mon homme exprès par delà. Je l'adresse à vous comme à un allié et mon amy. Le grand afaire qui le mène est que j'ay une rescription de mil ₶ sur M. Branche qu'il m'a promise d'acquiter. Je vous l'envoie pour le prier, en vostre nom et au mien, de m'accommoder sur icelle de ii ou iii° ₶ contant, car mon père en a grant besoin, *comme ont les gens de bien de ce temps-cy*, et je vous envoie procuration pour recevoir la somme entière que je scay qu'il ne baillera pas, sinon prendre le contract, endosser lad. rescription entière et prendre promesse du sr Branche, du débit, laquelle vous m'enverrez, s'il vous plaist, par ce porteur.

J'adresse ma procuration à Me Despinoy, le conseiller, ou à vous; mais j'ai eu peur que fussiez absent : c'est pourquoy je l'ay nommé en lad. procuration. Le contrat que vous recevrés, je vous prie le bailler à mondit serviteur, et la quittance qu'il vous en baillera servira comme la mienne. D'ailleurs, je vous supplie m'envoier par luy mon nouveau bail de Mortiers et Montigny, car je l'ay attendu, il y a six semaines, et je suis sur le point de retourner; c'est pourquoy j'en ay honte. Il vous baillera la cédule de feu Monsr Trouillart de xx ₶. Je vous supplie la luy paier et les L ₶ pour ii années de la rente de Me de Reims. Sa quittance vaudra la mienne, laquelle il mettra au haut de la présente, et vous m'escrirés, s'il vous plaist, combien l'aurés paié.

Si M. Branche, au lieu de vous paier argent contant, vouloit m'assigner par Simon Coquebert, son gendre, qui demeure en cette ville, luy mandant qu'il me paiast à lettre veue, ce seroit mieus, car l'argent seroit tout porté. Sinon, vous trouverés bien là quelque autre qui me le rendroit icy en le luy baillant là, mais Dieu veuille que vous soiés en ces peines, ce seroit signe que Monsr Branche vous auroit paié.

Monsieur, je vous baise les mains, et suis
Vostre affectionné allié à vous servir

J.-J. de Mesmes.

(P. 657.)

Notre recueil contient encore un certain nombre de pièces que la table désigne : « Plusieurs anciennes procé-

Digitized by Google

dures entre les Bodin, Bayart et Trouillart pour raison d'intérêts et de successions » (p. 89 à 144).

Beaucoup d'entre elles sont écrites de la main de Bodin, mais elles n'offrent qu'un faible intérêt pour la biographie de notre personnage.

Nous avons dit qu'il avait été nommé tuteur (côté maternel) de sa nièce Françoise Aubelin : il le resta jusqu'en 1595. Il remit alors à l'avocat Étienne de Lalain, mari de Catherine Aubelin — qui lui succédait — les titres et papiers concernant les affaires de sa pupille.

Le partage des successions de Me Nicolas et de Marie Trouillart, échues à Françoise Aubelin et à Françoise Trouillart, ne s'effectua pas sans difficultés. Finalement, Jean Bodin jugea à propos de faire renoncer Françoise Aubelin à la succession de son père...

Nous nous contenterons d'extraire du dossier quelques notes, à titre de documentation pour l'histoire locale :

« Inventaire des tiltres et papiers que Jehan Bodin, procureur du Roy au bailliage de Vermandois et siège présidial de Laon, par cy devant tuteur maternel de Françoise Aubelin, a mis par devers moy, Estienne de Lalain, tuteur maternel de lad. Françoise, ce jour avril 1588 (p. 301 à 304 du ms.).

9 juin 1592. — Partage des successions escheues à Mlles Françoise Trouillart et Françoise Aubelin par le décès de feus Me Nicolas et Mlle Marie Trouillart...

Ung livre en papier recouvert de parchemin contenan 67 ff... écrits... pour la pluspart de la main de feu Me Nicolas Trouillart, procureur du Roy, et de Mlle Antoinette Trouillart et de feu Me Pierre Aubelin, advocat...

9 avril 1583. — Eschange entre Anthoinette Trouillart et Marie Trouillart, sa sœur, touchant les héritages près de Vailly[1] au-delà de la rivière.

16 novembre 1583. — Échange des terres de la Rouge maison[2].

1. Vailly, ch.-l. de cant. (Aisne), arr. de Soissons.
2. Ferme de la paroisse de Vailly.

Digitized by Google

Acquisition de la terre de Mons-en-Laonnois[1], par Anthoinette Trouillart...

19 octobre 1593. — Acquisition des terres de la cense de Beauregard ou de Grenot[2]...

30 août 1592. — Bail à Nicolas Bourgeois des terres de Celles[3] appartenant à Françoise Aubelin...

Quittances pour le fief de Travecy[4]...

26 février 1578. — Vente des terres de la prée de Vailly et des terres delà l'eau, par Nas Trouillart, à Antoinette et Marie Trouillart...

Titres concernant d'anciennes acquisitions de la terre de Travecy, fils du Metz... la cense de Benay vendue par Me Pierre Aubelin à un marchand de Saint-Quentin[5], etc.

Brève instruction pour régir le bien maternel de Françoise Aubelin, fille de feu Me Pierre Aubelin et d'Antoinette Trouillart (p. 305 à 309).

1° Une maison à Laon joignant l'hostel Saint-Vincent, du costé de Saint-Jean... la cense de Celles... la cense de Maison rouge... la cense de Beauregard ou de Grenot, près de Vailly...

« Quand aux bois, la licence des guerres fait qu'ils sont derobez et ne s'en peut faire compte. »

Item. — A Travecy, y a le fief du Mez lequel a esté baillé par M. Pierre Aubelin... Il a été impossible de voir le bail...

... On ne reçoit rien à présent à cause des ennemis voisins...

Les logis de la cense et dudit fief sont la pluspart ruinez et destruits par les guerres... »

* * *

Pour terminer, un extrait d'inventaire, écrit et signé par Jean Bodin, dans lequel celui-ci accuse les cohéritiers de

1. Cant. d'Anizy-le-Château.
2. Près de Vailly.
3. Celles-sur-Aisne, cant. de Vailly.
4. Cant. de La Fère.
5. Le fief du Metz, comm. de Travecy. — Benay, cant. de Moy.

Digitized by Google

Pierre Aubelin d'avoir ouvert sans autorisation la « musse » (cachette) du défunt où étaient cachés plusieurs meubles précieux (p. 579 à 609).

Inventaire de la production que Jehan Bodin, procureur du Roy, comme tuteur maternel de Françoise Aubelins, demandeur à l'enthérinement de certaines lettres royaulx contre Mres Estienne Lalain et Charles Carlier, advocats, maris de Magdeleine et Catherine Aubelin, deffendeurs,

Met par devers vous, Monsr le Prevost de la citté, ou vostre lieutenant, affin que en vertu de laquelle production il soit dit que lesd. lettres royaulx seront entherinées selon leur forme et teneur, et en ce faisant, que lad. Françoise soit receu à renoncer à la communaulté d'entre elle et feu son père, et à demander conte ausd. deffendeurs, héritiers de feu Me Pierre Aubelin, des successions de feue delle Anthoinette Trouillard, sa mère, Nicolas et Marye Trouillard, ses oncle et tante, lesquelles successions led. feu Me Pierre Aubelin, a aprehendé, et ce qui dépend des droits appartenans à lad. Françoise à cause de sa mère, en rapportant au moins prenant en lad. succession dud. Pierre Aubelin qu'elle n'eust pris si elle eust continué la communauté, deduction faitte de ce qu'elle peut avoir receu de lad. communauté, et pour l'empeschement que les deffendeurs y ont presté depuis la présentation desd. lettres qu'ils soient condamnés ès dommages et interests que le demandeur a eu et souffert en ça et souffrira cy-après, et aux despens de preuves (?) pour à quoy parvenir le demandeur produit en premier lieu, lesd. lettres royaulx du vie mars vc iiijxx et treize avec l'exploict et ajournement faict aud. Carlier et autres... Anthoine de Martigny, tuteur paternel de lad. Françoise, le xxij novembre, cy-cottez. . . . . A etc., etc.

... *Item.* — Pour monstrer que les deffendeurs ont ouvert la musse dud. Pierre Aubelin où les meubles plus précieux estoient cachez, en l'absence du demandeur, et sans y appeler juge, ny greffier, ny notaires, et néantmoins qu'ils n'ont voulu mettre en évidence, ny faire aucune part desd. meubles à lad. Françoise, produit le demandeur, à cette fin, la pièce descriptive fournie par les deffendeurs par forme de réplicques en une autre instance d'entre lesd. parties au xvie article desd. réplicques, où ils confessent avoir fait ouverture de ladite

Digitized by Google

musse, s'excusant qu'ils y ont appelé le demandeur lorsqu'il n'avoit encore qualité de tuteur, ce que touttesfois ils n'ont fait en sa présence, n'eust de rien servy, mais du moings ils debvoient y appeler deux notaires. — Lad. pièce escripte de la main dudit dud. Carlier et baillée au demandeur le neufviesme aoust v^c iiij^xx et treize. — Cottée par . . . . . NN etc...

Item. — Produit un traicté faict entre lesdictes parties le xe novembre iiij^xx xiiij par lequel il apert que les défendeurs recognoissent que c'est le très-grand profit de lad. Françoise de renoncer à lad. communauté, ledit traitté cotté. . . OO

Item. — Produit le demandeur la procédure faite en l'instance en laquelle ledit Bodin est demandeur à ce que led. Carlier, Lalain et de Martigny aient à représenter les meubles précieulx qui estoient cachés en la musse, de laquelle ils ont fait ouverture et tout pris, sans y appeler ny juge, ny greffier, ny notaire, et ce, en l'absence du demandeur, icy cottée . RR. etc...

A. Ponthieux.

Digitized by Google

MARGUERITE DE NAVARRE

LETTRES INÉDITES

Les lettres que nous publions ici proviennent de différents dépôts d'archives ou de manuscrits. Pour la plupart les originaux se trouvent à la Bibliothèque nationale, au fonds français ou dans les collections Dupuy ou Moreau ; les autres sont conservés aux Archives nationales, aux Affaires étrangères, au Musée Condé à Chantilly ou à l'Archivio di Stato de Modène où il nous a été donné de les lire en 1924. Et nous ne pouvons que nous étonner qu'elles aient échappé les unes à Génin, les autres à J. Bonnet : le premier éditeur des lettres de Marguerite avait apporté aussi peu de méthode à leur recherche qu'à leur classement. M. Ritter[1] a publié dernièrement bon nombre de missives simplement résumées par Génin — et d'ailleurs mal résumées — à l'appendice de son premier volume, mais nous ne nous expliquons pas qu'il ait pu, soit à la Nationale, soit aux Archives, laisser de côté tant de lettres qui valaient au moins une mention[2]. Il a pu ne pas songer à fouiller les collections Moreau et Dupuy, mais nous ne voyons pas les raisons qui lui ont fait, aux Archives, copier telle épître et oublier telle autre conservée dans le même dossier. J. Bonnet[3], par ailleurs, a publié quatre lettres de Marguerite à Renée de France, duchesse de Ferrare. Peut-être ne lui a-t-on pas, lorsqu'il prit copie

1. Ritter, *Lettres de Marguerite de Valois-Angoulême*. Paris, Champion, 1927, in-8°.

2. D'autant qu'il publie des lettres tirées des mêmes recueils ou des mêmes dossiers. Cf. ci-dessous notre compte-rendu de la publication de M. Ritter.

3. *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme francais*, t. XV, p. 125, et t. XXXVII, p. 113.

Digitized by Google

de ces textes, communiqué les lettres de la Reine tant à Alphonse qu'à Hercule d'Este.

Il nous eût été facile de grossir cette publication en y joignant l'indication et le résumé que nous possédons de bon nombre de missives sur lesquelles nous sommes bien renseigné par divers répertoires, mais dont nous n'avons pu jusqu'ici ou retrouver, ou copier le texte intégral. Nous réservons ces résumés — à défaut de la reproduction des originaux, que nous ne désespérons pas de découvrir ou de relever — pour une publication ultérieure que nous préparons.

Nous donnons ici le texte de ces lettres tel que nous avons pu le lire. Nous nous sommes permis d'y ajouter la ponctuation et les accents, et de résoudre les abréviations trop nombreuses dont elles sont encombrées[1] et qui, reproduites, en auraient rendu la lecture plus que pénible. Nous avons respecté l'orthographe — l'absence d'orthographe plutôt — de la Reine et de ses secrétaires. Nous ne nous dissimulons pas l'imperfection de notre édition, et, sans doute, les erreurs de lecture, les fautes qui s'y trouvent. L'écriture — les écritures si diverses — de Marguerite et de ses scribes, la variété de leur orthographe, les libertés de toutes sortes qu'ils prennent, les abréviations multipliées, le mauvais état, souvent, des manuscrits sont autant de complications qui rendent plus délicate, pour ne pas dire impossible, la lecture de ces lettres. D'une façon générale nous nous sommes abstenu de corriger et de compléter là où ils en auraient besoin les manuscrits que nous reproduisons. Sauf pour quelques mots faciles à suppléer ou à restituer (et nous indiquons toujours ces additions *entre parenthèses*) nous avons préféré laisser *entre crochets*, sans essayer de les interpréter à notre guise, les quinze ou vingt mots que nous n'avons pu déchiffrer. Nous avons, de même, indiqué par des points d'interrogation celles de nos lectures dont nous ne sommes pas absolument sûr.

1. *Vr.* pour *vostre*, *Nsr.* pour *Nostre Seigneur*, *dud.* pour *dudict*, *gral* pour *général*, etc.

Digitized by Google

Nous nous sommes efforcé de dater ces lettres; c'était là chose délicate : nous pouvons proposer une date que nous croyons vraisemblable pour trente-quatre d'entre elles, les quatre dernières seules nous paraissent impossibles à dater, même approximativement. Chaque lettre est suivie d'une note où nous exposons les raisons que nous avons de rapporter telle lettre à telle année : nous nous sommes appuyé pour ce faire sur les allusions historiques qui s'y trouvent parfois, sur nos recherches personnelles relatives à la biographie de la Reine, sur des textes contemporains lorsque cela nous a été possible, et sur l'admirable répertoire de dates et de faits que constitue le *Catalogue des Actes de François Ier*. Mais nous reconnaissons n'être arrivé souvent qu'à des dates approximatives et sujettes, nous le craignons, à revision : nous n'avons pas hésité, lorsqu'il le fallait, à reconnaître notre ignorance ou notre incapacité.

Sans doute ces lettres n'offrent-elles, pour la plupart, qu'un intérêt assez restreint. Génin avait cueilli la fleur de la correspondance. Trop souvent on se lassera de l'éternelle répétition de formules protocolaires, trop souvent on trouvera que la Reine eût pu faire moins confiance à ses messagers, et mettre, elle-même, ses correspondants au courant des mille événements de la vie de cour ou de son existence personnelle. Quelques-unes de ces lettres cependant, sous la grisaille de la forme et le demi-mutisme de la Reine, nous paraissent suggestives : on y sent, parfois, percer un peu ses émotions, ses sentiments personnels; on la voit, à plus d'une reprise, se plaindre des lenteurs, des retards apportés par la justice — la fo-orme ! — à expédier les affaires courantes, et l'on sent, sous les formules nécessairement polies, l'indignation ou l'ironie prêtes à jaillir ; telle de ces missives serait le meilleur commentaire des pages consacrées par maître François à stigmatiser les chicanous et leurs procédés. Il est une d'elles enfin, le n° 34, où la Reine parle d'un prédicateur, frère Gilles (ce pourrait être le Gilles Caillau de qui elle reçut les derniers sacrements à l'heure de sa mort), qui nous fait

Digitized by Google

regretter l'absence de documents plus nombreux et plus précis sur les dernières semaines de son existence — et sa pensée religieuse à ce moment-là.

Cette publication n'est, nous l'espérons, qu'une préface à un répertoire déjà presque prêt, que nous voudrions aussi complet que possible, de la correspondance de Marguerite de Navarre : les lettres, les billets les plus humbles y trouveraient leur place; la moindre indication a son importance pour dresser une biographie aussi exacte que possible de la vie d'une princesse encore mal connue. Nous souhaitons que l'exemple de M. Ritter et le nôtre soient imités, et que sortent des archives[1] de tout ordre, où il en est encore, nous le croyons fermement, les lettres de la perle des Valois que l'on y a oubliées et dont l'intérêt et l'utilité seraient si grands pour retracer l'histoire de la princesse et de son temps.

Pierre JOURDA.

I.

[1518.] 4 mars, Amboise. (Dictée. Sign. autogr.)

A mon oncle Monsr le Duc de Savoye.

(Turin. Archivio di Stato. Lettere di Principi forestieri. Francia. Anni diversi. Mazzo 12.)

Mon oncle, le Roy envoye présentement devers vous pour l'affaire de mon oncle le bastard l'evesque de Senlis, son conseiller et maistre des requestes ordinaire, et le sr Dange, bailly de Touraine, son conseiller et chambellan ordinaire, porteurs de ces lettres. Et pour ce, mon oncle, que je désire de ma part,

1. Nous n'avons ni à Florence, ni à Parme (après M. de Nolhac c'était chose difficile!) retrouvé, malgré de longues recherches personnelles, de lettres de la Reine. Nous ignorons s'il en existe à Bruxelles. Il ne semble pas, après les publications de La Ferrière Percy, qu'il en reste à Londres, au British Museum. MM. Samaran et Patry ont exploré, à Naples, le *Carteggio farnesiane*. Le catalogue des archives de Simancas dressé par J. Paz ne signale pas de lettres de la Reine. Nous n'en connaissons pas à Madrid. Mais il reste bien des collections nationales, départementales, municipales ou particulières qui n'ont pas livré encore leurs richesses!

Digitized by Google

aussi font tous vos amis de par deçà, que audit affaire y soit mis une bonne fin, je vous prie tant comme je puis qu'ainsi le vueillez faire et que mondict oncle le bastard ayt cause de s'en contenter. Car en ce faisant vous ne sçaurez mieux faire, comme j'ai dit ausdits de Senlis et bailly de Touraine pour vous dire, vous priant les croire comme moy mesme. Qui sera pour fin de cette lettre. En priant Dieu, mon oncle, que vous doint ce que désirez. D'Amboise, le IIIIe jour de Mars. Vostre bonne niepce.

MARGUERITE.

(Il s'agit de René, bâtard de Savoie, frère de Louise de Savoie, mort après Pavie en 1525. Nous datons cette lettre de 1518 : le 4 mars, François Ier et sa mère envoient au duc de Savoie, Charles II, deux émissaires chargés de faire restituer à René de Savoie des biens qui lui ont été confisqués; cf. deux lettres du bâtard au duc, écrites, d'Amboise, les 4 et 15 mars, dans Andréa Leone, *Renato di Savoïa*, Pinerolo, 1902, in-8°, p. 108 et suiv. Le *Catalogue des Actes de François Ier* ne mentionne, parmi les baillis de Touraine, t. IX, p. 238, aucun personnage du nom de Dange. L'evêque de Senlis est Jean Calveau, nommé le 1er février 1517, et maître des requêtes depuis 1515, cf. *ibid.*, t. IX, p. 146. Il avait fait partie de l'échiquier d'Alençon avant 1515, *ibid.*, t. I, p. 441.)

II.

[1523.] 23 novembre, Blois. (Dictée. Sign. et P. S. autogr.)

A Mr de Chiverni.

(B. n., Dupuy 211, fol. 10 *bis*.)

Monsieur le général, ce porteur m'a parlé de vous et de l'ennuy que vous souffrez pour vostre frère, qui, avecques la bonne envye que j'en avoys, m'a fait vous escrire et vous prier ne vous ennuyer pensant que vostre service est tant estimé de ceste compaignie que s'il y a nul moyen de luy subvenir, vous seul avecques l'aide des amys que vous avez icy, entre lesquels je vous prie m'estimer a bon escient, serez cause de son bien, quelque faulte qu'il y ait que vous congnoissez de telle importance qu'elle ne se peult en nulle façon excuser, vous asseurant que le Roy à son arrivée et parlant de ce propos n'a peu plaint vostre dueil, comme j'ay donné charge à cedict porteur de vous dire plus au long. Qui me gardera de vous en dire davantaige pour ceste foys, priant Nostre Seigneur vous donner,

Digitized by Google

monsieur le général, telle consollacion que le vous désyre de Bloys le xxiiie jour de novembre, la toute vostre.

MARGUERITE.

Je vous prye aultant qu'il m'est possible que vous ne vous donnes ennuy car j'espère que Nostre Seigneur convertira en consolacion toutes les peines que vous portez et sy sans vostre cause avez des tribulacions, le mérite des services que vous faites vous en est (?) de [*un mot illisible*] et croyes que pour l'amour de vous, madame et moy y ferons tout ce qu'il nous sera possible.

(Cette lettre est adressée à Jacques Hurault, seigneur de Chiverny, général des finances d'outre-Seine, cf. *C. A. F.*, t. IX, p. 246, en 1516, — ou à Raoul, seigneur de Chiverny, général des finances d'outre-Seine en 1515, mort en 1528, cf. *ibid.*, inquiets du sort de Jacques Hurault de Chiverny, évêque d'Autun, complice de Bourbon, cf. *ibid.*, t. VII, p. 118 et 447, prisonnier à Loches en 1523, cf. *Journal d'un bourgeois de Paris*, édit. Bourrilly, p. 129 et 157, délivré en avril 1528, cf. *ibid*, p. 238. Les fiches de M. Charavay signalent une lettre de Marguerite à M. de Cheverny, avec un post-scriptum autographe de onze lignes du 23 novembre, Blois. C'est, peut-être, la lettre que nous reproduisons, disparue du volume dont elle faisait partie et qui y fut replacée le 27 avril 1863, ainsi qu'en fait foi une note manuscrite au fol. 1 r°.)

III.

[1524 *?*] (Dictée. Sign. autogr.)

A mon cousin, Mr le Maréchal de Montmorency.

(B. n., F. F. 3024, fol. 165.)

Mon cousin, j'ay reçeu vostre lettre et vous puis asseurer qu'il n'est possible à ceste compaignie avoir nouvelles qui plus fort cause de joye que d'entendre le devoir que vous faictes et comme vous exécutez la commission dont vous avez la charge, et croyez que le Roy et Madame en ont tel contentement de vous, voyant la dilligence que vous faictes, que le vous déclairer vous seroit cause de trop grant gloire. Par quoy n'en aurez dadvantaige pour ceste foiz, fors l'asseurance de leur bonne santé qui me semble assez d'occasion pour devoir redoubler vostre aise avecq l'heur de ce voyage qui tant a satisfaict vos amys que myeulx ne se peult demander à celuy du-

Digitized by Google

quel tout procedde que prie vous donner grâce de longuement contynuer. Vostre bonne cousine.

MARGUERITE.

(Cette lettre ne saurait être postérieure à Pavie. Entre 1522, date de sa nomination de maréchal, et 1525, Montmorency ne semble pas avoir rempli de mission diplomatique. En septembre-octobre 1522, il s'occupe de la défense de Corbie, cf. Decrue, *Anne de Montmorency*, p. 30-31; en 1523, fin mars, il poursuit des aventuriers en Anjou, *ibid.*, p. 34; en juin, il ravitaille Thérouanne, *ibid.*, p. 35; en juillet il procède à une levée de mercenaires en Suisse, *ibid.*, p. 37-38, passe avec eux en Italie, et rentre en France, malade, en 1524, après la perte du Milanais, *ibid.*, p. 47. Il semble qu'il faille dater cette lettre de la fin de 1523 ou du début de 1524.)

IV.

[1524.] 13 ou 26 mars. Samedi de la Passion. (Dictée. Sign. et P. S. autogr.)

A mon cousin, Mr le Maréchal de Montmorency.

(Chantilly. Musée Condé. Série L, t. I, fol. 122.)

Mon cousin, je vous veulx bien advertir que hier après VII heures du matin, il print un mal de cousté merveilleusement grand à Madame avecques une fiebvre assez agüe accompaignée de reume, le tout (comme croy) plus causé de morfonture[1] que d'aultre chouse. Mais entendez que quelque maladie que jamais luy aye veu advenir, je ne la vy en si peu de temps tant affoiblie comme je l'ay trouvée. Car ce jour d'huy elle a a mangé si peu que rien plus et toùt à desgoust et contrecueur. Nous avons eu grant peur que ce fust une pleraisie, ce que n'est, grâces à Dieu, et aussi de quoy après disner sa fiebvre est fort diminuée et en sorte que je croy sa guérison estre prochaine, qui, je vous asseure, mon cousin, ne pourroit estre mieulx advancée que par le bon advertissement et heureuse yssue des affaires de par delà dont je vous prie souvent escripre à madicte dame et à moy. Je ne veulx oublier à vous mander un mot de ma santé qui ne ce peult faire sans vous alléguer mon impatience, laquelle, congneue de Nostre Seigneur, ne la veult laisser longuement travailler de maladie. Le surplus de ceste petite compaignie fait tres bonne (chère) et sans plus

1. Rhume, cf. Lacurne de Sainte-Palaye.

Digitized by Google

vous en dire je voys prier celluy qui en ce jour a consollé les deux dames ennuyées noüs donner en faveur de son amour qui seule en a esté cause, partie de leur consolation pour ensemble vous faire jouïr de l'heur et bien que vous désire votre bonne cousine.

MARGUERITE.

Depuis cete lectre faite, Madame a repouzé cete nuict, et à ce matin, samedy de la Pacion, se trouve fort amendée, et non sans ung peu de fièvre. Selluy quy a porté nos douleurs et soustenu nos labeurs, comme j'espère, luy donnera en bref bonne santé.

(Cette lettre ne peut avoir été écrite que pendant le carême de 1523 ou celui de 1524. En 1525, en effet, la régente n'a pas été malade; en 1526, Montmorency est grand maître. Louise de Savoie, par contre, a été malade deux ans de suite en 1523-1524; la crise de 1524 toutefois — le témoignage du bourgeois de Paris en est une preuve — semble avoir été plus grave, et ceci nous conduit à dater cette lettre de 1524. Elle a été écrite le samedi de la Passion, mais Marguerite ne précise pas s'il s'agit du samedi veille du dimanche de la Passion (13 mars) ou du samedi saint (20 mars). Les deux dates sont possibles : L. de Savoie a subi, au témoignage même de sa fille, plusieurs crises. Cf. *Journal d'un bourgeois...*, p. 153; et une lettre de la duchesse à Briçonnet, B. n., F. F. 11495, fol. 296.)

V.

[1525.] 10 juillet, Lyon. (Dictée. Sign. autogr.)

A Monsieur le chancelier d'Alençon.

(Archives nationales, J 966, 33-7.)

Monsieur le Chancelier, depuis vostre partement, Madame s'est trouvée ung peu mal disposée. Touteffoys à présent elle se porte bien, grâces à Dieu. Elle a reçeu bonnes nouvelles du Roy et croy que vostre veaige fera la consommacion de son désir. Vous asseurant, Monsieur le Chancelier, que si vous avez affaire pour vous ou les vostres de chose où j'aye pouvoir, je m'y employrai de si bon cueur. Monsieur le Chancelier, je prie Dieu vous avoir en sa saincte garde. De Lyon, le xe jour de juillet. Votre bonne mestraisse.

MARGUERITE.

(Brinon avait été envoyé en Angleterre en juin pour obtenir la

Digitized by Google

neutralité d'Henry VIII durant la captivité du Roi, cf. *C. A. F.*, t. IX, p. 21, et Jacqueton, *La politique extérieure de L. de Savoie*, Paris, 1892, in-8°, passim).

VI.

[1525.] 23 août, Avignon. (Dictée. Sign. autogr.)

A Monsieur le Chancellier d'Alençon.

(Archives nationales, J 965, 33-1.)

Monsieur le Chancellier, j'ay par ce porteur, vostre frère, reçeu les lettres que m'avez escriptes, et de luy entendu les bonnes nouvelles qu'il a apportées par deçà dont la compaignie a eu tant de plaisir et de contentement qu'il n'est en moy de le vous pouvoir dire. Je remetz sur sa créance (?) à vous en dire ce qu'il en a peu congnoistre, aussi à vous compter du commancement de mon voiaige d'Espagne que je supplie Nostre Seigneur faire de telle et si heureuse yssue comme a esté le vostre. Et ne vous veulx celler que je n'ay eu peu de regret de partir sans vous voir et parler à vous, combien que vostre absence a esté de tel fruict que je m'en debvroys bien contanter. Et sur ce, Monsieur le Chancellier, pour ce que par cedict porteur sçaurez le surplus, feray fin de lettre, priant Dieu vous avoir en sa saincte garde. Escript à Avignon le XXIII° jour d'aoûst. Vostre bonne maistresse.

MARGUERITE.

(L'allusion au voyage d'Espagne justifie la date de 1525.)

VII.

[1525. Fin septembre, Madrid.] (Copie ou minute.)

[A l'Empereur Charles-Quint.]

(Archives des Affaires étrangères, Corresp. politique, Espagne, t. IV, fol. 303 r°.)

Monseigneur, en lieu de celluy qui n'a la puissance de vous mercyer et aussi de la peine qu'il vous a pleu prendre de m'escripre, supplye Nostre Seigneur vous rendre cette charité, vous en mercyant très humblement, et quant à sa disposition,

Digitized by Google

ce porteur l'a veu et a entendu l'oppinion des médecins, que vous est [? *pour* qui vous en] dira la vérité. Quant à la myenne, je sçay qu'il est en la main du Tout Puissant auquel j'ay mon espérence. Car en aultre chose que je y voye, ne puis estre sans grant doulte, vous suppliant, Monseigneur, l'avoir pour recommandé en voz bonnes prières et très humblement à vostre bonne grâce. Vostre très humble.

MARGUERITE.

(On sait que le Roi, malade avant l'arrivée de sa sœur, eut à subir le 23 septembre une crise d'une exceptionnelle gravité, cf. Champollion-Figeac, *Captivité...*, p. 331 et suiv., etc. C'est à sa guérison qu'il est fait allusion ici.)

VIII.

[1526.] 18 avril, Bordeaux. (Dictée. Sign. autogr.)

A Mr le Chancellier d'Alençon.

(Archives nationales, J 966, 33-4.)

Monsieur le Chancelier, j'ay reçeu les lettres que vous m'avez escriptes par ce porteur et entendu de luy bien au long tout ce que vous m'avez mandé dont je vous puis asseurer que ceste compaignie n'a peu de contentement et que à vostre retour qui sera brief, vous congnoistrez par effect l'estime que l'on a de vostre dilligence et du service que vous avez faict qui est venu tel que le mérite l'ennuy que vous en avez eu ; et pour vous sollagier saichant la peyne que vous en avez prinse et le travail que vous avez eu par della, je vous advise que bien tost vous serez envoyé quérir, qui ne m'est de peu de plaisir, pour plusieurs affaires de ceste maison où il est bien besoing que vous mectez la main. Parquoy en espérance de bien tost vous revoir, ne vous feray pour ceste heure plus longue lettre. Priant Dieu, Monsieur le Chancelier, vous avoir en sa tressaincte garde. Escript de Bourdeaulx le XVIIIe jour d'avril. Vostre bonne mestraisse.

MARGUERITE.

(La cour est à Bordeaux en avril 1526, où elle attend, après le traité de Madrid, le retour d'Espagne de François Ier. Brinon, chancelier d'Alençon, est alors ambassadeur en Angleterre d'où il revient en France en mai, cf. *C. A. F.*, t. IX, p. 21.)

Digitized by Google

IX.

[1528.] 23 febvrier, Saint-Germain-en-Laye. (Dictée. Sign. autogr.)

A mon cousin, Monsieur le Duc de Ferrare.

(Modène. Archivio di Stato. Lettere di principi esteri. Francia.)

Mon cousin, la bonne suffisance du duc de Sora ce porteur excusera [*un mot illisible*] envers vous la briesveté de ma lettre, ayant remys sur sa valeur à vous dire au vray au long des nouvelles de ce lieu dont il pourra trop mieulx rendre bon compte que ne sçauroit faire mon escripture; toutefoys cela ne me gardera de vous asseurer que le Roy de Navarre et moy avons eu tant d'ayse et de plaisir de ceste nouvelle [*un mot illisible*] que plus grand ne pourrions avoir, laquelle ne sera sinon pour augmenter en mon endroict la plus qu' (?) entière et bonne affection que j'ay de longtemps à vous, où vous pouvez prendre belle fiance (?) de ma voulenté pour s'employer en tout ce qui touchera le bien de vous et des vostres comme de celle qui est et sera à jamays vostre bonne cousine et amye.

De Saint-Germain, le xxiiie jour de febvrier.

MARGUERITE.

(Allusion au mariage, qui allait avoir lieu, d'Hercule d'Este, fils aîné d'Alphonse, duc de Ferrare, avec Renée de France.)

X.

[1530.] 10 février, Fontainebleau. (Dictée. Sign. autogr.)

A mon nepveu, Mons. le Grant Maistre.

(B. n., F. F. 3042, fol. 77.)

Mon nepveu, ce porteur nommé La Pommeraye lequel a servy l'espace de dix ans et plus la feue Royne, que Dieu absoille, en l'office de sommellier de panneterie de sa bouche s'en va maintenant par delà. Lequel m'a requise vous escripre et prier qu'il peust estre pourveu en semblable office chez la Royne ou bien chez Messieurs les Enffans, et pour ce que j'ay entendu qu'il s'est très bien acquité audict office par cy davant et que sa prière me semble juste et raisonnable je vous ay bien

Digitized by Google

voulu prier de faveur en cest endroict pour recommandé. Priant Dieu, mon nepveu, qu'il vous donne le bien que vous désirez. A Fontainebleau, le xe jour de febvrier. Vostre bonne tante et amye.

MARGUERITE.

(L'allusion à l'arrivée prochaine de la Reine Éléonore et au retour des enfants du Roi permet de dater sans difficulté cette lettre de 1530.)

XI.

[1530.] Avril, Blois. (Minute.)

A mons. de la Pommeraye, ambassadeur pour le Roy.

(B. n., F. F. 4126, fol. 35.)

Monsieur l'Ambassadeur, il me semble que je feroys tort au bon et ancien voulloir que avez de me faire plaisir si je laissoys passer le sr d'Izernay, ce porteur, qui s'en va par delà sans par luy vous escripre de mes nouvelles encore que sa suffisance soit pour vous en compter plus que ne vous pourrois escripre. Qui me gardera vous en faire longue lettre qui ne sera finie sans vous prier le plus souvent que pourrez de me deppartir de celles de la bonne compagnie où vous estes, singuliérement de ma dame. Et pour récompense, je prieray Dieu Monsr l'Ambassadeur qu'il vous ayt en sa saincte garde. De Bloys le [xvie *ou* xxxe] jour d'avril. La bien vostre.

MARGUERITE.

(Le manuscrit 4126 contient des lettres de 1531-1532. Cette lettre cependant nous semble de 1530 : La Pommeraye est en Flandre entre août 1529 et juin 1530, cf. *C. A. F.*, t. IX, p. 50, et en Angleterre en 1531-1532, puis en 1534, cf. *ibid.*, p. 25 et 27. En Flandre il a pu voir Marguerite d'Autriche, régente des Pays-Bas, tante de Charles-Quint, à qui seule à l'étranger à cette date peut s'appliquer ce titre de *Madame*. Or la régente mourut le 1er décembre 1530. Ceci nous porte à dater cette lettre de 1530, d'autant que le 7 mai Izernay, qui devait être secrétaire de Marguerite de Navarre, fut envoyé en mission vers l'archiduchesse au sujet de l'exécution du traité de Cambrai, cf. *ibid.*, t. I, p. 704.)

Digitized by Google

XII.

[1531.] 10 novembre, Chauny. (Dictée. Sign. et P. S. autogr.)

A mon frère, Mr le Duc de Chartres.

(Modène. Archivio di Stato. Lettere di principi esteri. Francia.)

Mon frère, j'ay reçeu par cest honneste porteur vostre parent les gracieuses et amiables lettres que m'avez escriptes pour la consolacion de la précieuse mort de celle qui vous estoit mère comme à moy en tres bonne affection, de quoy je vous mercie d'aussi bon cueur que vous pourra tesmoigner ce présent porteur lequel, oultre ces lettres, ay prié de vous faire entendre de mes tristes et ennuyeuses nouvelles et combien je désire de tout mon pouvoir ensuivre feue (?) ma dame dont Dieu ait l'ame, en l'affectionnée et meilleure voulonté qu'elle portoit à vous et à vostre maison. Qui me fera finir ma lettre, priant Dieu, mon frère, qu'il vous ait en sa tressaincte garde. Escript de Chauny, le xe jour de novembre. Vostre bonne seur et amye.

MARGUERITE.

Puisque madame ma seur ne sait point ceste piteuse nouvelle je ne luy en escripz rien craignant pour l'estat en quoy elle est qu'elle et son fruict en fussent [*un mot illisible*][1]. Je supplie Nostre Seigneur vous en faire tous deux contents (?)

(Le duc de Chartres est Hercule d'Este. Le 7 novembre 1531 la cour est à Compiègne, le 11 à Prémontré, cf. *C. A. F.*, t. VIII, p. 477.)

XIII.

[1531.] 10 novembre, Chauny. (Autographe?)

A mon cousin et bon père, Monseigneur le Duc de Ferrare.

(Modène. Archivio di Stato. Lettere di principi esteri. Francia.)

Mon cousin et bon père, je ne vous sçauroys assez mercyer de la bonne visitation et consolation que m'avez faicte en ma plus extresme et importable tribulation par voz gracieuses lettres que j'ay reçeues par vostre parent et suffisant porteur lequel j'ay prié encores de vous en rendre grâces de par moy et de vous compter comme à mon père et vray amy de mes

1. Peut-être faut-il lire : *gâtés*?

Digitized by Google

piteuses et tristes nouvelles, et comment il a pleu au Roy me commander estre toujours près de luy vo(us) asseurant que sy en son endroict je vous puis, à vou(s) ou à vostre maison, faire plaisir je mettray peine d(e) vous faire congnoistre que je suis demeurée héritiè(re) de la bonne affection que feue madame vous port(oit). Sur ce, mon cousin et bon père, je prie Dieu qu'il vo(us) ait en sa saincte garde. De Chauny le xe jou(r) (de) novembre. Vostre bonne cousi(ne et) fylle.

MARGU(ERITE).

(Les lettres 12 et 13 font allusion à la mort de Louise de Savoie en septembre 1531 à Grez en Gâtinais.)

XIV.

1531. 14 décembre, Amiens. (Dictée. Sign. autogr.)

A Mr l'évesque d'Auxerre, conseiller et ambassadeur pour le Roy à Rome.

(B. n., F. F. 15776, fol. 251.)

Monsr d'Auxerre, vous verrez par ce que le Roy, Monseigneur et moy escripvons à nostre tressaint père le Pape la nécessité qui est de réduire et remectre à bonne et deue réformation les couvents de saint François, esquelz à l'occasion des irégularitez qui si sont commises chacun jour les supérieurs ne sont obéïz par leurs inférieurs ou en très mauvais ordre [*un mot illisible*] obbeïssance. Et d'autant, Monsr d'Auxerre, que je désire bien subvenir en ayde à la s(aincte) religion, je vous en ay bien voulu escripre, vous priant présenter à nostre d(ict) sainct père mes lettres, tenant main (?), vous employant envers sa saincteté, de sorte qu'elle veulle pour l'amour et en faveur de moy avoir lad(icte) religion et supérieurs d'icelle tant en cest endroict qu'en autres leurs affaires particulières envers nostredict Sainct père en la recommandation que le Roy, Mgr et moy désirons, et leur faire pour (?) l'effect que dessus (?) octroyer ce qu'il leur sera nécessaire suivant les mémoires et supplications qu'ils en présenteront à sa Sainteté. Priant Dieu, Monsr d'Auxerre, qu'il vous ait en sa garde. Escript à Amiens le xiiie jour de décembre Vc xxxi. Le bien vostre.

MARGUERITE.

(Lettre adressée à J. de Dinteville alors ambassadeur à Rome, cf. *C. A. F.*, t. IX, p. 62.)

Digitized by Google

XV.

[1533.] 22 juin, Paris. (Dictée. Sign. autogr.)

A Monsr le bailly de Troyes, ambassadeur pour le Roy en Angleterre.

(B. n., Dupuy, 726, fol. 98.)

Monsr le bailly, le plaisir que je reçoy des lettres que vous m'escripvez est cause que je vous prie bien fort de le me continuer le plus souvent que vous pourrez quand vous en aurez le loisir, et prendre ceste peine de faire mes bien humbles recommandacions à la bonne grâce de la Royne d'Angleterre. J'ay esté merveilleusement ayse de sçavoir de ses bonnes nouvelles par MMrs de Norfolk et de Rochefort que j'ay icy veuz et très voulontiers ainsi que vous aurez peu sçavoir. Quant à ma disposition, elle est, Dieu mercy, tousiours bonne, approuchant peu à peu du terme qui me délivrera de mon gros fays. Estant asseurée que vous estes au vray adverty du bon estat et santé du Roy aprez qu'il s'est trouvé mal pour deux jours ne vous en feray reditte, mais prieray Dieu, Monsr le bailly, qu'il vous ait en sa saincte garde. De Paris le xxiie jour de juing.

La bien vostre,

MARGUERITE.

(J. de Dinteville, bailli de Troyes de 1526 à 1537, fut envoyé deux fois en Angleterre, de janvier à septembre 1533, puis d'avril à juillet 1536. Marguerite de Navarre, qui fait allusion dans sa lettre à une grossesse, se trouvait enceinte en 1533, ce qui l'empêcha d'accompagner le Roi à l'entrevue de Marseille. De plus, c'est en juin 1533 qu'arrivèrent en France Thomas de Norfolk et Georges Boleyn, lord Rochford, ambassadeurs d'Henry VIII, cf. *C. A. F.*, t. IX, p. 100. Nous croyons donc devoir choisir pour cette lettre la date de 1533.)

XVI.

[1533.] Juin? (Autographe.)

A mon nepveu, Mr le Grant Maistre.

(B. n., F. F. 6635, fol. 3.)

Mon nepveu, j'envoie ce porteur devers vous pour savoir des nouvelles du Roy et de la Royne auxquels j'escrips, vous

Digitized by Google

pryant luy commander ce qu'il aura à faire. Je ne seseray james de vous donner paine, mes vous en avez tant voullu tousiours prandre pour moy que je crains à m'adresser à vous de qui j'ay tant et de sy longtemps expérimenté la bonne afecsion, vous pryant, mon nepveu, me fere tant de bien de me faire souvent savoir des nouvelles de ceux que vous savez que plus que je désire, et, pour ma revanche, ne vous puis ofrir sinon que tout ce que je pouray fere pour vostre petit mesnage je m'y employrai comme pour mes propres enfans. Aujourd'huy nous alons à Paris où le Roy de Navarre ne demoura que quatre jours et s'en va vous rataindre le plus toust qu'il pourra. Je pance que maintenant vous aurez veu les acusacions de mettre Gerard et que vous me ferez avoir la responce du Roy telle qu'il la m'a proumise, quy me gardera de vous en parler car je me fye tant à vous et sçay sy bien que vous estes gentilhomme et homme de bien que je tiens vostre proumesse desja pour reçeue; remetant le surplus au porteur fera fin ne voulant toustefoys james finer de la bonne volonté que vous porte, vostre bonne tante et amye.

MARGUERITE.

Vous voules byen que ma niepce et part à cette lectre où elle trouvera mes recommandacions.

(Le maître Gérard dont il est question ici est Gérard Roussel, dont on faisait alors le procès. Il fut poursuivi en 1533, après ses prêches à la cour, cf. à ce sujet un mandement du Roi du 18 mai 1533, *C. A. F.*, t. II, p. 421; Schmidt, *G. Roussel*, p. 104. Marguerite, sur l'ordre de son frère, avait assumé la garde de l'inculpé, cf. Bourrilly et Weiss, *Bull. de la Soc. d'hist. du protest. fr.*, t. LII, p. 204, et Herminjard, t. VI, p. 445, etc. Elle avait déjà pris sa défense auprès de Montmorency dans une lettre publ. par Génin, t. I, p. 298, n° 110, et faussement datée par lui de 1534.)

XVII.

[1536. Mai-juin, Tournon.] (Autographe).

A mon nepveu, Monsr le Grant-Maistre.

(B. n., F. F. 3638, fol. 5.)

Mon nepveu, je vous mercye bien fort de la bonne souvenance que vous avez heue des pélerins nous faisant savoir du Roy et vous, vous asseurant que je ne fauldray à ce que vous

Digitized by Google

me mandes de me trouver le plus toust que je pourray en vostre compaignye. Mes sy vous y trouvez faulte de dilygence prenes vous en à la pesanteur de Monsr le cardinal de Tournon quy ne veult pas courir la poste, si ay je telle envye d'antandre de vous comme tout va depuis nostre partement. Le Roy de Navarre vous a escript par ce porteur à ce matin; mes, après dingner, ainsy que je passois la port(e) [*ou* le pont] de Tournon après [*ou atant* = *à temps*?] l'on m'a ballé la lettre que vous luy escripvyez que je luy ay envoyée car il estoit près du port [*ou* pont?] [*Trois mots illisibles.*] D'avant j'ay ouvert sa lettre et vous puis respondre pour luy que vous luy aves faict grant plaisir de savoir qu'il trouvera à Toulouse ce qu'il demandoit. Il espère fere bonne diligence; mes que je vous voye, je vous randray conte de tout; sy vous plest me garde(r) quelque chose, elle sera escoustée comme de l'amy de ce monde en quy de tousjours et plus que james a heu et veust avoir fience vostre bonne tante et amye.

MARGUERITE.

(Lettre écrite entre 1530, date où Tournon reçoit le chapeau de cardinal, et 1538, date où Montmorency est nommé connétable. L'allusion au voyage que fait à Toulouse Henri d'Albret nous porte à la dater du printemps de 1536, moment où il fut procéder en Guyenne et Gascogne à une levée de troupes, cf. *Mémoires de G. et M. du Bellay*, t. III, p. 42, et Génin, t. I, p. 316, n° 122, p. 306, n° 114, et p. 303, n° 112; dans cette dernière lettre, adressée à la maréchale de Chatillon, Marguerite indique qu'elle se propose d'accompagner son mari jusqu'à Tournon et d'y passer les fêtes de la Pentecôte. Le cardinal remercia la Reine de sa visite dans une lettre conservée à la B. n., F. F. 3081, fol. 7.)

XVIII.

[1536.] 4 juillet, Lyon. (Dictée. Sign. autogr.)

A mon cousin, Mr de La Rochepot.

(B. n., F. F. 3062, fol. 20.)

En faveur du jeune Hugues de La Haye, étudiant à Paris, que l'on a arrêté comme il se rendait à Arras auprès de son père. La reine demande qu'on le libère.

(La fin de cette lettre est illisible. Bien qu'elle soit inédite nous nous bornons à en donner un résumé, n'osant en compléter le texte. Cf. ci-dessous la lettre n° 20 à propos de la même affaire. Une note d'une main différente date cette lettre et les deux suivantes de 1536.)

Digitized by Google

XIX.

[1536.] 22 juillet, Lyon. (Dictée. Sign. autogr.)

A mon cousin, Mr de La Rochepot.

(B. n., F. F. 3062, fol. 26.)

Mon cousin, par la permission du Roy j'avoys donné congé à ce porteur Parrenost (?), mon huissier de chambre, de s'en aller en Flandres avec la femme de l'ambassadeur. Lequel est retourné devers moy d'autant que vous luy avez empesché le passaige que de prime faict j'ay trouvé estrange, car il me semble qu'il est bien congneu, mais je pense que maintenant vous serez satisfaict par la lettre que vous en a escript mon nepveu, Monsr le grant mestre qui, je sçay, n'a moindre affection en chose qui me touche que moy mesme. Présentement (?) je le renvoye avec l'ambassadeur, le sr de Luzerche, vous priant ne faire difficulté de laisser passer. Et vous me ferez en ce faisant fort grant et agréable plaisir et que je ne mectray en oubly ainsi qu'escript (?) Nostre Seigneur que je prie, mon cousin, vous avoir en sa saincte garde. De Lion, le xxiie jour de juillet. Vostre bonne cousine.

MARGUERITE.

(Une note du manuscrit 3062 rapporte cette lettre et celle qui la précède à 1536, date vraisemblable que nous tenons pour exacte. M. de La Rochepot est le frère de Montmorency; il était alors, en effet, gouverneur de Picardie. Le nom du porteur de la lettre est difficile à déchiffrer; on peut lire : *Parrenost*, *Parrenest*, *Paurenest*, *Pescenet*, etc. Peut-être s'agit-il de Nicolas Perichot, fourrier de Marguerite en 1539, cf. Lefranc et Boulenger, *Comptes de Marguerite d'Angoulême*, p. 89, ou de Claude Parceval, huissier de chambre en 1539, *ibid.*, p. 91.)

XX.

[1536.] 24 juillet, Lyon. (Dictée. Sign. autogr.)

A mon cousin, Mr de La Rochepot.

(B. n., F. F. 3062, fol. 24.)

Mon cousin, je vous ay par cy devant escript pour la délivrance d'un escollier nommé Hugues de La Haye et avez reçeu

Digitized by Google

mes lettres, ainsi que par ung de mes serviteurs estant à Paris pour mes affaires ay esté advertye, me faisant entendre le bon voulloir qu'avez de me fere plaisir dont je vous mercye. Toutefoiz j'ay entendu que avez fantaisie et pensez que par importunités de personne je vous aye escript en la faveur d'ung escollier et que à ceste cause différez et retardez sa délivrance. Mais je vous advise que je n'ay esté requise de [*personne?*[1]] fors du propre père dudict escollier auquel je désire fere plaisir comme à l'un de mes bons serviteurs. Et en sa faveur ay délibéré prendre ledict escollier son filz en mon service. A ceste cause, mon cousin, je vous prye bien affectueusement le vouloir incontinent délivrer, et je ne mectre en oubly le plaisir que, en ce faisant, me ferez, qui sera fin, en pryant Nostre Seigneur, cousin, vous avoir en sa saincte garde. Escript de Lyon le xxiiij jour de juillet. Vostre bonne cousine.

MARGUERITE.

(Cf. le n° 18. Un Alexis de La Haye, sommelier d'échansonnerie, figure sur les états de la maison de Marguerite, cf. Lefranc et Boulenger, *loc. cit.*, p. 61.)

XXI.

[1536. Septembre-octobre.] (Dictée. Sign. autogr.)

A Monsr le duc de Ferrare, mon frère[2].

(Modène. Archivio di Stato. Lettere di principi esteri. Francia.)

Mon frère, j'ay reçeu la lettre que par ce porteur vous m'avez escripte du regret que vous portez du trespas de feu Monsr le daulphin qui n'est sans occasion, car je vous assure, mon frère, que tous nous aultres qui avyons l'honneur de luy estre si proches par lignaige et alliance avons bien occasion de nous ressentir d'un tel dommaige, vous assurant, mon frère, qu'il portoit une merveilleuse affection à madame ma seur, à vous et à toute vostre maison. Mais puisqu'il plaist à Nostre Seigneur nous en laisser encor deux avec le père tel que vous le congnoissez, nous avons plus d'occasion de nous louer de sa bonté que de nous malcontenter de sa volunté. Et pour ce, mon frère, que j'ay dit à ce porteur plusieurs propos qui se-

1. Le bord de la page est déchiré.
2. Hercule d'Este, époux de Renée de France.

Digitized by Google

roient longs à vous escripre, pour la fiance que je sçay que aurez en luy remettra sur sa suffisance sa longue lettre la toute vostre bonne seur et amye.

MARGUERITE.

(L'Archivio di Stato de Modène conserve des lettres de François, dauphin de France, à *mon oncle* et *ma tante* le duc et la duchesse de Ferrare. Le dauphin François mourut, on le sait, le 10 août 1536. On accusa son écuyer Montecucoli de l'avoir empoisonné; il mourut en réalité d'une péritonite ou d'une congestion pulmonaire, cf. Bourrilly, *Revue historique*, t. CXXVII, p. 232 et suiv.)

XXII.

[1537.] 9 février, Paris. (Dictée. Sign. autogr.)

Monsr le Chancelier.

(Archives nationales, J 966, 33-2.)

Monsr le Chancelier, j'ay entendu que ceulx de La Rochelle sont maintenant en justice par devant le Roy touchant leurs appellations contre le sr de Jarnac, qu'ilz ne demandent sinon bonne briesve justice leur estre faicte. Aussi qu'il est nécessaire les expédier et mesmement pour l'eslargissement des lieutenant genéral et particullier, à celle fin d'eulx retirer en leur maisons tant pour le deu de leur office que pour autres choses concernant les affaires du Roy qui peuvent durant ce temps venir en ladicte ville de la Rochelle où ilz pourront grandement servir comme bien pouvez considérer que servent telz gens de crédict et de auctorité en une commune. Qui m'a le tout faict vous escripre la présente non pas (?) pour vous recommander leur bon droict, car je sçay que avez assez telle chose devant les yeulx, mais seullement pour vous pryer que, considérant ce que dessus, vueillez tenir la main en sorte que le plustost que faire se pourra, ilz puissent estre despeschez; vous asseurant, monsr le chancellier, que, oultre le devoir que, en ce faisant, ferez, le Roy de Navarre et moy l'estimerons à nous estre faict très grand plaisir et pour lequel, lorsque l'occasion s'offrira, ne fauldrons à nous employer de tout nostre pouvoir en choses quelzconques que nous vouldrez employer; qui sera fin, suppliant le Créateur, monsr le chancellier, vous donner sa très saincte grace. De Paris, ce IXe jour de février. La plus que toute vostre bonne amye.

MARGUERITE.

Digitized by Google

(Le *C. A. F.*, où, cependant, il est souvent fait allusion à Charles Chabot, baron de Jarnac, maire de La Rochelle, ne mentionne pas le procès dont il est question ici. Selon le P. Arcère, *Histoire de la ville de La Rochelle*, La Rochelle, 1756, in-4°, t. I, p. 310, la discorde entre Jarnac et la ville éclata en 1528 à propos de privilèges inexistants que le peuple voulut défendre contre lui. *On en vint*, écrit-il, *aux procédures judiciaires*. Il y eut des émeutes. Le Roi, pour les réprimer, envoya, en 1530, J. de Langeac, évêque d'Avranches. En suite de quoi le Roi réforma le régime municipal et créa un maire perpétuel, Jarnac, qu'il n'avait cessé de soutenir comme gouverneur, cf. *C. A. F.*, t. II, n° 4210; t. VI, n°s 20926, 20974, 21155. Marguerite parle de cette affaire dans une lettre à Montmorency, cf. Génin, t. I, p. 335, n° 131. Le Roi eut encore en 1542 à mater une émeute à La Rochelle, cf. Génin, t. II, p. 200, n° 117, et Cimber et Danjou, *Archives curieuses...*, t. III, p. 35 et suiv.)

XXIII.

[1537.] 9 mars. [Monchy?] (Dictée. Sign. autogr.)

A mon frère, Monsieur le duc de Ferrare.

(Modène. Archivio di Stato. Lettere di principi esteri. Francia.)

Mon frère, je n'ay point voulu perdre la bonne occasion que j'ai eue de vous escripre par ce présent [*ou* si seur; le texte est illisible] porteur lequel est si suffisant pour vous advertir des nouvelles de la bonne santé et prospérité du Roy qu'il me semble que je luy feroys tort de vous en faire plus longue lettre que de vous asseurer que [ledict Roy][1] se porte, Dieu mercy, aussi bien en toutes choses que vous et tous ses meilleurs amys le sçauroient désirer. Et quant à moy je vous supplie, mon frère, vouloir que, là où Nostre Seigneur me donnera le moyen ou le pouvoir de vous faire plaisir en son endroit ou aillieurs, vous expérimentiez que vous n'avez personne pour amy qui surpasse de bonne affection en vostre endroict celle qui est vostre bonne seur et amye.

MARGUERITE.

De M[onchy?] a (?) IXe de mars 1537.

(Le 9 mars 1537 la cour est à Compiègne, le 10 à Monchy, cf. *C. A. F.*, t. VIII, p. 494, ce qui nous porte à lire *Monchy*, le lieu d'envoi étant, sauf l'initiale, difficilement lisible.)

1. Fin de ligne où il y a, semble-t-il, un mot ou deux déchirés.

Digitized by Google

XXIV.

[1538. Janvier?] (Autographe.)

A mon nepveu, Monsr le Grant Maistre.

(B. n., F. F. 3638, fol. 1.)

Mon nepveu, après digner Monsr le cardinal de Bourbon m'est venue voir et m'a dist qu'il s'en aloit devers le Roy pour luy dire quelque chose de la part de Monsr de Vendosme, son frère, et pour ce, mon nepveu, que j'ay peur qu'il parle de ce gouvernement, je vous en hay bien voulu escripre pour vous advertir afin que, durant ces affaires, le Roy dissimulle d'en desclairer sa fantaisye, car les choses sont bien ainsy mes que l'on ne guaigne rien davantaige, car après j'espère que vous viendrez à la fin que tous vos amys en désirent. Je ne vous ouze escripre souvent car j'ai tant de pitié de l'extreme peine que vous prenes que je crains vous empescher rien. Je vous requiers, mon nepveu, regarder mieux à vostre vie et santé que l'on ne m'a dist que vous faictes, dont j'ay plus de peur que je ne peux dire, car, à ce que j'entens, vous vous hasardes trop pour l'onneur de Dieu. Pensez que vous estes tant nesesaire à votre mestre que, pour luy et pour nous tous, vous vous devez suporter le plus que vous pouvez et, sy pouvez, faites [*deux mots illisibles*]. Croyez, mon nepveu, que sans cesser sont de par moy pour vous devant Dieu présentées[1] du meilleur cueur que le pourra pryer vostre bonne tante et vraye amye.

MARGUERITE.

(Lettre écrite entre 1526 et 1538. Louis de Bourbon, cardinal, archevêque de Sens, était frère de M. de Vendôme. Peut-être s'agit-il ici du gouvernement de l'Ile-de-France que Vendôme avait eu en 1515 et en 1523 et que François de Montmorency obtint le 10 février 1538, jour où le grand maître reçut l'épée de connétable, après la mort, en 1537, cf. *Journal d'un bourgeois*, p. 308, note 3, du précédent titulaire, Antoine de la Rochefoucauld. De là la date que nous proposons.)

1. Peut-être faut-il suppléer ici le mot : *prières?*

Digitized by Google

XXV.

[1538. Au début.] (Dictée. Sign. autogr.)

A Monsr le Chancelier.

(Archives nationales, J 966, 33-10.)

Monsr le chancelier, vous m'avez par cy devant porté tant bonnes parolles de maistre Pierre Seguier en m'asseurant de sa suffisance avecques ce que mon affection y est très grande que j'ay bien voullu supplier le Roy pour luy donner ung office de conseillier au lieu de celle que par cy devant il luy avoit donnée dont Rouillard a esté pourveu, ce que ledict seigneur a octroyé et ne reste plus (ainsi que m'a escript Monsr le Grant Maistre) sinon à vous qu'il ne soit dépesché. Parquoy je m'asseure ledict Séguier estre bien tost en possession dudict office, car les bons propos que m'avez tenuz de luy m'asseurent qu'il est du nombre de céulx que désirez en telle compaignye, et de ma part vous veulx bien aussi asseurer que vous et moy qui sommes moyen de luy avoir mis (?) y aurons honneur. Or, Monsr le chancelier, je désire grandement le veoir depesché, si que je vous prye, autant affectueusement que de chose dont vous aye de long temps escript, voulloir faire de brief à telle fin que le bon rapport que m'avez faict de luy et la prière que j'en ay faict au Roy laquelle il m'a accordée ne demeurent inutilles. Et, oultre ce que vous aurez ung très bon serviteur en luy, vous me ferez ung autant désiré plaisir que pourriez penser. Lequel je ne fauldray de recongnoistre avec l'aide du Créateur que je supplye, Monsr le chancelier, vous donner longue vie en aussi bonne sancté que pour soy la désire la plus que toute vostre bonne amye.

MARGUERITE.

(Le *C. A. F.* mentionne deux Rouillart, Antoine, et Louis, son fils, tous deux conseillers avant 1537, cf. t. IX, p. 161, en qualité de conseiller lai et de conseiller clerc. Ils échangent leur charge en avril 1538, *ibid.*, t. III, p. 519, et c'est, peut-être, à cet échange qu'il est fait allusion ici. P. Séguier était, en 1544, conseiller au Châtelet, *ibid.*, t. IV, p. 618, et A. Tuetey, *Inventaire des livres de couleur du Châtelet*, n° 4351, et lieutenant criminel de Paris. La lettre est antérieure à février 1538 puisqu'il est fait allusion à Montmorency comme grand maître. Nous la datons de 1538 car les tractations qui aboutirent à l'échange d'avril 1538 devaient avoir commencé au début de l'année.)

Digitized by Google

XXVI.

[1542. Vers le 30 octobre?] (Dictée. Sign. autogr.)

A Monsieur le duc de Ferrare, mon frère.

(Modène. Archivio di Stato. Lettere di principi esteri. Francia.)

Monsr mon frère, le sr de Monluc, présent porteur, serviteur du Roy de Navarre et de moy et gouverneur d'Albret, s'en va en Italye, lequel je n'ay voulu laisser partir sans le charger de ceste lettre pour vous prier que par luy je sache de vos bonnes nouvelles et le croire de ce qu'il vous dira de par moy, vous assurant, monsr mon frère, que vous n'avez parent ny amy qui vous portent meilleure amytié que le Roy de Navarre et moy. Je ne vous feray poinct entendre des nouvelles de la court parce que j'en suis si loing que vous en pourrez aussi tost estre adverty que moy, estant asseurée aussi que vostre frère, Monsr le Cardinal, qui y est, vous en faict si bonne part que ce que je vous en pourrois mander ne seroit que redicte; parquoy après vous avoir prié encores ung coup de croire cedict porteur de tout ce qu'il vous dira de par moy pour la fiance que j'ay en luy, ne vous ferai ceste lettre plus longue que me recommander à vous et prier Dieu vous donner autent de bien que vous en désire la toute vostre bonne seur et amye.

MARGUERITE.

XXVII.

[1543.] 9 février. Nérac.

A Mr d'Izernay.

(B. n., F. F. 3638, fol. 59.)

Monsr d'Izernay, j'ay reçeu vostre(s) lectre(s) escripte(s) à Langenerye le 26e du mois passé par lesquelles me mandez avoir reçeu les myennes et faict ce que par icelles vous mandois. Dont m'avez faict fort grant plaisir et aussi de m'escripre bien au long ce que, du lieu où vous estes, vous a semblé digne m'estre communicqué. Mais encores plus de la peine que avez prinse à faire que ma fille se gouvernast ainsi au contantement du Roy son père et de moy qu'elle a faict. Qui m'a esté

Digitized by Google

ung contantement aussy grant que à vostre partement d'icy vous m'avez congneu avoir désir que les choses passassent ainsi qu'elles ont faict. Et loue Dieu d'avoir eu serviteurs qui si bien ont sçeu donner ordre selon ma voulunté. Dont me mandez aussy que vous face entendre s'il est besoing que pour mes affaires vous demeuriez à la court et que sans cella vous désirez aller à votre mesnaige. Je suis bien d'advis que, veu le peu d'affaires que nous avons maintenant, vous ne laissiez d'aller faire ceulx que vous avez en vostre mesnaige, où, s'il advient que nous ayons besoing de vous, je vous envoyeray bien querre. Et quant vous y serez, je vous prie faire mes recommandations à vostre femme et l'asseurez hardiment que je n'oublieray ne vous ny elle, et sur cette promesse fineray ma lectre, en suppliant le Créateur, Monsr d'Izernay, vous donner à tous deux le contantement qu'à Nérac le IXe jour de febvrier vous désire vostre bonne maistresse.

MARGUERITE.

Si le Roy de Navarre et moy avons quelque chose à faire dire au Roy que vueillons estre secret et ne luy estre communiqué par autre que par vous, nous vous envoyerons bien homme exprès jusques en vostre maison pour vous faire entendre nos vouluntés.

(Marguerite est à Nérac en 1543 en février; cf. *Registre de Frotté*, bibl. de l'Institut, manuscrit 1830, fol. 117-118.)

XXVIII.

[1543.] 27 juillet, Mont-de-Marsan (Dictée. Sign. autogr.)

A Messieurs de la Court de Parlement de Dijon.

(B. n., Moreau 833, fol. 85.)

Messieurs, j'ay entendu que le Roy a évoqué en vostre court le procès du sr de Bussat, l'un de mes vassaulx et subgectz, contre le sr de Vesins et autres y comprins, pour plus promptement estre par vous vuydez tous différendz. Et pour mectre ce pouvre gentilhomme Bussat hors de ceste grant fascherie et pouvretté en quoy il, ses femmes et pouvres enfans ont esté longuement et sont constituez pour la poursuite dudict procès et, à ce que je suis advertie, ils n'ont besoing ne demandent que briesve expédition de justice, je vous prie, messieurs, bien

Digitized by Google

affectueusement, que, en ma faveur, vous vueillez avoir pour recommandez ledict Bussat, ses pouvres femmes et enfans, et leur faire la plus prompte et briesve expédition de justice dudict procès qu'il vous sera possible, et je vous asseure que vous me ferez ung bien desiré plaisir dont j'auray bonne souvenance quant d'aucune chose me vouldrez requérir soit en général ou particulier, aydant le Créateur, lequel je supplie, messieurs, vous donner sa tressaincte grace. Escript au Mont de Marsan, le xxviij jour de juillet. La bien vostre.

MARGUERITE.

(Cf. ci-dessous, lettre n° 30. Le 2 octobre 1543 le Roi signait une lettre ordonnant d'élargir le s^r de Bussac, sa fille, le s^r de Vezin et l'abbé de Nantes, lettre enregistrée au parlement de Dijon le 12 novembre, cf. *C. A. F.*, t. IV, p. 507.)

XXIX.

[1544.] 8 janvier, Pau. (Dictée. Sign. autogr.)

A M^r d'Izernay.

(B. n., F. F. 3638, fol. 69.)

Monsr d'Izernay, j'ay reçeu la lectre que m'avez escripte qui m'a donné grant contentement par les nouvelles que par icelle m'avez faict entendre, hors une d'une chose que dictes que j'ay différé de vous escripre pour ce que (?) vous m'aviez faict prier de vous faire quelque don à quoy j'ay bien voulu vous satisfaire par un petit mot espérant que par Pierre Gault [*déchirure*] feray plus au long entendre de mes nouvelles. Et ne fault poinct que vous pensez que cella m'en ayt gardée ny que je n'ay meilleure envye de vous faire du bien que je n'euz jamais car je sçay trop bien les services que vous me faictes ordinairement et l'affection que vous y avez. Je ne puis penser que je ne vous aye escript plus souvent que vous me dictes. Encores que vous n'ayez eu lettres de moy, je vous prye, Monsr d'Isernay, croire que s'offrant meilleure occasion que celle dont vous m'avez escript vous congnoistrez, quant par vous j'en seray advertye, que je n'auray mis en oubly les services que chascun jour vous me faictes. Et touteffois ce pendant ne laissez de continuer à me faire entendre toutes les nouvelles que verrez estre dignes de venir à ma congnoissance. Car plus grand contentement ne sçauriez donner à celle qui,

Digitized by Google

finissant la présente, supplie le Créateur, Monsr d'Izernay, vous donner le bien et parfaict contentement que à Pau le VIIe jour de janvier pour soy vouldroit désirer vostre bonne maistresse.

MARGUERITE.

(Marguerite est à Pau, en janvier, en 1535 (?), en 1544 (cf. *Registre de J. de Frotté*, manuscrit Institut 1830, fol. 144), en 1547 à fin du mois (cf. *ibid.*, manuscrit 1831, fol. 55), en 1548 (*ibid.*, fol. 59). Nous datons cette lettre de 1544. Il y a, dans les comptes de Marguerite, publ. par A. Lefranc, passim, et par La Ferrière Percy, p. 166, un Pierre Gauthier, écuyer d'écurie de 1539 à 1549, qui doit être le messager auquel il est fait allusion ici.)

XXX.

[1545.] 29 février [?] Chambord. (Dictée. Sign. autogr.)

A Messrs tenant la Court de parlement de Bourgoigne.

(B. n., Moreau 833, fol. 84.)

Messrs, par cy devant je vous ay escript par un gentilhomme nommé le s^r de Bussat, mon subgect et vassal auquel en ma prière, comme par luy ay esté advertye, avez faict bonne et briesve expédition de justice ayant donné arrest à son proufict, dont m'avez faict bien grand plaisir que ne mectray en oubly quand l'occasion se y offrira. Vray est qu'il reste encores à expédier la qualité du ravissement, pertes (?) et spoliacion faicte es biens dudict de Bussat pour laquelle le pouvre gentilhomme est en pouvretté après avoir suyvy presque tous les parlements de France. Parquoy veu que ladicte matière de spoliacion et ravissement est [*un mot illisible*] à vostre dicte court, je vous prie bien affectueusement l'expédier en la plus prompte et briefve expédition de justice que faire se pourra à celle fin que ledict gentilhomme soit entièrement hors de cette misère et pouvretté en laquelle ses adversaires l'ont mis et constitué. Ce faisant, vous me ferez ung bien désiré plaisir, duquel j'auray bonne souvenance quant d'aucune chose, soit en général ou particulier, me vouldrez requérir, aydant le Créateur que je supplie vous donner sa tressaincte grâce. Escript à Chambourg le dernier (?) jour de febvrier. La bien vostre.

MARGUERITE.

(La cour est à Chambord du 22 février au 14 mars 1545; le *Re-*

Digitized by Google

gistre de Frotté, manuscrit 1831, fol. 21-22, ne signale le passage de Marguerite en février-mars 1545 qu'à Montargis et au Plessis-les-Tours.)

XXXI.

[1538-1545 ?] (Autographe).

A mon nepveu, Monsr le Grant Mestre.

(B. n., F. F. 3638, fol. 25.)

Mon nepveu, croies qu'il n'y a personne vivante plus ayze de vostre ayze que moy. Car vous n'havez heu ni n'aurez ung seul contantement que je n'en aye ma part. Je vous prye mettre toujours peine d'entretenir vos amys. Je le dis pour celluy que je trouve en vostre absence à Meudon aussy parfaict que je vys oncques car je say de bon lieu que l'on a bien délibéré à force de luy user (?) de mensonges, de le gaigner et luy dire de vous et de moy le pire qu'il sera possible pour diminuer l'amitié que nous avons heue tous trois ensemble dont je say que ceux qui l'entreprendront en seront les plus marys, car je l'ay tousiours trouvé sy neif et de sy véritable amytié envers vous et envers moy que je n'ay peur ne que luy, ne que vous, ne que moy, pussions estre aultres que ung suivant seulement la voulonté du mestre et ne désirant que son bon repous, contantement et honneur, vous pryant luy fere mes recommandations, ainsy, s'il vous plest, treshumblement à la bonne grâce de Monsr et de Monsr d'Orléans. Sy je vous donne de la peine, je ne feray moins à madame la Connestable car nous la ferons bien veiller. Elle vient à bonne heure, car il n'y a plus que madame de Savous (?) pource que Béatrix (?) est malade, et n'y a que femmes de chambre. Je vous recomande mon mary. Il fault que je vous die que j'eusse bien voulu qu'il heust heu son congé, car de deux mois nous ne nous voirons et nous heussions gaigné ce temps à faire nos afaires dont il a plus de besoing que je ne puis dire. Je vous prie y vouloir penser comme pour ceux qui sont vous mesmes, car telle veult demeurer vostre bonne tante et vraye amye.

MARGUERITE.

(Cette lettre est difficile à dater : adressée au grand maître, elle semblerait antérieure à 1538. Mais il y est parlé de *Madame la Connestable*, et c'est, évidemment, de la femme de Montmorency qu'il

Digitized by Google

s'agit. La lettre est donc postérieure à 1538. Par ailleurs quel est ce personnage que Marguerite trouve à Meudon? François Ier? Mais si c'est de lui qu'il s'agit, comment, puisque Montmorency est loin d'elle, — et donc loin de lui, — la Reine de Navarre peut-elle prier son correspondant d'intervenir, pour elle, près de lui? Henri d'Albret? Il est le seul, à défaut du Roi, à qui Marguerite puisse faire allusion en ces termes. Mais, si elle est près de lui, comment peut-elle se plaindre qu'il n'ait pas eu son congé et qu'elle ne le voie pas? Il ne saurait être question d'Henri II, l'allusion aux fils du Roi étant très claire, et Marguerite n'ayant pas eu à séjourner à Meudon entre 1547 et 1549 (cf. *Registre de Frotté*, manuscrit 1831, *passim;* le duc d'Orléans, d'ailleurs, était mort en 1545). Il est évident qu'il s'agit ici de tentatives destinées à brouiller Marguerite et son frère, ou Marguerite et son mari. Dans cette seconde hypothèse on ne saurait proposer la moindre date pour cette lettre; dans la première, que nous penchons à admettre, la lettre ne peut avoir été écrite qu'entre 1538 et 1541, la Reine rompant à peu près toute relation avec le connétable à partir de cette date. Or, durant cette période, Marguerite a séjourné à trois reprises à Paris, à la fin de 1538, au début de 1539, en 1540. Aux mêmes dates, le Roi est à Meudon en janvier 1539, cf. *C. A. F.*, t. VIII, p. 504, en juin 1539, *ibid.*, p. 506, en juillet 1540, *ibid.*, p. 510. Rien n'autorise à choisir entre ces dates : on peut, sans plus, écrire que cette lettre fut envoyée entre le mois de février 1538 et le mois de septembre 1545.)

XXXII.

[1545. A la fin de l'année.]

A Monsr le duc de Ferrare, mon bon frère.

(Modène. Archivio di Stato. Lettere di principi esteri. Francia.)

Mon frère, je suis seure que vous a(vez) porté telle douleur de mort comm(e) porta que celluy qui a perdu le millieur nepveu et amy que vou(s) heusiez seu avoir lequel sy Dieu l'(avoit) voulu avoit bien des labeurs, estant en Ytalie venu avec vous comme f(ils). Mes Nostre Seigneur par une mort a donn(é) à vous et à nous telle aflycsion que je ne pourrai jamais en ma p(ersonne?) en avoir reçeu une telle, vous merciant, mon frère, de vos bonn(es) consolations tant par vostre lettre et par le conte ce porteur vous pryant qu(e) qui [*quatre lignes illisibles où l'on déchiffre :* ... qui vous me... que vostre... aussy ayde de vostre...] et à celluy de madame ma seur; car, combien que Dieu vous hait ousté ung bon amy, il vous a re

Digitized by Google

donné le Roy quy est du t(out) guéry par voye miraculeuse, et p(uis) monsr le daulphin quy vous port(e) bonne et parfaite amour, et, quant a(u) Roy de Navarre et à moy, soyez seu(r) que où nous verrons l'ocasion de nous employer pour la fortune de vous et de M(adame?) nous n'y espargnerons nulle paine, comme j'ai prié le porteur vous dire plus au long, par quoy, pour ne vous (ennuyer?) vous prie le vouloir cr(oire). La toute vostre bonne seur e(t) amye.

MARGUERITE.

(Lettre en très mauvais état : le bord droit en a été brûlé ou déchiré. C'est, croyons-nous, à la mort du duc d'Orléans, que la Reine aimait fort, en septembre 1545, qu'il est fait allusion ici. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse de la mort, en 1536, du dauphin François, rien n'indiquant, dans les documents contemporains, que le Roi ait été malade cette année-là. En 1545-1546, au contraire, la santé de François Ier laissait beaucoup à désirer, cf. une dépêche de l'ambassadeur Saint-Mauris à Charles-Quint, dans De Ruble, *Le mariage de J. d'Albret*, p. 220. De plus l'allusion au rôle que le prince défunt aurait pu jouer en Italie s'explique si l'on se rappelle que le duc d'Orléans devait, en vertu du traité de Crépy, recevoir l'investiture du Milanais. On sait que Ronsard, en cette occasion, dédia une ode à Marguerite, cf. *Œuvres*, éd. P. Laumonier, Textes français modernes, t. I, p. 179.)

XXXIII.

[1548. Avant Pâques. Mont-de-Marsan.] (Autographe.)

A ma niepce, madame la duchesse de Nevers.

(B. n., F. F. 4711, fol. 1.)

Ma niepce, j'ay esté merveilleusement ayse d'avoir moien par ce seur messagier de vous mander de mes nouvelles et de vous prier le plus souvent que vous pourrez me faire sçavoir des vôtres car elles ne seront james meilleures que je les désire. Je suis ysy au Mont de Marsan où nous ferons nos pasques atandant la responce de Monsr de Mande que le Roy de Navarre a envoyé devers le Roy pour le marriage de Monsr de Vendosme et de nostre fille. Quant est de moy, ma niepce, je suis sy inutille à me mesler d'ung si bon effet que, lessant le tout conduire au mary, je ne sors que pour celluy qui honnora les nopces de sa présence voulan(t) metre la main asister à celuy cy, afin que la condition y soit myse autant à

Digitized by Google

sa gloire qu'elle sera de tous coustés à notre contantement. Je dis notre, car je suis seure que vous ne seres marye d'avoir vue telle belle seur quy fortifiera l'amytié comme le lien de nos maisons, et sur ce propous, vous prie que ma cousine, madame de Nevers, et mon nepveu trouvent ysy mes recommandations, et en prenes vostre part comme celle que tient pour sa propre fille vostre bonne tante, mère et amye.

MARGUERITE.

(L'allusion au prochain mariage de J. d'Albret suffit à dater cette lettre du printemps de 1548.)

XXXIV.

[1549. Pâques.] (Dictée. Sign. autogr.)

A ma cousine, Madame de La Rochefoucault.

(B. n., F. F. 2972, fol. 3.)

Madasme, je pensois vous envoyer Brodeau avecques ce porteur pour de là aller où vous sçavez. Mais j'ay regardé que nous sommes au temps où chascun doit penser à sa conscience qui a esté cause que je l'ay retenu jusques au lundy de Pasques et que je vous envoye cependant ledict porteur par lequel je ne vous feray pour ceste heure longue lettre, espérant par ledict Brodeau vous faire bien au long entendre de mes nouvelles. Je ne veux faillir à vous dire que toute ceste compaignye a tant de contentement de frères Gilles qu'il n'est possible de plus. Il comménça la passion il y eut dimanche huit jours, laquelle il a continué jusques aujourd'huy. Il n'a réservé pour vendredy que les sept parolles que Nostre Seigneur dist en la croix. Je le supplie, ma cousine, vous donner autant de bien et de parfaict contantement que pour soymesmes vouldroit désirer celle qui, après s'estre recommandée à vous, veult à jamais demeurer votre bonne cousine et amye.

MARGUERITE.

(On peut, pour dater cette lettre, s'appuyer sur une lettre du 22 avril 1549, publ. par Génin, t. I, p. 394, n° 160, où Marguerite écrit à Mme de la Rochefoucauld qu'elle vient d'entendre prêcher la passion, et où il est question de Brodeau, comme ici, et du mariage de Mlle de Guéménée et de M. de Gié qui eut lieu le 24 avril 1549. Le Brodeau dont il s'agit ici est le fils du poète Victor Brodeau que

Digitized by Google

Marguerite avait pris à son service après la mort de son père et dont il est plusieurs fois parlé dans les lettres ou les comptes de la Reine. Le prédicateur nommé frère Gilles pourrait être le frère Gilles Caillau qui assista la Reine à ses derniers moments.)

XXXV.

[Sans année.] 11 février, Paris. (Dictée. Sign. autogr.)

A Monsr le Chancellier.

(Archives nationales, J 966, 33-3.)

Monsr le chancellier, vous sçavez comme le procès du conte de Dreux est sur le bureau où il est en voye de durer longtemps pour les interruptions y survenant au moyen des plaidoyries. Et pour ce que oultre la grant longueur qui est fascheuse à chascune des parties par telles discontinuations la mémoire des jugeans quelquefois se esgare et ne sont les choses si bien entendues, aussi que ay sçeu comme, sans les présidents et conseilliers qui sont du jugement dudict procès, il y en a pour ceste heure en sa court de parlement assez pour fournir toutes les chambres en nombre pour y faire arrest, je vouldrois bien supplier au Roy que son bon plaisir fust ordonner et commander à sadicte court que l'on vacque au jugement dudict procès de Dreux sans interruption ou discontinuation aulcune, et que, pour ce faire, aux jours des plaidoieries, les juges dudict procès se retirent et vacquent en la chambre Sainct Loys. Car, par tel moyen, lesdictes plaidoieries ne cesseront et n'y aura aulcune chambre oysive. A ceste cause, je vous prie bien affectueusement, Monsr le chancellier, d'en parler à mondict seigneur et luy faire bien entendre madicte requeste, selon que le Roy de Navarre et moy avons en vous entière confiance. Et vous obligerez, en ce faisant, ledict Roy de Navarre et moy à vous faire tout le plaisir que nous pourrons d'aussi bon cueur que je prie Dieu, Monsr le chancellier, qu'il vous ait en sa tressaincte garde. Escript à Paris le xie jour de febvrier. La plus que toute vostre bonne amye.

MARGUERITE.

(Jean d'Albret, comte de Dreux, mort en 1524, eut trois filles auxquelles il laissa une succession qui fut la cause d'une longue suite de procès entre les Albret et les Nevers. Cette lettre porte au crayon la mention : *1534 et suiv.* Rien n'indique, dans le *C. A. F.*, à quelle année on doit la rapporter.)

Digitized by Google

XXXVI.

[Sans année.] 25 août. Plessis (les Tours?) (Dictée. Sign. autogr.)

A Monsr le Chancellier.

(Archives nationales, J 966, 33-9.)

Monsr le chancelier, maistre Monnauld Bouffartigue serviteur de mon cousin l'evesque de Roddez m'a faict entendre que par arrest du parlement de Toulouse (?) il avoit eu la récréance de la cure de Sainct Martin de Mairan (?) et que depuis par aut(re?) expédition donnée par ladicte court, luy absent au service de son maistre, sa partie auroit eu pareil arrest où sembleroit avoir circonvention et abbus par quoy auroit esté la matière mise au conseil estroit. Et pour ce que à la faveur de son maistre je désire luy subvenir et ayder comme à l'un des myens, je vous prie, Monsr le chancelier, l'avoir pour recommandé en bonne justice et f(aire?) que son bon droit luy soit gardé. Et vous me ferez bien grant plaisir. Ce sçait le Créateur que je pry vous donner vos désirs. Du Plessis, le xxve jour d'aoûst. La plus que toute vostre bonne cousine.

MARGUERITE.

(Nous n'avons pu découvrir qui est Monnauld Boufartigue. Cette lettre porte au crayon, d'une écriture récente, la mention : *1536 ou 37*. Lettre postérieure à 1529, date où G. d'Armagnac est nommé au siège de Rodez.)

XXXVII.

[Sans année.] 26 novembre, Fontainebleau (Dictée. Sign. autogr.)

A Messieurs de la chambre des Comptes, Paris.

(B. n., F. F. 10238, fol. 80.)

Messieurs, il a pleu au Roy donner à Me Jehan de Cormeilles à ma requeste de prendre la garde de Marie de Cormeilles sa niepce comme au plus prochain et plus apparens des parens d'icelle fille à la charge de rendre compte ainsi que verrez par les lettres qui luy en ont esté dépeschées, lesquelles je vous prie, Messieurs, que vous expédiez et dépeschez le porteur

Digitized by Google

le plus tost que possible vers moy. Et vous me ferez en ce faisant très grand plaisir. Ainsi que sçait Nostre Seigneur que je prie, messieurs, vous avoir en sa saincte garde. De Fontainebleau, le xxvj^e jour de novembre. La bien vostre.

MARGUERITE.

(Nous n'avons rien trouvé ni dans le *C. A. F.* ni dans les *Insinuations* du Châtelet au nom de Cormeilles.)

XXXVIII.

A ma cousine, Madame de Nevers. (Dictée. Sign. autogr.)

(B. n., F. F. 3081, fol. 3.)

Ma cousine, j'ay reçeu par ce gentilhomme les lettres que m'avez escriptes, de quoy j'ay esté très ayse et d'avoir sceu de vos nouvelles car je n'en sçaurois sçavoir si souvent que de bon cueur je le désire, et pour ce qu'il vous sçaura bien advertir de celles de ceste compaignye, ne vous en feray mainte(nant) longue escripture, mais si ne veulx je faillir de vous asseurer qu'en voz affaires et ce qu'il vous touchera, vous trouverez plus affectionnée que à son propre bien celle qui veult estre à jamais vostre bonne cousine et servante (?).

MARGUERITE.

(Aucun indice ne permet d'essayer de dater cette lettre.)

Digitized by Google

MÉLANGES

LA RENAISSANCE DE LUCRÈCE AU XVIe SIÈCLE EN FRANCE

1° *Les premières éditions de Lucrèce et la première édition française.* — 2° *Le Lucrèce de Lambin.* — 3° *Comment on lit Lucrèce au XVIe siècle.* — 4° *Conclusion.*

Lucrèce n'a pas été méconnu des théologiens et des grammairiens du pré-moyen-âge. Les apologistes du christianisme, Tertullien, Lactance, Arnobe l'avaient adopté comme allié, parce qu'il protestait contre les dieux païens et qu'il soutenait la non-éternité du monde. Tout en condamnant l'épicurisme, saint Jérôme et saint Ambroise tiennent en estime la physique de Lucrèce. Saint Jérôme rapproche le *De Natura rerum* de la *Genèse* et de l'*Ecclésiaste*. Si le Ve, le VIe et le VIIe siècles sont plutôt défavorables à Lucrèce, saint Isidore et Béda, le maître d'Alcuin, font usage de sa physique; mais Alcuin ne cite pas Lucrèce; dans ses derniers jours il en était venu à interdire même la lecture du doux Virgile. En retour, Raban Maur reprend la tradition des Pères de l'Église, il admet qu'on puise chez les païens pour commenter la *Genèse* et l'*Ecclésiaste;* et il use largement de Lucrèce[1].

C'est aussi de cette époque, le IXe siècle, que datent les manuscrits de Lucrèce les plus anciens. Le *Vossianus* (O, oblongus) provient de l'église Saint-Martin de Mayence. Le *Leidensis* (Q, quadratus) provient de l'abbaye de Saint-Bertin, près de Corbie; et si Lachmann prétend qu'il a été copié en Alle-

1. J. Philippe, *Lucrèce dans la théologie chrétienne du IIIe au XIIIe siècle.* Paris, Leroux, 1896, in-8°. Extrait de la *Revue des Religions* (Musée Guimet).

Digitized by Google

magne, il n'apporte aucune preuve en faveur de cette opinion. Cet excellent manuscrit est bien français. Dans le catalogue de la bibliothèque de Bobbio, dressé sur l'ordre d'un pape français, Gerbert d'Auvergne, figure un manuscrit, perdu depuis, le livre de Lucrèce, *librum Lucreti I*, dont les *Schedae* de Venise sont peut-être des épaves.

Mais au temps de l'hérésie des Cathares et des Albigeois, l'épicurisme est violemment proscrit. Cependant Aristote, plus ou moins défiguré, devient tout puissant dans les Universités, à l'exclusion des autres philosophes. Le public lettré finit par oublier Lucrèce. Jean de Meung, dans les discours que Physis tient à son chapelain Genius, se souvient des *Métamorphoses* d'Ovide, mais rien n'y rappelle le *De Natura rerum*. Charles d'Orléans, Villon, les rhétoriqueurs, d'ailleurs si savants, ne semblent pas connaître Lucrèce; du XIIIe au XVe siècle, pendant trois cents ans, on peut dire qu'il est ignoré.

I. Dans la deuxième partie du XVe siècle, après une longue et lourde léthargie, c'est enfin la renaissance, c'est la résurrection. Les bibliothèques des couvents vident les richesses qu'elles avaient longtemps recélées. Poètes, historiens et philosophes sont exhumés; la pensée antique secoue la poussière de ses ailes, et de nouveau s'élance au grand soleil. Voici venir la belle époque de l'humanisme; éditions, traductions, *variae lectiones*, *adnotationes* se multiplient; la critique des textes se crée et s'organise; l'énorme travail qu'ont produit les Érasme, les Budé, les Turnèbe, les Lambin, les Muret, les Galland, tant d'autres encore, est resté la base solide de tout ce que, dans la suite, a entrepris la philologie. Les imprimeurs rivalisent de zèle avec les savants; ils sont eux-mêmes des érudits comme Robert Estienne, Badius Ascensius, Étienne Dolet, pour ne citer que ces trois noms illustres.

C'est dans l'atmosphère de la fin du XVe siècle, chaude d'enthousiasme, grosse d'érudition et propice aux éclosions nombreuses et fortes qu'est donnée la première édition de Lucrèce, entre 1471 et 1473 : *T. Lucreti Cari de rerum natura liber*, *Brixiae. Thomas Ferandus* (sans date). Thomaso Ferando imprimait à Brescia dans le dernier quart du XVe siècle. Cet infolio est devenu extrêmement rare, et l'on n'en connaît que trois exemplaires. L'un fait partie de la bibliothèque de Chantilly. Le duc d'Aumale le fit habiller par Trautz-Bauzonnet en maroquin brun doublé de maroquin rouge à compartiments or

Digitized by Google

et couleur[1]. Le texte a été établi sur un bon manuscrit, mais il n'est pas toujours intelligible.

En 1486, paraît une deuxième édition, celle de Vérone, in-folio, 96 feuillets et 41 lignes par feuillet : *T. Lucreti Cari de rerum natura. Veronae. Paulus Friedenperger*, 1486. De cette édition, la bibliothèque mazarine possédait un exemplaire qui a été perdu. L'exemplaire dont s'enorgueillit la bibliothèque Sainte-Geneviève est de toute beauté, et il peut faire la joie des bibliophiles. Le texte est sous une superbe reliure anglaise de la première moitié du XVIIIe siècle, plein maroquin à grains longs, large dentelle sur les plats, tabis à l'intérieur. Il n'y a pas de page de titre. Le texte commence immédiatement; il est imprimé sur grand papier réglé en rouge, et l'impression gothique est très pure. La première page, à l'angle gauche, porte des enluminures sous lesquelles s'abrite l'annonce du premier livre. Le texte est coupé de titres explicatifs. Au dernier vers il n'y a que le mot *finis*, sans indication de date ni d'éditeur. Presque à chaque pages le texte renferme de grosses fautes, d'énormes barbarismes.

Le 22 janvier 1922 passait à l'hôtel Drouot un Lucrèce rare et précieux, provenant de la bibliothèque de M. J. Ch***. Titre : Lucretius. En tête du second folio : *T. Lucreti Cari poetae philosophici antiquissimi* || *de rerum natura liber primus incipit feliciter*. A la fin : *impressum Venetiis per theodorum de ragazonibus* || *de asula dictum bresanù. Anno domini M CCCC* || *LXXXXV die iiii septembris*, in-4°, caractères ronds, de 130 feuillets non chiffrés; maroquin vert à longs grains, filets dorés et petite dentelle à froid, dos orné, dentelle intérieure, tranches dorées (Lewis). Ce Lucrèce avait fait partie de la bibliothèque Firmin Didot. La bibliothèque Sainte-Geneviève possède de cette troisième édition de Lucrèce un exemplaire qui n'a de remarquable que sa rareté.

En 1500, le savant Jérome Avancius, de Vérone, publie à Venise, chez Alde, un Lucrèce petit in-4°, qui a servi assez longtemps de base aux éditions postérieures. Avancius a souvent corrigé le texte de 1486 d'après ses propres conjectures. La bibliothèque mazarine conserve un bel exemplaire de cette édition, très frais, vélin à recouvrement. La Bibliothèque natio-

1. Voir *Bulletin du bibliophile*, 1er juin 1926. Le duc d'Aumale a consacré de longues notices à l'imprimeur Ferando.

Digitized by Google

nale a trois éditions aldines, mais elles sont de 1515, *e recensione And. Naugerii;* l'une d'elles contient en marges des corrections très anciennes. Chacune porte le nom de son possesseur : *Jacobi Corbinelli; Antonii Anichini amicorumque; Claudii Puteani*[1]. L'édition aldine de la bibliothèque Sainte-Geneviève est de la même date (2e éd. aldine).

Une dizainé d'années après l'édition aldine paraît le premier travail sérieux qui ait été fait sur le texte de Lucrèce : *In carum Lucretium poetam commentarii ab. J. Bapt. Pio editi, Bononiae. H. Bapt. de Benedictis,* 1511. C'est le texte aldin, corrigé sur trois manuscrits de Rome, de Mantoue et de Venise, sur des notes de Beroalde et d'après les conjectures de l'éditeur. Ce Pio Battista de Bologne, professeur à la Sapience, protégé de Léon X, était pédant et hargneux; mais son érudition, souvent mal digérée, fut immense.

L'édition Juntine, en 1512, in-8o, donnée à Florence *de rerum natura L. L. VI, sumpt. Phil. Giuntae,* marque un nouveau progrès; c'est encore le texte aldin, avec une nouvelle récension par Petrus Candidus, qui se servit des corrections de Marullus et de Pontanus. Marullus ou Merula est le poète néo-latin, qui, chantant les phénomènes et les secrets de la nature, ne fut pas toujours indigne de Lucrèce, et qui fut cher à Ronsard et aux auteurs d'*Amours* au XVIe siècle. Il avait écrit de nombreuses notes sur un exemplaire de l'édition vénitienne de 1495. Pontanus écrivit un poème latin en cinq livres, *Urania.* Les Alde de Venise et les Giunti de Florence ont imprimé ses œuvres; il fonda l'académie de Pontanus à Naples. Marullus et Pontanus étaient des fervents de Lucrèce. La Nationale, la Mazarine et Sainte-Geneviève ne possèdent ni l'édition de 1511, ni celle de 1512. L'édition de 1511 est à la Bibliothèque de l'Université, no 138.

En 1514 seulement paraît à Paris la première édition française de Lucrèce, dans le format in-folio; un peu tard sans doute; mais les éditions françaises vont se succéder avec rapidité. Les éditeurs avaient pris pour base les commentaires de J.-B. Pio. Cette édition de 1514 constitue un réel progrès sur

1. Jacques Corbinelli, Florentin, vint en France avec Catherine de Médicis, surveilla l'éducation de son fils le duc d'Anjou. Caractère franc, homme instruit, L'Hôpital et Henri IV l'eurent en haute estime. Il fit imprimer plusieurs ouvrages de Boccace, de Dante, et l'*Éthique* d'Aristote. Sur Claude du Puy, voir plus bas.

Digitized by Google

les éditions antérieures, comme elle s'en vante dans sa très belle page de titre, en lettres rouges et noires, dans un riche encadrement : *In Carum Lucretium poe||tam Commentarii a Joanne Baptista Pio editi : codi||ce Lucretiano diligēter emendato : nodis omnibus || et difficultatibus apertis : obiter ex diversis autori||bus tum graecis : tum latinis multa leges enucleata : || quae superior aetas aut tacuit aut ignorauit. Pelle||ge, lętaberis.*

Elle était donnée par Jean Petit et par Ascensius. Les exemplaires que possèdent la Nationale et la Mazarine (3+1) portent l'une ou l'autre marque, la fleur de lys tenue par deux lions, de Jean Petit, ou la presse d'imprimerie de Josse Badius Ascensius. Celui-ci, originaire de la province de Gand, fut élève de Baptiste Guarini, puis professeur de latin à Lyon et directeur de la librairie de Jean Trechsel, dont il épousa la fille; il s'établit lui-même à Paris, de 1503 à sa mort, en 1535. Il fut peut-être soutenu dans ses débuts par Jean Petit; il était aussi lié d'affaires avec les trois frères de Marnef. Ses *Stultiferae Naves* le firent mettre par Érasme au-dessus de Budé comme latiniste; il fut encore un imprimeur d'une activité extraordinaire. Son nom doit être placé par nous humblement à côté de celui de Lucrèce. Cependant, s'il écrivit des commentaires sur Térence, Juvénal, Perse, Cicéron, Ovide, Horace, Virgile, Sénèque, Salluste, Valère-Maxime, Quintilien, il n'a rien donné sur Lucrèce[1]. C'est un indice de la différence qu'on faisait entre lui et les autres écrivains latins, plus familiers au public lettré.

Le Lucrèce de Jean Petit et de Josse Badius est préfacé par Nicolas Bérault (1470-1555), un savant orléanais, jurisconsulte et humaniste, qui, après avoir enseigné les Lettres à Orléans, aux environs de 1500, vint travailler à Paris pour Josse Badius, Chaudière, Gilles de Gourmont, Galiot du Pré, Gryphius et pour d'autres éditeurs. Ami d'Érasme, qu'il hospitalisa en 1506, quand il passa par Orléans pour se rendre en Italie, ami de Budé et de Louis de Berquin, ennemi de la Sorbonne et des théologiens, momentanément éditeur, professeur dans les pédagogies, maître de pension, comptant parmi ses élèves Étienne Dolet et Melchior de Wolmar, le futur maître de Calvin, pro-

1. Voir *Bibliographie des impressions et des œuvres de Josse Badius Ascensius*, par Ph. Renouard. Paris, 1908, 3 vol. in-8°.

Digitized by Google

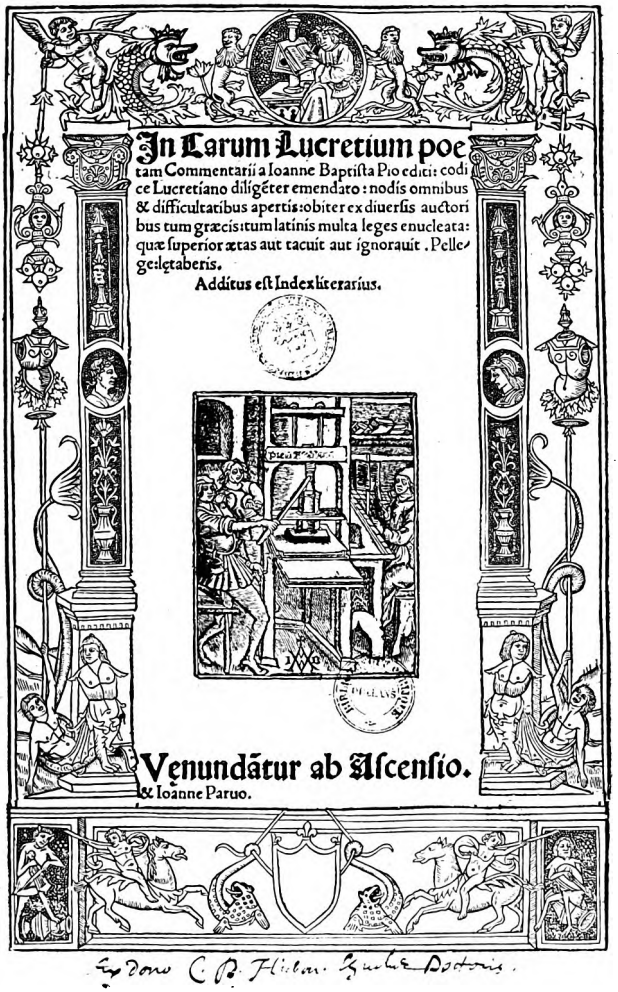

In Larum Lucretium poetam Commentarii a Ioanne Baptista Pio editi: codice Lucretiano diligēter emendato: nodis omnibus & difficultatibus apertis: obiter ex diuersis auctoribus tum græcis: tum latinis multa leges enucleata: quæ superior ætas aut tacuit aut ignorauit. Pelle ge: lętaberis.

Additus est Index literarius.

Venundātur ab Ascensio. & Ioanne Paruo.

FRONTISPICE DE LA PREMIÈRE ÉDITION DE LUCRÈCE PUBLIÉE EN FRANCE (1514).

Digitized by Google

Digitized by Google

tégé d'Étienne Ponchet, évêque de Paris, puis du cardinal Odet de Châtillon, ce Nicolas Bérault est une intéressante figure du commencement du XVIe siècle : c'est un des humanistes qui travaillèrent ardemment à l'enseignement du latin et du grec, et qui contribuèrent de toutes leurs forces à la renaissance littéraire[1]. Il est aussi un de ces érudits qui, vers 1530, n'ont pas encore pris parti entre la Réforme et le catholicisme, mais qui sont hostiles à la tyrannie scolastique. Outre ses travaux personnels, il procura plusieurs éditions d'ouvrages anciens dont il écrivit la préface. Celle de son Lucrèce était adressée à un autre Orléanais, François Deloynes, qui, après avoir enseigné le droit à Orléans, était devenu conseiller au Parlement de Paris, et réunissait chez lui et à sa table les humanistes parisiens[2]. Sans doute est-ce de ces Orléanais, les premiers lucrétiens français, que provient le Lucrèce que possède la bibliothèque d'Orléans, sous une belle reliure en veau finement gauffrée; elle porte en rouge les deux noms d'Ascensius et de Jean Petit : *venumdātur ab Ascensio* || *et Joanne Pārvo*[3]. Jean Petit, Josse Badius, Nicole Berault, François Deloynes, voilà chez nous le premier noyau lucrétien. Rabelais était leur ami. Mais ceux-là, semble-t-il, étudiaient Lucrèce en humanistes, sans attacher à sa doctrine une importance particulière.

De 1534 à 1558. Sébastien Gryphe, à Lyon, ou ses héritiers, publient six éditions de Lucrèce : 1534, 1536 et 1540, in-8°; 1546, 1548, 1558, in-12. La leçon suivie, d'après l'épître finale, est celle d'Alde Pius. Le texte, en italiques, est très bien imprimé. Les variantes sont en marges. Un exemplaire de la Nationale, Yc, 5026, porte de nombreuses notes manuscrites qui, peut-être, devaient servir à une édition?

Sébastien Gryphe était originaire de la Souabe. Son père était imprimeur à Reutlingen. Il vint s'établir à Lyon, où il édita environ trois cents ouvrages en hébreu, en grec et en

1. Sur Nicole Bérault, voir L. Delaruelle, *Études sur l'Humanisme français, Nicole Bérault*. Louvain et Paris, Champion, 1909, in-8°. Voir aussi la *Revue des bibliothèques*, 1902, p. 420, 445.

2. Sur de Loynes ou Deloynes, voir les *Manuscrits généalogiques* d'Hubert, t. III, fol. 90 à la bibliothèque d'Orléans.

3. Voir la reproduction. La bibliothèque de Bourges possède un Lucrèce d'Ascensius sous une reliure semblable, mais bien endommagée.

Digitized by Google

latin. Il fut l'éditeur et l'ami de Rabelais. Il a rendu service aux Belles-Lettres en général, à Lucrèce en particulier; et il mérita l'épigraphe qu'écrivit pour lui Charles Fontaine :

La grand'Griffe qui tout griffe
A griffé le corps de Gryphe,
Le corps de ce Gryphe, mais
Non le los, non, non, jamais[1].

2. L'année 1563 est une date capitale dans l'histoire des éditions de Lucrèce. Guillaume et Philippe Rouille, à Paris et à Lyon, dans un volume in-4°, orné d'un beau titre gravé sur bois, présentent au lecteur le Lucrèce de Lambin, « corrigé en maints endroits d'après cinq manuscrits et presque rétabli dans son texte original, *atque in antiquum et nativum statum fere restituti*, orné en outre de notes concises et très utiles[2]. »

1473-1514-1563, ces dates lucrétiennes marquent assez bien les trois étapes de l'imprimerie et de l'érudition pendant une centaine d'années.

Lambin était alors professeur au Collège royal, où naguère, devant un nombreux auditoire, il avait expliqué Lucrèce. Le titre n'était pas mensonger, car le travail de Lambin avait été considérable. Il pouvait se vanter de donner un texte tout différent de celui qu'on possédait jusque-là. Ses corrections, dit-il, sont au nombre de 800. Il a consulté trois manuscrits à Rome, le *Vaticanus*, remontant au manuscrit assez voisin de l'*Oblongus* qui fut apporté en Italie par le Pogge en 1414, et puis perdu, — un deuxième manuscrit ayant appartenu à Guillaume Faerne, l'auteur de fables célèbres en vers latins, — et un troisième, que lui avait prêté obligeamment le napolitain Scipio Tethius; — deux manuscrits à Paris, l'un qui lui fut prêté par Henri de Mesmes (Erricus Memmius), l'autre qui fut envoyé du monastère de Saint-Bertin, près de Saint-Omer, au savant Pierre Galland, qui lui-même le prêta à Turnèbe. C'est le manuscrit que nous appelons aujourd'hui le *quadratus*.

1. Graesse, dans son *Trésor des livres précieux*, signale une autre édition parisienne, *ex officina Prigentii Calvarini*, 1539, in-4°, dont nous ne connaissons qu'un exemplaire qui est à la bibliothèque de Reims, n° 1227.

2. De cette édition il y a au Musée britannique un exemplaire sur vélin ayant appartenu à l'abbé de Rothelin, qui le tenait peut-être du cardinal de Polignac.

Digitized by Google

Avant d'appartenir à Vossius et d'entrer dans la bibliothèque de Leyde, il fut donc français. Il est du IXe siècle, et il n'est guère inférieur à l'*Oblongus*, qui ne sera utilisé qu'en 1725 par Havercamp, et dont Lachmann seulement reconnaîtra la valeur. En vérité, Lambin ne l'a pas eu entre les mains; mais Turnèbe en avait fait la recension, et, en marge d'un exemplaire imprimé, il avait soigneusement noté toutes les variantes fournies par ce manuscrit. C'est cet exemplaire que Turnèbe, à son tour, a prêté à Lambin[1].

En deuxième lieu, Lambin examina toutes les éditions de Lucrèce qu'il put réunir, de Paris, de Lyon, de Venise, de Florence, de Vicence et de Bâle. Ensuite il lut tous les grammairiens qui ont rapporté des vers de Lucrèce, c'est-à-dire Varron, Pompeius Festus, Macrobe, Nonius Marcellus, Sosipater Charisius, Servius, Priscian, etc. Il a éclairé le texte de brefs commentaires philosophiques et historiques, où il fait appel à Platon, Aristote, Hérodote, Thucydide, Xénophon, Plutarque, Diodore de Sicile, Strabon, Arrian, Diogène Laërce, César, Tite-Live, Quinte-Curce, Pline. Enfin, se défiant de soi-même, il a pris conseil de tous les hommes savants et de ses amis et collègues, Turnèbe et Dorat; d'ailleurs, il leur a rendu leur bien dans ses notes, ne voulant pas, dit-il, prendre ce qui appartient à autrui.

Lambin était très fier de son œuvre; il était si fier, qu'à l'entendre ceux qui éditent les écrivains anciens rendent plus de services aux Lettres que ceux qui écrivent pour leur propre compte poèmes, discours et traités, où ils ne pourront jamais égaler les Anciens. En vérité, par le texte et par ses notes, Lambin venait de restaurer Lucrèce, et son travail est la base des éditions à venir. Si l'Allemagne au XIXe siècle s'honore de Lachmann non sans tapage, la France au XVIe siècle a Lambin, qui valut mieux, et dont on parle moins.

Autour de Lambin se constitue un deuxième groupe lucrétien, plus important que le premier, et qui compte les plus grands noms de l'érudition et des Lettres. Nous avons déjà nommé Turnèbe, Pierre Galland, Henri de Mesme et Dorat. Tournebœuf, dit Turnèbe, était, selon Montaigne, « l'âme la plus polie du monde »; professeur de grec à Paris, puis de philosophie grecque et latine, directeur, en 1552, de l'imprime-

1. Voir E. Châtelain, *Paléographie des classiques latins*, 1re partie.

Digitized by Google

rie royale pour les livres grecs, honnête, sincère et bon, très habile à lire les manuscrits et à corriger les fautes de texte, il a rendu à Lambin d'éminents services. Celui-ci n'a pas manqué de reconnaissance; et en lui dediant le Ve livre de son édition du *De Natura rerum*, « librum pulcherrimum, ut scis, disputationum plenum », il trace de son ami un magnifique éloge, il vante ses connaissances encyclopédiques, son immense intelligence, sa grande mémoire; sciences, philosophie, Lettres grecques et latines, il tient partout le premier rang. Ses *Adversariorum libri XXX, in quibus variorum auctorum loca intricata explicantur*... Paris, 1564 et 1565, 2 v. in-4o, dédiés au chancelier de L'Hopital, sont un véritable trésor d'érudition, et font à Lucrèce une place honorable, soit pour les mots expliqués, soit pour les passages restitués.

De Turnèbe, Lambin rapproche Dorat, et lui dédie le VIe livre; celui-là encore était d'une extrême habileté à lire les vieux manuscrits; et il écrivait des vers grecs et latins tout aussi bien que s'il eût vécu au temps de Pindare ou au siècle de Virgile. Il composa en l'honneur de son ami une pièce en vers hexamètres fort bien tournés, *in Lucretium a Dionys. Lambino restitutum*. L'helléniste et latiniste Pierre Galland, qui devint recteur de l'Université en 1543, lui aussi a pratiqué Lucrèce; c'est Pierre Galland qui se fit envoyer à Paris le manuscrit de Saint-Omer, qui le collationna et le mit à la disposition de Turnèbe.

Henri de Mesmes, conseiller au Parlement, maître des Requêtes au Conseil d'État, plus tard chancelier du roi de Navarre, représente la haute bourgeoisie amoureuse du savoir et des beaux livres. Sa bibliothèque était très riche en manuscrits grecs et latins; celle du président de Thou, celle de Jean Hurault, seigneur de Boistaillé, ni celle de Philippe Hurault, comte de Cheverny, ne pouvaient lui être comparées. Il était lié à tous les savants et poètes de son temps; il se montrait d'une grande obligeance, et Lambin lui a dédié le Ier livre de son *De Natura rerum*. Sous Louis XV les manuscrits de cette collection seront achetés par la Bibliothèque du Roi. Voilà une noble figure de magistrat et d'érudit à laquelle il serait intéressant de redonner la vie.

A ces lucrétiens, ajoutons ceux à qui sont dédiés les trois autres livres de Lucrèce : le commentateur de Virgile, Germain Vaillant de Guelle, abbé de Pimpont, puis évêque d'Or-

Digitized by Google

léans, où il était né au commencement du siècle; Antoine Muret, le futur commentateur de Ronsard, qui avait le droit de revendiquer la dédicace du livre IV non seulement comme ami, mais surtout pour avoir travaillé au texte de Lucrèce en aidant Lambin à comparer les éditions en usage avec les manuscrits anciens, et en reconnaissant, sous des textes altérés ou peu lisibles, la véritable leçon; enfin Ronsard, le bénéficiaire du IIe livre, un des poètes que la haute poésie de Lucrèce a su conquérir.

Sur cette liste enfin doit figurer Claude du Puy. Fils d'un avocat au Parlement de Paris, sa mère, restée veuve, le fit étudier sous Turnèbe, Lambin et Dorat; il suivit aussi les cours de Cujas. Devenu avocat au Parlement, il rendit à Henri IV de grands services. Il était lié à tous les savants de son temps. La Bibliothèque nationale possède deux Lucrèce ornés de sa signature, *Claudi Puteani*, un exemplaire de l'édition aldine de 1515, signalé plus haut, et un exemplaire de la première édition donnée par Lambin; ce dernier volume est dans une reliure du XVIe siècle très pure, plein veau, avec encadrements à froid, fleurs d'angle dorées, et écusson doré sur les plats[1].

3. Mais comment nos lucrétiens comprenaient-ils Lucrèce? Quelles joies esthétiques et intellectuelles goûtaient-ils à sa lecture? Dans son discours au roi Charles IX, dans son épître au savant Lecteur et dans ses six dédicaces, Lambin nous fournit à ce sujet des renseignements précieux. Érudits, grands bourgeois et poètes, tous étaient des humanistes amoureux du beau langage, et ils saluaient en Lucrèce le plus poli des écrivains romains, le plus élégant, à qui Virgile et Horace ont pris des demi-vers et souvent des vers entiers. Cicéron ni César n'avaient mieux écrit en latin. Ils admiraient sa clarté, son fini dans les expositions didactiques, sa gravité, son ampleur, sa magnificence dans les descriptions et les épisodes : « Poema venustum, poema praeclarum, poema omnibus ingenii luminibus distinctum, insignitum atque illustratum », s'écrie Lambin; et il s'élève contre ceux qui contestent à Lucrèce le titre de poète; n'a-t-il pas une grande fécondité, une ample majesté du verbe, enfin une grandiloquence divine? « Summam ubertatem, amplissimam verborum majestatem, divinam denique

1. Rés. m1/c, 399. Voir aussi l'exemplaire de la bibliothèque d'Orléans, sous maroquin ancien.

Digitized by Google

illam grandiloquentiam. » Voilà des paroles magnifiques; peut-être Lambin se laisse-t-il emporter un peu loin; mais ses amis avaient à peu près le même goût, sinon le même enthousiasme.

Tous cherchaient et trouvaient dans Lucrèce d'utiles leçons de morale sur la continence et la frugalité, sur le mépris de la mort, sur l'amour, sur la répression des passions et sur la tranquillité de l'âme; et dans une quinzaine d'années Montaigne nous enseignera le profit qu'on peut tirer de Lucrèce moraliste[1].

Chose plus curieuse : la science de Lucrèce, si dédaignée dans la suite, surtout au XVIIIe siècle, et rejetée en bloc, est fort goûtée des érudits du XVIe siècle. Ils lisent avec avidité ce qu'il dit de la pluie, de la grêle, de la foudre, de l'arc-en-ciel, du lever et du coucher des astres, de l'aimant, de la nature des sources, du sommeil et des songes, des maladies et de leurs causes; ils admirent sa théorie des miroirs et des couleurs; ils acceptent l'hypothèse des simulacres, ou images qui se détachent des corps pour se glisser par le canal des sens jusqu'à notre cerveau; ils lui savent gré d'avoir défendu la véracité des sens contre le scepticisme de l'Académie nouvelle. Et même ils admettent ce que dit Lucrèce des éléments des choses, des atomes indivisibles et du vide. Lambin reconnaît en lui non seulement un poète qui charme le cœur, mais aussi un savant qui explique en beaux vers les problèmes les plus obscurs de la nature. Il nous faudra longtemps attendre pour retrouver une pareille admiration.

Mais voilà le grand malheur : Lucrère a tort de recourir au concours fortuit des atomes, Lucrèce est athée, Lucrèce nie l'immortalité de l'âme, il supprime toutes les religions, il place le souverain bien dans le plaisir; et voici le danger : à lire Lucrèce ne court-on pas le risque d'être accusé d'impiété? La faute en est à Épicure, répond Lambin[2]; ces idées sont à ce point absurdes qu'il n'est pas même nécessaire de les réfuter; quand tous se tairaient, la vérité éléverait la voix contre elles. Il est regrettable que Lucrèce n'ait pas suivi un autre système; mais on n'y peut rien. Épicure et Lucrèce sont impies; est-ce une raison pour que nous soyons impies nous aussi qui le li-

1. Voir *Revue du XVIe siècle*, t. XIII, 1926. C. Fusil, *Montaigne et Lucrèce*.

2. C'est ce qu'avait déjà dit Arnobe : « Illius enim (Epicuri) sunt omnia quae delirat Lucretius » *de Opif. Dei*.

Digitized by Google

sons? A ce compte toute l'antiquité devrait être bannie, à commencer par Homère qui débite pas mal de sottises sur les dieux. Les Pères de l'Église ont lu le *De Natura rerum;* ils prenaient chez les profanes ce qui devait servir à orner et à propager le christianisme; imitons-les; il y a de très belles choses dans Lucrèce; cherchons chez lui et chez les auteurs profanes des matériaux que nous emploierons à édifier le temple du vrai Dieu.

De la défense, Lambin passe à l'attaque. A deux fois il s'élève contre des gens dignes de haine, des esprits pervers qui voudraient exterminer les Lettres de France et les détruire; à les entendre, elles seraient la cause des maux de l'État et l'origine des doctrines pernicieuses. Nous reconnaissons ici les disciples de Béda et l'accusation grave lancée contre la Renaissance et l'humanisme, dont la Réforme serait la conséquence logique et forcée. Le terrain est brûlant. Cette défense passionnée et ces attaques, où résonne l'écho des leçons de Lambin au Collège royal, nous prouvent qu'il fallait user de précaution pour éditer Lucrèce, et que le poète athée inquiétait un grand nombre d'esprits.

Aussi Lambin prend-il soin d'afficher une véritable profession de foi spiritualiste et chrétienne. « Je suis la philosophie qui émane de Platon, de Xénophon et aussi d'Aristote; je ne cultive et n'embrasse d'autre religion que celle que m'a enseignée Notre-Seigneur Jésus-Christ, le fils de Dieu immortel et le sauveur du genre humain. Nam philosophiam quidem sequor et probo tum eam, quae a Platone et Xenophonte, tum eam quae ab Aristotele manavit... » Ainsi dit-il au roi Charles IX, et cette profession de foi solennelle, il la répète dans la dédicace du IIIe livre à l'abbé de Pimpont, en des termes plus absolus encore; il rejette toutes les raisons humaines de Platon et de Xénophon en faveur de l'immortalité de l'âme; et si fines, si probables, si vraisemblables que puissent être les raisons contraires, il se soumet purement et simplement à l'autorité du Christ; il rappelle sa vie passée, qui le tient à l'abri de tout soupçon; s'il a expliqué Lucrèce à ses auditeurs, et s'il a donné cette édition, c'est uniquement en faveur des études latines.

Malgré les suspicions, les attaques intéressées et quelquefois clairvoyantes, malgré les sentiments douteux du roi lui-même, et dans un temps où, selon Lambin, les lettres sont en

Digitized by Google

butte à l'envie et à la haine, c'est ainsi que nos lucrétiens ne s'attachent plus seulement à Lucrèce en érudits avides d'exhumer tout ce qui est ancien, mais qu'ils lui demandent des idées et des émotions esthétiques.

Aussi Lucrèce, restauré et mis en belle place, continue-t-il son chemin. En 1565, Rouille publie à Paris une nouvelle édition du Lucrèce de Lambin, dans le format in-12, pour qu'on puisse, dit-il, le porter facilement au dehors, *facile foras circumferri*. A Paris encore de Marnef et Cavellat en 1564 et 1567, Jean Bien-né, en 1570, à Lyon, Gryphius en 1576, à Francfort Wechel en 1583, éditent le Lucrèce de Lambin. L'édition de Gryphius porte à la fois le nom de Lambin et celui de Turnèbe; très sobre, elle était faite, elle aussi, comme le dit une note de Turnèbe, pour un lecteur occupé d'autres soins et désireux de connaître rapidement Lucrèce, *raptim haec studia tractantem*.

Mais entre temps Hubert van Giffen ou Giphanius de Buren, dans le duché de Gueldre, vient s'inscrire parmi les érudits au prix d'une double malhonnêteté. Giphanius, avec le brugeois Louis Carion et Lucas Fruytiers ou Fruter, était un de ces nombreux étrangers qui se pressaient sur les bancs du Collège royal; il avait été l'élève de Dorat, et il avait pris à Orléans son grade de docteur en 1567. Il n'hésita pas à abjurer le protestantisme, afin de pouvoir enseigner le droit à Strasbourg, Altdorf et Ingolstadt, et il réussit à faire une fortune considérable. Cet allemand profiteur avait reçu de Fruytiers, mort jeune, des notes critiques pour les publier, et il les prit à son compte. En même temps, il usa et abusa des notes de Lambin, faisant de lui un grand éloge, vantant son incroyable activité et son érudition, mais ajoutant qu'il n'avait pu, malgré ses qualités, donner de Lucrèce un texte clair et précis (voir *Epist. ad Lectorem*). Les érudits du XVIe siècle étaient encore un peu moins patients que ceux de notre temps; ils ne se montraient pas tendres les uns pour les autres; nous savons, par exemple, les persécutions que Ramus essuya pour avoir pris parti contre Aristote, et l'accusation de sodomie sous laquelle Marc-Antoine Muret faillit succomber; et parmi ceux qui lui taillaient une telle réputation, pendant quelque temps nous trouvons Lambin lui-même : Muret ne lui avait-il pas volé quelques notes! Aussi Lambin, dans la troisième édition de son Lucrèce, un bel in-4° publié en 1570, à Paris, chez Jean

Digitized by Google

Bien-né, de s'enflammer, de partir en guerre et de traiter Giphanius d'*injustissimum*, *audacissimum*, *impudentissimum*, *arrogantem*, *petulantem*, *insidiosum*, *fallacem*, *nigrum*, *infidum*, etc. Le vocabulaire de Lambin est riche en invectives.

Quoi qu'on doive penser du procédé de Giphanius, son édition, parue à Anvers en 1565 et 1566, chez Plantin, petit in-8o, est bonne. Dans sa préface à Sambucus, médecin érudit, numismate et historiographe de Maximilien II, Giphanius défend Lucrèce à la façon de Lambin. En marge du texte sont des notes critiques. La deuxième partie de cette édition est particulièrement intéressante; elle contient :

Επικούρου τὰ φυσικά.
Επικούρου τὰ μετέωρα.

Capita quaedam naturalis philosophiae Epicuri ex libris M. Ciceronis collecta, verbisque Lucreti accommodata. L'index, fort copieux, peut toujours être consulté avec fruit.

Cependant nous ne devons pas nous en laisser imposer. En dépit de tous ces efforts, Lucrèce est comme la propriété d'une élite; ce serait une erreur de croire qu'il soit traité tout comme les autres poètes, Ovide ou Virgile. Que l'on consulte quelques livres imprimés pour le public ordinaire, par exemple les *Sententiae et Proverbia ex Plauto, Terentio, Vergilio, Ovidio, Juvenali, Persio, Lucano, Seneca, Lucretio, Martiali*, etc., édités à Paris, en 1536, par Robert Estienne, et réédités en 1540, voici ce que l'on constatera : les sentences de Lucrèce sont au nombre de huit et elles occupent une seule page de texte; elles ne sont pas du tout intéressantes et elles ne sauraient nous donner la moindre idée de Lucrèce moraliste. A cette page unique, il faut opposer les vingt-deux pages tirées d'Horace, les trente-trois pages d'Ovide, les quarante et une pages de Plaute. On sera forcé de reconnaître que si Lucrèce est assez souvent édité au XVIe siècle, il n'est cependant pas traité tout à fait de la même manière que les autres poètes. Les *sententiae veterum poetarum in locos communes digestae per Georgium Majorem*, éditées par le même Robert Estienne, 1551, in-8o, ne mettent pas Lucrèce en plus belle lumière; par exemple, il n'y a rien de lui sous les rubriques *amor*, *mors*, *somnus;* on veut nous présenter Lucrèce au nombre des moralistes, mais il fait piteuse figure auprès de Plaute, Térence, Virgile, Horace, Ovide, Sénèque, Juvénal, Claudius, etc. Les

Digitized by Google

Illustrium poetarum Flores per Octavium Mirandulam collecti et in locos communes digesti, anthologie éditée à Anvers, 1568, in-8o, et très répandue en France, nous offrent de nombreuses et judicieuses citations de Lucrèce; mais notre admiration est extrême de voir le poète matérialiste transformé en poète chrétien! (voir au titre *quae Christus humano generi praestiterit*).

Autre remarque : Henri Estienne qui a tant édité et tant étudié, et qui, en particulier, a publié une *Poesis philosophica, vel saltem Reliquiae poesis philosophiae Empedoclis, Xenophanis, Timonis, Parmenidis, Cleanthii, Epicharmi*, etc., 1573, in-8o, Henri Estienne n'a pas édité Lucrèce. Pourquoi? Est-ce indifférence? est-ce dédain? ou plutôt les idées de Lucrèce lui causaient-elles quelque horreur? Oui, sans doute; il l'appelle « le méchant Lucrèce », fidèle à l'opinion de Calvin qui l'avait violemment dénoncé dans les premières pages de l'*Institution chrétienne* et traité de vilain poète, et de chien qui aboie pour anéantir toute religion.

Ajoutons qu'il se fait au XVIe siècle un immense travail de traduction des auteurs grecs et latins. Parmi les poètes latins, Ausone, Valérius Caton, Juvénal, Martial, Perse, Publius Syrus ont leurs traducteurs, et surtout Horace, Ovide et Virgile, les plus favorisés. Les modernes, Alciat, Baptiste Mantouan, Buchanan, Sambucus, Vida, etc., ne sont pas oubliés. Lucrèce seul n'est pas traduit. Est-ce une simple malchance? L'abbé Goujet, dans sa *Bibliothèque française*, nous dit ceci : « Au XVIe siècle, Guillaume des Autelz, charolais, fit de Lucrèce une traduction en vers français, et l'on assure qu'il avait assez bien étudié le poète latin pour le rendre en notre langue; *mais sa version n'a pas été imprimée;* la barbarie de son langage, la dureté de la versification et l'extrême bizarrerie de son orthographe ne la feraient point lire aujourd'hui. » Il semble, à lire ces lignes, que l'abbé Goujet ait vu cette traduction. Qu'est-elle devenue? Existe-t-elle encore quelque part? Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il faut attendre 1650 pour avoir une traduction française de Lucrèce. Jusque-là, dans une tacite unanimité, peut-être a-t-on hésité à le mettre à la portée de tous les lecteurs.

Les littérateurs et nomenclateurs de profession à peine le nomment-ils en passant; c'est un nom parmi beaucoup d'autres, un nom à peu près perdu. On s'en tenait généralement à la page unique que Crinitus, disciple de Politien et ami de Pic

Digitized by Google

de la Mirandole, avait écrite sur Lucrèce dans son livre in-4° : *De Poetis latinis libri V*, paru à Florence en 1504, et réédité par Jean Petit et Ascensius en 1508. Ce *De Poetis latinis* est une suite de notices peu étendues, incomplètes et assez souvent inexactes sur les poètes depuis Livius Andronicus jusqu'à Sidoine Apollinaire. La réputation dont a joui cet ouvrage tient à ce qu'il était le premier du genre. Voici ce que pouvaient lire sur Lucrèce les hommes du XVIe siècle : « Il fut doué d'un grand talent, qui s'emportait en composant ses vers. Il avait l'habitude de travailler par intervalles à son poème, non sans y mettre une certaine fureur, comme nous le montrent les anciens auteurs. De là ces mots de Stace :

Et docti furor arduus Lucreti.

Crinitus croit que Cicéron corrigea l'œuvre de Lucrèce; sous les Flaviens, dit-il, il ne manqua pas de lecteurs pour préférer Lucrèce à Horace et à Virgile. »

Ces lignes sont insuffisantes et elles sont d'un Italien; Antoine du Verdier est encore bien plus laconique; sa *Prosographie ou description des personnes insignes*, enrichie de plusieurs figures et réduite à quatre livres, Lyon, Gryphius, 1573, in-4°, se contente de ces quelques mots : « Lucrèce, poète, florit de ce temps. »

4. En résumé, Lucrèce au XVIe siècle brille dans un cercle encore restreint : son rayonnement n'a rien de comparable à la gloire d'un Virgile, d'un Horace ou d'un Ovide. Mais il s'est fait à son sujet un travail remarquable entre tous; c'était une véritable résurrection à opérer; il fallait ensuite rétablir le texte. Humanistes et imprimeurs français ont travaillé de leur mieux; ils nous ont présenté un Lucrèce tout neuf et débarrassé d'incorrections grossières. Le fruit de ce travail n'a pas été perdu. Aussitôt Montaigne use abondamment de Lucrèce et de Lambin; et les poètes, Ronsard, du Bartas, même Desportes puisent dans le *De Natura rerum* le sens vague encore de la grande poésie, qui se nourrit d'idées scientifiques et philosophiques, et qui la transforme en images et en émotions.

Le XVIe siècle, agité, contradictoire, tumultueux, chaotique, a remué toutes les idées, conçu toutes les audaces et éprouvé tous les pressentiments; rien du travail humain ne lui fut étranger. C'est un cratère énorme et tonnant, où bouillonnent les basaltes et les minerais en fusion; ou mieux, c'est une vaste

Digitized by Google

nébuleuse où fermente la matière cosmique, qui flotte, se forme, se déforme en des rhumbs démesurés, secouée par des hourvaris gigantesque, lourde de toutes les promesses, poursuivant dans ses affres son travail d'organisation, sans réussir encore, où tout se heurte, se mêle, s'accorde un instant pour se disloquer, se combattre, et toujours recommencer. Après combien de luttes et de convulsions, tous les éléments se rangeront à leur place, toutes les forces se balanceront, et du XVIe siècle se dégagera et sortira notre monde moderne

L'élément lucrétien entre pour sa part dans cette féconde élaboration; le XVIe siècle a rempli la première tâche, la seule qu'on pût lui demander; grâce à Gassendi et à ses disciples, grâce aux philosophes du XVIIIe siècle, la pensée lucrétienne, au milieu du XIXe siècle, deviendra toute puissante dans la science et dans la poésie. Le pessimisme scientifique, qui est une des formes les plus nobles de la pensée moderne, a sa source profonde dans le poème *de la Nature*.

C.-A. Fusil.

Digitized by Google

RABELAIS ET LES ÉCHECS

Les *Cahiers de l'Échiquier français* viennent de consacrer quelques pages à *Rabelais et les échecs*. Comme cette question n'a jamais été traitée par un historien connaissant vraiment le jeu d'échecs et que des erreurs ont été commises par suite d'une incompétence très excusable, nous croyons d'un grand intérêt de reproduire cet article.

« La première question à examiner est celle de l'authenticité des chapitres XXIV et XXV du Ve livre de *Pantagruel*, ceux qui contiennent le tournoi de la Quinte[1]. Ce qui en peut faire douter, ce n'est pas le fait que ces deux chapitres manquent dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale. En effet, ce manuscrit n'est pas de Rabelais; celui de Rabelais est perdu; c'est une copie écrite dans la deuxième moitié du XVIe siècle et dont on ne connaît pas l'origine; il est moins complet que les éditions dans certaines parties, et le chapitre XVI y manque aussi; d'autre part, il contient un chapitre supplémentaire et certains passages qui ne figurent pas dans les éditions.

Un motif de suspicion plus sérieux, non seulement contre les chapitres XXIV et XXV, mais contre le livre V tout entier, c'est que la première édition n'en a été publiée, d'abord en partie, qu'en 1562, neuf ans après la mort de Rabelais, et, en entier, qu'en 1564. Or, certains savants commentateurs ont relevé dans ce Ve livre quelques passages accusant des tendances calvinistes bien peu vraisemblables chez Rabelais au moment même où il était, à raison des livres déjà publiés, l'objet des dénonciations furibondes de Calvin, de Théodore de Bèze et d'Henri Estienne.

De plus, au chapitre XIX, il est parlé d'un ouvrage de Scaliger publié seulement en 1557, c'est-à-dire quatre ans après la mort de Rabelais.

Faut-il en conclure, comme quelques-uns l'ont fait, que le Ve livre de *Pantagruel* est apocryphe? Ce serait sans doute

1. N'entendant pas me parer d'une érudition qui ne m'appartient pas, j'indique immédiatement la source où j'ai puisé, en les résumant, les indications ci-après, sur les éditions et les manuscrits de Rabelais.

C'est l'édition de luxe des œuvres des Rabelais, publiée en 1873, avec les illustrations de Gustave Doré, par la librairie Garnier.

Digitized by Google

excessif. Il semble plus probable que Rabelais en avait assemblé les éléments et que les écrits trouvés dans ses papiers après sa mort ont été remis à l'éditeur par une personne demeurée inconnue, puis ont été publiés, mais non sans arrangements ou interpolations.

En ce qui touche plus particulièrement les deux chapitres du tournoi de la Quinte, je ne sache pas que l'on ait jamais fait valoir aucune raison à eux spéciale pour en contester l'authenticité, puisque celle tirée de leur omission dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale est sans valeur. Et si on les compare, quant au texte, aux livres non contestés, il ne paraît pas qu'on puisse invoquer contre eux l'excellent argument par lequel saint Jérôme combattait l'attribution à saint Paul, par certains manuscrits, de l'épître aux Hébreux, attribution qu'il refusait d'admettre « propter styli sermonisque distantiam ».

Ceci dit et cette question préalable étant résolue sinon avec certitude, du moins avec une probabilité suffisante, il convient de rechercher quelles notions intéressantes le tournoi de la Quinte peut nous fournir sur le jeu d'échecs au milieu du XVIe siècle[1].

Je ne vois guère, comme traités d'échecs publiés à ce moment, que les ouvrages de Lucena (1497) et Damiano (1512); celui de Lopez n'a paru qu'en 1561.

Le chapitre XXIV décrit le matériel du jeu et énonce les règles du jeu et du tournoi. Le chapitre XXV décrit, de façon de plus en plus sommaire, les trois parties du tournoi. Dans le chapitre XXIV, il faut distinguer les règles proprement dites du jeu d'échecs des conditions particulières à une partie où les pièces sont des personnages vivants qui font des gestes et prononcent des paroles.

Rabelais décrit d'abord l'échiquier; quoiqu'il ne le dise pas, on est obligé (sans cela, certains coups indiqués plus loin seraient impossibles) de supposer que chaque camp a, à sa droite, une case *noire* (aurée), contrairement à la règle que Damiano avait formulée le premier. Puis il décrit les pièces et leurs costumes; ensuite il indique « la procédure toute diverse »

1. On considère ces chapitres XXIV et XXV comme une traduction du *Songe de Poliphile* (ch. X). Mais la description du tournoi est beaucoup plus sommaire. C'est une question à reprendre. (La Rédaction.)

Digitized by Google

de celles-ci, d'une façon exacte et conforme à leur marche actuelle, sauf les observations que voici :

1° Le Pion arrivant à la huitième case est transformé obligatoirement en Dame, non en une pièce au choix du joueur. C'est un reste, qui a subsisté longtemps, de l'ancien jeu antérieur à la réforme du xve siècle et qu'on trouve encore dans Lucena (1497) et Salvio (1604 et 1634).

Mais on ne voit plus trace, dans Rabelais, du « saut de joie » de l'ancien jeu européen, alors que Lucena attribuait encore au Pion devenant Dame la faculté, au premier coup, de prendre et donner échec à la fois comme une Dame et comme un Cavalier[1].

Les règles pour la promotion des Pions ont d'ailleurs beaucoup varié selon les pays et n'ont été unifiées que vers 1880, l'Italie n'ayant renoncé qu'à ce moment à sa règle, ne permettant de transformer le Pion qu'en une pièce manquant sur l'échiquier.

Quant à l'interdiction « de prendre aucun ennemi en laissant leur Reine à découvert et en prise », je suppose qu'elle provient d'une erreur de copie et qu'on a mis : Reine là où il aurait fallu écrire : Roi; du moins il n'est pas à ma connaissance qu'aucune règle ait jamais défendu de mettre sa Dame en prise en la découvrant ou autrement.

2° La marche du Roi à la case voisine *seulement en colonne ou en traverse, mais non en diagonale* m'est tout à fait inconnue et je ne sais où Rabelais a pu la prendre.

3° D'après le chapitre xxiv, le Roque s'effectue en mettant la Tour à la place du Roi qui se retire à côté d'elle. Mais, dans le chapitre xxv, le Roque effectué par le Roi *auré*, première partie, a lieu « ce Roi se tirant au lieu de son custode à dextre ». Il semble dès lors qu'il s'agit du Roque libre, longtemps usité, surtout en Italie (où il subsistait encore il y a environ cinquante ans) et qui permettait au Roi de se placer à la case de la Tour ou du Cavalier.

Rabelais ne parle plus de la faculté, pour le Roi, de faire un saut de Cavalier, que l'on voit encore dans Lucena et Damiano, et qui était un vestige de l'ancien jeu.

Les conditions spéciales à un tournoi de pièces vivantes ont moins d'intérêt pour nous et tout ce qui concerne la musique,

1. Voir V. Place, *Lucena*, p. 2.

Digitized by Google

les gestes, les salutations, est étranger au jeu d'échecs. Notons seulement la formule annonçant l'échec : Dieu te garde. Quant au mot « Bonjour » qui, dans le chapitre XXIV, semble annoncer le mat, ce qui ne laisse pas d'être assez étrange, on le voit employé dans la première partie décrite au chapitre XXV pour annoncer une attaque double du Cavalier qu'un Fou pare en prenant ce Cavalier. A la fin de la même partie, on le retrouve employé par la bande *argentée* au moment où le Roi *auré* vient d'être complètement dépouillé « comme étant le Roi argenté vainqueur ». La signification exacte de ce mot « Bonjour » demeure donc un peu vague.

Voyons maintenant la première partie du tournoi que décrit le chapitre XXV. Malheureusement, cette description n'est pas suffisante pour que l'on puisse reconstituer en entier cette partie dont Rabelais ne précise que quelques péripéties.

Les *aurés* ont le trait (on sait qu'autrefois les Blancs et les Noirs avaient alternativement le trait) et le premier coup est : P.4D — P.4D. Le fait que « leurs compagnes » (des nymphes PD) les « suivent en figure intercalaire et là font apparence d'escarmouches » semble indiquer, mais sans précision suffisante, un gambit de la Dame. Mais le coup indiqué après : PD pr PFD montre avec certitude que la défense a joué le coup si cher au Dr Tarrasch, P.4FD.

Suit une manœuvre, non détaillée, aboutissant à une attaque double du Cavalier *argenté* qui gagne l'échange, mais finit par être pris; puis les deux Reines font de nombreuses prouesses, notamment la Reine *argentée* prend la dernière Tour *aurée*. Il doit y avoir ici quelque erreur, car, après l'échange des Dames il est dit plus loin que le Roi *auré* reste avec trois Pions, un Fou et une Tour.

Finalement, les Pions font Dame de part et d'autre, et, après divers échanges, le Roi *auré* reste seul et est salué à ce moment « en profonde révérence » du mot « Bonjour » « comme estant le Roi argenté vainqueur ».

Comme on le voit, Rabelais s'est attaché à décrire surtout le côté « spectacle » de la partie avec pièces vivantes, mais non le développement continu du jeu dont il ne fait connaître que quelques détails tactiques.

Le récit de la seconde partie du tournoi est encore plus bref et n'indique aucun coup joué; ce qu'on peut y relever d'intéressant, c'est que la Dame *aurée* y fait dès le début des incur-

Digitized by Google

sions et attaques prématurées et finit par succomber dans l'embuscade que lui tendent un Fou et un Cavalier, ce qui amène une prompte défaite. Et l'auteur fait observer qu'il vaut mieux, pour elle, attendre près de son Roi le moment opportun de sortir bien accompagnée, excellent conseil que beaucoup de joueurs feraient bien de méditer.

La troisième partie est intitulée « Le tiers et dernier bal » et c'est avec raison, car Rabelais n'y décrit plus que des gestes, salutations, danses, sauts, voltiges, etc., sans préciser aucun coup joué, et se borne à dire finalement que « cette fois le Roi *auré* fut vainqueur »[1].

Les lignes qu'on vient de lire permettront de fixer les esprits sur la valeur, au point de vue échecs, du fameux tournoi de la Quinte. Elle est quasiment nulle. Impossible de reconstituer les parties décrites parce que les indications sont trop vagues, trop sommaires et qu'elles sont entachées d'erreurs flagrantes. On voit cependant que la défense qui consiste à avancer de deux pas le pion du Fou de la Dame, dans la défense de la partie du Pion de la Dame, était en usage à cette époque et qu'un excellent précepte, trop méconnu des débutants, était déjà en honneur : il est dangereux de sortir sa Dame au début de la partie.

Gaston LEGRAIN.

1. Les *Cahiers de l'Échiquier français*, n° 13.

Digitized by Google

A PROPOS D'UNE ÉDITION DE MAROT

M. Haemel a découvert à la Bibliothèque de Munich une édition de l'*Adolescence Clémentine* qui, je crois, avait échappé jusqu'à ce jour à tous les bibliographes. Il en a donné la description sommaire dans un article de la *Zeitschrift für Fränzoesische Sprache und Litteratur* (année 1926, p. 151), article qui est intitulé : Clément Marot et François Juste. Cette édition permet d'apporter pour les années 1533 et 1534 certaines rectifications à mon Tableau chronologique des publications de Marot donné dans la *Revue du XVI*e *siècle* en 1920 et 1921.

I

Elle sort des presses de Juste, et son achevé d'imprimer porte la date du 12 juillet 1533.

Or, d'après son contenu, il est évident qu'elle prend place entre les deux premières éditions de l'*Adolescence* jusqu'alors connues qui ont été données par Juste, et qui portent respectivement les dates du 23 février 1533, et du 12 décembre 1534 (décrites par E. Picot dans le catalogue de la bibliothèque de James de Rothschild, sous les nos 597 et 600). Il ne faut donc pas — comme j'ai eu tort de le faire sur la foi d'E. Picot — comprendre pour la première de ces éditions : février 1533 *ancien style*, mais bien : *nouveau style*[1]. Et par suite cette première contrefaçon n'est guère postérieure que de six mois à la première édition de l'œuvre donnée par Pierre Roffet le 12 août 1532.

II

Le succès de l'*Adolescence Clémentine* fut donc encore plus rapide, plus exceptionnel que nous ne l'avions indiqué. Pour la première année, entre août 1532 et juillet 1533, cela fait au moins six éditions connues de nous : quatre chez Roffet (aux dates indiquées : 12 août et 13 novembre 1532, 12 février et 7 juin 1533), et deux chez François Juste.

1. On sait d'ailleurs que les imprimeurs lyonnais datèrent souvent en style nouveau.

Digitized by Google

Pour l'année 1534, nous connaissons déjà, outre six éditions de la *Suite de l'Adolescence*, quatre et peut-être cinq éditions de l'*Adolescence*. En effet, nous pouvons avec vraisemblance rapporter à l'année 1534 l'édition donnée par Channey « en Avignon », et que j'avais cru devoir reporter à l'année 1535[1] parce qu'elle est conforme à l'édition Juste du 12 décembre 1534. L'édition du 12 juillet 1533, identique d'après M. Haemel à celle du 12 décembre 1534, semble, jusqu'à nouvelle information, avoir pu servir de modèle à Channey. D'autre part, nous apprenons par un exemplaire nouvellement découvert de la seconde édition de Roffet datée de 1534, que cette édition porte un achevé d'imprimer du 19 août 1534[2]. Cet achevé d'imprimer, qui manque dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale décrit dans le *Tableau chronologique*, permet d'assurer que l'édition précédente de Roffet, datée du 7 mars 1534, doit bien être effectivement rapportée à la date de 1534, *nouveau style*, ainsi que je l'avais conjecturé contre l'opinion d'E. Picot. Cette seconde édition Roffet n'est peut-être, il est vrai, que la première, à laquelle quelques pages ont été ajoutées[3], mais, quoi qu'il en soit, cela fait, outre l'édition de Boullé et celle de Juste qui sont mentionnées dans le Tableau, une édition Channey rendue à l'année 1534, et une ou deux éditions Roffet coufirmées, très vite suivies d'une nouvelle édition Roffet, selon toute probabilité dans les premiers mois de 1535.

III

En ce qui concerne les dates de la première publication des pièces que j'ai attribuées aux années 1533 et 1534, la découverte de M. Haemel appelle deux remarques :

1° Le *Pater* et le *Credo*, que nous savions déjà avoir été pu bliés en 1533 dans diverses éditions du *Miroir de l'âme pécheresse*, ont paru au plus tard le 23 février puisque ces prières figurent dans l'édition de Juste que nous datons maintenant du 23 février 1533. Les éditions du *Miroir* pouvant être postérieures au *Marot* de Juste, et ayant même les plus grandes

1. *Revue*, année 1920, p. 79; tiré à part, p. 34, note 5.
2. Voir catalogue de la librairie Jules Meynial, n° 410, p. 81.
3. L'exemplaire de l'édition du 7 mars qui appartient à la Bibliothèque de l'Arsenal (B. L. 6407) étant égaré, je n'ai pas pu vérifier ce point.

Digitized by Google

chances de l'être, Juste a probablement suivi pour ces pièces un texte manuscrit, et non un texte imprimé et, bien qu'il ne nous donne pas l'*Ave Maria*, qui figure avec les deux autres prières dans les éditions du *Miroir*, nous ne sommes plus en droit de dire qu'il a supprimé l'*Ave Maria* et rendu par là Marot suspect d'hostilité au culte de la Vierge[1]. Cette prière a fort bien pu n'être composée qu'après les deux autres, et peut-être postérieurement à février 1533.

2° A l'exception des pièces données dans le Tableau comme publiées pour la première fois par l'édition Roffet du 19 août 1534[2], toutes les pièces attribuées à l'année 1534 appartiennent en réalité à l'année 1533, et ont été publiées pour la première fois le 12 juillet de cette année. Elles figurent en effet toutes, nous dit M. Haemel, dans l'édition de Juste découverte à Munich, aussi bien les pièces apocryphes que les pièces authentiques. De même que pour les deux prières qu'il a publiées en février, Juste, en juillet, a disposé pour une quarantaine de pièces, de manuscrits originaux, et c'est dans cette édition de 1533, qu'il en faut chercher le premier texte connu, très différent parfois du texte définitif.

Même, l'histoire jusqu'à présent fort obscure des publications de Marot en 1533 et 1534 s'éclaire singulièrement grâce à la découverte de M. Haemel. On avait lieu de s'étonner de trouver dans l'édition de Juste, 1534, à la suite l'un de l'autre et sans aucune séparation, deux groupes de pièces fort différents : *a*) des pièces toutes ou presque toutes apocryphes, publiées déjà à la fin de l'*Adolescence* par Roffet et par Boullé dans leurs éditions de 1534; *b*) des pièces authentiques pour la plupart que Roffet et Boullé avaient données la même année dans la *Suite de l'Adolescence* et sous une forme évidemment plus correcte, parfois fort différente. Si Juste avait emprunté les premières à ses devanciers, comment expliquer qu'il n'ait pas connu leurs éditions de la *Suite de l'Adolescence* où il aurait trouvé les secondes dans un texte approuvé? Si, au contraire, pour les premières il avait suivi un texte manuscrit et non un texte imprimé comme il l'a fait évidemment pour les secondes, comment expliquer que toutes ces pièces apocryphes se trouvent à la fois chez Roffet et chez lui, identiquement les mêmes et dans le même ordre?

1. Voir mon *Marot et Rabelais*, p. 77.
2. *Revue*, 1920, p. 85; tiré à part, p. 40.

Digitized by Google

Le mystère se dissipe maintenant que nous savons que Juste le premier a donné les unes et les autres dès juillet 1533. Roffet et Boullé, qui ont connu son édition, lui ont emprunté le groupe *a*, mais comme ils avaient en main le manuscrit de la *Suite de l'Adolescence* qui contenait les pièces du second fort amendées, ils ont laissé de côté le groupe *b*.

IV

Enfin l'édition de Juste explique une déclaration de la veuve Roffet jusqu'alors demeurée fort énigmatique.

« Et ne sont en ce présent livre », écrit la veuve Roffet en tête de son édition d'août 1534, « autres meschantes œuvres mal composées que on impose estre dudict acteur, lesquelles il reprouve et desadvoue comme il appert par le privilege par luy obtenu pour ceste presente impression. » Quelles étaient donc ces meschantes pièces qu'on imposait à Marot? Évidemment pas les pièces apocryphes de l'édition Boullé puisque les éditions Roffet les donnaient également, et même en enrichissaient la liste, en ayant soin d'avertir d'ailleurs qu'elles n'étaient pas de Marot. Voici le mot de l'énigme : parmi les pièces imprimées par Juste en 1533 se lisent la réponse de Marot au *Placard des Théologiens* contre Béda lors de l'exil de celui-ci en mai 1533, et la fameuse épigramme du lieutenant criminel Maillart menant Samblançay à Montfaucon. La veuve Roffet reproduira bien dans la *Suite de l'Adolescence* les pièces d'alentour, mais non ces deux-là, non plus que le *Placard des Théologiens* et le *Huitain à ce propos* qui les accompagnent : c'est de toute évidence l'édition découverte par M. Haemel que vise ici dans sa réprobation l'éditeur privilégié de Marot.

Et ceci pourrait bien n'être pas sans intérêt pour la biographie de Marot. C'est non pendant son exil, comme on le croyait, mais bel et bien pendant qu'il était en France, que ces pièces séditieuses furent données à l'impression. Le furent-elles par lui-même? L'hypothèse est invérifiable, mais elle correspond tout à fait au caractère imprudent de Marot en ce temps-là. Marot, qui répond à Paris le 28 mai au *Placard des Théologiens*, est selon toute probabilité avec la cour à Lyon en juin 1533, au moment où François Juste prépare son édition[1]. S'il a eu cette audace dans le feu de la bataille, il put la

1. Sur toute cette histoire, voir mon *Marot et Rabelais*, p. 76 et suiv.

Digitized by Google

regretter plus tard lorsque le roi versatile montra, dès novembre qu'on ne devait point trop faire fonds sur son hostilité envers les sorboniqueurs. Et c'est Marot, à une heure de prudence au milieu de nouvelles incartades, que nous entendons dans l'invective de la veuve Roffet. L'édition de Juste a pu contribuer à le rendre suspect et à préparer les persécutions que déchaîne contre lui, deux mois après la publication de l'édition de la veuve Roffet, l'affaire des placards[1].

P. VILLEY.

P.-S. — M. Haemel a découvert également à la bibliothèque de Munich et décrit dans le même article un autre petit livret imprimé par Juste. C'est une édition, datée de 1537, des epistres de l'*Amant Verd* de Lemaire de Belges, « reveues et remises en leur entier par Clement Marot ». J'avais signalé un exemplaire de 1552 qui se trouve à la bibliothèque de Versailles. Cette révision a donc bien été publiée du vivant de Marot, probablement près de lui, en tout cas à une époque où il fréquente Lyon. Le huitain qui lui est attribué, comme dans celle de 1552,

De peu assez ha cil qui se contente

a donc de grandes chances d'être authentique et c'est à la date de 1537 qu'il faut le rapporter. Cette édition est un nouveau témoignage qu'à son retour d'exil Marot, déjà éditeur du *Roman de la Rose* et de Villon, songe à poursuivre son travail d'illustrateur de la langue française en donnant au public les meilleures œuvres de ses devanciers.

1. Cette note, qui sera jointe comme *erratum* aux exemplaires non encore écoulés du *Tableau chronologique des publications de Marot* et des *Recherches sur la chronologie des Œuvres de Marot* (éd. Champion), sera envoyée gratuitement aux possesseurs de ces brochures qui en feront la demande à l'auteur.

Digitized by Google

NOTE SUR LE DÉCOR SCÉNIQUE AU XVIe SIÈCLE

Décor conventionnel ou décor simultané? La question se pose déjà depuis longtemps et la solution en reste toujours indécise. Voici un petit renseignement qui paraît avoir été négligé par ceux qui s'intéressent au problème.

La Bibliothèque de l'Arsenal possède, sous le numéro *B. L. 11357 in-12*, un recueil factice des œuvres dramatiques d'Ollenix du Mont-Sacré (Nicolas de Montreux), dans lequel se trouvent les pièces suivantes :

Tome I : *Athlette Pastourelle, ou Fable Bocagere, Par Ollenix du Mont-Sacré, Gentil-homme du Mayne. A Tours, Chez Iamet Mettayer, Imprimeur Ordinaire du Roy. M. D. XCII.* 5 actes en vers. 35 ff. chiffrés.

La Diane d'Ollenix du Mont-Sacré Gentil-homme du Maine. Pastourelle ou Fable Bosquagere (sic). *M. D. XCIIII.* 5 actes en vers. 74 ff. chiffrés de 329-402. Privilège daté de Tours, le 30 octobre 1593, signé Ruzé.

Isabelle Tragedie. par Ollenix du Mont-Sacré, Gentil-homme du Mayne. 5 actes en vers. 96 pp. chiffrées.

Cleopatre Tragedie par Olenix du Mont sacré, Gentilhomme du Mayne. 5 actes en vers. 116 pp.

Tome II : *L'Arimène ou Berger Desespere, Pastorale. par Ollenix du Mont-Sacré. Gentil-homme du Maine. A Paris, chez Abraham Sangrain, & Guillaume des Rues, ruë S. Jean de Beauuais. 1597. Auec Permission.* 5 actes en vers. 8 ff. non chiffrés et 123 ff. chiffrés.

La Sophonisble Tragedie par le Sieur du Mont-Sacré, gentilhomme du Maine. A Rouen, de l'Imprimerie De Raphaël du Petit Val, Libraire & Imprimeur ordinaire du Roy. 1601. Auec Priuilege de sa Majesté. 5 actes en vers; aucune division en scènes. 107 pp. chiffrées.

Ioseph le Chaste, comedie : par le Sieur... etc. comme dans le titre de la *Sophonisbe...* Majeste. 116 pp. chiffrées. 5 actes en vers. Ensuite 1 f. non chiffré contenant des « Quatrains ».

Dans ce recueil, c'est l'*Arimène* qui nous intéresse. Au recto de la deuxième feuille non chiffrée, commence une lettre adres-

Digitized by Google

sée « A Tres-illustre Prince, Philippes Emanuel de Lorraine, duc de Mercueur, Monseigneur & Mecene », dans laquelle nous lisons que l'auteur a imité les anciens dans sa pièce qui a été jouée devant le duc et par ses ordres. L'épître se termine par un éloge du prince. Au verso de la troisième feuille non chiffrée, on trouve le commencement d'un avis « Au lecteur » qui contient cette description intéressante du décor employé dans la représentation de la pièce devant le duc de Mercueur au château de Nantes :

Le Theatre fut sans defaut esleué dans la salle du chasteau de Nantes, occupant son tiers en longueur et largeur, la perspective parfaicte, et les faces agreables en quatre pentagones, dont chacun en portoit cinq diuerses, qui paroissoyent en ceste diuersité, selon la diuersité des Actes et des Intermedes. Et ces quatre corps se mouuoyent en mesme temps, par une seule vis qui sous le theatre estoit facilement tournee. Entre les Pentagones estoyent les sorties des acteurs, et toutes différentes. Le fond s'ouuroit, pour rendre à la veüe des spectateurs les choses qu'on auoit besoin de tirer de dessous la terre. A l'vn des bouts estoit la grotte du Magicien, faicte à la souuagine, et conuenable à l'horreur des esprits, de laquelle il sortoit quand il estoit appellé sur le theatre : à l'autre bout estoit planté vn antique rocher, duquel le mesme Magicien faisoit sortir des feux, des eaux, des fleurs, et des choses animees, au simple toucher de sa verge. Le dessus estoit tendu d'vn ciel estoillé (parce qu'en la nuict, et aux flambeaux ces vers furent recitez), qui s'ouuroit pour laisser descendre, ou en l'air, ou en terre, ce qui nous estoit necessaire d'emprunter du ciel. Derriere les Pentagones estoit la musique, composee diuersement de toutes sortes de voix, et d'instrumens, dont les paroles et les airs estoyent neufs, et faits pour ce seul subiect.

Ensuite des remarques sur la richesse des costumes, sur les lampes de diverses couleurs qui éclairaient la salle et la scène.

Cette description mise en tête de pareille pièce indique sans doute qu'un tel décor était exceptionnel ; la construction « sans défaut » de la scène et la richesse des costumes semblent être mentionnées pour flatter le prince généreux qui les avait rendues possibles. Mais il y a d'autres remarques à faire.

Que le lecteur s'imagine un de ces « pentagones », une sorte de prisme en toile tendue sur du bois et placé dans une position verticale. Sur chaque face est peinte une section du décor nécessaire à l'acte ou à l'intermède. Une difficulté se présente tout de suite. Un spectateur placé un peu de côté peut voir

Digitized by Google

deux faces du pentagone et même celui qui se tient directement en face en voit trois s'il est suffisamment éloigné de la scène. La figure ci-dessous montrera plus clairement ce que nous voulons dire.

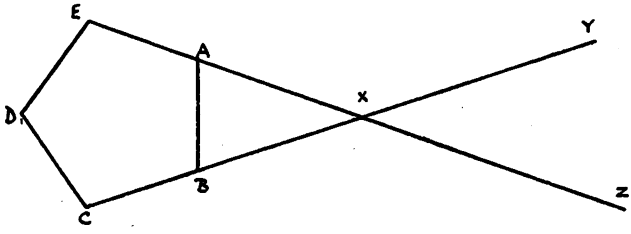

La figure ABCDE représente le plan du « pentagone ». Un spectateur qui se tient dans le triangle ABX (formé par la face du pentagone AB et les prolongements des faces EA et CB) ne verra qu'une seule face du prisme. Par contre, celui qui se place dans l'espace renfermé par les lignes XY, XZ, verra trois faces, AB, AE et BC, dont les deux dernières seront raccourcies. Le spectateur qui se place autre part verra deux faces. Supposons que la largeur d'une face du prisme (par exemple la distance AB) est de trois mètres; en ce cas, le spectateur qui se tiendrait à une distance d'un peu plus de quatre mètres et demi du prisme ($4^{m}617$, pour être précis), exactement devant une face, verrait trois faces. Il faudrait donc, si la face AB est tournée vers la salle, que les faces AE et BC soient cachées, soit par un jeu d'éclairage, ce qui serait assez difficile, soit par des rideaux tendus convenablement. Le système de Nicolas de Montreux, système qui paraît d'abord très ingénieux, n'est pas des plus praticables. Peut-être les sorties « toutes différentes », sur lesquelles nous aurions voulu plus de détails, consistaient-elles en des toiles peintes et suspendues entre les « pentagones » pour cacher les faces qui ne devaient pas être visibles aux spectateurs.

L'idée elle-même est-elle originale? A première vue, cela ne paraît pas sans probabilité. Cependant, il y a quelque chose à ajouter. En 1542, Charles Estienne fit publier sa traduction de l'*Andrienne* de Térence et il fit imprimer en tête du petit volume une épître au lecteur, laquelle n'était autre chose qu'un traîté sur le théâtre des anciens. Ce traité fut réimprimé plus

Digitized by Google

tard (avec l'*Andrienne* selon la version d'Estienne) dans un volume qui contient les six comédies de Térence traduites en français et qui fut publié à Anvers en 1566. Il n'est pas impossible que Nicolas de Montreux ait lu ce traité et voici ce qu'il y a pu lire :

Aux coings (de la scène), vers les lieux de la Scene qui demeuroient pour aornement, estoient deux machines comme tours triangulaires dans lesquelles se faisoient les faintes : comme quand il faisoit quelque pluye, ou tonnoire, ou aduenement des dieux, et telles choses. Ces dites tours changeoient, muoient, et tournoient face, à mesmes que les Scenes se changeoient et varioient.

Si, en effet, Nicolas de Montreux a calqué son système de décor sur ces indications données par Estienne, ce n'est qu'un exemple de plus de l'influence exercée par Térence, soit directement, soit indirectement, sur le théâtre en France au XVIe siècle.

Harold Walter LAWTON.

Digitized by Google

VINCENT DE CARLOYS
SECRÉTAIRE DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE

La personnalité de Vincent de Carloys[1] est connue, grâce à l'attribution qui lui a été faite de la rédaction des soi-disant *Mémoires* de son maître, François de Scépeaux, maréchal de Vieilleville[2], par le P. H. Griffet, lorsque ce savant publia ce texte, en 1757, d'après un manuscrit existant alors au château de Durtal[3] et qui a depuis disparu, suivant d'ailleurs en ceci les indications données un siècle et demi auparavant par le dominicain A. Du Paz[4].

Mais, en 1893, l'abbé Ch. Marchand, dans un bel ouvrage consacré à Vieilleville[5], a prouvé que cette affirmation ne reposait sur aucune preuve précise et qu'il ne faut pas considérer le secrétaire du maréchal comme l'auteur de cette œuvre médiocre, banale et peu originale[6], qui est, en réalité, due à un compilateur familier de la maison de Scépeaux et qui a écrit pour les descendants du fameux soldat un véritable panégyrique, où il grandit le rôle de son héros en copiant sans

1. C'est ainsi que ce personnage signait son nom : *Bibl. nat.*, Pièces orig. 598, dossier 14004, n° 2; c'est ainsi que l'écrit l'argentier du maréchal : *Arch. du Maine-et-Loire*, E. 3940 (Ch. Marchand, *le Maréchal de Vieilleville*, 1893, in-8°, p. 340). Il faut donc rejeter les graphies Carlois et Carloix, généralement employées.

2. Né en 1509, mort en 1571, ce grand seigneur, comte de Durtal, joua un rôle militaire et diplomatique. Il fut de l'entourage de Louise de Savoie, participa aux guerres d'Italie, et s'attacha au parti d'Henri, duc d'Orléans, le futur Henri II. Il devint gouverneur de Metz, puis plus tard de Lyon, participa aux négociations du Cateau-Cambrésis, fut ambassadeur à Vienne et chargé d'une importante mission à Rouen.

3. Maine-et-Loire, arr. Baugé, ch.-l. de cant.

4. *Histoire généalogique de plusieurs maisons de Bretagne*, 1619, in-fol., p. 342. Le P. J. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, t. II, 1770, in-fol., p. 158, n° 18114.

5. Page 3 et suiv.

6. H. Hauser (*Sources de l'Histoire de France : XVIe siècle*, t. II, 1909, in-8°, p. 33, n° 771) déclare que cette publication est « l'histoire d'une mystification ».

Digitized by Google

scrupule des textes déjà publiés, en faussant les faits et en n'apportant que peu de renseignements nouveaux[1].

L'attention a été attirée aussi sur Vincent de Carloys qui, s'il ne doit pas figurer dans les manuels d'historiographie, est cependant un nom qui doit être connu, car il est un des types de ces commis de grands seigneurs, qui surent profiter de la situation de leurs patrons pour acquérir des charges multiples. Carloys devint même secrétaire du roi le 6 octobre 1569; il succédait en cette place à François Laumosnier, mais résigna cet office moins de deux ans après, le 20 février 1571, à Jean Acarie[2].

Nous le voyons signer une ordonnance de pacification rendue par son maître à Aix, le 8 août 1563[3], et contresigner un certificat donné à Robert Guérin le 9 juin 1571[4]. Il semble avoir été dans les ordres[5].

Mais d'autres documents, retrouvés dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale, permettent d'apporter quelques précisions nouvelles sur son *curriculum vitae*. Ainsi, en 1553, il était contrôleur général des guerres à Metz et plus tard, en 1567, il obtint le don de la « garde des portes » de Lyon, mais sans gages, pour nommer qui il voudrait en cette charge, ce qui prouve qu'il était frère du maréchal et qu'il savait tirer parti des services qu'il rendait comme scribe et comme homme de confiance.

Paul-M. Bondois.

1. — Bibl. nat., *Pièces orig.*, dossier 14004, n° 2, 19 avril 1553. *Orig.* Je, Vincent de Carloys, contrerolleur extraordinaire des guerres, confesse avoir eu [et] reçu comptant de M° Raoul Moreau, conseiller du Roy [et] trésorier de l'extraordinaire de ses guerres,

1. Cette œuvre a eu un succès immérité : le texte a été réédité dans les collections Michaud, Petitot et Buchon.

2. A. Tessereau, *Histoire de la Grande Chancellerie*, t. I, 1710, in-fol., p. 154 et 164.

3. Marquis d'Aubais et L. Ménard, *Pièces fugitives sur l'histoire de France*, t. I, 2e partie, 1759, in-16, p. 52 et 254.

4. *Bibl. nat.*, Pièces orig. 337, dossier Guérin, n° 27. Cf. Marchand, *loc. cit.*

5. Il fut chapelain de Matefelond (Maine-et-Loire, comm. de Seiches), d'après C. Port (*Dictionnaire de Maine-et-Loire*). L'abbé Marchand a retrouvé son nom sur les registres de baptême de Notre-Dame-de-Durtal.

Digitized by Google

la somme de trentes livres tournois à moy ordonnée pour ma taxa[ti]on de ce p[rése]nt moys d'avril, durant lequel j'ay vacqué et servy à fère le [con]terolle des monstres [et] reveues des gens de guerre, ou partie d'iceulx à pied, françoys [et] gascons estans à garnisons à Metz et an tous lieux circomvoisins d'icelle [ville], de laquelle somme de xxx l. t., ie me tiens contant et bien payé [et] en quicte led[ic]t Me Raoul Moreau, trésorier susd[ic]t et tous autres. Tesmoing mon seing manuel, mis le dix neuf[ies]me jour d'avril, l'an mil cinq cens cinquante troys après Pasques.

[*Signature autographe* :] Decarloys.

2. Bibl. nat., *Ms. franç.* 3942[1], fol. 173 v°, 11 février 1567. *Copie.*

Autre don fait à Carlois, sécrete[re] de Mons[ieu]r le ma[reschal] de Vielleville de l'office de garde des portz [et] portes de la ville de Lyon sans gaiges, vacquant par le trespas de feu Denteblois, dict Jaillet po[ur] le fè[re] mettre au nom de tel personnaige capable qu'il advisera. Du xieme jo[ur] du moys de févr[ier] [1566][2].

1. Ce manuscrit est un précieux recueil où sont transcrits les « rôles » des actes faits en la chancellerie royale de 1559 à 15 .

2. Vieilleville s'occupa de faire nommer ses créatures dans le gouvernement de Lyon et de récompenser ceux des fonctionnaires qui lui étaient dévoués. Nous trouvons dans le même registre de chancellerie, au fol. 117 v°-118, un autre acte du 4 décembre 1563 qui est intéressant à signaler à cet égard, et d'autant plus qu'il fournit un détail pour l'histoire de l'industrie de la soie. En voici le texte : « Sa Ma[jes]té [Charles IX], sur la re[ques]te et remontran[ce] à elle faicte par Mons[ieu]r le mar[esch]al de Vieilleville des s[er]vices de Me Jehan Pichon, contreroll[eu]r de l'entrée des vellours et au[tr]es draps de soye de la manifatoure (*sic*) de Gennes à Lyon, s'estant principalement employé aux affè[res] de ceste dernière réduction audict Lyon par le commandement dud[ict] mareschal luy a permis et accordé de résigner sond[ic]t office de [con]trerolle[ur] au prouffict de Me Claude Marchant, sans payer finance, la Royne p[rése]nte. » Rôle du 4 décembre 1563.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS

Jean PLATTARD. *Anthologie du XVIe siècle français* (Nelson's modern studies series). Thomas Nelson, Londres, Edinburgh, Paris, 1927, in-16, 257 p.

Depuis le livre de Darmesteter et Hatzfeld, ancien déjà et depuis longtemps dépassé par les recherches contemporaines, il n'avait paru, en fait d'anthologies du siècle de la Renaissance, que de petits volumes scolaires, excellents souvent, mais toujours fragmentaires. Destinés aux élèves de nos lycées, ils ne pouvaient donner soit au grand public, soit aux étrangers, qu'une idée imparfaite et surtout partielle de ce que fut, au XVIe siècle, le magnifique réveil de notre littérature. M. Plattard a voulu combler cette lacune, et son *Anthologie*, qui vient aujourd'hui compléter si heureusement son excellent résumé de l'histoire littéraire de la Renaissance, sera utile à plus d'un.

Elle fera aimer et connaître l'œuvre des Rabelais, des Ronsard, des Montaigne, qu'elle engagera à lire mieux qu'en de trop courts morceaux choisis. Elle offrira un moyen commode aux étrangers de prendre une connaissance rapide de notre XVIe siècle. Elle suscitera peut-être, — c'est notre vœu le plus cher, — quelque vocation de seizièmiste, — et ce ne sera pas son moindre mérite.

C'est un livre aimable, et qui dépouille nos vieux textes de ce qu'ils ont, à première vue, d'acide et de rebutant. Non que M. Plattard modernise ou le style ou l'orthographe[1]. Il sait trop le respect que nous devons aux maîtres disparus et le soin pieux dont il convient d'entourer leur œuvre! Mais le volume qu'il nous donne est si agréablement présenté, l'impression en est si nette, — un Josse Bade, un Gryphe, un Dolet

1. Encore que pour l'orthographe il ait, à juste titre en pareil livre, essayé de l'unifier et de ne point se plier aux variations d'écriture trop fréquentes chez les éditeurs du XVIe siècle.

Digitized by Google

l'admireraient, — que l'on est porté à feuilleter son livre comme on parcourrait l'œuvre d'un poète ou d'un romancier d'hier. Est-il meilleur moyen de gagner la bonne grâce et l'intérêt du lecteur?

M. Plattard a banni, à dessein sans doute, tout appareil érudit de son *Anthologie*. Il place en tête cependant une courte introduction, destinée à mettre au courant de l'essentiel un lecteur inexpérimenté. Des notes biographiques, concises, mais suffisantes, la complètent, et un glossaire achève de rendre facile la lecture de ce florilège[1].

Pouvons-nous ne pas exprimer une critique — ou plutôt un regret? N'aurait-il pas été possible de grossir ce recueil de quelques cahiers et d'y insérer quelques pages supplémentaires? Si les maîtres du chœur, Rabelais, Ronsard, Montaigne, se voient accorder la place qu'ils doivent avoir, en est-il de même pour quelques auteurs secondaires qui méritaient mieux, croyons-nous? Et même les princes de la prose et de la poésie n'eussent-ils pu obtenir quelques pages de plus? Nous aimerions retrouver dans ce volume les chapitres où Rabelais nous montre de si joyeuse façon la manière dont Panurge mangeait son blé en herbe, — et quelques-uns des beaux vers de Ronsard sur les guerres de religion dont il n'est cité qu'un trop court fragment. Marguerite de Navarre est-elle assez bien traitée? Il n'est donné de son œuvre poétique que quelques pages, bien courtes et bien isolées, ainsi séparées du reste de ses vers. Du Bellay n'est pas plus heureux, non plus que d'Aubigné : l'on voudrait — ou l'on aurait voulu — que fussent mis sous les yeux des novices, à qui ce livre est destiné, quelques-uns des sonnets des *Antiquités* ou des *Regrets*, — ceux où le poète dit ses rancœurs et son dégoût de la Rome papale, — et quelques vers de plus sur les tristesses et les misères des guerres de religion. On eût ainsi mieux compris et mieux goûté le chantre d'Olive et le compagnon de guerre du Béarnais[2].

M. Plattard a été forcé de se borner, sans nul doute; ne

1. Peut-être aurait-il pu, cependant, sans grossir son livre ni faire double emploi avec l'étude citée ci-dessus, compléter ces notes de quelques indications bibliographiques.

2. N'aurait-on pu, aussi, obtenir d'insérer un court extrait de Grévin et de Montchrestien, bannis, on ne sait pourquoi, de ce Temple du goût?

Digitized by Google

chicanons pas son éditeur, qu'il convient de louer avec lui, de l'avoir ainsi obligé à élaguer tant de belles pages. Souhaitons seulement qu'un éditeur, français cette fois, le charge de composer l'anthologie un peu plus développée que mérite notre Renaissance et qu'il est plus que personne capable de nous donner.

Pierre JOURDA.

Gennaro PERFETTO. *Le opere di F. Rabelais per la prima volta tradotte in lingua italiana.* T. II : *Pantagruello.* Napoli, R. Pironti, 1927, 1 vol. in-16, 307 p.

Voici la seconde partie de la traduction entreprise par le docteur G. Perfetto : l'érudit seizièmiste italien mérite d'être félicité et encouragé. Les admirateurs de Rabelais ne peuvent qu'encourager son zèle puisqu'il tend à rendre familière aux Italiens l'œuvre entière qu'ils aiment et travaillent à commenter.

Le *Pantagruel* qui vient de paraître à Naples présente les mêmes qualités que le *Gargantua*, son aîné de deux ans. Même sûreté, même aisance, même mouvement dans la traduction du texte, même richesse dans le commentaire. Le traducteur possède sa matière, on le sent à chaque ligne.

Mais nous ne pouvons nous empêcher de lui faire certains reproches. Son commentaire est parfois un peu diffus, parfois un peu long. Il eût gagné à être allégé. Beaucoup de notes, — celles sur la mythologie par exemple, — pouvaient être ou supprimées ou raccourcies. A quoi bon un long développement sur la pomme de la discorde, p. 210? Nous sommes persuadé qu'il est inutile, et qu'il eût mieux valu, par exemple, une note, p. 62, sur les vins de Mirevaulx. Peu de lacunes, cependant, dans l'annotation qu'il vaut mieux trouver trop copieuse que trop maigre. On aimerait pourtant lire, p. 99, à propos du renouveau des langues antiques vers 1530 une note sur le Collège de France auquel Rabelais fait évidemment allusion.

La traduction est élégante. Peut-être serions-nous tenté de critiquer sur un point M. Perfetto. Elle manque, par endroits, de précision. Elle ne serre pas le texte d'assez près, elle n'en rend pas toujours toutes les intentions. L'entreprise est périlleuse de traduire Rabelais; M. Perfetto s'en tire à son honneur. Il eût pu mieux faire encore.

Digitized by Google

Il a sans doute été embarrassé bien souvent : le

Vous voylà passé coquillon

de la fin du chap. v (Lefranc, III, 60) est mal rendu par

E sarete fatto dottore (p. 67).

C'est ici que, devant la difficulté à traduire *coquillon*, il fallait une glose! M. Perfetto traduit, p. 63, *les femmes ... jouent du serre cropyère* (Lefranc, III, 57) par *lascian mettere il diavolo nell' inferno*, expression chère aux conteurs du XVIe siècle, mais qui ne traduit pas l'image rabelaisienne. Le *je me sens bien fort altéré* de Pantagruel (Lefranc, III, 41) nous paraît mal rendu par *mi sento molto indisposto* (p. 51). De même *veaulx engiponnés* (Lefranc, III, 125) a une autre couleur que *asini togati* (p. 119).

Nous pourrions reprocher à M. Perfetto de traduire assez librement les onomatopées (cf. Lefranc, IV, 149 : *tarabin tarebas*, traduit par *taratanti taratanta*, p. 137) et surtout de reproduire en italien un grand nombre de titres de livres latins qui tirent justement du latin leur valeur comique. Le latin macaronique serait-il moins expressif en Italie qu'en France? C'est ainsi que le *De Architectura* de Vitruvius et le *De Re aedificatoria* d'Albertus (Lefranc, III, 72) deviennent tous deux *Dell' Architectura* (p. 74), que le *Decretum... super gorsiasitate muliercularum* (Lefranc, III, 78) devient le *Decretum... super poppositate...* (p. 80). Pourquoi traduire *de calcaribus removendis* (Lefranc, III, p. 85) par *de speronibus removendis* (p. 86)? Pourquoi ne pas respecter l'allure si technique du *tesmoignage de Ulpian, l. posteriori De Orig. Juris* (Lefranc, III, 130), avec sa pédante abréviation et le rendre par *nella legge posteriore del titolo Della Origine del Dritto* (p. 123-124)? Peut-être sur certains points le traducteur veut-il être plus facilement compris de ses lecteurs italiens? C'est possible. Nous restons persuadé qu'avee un effort supplémentaire il aurait pu serrer son texte de plus près. Indiquons que, cet effort, il l'a fait par exemple pour transposer de son mieux le jargon de l'écolier limousin — et qu'il y a assez bien réussi.

Ce qui est plus grave, ce sont certaines maladresses de traduction, certaines suppressions. Il est certain que le *bulles à pied et bulles à cheval* de M. de Baisecul (III, 135) n'est pas

Digitized by Google

rendu par *messaggi a piede ed a cavallo* (p. 128). Sans parler du mot *messaggi*, pourquoi le traducteur ne respecte-t-il pas la répétition intentionnelle du mot *bulles?* Même remarque p. 51 : *Essa sta bene, sta in paradiso...* Rabelais écrivait : *Elle est en paradis... elle prie Dieu...*, mettant dans la répétition du mot *elle* une intention rythmique évidente que ne respecte pas M. Perfetto.

De même ici et là on peut constater la suppression de membres de phrases entiers sans que rien ne justifie cette disparition : c'est ainsi que p. 50 l'on chercherait en vain la traduction de : *tout soudain rioit comme un veau* (Lefranc, III, 39), antithèse brutale, mais si expressive, de ce qui précède.

Ce sont là critiques un peu pointilleuses, nous ne nous le dissimulons pas. C'est que le texte de Rabelais nous paraît si complet, si sûr, que nous voudrions voir respectées dans la traduction toutes les intentions de maître François. Le livre de M. Perfetto n'en est pas moins un livre des plus utiles : que l'érudit napolitain ne voie dans les notes qui précèdent qu'une preuve de l'intérêt avec lequel nous avons lu sa version! Nous nous plaisons, encore une fois, à rendre hommage ici à la conscience et à l'habileté du traducteur[1].

P. Jourda.

Lettres de Marguerite de Valois-Angoulême, publiées par Raymond Ritter. Paris, É. Champion, et Toulouse, E. Privat, 1928, in-8° de x-38 p.

Des quarante lettres que publie M. R. Ritter, sept (nos 2, 3, 22, 25, 26, 35, 36) sont entièrement inédites, huit ont été publiées déjà, mais mal publiées, par Champollion-Figeac (*Captivité de François Ier*, *Poésies de François Ier*; nos 5, 7, 8, 9, 10, 12, 30, 34). Les vingt-cinq autres étaient connues, mais mal connues, par les résumés souvent fautifs que Génin avait imprimés à la suite des lettres de la Reine. Il fallait recourir, pour lire ces lettres, aux manuscrits. M. Ritter les livre au pu-

1. Pour la forme, et malgré un *errata*, signalons ici quelques coquilles : p. 79, *Marmottetus* pour *Marmotretus;* p. 79, *Dorbellis* pour *d'Orbellis;* p. 85, *quotuordecim* pour *quatuordecim;* p. 129, *1922* pour *1522;* p. 221, n. 7 : *sna* pour *sua;* p. 245, n. 15 : *riceraẓioni* pour *ricreaẓioni.*

Digitized by Google

blic : remercions-le de nous faire connaître ces textes, dont quelques-uns sont des plus intéressants.

Dans un court avant-propos, M. Ritter indique ce qu'il a voulu faire : il souhaite voir paraître enfin l'étude complète que mérite la protectrice de Marot et de Des Périers. Nous le souhaitons comme lui, nous qui sommes occupé à cette tâche depuis cinq ans déjà et qui, en mesurant les difficultés, voudrions déjà les voir surmontées.

Sa publication sera utile : elle complète les nombreuses publications similaires[1] qui nous font peu à peu, trop fragmentairement, connaître la correspondance de Marguerite, dont nous préparons, à défaut d'une édition complète, difficile à publier dans les circonstances présentes, un répertoire résumé.

M. Ritter, à qui nous devions déjà une intéressante étude sur le château de Pau, qui nous donne en même temps la correspondance de Catherine de Bourbon, petite-fille de la grande Marguerite, a donné tous ses soins à son édition : il a bien fait de corriger les erreurs grossières de Champollion, de publier les missives dédaignées par Génin; — sa chance et son érudition l'ont servi, puisqu'à ces lettres il peut joindre plusieurs vrais inédits que nous avions nous-même trouvés. Il en possède d'autres, dit-il. Prions-le de les publier vite! Notre histoire littéraire n'a qu'à y gagner.

Les textes qu'il a colligés ne prêtent pas à la critique. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de lui reprocher deux erreurs de méthode : la sécheresse voulue du commentaire, et une intrépidité trop grande à dater ces lettres.

Sans alourdir plus qu'il ne convenait sa publication, il eût pu dire, en quelques notes, les raisons qu'il avait de choisir telle ou telle date pour les lettres qu'il publiait. Sans doute, les dates qu'il propose sont le plus souvent vraisemblables : le lecteur, pourtant, — puisque la sœur de François Ier n'a pas elle-même daté ses missives, — aimerait savoir les raisons qui amènent et justifient souvent le classement proposé par M. Ritter.

A cet égard, on peut lui reprocher trois choses : quelques rares erreurs, — ailleurs (paradoxe!) une imprécision qu'il lui était facile d'éviter, — ailleurs, enfin, une trop grande précision.

Et d'abord les erreurs : la lettre 14 est datée de 1528. Deux

1. M. Ritter en cite plusieurs. Il serait facile d'allonger sa liste.

Digitized by Google

allusions fort nettes auraient pu guider M. Ritter vers une autre année; il y est parlé des fils du Roi, de M. de Brissac, et d'une *fame grose* qui est, évidemment, Mme de Montmorency au mari de qui la lettre est adressée. La première allusion est très nette : M. de Brissac, gouverneur des fils du Roi, les avait accompagnés en Espagne lorsqu'ils étaient allés, après le traité de Madrid, servir d'otages à Charles-Quint. Que signifie donc *faire le voyage avesques M. de Brissac?* La phrase ne peut avoir que deux sens : le personnage dont il est question ici souhaite accompagner M. de Brissac quand il se rend en Espagne, en 1527, ou quand il en revient, en 1530. Dans les deux cas, la date de 1528 est fausse. Autre chose : la grossesse de Mme de Montmorency. Le grand maître s'est marié le 10 janvier 1527. Son premier enfant naît en juillet-août 1530. Marguerite, dans les lettres écrites entre janvier et juillet 1530, alors qu'elle est grosse elle-même, fait dix fois allusion aux espérances de Mme de Montmorency[1]. Et dès lors ne serions-nous pas fondé à proposer pour cette lettre la date de 1530, puisque c'est en juillet 1530 que les petits princes, conduits par leur future belle-mère, la reine Éléonore, sont délivrés?

Les lettres 16 et 17 sont datées par la Reine même des 3 et 19 juillet, Saint-Germain-en-Laye. M. Ritter les croit écrites en 1529. Deux faits s'y opposent. Ce n'est pas en 1529, mais en 1528, que Quitterie d'Albret fut nommée abbesse de Montivilliers (cf. *Gallia Christiana*, t. IX, col. 284, 285). Par ailleurs, en 1529, Marguerite n'est pas à Saint-Germain en juillet. Elle est alors dans le Nord, à Cambrai, où, du 5 juillet au 5 août, elle suit les négociations qui aboutissent à la paix des dames. Les deux lettres doivent donc être datées de 1528.

En second lieu, les imprécisions. La lettre 1 pouvait être complétée par une note indiquant que M. de La Fayette fut gouverneur de Boulogne de 1515 à 1523, et qu'entre ces deux dates, la cour ne séjourna à Rue (Somme) en juin qu'à deux dates : en 1517 où on la trouve à Abbeville, et en 1520 où elle est le 27 à Boulogne, le 28 à Foretmoutiers (cf. l'itinéraire de François Ier dans le *Catalogue des Actes*, t. VIII). Rien dans la

1. Nous renonçons, pour ne pas allonger ce compte-rendu, à citer en détail les preuves des faits que nous avançons. Il nous serait facile de le faire.

Digitized by Google

lettre n'indique s'il faut la dater de 1517 ou de 1520. On peut simplement dire qu'elle fut écrite entre 1515 et 1523, probablement en 1517 ou en 1520[1].

Aux lettres 2 et 3 auraient pu être jointes des notes indiquant que Philibert Le Masuyer, quoique marié, fut nommé conseiller clerc au parlement de Paris aux lieu et place de F. Crespin et reçu comme tel les 4 et 26 janvier 1521 (cf. *Catalogue des Actes*, t. VII, p. 489, et t. IX, p. 156).

Les lettres 8, 9, 10 sont simplement datées d'octobre 1524. Or, elles ont été écrites et envoyées avant le 14, puisque c'est ce jour-là que la duchesse d'Alençon, lassée par les atermoiements des diplomates impériaux, quitte Tolède (Gachard dit : le 14; Baumgarten, le 13; un contemporain, N. Perrenot, dit : *Samedi*; or le 14 octobre 1524 était un samedi. Il semble qu'il faille donc adopter cette date).

La date de la lettre 12, 1527, eût pu être appuyée de cette remarque que le seul voyage que Marguerite fit en Béarn, à Noël, du vivant de sa mère, est le voyage de 1527 qu'elle entreprit peu après son second mariage pour aller visiter ses nouveaux états.

De même on souhaiterait une note à la lettre 15 pour expliquer que Lautrec mourut devant Naples en 1528.

La lettre 20 n'a pas été envoyée le 10 mars 1530; elle est écrite à la veille du départ du Roi vers le midi, or François Ier quitte Blois le 30, Amboise le 31 mars (cf. Itinéraire, *loc. cit.*, t. VIII, p. 469), pour aller accueillir la reine Éléonore.

La date de la lettre 23, 1532, eût pu être précisée par cette indication que la seule fois où le Roi est passé à Villocher (Loire-Inférieure) est précisément ce mois de juin 1532, du 25 au 30 (cf. *ibid.*, p. 479).

De même la date de la lettre 24 est vraisemblable, puisqu'en novembre 1534, Marguerite présidait à Pau le parlement de Navarre (cf. Ritter, *Le château de Pau*, p. 93). Mais on aimerait la voir ainsi précisée.

En ce qui concerne la lettre 35, il eût été bon d'indiquer qu'entre 1527 et 1547 le Roi ne fait en août qu'un seul séjour

1. Je remarque que Foretmoutiers est proche de Rue et que, dès lors, la date de 1520 paraît plus vraisemblable que celle de 1517 puisque la lettre est datée du 29 juin et que le 28 juin 1520 la cour était à Foretmoutiers, tout près de Rue.

Digitized by Google

dans un camp à un moment où sa sœur est loin de lui (en 1536, elle est à ses côtés à Valence) : c'est en août 1543, au camp de Marolles, lors du siège de Landrecies (cf. *Mémoires de G. et M. du Bellay*, t. IV, p. 145).

Enfin pour les lettres 36-39, M. Ritter eût pu signaler que le seul séjour fait par Marguerite au monastère de Tusson est celui qui suit la mort de son frère, en 1547 (cf. Registre de J. de Frotté, copie manuscrite à la bibliothèque de l'Institut, *passim*).

Ces précisions eussent donné plus de force aux hypothèses, justes d'ailleurs le plus souvent, émises par M. Ritter. Il ne s'agit pas de vétilles : la biographie de la Reine de Navarre est si imprécise encore que l'on ne saurait négliger le moindre détail. Ce n'est que par une rigoureuse chronologie, on le sait, que les biographies de Rabelais, de Marot, de Des Périers ont été renouvelées par M. Lefranc, M. Villey et M. Becker. Et celle de Marguerite fourmille encore d'erreurs grossières!

Sur certains points enfin, M. Ritter se laisse entraîner par le désir de dater *toutes* ses lettres. Il en est que l'on ne saurait replacer dans le temps au jour ou à l'année où elles furent écrites. Déplorons-le, mais constatons-le, et sachons résister au désir de trop préciser quand la chose n'est pas possible.

Nous avons déjà dit que nous paraissaient discutables les dates proposées pour les lettres 1, 14, 16 et 17. La lettre 21 est datée de juillet 1530. Serrons le texte : Marguerite est avec son mari, le troisième fils du Roi et les deux filles de François Ier; le Roi, la Reine, Madame, les deux fils aînés de son frère ne l'ont pas encore rejointe. Mais en juillet 1530, Marguerite accouche d'un fils, le 15. Durant les semaines qui précèdent, le Roi de Navarre est loin d'elle, dans le midi, avec la cour : à plus d'une reprise, la Reine manifeste son inquiétude à ce sujet à Montmorency; que fera son mari, qu'elle sait volage, devant les Espagnoles qui accompagnent Éléonore? Si le roi de Navarre la rejoint, c'est évidemment après la naissance de son fils. Et dès lors la lettre est postérieure au 15 juillet. Elle est sans doute du mois d'août au plus tôt. Marguerite n'eût pu songer à se mettre en route avant sa délivrance, et c'est aux fatigues causées par cette délivrance qu'elle fait allusion quand elle parle de se *fortiffier*.

Nous admettons volontiers que la lettre 27 soit de l'été de

Digitized by Google

1536, mais avouons qu'elle ne contient aucun indice qui permette de proposer cette date plutôt qu'une autre. Elle peut être aussi bien de 1537, lors du siège de Hesdin, que de 1536, lors de la défense de la Provence.

La lettre 30 a été écrite entre 1528 (puisqu'il y est parlé de J. d'Albret) et 1538 (puisque Montmorency est encore grand maître). Elle peut être de juin 1537 puisqu'à ce moment le Roi est malade (cf. *Chronique de François Ier*, p. 215-216). Mais alors Henri d'Albret est malade lui aussi : il est bizarre que la Reine ne dise rien de la maladie de son mari. Par ailleurs, dans ses autres lettres de l'été de 1537, elle ne parle pas d'une maladie de J. d'Albret. Cependant la date de 1537 est possible, mais à condition de supposer la lettre écrite en novembre, au moment où Marguerite est avec sa fille sur les bords de la Loire, tandis que François Ier à Lyon prépare une expédition en Piémont[1]. Quoi qu'il en soit la date à proposer reste imprécise.

Tout ce qu'on peut dire de la lettre 32, c'est qu'elle a été écrite entre 1538 et 1547.

La lettre 33 me paraît non de 1538-1539, mais de 1525, et je la supposerais volontiers écrite lors du voyage de retour en France de Marguerite. Deux faits me paraissent soutenir cette hypothèse : une allusion à des *fascheries* qui auraient pu s'endormir jusqu'au retour du Roi. Quelles fâcheries? Peut-être les querelles que L. de Savoie eut à mater. Quel retour? Sans doute celui qui devait suivre la libération du Roi. Une allusion au fait que Marguerite s'éloigne de son frère, et qui peut se rapporter à son voyage de retour en France, confirmerait cette hypothèse. Une fois de plus, la date reste au moins imprécise.

Que M. Ritter ne nous en veuille pas de ces remarques : nous voudrions qu'il n'y voie qu'une preuve de l'intérêt avec lequel nous avons étudié son livre dont il mérite d'être remercié. Et qu'il nous donne bientôt les documents dont il nous parle — et que nous attendons avec impatience.

Pierre JOURDA.

1. Il eût été bon de rapprocher cette lettre de celle publ. par Génin, t. II, p. 171, n° 102 qui semble d'octobre 1537 et où il est question d'une maladie de la petite princesse.

Digitized by Google

Les œuvres de M. François Rabelais, colligées et présentées par Pierre D'ESPEZEL. Paris, la Cité des livres, 4 vol. in-8°.

« Le vocabulaire et la syntaxe de Rabelais ont vieilli, dit M. d'Espezel; ils le rendent inaccessible à la plupart de nos contemporains. » Pour mieux le faire connaître et goûter, pour le mettre « en état d'être lu par tous les honnêtes gens », M. d'Espezel l'a donc rajeuni.

Les risques d'une telle entreprise sont présents à l'esprit de tous ceux qui ont assisté, en 1924, à la publication d'œuvres de Ronsard, rajeunies, et mises à la portée des « honnêtes gens » à l'occasion du quatrième centenaire du poète. Dût la rime en souffrir, voire en mourir, on n'hésita pas à vêtir à la moderne le texte quatre fois séculaire. Il en résulta des disparates et de bizarres incohérences. C'est ainsi qu'*ombre* étant masculin au XVIe siècle, Ronsard avait pu faire rimer (dans l'ode sur l'*Élection de son sépulcre*) *un ombre espars* avec *de toutes parts*. Mais *ombre* au féminin, à la moderne, entraînait *éparse* et faisait disparaître la rime :

Une vigne tortisse
Mon sépulchre embellisse,
Versant de *toutes parts*
Une *ombre éparse*.

La prose de Rabelais, rajeunie, ne risquait pas d'exposer l'écrivain aux mêmes disgrâces. Pourtant l'opération du rajeunissement ne laisse pas d'être dangereuse. « J'ai naturellement ponctué selon l'usage moderne », dit le nouvel éditeur. Il a eu raison. La ponctuation a été imaginée pour faciliter la lecture d'un texte; la nôtre étant plus méthodique et plus délicate que celle du XVIe siècle, ce n'est pas trahir Rabelais, c'est le rendre plus intelligible que de lui donner notre ponctuation moderne.

« J'ai rétabli l'orthographe actuelle des mots en usage », déclare froidement M. d'Espezel. Alors il n'hésiterait pas à lessiver le bois bruni d'un meuble ancien? ou à priver de sa patine une vieille pièce de métal?

« Les mots abandonnés [par l'usage] ont été remplacés par des équivalents, et les mots sans équivalents ont été conservés » (et expliqués dans un glossaire). Certes, le principe est

Digitized by Google

parfaitement acceptable. Dans la pratique, que de difficultés! à quelles chicanes ne s'expose-t-on pas? « Octroyez-moi, dit Frère Jean à Gargantua (chap. LII), de fonder une abbaye *à mon devis.* » A quoi le nouvel éditeur substitue : *à mon avis.* Le véritable équivalent ne serait-il pas : *selon mes plans?*

Ces contestations ne viendront sans doute que des rabelaisants qui compareront le texte original avec le texte rajeuni. Le lecteur « honnête homme », lui, fera peut-être une autre objection : il trouvera que M. d'Espezel a trop aisément renoncé à trouver des équivalents modernes aux vocables rabelaisiens et qu'il l'a trop fréquemment réduit à recourir au glossaire. Quoi donc? était-il nécessaire de maintenir *herpe* pour *harpe*, *enchérie* pour *renchérie*, *heures* pour *livres d'heures*? et ne pouvait-on remplacer *albespine* par *aubépine*, *étal* par *étau*, *papillettes* par *pampilles*, *saie* par *sayon*, *chiabrener* par *faire des chichis*, *cuider* par *s'imaginer*, *partement* par *départ*, etc.?

Le texte, dit M. d'Espezel, a été colligé ou collationné sur l'édition de Juste, 1542, pour les livres I et II; sur l'édition de 1552 (Michel Fezandat) pour les livres III et IV; sur l'édition de 1564 (Paris, anonyme) pour le livre V. En réalité, dans ce dernier livre, M. d'Espezel semble s'être borné à suivre quelque édition usuelle, sans valeur critique. En effet, le chapitre auquel il donne le numéro XXXIV, *Comment furent les dames lanternes servies à souper*, n'existe pas dans l'édition de 1564, mais seulement dans le manuscrit 2136 de la Bibliothèque nationale, d'où il a été transcrit par les éditeurs modernes. De même, M. d'Espezel contamine, à la suite des éditeurs du XIXe siècle, le manuscrit et l'imprimé dans le chapitre qu'il numérote XLIII et qui correspond aux chapitres XLI et XLII de l'édition de 1564. Enfin, c'est encore du manuscrit que proviennent les deux dernières pages de son chapitre XLIX et dernier.

Ces réserves énoncées, c'est de bon cœur que nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle édition de la *Cité des livres*, dont la typographie élégante et soignée ne mérite que des éloges, assurés que M. d'Espezel collabore très efficacement au dessein qui nous est cher : faire connaître l'œuvre de Rabelais[1].

Jean PLATTARD.

1. J'ai relevé quelques coquilles et aussi quelques erreurs que je transcris ici. Le plus grave est à la page 206 du t. I : Rabelais nous

Digitized by Google

dit que l'accoutrement de tête des dames de Thélème était en hiver, à la mode française; au printemps, à l'espagnole; en été, à la *tusque*, c'est-à-dire à la *toscane :* « Les cheveux tors à la façon d'une folâtre italienne », dira Ronsard. L'éd. d'Espezel dit : *à la turque*. Dans le Glossaire, lire : *Enyo*, au lieu de *Engo; tithymale*, au lieu de *sithymale; sassé*, *passé au sas*, au lieu de *passe un sas*. Dans le même glossaire, une *aire de sacre* est définie : oiseau de proie; *aire* est un mot encore en usage et signifie le nid de l'oiseau de proie. Une *chausse d'hypocras* est une sorte de filtre, non un *instrument de torture; coiraux* sont « bœufs engraissés à la crèche » et non *engraissés comme un bœuf*; *fanfarer*... sur un cheval (voir *Gargantua*, XXIII) ne peut pas être : *s'exercer* la voix; un *iynge* n'est pas un *oiseau destiné aux augures*, mais aux pratiques de magie; t. IV, p. 183, une *oire* à *petit soupirail d'or* n'est pas un vase, mais une *outre*. Enfin, *ibid.*, la leçon du manuscrit : *et de cette qualité sont Hérodote et Homère appelés alphestes, c'est-à-dire rechercheurs et inventeurs*, est inacceptable; si l'on se réfère au texte de l'Odyssée où se lit ἀλφήστης, on est amené à corriger : *comme est le naturel des humains* (*et en cette qualité sont d'Hésiode et Homère appelés alphestes, c'est-à-dire rechercheurs et inventeurs*).

Digitized by Google

CHRONIQUE

Glanes bibliographiques. — H. Prentout, *Les États provinciaux de Normandie*, t. III. *Preuves, catalogue des sessions des États, pièces justificatives, index*, Mém. de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, nouvelle série, t. III, Caen, impr. Lanier, 1927, in-8°, p. 1-320. — Ainsi s'achève, avec une très importante partie documentaire, le volumineux travail de M. Prentout, dont nous avons rendu compte antérieurement.

Dictionnaire historique et archéologique de la Picardie, t. IV. *Arrondissement de Montdidier, cantons de Montdidier, Ailly-sur-Noye et Moreuil*, publ. de la Société des antiquaires de Picardie, fondation Ledieu, Amiens, impr. Yvert. Paris, Picard, 1927, 1 vol. in-8°. — Précieux répertoire des richesses archéologiques de cette région, dont beaucoup du xvie siècle, et pour la plupart dévastées au cours de la Grande Guerre.

Fyot, *Influence didactique de Hugues Sambin sur le décor d'architecture*, Mém. de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, janvier-mars 1926, p. 163-192. — Architecte et sculpteur sur bois, Sambin travailla probablement d'abord dans l'atelier de l'imagier Boudrillet, l'auteur célèbre des stalles de Saint-Bénigne de Dijon, dont il épousa la fille vers 1547 ou 1548. Beau-père et gendre continuèrent à ouvrer de concert des bahuts, cabinets, armoires à deux corps, et meubles à cariatides, dans le goût italien, depuis longtemps déjà en faveur à Dijon, si bien que l'on a attribué à Sambin beaucoup de boiseries qui sortaient, en réalité, de leur collaboration. « Sambin fut avant tout un artiste du bois par tempérament, et lorsqu'il faisait œuvre d'architecte, la manière du menuisier se retrouvait dans ses lignes et dans ses détails d'ornementation. » On lui doit les panneaux de clôture de la chapelle, et probablement aussi la porte extérieure du Palais de Justice de Dijon. En 1581, la ville de Besançon recourut à Sambin pour la construction de son Hôtel-de-Ville (auj. Palais de Justice), et sans doute faut-

Digitized by Google

il attribuer à son passage en Franche-Comté le *Cabinet* du Musée et la *Table* de l'Hôtel-de-Ville de Besançon. En dépit de la légende, M. Fyot ne croit pas que Sambin soit l'auteur de la façade de Saint-Michel de Dijon, ni de celle de la maison Milsand, ni de l'échauguette de la rue Vannerie; mais il pense retrouver la main du maître dans quelques autres logis du Vieux-Dijon, et sa collaboration dans la façade édifiée, après 1574, par Brouhée, pour le Palais de Justice. Sambin fut donc un chef d'école architecturale, école à la vérité locale, mais qui n'en est que plus intéressante. Il prêcha non seulement d'exemple, mais aussi de sa plume, et fit imprimer à Lyon, en 1572, une *Œuvre de la diversité des termes dont on use en architecture*, reproduisant non seulement des termes, mascarons et cariatides d'après l'antique, ou imités de l'antique, mais encore six compositions personnelles « dans le mode des complications corinthiennes et composites ».

Pietresson de Saint-Aubin, *La juridiction consulaire de Troyes*, Mém. de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, t. LXI, 1927, p. 55-209. — La juridiction consulaire de Troyes fut créée, peu de temps après celle de Paris, par lettres patentes données à Fontainebleau en février 1564, et enregistrées en Parlement le 2 mai suivant. Dès le 17 mai, l'échevinage fit procéder à l'élection des premiers juges-consuls. Les marchands se voyaient ainsi libérés de procédures aussi lentes qu'onéreuses devant la prévôté et la juridiction des foires; mais la nouvelle institution fut en butte à la malveillance tenace des juges civils, qui se manifesta jusqu'à la Révolution, et aux réclamations du Conservateur des foires de Champagne, dont les droits, réservés, encore que fort amoindris, remontaient au XIIe siècle ! D'ailleurs, le conseil de ville appuya toujours le Consulat contre les juges royaux. La nouvelle juridiction se composait d'un juge et de deux consuls, élus chaque année, le mardi après la Pentecôte, par cinquante marchands, après une messe du Saint-Esprit, en présence des maire et échevins. En 1566, le procureur du Roi au bailliage prétendit assister à la cérémonie, et la voulut soumettre à son autorisation, ce qui lui fut refusé. Les élus devaient être « natifz et originaires de ce royaulme, marchans et demorans en ladicte ville de Troyes », et professer la religion catholique. A partir de 1588, on ne prit plus les juges que parmi les anciens consuls. Ces fonctions étaient gratuites. Elles con-

Digitized by Google

féraient dans les cérémonies publiques un droit de préséance, après l'échevinage, les juges royaux tenant la droite, le Consulat la gauche. Le mandat était obligatoire. La prestation de serment eut d'abord lieu devant le parlement, juge d'appel, mais les lettres patentes du 30 août 1573 dispensèrent du voyage à Paris les nouveaux dignitaires, qui furent désormais assermentés devant leurs prédécesseurs. Ils entraient en fonctions à la première audience de juillet. Les juges sortants formaient la compagnie des Anciens, dans laquelle on prenait, au besoin, des suppléants. Le 22 juillet 1569, on décida de nommer un procureur-syndic : mais ce fontionnaire n'apparut qu'en 1579, en la personne d'Étienne Gallien. L'édit de novembre 1563 autorisait les juges à nommer un greffier, mandat d'abord annuel, mais érigé en office par édit de 1571. Le titulaire en profita pour augmenter ses prix, dont on le força à rabattre. Les juges ordinaires, malintentionnés, ayant interdit aux sergents d'instrumenter pour le Consulat, ce dernier demanda au Roi l'autorisation — qui lui fut déniée — de nommer quatre appariteurs ou sergents : ces subalternes ne furent approuvés qu'au XVIIe siècle. L'auditoire, d'abord installé rue Moyenne, dans la maison de la Samaritaine, fut ensuite transféré dans un logis de la cour de l'Hôtel-de-Ville, grevé d'une redevance annuelle de 10 l. à la municipalité. Les recettes étaient constituées par les amendes; les dépenses par les frais d'entretien du local, et des élections. Greffiers et huissiers se payaient sur les parties. Les dépenses extraordinaires étaient prélevées par taxe ou souscription sur les marchands. Le tribunal tenait deux audiences hebdomadaires, sauf les jours fériés, les vacances pascales, et celles de septembre-octobre. Il connaissait en dernier ressort de tous procès relatifs au négoce, entre marchands de Troyes, jusqu'à 500 l., et des litiges entre tous autres pour paiements ou livraisons à faire en cette ville; mais il y eut de nombreuses difficultés d'application suscitées par les juges ordinaires du lieu ou des juridictions étrangères : bailliage de Bar-sur-Seine, parlement de Besançon, etc. Les sentences consulaires étaient exécutoires dans tout le royaume, sans formalités de visa ou de *pareatis*, encore que les juges ordinaires y missent souvent obstacle. L'appel n'était recevable qu'au-dessus de 500 l., et porté devant le Parlement de Paris. Des nombreuses pièces justificatives complètent ce consciencieux travail, tristement édifiant sur l'in-

Digitized by Google

cohérence administrative et les conflits de juridiction de l'ancien régime.

G. Sicard, *Puits Renaissance de l'hôtel des d'Alibert à Caunes-Minervois (Aude)*, Bull. de la Société d'études scientifiques de l'Aude, 37e année, t. XXXI, 1927, p. 218-219. — Puits à margelle moulurée, trois colonnes, baldaquin et pinacle à boudins, avec écusson daté de 1561, élevé dans le vieil hôtel de M. d'Alibert, seigneur de Villemoustaussou, dont le fils fut abbé de Caunes.

H. Binet, *Une question de crédits interalliés au XVIe siècle, l'intervention anglaise en Bretagne pendant la Ligue, 1591-1595*, Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1925, Paris, imprimerie nationale, 1927, p. 86-133. — Le duc de Mercœur, frère de la reine Louise de France et gouverneur de Bretagne, s'insurgea contre Henri III après le meurtre des Guise, et s'empara de Nantes, puis de Rennes (mars 1589). Déclaré rebelle le 13 avril par le Parlement breton, destitué par lettres patentes royales du 18 avril, il s'obstina dans sa révolte; et ses affaires allaient fort mal quand le régicide du 1er août le sauva. Ayant pris le titre de chef de la Ligue, il ne trouva devant lui que la mauvaise armée du nouveau gouverneur, le prince de Dombes. Il demanda des secours complémentaires, en hommes et en argent, à la cour d'Espagne. Philippe II, qui comptait davantage sur sa flotte que sur Mercœur, hésita longtemps, et ne se décida à intervenir en Bretagne qu'après le désastre de l'Armada. Mais Henri IV devina ses intentions, et pria l'Angleterre de couvrir les côtes de France. L'expédition espagnole, un moment arrêtée par la marine britannique dans le golfe de Gascogne, parvint enfin à jeter un corps de débarquement à Ville-ès-Martin près de Saint-Nazaire. Les États de Bretagne demandèrent aide au Béarnais, en s'engageant à payer les frais d'entretien des troupes quand leur pays serait « remis en liberté ». Henri décida de recourir, en cette occurrence, à un corps auxiliaire anglais, et les sieurs de la Bouschetière et de Sévegrand, délégués des États, allèrent porter la requête à Londres (16 février 1591). Élisabeth fit des difficultés, qui ne furent tranchées que par une mission du duc d'York auprès du roi. Ce dernier s'engagea à payer toutes les avances anglaises, avec, en sus, garantie personnelle de son ambassadeur Beauvoir de la Nocle; et les Bretons promirent de leur côté, par contrat devant Me Leblanc, notaire à Londres, de

Digitized by Google

rembourser le roi. Certaine dès lors d'être indemnisée, Élisabeth organisa un corps expéditionnaire sous le commandement de Norris, et l'on dressa un état de frais conforme au dénombrement des hommes et du matériel. Cependant, de la Bouschetière, soupçonneux, passa tout en revue, et s'aperçut que la perfide Albion, qui le faisait payer pour 3,000 hommes, n'en avait équipé que 2,400! Toute réduite qu'elle fût, la troupe emporta l'île de Bréhat, rejoignit en mai le prince de Dombes à Lanvollon, s'empara de Guingamp, se heurta sans résultat le 22 juin aux forces de Mercœur, et s'établit le 23 devant le Marhalla. On se canonna pendant sept jours, puis chacun décampa de son côté! Même aventure sur les bords du Gouët. Après quoi, l'armée anglaise, se trouvant fatiguée, décida de prendre du repos à Saint-Brieuc, repos que l'hiver de 1591-1592 lui donna une heureuse occasion de prolonger : Mercœur en fit autant. Et les Espagnols de railler son inaction, pendant que Henri IV et le Parlement de Rennes adressaient, pour le même motif, de dures semonces au prince de Dombes. Celui-ci reçut, en février, l'ordre de se joindre au prince de Conti, gouverneur d'Anjou, pour nettoyer le Maine des bandes ligueuses. Dombes et Conti se décidèrent à assiéger Craon (avril 1592). Les troupes de Mercœur les y surprirent, et les mirent en déroute; mais la mésintelligence de Mercœur et de don Juan del Aquila sauva, pour un temps, la situation. Le contingent anglais s'établit à Vitré, d'où Norris regagna l'Angleterre, pour arracher, non sans peine, à la reine découragée, de nouveaux renforts. Ceux-ci arrivèrent à propos : Oinésil, qui remplaçait Norris, ayant quitté Vitré pour Ambrières, s'y laissa surprendre et battre par les ligueurs de Bois-Dauphin. Au reste de la troupe, le duc de Montpensier promit pour retraite la ville de Morlaix... quand ils l'auraient reprise. En attendant, les Britanniques s'installèrent à Sainte-Suzanne, et vécurent sur le pays. Une trêve fut conclue à La Villette le 31 juillet 1593. Mercœur l'ayant rompue, le nouveau commandant des troupes royales, maréchal d'Aumont, marcha contre lui et lui en imposa l'observance et, pendant ce répit, les deux partis se préparèrent à la reprise des hostilités, Philippe II étant décidé à soutenir Mercœur, sans lui accorder toutefois le commandement en chef des hispano-ligueurs, et Henri IV déterminé, de son côté, à en finir en 1594. Mais il fallait de l'argent! Le roi en redemanda aux États, qui empruntèrent 450,000 l. en Angleterre,

Digitized by Google

300,000 l. en Flandre, et écrivirent à Élisabeth en la suppliant de leur laisser le corps de Norris. Une délégation bretonne partit pour Londres en février 1594 pour redoubler d'insistance auprès de Sa Gracieuse Majesté. Mais celle-ci avait une arrière-pensée : la base navale anglaise était à Paimpol; Norris la voulait placer à Brest. Requête qu'à la prière des Bretons, méfiants, Henri IV avait éludée concédant seulement à ses alliés des cantonnements dans la ville, exception faite du château. De leur côté, les Espagnols, mal postés à Port-Blavet, guignaient Brest, plus favorable à un raid éventuel sur les côtes anglaises. En janvier 1594, sans prévenir Mercœur, ils se présentèrent devant la place, mais devant l'impossibilité de la prendre d'assaut, ils s'établirent à Roscanvel et au Conquet. Cependant, le gouverneur de Brest, de Rieux de Sourdéac, avait, en sa première alarme, pris sur lui de demander secours à la reine d'Angleterre, qui s'empressa de saisir l'occasion et lui dépêcha le chevalier de Saint-Jean. Or, les Espagnols prirent le parti de se retirer, ne laissant qu'un corps d'observation qui se retrancha sur Roscanvel, à Castil-Léon. Si bien que de Rieux, rassuré, regretta sa hâte et éluda tant qu'il put les aimables propositions de Saint-Jean. Celui-ci regagna Londres, et la reine, insistant pour occuper Brest, en fit la demande formelle, en mars, aux députés bretons. Ceux-ci firent la grimace, et Henri IV refusa net. L'Angleterre n'eut licence que de fortifier Paimpol et Bréhat, et, mécontente, refusa aux ambassadeurs armoricains toute avance pécuniaire, et négligea d'envoyer des renforts à Norris. Le roi prit le parti de s'en passer : Philippe II, au début de mars, avait proclamé duchesse de Bretagne l'infante Claire-Isabelle. Il était temps de réagir. Après l'échec d'une dernière tentative de conciliation auprès de Mercœur à Ancenis, le maréchal d'Aumont s'empara de Morlaix, de Châteaulin, de Quimper, et après un siège pénible et meurtrier emporta, le 17 novembre, le fort de Castil-Léon. Norris, alors, arguant de l'ancienne promesse de Montpensier, réclama son droit de garnison dans Morlaix. Heureusement, d'Aumont avait inséré dans le traité de capitulation de la place un article la garantissant, conformément aux franchises bretonnes, de toute occupation étrangère! Le roi, d'abord disposé à respecter l'engagement de jadis, y renonça sur les instances du délégué des États, Huart de la Noë, et Norris dut se contenter de Paimpol, où ses hommes commirent beaucoup de déprédations.

Digitized by Google

Heureusement, une flotte anglaise, à l'improviste, les rapatria, sous prétexte de renforcer les contingents de Picardie, menacés par les progrès des Espagnols à Doullens et à Cambrai. Quant à Mercœur, après avoir, le 30 juin 1595, juré fidélité au roi d'Espagne, il dut se soumettre au roi de France en mars 1598, et les troupes espagnoles réfugiées à Primel et à Blavet déguerpirent subrepticement le 9 septembre 1598 sur deux vaisseaux qui les rapatrièrent. La Bretagne était libérée.

De cette longue étude, nous tirerons deux conclusions : la première, c'est que l'Angleterre excelle à faire payer au maximum un secours minimum; que ses services sont souvent intéressés; qu'elle n'eût pas été fâchée, en l'occurrence, de mettre la main sur Brest; et qu'en somme il faut se méfier autant et plus de ses alliés que de ses ennemis. — La seconde, c'est que les provinces se permettaient jadis, avec ou sans l'aveu du Pouvoir royal, des initiatives diplomatiques et financières, dont nous trouvons d'autres exemples dans les travaux de M. Prentout sur le parlement de Normandie, et qui nous montrent l'évolution profonde qui, des franchises locales d'autrefois, aboutit à la centralisation d'aujourd'hui.

P.-M. Bondois, *Henri II et ses historiographes*, Ibid., p. 135-149. — L'origine de la charge d'historiographe du roi est assez peu connue, et la liste de ses titulaires n'a été dressée que d'une façon fort incomplète par Lacurne de Sainte-Palaye. M. Bondois nous apporte quelques détails sur Jacques Bouju, sieur des Landes, né en 1515 à Châteauneuf-sur-Sarthe, mort le 7 décembre 1577 en sa terre des Landes à Juvardeil, traducteur de Tite-Live, et que nous trouvons en charge à la date du 21 décembre 1549. — Denis Sauvage, seigneur du Parc, né en 1520 à Fontenaille-en-Brie, fut historiographe des rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III auquel il ne survécut guère. — Pierre de Paschal, né en 1522 à Sauveterre, méridional arriviste, protégé du cardinal d'Armagnac, ami de Joachim du Bellay, de J. Tahureau, et d'Olivier de Magny, obtint, à la recommandation du cardinal de Lorraine, les fonctions d'historiographe, et un acte de Henri II, donné à Compiègne le 15 juillet 1557, lui accorda les revenus du prieuré de Valfleury, près du Plessis de Roye, au diocèse d'Arras, confisqués sur un sujet rebelle, Jean de Boyancourt.

L. Morin, *Recherches sur l'impression des Coutumes au XVIe siècle à Troyes et en Bourgogne*, Ibid., p. 151-185. —

Digitized by Google

L'imprimerie était florissante en Champagne et en Bourgogne au XVIe siècle, en dépit de la concurrence des maîtres lyonnais et parisiens. A Troyes, Jean Lecoq, à Sens, Gilles Richeboys, à Langres, Jean des Prez travaillèrent pour les jurisconsultes, et tirèrent pour le duché de Bourgogne, les bailliages de Troyes, de Chaumont, de Vitry en Perthois, de Meaux, de Sens, nombre de *Coutumiers* dont M. Morin énumère les éditions successives en un liste scrupuleusement établie.

E. Wickersheimer, *Fumées industrielles et établissements insalubres à Rouen en 1510*, Annales d'hygiène publique, industrielle et sociale, 5e année, no 9, septembre 1927, Paris, Baillière (1927), 9 p. in-8o. — La houille anglaise était depuis longtemps employée à Rouen comme combustible ménager. Mais le serrurier Michel Le Cherf, en ayant usé pour sa forge, attenante au presbytère de Saint-Maclou, le curé, Me Artus Fillon, l'assigna devant l'Échiquier, et la Cour constitua une commission d'experts qui se réunit à l'Hôtel-de-Ville le 24 septembre 1510. Y figuraient le lieutenant général du bailli, les médecins Malaprins, de la Place, Morellet, Bulletot, l'avocat du roi Raoulin, les notables, centeniers, cinquanteniers et autres personnages qui ne furent point d'accord, ceux-ci optant pour que les foyers industriels à charbon de terre fussent éloignés de la ville, ceux-là proposant seulement d'exhausser les cheminées. Au reste, l'aréopage étendit son enquête et ses observations à toutes les industries insalubres. Le curieux procès-verbal inédit de cette réunion est consigné dans le registre A 10 des Archives communales de Rouen, fol. 180-184.

A. Garrigues, *La Botanomancie de Rabelais, Panurge chez Her Trippa*, Concours médical, 49e année, no 43 *bis*, 26 octobre 1927, p. 2831-2836. — La divination, soit conjecturale, soit proprement magique, était encore en grande vogue au XVIe siècle. Elle conduisit Panurge, comme on sait, auprès de Pantagruel, de la sibylle de Panzoust et de Her Trippa; et si Pantagruel lui défend la cibomancie, il consent du moins à interroger les sorts virgiliens et les songes, tandis que Her Trippa lui propose les mille et une ressources de la botanomancie.

« La divination par les plantes compte dans un premier groupe : ce que révèle la figure des bois rencontrés sur la route (xylomancie); l'inspection des arbres et de leurs mou-

Digitized by Google

vements (dendromancie); l'examen de multiples plantes (botanomancie, phytomancie), de quelques-unes en particulier : fèves (cyamomancie), figuier (sycomancie), raisins (staphylomancie); ce que dit l'observation de leurs feuilles (phyllomancie); ce que découvrent bâtons (bactromancie) et baguettes (rhadbomancie).

« Elle utilisa, dans un second groupe de méthodes, les produits dérivés des plantes : farines et gâteaux (aleuromancie, alphitomancie, crithomancie et cette cyamomancie particulière des symposiarques); huile (onychomancie); vin (oinomancie); plus tard, marc de café.

« Les divinations par le feu constituent un troisième groupe, qui tient encore aux plantes. On y interroge : le laurier qui flambe (daphnomancie); la torche qui éclaire (lampadomancie): l'huile qui brûle dans une lampe (lychnomancie); la fumée des bois du sacrifice ou de graines grasses (capnomancie), celle de l'encens (libanomancie); le feu lui-même (pyromancie); les cendres, celles du foyer (spodomancie) ou de l'autel (tepphramancie); les charbons enfin (anthracomancie).

« Les graines données aux poulets sacrés (tripudium des augures romains) ou présentées dans certaines conditions à un coq (alectryomancie) ne relèvent de la botanomancie que d'indirecte manière. »

Rabelais limite la botanomancie proprement dite à l'emploi de feuilles de sauge. P. de l'Ancre (*L'incrédulité ou mescréance du sortilège pleinement convaincue*, 1622, p. 251) y ajoute les feuilles de verveine, lunaire, bruyère, figuier « et semblables ». « On les exposait à l'action du vent pour réunir après coup celles qui n'étaient pas trop loin dispersées, former des phrases par l'assemblage fortuit des lettres ainsi regroupées et en tirer une réponse. Il n'était donc pas de règle d'user privativement de la sauge et, à coup sûr, en pratique, les feuilles plus larges du figuier convenaient mieux. Quand Rabelais nous conduisit à Panzoust chez la sibylle, il prit peine d'y réfléchir et nous a décrit en détail une scène remarquable de botanomancie selon la formule. Sept chapitres plus loin, chez Her Trippa, il paraît ne plus s'en souvenir. C'est que, dans sa mémoire, un texte a parlé. » On lit, en effet, au livre des Sorts du *Commentarius* de Peucer, *de præcipuis generibus divinationum*, Wittemberg, 1553 : « βοτανομάντεια *ex salviæ foliis ut* συκομάντεια *ex ficuum foliis, consignatis eorum nominibus qui quærunt et integra quæs-*

Digitized by Google

tione præsagit occulta. » — « Rabelais n'a pu lire Peucer; mais tous ceux qui ont écrit sur la magie sont allés se recopiant..., et Peucer, vraisemblablement, a pris sa phrase dans le même auteur plus ancien, à qui Rabelais, de souvenir, emprunta la sienne. »

Sur la pyromancie (se tenant sans doute pour satisfait de la séance de daphnomancie de Panzoust) Rabelais passe ici rapidement. Cette pratique interprétait la flamme des sacrifices, et même celle d'un feu quelconque. Sénèque en a laissé dans *Oreste* (acte II, scène 2) une description assez complète :

« A défaut de sacrifices, plus modestement, on usait de gommes ou de résines pulvérisées et jetées au feu. Bon signe si la flamme jaillissait unique et franche; mauvais présage si elle était divisée ou tourmentée; indice de maladie si, se divisant, elle semblait se combattre; de mort quand elle s'éteignait brusquement. Certains assuraient aussi qu'il se formait dans la flamme des images que seuls, il est vrai, les purs et les saints pouvaient voir. »

A noter que Rabelais dissocie, dans l'ordre de son énumération, la pyromancie et la capnomancie d'une part, la libanomancie de l'autre. De la capnomancie, Rabelais « rend la pratique facile en usant simplement de semences huileuses. Il n'invente pas sur ce point, il va sans dire; mais l'intérêt est dans un nouveau rapprochement avec Peucer. Her Trippa, qui ne put le lire, semble pourtant l'avoir traduit : καπνομάντειαν *instituunt granulis papaveris aut sesami projectis in candentes prunas;* et ceci confirme mon dire que tous deux prirent au même auteur.

« La libanomancie rabelaisienne appelle une troisième remarque. S'il était une orthodoxie en pareille matière, il faudrait déclarer Her Trippa hérétique pour avoir proposé cette divination à Panurge. Je ne nie pas qu'on ne jetât de l'encens sur le feu pour découvrir l'avenir. S'il se convertissait soudain en fumée suave, c'était signe agréable et joyeux. Le feu paraissait-il refuser de le consumer, l'odeur qui se dégageait était-elle pénible ou même différente de celle du véritable encens, c'était présage abominable. Non loin du mont Athos, une ville de Thrace, Nymphœum, près d'Apollonie, fut autrefois célèbre par ce genre d'oracles; mais, notez bien la restriction que donne Dion dans son *Histoire romaine :* on y découvrait toutes

Digitized by Google

choses futures, *sauf* sur deux points : l'heure de la mort et l'avenir des mariages.

« A la petite erreur d'Her Trippa, quant à l'encens, s'ajoute une petite erreur de Rabelais quant à la cendre. Jeter en l'air cette dernière pour découvrir dans le nuage qui se forme la femme de Panurge en fâcheuse posture est méthode de fantaisie. Le tableau qu'on se représente est amusant et Rabelais fut bien inspiré, en la circonstance, de suivre son imagination de préférence au rituel des in-folio; tephramancie seulement surprend. Il y avait, en effet, deux modes de divination par la cendre : la spodomancie et la tephramancie. Σποδός est la cendre mêlée de charbons, la cendre impure des bois indifférents brûlés aux foyers domestiques, où on la recueillait sans soin. Τέφρα est la cendre pure. De là, dira-t-on, par exemple, au figuré, σποδός εἰμι, je ne suis que cendre; mais, pour exprimer une combustion totale : τεφρόω, réduire en cendres. Il en vint dans l'art divinatoire que la spodomancie répondait à l'observation de la cendre commune du foyer, et la téphramancie à l'examen de la cendre recueillie pure des bois particuliers consumés lors des sacrifices. Cela n'a pas grande importance pour l'aventure de Panurge; mais n'est pas négligeable par rapport à l'hellénisme de Rabelais. »

Quant à la cléromancie (Κλῆρος, objet qui sert à tirer au sort), elle se pratiquait primitivement avec de petits brins de bois, par un jeu assez analogue à notre tirage *à la courte paille;* le sens du mot s'étendit à un mode de divination par objets quelconques, fèves, jetons, cailloux, etc. Mais on accordera que la fève du gâteau des Rois, dont parle ici Rabelais, n'est dévolue que par le hasard et ne représente point un procédé divinatoire.

L'alphitomancie consistait à étudier la façon dont un inculpé avalait certain gâteau de farine d'orge; l'aleuromancie, celle dont un gâteau de farine de froment surnageait ou plongeait dans l'eau du marais de Junon, près d'Épidaure. Tout cela ne se rapporte guère au lieu ni au cas de Panurge; simple parade d'érudition de la part de Rabelais, dont la formule (mélange de froment et de farine) ne figure d'ailleurs dans aucun grimoire. Sa référence à Théocrite n'est pas moins inexacte, la deuxième idylle mettant en scène une incantation, et non une divination.

Digitized by Google

Enfin, d'après M. Garrigues, le procédé d'alectryomancie rapporté par Rabelais serait tiré d' « Ammien Marcellin (XXIX, 1), mais le coq, dans Marcellin, est remplacé par un léger anneau de fil de lin, suspendu à un cordon et tenu par un initié; c'est de la dactylomancie. »

L'auteur ajoute, comme dernière remarque, que le recours de Her Trippa au tamarix est un peu tardif : la vertu de cette plante étant telle que le porteur découvrait *aussitôt* l'avenir, Trippa aurait pu commencer par là. Rabelais, conclut Garrigues, « fut érudit, mais n'était pas mage ».

De Baye, *Carreaux à devises de Bourgogne et de Hainaut*, Revue des études historiques, 93e année, avril-juin 1927, p. 101-106. — Étude sur quelques devises de pavages céramiques bourguignons et flamands de la fin du xve et du début du xvie siècle, et leur interprétation.

René Gobillot, *Marguerite de Valois, duchesse d'Alençon, reine de Navarre*, Société hist. et archéol. de l'Orne, t. XLVI, 2e et 3e bull., avril-juillet 1927, p. 161-182. — Étude biographique et littéraire sur la *Marguerite des princesses*, dont les *Marguerites* furent éditées pour la première fois à Lyon en 1547 chez Jean de Tournes et dans lesquelles « il y a... un peu de tout : du religieux, du mystique, du profane, du païen... Cette diversité, cette dispersion, c'est l'âme même de la reine de Navarre. » Et l'on ne s'étonnera plus que la même plume ait pu écrire les *Chansons spirituelles* et l'*Heptaméron*. Une bibliographie qui ajoute sur plusieurs points à celle de Lanson complète cet article.

Wagner, *Le sort tragique du chapelain Mey* (*1525*), Bull. de la Société industrielle de Mulhouse, t. XCIII, n° 9, novembre 1927, p. 550-554. — Martin Mey, Meyer ou Meyger, prêtre du diocèse de Bâle, fut pourvu, en 1518, à la présentation des bourgmestre et conseil de Mulhouse, de la chapellenie de Saint-Nicolas, dont Christophe d'Utenheim, évêque de Bâle, lui accorda l'investiture. Infidèle au serment prêté lors de sa prise de possession, le nouveau chapelain négligea ses devoirs et, assigné à comparoir en 1520 devant Me Henri Schœnau, vicaire général de Bâle, il dut résigner son titre. On le retrouve en 1523 curé de Brunstatt. A cette époque, la Réforme commençait à faire des adeptes à Mulhouse et, le 29 juillet 1523, le bourgmestre et le Conseil enjoignirent aux ecclésiastiques de « prêcher le saint Évangile et la doctrine du Christ...

Digitized by Google

par les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, en laissant de côté toutes autres doctrines, discussions et futilités non conformes à la parole de Dieu. » Les prédications de Nicolas Prugner augmentèrent l'effervescence. Le curé de Brunstatt prit sans doute part au mouvement, si bien que la régence le fit arrêter et conduire à Ensisheim. Les autorités de Mulhouse intercédèrent, sans succès, pour le faire relaxer et, à en croire Petri et Merklen, Mey fut décapité. Fût-ce pour cause d'hérésie? La révolte des paysans, que le curé encouragea peut-être, y ajouta-t-elle un motif politique? Les lacunes des archives ne permettent pas de préciser le cas.

H. Grimaud, *L'origine tourangelle de Rabelais*, Bull. trimestriel de la Société archéologique de Touraine, t. XXIII, 1er et 2e trimestres 1927, p. 279-280. — On ne possède pas l'acte de baptême de Rabelais; mais son origine tourangelle est confirmée par une inscription autographe prise par Rabelais à Montpellier le 17 septembre 1530 : *Ego, Franciscus Rabelesus, chinonensis*, et par la tradition recueillie par Gaignières lors de son séjour en 1699 à l'abbaye de Seuilly : Rabelais serait né à la Devinière, tout près de l'abbaye, et aurait été baptisé dans l'église paroissiale dudit lieu. Ce fut, vraisemblablement, dans la dernière décade du xve siècle.

F. Aubert, *Note sur sept portraits-médaillons anciens de Théodore de Bèze*, Genava, Bull. du Musée d'art et d'histoire de Genève, t. V, 1927, p. 72-78. — Un de ces portraits à l'huile, daté de 1595, représentant de Bèze à l'âge de soixante-seize ans, et conservé à la Bibliothèque publique et universitaire (no 291), a fait partie de la galerie particulière du Réformateur, qui y fait allusion dans sa *Response* de 1598 à la *Lettre d'un gentilhomme savoysien*.

R. Crozet, *Le protestantisme et la Ligue à Vitry-le-François et en Perthois*, Revue historique, 52e année, t. CLVI, septembre-octobre 1927, p. 1-40. — A Vitry, conclut l'auteur, « une petite communauté protestante s'organise en dépit du voisinage redoutable des Guises qui surveillent de près tout ce qui se passe en Champagne. Ce voisinage devient de plus en plus envahissant et Vitry-le-François, place forte moderne, bien située sur les routes qui mènent de Lorraine à Paris, est comprise dans le plan d'action de la Ligue. Bon gré mal gré, elle deviendra ligueuse, et l'on verra s'éclipser successivement la fraction protestante et la fraction catholique modérée de sa po-

Digitized by Google

pulation. Elle deviendra ligueuse parce que la Ligue dispose d'hommes d'action en face d'un roi hésitant qui ne sait plus sur qui compter.....

« Dans cette histoire mouvementée, on ne voit pas seulement évoluer les grands chefs, mais aussi les comparses. Chez les huguenots, il y a ce capitaine La Chapelle, pilleur d'abbayes, à côté de Fornelet, le prédicateur populaire. Tout autour des chefs catholiques gravitent des aventuriers de toute marque..., prêts à négocier avec qui les paye, tels cet extraordinaire Saint-Paul, Mutigny, Frégnicourt, qui vend sa soumission... Les rivalités locales se greffent sur des luttes de partis. Vitry est ville rebelle, Châlons ville royale. Depuis longtemps, les deux voisines se détestent. Faut-il s'étonner qu'elles aient embrassé deux causes adverses et qu'elles aient trouvé, de ce fait, un nouveau terrain de discorde où le succès de l'une pouvait entraîner l'irrémédiable déchéance de l'autre? » La politique prudente de Henri IV enraya précisément ces conséquences, tâchant, après l'accord du 12 juillet 1594 qui replaça Vitry sous l'autorité royale, « d'éviter de combler l'une des deux villes aux dépens de l'autre, de les ramener toutes deux, la ville rebelle et la ville fidèle, au même plan, de leur faire sentir, en y mettant les formes, que le roi, revenu chez lui, est le maître ».

A. Chaussade, *Ambroise Paré et Charles IX, 1561-1574*, Revue historique, 52e année, t. CLVI, novembre-décembre 1927, p. 294-323. — Après tant d'articles sur Paré, et qui n'ont fait que ressasser ce qu'avaient dit Malgaigne et Le Paulmier, en voici un qui nous apporte à tout le moins quelques considérations intéressantes sur la carrière du chirurgien lavallois. C'est le 1er janvier 1562 que, succédant à Nicole Lavernot, Paré prête serment à Saint-Germain-en-Laye comme premier chirurgien de S. M. Cette nomination n'alla point sans heurts; Paré avait pour concurrents son ami Étienne de la Rivière, avec lequel il resta d'ailleurs en bons termes, et Pierre Aubert, qui, ci-devant chirurgien du duc de Guise, puis chirurgien en second sous Lavernot, comptait bien remplacer ce dernier. Entre Aubert, évincé, et l'heureux élu, la brouille fut définitive. Il est probable que Paré fut appuyé, dans la circonstance, par le premier médecin Chapelain, mais surtout par le prince de la Roche-sur-Yon et par le roi de Navarre, huguenot de cœur, et que le hasard des circonstances plaçait à la tête des armées catholiques! C'est avec ce dernier que Paré assiste à la

Digitized by Google

reprise de Poitiers et va rejoindre devant Bourges assiégée Charles IX et le duc de Guise. Il suit l'armée royale en Normandie, et voit mourir, au Grand-Andely, son protecteur Antoine de Bourbon, blessé au siège de Rouen (17 novembre 1562). Charles le dépêche ensuite au chevet du comte d'Eu, blessé à la bataille de Dreux. La sûreté de son pronostic lui a déjà valu l'estime du roi; sa bonhomie finaude lui en conquiert l'amitié. C'est au monarque qu'il fera hommage de son *Discours touchant le fait des harquebusades*, et dédiera ses *Dix livres de la chirurgie* (1564). Mais, absorbé jusque-là par l'étude, le métier et la guerre, Paré va élargir son champ d'observation. Le grand voyage de la Cour à travers le royaume, et qui durera deux ans, lui fera découvrir... la Nature. Sans doute, il est et reste chirurgien, interroge au passage, sur leur pratique, médecins et barbiers, voire empiriques, collige recettes et procédés. Mais il devient curieux de tout, récolte des *ludibria naturæ*, dont il fait part au roi, entiché comme lui des « choses sérieuses et monstrueuses ». Que la peste chasse la caravane princière de Lyon en Dauphiné, du Dauphiné en Languedoc, il s'en console en contemplant le tableau, sans cesse renouvelé, des choses; il examine, à Montpellier, des vipères, et s'y fait piquer, malencontreusement, par un de ces reptiles! Il récolte des plantes sur les étangs de Frontignan et de Cette, une vertèbre de baleine à Biarritz. Puis, sur la route du retour, il traîne ses coffres, bondés de souvevenirs, à travers les landes de Gascogne, le Périgord, l'Angoumois, la Saintonge, le Poitou, la Bretagne, l'Anjou, le Blésois, jusqu'à Paris. Court répit! Le royaume s'agite. La Cour va tenter à Moulins, où se réunit l'assemblée des notables (1566), un dernier effort de pacification et pousse jusqu'à Clermont, où Paré, dans une expérience fameuse, démontrera l'inanité des vertus du *bezahar* et recueillera de l'asphalte à la Fontaine-de-Beauregard ou Fons-de-la-Pège (probablement le Puy de la Poix, près de Clermont). Aux haltes, le bonhomme, « pour satisfaire au vouloir et commandement de Sa Majesté », élabore son *Traicté de la peste*, qui sera publié en 1568. Et il en disserte avec le jeune roi, ce roi dont, malgré ses défauts ou même ses crimes, on ne saurait oublier « qu'il fut le digne élève d'Amyot, admira Ronsard, écouta L'Hospital et fit son ami du bonhomme Paré ». Le Lavallois fut, pour Charles IX, non seulement un homme de confiance au cours de ses mala-

Digitized by Google

dies; le confident de ses amours avec Marie Touchet (il accoucha probablement cette dernière); mais encore le consolateur qui dissipait ses crises de mélancolie, charmait ses loisirs et contentait sa soif de savoir. Des objets innombrables offerts à la curiosité du souverain, bon nombre allèrent enrichir la collection d'Ambroise Paré.

Mais bientôt la guerre reprend et, pour suivre le roi, notre chirurgien abandonne ses tiroirs. Il est sans doute à l'échauffourée de Monceaux (1567), dont, prudemment, il ne dit mot; panse les blessés des deux partis après la bataille de Saint-Denis. Et si, pendant la courte paix de Longjumeau (1568), il peut revenir à ses livres, il lui faut, en 1569, accompagner, à Plessis-les-Tours, Charles IX, qui surveille la marche des hostilités en Poitou. C'est là qu'on vient le chercher, d'abord pour les blessés de Montcontour, ensuite pour le comte de Mansfeld, encore que le roi ne le laisse aller qu'en maugréant.

Nous arrivons à la fameuse journée du 22 août 1572. Maurevert à tiré sur Coligny. D'urgence, Charles IX délègue Paré auprès du blessé. Paré lui ampute un doigt, débride l'avant-bras, puis s'esquive pour aller quérir des médicaments. Le roi, qui va rendre visite à l'amiral, ne trouve plus notre homme à son chevet. Mais, le lendemain soir, pour l'arracher au massacre qui s'organise, Charles, à en croire Varillas, retient auprès de lui son chirurgien. Pourtant, lorsque la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois sonna l'heure de la Saint-Barthélemy, un chirurgien se trouvait chez Coligny. D'Aubigné prétend que c'était un nommé Thomas. Il semble bien que ce fût Paré. Et lorsqu'à l'aube les assassins envahirent le logis, seul l'interprète Nicolas Muss demeura à son poste. Les autres assistants, parmi lesquels Paré, s'échappèrent par les toits. La popularité du chirurgien, aussi bien que son titre, lui servirent ultérieurement de sauvegarde. Au reste, Charles le manda et lui commanda de ne bouger de sa garde-robe. Ici se place la fameuse réponse que, d'après Sully, Paré aurait faite à son maître qui l'invitait à se convertir. Est-elle authentique? M. Chaussade le pense. Était-elle définitive? M. Chaussade avoue que le bonhomme n'avait point la vocation du martyre, et qu'il se résolut plus tard, et sans trop de peine, à aller à la messe. Il semble bien, en tout cas, que c'est sur ses objurgations que le roi, hagard et déjà bourrelé de remords, donna l'ordre d'arrêter la tuerie.

Digitized by Google

Lorsque Charles voulut accompagner le duc d'Anjou, son frère, élu roi de Pologne, jusqu'en Lorraine, des vomissements de sang le contraignirent à s'arrêter à Vitry-le-François. Paré était encore du voyage. Il demeura auprès du souverain, l'escorta à son retour, l'assista lors de ses derniers moments, au château de Vincennes (30 mai 1574), et fut présent à l'autopsie, n'en voulant rien dire de trop, si ce n'est que cette mort était due aux fatigues de la chasse!

Chaussade, *Ambroise Paré*, Bull. de le Commission hist. et archéol. de la Mayenne, 2e série, t. XLIII, 1927, fasc. 156, p. 290-316. — Étude critique de laquelle il appert qu'en dépit de Perdrix, Malgaigne, Bégin, Hauréau, voire du bel ouvrage de Le Paulmier, on ne sait rien d'exact des débuts d'Ambroise Paré. Est-il né au Bourg-Hersent, près de Laval? Hypothèse gratuite! En 1517, comme l'a dit Malgaigne d'après Bégin? Ce fut probablement vers 1509 ou 1510. D'un père barbier? Peut-être; mais attaché aux seigneurs de Laval, et huguenot? La première assertion n'est pas prouvée; la seconde est chronologiquement invraisemblable. Ses débuts chez le chapelain Orsoy, sa vocation chirurgicale éveillée par l'exemple de Laurent Collot? Légendes. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il dut quitter Laval peut-être à la suite d'une catastrophe familiale; qu'il passa par Angers en 1525, faisant sans doute son tour de France, séjourna probablement à Saumur, Tours, Amboise, Blois, Orléans; dut arriver à Paris vers 1530, et entra à l'Hôtel-Dieu au plus tard vers le début de 1534. — On peut regretter que cet article, fort intéressant, se double d'une bibliographie déjà attardée et ne cite même pas le *Dictionnaire... de la Mayenne* de l'abbé Angot.

A. Garrigues, *Rhizotome et la pharmaceutrie*, *Revue des spécialités*, 8e année, no 5, mai 1928, p. 339-349. — L'auteur soupçonne que Jean Delif, dont Rhizotome raconte les noces à Landerousse (IV, 52), est B. Noyer, l'un des acteurs de la sotie de la femme mute, et qui visa avec Rabelais, le 15 décembre 1530, les comptes universitaires de Rondelet. — Quant à Rhizotome, qui n'apparaît que dans *Gargantua*, en 1535, et disparaît du cinquième livre, M. Garrigues y veut reconnaître Rondelet : non pas le Rondelet *arrivé*, le *Rondibilis* qui apparaît en 1545 dans le *Tiers-Livre*, mais le Rondelet de 1530, tout jeune alors et qui, fils d'un épicier-droguiste, courait alors les monts et les vaux à la recherche des plantes. Peut-être fut-il, en ce temps-là, le compagnon de Rabelais, et ce

Digitized by Google

dernier a écrit *Gargantua* « avec les souvenirs de sa vie d'étudiant ». Landerousse serait Montpellier, par interprétation licencieuse d'une étymologie fantaisiste, *Mons puellarum*. M. G. trouve un autre argument dans l'histoire des usuriers de Landerousse (III, 3). « Une affreuse famine pesa sur la France en 1531. Les usuriers eurent beau jeu. Où était Rabelais en ce temps? A Montpellier. Quelques années plus tard, par retour de fortune, il y eut cette baisse sur le prix des grains dont parle Panurge. Si des usuriers, alors, de désespoir se pendirent, ce dut être en 1536. Où était Rabelais à cette époque? A Montpellier de nouveau. »

George, *Un arrêt du Parlement de Bordeaux*, Bull. et mém. de la Société archéol. et hist. de la Charente, 1926-1927, p. XLV-XLVI. — Coupable de « rapt, inceste, sacrilège, inductions et séductions faictes en la personne de seur Anne de la Rochechandry, religieuse professe au monastère de Xainctes », Christophe de la Laurencye, écuyer, sieur de Claix, fut condamné, le 18 juillet 1553, par le Parlement de Bordeaux, à faire amende honorable devant la grande porte de Saint-Pierre d'Angoulême, en chemise, pieds nus, la hart au col, tenant un flambeau de trois livres de cire; et, de là, à être traîné sur la claie pour monter finalement au champ Saint-Martial, sur l'échafaud, où il aurait le poing droit coupé, la tête tranchée, les quatre membres séparés du corps; après quoi sa tête serait exposée sur un poteau à la porte Saint-Pierre d'Angoulême, son corps brûlé devant le château de la Rochechandry, un bras exposé au bourg de Roulhet, l'autre à Rouzède, une jambe à Bertry, l'autre à Villeneuve-la-Comtesse, et le poing coupé planté devant le château de Claix. En sus, 20,000 l. d'amende pour le roi, 10,000 l. pour le demandeur, Louis de Saint-Gelais, chevalier, sieur de Laussac. L'accusé, contumax, fut exécuté en effigie, et un poteau d'infamie fut planté auprès de la halle de la Rochechandry.

J.-Fl. Chevalier, *Jacques Benoist de Lagebaton, premier président du Parlement de Bordeaux, 1555-1583*, Ibid, p. CCVIII-CCXV. — Né à Angoulême d'une famille originaire de Montignac-Charente, Jacques Benoist, dont une légende a voulu faire un fils naturel de François Ier, épousa Jeanne Berthomé. Seigneur de Lagebâton, Fayolles, Salvert, La Prade et autres lieux, il fut pourvu en 1547 d'un office de conseiller lai au Parlement de Bordeaux, devint quatrième président en 1551, pre-

Digitized by Google

mier président en 1555 et mourut le 25 septembre 1583. De ses cinq enfants, tous nés à Bordeaux, ne survécut qu'une héritière, Françoise. Elle épousa François des Bordes, favori de François II de Clèves, duc de Nevers et de Rethel. Un jour que ce dernier chevauchait à côté de son seigneur, son pistolet partit accidentellement et blessa le duc qui en mourut en 1562.

R. Mirabaud, *Une grande âme, Ambroise Paré*. Paris, Fischbacher, 1928, 130 p. in-16. — Ce livre a quelque allure de prêche, mais c'est le prêche d'un prêcheur mal informé. Bien que l'auteur se borne à raccorder tant bien que mal de nombreuses citations empruntées aux œuvres du chirurgien lavallois, ses réflexions sont parfois quelque peu déconcertantes : nous n'aurions rien « appris de plus » que Paré sur la prophylaxie de la peste; et, s'il faut l'en croire, « nos grands médecins » s'amusent encore à « plonger des typhiques à quarante degrés dans des bains » glacés! Au surplus, il déclare qu' « on a très peu écrit » sur Paré, et s'en étonne. Étonnement qui se dissiperait s'il avait pris la peine de compléter sa bibliographie; et la bibliographie relative à Paré est copieuse. Je parle de la quantité. Quant à la qualité, c'est autre chose : à part Malgaigne — qu'il faut corriger sur plus d'un point — Le Paulmier, Jal, Vallet, et les récentes études critiques de Chaussade, que M. Mirabaud n'a point lues, les biographes et les journalistes en mal d'articles, jusqu'au Dr Cabanès, inclusivement, n'ont fait que copier, s'entrecopier, rééditer les mêmes légendes et se perdre dans les mêmes discussions.

Dr Paul Delaunay.

Sur un ami de Bonaventure Vulcanius. — Parmi les signataires de l'*Album amicorum* de Bonaventure Vulcanius, M. Rœrsch signale (*Revue du XVIe siècle*, t. XIV, 1927, fasc. 1-2, p. 70) un certain Jean-Antoine Fenotti, médecin et docteur ès arts, venu de Plaisance et réfugié à Genève. Gautier le dit originaire de Crémone. Quoi qu'il en soit, ce Fenotti fut mêlé, en Suisse, aux virulentes polémiques qui mirent aux prises Paracelsistes et partisans de la tradition galénique. Un autre médecin, réfugié français, Jacques Aubert, ayant attaqué dans son *De metallorum ortu et causis* (Lyon, 1575) les alchimistes et spagyriques, Du Chesne (*Quercetanus*) riposta par une *Brevis responsio*, et fit appuyer ses arguments par Hotman et Th. de Bèze, auxquels le Conseil de Genève n'avait rien à re-

Digitized by Google

fuser. Les magistrats rappelèrent Aubert et son allié Fenotti à la mansuétude évangélique, et Fenotti fut même, à la requête de Du Chesne, incarcéré pour diffamation. Il ne sortit de prison que sous promesse de rétractation et désaveu. Mais à peine eut-il reconquis la clef des champs qu'il fila sur Bâle et y fit imprimer, à la honte de son contradicteur, son *Alexipharmacum sive Antidotus apologetica ad virulentas Josephi cujusdam Quercetani evomitas in librum J. Auberti de ortu...*, etc. (Bâle, s. d., in-8°). — Cet ouvrage, si l'on en juge par la lettre liminaire du médecin, J.-A. Sarasin, doit dater de 1575.

Cf. P. Delaunay, *Vieux médecins sarthois*, 1re série, Paris, Champion, 1906, in-8° (Jacques Aubert, p. 30-31). — *Les médecins manceaux en Suisse au XVIe siècle*, communication au Ve Congrès international d'histoire de la médecine, Genève, impr. Kundig, 1926, 7 p. in-8°, p. 3-4. — Léon Gautier, *La médecine à Genève jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, Genève, Jullien, Georg, 1906, xv-696 p. in-8°, p. 192-196.

P. D.

« Les horreurs de la guerre. » — C'est le titre d'un ouvrage de M. Léon Daudet, qui contient un essai sur Rabelais. M. Daudet a résumé lui-même les principales idées de cette étude dans un article de l'*Action française*, du 28 avril 1928, que nous reproduisons ici :

« Nul critique ne saurait avoir la prétention d'évoquer la figure complète de François Rabelais, le géant de la littérature française en prose. Dans le second *Courrier des Pays-Bas*, intitulé les *Horreurs de la guerre*[1], j'ai voulu simplement définir le procédé polémique de Rabelais, essentiellement allégorique et, comme tel, démodé en plusieurs endroits. Car c'est le défaut de l'allégorie que son refroidissement rapide par l'effacement de ses thèmes enjolivés, compliqués, « euphuistes » — comme on disait —, en un mot, précieux. Rabelais est surtout admirable là où il est direct, dans la peinture des vices et de la sagesse, des travers et de la vertu. C'est le type même du moraliste pochard, et donc énumératif, doué d'un appareil verbal étincelant, le plus complet, le plus âpre, le plus comique que le monde civilisé ait connu, avec celui d'Aristophane; et, chose curieuse, dans une note créatrice, agglutinante, synthé-

1. Librairie Grasset, 61, rue des Saints-Pères. 1 vol. : 15 fr.

Digitized by Google

tique, assez voisine de celle d'Aristophane. Il est à noter qu'Aristophane, Rabelais et Swift sont tous trois non seulement grossiers, non seulement cyniques, mais, par endroits, orduriers. C'est la conséquence de l'ivresse du mot. Ni Cervantès, ni Shakespeare, bien que fort roides, ne vont aussi loin que Rabelais, vert entre les verts.

« En dehors des érudits et de quelques connaisseurs, on lit aujourd'hui fort peu Rabelais, et pour cause. Il est aussi peu compréhensible, aussi fermé, aussi hermétique pour les demi-instruits — aussi nombreux que les primaires — que Villon. Sans les humanités, Rabelais, Villon, Montaigne et Ronsard sont perdus pour la formation intellectuelle et littéraire, et c'est ce que ne veulent pas comprendre ceux qui demandent qu'on substitue à l'étude des maîtres latins et grecs celle des maîtres de la poésie et de la prose françaises. Nous avons en France des études rabelaisiennes très poussées, que domine la personnalité laborieuse, et je dirais presque trop subtile, de M. Abel Lefranc (le même qui, pour Shakespeare, mais enfin!... oui, n'est-ce pas, tout de même... comme disait Anatole France), entouré de MM. Sainéan, Jacques Boulenger, Clouzot, Plattard et autres amis du « polygélaste », du Chinonais au rire innombrable. Mais une étude critique d'ensemble sur Rabelais n'existe pas. Dans le temps contemporain, ce qu'ont dit de Rabelais Sainte-Beuve et, plus récemment, Anatole France, est d'une insignifiance totale. Ils n'y ont rien compris. C'est qu'il était fort loin de leurs tempéraments !

Dans les *Horreurs de la guerre*, où j'étudie synthétiquement la pugnacité, ou combativité, sous toutes ses formes (guerre, cancer et polémique), j'ai touché trois points en particulier de la puissante personnalité rabelaisienne : l'utilisation politique de cette personnalité par le roi François Ier. Car Rabelais, au début de la Réforme, a joué un rôle de dérivation et vésicatoire qui, à mon avis, n'est pas douteux; et c'est pourquoi Fischart a essayé de le rattraper pour la cause de la Réforme, en le traduisant en allemand. Contre les empiétements de la Sorbonne d'alors, qu'il considérait comme intolérables, François Ier s'est servi de Rabelais et a fondé le Collège de France. François Ier, c'est le souverain de l'intelligence et de l'atticisme par excellence et les traits de « protecteur » qu'on connaît de lui montrent l'importance extraordinaire et très légitime qu'il accordait, en politique, à la plume et au pinceau. En allant choisir ce génial

Digitized by Google

souverain comme fantoche pour son *Roi s'amuse*, Hugo a montré son extraordinaire bêtise, que Leconte de Lisle comparait, bien à tort, à celle de l'Himalaya, car elle était en étendue et non en hauteur. Hugo était bête comme un paon qui fait la roue, au centre d'un ocellement de magnifiques métaphores.

« Il en allait autrement de Rabelais, dont l'intelligence combative ne semble pas avoir été dépassée et dont toutes les attaques les plus audacieuses sont sous la coupole du jugement équilibré. Sa curiosité était immense, comme son érudition, sa faculté d'investigation — et non pas seulement d'imagination — sans limites. Il me fait l'effet d'un faucheur, au plein soleil de la Touraine et tout ruisselant d'une sueur dorée. La gourde de vin pourpre n'est pas loin de lui, à la fraîche, sous un tapon de feuilles humides... le « tapon » dont parle Ronsard à son valet Corydon. Il fauche avec un emmanchement de termes acérés, dans une colère souvent lucide. Mais attention ! C'est un faucheur savant, si l'on peut dire, et qui a dans la tête plusieurs bibliothèques, un monde de connaissances, d'observations, de réflexions.

« Le troisième point, c'est ce langage inouï, ce ruissellement polyphonique d'injures, de précisions, de railleries, de blagues acérées ou accablantes, de termes baroques, pleins d'un jus qui s'écoule dans l'écrasement et le conglomérat d'une syntaxe ardente. C'est le parler du plein midi, quand tout le paysage verbal et concret craque de chaleur et quand la plaine, comme le fleuve, est un miroir.

« On s'est demandé à quel argot appartenait le lexique rabelaisien et M. Sainéan a publié là-dessus, chez Boccard, deux volumes magnifiques, où resplendit, à travers les mots, la civilisation de la Renaissance. Là-dessus j'insiste dans les *Horreurs de la guerre :* ce langage, c'est celui à la fois de l'érudition et du trimard, d'un vagabond encyclopédique (c'est Rabelais qui a créé le mot *encyclopédie*) et nous savons, par le chapitre prodigieux « des chemins qui marchent », à quel point maître Alcofribas aimait la route et avec quel plaisir il y vagabondait, de Tours à Poitiers, de Poitiers à Montpellier, de Montpellier à Lyon, de Lyon à Nancy et à Metz, bouffant les kilomètres avec le moteur de sa curiosité irrassasiée et le « pneumichelin » de ses pattes solides. Montaigne dit que ses pensées lui viennent « au branle de sa voix, comme la foudre au son des cloches ».

Digitized by Google

Mais à Rabelais ses mots, jusqu'alors in-ouïs, venaient au branle de la marche, sous l'astre d'Apollon, et j'en jurerais.

« Or, alors que l'argot des villes a varié et varie sans cesse, le « trimard » est à peu près demeuré le même au cours des âges. C'est lui que parlaient les poilus dans les tranchées. Mais Rabelais l'a rendu incompréhensible en le farcissant, pour s'amuser, de termes savants et de vocables forgés à l'érudite. »

Le quatrième centenaire de la naissance de Jeanne d'Albret (1528-1928). — Jeanne d'Albret est née au vieux château royal de Saint-Germain-en-Laye — dont il ne subsiste plus, depuis les travaux effectués sous François Ier, que le donjon, la chapelle et les substructions — le 16 novembre 1528, à cinq heures du soir. A l'occasion du quatrième centenaire de cet événement, une plaque commémorative va être inaugurée à Saint-Germain. Mais les principales manifestations auront lieu fin octobre, à Pau, capitale de l'ancien état souverain de Béarn, dont le château fut la résidence préférée de la reine de Navarre. On sait que la mère de Henri IV, non seulement a joué un rôle de premier plan dans l'histoire politique du troisième quart du XVIe siècle, mais encore par sa vaste culture et par son talent d'écrivain — surtout dans ses lettres dont plusieurs sont de véritables chefs-d'œuvre — s'est montrée la digne fille et continuatrice de la Marguerite des princesses. Il est donc à souhaiter que la commémoration projetée attire l'attention des érudits et des lettrés sur une des figures les plus nobles et les plus caractéristiques du siècle de la Renaissance.

Deux écrits inédits d'Anne de Bretagne et d'Henri IV retrouvés au bourg de Batz (Loire-Inférieure), publiés par A. Audigé (*Bulletin* de la Soc. archéol. et hist. de Nantes et de la Loire-Inférieure, t. LXVII, 1927 (Nantes, 1928), p. 91-100). — La première pièce est un « don de rachapt, par Anne, royne de France et duchesse de Bretaigne, à Jehan, seigneur de la Villeneuve, des rachaptz de la Villeneuve », daté de Blois, le 3 mars 1502.

La deuxième, également retrouvée dans les archives de la cure de Batz, a été expédiée du camp de Mantes, le 27 mars 1590, par Henri IV à M. de La Hunaudaye, lieutenant général au gouvernement de Bretagne. Le 11 mars 1590, M. de Fontaine, lieutenant général, qui, depuis plusieurs mois, s'évertuait à maintenir dans l'obédience royale la place — très catholique

Digitized by Google

— de Saint-Malo, surexcitée par son conseil de ville, fut tué par des conjurés qui avaient pénétré par trahison dans le château. Mais, le 14 mars, le Béarnais battait les Ligueurs à Ivry et s'en allait camper à Mantes. C'est de là qu'il manda à La Hunaudaye son regret d'ajourner sa décision de se rendre « en personne » en Bretagne, ayant à tirer « le fruict » de la victoire, priant son lieutenant d' « assister de tout [son] pouvoir » le jeune — trop jeune gouverneur — Henri de Bourbon, prince de Dombes, et promettant d'envoyer « dans peu de jours » des renforts sous les ordres de La Noue ou du maréchal d'Aumont.

Le « peu de jours » se prolongea. Le parlement de Bretagne ne prêta serment de fidélité que le 30 décembre 1590; La Noue, dit Bras-de-Fer, ne partit qu'en juin 1591 pour remplacer, aux côtés du négligent prince de Dombes, La Hunaudaye, mort près de Vitré, en janvier 1591, des fatigues de ses campagnes. Il fut lui-même tué au siège de Lamballe et remplacé par M. de Lavardin. Mais la cause royale, mal servie par Dombes, subit un nouvel échec à la bataille de Craon (23 mai 1592). L'année suivante, Dombes fut réduit à une fuite honteuse, et il fallut que le vieux maréchal d'Aumont vînt, en juin 1593, rétablir la situation. Il mourut à son tour en 1595. La lettre de Henri IV montre qu'en somme le roi, qui, après sa victoire d'Arques, avait poussé jusqu'à Laval, n'avait jamais renoncé à reconquérir personnellement la Bretagne; mais que la lutte contre Mayenne lui parut d'intérêt plus immédiat, et la campagne de l'Ile-de-France plus importante que celle dirigée contre Mercœur.

Dr Paul Delaunay.

Le gérant : Jean Plattard.

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

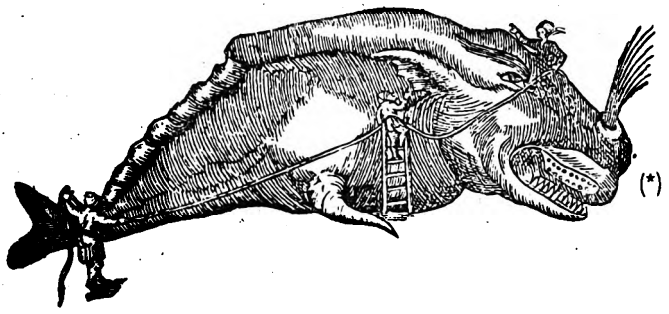

(*)

LA
CÉTOLOGIE DE RABELAIS

I.

Les Mysticètes.

§ 1. Les Balænidés. — *Les baleines de la Manche et de la côte basque au moyen âge. — La pêche à la baleine au XVIe siècle et ses produits. — Utilisation culinaire des cétacés : langue, chair et lard de baleine, dit* craspois *ou* balaine. *Le menu des Gastrolâtres. La graisse de rognons de physétère. — Disparition progressive de la baleine sur les côtes de France depuis le XVIIe siècle. — Baleine des Basques et mégaptère. — Ce qu'en a pu connaître Rabelais. — Messer Gaster et la baleine. — La baleine dans la zoologie mystique.*

§ 2. La Scolopendre. — *Scolopendre terrestre, scolopendre marine et scolopendre cétacée. — Leur identification. — Rabelais a-t-il connu la cétacée?*

§ 1. *Les Balænidés.*

Pour nos lointains aïeux, la baleine n'était pas seulement le poisson mythique figuré, sur les vitraux des cathé-

(*) La première effigie du cachalot (Paré, *Œuvres*, éd. de 1641, l. XXV).

Digitized by Google

drales, en train de régurgiter le prophète Jonas, ou ce monstre, grand comme une île, que le *Bestiaire* de Philippe de Thaon ou le *Livre du Trésor* de Brunetto Latino montraient s'engloutissant sous les pas des marins, débarqués par méprise sur son dos. Beaucoup l'avaient vue de plus près. Dès le IXe siècle, Norvégiens et Islandais, exportateurs de fanons et d'huile de cétacés, lui donnaient la chasse dans les mers arctiques, et elle ne se montrait pas moins communément sur nos côtes. Aux innombrables cétacés, dont les formes ancestrales pullulaient, au miocène supérieur, dans la région d'Anvers (*Neobalæna*, *Probalæna*, *Balænula*, *Balænotus*, *Megapteropsis*, *Cetotherium*), le creusement du Pas de Calais avait, au quaternaire récent, ouvert un accès direct sur la Manche. On lit dans les *Acta sanctorum* qu'au temps où le bienheureux Abbon voguait des rives normandes vers l'Angleterre, une partie des vaisseaux qui l'accompagnaient furent assaillis et coulés par une troupe de monstres marins[1]. D'après Fischer, la baleine des Basques, *Balæna biscayensis*, Eschr., qui mesure de quinze à dix-huit mètres, s'aventurait dans la Manche assez fréquemment pour que, vers la fin du XIe siècle, l'abbaye de la Trinité de Caen prélevât la dîme sur les baleines (*balænæ*) capturées à Dives; l'église de Coutances sur les langues de baleine (*decimas linguarum cetarum*) amenées à Merri, et les églises de Saint-Bertin et Saint-Omer un droit de quatre deniers par queue de baleine. Mais Noël estime que les noms de *wal*, *cete*, *balæna* désignaient alors non seulement la baleine, mais tous les gros poissons à lard, et qu'il s'agissait surtout de marsouins[2]. Quant à M. Gadeau de Kerville, il doute

1. « Ascensa navi, comitantibus aliis octo navibus, cum in altum processissent, repenté conspiciunt marsuppas et porcipisces in fluctibus ludere, balenas dorsa in modum maximorum tectorum attollere..., denique, ortâ tempestate, navis... illæsa ad portum perlata est; reliquæ vero sex, simul cum hominibus, procellis et impulsu piscium quassitæ perierunt » (DD. d'Achery, Mabillon et Ruinart, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*. Paris, Robustel, 1701, in-fol. — Vita S. Abbonis abb. Floriacens., sæc. VI, pars. 1, p. 40).

2. S.-B.-J. Noël, *Histoire générale des pêches anciennes et modernes*. Paris, Impr. royale, 1815, in-4°, t. I, p. 227-230.

Digitized by Google

que la baleine des Basques ait jamais hanté les côtes normandes[1].

Par contre, cette dernière abondait à l'époque dans le golfe de Gascogne et sur les côtes occidentales de la péninsule hispanique où les Basques, grands pêcheurs, et au besoin pirates et naufrageurs, la pourchassaient.

Ils avaient probablement appris leur métier à l'école des Normands, et leur ardeur les entraîna peut-être plus loin qu'on ne pense. D'après une tradition en cours à Cap-Breton, des marins de ce port auraient traversé l'Atlantique et découvert l'embouchure du Saint-Laurent en 1350, bien avant Christophe Colomb.

En tout cas, cette pêche est mentionnée dès 1199 dans le golfe de Gascogne et y fut sans doute pratiquée antérieurement. Elle se perpétua sur les rivages du Labourd, du Guipuzcoa, de la Biscaye; aussi la baleine figure-t-elle dans les armoiries de Biarritz, Fontarabie, Bermeo, Lequeytio, Ondarron, Castro-Urdiales, Loredo.

A Biarritz, on procédait au dépeçage sur le Port-Vieux, et l'on a trouvé sur plusieurs points de la côte les restes de tours de vigies et de fours à fondre le lard. Les rois d'Angleterre, ducs de Guyenne, prélevaient sur le produit de cette pêche des droits seigneuriaux et se réservaient même en certains points les droits d'échouage. En 1270, Édouard Ier taxa les poissons apportés au marché de Biarritz, et les cétacés amenés au rivage par les marins d'Anglet. Sur quoi nos gens, ingénieux, s'avisèrent de dépecer leur proie au large[2].

Le gibier se raréfia progressivement. De 1486 à 1498, les Biarrots ne harponnèrent aucun cétacé. Or, en 1257, Guillaume Lavielle avait donné à l'évêché et au chapitre de Bayonne la dîme des baleines pêchées par les gens de

1. H. Gadeau de Kerville, *Faune de la Normandie*. I : *Mammifères*. Paris, Baillière, 1888, in-8°, p. 225, note. — Espèce rayée par H. Gadeau de Kerville de la *Liste des mammifères observés en Normandie à l'état fossile, sauvage et domestique*. Rouen, impr. Lecerf, 1922, in-8°.

2. Cf. Ch. Rabot, *La pêche de la baleine par les Basques*, La Nature, n° 2796, 1er novembre 1928, p. 404-408.

Digitized by Google

Biarritz. Une convention du 30 août 1498 réduisit cette dîme au vingtième, ce qui n'empêcha point les habitants de refuser la redevance en 1566, d'où un procès qui, du sénéchal de Bayonne, fut porté par appel devant la cour du Parlement de Bordeaux, et liquidé par une transaction du 1er septembre 1566[1]. Cependant, en cette période, les pêcheries de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz étaient encore florissantes.

L'*Atlas* de Mercator figure sur la carte du « comté de Bourdelois, » émergeant des flots de la « Mer Aquitanique », une sorte de monstre marin, d'ailleurs pourvu d'une trompe fantaisiste[2]; Gesner se documentait sur les cétacés auprès de son confrère Chapelain, *Capellanus, medicus doctissimus, qui non procul a Baïona habitat, quo in sinu quotannis beluæ capiuntur*[3]. Rondelet, plus directement, s'informait auprès de « ceux qui tous les ans en la coste de Baione font le guet à ces bestes pour les prendre, puis les partissent en pièces »[4]. Il donne, sous le nom de « balene vulgaire », la figure d'un cétacé bien reconnaissable à l'absence de nageoire dorsale et qui n'est autre que la baleine des Basques. Ambroise Paré, qui fut envoyé à Biarritz en 1564 par Charles IX pour soigner le prince de la Roche-sur-Yon, ne manque point de parler de « ce monstre poisson », dont il donne d'ailleurs un dessin très inexact[5]. Il énumère tous les produits que l'on en retire. « Leur chair n'est rien estimée, mais la langue, pour ce qu'elle est molle et délicieuse, ils la sallent; semblablement le lard, lequel ils distribuent en beaucoup de provinces; ils gardent la graisse pour brusler et frotter leurs bateaux, laquelle étant

1. Cf. P. Fischer, *Cétacés du sud-ouest de la France*, Actes de la Soc. linnéenne de Bordeaux, vol. XXXV, 4e série, t. V, 1881, p. 5-217.

2. *Atlas*, éd. par Josse Hondius. Amsterdam, 1630, p. 242.

3. C. Gesneri, *Historiæ animalium Liber IV qui est de piscium et aquatilium animantium naturâ*. Zurich, Froschover, 1558, in-fol., p. 852.

4. Rondelet, *L'histoire entière des poissons*. Lyon, Macé Bonhome, 1558, in-8°, 1re partie, l. XVI, ch. VII, p. 352.

5. Cf. P. Delaunay, *Ambroise Paré naturaliste*. Laval, Goupil, 1926, 70 p. in-8°.

Digitized by Google

fondue ne se congèle jamais. Des lames qui sortent de la bouche on en fait des vertugales, busques pour les femmes, et des manches de cousteau et plusieurs autres choses; et quant aux os, ceux du pays en font des clostures aux jardins et des vertèbres des marches et selles pour se seoir en leurs maisons. J'en fis apporter une que je garde en ma maison comme une chose monstrueuse[1]. »

La langue de baleine, coupée par tranches et salée, était alors vendue comme un mets délicat sur les marchés de Bayonne, Ciboure et Biarritz. Et lorsqu'au cours de leur voyage au Brésil les gens de Villegagnon dépecèrent une baleine échouée aux rivages de *Ganabara*, « la langue, qui était le meilleur, fut salée dans des barils et envoyée en France à M. l'amiral » (Coligny[2]).

La chair était moins estimée. Jean de Léry, qui put la goûter fraîche, avoue qu'elle n'était « pas fort bonne », et Bruyerin Champier, fin gourmet, la déclare *vilissima*. Opinion justifiée de vieille date pour qui sait que le plus ancien menu sur lequel figure la baleine valut aux convives — encore que doués d'estomacs islandais, — une formidable indigestion[3].

Le lard, salé, était connu dès le XIVe siècle sous le nom de « craspois », sans doute parce que, nous dit Paré, on le mangeait en « caresme avec des pois. » *Hujus piscis lardum est quod* graspois *vocatur*, écrivait déjà Albert le Grand — « Craspois c'est baleine salée », dit le *Ménagier de Paris*. — Il est vrai que, d'après Noël, la même étiquette s'appliquait au lard de marsouin. On l'appelait aussi *balaine*[4];

1. Paré, *Œuvres*. Lyon, Ph. Borde, 1641, in-fol., l. XXV, Des monstres, p. 689.

2. *Le voyage au Brésil de Jean de Léry* (*1556-1558*), éd. par Charly Clerc. Paris, Payot, 1927, in-8°, p. 139.

3. Cf. la Saga de Thorfin Karlsefni, in Langlois, *La découverte de l'Amérique par les Normands vers l'an 1000, deux Sagas islandaises*. Paris, Société des éditions géographiques, 1924, in-8°, p. 96.

4. Sainéan, *L'histoire naturelle et les branches connexes dans l'œuvre de Rabelais*. Paris, Champion, 1921, in-8°, p. 213. — *La langue de Rabelais*. Paris, de Boccard, 1922-23, 2 vol. in-8°, t. I, p. 180.

Digitized by Google

et c'est sous cette acception culinaire que Rabelais l'inscrit au menu des Gastrolâtres, pour les « jours maigres entrelardés » (*Tiers Livre*, ch. LX.) L'ingestion de ce mets, de provenance aquatique, n'enfreignait point en effet la loi du jeûne, c'est pourquoi on le nommait encore lard de carême. Les marchands de marée de la capitale en débitaient au temps de Charles VI, comme nous l'apprend le *Ménagier de Paris* (1393). Il en était encore consommé dans l'ouest du royaume et jusque dans le Bas-Maine. Dans ses *Chroniques du pais de Laval*, Guillaume Le Doyen se plaint de la cherté de cette denrée pendant les carêmes de 1530 et 1531 :

1530 Poisson d'eau doulce le caresme
Ne nous fit pas moult grand apresme
Ainsi estoit celuy de mer,
Balayne, alouse, tout est cher
. . . . . .

1531 Et pour le caresme sercher
Poisson ne fut du tout trop cher,
Mais haren, alouze et lamproye,
Balayne, marsouins, halfrays[1]
Coustaient beaucoup en leur vesture[2].

Lorsqu'à l'occasion de son entrée solennelle à Paris, Élisabeth d'Autriche fut invitée à banqueter à l'évêché, le 30 mars 1573, le traiteur Liénard Hubert servit une grande profusion de coquillages et de poisson, parmi lequel cinquante livres de baleine[3].

On conçoit dès lors que, vainqueurs d'un physétère, les compagnons de Pantagruel, « hespalliers de la nauf lanternière », n'aient point hésité à remorquer jusqu'à l'île Farouche le monstre lucratif « pour en faire anatomie et

1. Hal frays, hart : nom du congre ou anguille de mer.
2. Guillaume Le Doyen, *Annales et chroniques du pais de Laval et parties circonvoisines*, publ. par H. Godbert et L. La Beauluère. Laval, Godbert, s. d. (vers 1858), in-8°, p. 228 et 269-270.
3. A. Franklin, *La vie privée d'autrefois, la cuisine*. Paris, Plon, 1888, in-16, p. 103.

Digitized by Google

recueillir la graisse des rognons, laquelle disoient estre fort utile et nécessaire à la guérison de certaine maladie qu'ils nommoient faulte d'argent[1] ». Double et plaisante allusion aux profits du dépeçage et aux propriétés thérapeutiques que l'on attribuait à la graisse périrénale[2].

Pourchassées, décimées, les baleines, finalement, se raréfièrent ou s'enfuirent. Dès la fin du xve siècle, les pêcheurs de Saint-Brieuc, d'Olonne et ceux du pays de Lanternois, autrement dit les Rochelais, et ceux de Saint-Jean-de-Luz, de Ciboure, les allaient chercher dans les parages de Terre-Neuve, de l'Islande, en attendant de pousser jusqu'en Norvège (Guldberg).

Au xviie siècle, notre pêche côtière était en décadence : on ne compte plus, pour Biarritz, que neuf prises de 1611 à 1614; une en 1621; une en 1626; en 1630, rien que des cachalots. La dernière capture, en 1698, est due aux marins de Pasajes, et la pêche devient désormais exclusivement hauturière.

Les cétacés, que les cartes de Jean Leclerc figuraient encore en 1624 au large des côtes du « pais de Caux » et du « Bourdelois », disparaissent, à la fin du siècle, des atlas géographiques.

Si le contrat passé en 1633 entre les jurats de Biarritz et le sieur Harismandy réserve, à l'église de Biarritz, les langues des « vallaines, vallenatz, ou cadratz », ainsi « que de tous temps il est accoutumé »; si Clairac rapporte encore, en 1671, que « les pescheurs de Guyenne donnent, par dévotion, à l'église, les langues des baleines et balenons qui est la partie de la beste la meilleure à manger, et semble du lard, » au début du xviiie siècle l'utilisation culinaire des cétacés est fort oubliée, du moins en France[3].

1. *Pantagruel*, l. IV, ch. LX.

2. La médecine ancienne préconisait la graisse des rognons du verrat : *Per se axungiam medici antiqui maxime probabant renibus detraciam* (Pline, XXVIII, 27). Et aussi celle des ruminants : *A renibus autem laudatissimum est* (Pline, XXVIII, 28).

3. L. Lémery, *Traité des aliments*, 2e éd. Paris, Witte, 1705, in-12, p. 433.

Digitized by Google

Au cours du XVIIIe siècle, les incursions de ces animaux sur les rivages atlantiques devinrent exceptionnelles. Nombre d'espèces ayant disparu ou émigré, leur histoire se fit très obscure. Et certains naturalistes, tels que Lacépède, confondirent, pour parler comme l'abbé Delille,

> Ces monstres des mers dont la puissante haleine
> Avec un bruit horrible élance en gerbes d'eaux
> L'Océan revomi par ses larges naseaux[1].

G. Cuvier lui-même, faute de captures et de documents, se tint dans une prudente réserve et restreignit excessivement le nombre des espèces. Aujourd'hui que la grande baleine arctique, ou *Balæna mysticetus*, L., est à peu près éteinte, et que la *B. biscayensis*, Eschr., qui lui survit, ne se montre plus que très rarement sur nos côtes[2], il a fallu les observations de Scoresby (1823), les recherches obstinées de Reinhard et d'Eschricht[3], complétées par celles de van Beneden et autres, pour reviser méthodiquement la cétologie, dissocier les rorquals des baleines franches; parmi ces dernières, distinguer de la grande baleine ou *B. mysticetus*, L., qui n'abandonne jamais les glaces du Nord, la baleine des Basques, et la *B. cisarctica*, Cope, *blackwhale* des baleiniers américains, *Sardaco baleac*, baleine de troupe, baleine de Sarde, ou Sarde, des vieux pêcheurs basques, en somme retrouver ou vérifier ce que savaient fort bien les anciens baleiniers norvégiens, islandais, hollandais et basques; ce qu'avaient recueilli de leur bouche Pierre Belon, « le père de la cétologie », Rondelet, Paré et Mercator[4], et ce que tâchèrent de compléter plus tard Sibbald, Klein, Fabricius, Hunter et Bonnaterre.

1. J. Delille, *Les trois règnes de la nature*. Paris, Michaud, 1821, in-18 (t. XIII et XIV des *Œuvres*), t. II, chant VII, p. 129.

2. R. Legendre, *Les cétacés de nos côtes* (*La Nature*, n° 2721, 29 mai 1926, p. 337-342).

3. Eschricht, *Questionnaire relatif aux cétacés du golfe de Gascogne*, Actes de la Soc. linnéenne de Bordeaux, t. XXII, 1859, p. 213, 427, 432.

4. Mercator, en son *Atlas* (éd. d'Amsterdam, 1630, p. 28), distingue

Digitized by Google

On voyait encore avec la « balene vulgaire » une autre baleine que Rondelet nomme la « vraie balene » et que « l'on appelle en Saintonge *gibbar* ». Bien que la figure en soit assez défectueuse, il y faut reconnaître la Gubarte des Basques, la Jubarte de Lacépède et notre *Megaptera boops*, Fabr.[1]. Elle s'aventure parfois jusque dans le golfe de Gascogne.

Rabelais, quand il parle de baleines, ne précise point, et sans doute n'en cherchait-il pas si long. Il n'est pas impossible toutefois que pendant son séjour chez les Cordeliers de Fontenay-le-Comte, où il connut le médecin naturaliste Raoul Colin, ou auprès de l'évêque de Maillezais, il ait ouï sur ce sujet quelques propos des pêcheurs de la côte poitevine ou saintongeaise.

C'est Messer Gaster, dit-il, qui « les poissons tant de mer comme d'eau douce, balaines et monstres marins, sortir... fait » (*Pant.*, IV, 57). Sans doute; mais, en sus de l'attrait du plancton dont ils se nourrissent et qu'il leur faut pourchasser, les cétacés sont soumis à cette autre nécessité, non moins impérieuse, qu'est la respiration. Ils émergent à cette fin, par intermittences. Mais nous ne sommes guère mieux renseignés que le XVIe siècle sur le temps de plongée qui sépare deux oxygénations (une heure, peut-être, au dire de Racovitza) et sur la profondeur à laquelle ces monstres se complaisent communément. Rabelais parle, il est vrai, du « bas abisme », et d'aucuns disent 1,300, 1,500, voire 1,700 mètres (Gray). Par contre, Racovitza admet que la baleine australe ne s'enfonce guère au delà de 100 mètres. Et il y a encore un autre besoin : l'instinct sexuel. Et Maître François, qui en a tant célébré la puissance, omet de nous parler des idylles de la baleine.

Au reste, n'approfondissait-il point ces mystères de la

fort bien « la balaine de Bretagne, longue de trente aunes et sans dents », des « très grandes balenes qui se voyent peu souvent, ressemblans à une isle plus qu'à un poisson... ».

1. Rondelet, *Hist. des poissons*, 1re partie, l. XVI, ch. VIII, p. 353-354.

Digitized by Google

biologie océanique. Et le mot de baleine réveille plutôt en lui les souvenirs caricaturaux de la zoologie mystique[1]. Lorsque Panurge épouvanté se trouve en présence du physétère, il croit voir surgir « Leviathan descript par le noble prophète Moses en la vie du sainct homme Job[2] ». Or, Léviathan n'est pas seulement cet animal polymorphe que les commentateurs se sont évertués à déterminer, et dont Jean de Cuba a scrupuleusement décrit les allures composites[3]. Il est aussi, dit Rabelais, et comme le représentaient les *Mystères*, « la grande gueule infernale[4] » qui vomit les démons et engloutit les damnés; gueule de baleine, ou de dragon, et c'est tout un, que nous montrent les tableaux des primitifs, et qui se retrouve encore dans le *Char de la Mort* de van Heemskerke, le *Jugement dernier* de Brueghel et sous le pinceau de Lucas de Leyde.

§ 2. *La Scolopendre.*

Une fois occis, nous dit Rabelais, « le physetere se renversa ventre sus dors comme font tout poissons morts; et ainsi renversant les poultres contre bas en mer ressembloit au scolopendre, serpent ayant cent pieds comme l'ha descript le sage ancien Nicander ». Et ce terme de scolopendre nous ramène une fois de plus aux cétacés, et même à d'autres embranchements zoologiques.

Les anciens auteurs distinguent la scolopendre terrestre, la scolopendre marine et la scolopendre cétacée.

La scolopendre terrestre est mentionnée par Aristote

1. Cf. J. Avalon, *Du gros poisson qui engloutit Jonas*. Æsculape, 18e année, n° 9, septembre 1928, p. 217-225.

2. Job, III, 8.

3. Dom Calmet, dans son *Commentaire*, pense que Léviathan désigne le crocodile. Jean de Cuba, dans le *Hortus sanitatis* (*De animalibus*, ch. LXXXIV), en fait une sorte de dragon qui rampe sur la terre comme le serpent, nage dans l'eau comme la baleine et vole dans l'air, *unde et in Asiâ tribus nominibus appellatur, scilicet serpens, cetus et Leviathan*. C'est à ce titre de *Cetus* que J. de Cuba le mentionne derechef *De piscibus*, ch. XLIX, fol. 82 (éd. de 1536).

4. *Quart Livre*, IV, 33.

Digitized by Google

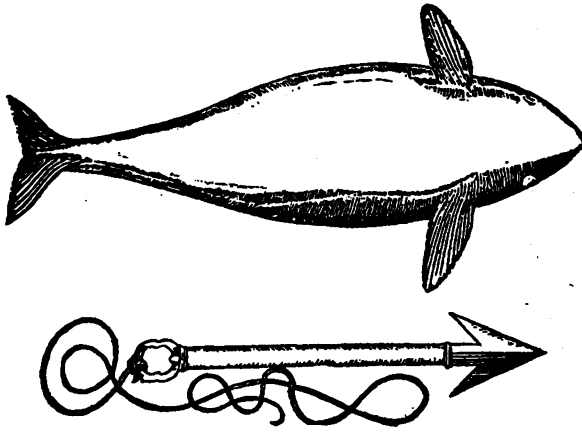

« La Balene vulgaire »
(Rondelet, 1558).
(*Balæna biscayensis*, Eschr.)

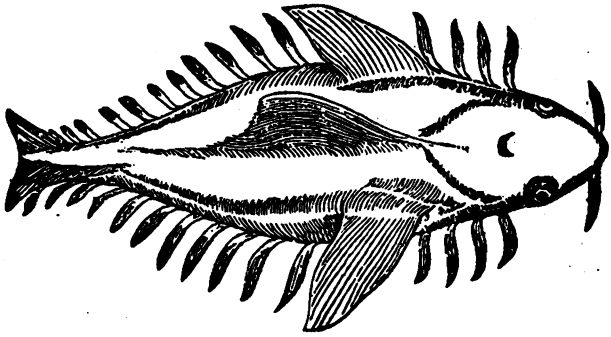

« La Scolopendre cétacée »
(Rondelet, 1558).

Digitized by Google

(*Hist. an.*, I, 5; IV, 1 et 7), Pline (IX, 67), Dioscoride[1], et Nicandre qui compare sa progression sur de nombreuses pattes à celle d'une galère à deux rangs de rames. Elle

> Se meut des pieds comme l'on veoid sur mer
> Avec des aeslerons la galère ramer,

dit le traducteur de Nicandre, Jacques Grévin[2]. Elle fut, de tout temps, redoutée pour le venin de sa morsure. C'est notre *Scolopendra cingulata*, Latr., de la France et de l'Europe méridionales, insecte myriapode, de l'ordre des chilopodes. Son corps de vingt et un anneaux porte vingt et une paires de pattes, dont la première, transformée en forcipules, injecte par sa piqûre un venin fortement œdématigène[3].

La scolopendre marine est également décrite par Aristote (*Hist. an.*, II, 10), qui la range à côté des serpents d'eau. Plus rouge et plus petite que la précédente, et pourvue de pattes plus nombreuses, elle vit, dit-il, dans les rochers, non loin du rivage. D'après le Stagirite (*Hist. an.*, IX, 25) et Pline, « quand elles ont avalé un hameçon [les scolopendres] vomissent tous leurs intestins jusqu'à ce qu'elles soient délivrées, et les ravalent ensuite » (Pline, IX, 67). Albert le Grand et Cuba, dans l'*Hortus sanitatis*, se bornent à copier cette remarque. Aristote ajoute (IX, 25) que « tout leur corps est piquant, lorsqu'on le touche, comme celui des orties de mer », ce qui leur vaut également une place dans la galerie des animaux venimeux de Nicandre. Rondelet en décrit deux espèces, la rouge et la blanche[4]. Jonston distingue également la variété *nue*, d'Aldrovande, et l'*améthystine* ou chenille de mer, plus velue et plus colorée, en dénonçant ses méfaits urticants[5].

1. P. A. Matthioli Senensis, *Commentarii denuo aucti in libros sex P. Dioscoridis.* Lyon, G. Coterius, 1562, in-4°, l. VI, ch. XLIII, p. 824.
2. *Deux livres des venins*, par J. Grévin, *ensemble les œuvres de Nicandre.* Anvers, Plantin, 1568, in-4°, p. 138.
3. Cf. M. Phisalix, *Animaux venimeux et venins.* Paris, Masson, 1922, 2 vol. in-8°, t. I, p. 182-183.
4. Rondelet, *Histoire des poissons*, 2e partie, p. 74.
5. *Historiæ naturalis de serpentibus Libri II*, J. Jonstonus

Digitized by Google

Il s'agit d'annélides polychètes errantes, probablement de grandes néréides (*Nereidæ*, *Glyceridæ*, *Nephtydæ*), pourvues de parapodes latéraux qui ressemblent à des pieds. Elles dévaginent et protractent, sous la forme d'une trompe charnue, non leurs intestins, mais la partie antérieure de leur tube digestif.

Une fable rapportée par Pline (IV, 22), et dont Rabelais, par la bouche d'Eusthènes (*Pant.*, IV, 64), se fait plaisamment l'écho, prétend que le contact de la salive humaine est mortel pour ces animaux : *Scolopendram marinam rumpi aiunt, si hominis sputo madefiat.*

Rabelais, en comparant à la scolopendre le physétère tout hérissé des dards lancés par Pantagruel, invoque l'autorité du « sage ancien Nicander ». Or, Nicandre n'a parlé que de la scolopendre marine et de la scolopendre terrestre. Mais

Si parva licet componere magnis,

on estimera que Rabelais a dépassé la mesure en rapprochant l'énorme cachalot de l'humble annélide ou du modeste chilopode. Et il me souvient d'une autre scolopendre, depuis nommée la scolopendre cétacée, poisson monstrueux de la mer des Indes, dont Élien a parlé le premier : « *Maximum cetum marinum*, dit-il, *hanc quoque esse audivi : quam de mari tempestatibus in litus expulsam nemo foret tam audax quin aspicere horreret. Ii vero qui res marinas percallent eas inquiunt spectari toto capite eminentes e mari, et narium pilos magna excelsitate apparere, et ejus caudam similiter atque locustæ latam perspici. Reliquum etiam corpus aliquando in superficie æquoris spectari, idque conferri posse cum triremi justæ magnitudinis atque permultis pedibus utrinque ordine tanquam e scalmis appensis, ut itá dicam, remigare*[1]. »

Rabelais connaissait-il le texte en question ? « Les livres

M. D. concinnavit. Amsterdam, Schipper, 1657, in-fol., p. 31, art. IV.

1. Claudii Æliani, *De animalium naturâ libri XVII*, P. Gillio et C. Gesnere Helvetio interpretibus. Genève, Phil. Albert, 1616, in-18, l. XIII, ch. XXIII, p. 790-791.

Digitized by Google

d'Élien, dit J. Plattard, étaient de ceux qui intéressaient chez Rabelais la curiosité du naturaliste. Il est possible qu'il les ait lus soit dans le texte, soit dans quelque traduction latine; il existait beaucoup de traductions partielles de la *Varia Historia*. Il est possible également que ces références à Élien aient été puisées dans quelques compilations... Ainsi, en 1533, Pierre Gille publie à Lyon chez S. Gryphe une *Historia animalium* qui est rédigée à l'aide de renseignements puisés pour la plupart dans Élien[1]. »

Cette trirème animée, cette scolopendre géante dont on fit accroire à Élien fut dès lors scrupuleusement inscrite au catalogue zoologique par les naturalistes. Gesner la cite et la figure tout en ajoutant que c'est une invention d'Olaüs Magnus[2]. De même Rondelet, qui la représente avec de longs barbillons labiaux, une forte nageoire dorsale et deux latérales, une queue de langouste et autour du corps une couronne de pinnules analogues à celles des Scombridés[3].

On la retrouve encore dans Aldrovande[4] et dans Jonston[5]. Il est impossible de savoir à quoi répondait ce fantastique animal : peut-être à quelque grand squale, ou à une vision défigurée de la *mégaptère* indienne, ou du rorqual de l'océan Indien, ou à l'une de ces immenses algues flottantes qui ont donné naissance à la légende du grand serpent de mer[6].

1. J. Plattard, *L'œuvre de Rabelais, sources, invention et composition*. Paris, Champion, 1910, in-8°, p. 190-191.
2. C. Gesneri, *De piscium et aquatilium animantium naturâ*. Zurich, 1558, p. 1009.
3. Rondelet, *Histoire des poissons*, 1re partie, l. XVI, ch. XII, p. 358.
4. Ulyssis Aldrovandi... *De cetis*. Bononiæ, 1638, lib. I, cap. IX, p. 721 et fig. p. 721.
5. *Historiæ naturalis de piscibus et cetis Libri V*, J. Jonstonus med. doct. concinnavit. Amsterdam, Schipper, 1657, in-fol., p. 156.
6. Cf. Vallot, *Ambroise Paré au XIXe siècle*, Mém. de l'Acad. des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 1835, p. 14-15.

Digitized by Google

II.

Les Denticètes.

§ 1. Les Physétéridés. — *Le physétère de Rabelais. Rencontre du monstre par la flotte de Pantagruel. Branle-bas de combat. Un cétacé mélophobe. Sources de la narration de Rabelais. Ce que disaient les navigateurs du XVIe siècle. — Les physétères de l'île d'Outre et de l'île des Andouilles.*

Origine du mot « physeter ». Les cétacés dans Aristote et dans Pline. Le physétère de Pline est le cachalot. La cétologie médiévale : la baleine femelle du cachalot. Données fantastiques fournies par Jean de Cuba et Olaüs Magnus. La baleine dans la langue populaire. Les cétologistes de la Renaissance : Pierre Gilles, Paul Jove, Wotton, Belon, Rondelet. Évolution de la terminologie : du Pinet, Rondelet, Paré, Rabelais. Apparition tardive du mot cachalot. — Représentation iconographique du cachalot : Paré, Clusius. — Spécification tardive du genre cachalot.

Morphologie du cachalot dans Rabelais. Emprunts à Pline. — Allures du monstre dans Rabelais.

Distribution géographique du cachalot dans Rabelais. — C'est un animal Nord-Atlantique. — Migrations saisonnières des cétacés.

Interprétation onomastique du mot baleine. — Le cachalot considéré comme une baleine mâle. — Perpétuation onomastique de cette confusion.

§ 2. Les Delphinidés. — *Le narval et la corne de licorne. — Le dauphin ou oie. — Le marsouin.*

§ 1. *Les Physétéridés.*

Des monstres marins cités dans l'épopée pantagruélique, le physétère est certainement le plus imposant. On sait comme il fut rencontré par la flotte de Pantagruel au large

Digitized by Google

de l'île Farouche, et qu'à son approche toutes « les trompettes de la thalamège » sonnèrent l'alarme afin de rallier les autres navires[1]. Peut-être aussi ces fanfares avaient-elles pour but d'épouvanter le monstre. Le procédé est déjà, d'après Strabon, recommandé par Néarque : *Discedant clamore ac tubis repulsæ.* Antoine de Torquemada assure également en son *Hexaméron* que, pour écarter le « Fisiter », Dieu a « donné remède par le moyen du son des trompettes et coups d'artillerie, de quoy s'avisent les navigeans quand ils le sentent[2] ». Et pendant que Panurge terrifié se lamente, l'artillerie de Pantagruel et les traits de Frère Jean criblent le monstre qui s'en rit, jusqu'à ce que les « piles et dards » lancés par le bras puissant de Pantagruel en viennent à bout.

Où Rabelais a-t-il pris l'idée de ce duel nautique? Peut-être dans Pline, qui raconte (IX, 5) le grand combat que livrèrent à une orque l'empereur Claude et ses cohortes dans le port d'Ostie. Mais ce drame de la mer fut un thème souvent repris au XVIe siècle par les écrivains. Les héros de l'histoire macaronique de Merlin Coccaie, aux prises avec une baleine, dardent leurs javelots avec la même précision balistique que Pantagruel crevant « l'œil droict » du physétère[3]. — Le « Fisiter », dit à son tour Antoine de Torquemada, « a deux cens coudées de longueur, la teste très grande et la gueule aussi... Quand il voit quelque bateau, il emplit beaucoup de fois sa gueule d'eau... et la jette par ces conduits sur les mariniers de si grande force qu'il les fait perdre avec le vaisseau, et si cela ne suffit, quand il les

1. *Pantagruel*, l. IV, ch. XXXIII.

2. *Histoires en forme de dialogues sérieux de trois philosophes, contenans plusieurs doctes discours en diverses sciences..., le tout en six journées* (par Antoine de Torquemada), *nouvellement traduictes d'Espagnol en François*, par G. C. T. (Gabriel Chappuys, Tourangeau). Rouen, Jean Roger, 1625, in-12, p. 508.

3. « Centaurus erat dardum stringendo paratus
Quem sfronzolantem dextrum transfixit occhium;
Usque ad cervellum penetravit puncta sagittœ... »

(*Opus Merlini Cocaii poetæ Mantuani Macaronicorum*. Venise, Horace de Gobbis, 1581, Macaronea XVIII, p. 365).

Digitized by Google

sent travaillez et en grande peine, il vient au vaisseau et, jettant la moitié de son corps dessus, il le fait aller au fonds; il fait là semblable de sa queue de laquelle il met en pièces d'un coup[1] ». Et Jean de Léry, comme Thevet, confesse — pour la justification de Panurge — que semblables rencontres n'étaient point sans péril[2].

Sous la plume de Rabelais, l'événement n'est pas toujours aussi tragique : ce sont deux physétères simplement facétieux qui, auprès de l'île d'Outre, s'amusent à doucher les marins de Henri Cotiral de « plus d'eau que n'en contient la Vienne depuis Chinon jusques à Saulmur[3] ». Et quant à ceux qui fréquentent les parages de « l'isle des Andouilles », tout au plus sont-ils bons à fournir matière aux méditations uroscopiques de Quaresmeprenant[4].

Un souffleur, donc. Lequel? Originairement, le mot φυσητὴρ signifiait soufflet, tuyau à vent, et, par analogie, évents : φυσητηρα, dit Aristote (*Hist. an.*, VI, 11). Il désigna plus tard, par extension, les cétacés à évents ou souffleurs[5]. Aristote (VI, 11) ne distingue encore parmi ces derniers que la baleine (φάλαινα), le dauphin (δελφὶς) et la scie (πρὶστης). Le mot *physeter* appliqué à l'animal lui-même apparaît dans Strabon qui qualifie de la sorte, à la suite de Néarque, de grands cétacés du golfe d'Arabie[6]. Il se retrouve, latinisé, dans Pline, qui désigne sous ce nom, à en croire G. Cuvier, la grande baleine du golfe de Gas-

1. *Histoires en forme de dialogues*, p. 508.

2. J. de Léry, *Voyage au Brésil, loc. cit.*, p. 87. — Thevet, *Les singularitez de la France antarctique* (1558), nouv. éd. P. Gaffarel. Paris, Maisonneuve, 1878, in-8°, p. 440.

3. *Pantagruel*, l. V, chap. XVIII.

4. *Pantagruel*, l. IV, ch. XLII.

5. Plus soucieux d'étymologie que d'exactitude, les vieux cartographes, et jusqu'au XVIIe siècle, adornent le front des cétacés, qu'ils figurent au sein des océans, d'une sorte de trompe ou tuyau, plus ou moins onduleux, et crachant l'eau, alors que l'orifice des évents est au ras du crâne. Il y aurait une étude intéressante à faire sur la zoologie cartographique ancienne.

6. Valentinus, éd... *Strabonis Geographicorum commentarios*. Bâle, 1523, in-fol., l. XV, p. 495.

Digitized by Google

cogne, ou baleine des Basques[1], opinion d'ailleurs contestable : car Pline distingue nommément le physétère de la baleine et de l'orque. C'est de la baleine des Basques qu'il parle au chapitre v de son livre IX, sous le nom de *balœna*, tout en la confondant peut-être avec le rorqual de la Méditerranée (*Balænoptera musculus*, L. *B. antiquorum*, Fisch).

Quant à l'orque, ennemie de la baleine, dont parle Pline au chapitre v, et qui a disparu, en même temps que son adversaire, du golfe de Gascogne, elle correspond à notre épaulard ou *Orca gladiator*, van Ben. et Gerv. En sorte que le physétère de Pline pourrait bien être un cachalot. On en a vu échouer à maintes reprises sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique, *in Gallico Oceano*, et la description qu'en donne le naturaliste latin répond assez exactement à la réalité. Lorsque le cachalot précipite sa marche, dit Fr. Cuvier, « relevant et abaissant alternativement sa queue, son corps suit le même mouvement, et alors on voit alternativement sa tête paraître de toute sa longueur au-dessus des flots et disparaître ensuite. Il s'élève ainsi à chaque impulsion de vingt à trente pieds hors de l'eau, qu'il fend avec d'autant plus de facilité que... son corps va se rétrécissant en dessous et prend une forme de carène. Il lui arrive même quelquefois de s'élancer entièrement hors de la mer. Ces derniers faits... nous expliquent les paroles de Pline, très intelligibles jusque-là, quand il nous dit que les physétères, dans la mer des Gaules, s'élèvent jusqu'à la hauteur des mâts en faisant jaillir de grandes masses d'eau autour d'eux[2] ».

La méthode scientifique inaugurée par Aristote ne tarda pas à se perdre, et l'on retomba dans le vague des noms collectifs, les emprunts décousus des compilations et la confusion des légendes : « *Cetus*, dit Albert le Grand,

1. *Histoire naturelle de Pline*, trad. Ajasson de Grandsagne, t. VII. Paris, Panckoucke, 1830, in-8°, notes de Cuvier, p. 155.

2. Fr. Cuvier, *De l'histoire naturelle des cétacés*. Paris, Roret, 1836, in-8°, p. 385-386.

Digitized by Google

« Balena »
(Hortus sanitatis. Strasbourg, 1536, l. III, ch. 13, fol. 73).

« Cetus »
(Hortus sanitatis. Strasbourg, 1536, l. III, ch. 17, fol. 74).

Digitized by Google

est piscis major qui visus est... Est autem hic piscis multorum generum. » Et il en décrit de grands et de petits, de glabres et de velus, de dentés et d'inermes. Le mot *cetus* est, en somme, un nom collectif, englobant les cétacés et les pinnipèdes, phoques et morses. Albert distingue, toutefois, comme *aliud genus cetorum*, un grand cétacé souffleur, capable d'engloutir les bateaux sous les torrents d'eau qu'il rejette. Il a, dit-il, de vastes nageoires (assertion inexacte en ce qui concerne le cachalot), la queue bifurquée, et porte, dans la région dorsale, une épaisse couche de lard, qui s'accumule principalement dans la tête, autour de la moelle du cerveau. Le mâle ou *cetus* déverse une abondante liqueur séminale dont l'excès se concrétionne sous forme d'ambre [ambre gris], médicament précieux contre la goutte et la paralysie. D'après certains propos — d'ailleurs contestés par Albert — il ne vaque qu'une seule fois à la reproduction; après quoi il se laisse couler au fond de l'eau où il acquiert des dimensions énormes. La femelle n'a qu'un petit. Une partie de cette description s'applique donc au cachalot, une autre à la baleine; le cachalot est le mâle, et la baleine la femelle : *cujus femina balena vocatur*[1].

Encore que certains échouements de cétacés sur les côtes de la Frise et de la Hollande, rapportés par Albert le Grand, eussent dû permettre des observations plus exactes, la question s'embrouille de plus en plus.

Dans la profusion de poissons *de genere cetorum*, *balena*, *cetus*, *aspidochelone*, *leviathan*, *monoceros*, *pistris* (pour *pristis*), *serra*, *zifius*, dont l'*Hortus sanitatis* pille les noms dans la Bible, Aristote, Pline et Isidore, il est impossible de reconnaître le cachalot[2]. Plus tard encore, et tout homme du Nord qu'il soit, l'archevêque d'Upsal,

1. *Divi Alberti magni de Animalibus libri viginti sex novissime impressi.* Venise, chez les héritiers d'Octavien Scot, 1519, in-fol., fol. 196 r° et v°.

2. *Hortus sanitatis quatuor libris... complectens.* Strasbourg, Mathias Apiarius, 1536, in-8°. — *De piscibus, passim.*

Digitized by Google

Olaüs Magnus, peuplera les mers arctiques des monstres les plus invraisemblables, baleines à bec, à cornes, à barbe, à crête, à couronne, à défenses, faune fantastique, qui s'évanouit parmi les icebergs au sein des nuits polaires, et qu'il serait superflu de prétendre étiqueter scientifiquement[1].

Au reste, la langue populaire ne s'embarrassait point de ces dénominations livresques et s'en tenait au nom collectif de baleine. « Maintenant, sous ce nom, écrit Rondelet, les pescheurs comprennent toutes grandes bestes de mer semblables à la balene[2] ». L'imprécision du terme se maintient dans le *Guide* d'Estienne (1553), qui énumère, parmi les poissons pêchés dans le chenal de Luçon, sur la côte vendéenne, « seiches, merluz, saulmons, alozes, marsouyns et baleines ». Et même encore dans le *Voyage au Brésil* de Jean de Léry (1578), le nom de baleines désigne d'énormes cétacés, sans autre précision[3].

Toutefois, avec le XVIe siècle, s'annonce un renouveau scientifique, un retour à la méthode d'observation. En ichtyologie, l'élan est donné par Paul Jove, « Paulo Jovio le vaillant homme », dont Maître François compulsa sans doute les travaux. Jove parle du *physiter piscis* qui hante l'Océan par delà les Colonnes d'Hercule, et du *capidolius*, dont un individu échoua de son temps sur les côtes de Toscane[4]. Et si Wotton ne dit encore du *physiter* que ce qu'en ont rapporté les anciens[5], voici qu'enfin surgissent les pères de l'ichtyologie moderne, Pierre-Gilles d'Albi, Belon et Rondelet.

Le premier nous est connu comme éditeur d'Élien; hu-

1. Olaüs Magnus, *Historia de gentibus septentrionalibus*. Rome, J. M. de Viottis, 1555, in-fol., l. XXI.

2. Rondelet, *L'histoire entière des poissons*, 1re partie, l. XVI, ch. VII, p. 351.

3. *Éd. cit.*, p. 87.

4. Pauli Jovii Novocomensis medici, *De Romanis piscibus libellus*. Anvers, Grapheus, 1528, ch. II.

5. Ed. Wottoni Oxoniensis, *De differentiis animalium libri decem*. Paris, Vascosan, 1552, in-8°, ch. CXCV, fol. 196.

Digitized by Google

maniste doublé d'un naturaliste[1], et que Rabelais nous montre au Pays de Satin (l. V, ch. XXXI), fort absorbé dans la contemplation d'une *matula* pleine d'urine de poisson. Au reste, savant consciencieux, qui entend ne parler que de ce qu'il a vu. C'est sous toutes réserves qu'il assimile d'une part le *physiter* à ce souffleur *quem vulgo vocant Calderonem*, et à celui *quem Massilienses vocant Mulassum;* d'autre part, la baleine au *capitoleus*, exclusion faite de l'orque qui, dit-il, à tort, n'a point d'évent; autrement dit, il distingue le cachalot, ou *Peis mular* (le mot chaudron n'étant qu'un vocable confus), et un cétacé indéterminable (rorqual?) qu'il appelle baleine et *capitoleus*, expression qui s'appliquerait beaucoup mieux au cachalot[2].

Belon, comme Gilles, mésuse du nom de *capodoglio* ou *balene*, en l'appliquant à un cétacé qui, d'après la figure, n'est ni la baleine ni le cachalot, mais peut-être un *hyperoodon*[3]. Quant au cachalot, il semble l'avoir décrit, et fort mal, sous le nom mal choisi de *chauderon*, cette expression désignant, sur les côtes de la Manche, le *Globicephalus melas*, traille ou dauphin noir[4].

Rondelet, reprenant les noms de φυσητὴρ et de *capidolio*, les reporte, avec ceux de *Senedette* (Saintonge) et de *Peis mular* (Languedoc), à une « cétacée » qui est bien notre

1. Cf. E. T. Hamy, *Le père de la zoologie française, Pierre-Gilles d'Albi* (extrait des *Nouvelles archives du Muséum*, 4e série. Paris, Masson, s. d. (1900), gr. in-8°, 24 p.).

2. *Ex Æliani Historia per Petrum Gyllium latini facti, itemque ex Porphyrio, Heliodoro, Oppiano, tum eodem Gyllio luculentis accessionibus aucti libri XVI, de vi et naturâ animalium.* Ejusdem Gyllii liber unus de *Gallicis et Latinis nominibus piscium.* Lyon, S. Gryphe, 1535, in-4°, p. 550.

3. P. Belon, *La nature et diversité des poissons.* Paris, Ch. Estienne, 1556, in-8° oblong, p. 4-5.

4. Laisné estime que le chauderon de Belon est un cachalot, contredit en cela par Fischer qui veut y reconnaître le dauphin globicéphale. Les dimensions de l'animal et la description, malheureusement vague, données par Belon font plutôt penser au cachalot. En tout cas le nom de chaudon ou chaudron s'appliquait dès le XVIIe siècle, sur les côtes normandes, au globicéphale. Cf. Gadeau de Kerville, *Faune de la Normandie*, t. I, p. 210-213.

Digitized by Google

cachalot, ou *Physeter macrocephalus*, L. Voilà le monstre enfin pourvu d'une personnalité onomastique, encore que l'indigence de la langue contraigne les auteurs à n'user que du vocable grec, ou de mots de terroir, ou de noms collectifs. Du Pinet, dans sa traduction de Pline, rend encore le mot *physeter*, à l'exemple de Rondelet, par *Peis mular* et *Senedecte*[1]. Moins précis, Ambroise Paré, qui figure successivement, en 1573, la baleine franche et le cachalot, ne désigne encore ce dernier que comme « une espèce de balaine[2] ». Faute de mieux, le mot φυσητὴρ, latinisé par Pline (*physeter*) et Solin (*fuseter*)[3], passe, par Rondelet, dans Gesner[4] et Aldrovande[5]. Rabelais se borne à le franciser sous la forme *physétère*[6] encore conservée comme nom générique dans Lacépède[7], et que l'on retrouve chez les auteurs du XVIIe siècle avec les variantes *fisiter*, *physitère* ou *sphisitère*[8]. Le vocable cachalot apparaît au plus tôt dans la langue française en 1628 dans les œuvres des apothicaires poitevins J. et P. Contant[9].

1. Du Pinet, trad. de *L'histoire du monde de C. Pline second.* Lyon, Cl. Senneron, 1566, in-fol. t. I, l. IX, ch, IV, p. 339.

2. *Les Œuvres d'Ambroise Paré.* Lyon, Ph. Borde, 1641, in-fol., l. XXV, Des monstres, ch. XXXIV, p. 690. — Le livre des monstres avait paru pour la première fois à Paris en 1573, sous le titre : *Deux livres de chirurgie.* — Cf. P. Delaunay, *Ambroise Paré naturaliste.* Laval, Goupil, 1926, in-8°, p. 38-39.

3. *Indica maria balneas* [sic] *habent ultrà spatia quattuor jugerum; sed et quos fuseteras nominant, qui enormes suprà molem ingentium columnarum ultrà antennas se navium extollunt, haustosque fistulis fluctus ita eructant, ut nimbos et alluvie plerumque deprimant alveos navigantium* (C. Julii Solini... *Polihistor, sive de situ orbis ac mundi mirabilibus liber*, s. l. n. d., in-4°, ch. LIV).

4. C. Gesneri... *De piscium et animantium naturà.* Zurich, 1558, p. 851.

5. Ulyssis Aldrovandi... *De piscibus libri V et de cetis liber unus.* Bononiœ, apud Nic. Tebaldinum, 1638, in-fol., *De cetis*, ch. IV, p. 689-691.

6. *Pantagruel*, l. IV, ch. XXXIII.

7. *Histoire naturelle de Lacépède*, nouv. éd. par A.-G. Desmarest. Paris, Furne, 1864, 2 vol. in-8°, t. I, p. 79 et suiv.

8. *Fisiter* (*Histoires*, de Torquemada, trad. Chappuys, 1625). — *Sphisitère* (d'Assoucy, *Ovide en belle humeur*, 1650).

9. Ce mot, d'origine basque (*cachau*, *dent*), au dire d'Anderson

Digitized by Google

Quant à la personnalité iconographique du cachalot, elle est attestée pour la première fois dans la figure, d'ailleurs peu fidèle et grossière, que donne Ambroise Paré d'un des trois monstres échoués en 1577 dans l'Escaut. Clusius inséra plus tard, dans ses *Exoticorum libri decem* (Anvers, 1605, in-fol.), le dessin d'un autre cachalot, *cete mirabile*, que les vieux pêcheurs appelaient *pot-walvisch*, et qui échoua en 1598 sur la côte de Hollande[1].

(*Hist. nat. de l'Islande et du Groenland*, t. II, p. 116), dériverait, d'après Roullin, du catalan *quichal*, dent (animal denté). En espagnol, *quixal, quixar*, désignent une dent mâchelière (Littré, *Dict. de la langue française*, t. I, 1863, p. 447); M. Antoine Thomas croit aussi à l'origine hispanique, et vraisemblablement catalane, de ce mot. Toutefois, il semble ne s'être vulgarisé que postérieurement au XVIe siècle. Il apparaît sous la forme *cachalut* dans les œuvres de J. et P. Contant (1628), dont le passage est reproduit par Elsner, *De naturâ et præparatione spermatis ceti, obs. CXXXVI*, p. 166, in *Miscellanea curiosa, sive Ephemeridum medico-physicarum Germanicarum Academiæ Naturæ Curiosorum*, Decuriæ I, annus primus, anni, M DC LXX, 2e éd., Francfort et Leipzig, 1684, in-4°) (comm. de M. le Dr Dorveaux). — Non cité par Furetière (*Dict.*, 1691), le dictionnaire de l'Académie française (1694), P. Danet (1712) et Richelet (1728), le mot cachalot reparaît dans le *Dictionnaire de Trévoux* (1752). Mais il était déjà entré dans la terminologie scientifique avec Lémery et de Jussieu (1733); avec Daubenton (*Encyclop. méth.*, 3e éd., Genève, Neufchâtel, 1778, t. V, p. 679), qui donne les formes *cachalot* et *cachelot;* Anderson (trad. en français par Sellius en 1754); Klein (*Miss. pisc.*, t. II, p. 14), sous la forme *cachelot*, que leur emprunte Linné (*Syst. nat.*, 13e éd. par Gmelin, Lyon, Delamollière, 1789, t. I, p. 226-228). Duhamel du Monceau (*Traité général des pêches*, 2e p., t. IV, Paris, 1782, in-plano, p. 33) adopte la graphie *cachalot*.

Cette expression ne passa que tardivement, par le français, dans les langues germaniques (*kaschalot, kaschelot*, all.; *kaẓilot*, holl.; *kaselotfisk*, suéd.; *kaskelot*, dan.). Elle désignait primitivement, et collectivement, des cétacés dentés. Elle apparaît pour la première fois en danois, avec son acception spéciale, dans les *Lœrde Tidender* de 1746, et se retrouve en 1767 dans la traduction danoise, par von Aphelen, du *Dictionnaire* de Valmont de Bomare. Le cachalot est connu en Suède depuis 1796. (Comm. du Dr Johnsson.)

1. C. Clusii Atrebatis... *Exoticorum libri decem*. Ex officina Plantiniana Raphelengii, 1605, in-fol., p. 131. — Cf. Hunger, *Charles de l'Escluse, Carolus Clusius, nederlandsch Kruidkundige, 1526-1609*. La Haye, M. Nijhof, 1927, gr. in-8°, p. 240.

Digitized by Google

Enfin, la personnalité générique de ce denticète demeurait douteuse. Au début du XVIIe siècle, le cachalot passe encore pour le mâle de la baleine; les Contant écrivent en 1628 « que l'animal duquel se tire ce que faussement on appelle *sperma ceti* n'est autre chose que le masle de la baleine, que l'on appelle à Bayonne *byaris*, et à Saint-Jean-de-Luz et aux lieux où il se prend *cachalut*, et *orca* en latin[1] ». Et Jussieu, rééditant Lémery, répète en 1733 que l'animal nommé *orca*, *byaris*, cachalot, commun « le long de la côte de Galice en Espagne et en Norwège », est une espèce de baleine mâle[2].

En résumé, l'identification morphologique du cachalot, réalisée chez Pline et encore au XIIIe siècle dans Albert le Grand, s'estompe derechef jusqu'au XVIe siècle. Elle ne se précise de nouveau scientifiquement qu'avec Rondelet (*De piscibus*, 1554), iconographiquement qu'avec Paré (1573) et philologiquement, avec l'apparition du terme cachalot, que chez les Contant (1628). Déterminons maintenant ce que des lumières ou des traditions populaires de son temps avait pu tirer maître François Rabelais.

D'abord, en dépit des subtiles interprétations de M. Jean Fleury pour qui le massacre du physétère symbolise le triomphe des amateurs de gras sur l'ichtyophagie quadragésimale, il s'agit d'un animal réel, d'un mammifère marin. A l'exemple d'Aristote et des savants de la Renaissance qui qualifiaient de poissons tous les *aquatilia*[3], Rabelais considère ce cétacé comme un poisson. Au reste ne le décrit-il point *de visu*, et il paraît en avoir emprunté à Pline le nom et la description : *In gallico oceano physeter*,

1. *Les œuvres de Jacques et Paul Contant*. Poitiers, 1628, in-fol., ch. LI des Commentaires sur Dioscoride, p. 63 (communication de M. le Dr P. Dorveaux).

2. Lemery, *Dictionnaire universel des drogues simples*, 3e éd. Paris, veuve d'Houry, 1733, in-4°, p. 830. — Cf. Eug. Rolland, *Faune populaire de la France*, t. I. Paris, Maisonneuve, 1877, in-8°, p. 171, et t. VIII, chez l'auteur, 1908, p. 146 et suiv.

3. Cf. P. Delaunay, *Pierre Belon naturaliste*. Le Mans, Monnoyer, 1926, in-8°, ch. I, p. 15-17.

Digitized by Google

ingentis columnæ modo se attollens, altiorque navium velis diluviem quamdam exactans (IX, 3). Et voilà bien l'animal « bruyant, ronflant, enflé, enlevé plus hault que les hunes des naufs, et jectant eaux de la gueule en l'air devant soi, comme si fust une grosse riviere tombante de quelque montagne ».

Encore Rabelais copie-t-il jusqu'aux erreurs de son modèle, les eaux ne sortant ni « de la gueule » ni « des ouïes », mais des évents; et le souffle des cétacés n'est point de l'eau, mais de l'air chargé de vapeur d'eau condensée.

Le physétère de Pline étant un cachalot, celui de Rabelais ne peut donc se rapporter qu'à son prototype. Voyons si ce que dit notre homme du comportement du monstre confirme ce diagnostic. D'abord il s'agit d'un cétacé à allures relativement lentes, puisque les gens de Pantagruel ont eu le temps de sonner l'alarme, de grouper leur flotte en ordre de combat, et que la lutte a été assez longue pour permettre à Panurge d'interminables lamentations; ensuite d'un animal susceptible de pâtir des engins rudimentaires du XVIe siècle. On ne saurait donc penser au gigantesque balénoptère de l'Atlantique nord (*B. Sibbaldi*, Gray), qui mesure vingt-six mètres et dont l'outillage moderne, dû à Svend Foyn, peut seul venir à bout; ni à la Mégaptère boops qui est, dit Ménegaux, « le plus rapide de toùs les Balénidés ». Sa vélocité, et sa grande taille, qui peut atteindre trente-cinq mètres, la protégeaient suffisamment, et les Basques ne se risquaient point à l'attaquer.

Faut-il donc en revenir à la baleine? Mais si Rabelais avait prétendu évoquer cette dernière, il serait étonnant qu'il n'eût point signalé le *double* jet de vapeur qui jaillit des deux évents, bien distincts, de la baleine franche. Lorsqu'il montre le physétère « jectant eaux de la gueule en l'air devant soi », on pense plutôt à la buée qui jaillit de l'évent unique du cachalot[1] : « Le souffle des cachalots

1. Question longtemps controversée. D'après les travaux récents,

Digitized by Google

se dirige obliquement en haut et en avant, en déviant toujours un peu de côté... [Il] est moins élevé que celui des baleines, il peut être comparé aux nuages grisâtres qui s'échappent d'une machine à vapeur par bouffées intermittentes[1]. »

La station du physétère peut-elle fournir matière à d'autres déductions?

Le cétacé qui assaillit la nef de Pantagruel est un de ces monstres atlantiques que pourchassaient les baleiniers d'alors. Cachalot ou baleine? Le cachalot est un animal cosmopolite, et dont l'apparition n'est point invraisemblable en ces parages. Au reste, Pantagruel l'a déjà rencontré « en l'Océan gallique » (*Pant.*, l. IV, ch. xxxv). Il fréquentait jadis les eaux profondes du golfe de Gascogne, principalement au voisinage de la côte espagnole, où les Basques lui donnaient la chasse. On a trouvé de l'ambre gris sur la côte basque, et le *sperma ceti* était industriellement préparé à Bayonne et à Saint-Jean-de-Luz. Mais il est à remarquer que l'itinéraire de Pantagruel nous entraîne beaucoup plus au nord.

Comme l'a montré M. Abel Lefranc, « le roman rabelaisien porte le reflet des préoccupations contemporaines », et le voyage de Pantagruel est une permanente allusion aux nouveaux itinéraires des navigateurs « vers les régions découvertes depuis 1534... par Jacques Cartier, et ensuite vers le passage du Nord-Ouest cherché jusqu'en notre siècle[2] ». Jamet Brayer, l'un des pilotes de Pantagruel, n'est autre que le Breton Jacques Cartier. L'autre, Xenomanes, que Panurge amena du pays de Lanternois (La

le canal nasal gauche gagne l'évent en droite ligne à travers la poche du spermaceti. Le canal nasal droit, beaucoup plus tortueux, aboutit à un sac sous-cutané qui débouche lui-même dans la narine gauche au voisinage de l'évent. C'est à ses dépens que se développe la poche du spermaceti (Pouchet et Beauregard).

1. Fischer, *loc. cit.*, p. 98.

2. Abel Lefranc, *Œuvres de François Rabelais*, éd. critique, t. III, *Pantagruel*. Paris, Champion, 1922, in-4°, Introduction, p. xxxix. — Cf. A. Lefranc, *Les navigations de Pantagruel. Étude sur la géographie rabelaisienne*. Paris, Leclerc, 1905, in-8°, 333 p.

Digitized by Google

Rochelle) et qui « avoit à Gargantua laissé et signé, en sa grande et universelle Hydrographie, la route qu'ils tiendroient » (l. IV, ch. 1), est Jean Fonteneau, dit Jean-Alphonse le Saintongeois, le pilote de l'expédition de Roberval (1542)[1]. Et une partie des escales de la flotte pantagruélique se rapporte aux régions boréales. Medamothi est Terre-Neuve ou le Canada; les insulaires camus de l'île des Alliances sont probablement des Esquimaux; l'île de Tapinois est l'Islande et celle de Ruach quelqu'une des îles Loffoden. Pour M. Ducrot, l'île Farouche, auprès de laquelle nos gens rencontrèrent pour la première fois le physétère, est « l'île Grimm, au nord-nord-ouest de l'Islande, de temps immémorial rendez-vous des pêcheurs de baleines, de veaux marins », et dont le mot *Farouche* n'est que la traduction. Il note en outre que c'est l'endroit même où Mercator — dont Rabelais, à n'en point douter, compulsa les Atlas — a dessiné une baleine[2] et que ce cartographe en place une autre entre la côte normande et la côte bretonne, précisément entre l'île d'Oultre (qui serait Jersey) et le royaume de la Quinte (qui serait Saint-Michel-en-Grève[3]).

Ce qui confirme que la rencontre du cétacé eut bien lieu dans l'Atlantique-Nord, c'est l'époque même que Rabelais lui assigne. Pantagruel mit à la voile « on moys de juin,

1. *L'hydrographie* de Jean Alphonse a été imprimée en 1559 à Poitiers pour le libraire Jean de Marnef (cf. Le Double, *Rabelais anatomiste et physiologiste*. Paris, Leroux, 1899, in-8°, p. 359, note 6, et 392, note 4).

2. Sur l'édition que nous avons consultée (*Gerardi Mercatoris Atlas sive cosmographicæ meditationes*, éd. par Josse Hondius. Amsterdam, J. Cloppenburg, 1630, in-8° oblong, carte de l'Islandia, p. 27), le monstre en question a la figure non d'un cétacé, mais de la fantastique « truye marine » également figurée par Ambr. Paré d'après Olaüs Magnus. — Et la carte de la Bretagne ne montre point la vignette dont Ducrot parle sans doute d'après une autre édition. — Voy. Lefranc, *op. cit.*, p. 131-141.

3. P. Ducrot, *La géographie dans Rabelais. Voyages de Pantagruel* (XIV° Congrès national de géographie, 4 août 1893). Tours, impr. Arrault, 1894, in-8°, 32 p., p. 17, 27-28.

Digitized by Google

au jour des festes vestales » (*Quart Livre,* ch. I). C'est donc en plein été qu'il se heurta au physétère. Or, en cette saison, et les vieux baleiniers le savaient bien, il n'est plus de cétacés dans le golfe de Gascogne. Tous les échouements de cachalots sur la côte française n'ont été observés que de janvier à avril inclusivement. Et quant à la baleine des Basques, Pline dit déjà qu'elle n'apparaît dans la mer de Cadix qu'à l'entrée de l'hiver, et l'expérience l'a confirmé. Les recherches de Reinhardt et d'Eschricht, dit Fischer, « ont montré que les migrations des cétacés sont constantes, qu'elles n'ont jamais varié depuis les premiers jours où les observations ont été faites. Chaque espèce se meut dans un espace limité, qu'elle ne franchit qu'accidentellement[1] ». Il y a pour chaque parage une *saison du large*, où la baleine se tient en pleine mer, et une *saison des baies*, où les femelles fréquentent les golfes. La baleine des Basques visitait le golfe de Gascogne en hiver, et en d'autres temps se portait vers l'ouest et le nord-ouest de l'Atlantique, dans les parages de l'Islande et de la Scandinavie, d'où son nom de *nordkaper*.

Ces considérations ne sauraient suffire, il est vrai, à déterminer l'identité du physétère. Baleine ou cachalot, il se pouvait rencontrer sur les routes maritimes du Nord, où les pêcheurs ne dédaignaient ni l'une ni l'autre proie. Elles nous prouvent, en tout cas, que Rabelais avait pu prendre auprès des pêcheurs ou des navigateurs quelque idée des migrations des cétacés.

L'interprétation onomastique pourrait-elle éclairer notre sujet? Nous avons dit qu'à cette époque le mot *balaine* était pris dans une double acception : l'une collective, pour désigner les cétacés en général, et c'est en ce sens que Rabelais l'emploie au chapitre LVII du *Quart Livre*. L'autre spécifique, pour qualifier une espèce particulière de *cetus*, dont le mâle était le cachalot, la femelle la baleine ; mais indifféremment appliquée à l'un et à l'autre sexe. Cette impropriété de terme est manifeste lorsque, parlant du

1. Fischer, *loc. cit.*, p. 34.

Digitized by Google

« sperme de balaine qu'on appelle ambre gris[1] » (*Pantagruel*, l. II, ch. XXIV), Rabelais traite de baleine le mâle ou cachalot. Elle tient sans doute, comme on l'a vu, à l'indigence de la langue de son époque, qui ignorait encore le mot cachalot; indigence qui le contraignit, lorsqu'il voulut spécifier, dans l'espèce baleine, le sexe mâle et redoutable du cachalot, à recourir à la forme savante : *physétère*. Nous conclurons donc, avec M. Sainéan, et contrairement à l'opinion de R. Ducrot, que le physétère était bien un cachalot, tout en pensant que Rabelais ne fait là qu'une distinction morphologique et non spécifique. Il est probable qu'à l'exemple de ses contemporains il n'a vu dans la physétère et la baleine que les sexes différents d'un même animal.

La confusion et l'imprécision des termes se perpétueront encore longtemps, non seulement dans la langue courante qui traduit *sperma ceti* par blanc de baleine, mais aussi dans la langue scientifique. Si les dignitaires de l'Académie Bourdelot reconnaissent, au XVIIe siècle, que ce produit n'est point séminal, mais provient de la tête d'un cétacé, ils qualifient ce dernier de baleine[2]. Et même à la fin du XVIIIe siècle Desbois de Rochefort écrira

1. Rabelais commet ici d'autres erreurs : 1° le *sperma ceti* n'est point un liquide spermatique, mais un produit huileux, remplissant une grande poche cylindrique extra-crânienne, à coque dure, située sous la peau et le lard, développée, aux dépens de la narine droite transformée, à la partie antéro-supérieure de la tête du cachalot. Elle renferme en dissolution une matière grasse liquide ou cétine, qui se précipite *post mortem* en masses cristallines, connues sous le nom de *sperma ceti*. 2° L'ambre gris, encore que provenant également du cachalot, n'a rien de commun avec le *sperma ceti*. C'est un bézoard ou calcul intestinal rejeté par le cachalot. Comme Albert le Grand et Rondelet, Clusius dans ses *Exotiques* l'attribue encore à la baleine franche. Le *Dictionnaire des drogues*, de Lémery (rééd. de 1733, p. 34), ne rapporte encore à son sujet que des fables. C'est Swediaur (*Transact. phil.*, 1783, t. LXXI) qui en dévoila la véritable origine.

2. *Conversations académiques tirées de l'Académie de M. l'abbé Bourdelot*, par le sieur Le Gallois, 2° partie. Paris, Bilaine, 1674, in-12, p. 180-183. Le spermaceti « n'est autre chose que le marc de la cervelle de la baleine ».

Digitized by Google

encore : « L'ambre gris est l'excrément solide de la baleine, *physeter macrocephalus*, L[1]. »

§ 2. *Les Delphinidés.*

Parmi les autres cétacés mentionnés par Rabelais, notons le narval, le dauphin et le marsouin.

Le premier (*Monodon monoceros*, L.), habitant des mers polaires, n'est point connu de notre homme en tant que cétacé. Il appartient à ce groupe fabuleux des unicornes, dont traitent abondamment les *Bestiaires* médiévaux[2], et qui provoqua plus tard la critique judicieuse d'Ambroise Paré[3]. La corne de licorne qui ornait, avec tant d'autres, le manoir des Thélémites (*Gargantua*, ch. LV), était sans doute une dent de rohart, nom alors donné au narval. Mais loin d'en pourvoir l'animal aquatique qui en est le légitime propriétaire, Rabelais plante cet appendice tantôt sur le front du gracieux quadrupède des légendes (*Pantagruel*, l. IV, ch. IV), tantôt sur celui d'un monstre composite, tête de cerf, corps de cheval, pieds d'éléphant, queue de sanglier, bien digne en effet de hanter le pays de Satin (*Pant.*, l. V, ch. XXX).

Quant au dauphin (*Delphinus delphis*, L.), Rabelais l'appelle l'oie, sobriquet alors populaire, reproduit par Rondelet (« dauphin ou bec d'oye[4] ») et Belon (« oye de mer »), parce que, dit ce dernier, l'animal a « le groin ou museau rond, délié et long à la façon d'un bec d'oye[5] ».

1. *Cours élémentaire de matière médicale...*, ouvrage posthume de M. Desbois de Rochefort. Paris, Méquignon aîné, 1789, 2 vol. in-8°, t. II, p. 301, note.

2. Cf. A. Martin et Ch. Cahier, *Sur quelques points de zoologie mystique dans les anciens vitraux peints, fragment d'une monographie de la cathédrale de Bourges*. Paris, F. Didot, 1842, grand in-4°, p. 49-59.

3. Cf. P. Delaunay, *Ambroise Paré naturaliste*, p. 39-43. — Sainéan, *L'histoire naturelle dans... Rabelais*, p. 58-60 et 197-199.

4. Rondelet, *Hist. des poissons*, 1re partie, l. XVI, ch. V, p. 344.

5. P. Belon, *Nature et diversité des poissons*. Paris, Estienne, 1555, in-8° oblong, p. 6.

Digitized by Google

C'est donc sous le nom d'oie que le denticète figure, à côté de la baleine, dans le menu des Gastrolâtres (*Pantagruel*, l. IV, ch. LX). Piètre chère, mais qui passait alors pour un régal : « Les délicats qui ont le palais plus friand, dit Belon, l'ont estimé [le daulphin] estre le plus délicieus... qu'on puisse trouver en la mer... Et encores... qu'il ne soit tant rare de soy mesme, toutesfois son excellence le fait sembler pretieus et principalement s'ils l'apportent aus jours maigres, esquels jours on ne faict festins ne nopces qu'on puisse vanter avoir esté sumptueus, si on n'y a mangé du daulphin[1]. »

Le mot marsouin ne figure dans Rabelais (*Pant.*, *Quart Livre*, ch. IX) que comme un terme de tendresse employé par une insulaire d'Ennasin à l'égard de son époux. Zoologiquement, ce vocable s'appliquait alors indifféremment au dauphin et au marsouin. Ce sont les recherches de Pierre Belon qui, tablant sur la forme du museau, le reservèrent à l'animal qu'il désigne encore aujourd'hui (*Phocœna phocœna*, L.).

Arrêtons là ces propos qui risquent fort de ressembler aux savantes notes, gloses et scolies dont M. Libellule adornait les vers de Jean Racine[2]. Et sans doute ne sont-ils pas moins superflus. Le joyeux curé de Meudon n'a guère vu la faune et la flore que dans le vieux Pline, ou préférablement *inter pocula*, et ce qu'il déverse dans son œuvre, c'est sa verve intarissable, sa truculente fantaisie et le trop-plein de sa livresque érudition. Gardons-nous d'en faire un naturaliste observateur et de lui prêter des notions de systématique. Il n'est ni un Rondelet, ni un Pierre Belon, ni un Gesner. Il est Rabelais, et cela suffit.

Dr Delaunay.

1. P. Belon, *L'histoire naturelle des estranges poissons marins*. Paris, R. Chaudière, 1551, in-8°, fol. 5 r° et v°.

2. P. Reboux et Ch. Muller, *A la manière de...* [Racine], 3e série, 37e éd. Paris, Grasset, 1913, in-16.

Digitized by Google

MONTAIGNE

ANNOTÉ PAR

FLORIMOND DE RAEMOND

Sources des Annotations

C'est grâce à une note manuscrite du Dr Payen, dans un livre[1] de la collection qui porte son nom, que j'ai su d'abord, que lui, Payen, avait possédé des extraits de certaines annotations faites sur les *Essais* de Montaigne par son ami et successeur au Parlement de Bordeaux, Florimond de Raemond (1540 (?)-1601). De celui-ci je ne dirai rien ici, sauf pour rappeler qu'il a acheté la charge de Montaigne en 1570; qu'il a été le grand ami de Pierre de Brach, le principal exécuteur littéraire de Montaigne; et que ses livres sont tous pleins de souvenirs des *Essais* et d'allusions à leur auteur, comme j'espère le montrer ailleurs. Nous n'aurons à le considérer ici que juste autant qu'il est nécessaire pour établir la forte probabilité initiale que l'information qu'il donne est exacte, et qu'il était dans une position à pouvoir identifier correctement un nombre des amis de Montaigne qui paraissent, — mais anonymes, — dans les *Essais*. C'est autour de ses amis que cet article va tourner presque entièrement, et, quant à la preuve de l'intimité de de Raemond et de Montaigne, je crois qu'elle nous sera suffisamment démontrée, chemin faisant, par

1. Florimond de Raemond, *L'Antichrist*. Lyon, 1597. Bibl. nat., Z. Payen 595. « Florimond de Raimond avait annoté son exemplaire des *Essais* de Montaigne, et M. de la Montagne, aussi conseiller au Parlement de Bordeaux, a eu ce volume entre les mains et en a extrait des notes très curieuses qui m'ont été données en autographes de ce dernier. »

Digitized by Google

quelques-unes d'un autre groupe d'annotations où il s'agit directement de l'auteur des *Essais* lui-même. Pour revenir à la note de Payen, elle m'a appris encore que ces extraits, qu'il dit avoir possédés, ont été faits par M. de La Montagne, conseiller à Bordeaux, au XVIIIe siècle.

C'est grâce à M. Strowski, que j'ai su, ensuite, que lui avait vu autrefois dans la collection Bordes de Fortages un tel volume des *Essais* qui avait appartenu à de La Montagne et qui était muni d'annotations de Florimond de Raemond. Par les renseignements qu'il m'a donnés, j'ai pu trouver à Bordeaux le livre dont il parlait, acquis il y a quelques années par la Bibliothèque municipale de cette ville. Il s'agit de vingt-cinq annotations, copiées par M. de La Montagne sur l'exemplaire des *Essais* de Florimond de Raemond que je reproduis ici avec un commentaire et quelques détails biographiques.

Je n'avais pourtant pas réussi à trouver les extraits qu'a possédés Payen, et c'est seulement après avoir vu le livre de Bordeaux, une édition Coste de 1754 in-douze, que j'ai remarqué une note de M. Pierre Villey, donnée dans le quatrième volume de « l'édition municipale » des *Essais*[1], qui citait une de ces annotations de de Raemond, sur l'autorité de Payen. M. Villey a eu la courtoisie de répondre à une lettre que je lui avais envoyée, me disant qu'il tirait son information d'une édition des *Essais* de 1619, interfoliée par Payen et faisant partie de la collection Payen relative à Montaigne. J'ai pu, sans difficulté, trouver ce volume[2], qui contient, outre la note mentionnée ci-dessus, quatre ou cinq autres notes de beaucoup moins d'intérêt, mais dont *une seule* fait double emploi avec les annotations dans l'exemplaire de l'édition Coste à Bordeaux.

Mais ici, il paraît que l'autographe et la source immédiate des extraits donnés n'est plus M. de La Montagne, c'est Delpit, l'ami de Payen lui-même. Ce sont des mor-

1. T. IV, p. 96. On trouvera l'annotation en question reproduite plus loin.
2. Bibl. nat., collection Payen 664, 665 (un tome en 2 vol.).

Digitized by Google

ceaux de papier portant son écriture que Payen a collés parmi les nombreuses feuilles de garde de ce livre interfolié. Delpit, nous dit-il, avait acheté le volume d'où ces notes sont copiées à Bordeaux, en avril 1857, à la vente de la bibliothèque La Montagne. C'était une édition de 1626, M. Collet, Paris.

Il s'agit donc de deux exemplaires des *Essais*, où M. de La Montagne aurait copié les notes de de Raemond. L'un m'est connu, l'autre ne l'est que par des extraits, mais je juge assez improbable qu'il contienne grand'chose qui n'aurait pas été relevé par Delpit pour Payen. Je donne donc ce que j'ai en main. Des lecteurs pourraient peut-être m'aider à trouver le volume de 1626. Ce serait le premier pas pour régler cette affaire; mais qui nous apportera des nouvelles du livre de de Raemond lui-même?

Annotations transcrites par M. de La Montagne dans l'édition de 1626 et transmises par Delpit a Payen

Pour prévenir l'impatience du lecteur, il faut dire, qu'à part la première, ces annotations ont beaucoup moins d'intérêt que celles de l'édition Coste qui vont suivre.

Essais, t. I, 30 (de la Modération), p. 256A[1]. « Je veux donc, de leur part, apprendre ceci aux maris... c'est que les plaisirs mesmes qu'ils ont à l'accointance de leurs femmes sont reprouvez, si la modération n'y est observée... [C] Ces enchériments deshontez, que la chaleur première nous suggere en ce jeu, sont non indecement seulement, mais dommageablement employez envers nos femmes... Je ne m'y suis servy que de l'instruction naturelle et simple. »

Note : « J'ai ouï dire souvent à l'auteur qu'encore que plein d'amour, d'ardeur et de jeunesse il eust espousé sa femme très belle et bien aimable, si est-ce qu'il ne s'estoit jamais joué avec elle qu'avec le respect de cet honneur que la couche maritale

1. Tout renvoi aux *Essais* se rapporte à l'édition Villey (Alcan, 1922). Les lettres A. B. C. indiquent les textes de 1580 (ou 1582), de 1588 et de 1595 respectivement.

Digitized by Google

requiert, sans avoir oncques vu à descouvert que la main et le visage, non pas mesme son sein, quoique parmi les autres femmes il fut extrêmement folâtre et desbauché. Je renvoye la vérité de ce que j'en dis sur sa conscience[1]. »

C'est cette note que j'ai trouvée dans le volume de Villey, mais que je donne ici pour être plus complet. Passant sur tout l'intérêt qu'elle a pour la psychologie et pour le caractère de Montaigne, je dirai seulement que cette note en elle-même suffit pour établir l'intimité de Florimond de Raemond avec Montaigne.

Essais, t. I, 36, p. 291A : « Je ne sçay qui demandoit a un de nos gueux qu'il voyoit en chemise en plein hiver, aussi scarrebillat [de bonne humeur] que tel qui se tient emmitonné dans les martes jusqu'aux oreilles, comme il pouvoit avoir patience : Et vous, monsieur, respondit-il, vous avez bien la face descouverte; or, moi, je suis tout face. »

Note : « Ce fut moi qui fis cette demande à ung jeune garsson que je trouvai : la réponse qu'il me fit, eust bien meilleur grâce en nostre gascon, disant : Nou soi tout car [visage]. »

Essais, t. II, 17, p. 452A : « C'est un outil du merveilleux service que la mémoire et sans lequel le jugement faict bien à peine son office : elle me manque du tout. »

Note : « Hoc ad me. »

Essais, t. II, 17, p. 448, 9 c. Sur Marie de Gournay.

Note : « Elle fut si outrée de doleur ayant entendu la mort de Montagne qu'elle feut presque... [réduite?] à en rendre l'âme... Après elle vint en Guiene pour honorer ses cendres, et s'arresta à Montagne, où elle a resolu passer le reste de ses jours, pleurant et regrettant d'un regret perpetuel son père : ainsi appelloit-elle le sr de Montagne. Nous avons vu d'elle un promenoir et quelques versions de Virgile qui témoignent asses la beauté de son esprit... » (« La Montagne n'a pu lire le reste. » Note du Dr Payen.)

1. A ceux qui pourront critiquer un mélange de l'orthographe du XVIe siècle et du français moderne, je ferai observer que je ne suis pas responsable pour les transcriptions de La Montagne et de Delpit.

Digitized by Google

Il est vraiment regrettable que cette note soit tronquée. Elle nous apprend une décision inconnue de Mlle de Gournay, faite pendant son séjour en Gascogne (1595-1596), et que, bien entendu, elle n'a pas suivie. Je pense que de Raemond a probablement écrit ces remarques sur elle pendant ce temps-là. La louange des ouvrages de Mlle de Gournay vaut quelque chose dans la bouche d'un homme si antiféministe (voir ses *Œuvres*, *passim*).

Essais, t. III, 1, p. 13B : « Aussi ne sont aucunement de mon gibier les occupations publiques... Enfant on m'y plongea jusques aux oreilles, et il succedoit : si m'en desprins-je de belle heure. »

Note : « Il fust conseiller en notre Parlement, charge qu'il me résigna depuis. »

Essais, t. III, 9, p. 241C : « Mes premieres publications furent l'an mille cinq cents quatre vingts... »

Note : « Ses premiers essais furent l'an 1575. »

Voilà la seule annotation qui paraît dans les deux sources, les extraits de Delpit et l'édition Coste de M. de La Montagne.

L'importance de cette remarque est, il me semble, justement qu'elle nous donne probablement la date dès laquelle on savait dans le cercle de Montaigne qu'il était en train de préparer son livre, car si de Raemond avait pensé à établir la date des premiers essais par l'évidence des *Essais* même, il aurait trouvé facilement la preuve que Montaigne les écrivait déjà au commencement de 1572[1].

II.

Annotations transcrites par M. de La Montagne dans les volumes de l'édition Coste (1754)[2].

Celles-ci sont, comme j'ai déjà dit, presque entièrement des *identifications*. Mon commentaire a deux buts :

1. *Essais*, t. I, 20, p. 104. « Je naquis entre onze heures et midi le dernier jour de février mil cinq cents trente-trois. Il n'y a justement que quinze jours que j'ai franchi trente-neuf ans. »
2. Londres, 1754, in-12 (10 vol.).

Digitized by Google

montrer la vraisemblance, — ou, dans deux cas, l'invraisemblance, — de chaque attribution : et ensuite faire voir les attaches et les rapports que les personnages dont il s'agit ont pu avoir avec Montaigne, ou entre eux, c'est-à-dire contribuer à une étude beaucoup plus poussée, qu'il faudrait faire sur tous les personnages qui paraissent avoir été en relations avec lui, soit dans les *Essais*, soit dans sa correspondance, ou dans d'autres documents encore. Nous verrons, d'ailleurs, les mêmes noms revenir à plusieurs reprises, et nous aurons peut-être le sentiment d'avoir pénétré un peu plus avant dans notre connaissance de l'entourage de Montaigne, de ses parents, de ses amis et de ses connaissances[1].

Le premier de ces amis de Montaigne, dont nous allons faire la connaissance, c'est René de Valzargues, seigneur de Céré, capitaine huguenot.

J'ai veu un de mes intimes amis courre la mort à force d'une vraye affection, et enracinée en son cœur par divers visages de discours, que je ne lui sceu rabattre, et, à la première qui s'offrit, coiffée d'un lustre d'honneur, s'y précipiter hors de toute apparence d'une faim aspre et ardente[2].

En marge : « C'est le sieur de Céré, qui mourut à une sortie lorsque Brouage feust pris par M. le D. de Mayenne. »

Malheureusement, ce n'est que sur la carrière militaire de de Céré que j'ai su trouver des renseignements, tandis que c'est justement ses rapports intimes avec Montaigne qu'on aurait voulu connaître. Pour le reste, il semble avoir bien mérité cette description des *Essais*, et son caractère nous est clairement exprimé par les détails suivants.

Après avoir contribué sous Coligny à la victoire protestante d'Arnay-le-Duc, près Beaune, en 1570[3], nous le retrou-

1. J'ai groupé ces annotations — par compromis — de la façon qui me semble la plus commode selon des raisons trop longues à expliquer ici. Un ordre plus méthodique n'aurait su éviter des redites fâcheuses.

2. *Essais*, t. I, 14, p. 64 B.

3. D'Aubigné, *Histoire universelle* (éd. de Ruble), t. III, p. 171.

Digitized by Google

vons mentionné parmi des huguenots qui saisirent, par diverses ruses, nombre de places fortes en Poitou, la nuit du mardi gras 1574. Selon Brisson « furent esleus leurs chefs en Poitou pour l'exécution de cette entreprise les sieurs de Fontenay, de Saint-Gelais, Saint-Étienne, Fromentinière, Céré, Chouppes, Bessay, le grand Cairay et la Varenne, en Xainctonge et Angoumois les barons de Mirambeau et de Montendre », etc., etc.[1]. Il semble que Céré, malgré son patronymique un peu gascon, devait être un poitevin[2]. En tout cas, il paraît de nouveau au mois de septembre, cette année-là, comme un des défenseurs du château de Lusignan (Vienne), une des places saisies au carême-prenant. Fait prisonnier la veille de Noël, on l'a amené devant Montpensier, chef des assiégeants, qui lui a demandé : « Pour qui il tenait cette place? Pour le Roi », dit-il, « monsieur. » Montpensier lui jeta un chandelier d'argent à la tête. C'est Brantôme qui nous raconte cet incident, comme une des deux fois qu'il a vu un homme gourmandé par le duc[3].

En 1577, nous le voyons de nouveau, envoyé de La Rochelle à Marans aider la Popelinière. Celui-ci, ayant abandonné cette ville, et de retour à La Rochelle, « conta au dépend de tous comment il voulait tenir le château, si on ne l'eût abandonné. Séré, de qui le cœur ne pouvait rien souffrir, lui donna pour cela un coup d'épée, ce qui mit la ville en telle fureur qu'estant courus aux armes, ils assiégèrent le prince (Condé) en son logis, et y eût eu pis si les dangers proches qui les menaçaient n'eussent apporté de l'eau dans leur vin[4] ».

1. Pierre Brisson, *Histoire des Guerres de Poitou, Aunis,* etc., 1578, in-12.

2. Il y a un Céré près de Poitiers. D'autre part, nous retrouvons en Gascogne un Séré (aujourd'hui Sainte-Catherine de Séré, près de Bentayou, quinze kilomètres à l'ouest de Pau), qui est mentionné comme un des fiefs du vicomté d'Astarac dans le rôle de l'armée par Gaston Phoebus assemblé à Mortlaas, en 1371 (Archives de la Gironde, XII).

3. D'Aubigné, *ibid.*, t. IV, p. 312 et suiv.; Brantôme (éd. Lalanne), t. VI, p. 497-498.

4. D'Aubigné, t. V, p. 216 et suiv.

Digitized by Google

Peu après, Brouage fut investi par l'armée royale. Céré y commandait les troupes envoyées par Rohan et Condé. Quand la garnison, ayant vu la flotte rocheloise repoussée sous leurs yeux, commença à se voir dépourvue de cette aide et de la possibilité de se ravitailler, Céré, contre l'avis du gouverneur, Manducage, conseilla fortement une sortie. Son discours est donné par d'Aubigné et par de Thou[1].

Céré mena ceux qui firent la sortie en chemises blanches, et si vigoureusement que les catholiques étaient déjà en déroute, mais lui-même ayant poursuivi trop loin les fuyards, quelques ralliés l'attaquèrent sous un certain Puiguillard : « Allant droit où Séré, qui n'était suivi que de fort peu, se retirait, mais trop tard, ayant méprisé l'avis de ceux qui lui crièrent plusieurs fois : « Regardez qui vous suit ». D'ailleurs, il sortoit d'une grande maladie qui l'avoit affaibli... Encor estant prest de rendre le dernier soupir, il donna son gand sanglant à un soldat pour le porter à sa sœur, avec charge de lui dire que son frère était mort comme il appartenait aux Serez, pour Dieu et en se souvenant de sa sœur. Elle reçut ce présent comme damoiselle de courage et garde le gage entre ses plus précieux joyaux[2]. »

Un gentilhomme français se mouchoit tousjours de sa

1. De Thou, Lib. 64, éd. française de 1734, t. VII, p. 523-524; d'Aubigné, t. V, p. 262 et suiv. — « Il n'y a celui de vous, compagnons, qui ne sache en quel état nous sommes et de nos vivres et munitions. Je crois que de tous les vaillants hommes que j'ai vus en besogne en ce lieu, il n'y en a pas un qui n'aime mieux mourir à coup d'épée que de faim; dans les tranchées de l'ennemi qu'à un gibet, ou languir, par courtoisie, à une cadène. Vous savez que ces jours un forçat a coupé sa jambe avec un petit couteau, ayant été trois heures à scier sans que les compagnons de son banc l'aient ouï plaindre. Fuyons la discrétion de nos ennemis par autant de courage et moindre douleur que ce pauvre forcat. Voilà le pis, que nous mourions échauffés à coups d'épées; et le mieux, étants en la main de Dieu, qui se trouvera en personne en la bande qui maintient son nom », etc.

2. D'Aubigné, t. V, p. 284. Le *Journal de le Riche* (éd. 1846, p. 288) dit que Céré fut tué le 3 août 1577.

Digitized by Google

main : chose tresennemie de nostre usage. Défendant là-dessus son fait (et estoit fameux en bonnes rencontres), il me demanda quel privilège avait ce salle excrément... Je trouvay qu'il ne parloit pas du tout sans raison : et m'avoit la coustume osté l'appercevance de cette estrangeté[1]...

En marge : « Il parle de M. de La Rochefoucauld qui fut tué en la guerre de la Ligue en Périgord l'an 1594. »

Malgré les difficultés qui se présentent, je crois qu'il est question de François IV de la Rochefoucauld, tué en 1591, devant Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne), où il essayait de lever le siège que le marquis de Pompadour, ligueur obstiné, faisait à la place. Je crois qu'en copiant le texte de de Raemond, on a pris un 1 pour un 4, chose facile à faire avec certaines écritures. Reste la description de Saint-Yrieix comme étant en Périgord. Brantôme, parlant justement de la mort du comte, qu'il connaissait bien[2], l'appelle dédaigneusement « bicoque en Limousin », mais, au point de vue de la justice, par exemple, la sénéchaussée de Saint-Yrieix faisait partie du Périgord[3]. D'ailleurs Montaigne parle comme si ce gentilhomme était déjà mort, donc avant septembre 1592. Finalement, il n'y a personne des autres branches de la Rochefoucauld à qui les détails donnés conviennent aussi bien et qui pourrait être aussi correctement appelé par ce nom que François IV. Je conclus donc que c'est lui.

Les termes mêmes du passage commenté, la coutume « ôtant l'appercevance » de cette habitude, supposent des rapports assez constants à une certaine époque. Montaigne, dans une lettre à Matignon, écrite à Orléans le 16 février 1588, raconte comment il fut détroussé par une bande des « bourreaux soldats de ce temps » dans la forêt de Vil-

1. *Essais*, t. I, 23, p. 141 c.

2. Brantôme (éd. Lalanne), t. IV, p. 201. D'Aubigné dit qu'il s'est écrié : « Je suis le comte de La Rochefoucauld — vingt mille escus sont bons. » On l'a tué, tout de même.

3. *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*, p. LI.

Digitized by Google

lebois, et dit : « Le ligueu[r][1] a fait cette prise que prit [prévinrent] M. de Barraut et M. de la Rochefoucault; la tempête est tombée sur moi qui avais mon argent en ma boîte[2] ».

François a épousé en 1587 Claude d'Estissac, fille et héritière de Louis de Madaillan et de la Mme d'Estissac des *Essais*[3], et le frère de Claude, — Charles d'Estissac, — tué en duel une année avant ce mariage, avait accompagné Montaigne sur son voyage en 1580.

Brantôme nous raconte encore comment il a eu, vers 1578, une longue conversation avec La Rochefoucauld, les deux s'étaient perdus exprès dans les bois à un rendez-vous de chasse[4]. Le comte était huguenot comme son père, tué à la Saint-Barthélemy[5], et a toujours été un des fidèles du roi de Navarre. Selon Brantôme, il n'avait aucune envie de tenir ce parti; « ains celui de M. de Guise » pour qui il avait la plus grande admiration. On peut croire à cette admiration sans être convaincu par l'assertion de Brantôme[6].

Nous venons de parler de cet essai dédié à Mme d'Estissac. Avec les quatre annotations de Florimond de Rae-

1. On a déjà fait remarquer que, puisque cette bande a dû être huguenote, Montaigne semble employer le mot pour désigner tout partisan ou factieux.

2. Feuillet de Conches, *Lettres inédites de Montaigne*, 1863, p. 279. François de Jobert, seigneur de Barraut, sénéchal de Bazas. L'incident dans la forêt de Villebois n'est pas le même que celui dont Montaigne parle dans *Essais*, t. III, 12, p. 374 c.

3. « De l'affection des pères aux enfants » (II, 8) est dédié à Louise de la Beraudière, maîtresse d'Antoine de Bourbon, ensuite femme de Louis de Madaillan, baron d'Estissac, gouverneur d'Aunis et de la Rochelle, qui la laissa veuve, en 1565. Elle s'est remariée, en 1580, avec Robert de Combaut. C'est elle « la belle Rouet » de Brantôme, à qui beaucoup de ses vers sont adressés (Brantôme, éd. Lalanne, t. X, p. 405, 429, 432, 433, etc.).

4. Brantôme (éd. Lalanne), t. VI, p. 201-202.

5. C'est lui que Montaigne a rencontré une fois en voyage près d'Orléans. *Essais*, t. I, 26, p. 217 A.

6. Comparez « J'accuse merveilleusement cette vitieuse forme d'opiner : Il est de la Ligue, car il admire la grâce de Monsieur de Guise... », etc.

Digitized by Google

mond, il paraît clairement jusqu'à quel point la matière en est tirée d'exemples précis et réels de ce que l'auteur voyait autour de lui chez ses voisins et ses amis. Ainsi l'essai commence avec l'éloge de Mme d'Estissac elle-même. Ensuite il nous parle d'un gentilhomme de bonne maison que lui, Montaigne, a dû reprendre, par la prière du frère de cet homme même : « Lors il venait d'être surpris en larrecin des bagues d'une dame, au lever de laquelle il s'est trouvé avec beaucoup d'autres[1]. »

En marge : « Made de Candale. »

Voici encore des difficultés d'attribution, malgré le peu d'importance de la question.

Il s'agit probablement de Françoise de la Rochefoucauld, femme de Fédéric de Foix, comte de Candale, captal de Buch, et principal seigneur du pays bordelais[2]. Pierre de Brach a adressé un sonnet à Françoise de la Rochefoucauld dans ses poèmes (1576)[3]. Alternativement, il pourrait être question d'Anne de Montmorency, fille du connétable, qui épousa Henri, le fils de Fédéric, captal de Buch. Henri fut tué deux ans après la mort de son père (1571) au siège de Sommières où il venait d'arriver pour aider son beau-frère, le comte de Damville[4]. Passons.

Continuant à lire cet essai, nous passons des voleurs de bonne maison aux propos qu'un vieux seigneur, amasseur

1. *Essais*, t. II, 8, p. 78 A.

2. La maison des Foix-Candale était issue d'Archambaud de Grailly, qui prit le nom de Foix en épousant une héritière de cette famille au commencement du xve siècle. Gaston, marquis de Trans, de qui nous aurons beaucoup à dire, représente une branche cadette des Foix-Candale (voir plus loin d'autres détails sur les Foix).

3. La douairière de Candale était tante du La Rochefoucauld qui se mouchait de sa main.

4. D'Aubigné, t. IV, p. 50. Il est très improbable que cette allusion se rapporte à Diane de Foix, fille de Fédéric de Foix, la dame pour qui Montaigne a fait l'essai de l'*Institution des enfants* (voir plus loin); car il écrit avant 1580 et parle du passé. Diane s'est mariée seulement en 1579. Est-il probable qu'une jeune fille, quelle qu'elle soit, ait un lever de cérémonie où plusieurs gentilshommes se présentent?

Digitized by Google

d'argent, a tenus avec l'auteur. C'est ensuite sa propre expérience, comment ses parents l'ont traité, comment lui-même il traite sa fille, Léonor (exemples personnels ajoutés en 1588). Puis nous arrivons au passage suivant :

J'ay autrefois esté privé en la maison d'un gentilhomme veuf et fort vieil, d'une vieillesse toutefois assez verte. Cettui-ci avoit plusieurs filles à marier et un fils déjà en age de paroistre : cela chargeait sa maison de plusieurs despenses et visites estrangieres, à quoi il prenoit peu de plaisir... Je luy dy un jour un peu hardiment, comme j'ay accoustumé, qu'il luy sieroit mieux de nous faire place, et de laisser à son fils sa maison principale (car il n'avoit que celle-là de bien logée et accommodée) et se retirer en une siene terre voisine... Il m'en creut depuis, et s'en trouva bien[1].

En marge : « M. de Lusignan. »

C'est sûrement Jean de Lezignan ou Lusignan, lieutenant de robe courte de M. le Sénéchal d'Agenais, de la famille des Lusignan-en-Agenais[2]. Nous le voyons comme principal représentant de la noblesse de Guienne aux États tenus à Agen en 1561[3]. Il a marié au moins une de ces filles mentionnées par Montaigne. Diane de Lusignan, fille de Jean, a épousé Bertrand de Galard, seigneur de Terraube, en 1568[4]. Le fils, Henri, est devenu gouverneur de la ville d'Agen pour le Roi de Navarre, vers 1577. Son nom revient souvent dans la correspondance d'Henri IV. Il a pris et repris Agen plusieurs fois pendant les guerres de religion. Il commandait aussi à une certaine époque la garnison de Puymirol en Agenais. Nous le voyons visiter Montaigne en 1584 dans la suite d'Henri IV (*Éphémérides*). Je ne sais si le père était huguenot, mais le fils l'était certainement[5]. Il y a deux périodes de sa vie, pendant les-

1. *Essais*, t. II, 8, p. 83, 84 A.
2. Voir Tamizey de Larroque, *Documents inédits sur l'Agenais*, 1875. Documents, XXXV.
3. Monluc (éd. Ruble), *Lettre à Catherine de Médicis*, t. IV, p. 112.
4. Noulens, *Documents sur la maison de Galard*, vol. 3 (1874). Dot de 5,000 livres sur la maison noble de La Serre.
5. Archives de la Gironde, vol. XXIX, p. 159, 191-192, 230. Voir

Digitized by Google

quelles il est probable que Montaigne a fréquenté beaucoup la ville d'Agen; d'abord, vers 1563, quand La Boétie s'y trouvait, comme officier de justice extraordinaire, et ensuite, vers 1576-1577, quand Henri de Navarre, nouvellement échappé à la Cour y faisait un assez long séjour[1]. Je pense qu'il s'agit plutôt de la première période.

Après avoir discuté, à propos de Jean de Lusignan, les conditions dans lesquelles un vieillard, père de famille, peut se retirer des siens, Montaigne arrive à l'étrange cas d'un parent par alliance de Mme d'Estissac, Jean d'Estissac, doyen de Saint-Hilaire de Poitiers, qui avait passé plus de vingt-deux ans enfermé dans une chambre[2].

Puis voici un long passage ajouté en 1588, et allongé encore avant la mort de l'auteur, réflexion sur les défauts de la vieillesse dont je ne donne que le début :

J'en ay veu quelqu'un duquel la jeunesse avait esté très impérieuse. Quand c'est venu sur l'age quoy qu'il le passe sainement, ce qui se peut, il frappe, il mord, il jure, le plus tempestatif maistre de France : il se ronge de soing et de vigilance; tout cela n'est qu'un bastelage, auquel la famille mesme conspire; du grenier, du celier, voire et de sa bource, autres ont la meilleure part de l'usage, cependant qu'il en a les clefs en sa gibessière, plus chèrement que ses yeux, etc.[3].

aussi d'Aubigné, t. V, p. 19 et suiv. — Henri de Lusignan était un protestant fort tiède, comme on peut voir dans la Correspondance à propos de l'Assemblée de Châtellhérault (1597) entre de Cazes, gouverneur de Castillon sur Dordogne, de Fabas (parent par alliance de Montaigne) et Jacques de Duras, beau-frère de la Madame de Duras des Essais.

1. Il faudrait rappeler que c'est en 1577 que Montaigne a reçu à Lectoure des lettres le faisant gentilhomme de la chambre du roi de Navarre (Payen, *Documents inédits sur Montaigne*. N° 3 : *Éphémérides)*.

2. Note de Villey. Édition municipale, t. IV, p. 199. Il est mort en 1576. Serait-il trop hasardeux de suggérer que la visite que Montaigne lui a faite, se place à l'époque de sa mission auprès de Montpensier, alors campé près de Poitiers, au mois d'avril 1574 (voir plus loin à propos de Montpensier)?

3. *Essais*, t. II, 8, p. 85 B. Voir encore, peut-être, *Essais*, II, 31, p. 520 B, où l'auteur parle « du plus colere homme de la France ».

Digitized by Google

On se rappellera le tableau qui suit, les valets renvoyés qui restent, pourtant, cachés dans la maison, et toute la suite des ruses pratiquées contre ce vieillard tyrannique.

En marge : « Le marquis de Trans. »

On a déjà insisté sur l'importance des relations de Montaigne avec cette famille[1]. De Trans a été envoyé en Angleterre comme ambassadeur, en 1559, d'ailleurs sa grand'-mère a été une Pole Suffolk. Sous François II, il a été du parti des princes, mais après la Conjuration d'Amboise, il a fait amende honorable entre les mains du maréchal de Termes. Vers 1563, il a été un des chefs, et auteur, selon Mézeray, d'une ligue pour faire la chasse aux huguenots en Guienne avec son cousin Fédéric, comte de Candale,

1. Germain-Gaston de Foix, comte de Gurson et du Fleix, vicomte de Meille en Arragon, marquis de Trans, était fils de Jean de Foix et d'Anne de Villeneuve, héritière du marquisat de Trans (mariés en 1507). Il a épousé : 1° en 1534, Anne de Pellegrue, fille de Guillaume, baron d'Annet, par qui il a eu un fils, « mort jeune avant son père »; 2° en 1555, Marguerite Bertrandi, dame de Mirebeau, fille de Jean Bertrandi, créature d'Anne de Montmorency qui, après avoir été président au Parlement de Toulouse, a été garde des sceaux, en 1551, et archevêque de Sens, en 1557. Par sa seconde femme, de Trans a eu trois fils : Louis, comte de Gurson, François Phoebus, comte du Fleix, et le chevalier de Foix, tous tués à Moncrabeau, en 1587 (voir après), et une fille, Marguerite, qui épousa en 1606 le baron de Vaillac, qui, autrefois gouverneur du château Trompette à Bordeaux, ligueur et intrigant, donna tant d'alarmes à Matignon et à Montaigne en 1585 (voir *Correspondance*). — Il faut signaler un point obscur dans cette généalogie. On prétend que le vicomte de Meille a été le second fils du second lit, Jean de Foix ayant fait changer le nom de la terre du Fleix en celui de Meille (P. Anselme, t. III, p. 387 et suiv.). Il est donc possible que le comte du Fleix (comme Montaigne l'appelle dans les *Éphémérides*) a été connu aussi par cet autre nom (voir une lettre d'Henri IV, éd. Berger de Xivray, t. II, p. 37, parlant du vicomte de Meille comme étant dans son service); mais ce qui est impossible est que ce Meille soit le « Milli » mentionné par d'Aubigné comme otage catholique donné après le siège de Lusignan, et comme cornette catholique à la bataille de Coutras, cinq mois après sa mort à Moncrabeau. Il est également faux que le cornette de Coutras soit le fils de Louis, comte de Gurson, qui n'a été marié qu'en 1579, comme nous allons voir.

Digitized by Google

et avec Monluc, malgré les édits de pacification[1]. A l'époque de l'Entrevue de Bayonne on avait commencé à faire son procès, mais il échappa avec une mercuriale aux mains du chancelier de l'Hôpital dont Brantôme fut témoin[2].

C'est dès 1571 que de Trans paraît en relations avec Montaigne. Le 28 octobre, « suivant le commandement du roi et la dépesche que sa majesté m'en avoit faicte je fu faict chevalier de lordre S. Michel par les mains de Gaston de Foix, marquis de Trans, etc.[3] ». Qu'on se rappelle, à ce propos, les remarques indignées de Brantôme sur le don de cette dignité militaire à un ancien conseiller du Parlement de Bordeaux[4]. C'est le marquis de Trans qui est mentionné là, dans la phrase suivante, comme ayant obtenu l'ordre pour un de ses voisins par plaisanterie, et on raconte comment il l'a fait donner encore à son maître d'hôtel, Jacques Paulmier[5]. La relation des deux phrases est obscure, mais je ne suis point sûr que Brantôme n'ait pas voulu suggérer que ce voisin fût Montaigne lui-même[6]. Les maisons et terres du Fleix et de Gurson faisaient du

1. Mézeray, *Histoire de France*, éd. fol. 1646, t. II, p. 932.
2. Brantôme, t. III, p. 308-309.
3. Payen, *Documents inédits sur Montaigne*. N° 3 : *Éphémérides*. Le chanoine Prunis, qui a découvert le *Journal de Voyage* au XVIIIe siècle, a transcrit la lettre du Roi à Montaigne, datée le 18 octobre de Blois. On lui mande qu'il doit se rendre auprès du marquis de Trans pour recevoir son collier.
4. Brantôme, t. V, p. 92-93.
5. Je crois que la lettre de Montaigne à Mlle Paulmier est adressée à sa femme (*Essais*, éd. Courbet et Royer, vol. IV, p. 359).
6. Quand Montaigne a été envoyé chercher Montpensier à Sainte-Hermine en Poitou, c'était pour résoudre une querelle entre Limeuil et Bourdeille, chacun ayant des prétentions au commandement de l'armée en Périgord pendant la maladie de de Losses (*Registres secrets du Parlement*, cités par Armaingaud, éd. *Essais*, 1924, vol. I. Introduction, p. 212). Si Montaigne a pris parti contre le frère aîné de Brantôme, on peut être sûr qu'on ne l'a pas pardonné à notre auteur. Voir *Essais* (éd. Courbet et Royer, t. V, p. XCVI), où une hypothèse intéressante est avancée quant aux services rendus, peut-être, par Montaigne à son voisin, le marquis de Trans.

Digitized by Google

marquis de Trans le principal voisin de Montaigne au nord et à l'est, et, avant son temps, encore à l'ouest, jusqu'au jour où la sœur du marquis, comtesse de Tende, reçut en dot le vicomté de Castillon-sur-Dordogne[1]. La propriété de Michel touchait à Castillon de l'un côté, et celle de son frère, Pierre de la Brousse, au Fleix de l'autre[2].

C'est au Fleix qu'on négocia le traité de ce nom, en 1580. Henri de Navarre séjourna dans ce château au commencement de novembre et semble soucieux d'acquérir les bonnes grâces de son « cousin » catholique[3]. C'est encore là que nous voyons Montaigne se rendre en 1585, dans les quelques lettres qui nous restent de sa correspondance avec le maréchal de Matignon, gouverneur de la province de Guyenne. Ses nouvelles lui sont mandées du Fleix[4]. Une semaine plus tard il est botté pour aller voir Armand du Ferrier et La Marsilière, chancelier et secrétaire, respectivement, du roi de Navarre. Il est de retour en trois jours, et c'est du Ferrier qui va venir passer quelques jours chez lui[5]. Le lendemain encore il dit au maréchal : « Vous verrez les bruits qui courent en ces cartiers par ce que le marquis de Trans m'écrit. »

1. D'elle, la possession en passa par sa fille au duc de Mayenne, qui prit la ville de Castillon par siège en août 1586.

2. Testament de Pierre Eyquem. Archives de la Gironde, vol. XXIII, p. 87 et suiv.

3. *Lettres missives d'Henri IV* (Berger de Xivray), vol. I, p. 326, le 8 novembre : « Je désire faire apercevoir à mon cousin, le marquis de Trans, combien j'ai cher le soulagement de ses sujets » (à Mellon, capitaine en Poitou).

4. Feuillet de Conches, *Lettres inédites de Montaigne*, 1863, p. 241 et suiv. (le 2 février 1585).

5. Id., *ibid.*, les 9, 12 et 13 février 1585. Quant à Armand du Ferrier, ambassadeur de France au concile de Trente, qui devint protestant à la fin de sa vie, voir Du Plessis-Mornay, *Vie* (Leyde, 1647), p. 65 : « M. de Montaigne certes ne se pouvoit saouler de dire à M. du Plessis : *Vous avez gagné une bataille contre nous, par l'appel de cet homme, honorant en lui une vertu que nous avons méprisée.* » Voir encore *Essais*, t. I, 56, p. 406 c, et la note de l'édition municipale, vol. IV, p. 164.

Digitized by Google

Selon Mézeray, le marquis a été un des chefs de la Ligue en Guienne sur ses vieux jours. Je n'ai pas trouvé le passage et je ne sais de quelle date Mézeray parle, et depuis quand de Trans aurait cessé de donner sa coopération à Matignon. Du moins, on savait déjà, par les *Éphémérides*, que c'est lui encore le vieillard, qu'il faillit prendre « à gratification » la mort de trois de ses enfants en un même jour[1]. Il s'agit du combat de Moncrabeau, près de Nérac, le 29 juillet 1587, « où le comte de Gurson, le comte de Fleix et le Chevalier, trois frères, mes bons Srs et amis », dit Montaigne, étaient tués au service du roi de Navarre[2]. Florimond de Raemond a une annotation à même effet sur ce passage sur l'homme « qui avoit choué la divine justice » :

Il entend de Gaston de Foix, marquis de Trans, qui perdait trois de ses enfants entre lesquels était le comte de Gurson, son aîné, en un combat près de Nérac, portant les armes, bien que catholique, pour le parti du roi de Navarre, depuis le Roi Henri IV...

Nous voyons de Trans encore une fois après cette époque : il écrit à son cousin François, évêque d'Aire, demandant son « eau magistrale » pour guérir une blessure. Est-il probable qu'un vieillard qui a dû avoir près de soixante-quinze ans ait reçu cette blessure, en guerre[3]? Il testa en 1591 et la date de sa mort est inconnue[4] ».

Il est maintenant temps de parler de ses fils, ou plutôt

1. *Essais*, t. I, 14, p. 73 c.

2. *Éphémérides*, voir Payen, *Documents inédits*, n° 3. On a souvent donné la date de cet événement faussement comme étant de 1580. D'Aubigné a placé « le combat des trois frères » en 1586. Montaigne a plus de chances d'être correct.

3. Voir plus loin sur François de Candale. Archives de la Gironde, t. XXIV, p. 352 et suiv. Le 19 novembre 1589 : « N'ayant trouvé aucun soulagement que par le moyen de votre eau qui fait que je vous supplie très humblement, cousin, m'en vouloir donner, car sans elle je suis quasi hors d'espérance de guérir, ne me voulant jamais mettre entre les mains des chirurgiens... »

4. P. Anselme, t. III, p. 389.

Digitized by Google

de son fils aîné, Louis de Foix. On savait déjà, qu'au mariage du comte de Gurson avec Diane de Foix de Candale, en 1579, Montaigne a signé le contrat comme procureur pour le père et la mère du marié[1]. Aussi Montaigne s'est-il employé dans son « Institution des Enfants », dit-il à Diane, à « faire un présent à ce petit homme qui vous menasse de faire une belle sortie de chez vous[2] ». Mais voici plus. Il paraît, selon de Raemond, que le « Comte de très bon lieu », mentionné dans un passage très connu des *Essais* sur les « nouements d'aiguillettes », c'est le comte de Gurson[3]. Qu'on me permette de citer le début de cette histoire :

Un conte de très bon lieu, de qui j'estoye fort privé, se mariant avec une belle dame qui avoit été poursuivie de tel qui assistoit à la feste, mettoit en grand'peine une vieille dame sa parente, qui présidait à ses noces et les faisoit chez elle, craintive de ces sorcelleries; ce qu'elle me fit entendre. Je la priay s'en reposer sur moi[4].

On se rappellera les stratagèmes de Montaigne pour garder son ami d'une impuissance même imaginaire. Sans avoir vu ce contrat de mariage, j'ose suggérer que la vieille parente est probablement Anne de Villeneuve, grand'mère paternelle de Louis de Foix et héritière du premier marquis de Trans. Qui était plus propre qu'elle à présider à ces noces[5]?

1. Selon Villey (Édition municipale, IV, note sur *Essais*, t. I, p. 26, début), qui ne donne pas de renvoi. Je ne sais où on peut voir ce contrat.

2. *Essais*, t. I, 26, p. 190-191 A.

3. « Plaisant conte du Comte de Gurson, Louis de Foix, mari de Diane de Foix de Candale. »

4. *Essais*, t. I, 21, p. 125-127 C.

5. La marquise de Trans vivait encore à ce temps, mais très vieille, s'étant mariée en 1507. Elle écrit vers 1586 pour remercier François de Candale, évêque d'Aire, pour un envoi de son « eau magistrale » qu'elle a fait parvenir à la vicomtesse de Ribérac, sœur de François. Quant à la grand'mère maternelle de Louis, elle était déjà morte avant 1557 quand Jean Bertrandi est devenu archevêque de Sens.

Digitized by Google

Puisque nous voyons Montaigne si mêlé à la vie de Louis de Foix, il vaudra la peine de donner un coup d'œil sur sa carrière. Nous le trouvons à Paris vers 1574. Lui et ses frères sont mentionnés comme des jeunes seigneurs de la Cour par d'Aubigné qui était là lui-même vers cette date[1]. En août 1576, Henri de Navarre écrit à Turenne :

On a envoyé le sieur de Foix pour m'éclairer et les éclairer mieux de mes actions et intentions. Ce que toutefois j'espère tellement ménager qui j'en tirerai profit et saurait bien lui tenir caché ce qu'il faudra[2].

Du Plessis-Mornay nous dit qu'il a été envoyé de la part d'Henri III pour essayer de détourner Henri de la religion. Ce serait les louanges prodiguées par Louis de Foix et par la Noue, — malgré la distance qui les séparait, — au caractère du roi de Navarre qui auraient décidé de Mornay à entrer dans le service de ce dernier[3]. Moins d'un an plus tard, c'est de Foix qui prévient de Mornay qui partait en ambassade pour l'Angleterre des efforts que Villars allait faire pour l'intercepter[4]. Chaque fois que Henri rend visite à Montaigne, nous le voyons prendre un repas à Gurson, à quelques kilomètres au nord de Montaigne[5]. Il est pourtant probable que ce n'est qu'après 1585 que le comte de Gurson et ses frères optèrent finalement pour Navarre. Ils ne se trouvent pas sur la liste détaillée de son parti que Du Plessis a faite pour Walsingham, en 1583. Aucun des frères ne paraît non plus dans la liste de la maison d'Henri, rédigée au commencement de 1585[6].

1. *Vie de d'Aubigné* (*Œuvres*, éd. Réaume, t. I, p. 24).
2. *Lettres missives d'Henri IV* (éd. Berger de Xivray), t. I, p. 101.
3. *Vie de Du Plessis-Mornay* (éd. Leyde, 1647, p. 37).
4. *Mémoires de Madame de Mornay* (éd. 1824), t. I, p. 113.
5. Visites du 17-21 décembre 1584 et après Coutras 1587. A cette dernière date, de Gurson était mort (*Éphémérides*, *loc. cit.*).
6. *Correspondance de Du Plessis-Mornay*, éd. 1824, t. I, p. 241, et t. III, p. 236 et suiv.

Digitized by Google

Revenons enfin au chapitre *De l'Affection des Pères aux Enfants*. Deux pages après la description de la maison du marquis de Trans, nous arrivons au passage qui raconte la conversation pathétique de l'auteur avec le vieux Monluc, qui regrette si amèrement sa sévérité et sa réserve excessive envers son fils, mort aux Iles Madère.

Ensuite, c'est la critique de ceux qui, pendant leur vie, privent leurs enfants de leur part aux biens de la famille et laissent enfin toute leur fortune à leurs veuves.

Et ay connu (dit Montaigne) tel Seigneur, des premiers officiers de notre couronne, ayant par esperance de droit à venir plus de cinquante mille escus de rente, qui est mort nécessiteux et accablé de debtes âgé de plus de cinquante ans, sa mère en son extreme decrepitude jouyssant encore de tous ses biens par l'ordonnance du père, qui avait de sa part vescu près de quatre-vingts ans[1].

En marge : « Il parle du feu maréchal de Montmorenci, fils aîné de M. le Connétable[2]. »

Comparez d'abord cette réflexion avec le texte suivant de Brantôme sur l'attitude de Madeleine de Savoie envers ses enfants. Un des cadets, Thoré, s'était enfui en Allemagne. Sa mère

l'aimoit uniquement et plus que tous ses autres ensemble et lui fit tenir en Allemagne quelque trente mille escus (ce disoit on)

1. *Essais*, t. II, 8, p. 90 A.

2. François, fils aîné du connétable Anne de Montmorency (1492-1567), était né en 1530. Il a fait sa première campagne en Lorraine, en 1552. Prisonnier à Thérouanne l'année suivante, il n'a été rançonné que trois ans plus tard. A son retour, Henri II l'a fait gouverneur de la Ville de Paris et de l'Ile-de-France. Sous François II, il a été privé de sa charge de Grand Maître en faveur du duc de Guise. Soupçonné par Catherine de Médicis, après la tentative d'enlever le duc d'Alençon en 1574, il a été mis en prison avec de Cossé, son cousin. On n'a pas osé le tuer, voulant ménager son frère, Damville, qui avait fait alliance avec les Protestants, et il a été libéré, en 1575, pour essayer de réconcilier d'Alençon et le roi. François a épousé Diane de France, légitimée d'Henri II, et mourut sans enfant, en 1579, à Escouen. Nous parlerons suffisamment dans

Digitized by Google

dont elle cuida estre en peine et recherchée... [Elle échappa, parce qu'elle était dame d'honneur de la reine Élisabeth.] Mais qu'eust-elle su mieux faire que d'employer le vert et le sec pour jeter hors de prison son fils aîné, et de peine ses autres enfants, et par ce juste raison, ni sans aucun respect de fidélité qu'on doit au roi, ni sans crime de lèse majesté, puisque l'amour de la mère envers les enfants bons porte plus de poix que toutes les autres[1].

A vrai dire, François de Montmorency semble avoir été très mal traité par ses parents pendant toute sa vie. Son père l'a laissé presque trois ans en prison sans payer sa rançon, sans doute parce que c'était sa maxime, selon un contemporain, de ne jamais rien céder. Une fois revenu en France, c'est l'affaire de Mlle de Piennes, à qui Montmorency avait fait des promesses secrètes de mariage. Son père l'a voulu faire entrer à tout prix dans la maison royale en le faisant épouser Diane, légitimée de France. Montmorency s'est laissé tyranniser par son père et est allé lui-même demander l'annulation à Rome. Après six mois, son père, impatient de l'impartialité de la Cour de Rome qui résistait à ses intrigues, a été jusqu'à faire faire au roi une ordonnance selon laquelle le mariage clandestin d'un enfant permettait de le déshériter et le faisait incapable de tout droit de succession[2]. Finalement, on a été jusqu'à nier les promesses, et le père a triomphé.

D'autre part, Duchesne, historien de la famille au XVIIe siècle, prétend que François a hérité de la plupart des terres de son père selon un partage fait en 1563. C'est très possible, pourtant, qu'on ait laissé les ressources liquides à la disposition de Madeleine, qui ne mourut qu'en 1586, fort avare, selon Moréri.

le texte de l'affaire de ses promesses de mariage faites à Mlle de Piennes. — Voir A. de Ruble, *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, vol. V, et A. Duchesne, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency-Laval.*

1. Brantôme, t. III, p. 375-376.
2. Ruble, *loc. cit.*, p. 213.

Digitized by Google

Avec François de Montmorency nous avons fini les annotations sur le chapitre à Mme d'Estissac. Il faut parler ensuite de deux seigneurs de Guienne, amis de Montaigne et identifiés par de Raemond.

Dans l'essai *Des noms* (I, 46), Montaigne a ajouté, avant 1588, l'histoire d'un de ses amis qui, au lieu de prendre sa place à un dîner où plusieurs étaient assemblés après une discussion dans laquelle tous s'étaient vantés des prérogatives de leur famille,

se recula en profondes révérences, suppliant l'assistance de l'excuser de ce que, par timidité, il avoit jusques lors vescu avec eux en compaignon[1].

En marge : « Plaisant conte du Sr de Poyane, gentilhomme des Lannes, gouvernour d'Acqs. »

Bertrand de Baylens de Poyanne, sénéchal des Landes, et gouverneur pour le roi de la ville de Dax, était un des chefs catholiques les plus actifs en Gascogne. Il avait épousé Louise de Cassagnet Tilladet, sœur de Saint-Orens, le compagnon d'armes de Monluc. En 1580, il saisit la ville d'Acqs sur les huguenots[2]; en septembre 1581, c'était le tour de Mont-de-Marsan[3]. Henri se plaignait beaucoup de ces occupations des villes qui lui appartenaient, et enfin, deux ans plus tard, il s'empara de nouveau de Mont-de-Marsan, à la fin de 1583. C'était l'époque où Montaigne était maire de Bordeaux, ville qui s'est toujours émue chaque fois que Mont-de-Marsan est tombée entre les mains des huguenots. Il est difficile de savoir si le désir que Du Plessis et son maître Henri ont eu de persuader Montaigne de la justice de leur action en reprenant la ville est un tribut personnel ou plutôt un signe de leur respect pour son importance politique en tant que

1. *Essais*, t. I, 56, p. 354-355 B. « Combien avons-nous de gentilshommes en France, qui sont de Royalle race selon leurs comptes; Plus, ce croys-je, que d'autres. Fut-il pas dict de bonne grace par un de mes amis? », etc., etc.

2. Feuillet de Conches, *Lettres inédites de Montaigne*, p. 109.

3. Archives de la Gironde, XIII. *Journal de Syrieuilh.*

Digitized by Google

maire et ami de Matignon. En tout cas, nous savons que Henri lui a écrit le lendemain de l'événement, et Du Plessis, à plusieurs reprises, pendant les mois de novembre et décembre 1583 et janvier 1584[1]. Nous voyons Montaigne se rendre à Mont-de-Marsan, lui-même, le 14 décembre, mais son rôle à cette occasion n'est pas très clair[2]. Ce qui en ressort c'est la position intermédiaire de Montaigne et la valeur qu'on met sur son jugement, « vous qui n'êtes, en cette tranquillité d'esprit, ni remuant ni remué pour peu de chose », lui dit Du Plessis. Revenons à de Poyanne.

Henri se plaint continuellement des garnisons catholiques de Dax et de Bazas. En 1585, il espère une solution par les offices du chancelier, Bellièvre. L'affaire de Dax semble être compliquée par une querelle entre Poyanne et un certain François de Saint-Esteban[3]. En 1580, il prit Tartre en Albret pour les catholiques[4]. Henri de Navarre lui écrit deux mois après l'assassinat d'Henri III, demandant de lui la même fidélité qu'il a donnée à ses prédécesseurs. Six mois plus tard, il écrit encore une troisième fois. Il n'a pas eu de réponse, mais il voulait l'aide personnelle de Poyanne et de sa troupe. En 1593, Poyanne semble être encore en Gascogne. En 1599, il est promu à l'ordre du Saint-Esprit[5].

L'assemblée dont Montaigne parle dans ce passage devait être facile à identifier aux historiens de la province. Il s'agit d'une dispute entre deux seigneurs, dont un « avait à la vérité quelque prérogative de titres et d'alliances, eslevées au-dessus de la commune noblesse », dispute ayant lieu *probablement* entre 1580 et 1588.

Un gentilhomme français, très homme de bien et mon ami,

1. *Lettre d'Henri IV*, t. I, p. 592; Du Plessis, *Correspondance*, éd. 1824, p. 382, 385, 395, 401.
2. *Revue du XVIe Siècle*, 1916. Lettre de Montaigne publiée par Labande.
3. Feuillet de Conches, *ibid.*, p. 170.
4. Du Plessis (éd. 1824), t. III, p. 386 et suiv.
5. *Lettres d'Henri IV*, t. III, p. 8, 55, 94, 620.

Digitized by Google

cuida brouiller la santé de sa tête par une trop passionnée attention et affection aux affaires d'un prince son maistre[1]...

En marge : « Ce gentilhomme est le Sr de Ségur de la maison de Pardaillan. »

C'est Jacques de Ségur, second fils de Bérard de Ségur, baron de Pardaillan, de Seiches et La Barrière, et de sa seconde femme, Anne Brun[2]. Son père, après avoir été le représentant de la noblesse bordelaise aux États de Melun, en 1561, a été un des chefs huguenots des premières guerres. Son fils était gentilhomme de la chambre du roi de Navarre en 1576, et ensuite surintendant de sa maison et de ses affaires. Henri le chargea de nombreuses missions diplomatiques. En 1577, il l'envoya près de Damville et de Lesdiguière pour les garder dans son alliance. En 1583, il fut déchargé de sa surintendance pour aller en Angleterre négocier une ligue protestante. Le projet d'une union de toutes les églises protestantes avait été émis à un synode à Vitray en cette année, et les ministres voulaient que Du Plessis s'en chargeât. « Mais », continue Du Plessis dans sa vie,

M. de Ségur, homme véhément et brusque de sa nature, qui tenait lors la principale autorité auprès du Roi de Navarre, d'ailleurs importuné de ses violences, fit tant qu'il eut cette charge; cause que les Églises le voyans en main d'une personne turbulente qui n'était pas pour la faire réussir, parce qu'il y avait en lui plus de zèle que de science, ne s'y voulurent point engager davantage[3].

De Ségur avait, d'ailleurs, une raison spéciale pour demander cette mission. Il s'était enthousiasmé pour une espèce d'illuminé, appelé Brocard, qui avait prophétisé le bouleversement de la Papauté par un prince protestant.

1. *Essais*, t. III, 10, p. 302 B.
2. Le comte Victor de Ségur-Cabanac, *Histoire de la maison de Ségur-Cabanac*. Brünn, 1908, p. 24-25; Haag, *La France protestante*.
3. *Vie de Du Plessis-Mornay* (éd. Leyde), 1646, p. 69.

Digitized by Google

De Ségur semble avoir été convaincu que le prince destiné à ce rôle n'était autre que son maître[1].

A peine de retour, Henri lui donna un plein pouvoir, le 10 mai 1585, à Bergerac[2], pour aller négocier en Allemagne, où il signa avec Clervan et Guitry un traité par lequel Jean Casimir, régent du Palatinat, s'engagea à aider Henri. On ne sait rien de lui après 1588, mais on prétend qu'il épousa une demoiselle de Belcier[3]. En tout cas, il mourut avant 1595[4].

Il faut distinguer Jacques de Ségur-Pardaillan de son cousin, François de Ségur, seigneur de Sainte-Aulaye, et fils de Bérard de Ségur-Ponchat par sa troisième femme, Catherine Pellegrue (épousée 1547), donc cousin issu de germain de Bérard, père de Jacques. Dans les notices biographiques ils sont souvent confondus[5]. Celui-ci était

1. De Thou, *Hist.*, lib. 79, année 1583, cité par Bayle, *Dict.*, art. Brocard.

2. Le comte de Ségur-Cabanac, *ibid.*, p. 149.

3. *Ibid.*, p. 25. Montaigne avait de la parenté avec, au moins, une branche de cette famille dont le membre le plus célèbre est François de Belcier, premier Président à la Cour de Bordeaux de 1520 jusqu'à sa mort, en 1544. Antoine de Belcier, seigneur de Gensac, et son frère Jean étaient les fils d'une tante de Montaigne (Testament de Thomas Montaigne, 1541, Archives de la Gironde, vol. VIII). Antoine, devenu maître des requêtes, et président à son tour, est choisi avec le conseiller (Louppes) de Villeneuve, en 1568, après le partage des biens de Pierre Eyquem, pour juger de tout différend arrivant entre Montaigne et sa mère (*Courbet et Roger V*, p. LXXIX). Catherine, fille d'Antoine et d'Anne du Lubersac, épousa en 1566 Jacques, baron de Douazit, issu d'une branche illégitime des Foix-Candale (P. Anselme, t. III, p. 390 c). En 1589, le mariage d'un Belcier, sieur de Bonaquet (?), et Mademoiselle de Sallebœuf, a lieu à Montaigne (*Éphémérides*). En 1637, les terres de Gensac et de *Mattecoulon* (d'où le plus jeune frère de Montaigne prenait son nom) se trouvaient toutes les deux dans la possession d'un Jeannetin de Belcier (P. Anselme, t. IX, p. 658).

4. Les *Mémoires* de Mme de Mornay, écrits vers 1595, parlent de « feu M. de Ségur ». Il serait déjà mort avant l'abjuration du Roi si un certain passage de *L'Antichrist* (p. 817) se rapporte à lui, comme il est probable.

5. Le comte de Ségur-Cabanac, *loc. cit.* Je ne crois pas qu'il s'agit de lui dans une lettre de Montaigne écrite en 85 (Courbet et

Digitized by Google

aussi gentilhomme de la chambre du roi de Navarre et gouverneur pour lui de Sainte-Foy en Agenais. Sa demi-sœur, Jeanne de Ségur, fille de Lucrèce de La Chassaigne, une des belles-sœurs de Montaigne, épousa, en 1556, Antoine de Taillefer, seigneur de Mauriac, gentilhomme huguenot. C'est pour elle que Montaigne demande un passeport à Matignon en 1587[1], et c'est son fils, Isaac, dont la signature se voit sur le contrat de mariage de Marie de Montaigne, sœur de Michel[2].

Enfin, le Bertrand de Ségur qui paraît dans les *Éphémérides* comme parrain du « jeune frère » de Montaigne, Bertrand, seigneur de Mattecoulom, est un oncle de Mme de Mauriac. C'est, sans doute, Bertrand, sieur de la Molière, fondateur de la branche des Ségur-Montbrun[3].

Revenons au jugement de Montaigne sur Jacques de Ségur. Il est clair par cette attribution que le maître, dont le caractère est contrasté avec le serviteur, est Henri de Navarre. On aurait parié là-dessus d'avance, non seulement ici, mais en d'autres parties des *Essais* encore. La seule annotation pourtant de Florimond de Raemond relative à Henri est sur le passage suivant.

[B] « Rien de noble ne se faict sans hasard. J'en scay un [C] de courage très martial de sa complexion et entreprenant [B] de qui tous les jours on corrompt la bonne fortune par telles persuasions : qu'il se resserre entre les siens, qu'il n'entende à aucune réconciliation de ses anciens ennemys, se tienne à part, et ne se commette entre mains plus fortes, quelque promesse qu'on luy face, quelque utilité qu'il y voye. [C] J'en sçay un autre qui a inespérément advancé sa fortune pour avoir pris conseil tout contraire, etc.[4]. »

Royer, éd. *Essais*, t. IV, p. 355). Le capitaine de Saint-Aulaye, qui est mentionné là, semble être un catholique dans le service de Matignon.

1. Payen, *Documents inédits*, n° 3, ou Feuillet de Conches, *loc. cit.*, lettre 13.

2. Marie épousa Bernard de Casalis, sieur du Freysse, en 1579 (voir Album du Dr Payen, Bibl. nat., Z. Payen 641).

3. P. Anselme, p. 658.

4. *Essais*, t. I, 24, p. 165 B. C.

Digitized by Google

En marge, quant au premier : « Il entend du roi Henri IV, duquel étant Roi de Navarre il était fort privé; » quant à l'autre : « Il entend de M. de Guise : mais il se mescompte, l'ayant la bonne fortune abandonnée à Blois, où il fut tué. »

A part ce nouveau témoignage de l'intimité d'Henri et de Montaigne, cette note présente un intérêt considérable, car tous les commentateurs semblent d'accord en voyant dans ce premier prince, mentionné par Montaigne, une allusion à Henri III, dans le second, une autre à Henri IV. J'avoue que je ne suis pas entièrement convaincu que de Raemond a raison contre les modernes, mais je crois qu'un petit examen montrera que les apparences sont plutôt en sa faveur.

Remarquez, d'abord, qu'il n'y a pas de comparaison dans le texte originel de ce passage, c'est-à-dire en 1588. Il y a tout simplement une réflexion sur la prudence excessive qu'on conseille et impose à certain grand personnage. Quand, plus tard, après la publication de l'édition de 1588, la comparaison se fait, Montaigne semble avoir introduit *exprès* dans sa première phrase une clause pour empêcher ses lecteurs de penser qu'il pourrait faire allusion à Henri III. Car, qui pourrait appeler celui-ci, « de courage très martial de sa complexion et entreprenant[1] »?

D'autre part, il faut que Montaigne ait ajouté le reste de ce passage entre la publication des *Essais*, en juin 1588, et l'assassinat du duc de Guise, le 23 décembre cette même année. Mais c'était aussi le moment où le crédit du Balafré touchait à son plus haut point. Et si l'on s'étonne de voir que Montaigne a commencé déjà, avant cette date, le troisième « alongeail » de ses *Essais*, on peut citer, au moins, un exemple incontestable. La Reine mère est morte précisément treize jours après Henri de Guise.

1. M. Dezeimeris pense qu'il faut voir là un compliment généreux fait par Montaigne en pensant à la conduite d'Henri à la bataille de Moncontour (*Annotations inédites de Montaigne sur Quinte-Curce. Rev. hist. litt. de la France*, 1916, p. 403).

Digitized by Google

Nous trouvons, pourtant, une addition aux *Essais*, faite après 1588, qui parle de Catherine comme vivant[1].

Quant à Henri de Navarre, il y a certainement plusieurs occasions sur lesquelles un critique bienveillant, mais catholique, aurait pu l'accuser d'un peu trop de circonspection. Depuis qu'il est devenu héritier présomptif du trône, il a eu plusieurs occasions de se réconcilier avec la Reine mère et son fils pour tenir tête à la Ligue, notamment entre le traité de Joinville (le 31 décembre 1584) et celui de Nemours (le 7 juillet 1585), quand Henri III vacillait encore, indécis quel parti prendre en face de l'alliance des Guises et de l'Espagne. Même après, le mécontentement du Roi à chaque nouveau succès de la Ligue et à chaque nouvelle preuve de sa puissance montrait combien il aurait préféré d'autres alliés.

Cette méfiance du futur Henri IV était particulièrement sensible à la fin de 1586, quand Catherine cherchait un rapprochement avec lui à la conférence de Sainte-Brice, près de Cognac. C'est là qu'un régiment du roi de Navarre entrait en garde à chaque séance, de façon que la sécurité des négociateurs demeurait, comme d'Aubigné se vante, entre les mains des Huguenots[2]. Henri soupçonnait aussi l'opportunisme de sa belle-mère, et, — avec raison, — ne voulait rien entendre d'une abjuration. Sully, d'ailleurs, lui donne pleinement raison. Il nous dit qu'il voyait souvent à Cognac une de ses parentes, la duchesse d'Uzès, dame d'honneur de la Reine mère, et qu'il savait par elle que : « Tout le dessein était de l'amuser (amuser Henri), afin qu'il n'entreprît plus rien, et qu'il fît retarder l'acheminement de l'armée étrangère[3] » (l'armée de Jean Casimir, voir plus haut).

1. *Essais*, t. III, 6, p. 157 c. La construction de bâtiments utiles et somptueux est une dépense vraiment royale; « en quoi le Pape Gregoire treziesme a laissé sa memoire recommandable de mon temps, et en quoi nostre Royne Catherine tesmoigneroit à longues années sa liberalité naturelle et munificence, si ses moyens suffisoient à son affection ».

2. D'Aubigné, *Histoire universelle* (éd. de Ruble), t. VII, p. 61.

3. *Œconomies royales* (éd. Michaud et Poujoulat), t. I, p. 58.

Digitized by Google

Or, c'est précisément à ce moment-là que Catherine écrit la lettre suivante à un de ses trésoriers, Raoul Féron. Elle est datée de Cognac, le 31 décembre 1586 :

Pour ce que j'ai escriptz à Montaigne que lui et sa femme me viennent trouver, je veulx et vous ordonne que vous luy fournissiez, outre les c. escus que vous luy avez jà baillez ces jours ici, encore cent cinquante escus tant pour renouveller ung des chevaulx de sa chariotte, que pour satisfaire à la dépense extraordinaire venans par les champs[1].

Est-ce Michel? On ne saurait l'affirmer, quand on se rappelle l'existence d'un François Montaigne, secrétaire de la Reine déjà en 1563, quand il aida à rédiger les instructions de Catherine à Charles IX, secrétaire encore en 1578[2]. Peut-être quelques-uns des détails sont en faveur de Michel.

La notion d'un voyage à travers champs, de Montaigne à Cognac, est peut-être le seul qui vaille quelque chose. Même en écartant François Montaigne, il faut, pourtant, se rappeler que notre auteur écrivant à Henri IV, en 1590, dit explicitement : « Je n'ay jamais receu bien quelconque de la libéralité de nos Rois non plus que demandé ni mérité et n'ay receu nul payement des pas que j'ay employés à leur service[3]... » En tout cas, Catherine ne s'est pas désintéressée de Montaigne dans la suite, car, en juillet 1588, c'est grâce à son intervention et à celle de Villeroy qu'il se voit si promptement libéré de la Bastille[4]. Si on pouvait arriver à écarter François Montaigne, je dirais volontiers que la Reine aurait envoyé chercher l'auteur des *Essais*

1. Catherine de Médicis, *Lettres...*, publ. par H. de La Ferrière, 1885, t. IX, p. 132.

2. Instructions faussement attribuées à Montaigne par Grün (voir Payen, *Documents inédits*, n° 4, 1856, p. 8 et suiv.). François Montaigne paraît encore sur des documents de 1572; comme secrétaire de la Chambre du Roi et de la Reine mère, en 1574; en 1578 explicitement comme « François Montaigne nostre secrétaire », et finalement dans un acte de 1580.

3. *Essais*, éd. Courbet et Royer, t. IV, p. 363.

4. *Éphémérides*, *loc. cit.*, le 10 juillet 1588.

Digitized by Google

pour influencer son gendre. Montaigne lui-même parle dans une de ses lettres « de la fiance que ce prince prant de mes conseils, encore que je ne me fonde gueres en parolles de court[1] »; et nous voyons ces conseils, chaque fois que l'ombre d'Henri passe dans les *Essais*, être ceux de la générosité et du beau rôle[2].

Finalement il est clair par l'article même de Dezeimeris, auquel j'ai déjà fait allusion, que le passage des *Essais* que nous sommes en train de discuter, développement de l'histoire d'Alexandre et de son médecin, Philippe, racontée par Quinte-Curce et annotée par Montaigne dans son exemplaire, a dû être écrit par l'auteur pendant ou immédiatement après sa lecture de cet historien, achevée le 3 juillet 1587. Ainsi Montaigne, fût-il présent à Cognac ou non, n'aurait pu s'empêcher de penser aux événements de l'hiver passé.

Marguerite de Navarre ne paraît qu'une fois dans les notes de Florimond de Raemond. Ce serait elle, la dame qui n'aime pas être vue manger, trouvant « que c'est une contenance désagréable de mâcher ». La mention de Marguerite comme « l'épouse du Roi » nous permet de dater au moins une partie des annotations de de Raemond d'avant le divorce de 1599[3].

Parlons de deux autres princes avant de revenir vers Bordeaux.

Un prince (écrit Montaigne) me disoit, il n'y a pas longtemps, que pendant sa jeunesse, un jour de fête solenne, en la court du Roy François premier, où tout le monde estoit paré, il lui

1. Feuillet de Conches, *op. cit.*, p. 226. A Matignon, le 18 janvier 1585.

2. *Essais*, t. II, 17, p. 429 B C; t. III, 10, p. 302 B : surtout t. III, 4, p. 67-68 B. « C'est une douce passion que la vengeance... Pour en distraire dernièrement un jeune Prince... », etc., etc.

3. *Essais*, t. III, 5, p. 126 B.

Digitized by Google

prit envie de se vestir de la haïre qui est encore chez lui, de monsieur son père..., etc.[1].

« M. de Montpensier, dit la note[2]. »

On pense naturellement à la mission de Montaigne à Montpensier, en 1574, à laquelle nous avons déjà fait allusion. Comme on sait, Charles de Montferrand, sénéchal de Guyenne, avait chargé Montaigne de se rendre auprès de Montpensier, qui attendait à Sainte-Hermine en bas Poitou l'arrivée des canons de Nantes pour pouvoir attaquer Fontenay-le-Comte. C'était pour l'informer, comme nous l'avons dit (p. 251, note 6) d'une querelle entre Limeuil et Bourdeille pour la succession de Jean de Beaulieu, sieur de Losses, commandant l'armée du Périgord[3]. A son retour, Montaigne fut reçu en personne par le Parlement, honneur rendu à lui, sans doute, en sa qualité d'ancien conseiller[4]. C'est très probablement alors que Montaigne a parlé avec lui.

Relevons, pourtant, les nombreuses occasions sur les-

1. *Essais*, t. II, 33, p. 534 A.

2. Louis de Bourbon, duc de Montpensier, né en 1513, mort en 1582. Gouverneur d'Anjou et du Maine, il se montra très sévère envers les protestants, particulièrement en 1560 et 1562. Il était chargé de l'armée de Poitou et de Guyenne, en 1574. Cette même année, il est devenu gouverneur du Languedoc après la défection de Damville. Après sa maladie, de 1578-1579, il s'est à peu près retiré des affaires publiques.

3. *Registres secrets du Parlement*, cités par Armaingaud, éd. *Essais*. Introduction, p. 212. Tout cet incident a besoin d'éclaircissement. On peut constater les points suivants qui semblent d'intérêt : 1° La nièce de Montaigne, Jeanne de Lestonnac, avait épousé depuis un an Gaston de Montferrand, Soudan de Latran (ou Latrau) et de Landira, et fils de Charles de Montferrand, gouverneur et maire de Bordeaux (*Dictionnaire portatif de femmes célèbres*, 1769, art. *Lestonnac*, où Montferrand est appelé à tort « marquis » et confondu avec une branche des Gontaut, voir P. Anselme, t. VII, p. 301 D). 2° On possède deux lettres de Jean de Losses au Roi, écrites le 3 et le 10 avril 1574, donc précisément un mois avant le *retour* de Montaigne à Bordeaux (Bibl. nat., f. fr. 15559, feuilles 31 et 46). On n'y trouve mot d'absence ou de maladie. Il se montre plein d'admiration pour Limeuil.

4. *Éphémérides*, 11 mai 1574.

Digitized by Google

quelles Montpensier a été en Périgord ou en Guyenne[1]. La fin septembre 1562, il est fait lieutenant général en Guyenne et en Poitou. Avant de rejoindre Monluc après la journée de Vergn, il a fait un séjour à Libourne, a passé par Castillon et Sainte-Foy pour gagner Bergerac. Quelques jours plus tard il repassait vers le nord par Montignac et Mussidan. A l'époque de l'entrevue de Bayonne (1865), il rejoint la Reine à Mont-de-Marsan, au mois de mai. Vers la fin de 1568, il a été battu en Périgord, mais il se rattrapa par sa victoire devant Poitiers. L'an suivant, Montpensier assiéga Mussidan, où se produisit l'incident commenté par Montaigne au début des *Essais*[2]. En avril 1577, il vint à Bergerac négocier le traité avec Navarre, qui fut signé là au mois de juillet, et, un an plus tard, s'en fut trouver la Reine mère en Périgord. Il tomba malade et faillit mourir à Moissac et ensuite à Limoges, et n'a pu revenir du Midi qu'en 1579.

Quant à la piété de Montpensier, il faut voir ce que Brantôme en dit. Il était « de l'estoc de ce grand roi Saint Louis, ainsi qu'il est vrai et qu'il en faisait grand'jactance, et tascha fort de l'imiter en l'observance de sa saincte religion catholique et en probité de mœurs tant qu'il pouvoit, bien qu'il fût homme comme un autre ».

Sa sévérité envers les protestants, — il se vantait de ne jamais tenir sa parole avec un hérétique, — et le trait raconté par Montaigne sont, il me semble, deux côtés de cette imitation de Saint Louis. En 1570, il a refusé de signer le traité de Saint-Germain à cause des mesures de tolérance que contenait ce document; mais sa jalousie du duc de Guise, dont il avait épousé la sœur, avait fini par le rendre partisan de Henri de Navarre pendant que celui-ci fut encore à la cour, et plus tard une des influences médiatrices entre la Reine mère et son gendre[3].

1. Coustereau, *Histoire de Louis de Bourbon, duc de Montpensier*, 1642.
2. *Essais*, t. I, 6, p. 31 A.
3. Brantôme, t. V, p. 1-26.

Digitized by Google

Au chapitre *Des Boiteux*, Montaigne a raconté l'histoire suivante :

Un de nos princes, en qui la goutte avoit perdu un beau naturel et un allègre composition, se laissa si fort persuadé, au rapport qu'on faisoit des merveilleuses opérations d'un prêtre, qui par la voie des paroles et des gestes guérissoit toutes maladies, qu'il fit un long voyage pour l'aller trouver, et par la force de son appréhension persuada et endormit ses jambes pour quelques heures, si qu'il en tira du service qu'elles avoient desappris lui faire il y avoit long temps[1].

Il paraît que c'est M. de Nemours[2]. La goutte qui l'a tourmenté depuis l'âge de trente-six ans est connue, mais je ne trouve trace de cette guérison de quelques heures[3]. Quand il s'est battu à Meaux en 1567, où il sauva le Roi, il était déjà presque perclus. Le baron de Ruble[4] a donné de nombreux détails sur ses dernières années, et il paraît que sa correspondance parle beaucoup de divers traitements qu'il a suivis pour combattre sa maladie. Quant à ses voyages, pendant cette époque, il est allé en 1571 aux eaux de Bourbonne; il est arrivé à Paris peu après la Saint-Barthélemy, peut-être exprès, car il avait des opinions assez tolérantes[5]. Il alla jusqu'à Lyon, en 1575, saluer Henri III, et encore deux fois à Paris, en 1576 et 1579.

1. *Essais*, t. III, 11, p. 329 B.
2. Jacques de Savoie, fils de Philippe, duc de Genevois, frère de Charles III de Savoie et de Louise de Savoie, mère de François Ier. Il se signala en Lorraine et dans le Nord en 1552, et dix ans plus tard en Dauphiné où il battit le célèbre des Adrets et le ramena au parti catholique. En 1566, après le scandale de son refus d'épouser Françoise de Rohan et de reconnaître son enfant, il se maria avec Anne d'Este, veuve de François de Guise. Depuis 1569, il se retira à Annecy où il mourut en 1585, ordonnant à ses enfants de ne prendre aucune part au parti de la Ligue.
3. Voir pourtant d'Aubigné : *Faeneste* (éd. Reaume, p. 440), une allusion aux « miracles » de Billouet, prêtre d'un village de la justice d'Orbec (Calvados), où « tous les Princes du Royaume » sont venus le voir.
4. Alphonse de Ruble, *Le duc de Nemours*, chap. IV.
5. Alphonse de Ruble, *ibid.*, p. 167, note 1.

Digitized by Google

Nous arrivons maintenant à deux évêques, mentionnés dans les *Essais*. L'un, l'archevêque de Bordeaux, Antoine Prévôt de Sansac; l'autre, François de Candale, évêque d'Aire.

C'est du premier que nous lisons :

(Je) loue grandement la fortune d'un vieil prélat, que je voy s'estre si purement demis de sa bourse, de sa recepte et de sa mise, tantost à un serviteur choisi, tantost à un autre, qu'il a coulé un long espace d'années, autant ignorant cette sorte d'affaires de son mesnage comme un estranger. La fiance de la bonté d'autrui est un non léger tesmoignage de la bonté propre : partant la favorise Dieu volontiers, et, pour son regard, je ne voy point d'ordre, ni plus dignement ne plus constamment conduit que le sien[1].

Montaigne avait raison de connaître l'attitude de l'archevêque dans les affaires, car c'est la forêt, où sera élancé plus tard un cerf pour le Roi de Navarre[2], et un grand nombre de terres dans la paroisse de Montaigne, toutes faisant partie du bien temporel de l'archevêque, que Montaigne a acheté, en 1578 et en 1579[3]. Cette aliénation des biens de l'Église était une opération fréquente et inévitable pendant les guerres de religion, et recevait la sanction du Pape lui-même. La terre noble de Montaigne, déjà acquise par Pierre Eyquem en 1519, relevait de l'archevêché « au debvoir d'un gracieux et doux embrassement à la coutume des prelatz et d'un baizer à la joue ».

A l'époque où Vaillac, ligueur, et gouverneur du château Trompette, faisait veiller le maréchal de Matignon et Montaigne, celui-ci « voit l'archevesché tous les jours[4] » mais il est douteux si c'est là que Montaigne va dîner avec le trésorier de Gourgues, vu l'existence d'un M. de

1. *Essais*, t. I, 14, p. 81 c.
2. *Éphémérides*. Visite de 1584. « Je fis eslancer un cerf dans ma forêt qui promena le roi deux jours. »
3. Archives de la Gironde, t. XIII, p. 224 et suiv.
4. Feuillet de Conches, *op. cit.*, p. 253, 272, 274 (lettres du 22 et du 28 mai 1585).

Digitized by Google

Bordeaux, agent très actif du maréchal et qui paraît plusieurs fois dans sa correspondance.

Le testament de M. de Sansac ne contient aucune confirmation de dons faits pendant sa vie[1], mais il faut citer le petit éloge qui lui est consacré à l'époque de sa mort, en 1591, par la Chronique bordelaise[2], généralement si sèche :

Antoine de Sansac, le bon archevêque, étoit grandement aimé du peuple et de tous les gens d'honneur, aussi il avoit tousjours tenu bon à tous les orages de la guerre, contribué sa peine et ses moyens pour conserver la Ville sous l'obéissance du Roi. Estoit du plus affable naturel qu'on ait veu, grand aumonier, ne faisant aucune réserve; les malades de la Ville envoyaient ordinairement quérir de son pain, pour se remettre en appétit, à l'Archevêché. Il en faisoit donner avec telle franchise qu'il étoit admiré : il fut pleuré et regretté autant que jamais prélat le fut. Car il ne fut jamais haï de personne, ni ne refusa de faire plaisir lorsqu'il en avoit le moyen.

D'ailleurs, c'est de Raemond lui-même qui a écrit l'épitaphe de l'archevêque[3].

Vous venez d'une race lettrée, dit Montaigne à Diane de Candale, et François, M. de Candale, votre oncle, fait naître tous les jours d'autres écrits qui étendront la connaissance de cette qualité de votre famille à plusieurs siècles[4].

C'est lui encore, paraît-il, de qui Montaigne dit :

Un personnage de dignité, me voulant approuver, par autorité, cette queste de la pierre philosophale où il est tout plongé, m'allégua dernièrement cinq ou six passages de la Bible, sur lesquels il disoit s'estre premièrement fondé pour la décharge de sa conscience (car il est de profession ecclésiastique) : et, à la vérité, l'intention n'en estoit pas seulement

1. Archives de la Gironde, t. XIX, p. 529 et suiv.
2. G. de Lurbe et Jean Darnal, *Chronique bordelaise*, éd. 1619.
3. Tamizey de Larroque, *Florimond de Raemond*, 1867, p. 22.
4. *Essais*, t. I, 26, p. 192 A.

Digitized by Google

plaisante mais encore bien proprement accommodée à la deffence de cette belle science[1].

François de Candale[2], frère cadet de Fédéric, captal de Buch, a dû connaître Montaigne à plusieurs titres. Lui-même avait vingt et un ans quand le collège de Guienne a été fondé, mais si ses jeunes frères Christophe et Charles ont été envoyés étudier là sous Gouvéa, pendant que Montaigne y était[3], il paraît que c'était surtout grâce à François[4]. Il a été conseiller au Parlement de Bordeaux en même temps que Montaigne et il a quitté sa charge, en 1570, pour devenir évêque d'Aire à la suite de son frère Christophe, au moment quand Montaigne aussi a quitté son siège de conseiller en faveur de Florimond de Raemond. Les deux frères étaient célèbres parmi les contemporains pour un certain talent inventeur, Christophe pour les machines de guerre, François pour son alchimie[5]. D'Aubigné nous donne une description du « cabinet » de l'évêque d'Aire, à Cadillac, que Henri de Navarre visita vers 1584[6]. Ce que nous possédons de la correspondance

1. *Essais*, t. II, 12, p. 346 A.

2. Voir Tamizey de Larroque, *Notes et documents sur Christophe de Foix et François de Foix-Candale*. Paris, 1877. Deuxième fils de Gaston le Boiteux, comte de Candale, captal de Buch, et de Marthe d'Astarac, né en 1512, mort en 1594, il a été évêque d'Aire en 1570, à la suite de son frère Christophe, et puis captal de Buch et principal seigneur du Bordelais par les morts de son frère Fédéric (1571) et son neveu Henri (1573) (voir p. 247); il publia une traduction latine d'Euclide (1566), ensuite une traduciion latine (1574) et française (1579) du « Pimandre » d'Hermès Trismégiste avec la collaboration de Joseph Scaliger (ouvrage dédié à Marguerite de Navarre). Il fonda une chaire de mathématiques au collège de Guienne en 1591.

3. Ernest Gaullieur, *Histoire du collège de Guienne*, 1874, p. 185-186. Le docteur Armaingaud s'est donc trompé en prenant ces Foix-Candale pour les fils du marquis de Trans (Armaingaud, *loc. cit.*, p. 9).

4. Tamizey de Larroque, *loc. cit.*

5. Selon de Raemond lui-même, Grégoire XIII a consulté François sur la réforme du calendrier (*Antichrist*, p. 616-618).

6. D'Aubigné (éd. Réaume), vol. I, *Vie racontée à ses enfants*.

Digitized by Google

de François[1] est principalement à propos de son « eau magistrale », que nous avons eu l'occasion de mentionner déjà, et dont il a légué la recette à une maison de religieux avec des instructions, pour que l'usage en soit assuré même aux pauvres[2].

Il est peut-être intéressant à noter que lorsqu'il a été question, en 1587, du mariage de Marguerite de Foix, grand'nièce de François, avec Jean-Louis Nogaret de La Villette, duc d'Épernon, de Raemond écrit à l'évêque d'Aire pour suggérer que le duc devait être forcé à prendre le nom de Foix en épousant l'héritière[3]. A la même époque, Louis Chateigner de La Rocheposay, — ou comme Montaigne l'appelle dans son journal, M. d'Abain, — écrit à François pour lui recommander le beau-frère de Montaigne, Geoffroy de La Chassaigne, seigneur de Pressac, qui, dit-il, déjà ami des Candale, veut avoir l'honneur d'arranger cette alliance avec de Nogaret. Il est encore expliqué dans cette lettre que de Pressac avait épousé, l'année précédente, Jeanne de Gamaches, nièce de La Rocheposay. Elle était la tante du jeune Charles de Gamaches, qui sera le second mari de Léonor de Montaigne en 1608[4].

A part François de Candale, il y a trois autres membres du Parlement de Bordeaux, dont les noms paraissent dans ces annotations. Ou, pour être exact, c'est la femme d'un d'eux qui est mentionnée. On se rappellera, peut-être, une

1. Archives de la Gironde, t. XXIV, p. 352 et suiv. Lettres d'Anne de Villeneuve et de Gaston de Foix déjà citées. La meilleure lettre vient de l'évêque de Comminges, qui offre en retour pour les préparations de François « une autre eau composée d'herbes capitales et odorantes qui est fort propre à regalhardir l'imagination et la mémoire de ceux qui étudient ».

2. *Loc. cit.*

3. *Loc. cit.*

4. Même correspondance. Voir le *Journal de Voyage* de Montaigne, éd. Ancona, p. 243. « Le 29 décembre, M. Abain, qui estoit fort ami de longue main de Monsieur de Montaigne, fut d'avis qu'il baisât les pieds au Pape. » D'Abain fut ambassadeur à Rome de 1575 à 1580.

Digitized by Google

histoire assez scandaleuse, — au chapitre « De l'ivrognerie[1] », — qui a été racontée à l'auteur par « une dame que j'honore et prise singulièrement » comme étant arrivée « près de Bordeaux, vers Castres où est sa maison[2] ». Selon de Raemond, c'est Mme d'Aimar. De Brach, l'ami de Montaigne, a écrit un sonnet pour elle, qui parut dans ses *Poèmes* (1576). C'est, sans doute, la femme de Joseph Aimar ou Eymar, président au Parlement, et maire de Bordeaux, en 1575. Nous voyons Eymar, qui était cousin remué (ou issu) de germain de Michel[3], passer quelques jours à Montaigne et porter les lettres de Montaigne à Matignon, en 1585[4]. Il était catholique et ligueur, et Frontenac, écrivant à Henri IV en 1591, dit qu'il est le seul membre du Parlement mal affectionné au parti du Roi.

Entretenez-vous en vous-mêmes, (dit Montaigne), au pis aller, comme un conseiller de ma connaissance, ayant degorgé une battelée de paragraphes d'une extrême contention et pareille ineptie, s'estant retiré de la chambre du conseil au pissoir du palais, fut oui marmottant entre ses dans tout conscientieusement : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam*[5].

Il paraît que le héros de cette histoire vraiment comique est un certain Bernard Arnoul[6]. Reçu conseiller lai, le 27 juin 1552, il était un des trois conseillers huguenots qu'on arrêta, en 1569, comme une sorte de représailles pour la détention à Blaye du président Joseph de La

1. *Essais*, t. II, 2, p. 16 c.
2. Il s'agit, bien entendu, de Castres (Gironde), près de Labrède, et non pas de Castres (Tarn).
3. *Registres du Parlement*. Séance du 13 novembre 1561. En 1576, d'Eymar et trois autres magistrats reçurent des lettres de noblesse pour des services rendus au Roi (voir Devienne, *Histoire de Bordeaux*, p. 529).
4. Feuillet de Conches, *op. cit.*, p. 250.
5. *Essais*, t. III, 10, p. 321 B.
6. Boscheron de Portes, *Histoire du Parlement de Bordeaux*, 1877, t. I, p. 206 et suiv., et t. II, p. 442-443.

Digitized by Google

Chassaigne et autres membres de la Cour par un des Pardaillan, capitaine huguenot. La Chassaigne, le beau-père de Montaigne, avait été envoyé à la tête d'une députation au Roi. Pardaillan réussit à lui arracher 5,000 livres sur 8,000 demandées comme rançon, et là-dessus il fut libéré, non sans laisser deux fils comme otages pour le paiement du reste. La Chassaigne, à son tour, s'empara de ses neveux huguenots, les Dupuch, comme garantie pour la sûreté de ses enfants.

En 1582, Arnoul, devenu conseiller honoraire, dut faire des excuses auprès du Parlement pour son fils qui lui avait succédé dans sa charge, et qui avait accepté un démenti contrairement à la discipline imposée sur les membres de la Cour.

Selon de Raemond, enfin, ce serait non pas de L'Hôpital, mais de Lagebâton, premier président de la Cour de Bordeaux, qui est visé dans le passage suivant :

Je vis pourtant... il y a quelques années, qu'un personnage duquel j'ai la mémoire en recommandation singulière, au milieu de nos grands mauz, qu'il n'y avoit ni loix, ni justice, ni magistrat qui fit son office non plus qu'à cette heure, alla publier je ne sais quelles chétives réformations sur les habillements, la cuisine et la chicane[1].

Je crois qu'ici l'annotateur se trompe. L'allusion convient trop bien à Michel de l'Hôpital, dont les lois somptuaires, plusieurs fois renouvelées, sont célèbres[2]. Quant à l'admiration de Montaigne pour le grand chancelier, elle nous est témoignée par la lettre qui précède une partie des

1. *Essais*, t. III, 9, p. 218 B.

2. Voir Taillandier, *Nouvelles recherches sur Michel L'Hôpital*, 1861, p. 186 et suiv. Loix somptuaires contenues dans les édits du 15 janvier 1563, du 20 février, Ordonnance de Moulins, 1566, et dans la déclaration du 25 mars 1567. Pour « la chicane », il faut rappeler surtout la création de juges-consuls (origine des chambres de commerce) en 1563, — édit renouvelé en avril 1565 pendant que L'Hôpital était à Bordeaux.

Digitized by Google

œuvres de La Boétie, publiées par Montaigne, en 1570. On y trouve déjà quelques-unes des idées caractéristiques des *Essais*.

Les défauts de Lagebâton[1] semblent avoir été autres. Selon l'histoire connue, il supprimait tout simplement les édits qu'il n'approuvait pas, et qu'on lui envoyait pour être enregistrés, les découpant en morceaux avec un canif. De Lagebâton, qui avait des idées très tolérantes, passait dans la Chambre de Bordeaux, toujours ultra-catholique, pour un huguenot déguisé. Il s'absenta à plusieurs reprises. Monluc lui défendit même l'entrée de la ville en 1569, sous prétexte qu'il était ami du comte de La Rochefoucauld[2]. On intriguait pour le priver de son poste de premier président, mais il fut réinstallé dans la suite et mourut dans sa charge, en 1583. Il ne serait nullement étonnant que Montaigne ait eu de l'admiration pour de Lagebâton, homme d'idées modérées comme lui-même, mais il est certain que ce n'est pas à lui à qui Montaigne a pensé ici[3].

A part ces annotations biographiques, il y a deux notes[4] de de Raemond encore à commenter, et puis nous aurons fini.

En marge du début de l'essai *Des Prières*[5] (début

1. Boscheron des Portes, *op. cit.*, *passim*. Voir pourtant une prohibition aux artisans de porter soie, etc. (1581). Archives de la Gironde, vol. XLV, p. 153.

2. Devienne, *Histoire de Bordeaux*, p. 166.

3. Deux autres annotations donnant des noms propres ne valent pas d'être mises dans le texte. L'une prétend que l'homme mort sur l'échafaud du seul coup de son imagination au moment qu'on l'a gracié est Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier (*Essais*, t. I, 21, p. 122 A). Mais le père de Diane de Poitiers a certainement survécu à son pardon. L'autre, c'est une mention de M. de Moneins dans un passage à propos de la révolte de 1548 à Bordeaux (*Essais*, t. I, 24, p. 166-167 B). On y avait reconnu de Moneins depuis longtemps.

4. Sans compter celle sur la date des premiers *Essais* dont j'ai déjà parlé.

5. T. I, p. 56.

Digitized by Google

ajouté d'ailleurs en 1582), et qui fait soumission entière à l'Église, de Raemond met :

Montagne dit ceci parce que son 1 livre fut censuré à Rome. Ce chapitre en fut cause, auquel il s'est trop élancé.

Le *Journal de Voyage*[1] confirme l'exactitude de cette affirmation. C'était surtout à propos du mot de « Fortune » et d'une opinion exprimée dans cet essai, que Montaigne avait été, — non pas censuré, — mais invité à changer des détails de son livre dans la prochaine impression. Cette opinion était : que, si nous prions sans être plus ou moins dans une « assiette réglée, réformée et dévotieuse », nos prières sont non seulement vaines mais vicieuses[2]. L'intérêt de ce passage pour M. de La Montagne, faisant ces transcriptions avant la découverte et la publication, en 1774, du *Journal de Voyage*, était naturellement plus grand. Le terme « censuré » est employé ici dans un sens un peu faux, puisque *tout livre* qui entrait dans la ville de Rome était examiné et, comme Montaigne explique lui-même, confisqué quelquefois, même pour si légère raison que d'avoir expliqué une opinion hérétique, ensuite combattue par l'auteur. Les aimables critiques faites à Montaigne ont souvent été exagérées, mais, encore une fois, il faut avouer que de Raemond se montre très bien informé.

Une fois seulement nous trouvons dans ces extraits une critique des idées de Montaigne. Au début du chapitre *De la Vertu* (II, 29), Montaigne dit :

Je trouve par expérience qu'il y a bien à dire entre les boutées et saillies de l'âme ou une résolue et constante habitude : et vois bien qu'il n'est rien que nous ne puissions, voire jusqu'à surpasser la divinité mesme, dit quelqu'un, d'autant que c'est plus de se rendre impassible de soi que d'estre tel

1. *Journal*, éd. Ancona, p. 203 (2 décembre 1580) et p. 294 et suiv. (Semaine sainte, 1581).
2. *Essais*, t. I, 56, p. 411.

Digitized by Google

de sa condition originelle, et jusques à peuvoir joindre à l'imbécillité de l'homme une résolution et assurance de Dieu. Mais c'est par secousse, etc.

En marge : « Voici qui est bien hardi. »

De Raemond prend étrangement au pied de la lettre le texte de Montaigne. Il fallait comparer son exclamation avec les remarques faites également, dans les marges de son exemplaire des *Essais*, par Antoine de Laval. Celui-ci aussi a connu l'auteur, personnellement, à Blois, semble-t-il, en 1588[1]. L'édition Courbet et Royer reproduit quelques-unes de ses notes pédantes ou indignées[2].

J'ai utilisé dans cet article toutes les annotations de Florimond de Raemond que je connais. Je sens, certes, l'insuffisance de mes éclaircissements. Mais je suis convaincu que c'est en constituant ou en complétant les dossiers de tous les amis de Montaigne que nous pouvons faire quelque progrès sur nombre de questions qui concernent sa vie[3].

A.-M. Boase.

1. Antoine de Laval, *Desseins des professeurs nobles*, 1605, p. 189 A.

2. *Essais*, éd. Courbet et Royer, vol. V, p. 252 et suiv. Par exemple, quand Montaigne écrit : « Nous n'avons d'autre mire de la vérité et de la raison que l'exemple et l'idée des opinions et usances des pays où nous sommes. Là est toujours la parfaite religion, la parfaite police, le parfait et accompli usage de toutes choses » (*Essais*, t. I, 31, p. 265); de Laval dit : « Il se fût bien passé d'y mêler la religion car elle a d'autres appuis que les opinions et que la raison même, ayant l'autorité, au lieu que la police n'a que l'exemple et l'expérience. » Ou encore des opinions de Montaigne sur le suicide (II, 3) : « Il n'y a rien ici que de payen, directement contraire à la religion Chrestienne. Il était bon pour Sénèque et non pas pour nous », etc. La question des hardiesses des *Essais* et de la réaction des contemporains ne peut être discutée ici.

3. Cette étude a été communiquée par son auteur à la Conférence d'histoire littéraire de la Renaissance de l'École pratique des Hautes-Études en 1928.

Digitized by Google

PIERRE PITHOU

BIOGRAPHIE

De 1539 a 1580 : Jeunesse de Pithou; sa vie d'avocat; sa conversion, son mariage. — De 1580 a 1596 : Ses magistratures, ses dernières années.

I

Pierre Pithou est né à Troyes le 1er novembre 1539. Nous n'avons pas retrouvé d'acte de naissance ou de baptême le concernant : il n'en existe ni à Saint-Jacques de Troyes, ni à Saint-Jean, ni à Sainte-Madeleine. D'ailleurs, les registres de l'officialité manquent à Troyes de 1537 à 1665, et les premiers registres civils ne commencent qu'après 1539. Mais sa date de naissance est certaine, car lui-même a écrit, dans l'épigramme qu'il composa en l'année du retranchement des dix jours (dédiée à Grégoire XIII) : « Novembris, quondam mihi natale, kalendas[1]. »

C'était un enfant délicat, qui ne se fortifia que lentement. Tout jeune il fit une chute et se blessa au front : il en garda une cicatrice toute sa vie; mais le développement rapide de son intelligence n'en fut pas arrêté. Dès lors, on lui donna pour le garder un jeune garçon nommé Trouvé, parce qu'il avait été trouvé à la porte de la maison des Pithou, où il venait mendier son pain. Son éducation fut commencée de bonne heure, sans doute à l'âge de six ans. Peut-être son père commença-t-il cette éducation; nous serions en droit de le supposer par cette note de Bertin du Rocheret[2] : « Pierre Pithou [le père] de 1545

1. Loisel, *Vie de P. Pithou*, p. 255.
2. Bibl. nat., Dossiers bleus 526, à « Pithou », fol. 5.

Digitized by Google

à 1572 fut luy-même le précepteur de ses enfants. » Mais la date de 1572, pour un homme qui est mort en 1554, est une telle erreur que nous n'osons nous appuyer sur cette assertion. Une pièce plus sérieuse[1] nous dit que Pierre Pithou a été instruit « es rudimentz et fondements des bonnes lettres » par Jacques de Launay, docteur en médecine, chanoine de Saint-Étienne (mort en 1549), et qu'il eut pour condisciples Passerat[2] et Guillaume de Taix[3]. — François Pilot, « un bon homme d'esglise[4] », lui apprit à lire le latin, le grec et l'hébreu; puis le jeune Pierre fut envoyé au collège de Troyes. Sa vive intelligence donna l'idée à ses parents de le mettre au collège de Boncourt à Paris, où il étudia avec Pierre Galland et Adrien Turnèbe, professeurs de rhétorique et de philosophie. Il se montra là très brillant élève et était chargé de composer des épigrammes pour les personnes de qualité qui venaient visiter le collège. Avant l'âge de quinze ans, son père l'emmena à Bourges pour y étudier le droit civil et lui donna le conseil de ne pas s'attarder sur les gloses, mais de bien se pénétrer du sens des sentences elles-mêmes des empereurs et des jurisconsultes. Ce fut le dernier conseil de ce père qui mourut en 1554, laissant à sa femme le soin de continuer l'éducation des enfants et l'administration de leurs biens[5]. L'éducation du jeune Pierre ne dut pas être difficile à diriger, étant donnée son ardeur au travail.

1. Bibl. nat., Nouv. acq. fr. 20.229, p. 87 (*Mémoires sur la vie et ouvrages de Guillaume de Taix*).

2. Jean Passerat (1534-1602), célèbre écrivain, tiendra en 1572 la chaire d'éloquence au Collège royal. Ses principales œuvres sont des « Commentaires » sur Catulle, Tibulle et Properce, des poésies et une partie de la Satire Ménippée.

3. Guillaume de Taix (1532-1599), doyen du chapitre de Saint-Pierre.

4. Loisel, *Vie de P. Pithou*, p. 255.

5. « Au premier jour de May l'an mil V^c^LIIII, damoiselle Bonnavanture de Chantaloé, vefve de feu noble homme et saige maistre Pierre Pitou, comme tutrice et curatrice des enfans myneurs d'ans dudict deffunct et d'elle, faict et constitue ses procureurs... » (Bibl. nat., Cabinet d'Hozier 270, Pithou 7293, fol. 5).

Digitized by Google

Loisel nous rapporte[1] que « ce luy estoit chose presque ordinaire qu'après avoir passé quelqu'heure de temps avec ses compagnons après souper, lorsque les autres s'en alloient coucher, il se retiroit en son estude, où il demeuroit jusques à deux ou trois heures du matin, ne se mettant au lict que lorsqu'il falloit, par manière de dire, resveiller les autres ». Une telle assiduité à l'étude devait porter ses fruits, d'autant plus qu'à cette époque on pouvait profiter de nouvelles éditions de textes anciens et qu'il eut le bonheur d'avoir comme professeur le célèbre Cujas[2], dont les méthodes toutes nouvelles causèrent une véritable révolution dans la science du droit : en introduisant la notion historique dans le droit et le droit dans l'histoire, cette science devenait intéressante non seulement pour les magistrats qui doivent juger d'après une jurisprudence établie, mais aussi pour les lettrés ; le droit devenait nécessaire à la formation de l'esprit au même titre que le latin. — Pithou se passionna pour ces études et fit l'admiration de ses camarades, entre autres de Loisel, qui s'exprime ainsi[3] : « Il me souvient que la première cognoissance que j'eus de lui fut en la boutique d'un libraire où, disputant d'un lieu de Papinian « de inofficioso testamento », il se rendit d'autant plus admirable qu'il estoit si jeune que nous l'appellions ordinairement le petit Pithou. Mais il creust si fort en peu de temps et de corps et d'esprit qu'il mérita à bonnes enseignes d'estre appellé le grand Pithou. »

Pierre suivit Cujas de Bourges à Valence, pour ne pas perdre d'aussi bonnes leçons[4]. Il y était au milieu de l'an-

1. Loisel, *Vie de P. Pithou*, p. 256.

2. Cujas (1522-1550), né à Toulouse, y enseigna en 1547, puis à Cahors, Bourges, Valence, Turin, Paris (1576) et de nouveau Bourges; professeur de droit civil (romain), science toute nouvelle à cette époque. Toutes ses œuvres sont en latin : *Éditions* des fragments d'Ulpien, du Code Théodosien, des Institutes de Justinien, des Novelles..., *Commentaires* sur le Code, le Digeste, les Institutes, sur les œuvres de Papinien et autres.

3. Loisel, *Vie de P. Pithou*, p. 256.

4. Il eut également comme professeur de jurisprudence François Roaldès (*Mém. de de Thou*, p. 306).

Digitized by Google

née 1559[1]; puis, devenu avocat à l'âge de vingt et un ans, il s'établit, en 1560, à Paris. Il choisit cette ville parce qu'elle possédait la plus grande cour de justice, qu'il fréquenta assidûment, ne manquant presque jamais d'assister aux audiences. Après avoir appris la théorie du droit, il voulait en connaître l'application, afin de pouvoir aider ses amis par ses conseils et surtout l'État s'il en était besoin[2]. Il est certain que la plaidoirie ne l'intéressait pas; fait assez extraordinaire pour un avocat, il ne plaida qu'une seule cause (en 1583), qu'il gagna d'ailleurs. Loisel en donne cette explication « qu'il estoit bien aise de ne paroistre guères en public[3] »; quant à J. Mercier[4], il pense plutôt que le véritable motif de cette abstention voulue devrait être cherché, — soit dit sans offenser les avocats, — dans le grand amour de Pithou pour la sincérité et l'équité. Cet avocat original préférait donner des consultations verbales ou écrites et rédiger des défenses, après avoir toujours mûrement réfléchi et s'être appuyé sur l'autorité des anciens. — En même temps, il continuait ses chères études : prenait des extraits des ordonnances royales, des registres de la Cour, de la Chambre des comptes, du Trésor des chartes, en les classant par titres et lieux communs; s'intéressait à toutes les coutumes du royaume et des pays voisins et spécialement à celles de la Champagne, son pays d'origine. C'est à ce moment-là qu'il commença son « Commentaire sur la coutume du bailliage de Troyes » et qu'il fit imprimer son premier ouvrage : les deux livres « Adversariorum subcesivorum », écrits à l'âge de vingt-quatre ans et qui eurent un grand succès dans le monde érudit (nous en reparlerons en étudiant P. Pithou humaniste). — Durant cette période, Pithou avait son poste fixe à Paris,

1. Voir lettre de P. Pithou à Cujas, momentanément absent, de Valence, III Cal. Jul. 1559, publiée par Joly Claude : « Divers opuscules tirés des Mémoires de Loisel », p. 294.

2. Cf. Masson (Papyre), *Petri Pithoei I. C. Elogium.* Paris, 1597, in-4°, fol. 5.

3. Loisel, *Vie de P. Pithou*, p. 258.

4. J. Le Mercier, *Petri Pithoei vita*, fol. 3.

Digitized by Google

mais il devait faire quelques petits séjours à Troyes[1], où l'appelaient certains de ses travaux. Il ne quitta pas la capitale durant la première guerre civile[2]; mais à l'approche de la deuxième guerre de religion, ayant refusé de se rendre aux Grands Jours de Poitiers de 1567, il se retira à Troyes. Là, repoussé du barreau comme calviniste, il fut contraint de passer à l'étranger, où il resta trois ans. Il alla d'abord à Sedan, auprès du duc de Bouillon[3], homme « très advisé et trompant beaucoup de gens en sa façon ordinaire », écrit Michel de la Huguerye dans ses Mémoires[4]. Toutefois Pithou ne s'entendit pas mal avec son hôte, pour lequel il releva les Ordonnances des ducs de Bouillon, qui furent publiées en 1658. — De 1568 à 1570, il séjournera en Suisse[5], et surtout à Bâle[6]; là, accueilli par Amerbach[7], — « pour lui faire sa cour », — il lui dédiera son édition sur l'histoire de Paul Diacre (1569) et « flattera les Protestants » dans sa préface[8]. Il composera, en outre, une épître pour l'histoire de Frédéric Ier par Othon de Fresingnen. — Au printemps de l'année 1570, nous trouvons Pithou à Zurich[9], où il se lia d'amitié avec Simmler[10]. Au mois de juin, il est de retour à Bâle et semble avoir une soif intarissable de voyages : il écrit à Simmler[11] qu'il

1. Cf. Lettre de Théodore de Besze à P. Pithou *à Troyes*, de Genève le 22 mai 1565 (Bibl. nat., fonds Dupuy, n° 104, fol. 9).

2. Haag, *La France protestante*, t. VIII.

3. Henri-Robert, duc de Bouillon (mort le 2 décembre 1574).

4. La Huguerye, envoyé par Ludovic de Nassau au duc d'Alençon, passera à Sedan le 5 février 1574. — *Mémoires de Michel de la Huguerye*, par A. de Ruble (Société de l'Histoire de France), t. I, p. 208 et suiv.

5. Voir notes, utiles pour son séjour, dans P.-F. Girard, *Lettre inédite de Cujas* (*Nouvelle Revue historique de droit français*, t. XLI, 1917, p. 403).

6. Hauser, *Sources de l'Histoire de France*, n° 3106.

7. Boniface Amerbach (1495-1562), né et mort à Bâle; jurisconsulte distingué, fils d'un célèbre imprimeur.

8. Briquet de Lavaux, *Éloge de P. Pithou*, note 30.

9. Sa visite est mentionnée par G. von Wyss : art. sur Simmler dans *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XXXIV, p. 355 et suiv.

10. Josias Simmler, professeur de théologie.

11. Lettres latines de P. Pithou à Simmler, de Bâle, 1570, 21 juin,

Digitized by Google

« s'est égaré au pied des Vosges », qu'il s'en va « tout d'abord à Montbéliard chez [sa] sœur, puis à Genève chez [ses] frères ». Il visite Pierrepertuis, Nyons, Prangins et autres lieux. Le but de ces voyages n'est pas bien défini : il semble toutefois, d'après sa correspondance, que ce soit pour des recherches historiques et archéologiques. Le 19 août il est de nouveau à Bâle : il y restera au moins jusqu'au 7 septembre.

En tout cas, après l'édit de pacification, Pithou rentre en France; mais la situation malgré tout ne paraît pas encore être très bonne pour les protestants, et ceux qui reviennent dans leur pays n'éprouvent pas un impérieux besoin de s'établir définitivement en un endroit. Pithou fera si souvent la route entre Paris et Troyes que Cujas, — lui écrivant le 17 octobre 1570[1], — jugera prudent d'inscrire cette amusante adresse : « à Paris ou à Troyes ». La correspondance était d'ailleurs bien difficile[2] : nul ne pouvait garantir que sa missive parviendrait à destination, ou tout au moins qu'un intermédiaire n'en aurait pris auparavant connaissance. Aussi prenait-on de sages précautions : grande prudence dans la rédaction des lettres, expédition à un ami du destinataire, etc. Pithou se fit adresser ses lettres un moment chez un nommé Armand Baudin; mais ce système ne dura pas longtemps, car Cujas se plaignit d'avoir eu des livres perdus par ce mauvais commissionnaire. Quant à la rédaction, notre pauvre calviniste ne savait comment tourner ses phrases pour éviter la terrible censure : « Bene insidiari difficile est », écrit-il à Simmler[3].

19 août..., 7 septembre (*Mommsen Ber. sächs. Gesell.*, 1852, p. 278-282).

1. Bibl. nat., fonds Dupuy 700, fol. 3 (Lettre de Cujas à P. Pithou du 17 octobre 1570).

2. N'ayant pu trouver de porteur suffisamment sûr, Simmler est obligé d'attendre au 23 mars 1571 pour répondre à une lettre de François Pithou du 19 septembre 1570 (S. S., Bd. 123, ep. 189, à la bibl. de Zürich).

3. Lettre de P. Pithou à Simmler, Paris, 24 février 1571 (*Mommsen Ber. Sächs. Gesell.*, 1852, p. 281).

Digitized by Google

Il est difficile de suivre Pithou au cours de ses pérégrinations : à la fin de l'année 1570 il est à Besançon, où il découvre que le Code Théodosien de l'église de Saint-Jean a été donné par Charlemagne[1]; en février 1571[2], nous le trouvons à Paris[3]; au mois d'août, il a peut-être été à Francfort, — en tout cas, des livres lui ont été adressés là par Simmler[4]; — il trouve le temps de rendre visite à son frère Chamgobert et à sa sœur de Vassan, comme le prouve cet amusant post-scriptum : « J'ay laissé la chemise que j'emportai de vostre maison à ma sœur de Vassan pour la rendre[5]. » Le 12 novembre, dès l'aube, il écrit de Troyes qu'il se propose de partir dans la matinée pour une villégiature d'une huitaine de jours, avant de regagner Paris, où nous le trouvons le 24 du même mois[6]; il se proposait de « faire ung voyage cest quarêsme en Picardie[7]; » il est possible qu'il l'ait fait, en tout cas, le 18 mars 1572 il est encore à Paris. Quelle agitation! Et que de temps passé sur les routes à une époque où les communications étaient lentes et difficiles! L'activité de cet homme est vraiment surprenante. Et ce n'est pas tout :

1. Lettre de Cujas à P. Pithou du 20 janvier 1571 (Bibl. nat., fonds Dupuy 700, fol. 5).

2. P. Pithou est occupé « gravissimis curis » (Lettre de Simmler à François Pithou du 23 mars 1571. — Bibliothèque de Zurich, S. S. Bd. 123, ep. 189).

3. Lettre de P. Pithou à Simmler du 24 février 1571 (*Mommsen Ber. Sächs. Gesell.*, 1852, p. 281).

4. Simmler en avertit P. Pithou dans une lettre du 17 septembre [1571] de Zurich (fonds Dupuy 490, fol. 36).

5. Voir pièces justificatives : Lettre de P. Pithou à M. de Chamgobert. De Troyes, jeudi matin 12 novembre 1571 (Arch. Chandon de Briaille).

6. Lettres de P. Pithou à Simmler (*Mommsen Ber. Sächs Gesell.*, 1852, p. 281 et 282).

7. Mais il a dû avancer son voyage au 22 décembre 1571 : « Sur une petite commodité qui s'est présentée d'aller en Picardie, je fais estat de partir *demain*, pour y aller avecq Mr Loisel, m'enquestrai diligemment de ce que vous désirez scavoir » (Lettre de P. Pithou à Nicolas, sr de Chamgobert, 21 décembre [1571], publiée par Grosley, *Vie de M. Pithou avec quelques mémoires sur son père et ses frères*, p. 182).

Digitized by Google

il fait, en outre, un voyage en Angleterre à la suite du duc de Montmorency[1], envoyé en ambassade par Charles IX, — d'où sortira le traité de mai 1572[2].

Comment, avec tous ces voyages, motivés par les devoirs de famille, l'érudition, la politique, Pithou trouvait-il le moyen de travailler, — de publier des textes anciens et

1. François, duc de Montmorency (1530-1579), maréchal de France, fils aîné d'Anne de Montmorency; il prend part à la défense de Thérouanne (1555), il y est fait prisonnier jusqu'à la trêve de Vaucluse. Lieutenant général de l'Ile-de-France en 1556. Compromis à la fin du règne de Charles IX dans les menées des Politiques (1574), il reste un an à la Bastille. Il avait épousé Diane de France, fille légitimée d'Henri II.

2. Loisel et Boivin placent ce voyage en Angleterre après la conversion de Pithou en 1573; en réalité, — et Grosley l'a bien signalé, — le voyage s'effectua en 1572, exactement du 11 au 31 mai. — H. de la Ferrière*a* donne sur cette expédition plusieurs détails intéressants : « Il avait été convenu que le maréchal François de Montmorency, accompagné de M. de Foix, irait en Angleterre et que l'amiral Lincoln viendrait en France pour échanger les ratifications [de la ligue conclue le 4 avril entre la France et l'Angleterre]. Le Maréchal devait en outre être officiellement chargé de demander la main d'Elisabeth [trente-huit ans]. Cavalcanti, envoyé en éclaireur, avait emporté un portrait très flatté du duc [d'Alençon, dix-sept ans], que Leicester remit à la reine*b*. » « On s'étonne, écrit Sir Th. Smith à Lord Burleigh, du nombre de grands personnages qui désirent aller avec le Maréchal pour voir l'Angleterre; quelle peine prend-il aussi pour réduire sa suite et décourager ceux qui veulent venir, de peur d'en avoir trop*c*. » Pierre Pithou fut cependant du nombre des élus... « En Angleterre, la grande attraction du moment... c'était l'arrivée de cette ambassade française qui ne comptait pas moins de *quarante* gentilshommes choisis parmi les plus jeunes, les plus raffinés de la cour de Charles IX, qui passait alors pour la plus élégante de l'Europe. Toutes les grandes dames d'Angleterre convinrent de se trouver à Douvres avec leur train, au débarquement de ce brillant cortège. Le départ du Maréchal ayant été retardé de quelques jours, les maris se plaignirent fort de la dépense que nécessita la fantaisie un peu trop prolongée de leurs femmes*d* », etc.

a. H. de la Ferrière, *Les projets de mariage de la reine Élisabeth*. Paris, 1882, in-18.

b. *Ibid.*, p. 132.

c. Traduction d'une lettre de Sir Thomas Smith à Lord Burleigh, Paris, 7 mai 1572, publiée en anglais dans Digges : *The compleat ambassador*, fol. Ni 16.

d. La Ferrière, *Ibid.*, p. 133 et suiv.

Digitized by Google

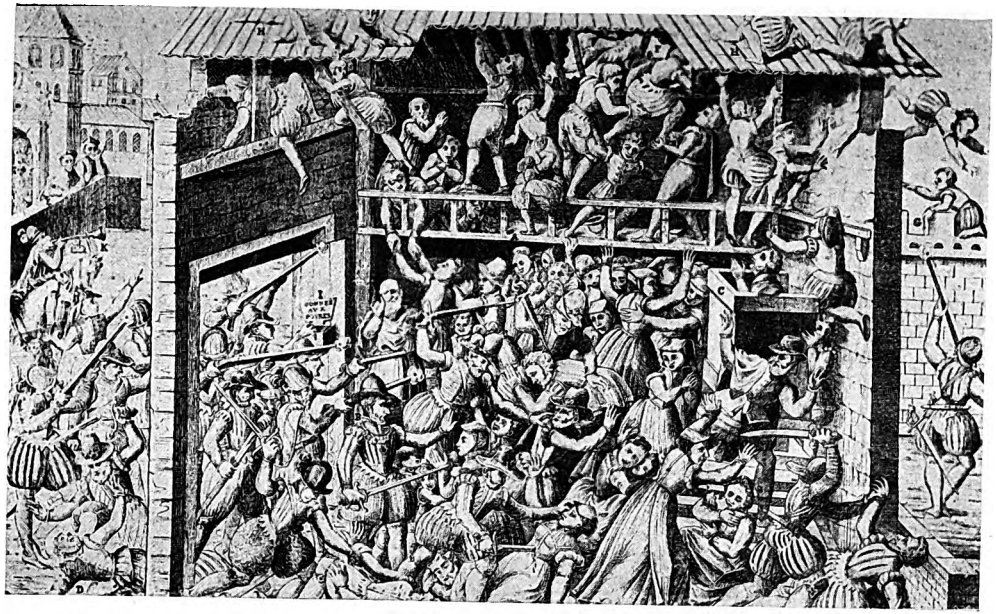

Massacre de Vassy

A. La Grange ou l'on preschoit ou estoient environ 1 200 personnes.
B. Monsieur de. Guise qui commandoit
C. Le Ministre dedans la chaire priant Dieu.
D. Le Ministre se cuydant sauver, est blessé en plusieurs lieux et eust este tué, si l'espée neust rompue en deux.
E. Le Cardinal de Guise appuyé sur le cimetière de la Paroisse
F. Le toist que les gens du presche rompent pour eux sauver.
G. Plusieurs qui se gettans sur la muraille de la ville se sauvent aux champs
H. Plusieurs qui cuidât sauvés sur le toist sot harquebousez.
I Le tronc des poures arraché.
K. Les trompettes qui sonnèrent par deux diverses fois.

Digitized by Google

Digitized by Google

de composer un ouvrage, — c'est ce qu'on a peine à s'imaginer. Et cependant les faits sont là : en 1572 paraissent les « Mémoires des comtes de Champagne » et la « Généalogie des mêmes comtes ». Il est vrai qu'il n'y avait que le premier livre des « Mémoires » et que le second n'a jamais vu le jour. Mais c'est une œuvre de haute documentation et qui a dû demander un grand travail préparatoire[1].

A la Saint-Barthélemy, notre Pithou faillit bien être victime des ligueurs : il occupait à Paris un appartement dans la maison d'un catholique, dont la femme était calviniste. Réveillé en sursaut par le tumulte des massacres, il se précipite hors de son lit; impossible de descendre, les égorgeurs sont en bas, où ils viennent de tuer la maîtresse de maison. Il est donc obligé de monter pour s'enfuir, et il sort ainsi en chemise sur le toit. Ne rions pas du malheur de ce pauvre Pithou, dont la fâcheuse situation fut semblable à celle de beaucoup d'autres : Duplessis-Mornay aussi ce même jour « se jetta entre deux toitz, et n'en sortit qu'il ne sentist partir les rechercheurs[2] ». Le toit était le seul refuge pour les protestants cernés chez eux par les catholiques. (De vieilles gravures, représentant le massacre de Vassy, nous en offrent encore un exemple.) Mais, monté sur le faîte, on aspire à descendre : las de faire flotter bannière au vent au-dessus de son logis, Pithou gagne, — toujours sur les toits, — une maison voisine et, trouvant une ouverture, se laisse tomber. Le voici dans la chambre d'une servante, qui, — terrifiée par cette subite apparition, — appelle au secours. L'alarme est donnée, on accourt, et après beaucoup d'explications notre pauvre fugitif obtient la permission de se rendre chez son ami l'avocat Nicolas Lefèvre, qui habite de l'autre côté de la rue. Il y demeure plusieurs jours; puis trouve asile chez Antoine

1. Voir plus loin, dans P. Pithou historien. — En 1571, P. Pithou avait déjà fait paraître : « Imperatorum Theodosii, Valentiniani, Majoriani, Anthenii Novellœ constitutiones XLII. »

2. *Mémoires de Mme de Mornay sur la vie de son mari;* Duplessis-Mornay, *Mém. et Corresp.*, t. I, p. 43.

Digitized by Google

Loisel[1], où il reste caché jusqu'à la fin de l'année. — Pithou avait ainsi échappé au terrible massacre[2]; malheureusement son appartement fut saccagé et ses livres pillés. Cette dernière perte lui fut particulièrement sensible; il s'en consolera en travaillant d'autant plus. Il écrira des notes sur les fragments de quelques jurisconsultes latins conférés avec les lois de Moïse, — « conférence » qui, dédiée à Loisel, puis à de Thou, paraîtra en 1573[3]. Et il restera en rapport avec les érudits de son temps ; Roaldès lui écrira de Valence le 22 décembre 1572 : « Si Dieu nous faisoit ce bien de vous voir par deça arresté, *ainsi que plusieurs de vos amys désirent*, j'ay opinion que ce seroict ung grand bien et contentement[4]. »

Ici se place un événement important dans la vie de Pithou : sa conversion au catholicisme. Conseillé par ses amis, poussé surtout par M. de la Mothe, conseiller au Parlement, qui lui adresse le curé de Saint-Paul, l'abbé Vigor, il a la vigueur morale nécessaire pour abjurer, au risque de se brouiller avec ses amis calvinistes. Nous étudierons plus loin la religion de Pithou, et nous tâcherons de résoudre la question de la sincérité de sa conversion.

1. Ant. Loisel (ou Loysel), 1536-1617, étudia sous Cujas, dont il resta l'ami; fut quelque temps avocat au Parlement de Paris, puis remplit diverses fonctions dans la magistrature et fut en même temps avocat de Catherine de Médicis et de plusieurs princes. On a de lui un recueil de Discours, des Institutes coutumières, un Dialogue des avocats, etc.

2. Dans les « Scaligerana » (Cologne, 1667, in-12, p. 189), l'aventure est racontée ainsi : « P. Pithou fuyoit de maison en maison et latuit per aliquot menses, postea mutavit se. »

3. Publiée aussi dans « P. Pithou opera... », édit. de Labbé, 1609, p. 73-196, sous le titre de « Mosaïcarum et Romanorum legum collatio ». C'est la publication d'un ms. de Licinius Rufinus découvert *en 1559* par P. Pithou. — Voir au début de la publication du « Corpus J.-C. » : « De Petro Pithoeo testimonia clarissimorum virorum ex epistola Jacobi Cujacii. Licinius Rufinus in eo libro quo contulit leges Dei cum legibus populi Romani invento a Petro Pithoeo summo, etc. »

4. Tamizey de Larroque, Appendice du discours de La Vigne de Roaldès, p. 68-70; Lettre de Roaldès à P. Pithou du 22 décembre 1572 (original, fonds Dupuy 700, fol. 56).

Digitized by Google

Le Père Sirmond, à Rome, le recommande au cardinal Baronius et obtient que sa préface sur Paul Diacre ne soit pas mise à l'index : c'est le premier bénéfice de cette abjuration.

On lui propose ensuite une charge de conseiller au Grand Conseil, une place de secrétaire d'ambassade auprès de Paul de Foix, — depuis archevêque de Toulouse, — nommé ambassadeur extraordinaire en Italie et en Allemagne : Pithou refuse tout. Il accepte seulement (été 1573) des provisions pour le bailliage de Tonnerre, vacant par la retraite[1] de son frère Nicolas. « Les Pithou ont esté 120 ans bailly de Tonnerre », dit Scaliger[2]; c'est sans doute pour ne pas rompre cette tradition que Pierre accepte de devenir bailli, et il le sera jusqu'à sa mort.

Mais ses fonctions ne l'astreignent pas beaucoup, et ne l'obligent même pas à résider à Tonnerre. Son poste fixe est sans doute Paris; toutefois il s'absente souvent : « Frater meus Lutetiae non est », écrit François à Simmler, le 16 août 1574[3]; Pierre passe les dix premiers jours de novembre à Troyes, savons-nous par une lettre de Nicolas Lefèvre de la même année[4]; Scaliger lui écrit, le 8 février 1576, qu'il regrette de ne l'avoir pas vu à Paris[5], etc. Lorsqu'il est dans la capitale, Pithou demeure « au logis de M. Louvet, procureur en Parlement, devant le cimetière Saint-André-des-Ars[6] » et « derrière [l'église] Saint-André-des-Ares[7] ». C'est là sa garçonnière, car Pierre qui va avoir

1. Hors du royaume.
2. *Scaligerana*..., éd. Coloniæ Agrippinæ, 1667 (p. 187).
3. Lettre de François Pithou à Simmler (original, bibl. de Zurich, ms. F 60, fol. 570).
4. Lettre de Lefèvre à P. Pithou, « advocat au Parlement, estant de présent à Troyes », du 10 novembre 1574 (fonds Dupuy 700, fol. 64).
5. Lettre (française) d'Abain, 8 février 1576, publ. Tamizey de Larroque..., p. 41-42 (original, fonds Dupuy 496, fol. 177).
6. Adresse d'une lettre de Claude Fauchet à P. Pithou, 14 août, s. a. (Dupuy 490, fol. 178); même adresse pour lettre de Lefèvre à P. Pithou, 7 janvier *1577* (fonds Dupuy 490, fol. 180).
7. Adresse d'une lettre de Lefèvre à P. Pithou du 16 janvier *1579* (fonds Dupuy 700, fol. 67).

Digitized by Google

quarante ans est toujours célibataire; mais cette garçonnière, qu'il gardera jusqu'à son mariage, devait être singulièrement paisible, étant donné le caractère peu aventureux de l'homme et la situation peu engageante de la maison, en face d'un cimetière appelant plus les réflexions sur l'au-delà que les plaisirs terrestres. Nous n'avons pas parlé

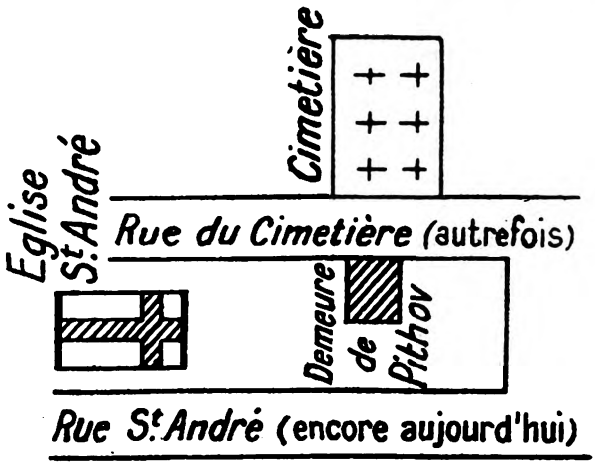

D'après d'anciens plans de Paris
(Bibliothèque Saint-Fargeau)

d'un autre domicile « près la fontaine Maubué, chez le commissaire Aubert[1] », car nous ne savons pas à quelle époque exactement Pithou habitait là.

1579! Pierre se décide enfin à se marier : il épouse Catherine de Palluau, fille de Jean, secrétaire du roi et con-

1. Lettre de Scaliger à P. Pithou, *sans date* (fonds Dupuy 394 *ter*, fol. 145), la seule que nous ayons trouvée portant cette adresse. — La rue Maubuée (= malpropre) commençait aux rues du Poirier, 19, et Beaubourg, 1, pour finir à la rue Saint-Martin, 120 et 122 (VIIe arrondissement. Quartier Sainte-Avoie). Cette rue s'appela ensuite la rue de la Fontaine-Maubuée (cf. *Dictionnaire des rues et monuments de Paris*, par Lazare, 1855). Aujourd'hui, c'est la rue Simon Lefranc prolongée (IVe arrondissement).

Digitized by Google

seiller à l'Hôtel-de-Ville de Paris. On n'a que peu de renseignements sur cette femme, qui, d'après Loisel, « était aimable et vertueuse ». Peu de détails aussi sur la vie du ménage; mais contrairement aux usages du temps où « chacun, dit Pasquier, avoit sa maîtresse qu'il magnifioit », il y a tout lieu de croire que Pithou fit bon ménage avec sa femme. Il l'aimait beaucoup en tout cas, puisqu'il écrivit : « Conjugem ut me ipsum habui[1]. »

Cependant l'amour ne l'empêchait pas de se consacrer à l'étude des livres, sa grande passion. L'année même de son mariage, il écrit le 2 des calendes de janvier une préface au sénateur Édouard Molé pour son « edictum Theoderici », le 2 des nones de mars une préface à Roaldès pour les Lois des Wisigoths, puis une autre à Nicolas Lefèvre pour le « Salvianus », enfin, aux calendes d'avril 1580, une préface à Christophe de Thou pour « Quintiliani declamationes ». Et il surveille lui-même l'impression de ses livres; ainsi, pour son « Salvien », il restera à Troyes en 1580 tout le temps nécessaire à la publication de l'édition.

Cette révision de textes anciens ne l'empêche pas néanmoins d'exercer son métier d'avocat : il est consulté par tout le monde dans les cas les plus épineux. De plus, il « allait exercer pendant les vacations le bailliage de Troyes[2] ».

Jusqu'ici Pithou ne s'est montré que grand érudit et avocat; on ne peut, en effet, considérer le bailli à cette époque comme un magistrat[3]. A partir de 1580, — date importante de sa vie, — sans abandonner l'érudition ni les consultations juridiques, Pierre occupera par moments de hauts postes dans la magistrature et s'intéressera aussi à la politique.

1. Dans son Testament, ch. III.
2. Loisel, *Vie de P. Pithou*, p. 262.
3. Si les baillis continuaient à assister aux procédures, depuis 1560, ils n'étaient plus que de simples officiers de robe courte.

Digitized by Google

II

Pithou accepte, en 1580, une charge « inter substitutos regiorum cognitorum[1] », offerte par Jean de la Guesle, alors procureur général, et il remplit son office avec un tel zèle que tous voulaient le retenir dans ses fonctions[2].

Le 26 avril 1581, Pierre reçoit une lettre d'Henri III lui mandant de se tenir « prest pour partir le 20e jour de may au plus tard[3] », afin de remplir les fonctions de « substitud » à la Chambre envoyée « en Guyenne pour l'exercice de la justice. » Mais ce départ est différé. « Ce fut lui [Pithou], dit Loisel, qui dressa les mémoires des déclarations et instructions nécessaires pour l'établissement de cette Chambre[4]. » Enfin le 26 novembre 1582, il est nommé procureur général de la Chambre souveraine créée en Guyenne[5], et son ami Loisel en est nommé avocat général. De Thou, alors conseiller clerc, en fait partie, ainsi que les autres conseillers Claude Dupuy[6], Adrien du Drac[7], Jean de Thumery[8], Michel Hurault de l'Hospital[9], etc., sous la

1. J. Le Mercier..., fol. 5 et suiv.

2. Voir « Monsieur Pithou substitut du procureur général l'an 1581 », vol. 498, cote 584 (Bibl. Rosanbo, Table des mss., fonds Dupuy II, fol. 234 v°).

3. Mandement original d'Henri III à P. Pithou, 26 avril 1581 (fonds Dupuy 498, fol. 50). Voir Pièces justificatives.

4. Loisel, *Vie de P. Pithou*, p. 263.

5. « Sur l'advis et délibération de la reyne notre mère..., établissons une Chambre de justice en notre pays de Guyenne, en ce qui est du ressort seulement de notre court de Parlement de Bordeaux... et la composons de... et pour nos advocat et procureur en ladite Chambre nommons Antoine Loysel et Pierre Pithou », 26 novembre 1581. — Lettres patentes d'institutions transcrites en tête du registre du conseil de la Chambre (Parlement de Bordeaux, 1582).

6. Claude Dupuy, père de Christophe, Pierre et Jacques Dupuy.

7. Adrien du Drac, sr de Mareuil-sur-Ay, conseiller au Parlement de Paris depuis 1569.

8. Jean de Thumery de Boissise, conseiller au Parlement de Paris et alors commissaire à la Chambre de justice établie en Guyenne.

9. Michel Hurault de l'Hospital, sr de Bellesbat et du Fay, con-

Digitized by Google

présidence de Pierre Séguier[1]. Cette Chambre, formée en exécution de l'article 2 de la Conférence de Fleix, doit remplacer la Chambre tripartite établie à Agen pour connaître les causes des protestants. L'ouverture a lieu dans le couvent des Jacobins de Bordeaux, le 26 janvier 1582. Le 29, Loisel prend la parole à la Chambre « pour le procureur général Pithou[2] ». Il faut donc supposer que celui-ci était malade ou n'était pas encore arrivé, ce qui est plus probable, étant donné qu'il passa par Agen[3] pour se rendre à Bordeaux. En tout cas le retard ne fut que de quelques jours, car, le 15 février, Pierre parlait à la Chambre.

« Pendant le mois de février les commissaires interrompirent leur séance et quelques-uns prirent ce temps-là pour voir le pays de Médoc... Loysel et Pithou... voulurent être du voyage[4]. » L'itinéraire fut le suivant : Bordeaux, Buch, la Teste, Certes, Castelnau, Beychevelle, Lesparre, Soulac, Cordouan, Royan, Talmond, Blaye, Bourdeille et retour à Bordeaux.

Durant les vacances de Pâque, un autre petit voyage d'une huitaine de jours fut organisé, du 7 avril à la Quasimodo[5]. Les quatre voyageurs furent Pithou, Loisel, de Thou et Thumery. Cette fois l'on choisit la Gascogne comme pays d'excursion, et l'on passa par Bazas, Albret, Tartas, Mont-de-Marsan et Aire; Pierre quitta là ses com-

seiller clerc au Parlement de Paris († 1592). Petit-fils de l'illustre chancelier.

1. Pour la liste complète des membres de la Chambre et toute la partie juridique, voir plus loin « Pierre Pithou jurisconsulte : le magistrat ». Toutefois nous avons donné ici au séjour de P. Pithou en Guyenne un développement d'autant plus considérable que les autres biographes ont peu insisté sur cette partie de sa vie, que nous jugeons importante.

2. Cf. Brives-Cazes, *Le Parlement de Bordeaux de 1582* (1865).

3. D'après lettre de de Thou à P. Pithou *à Agen*, de Paris le 20 janvier 1582 (fonds Dupuy 709, fol. 2).

4. *Mémoires de J. de Thou*, éd. Michaud et Poujoulat, p. 298.

5. *Ibid.* (p. 300), et Brives-Cazes, *Le Parlement de Bordeaux de 1582*, publ. dans *Actes Académ. de Bordeaux*, 27 (1865), p. 460.

Digitized by Google

pagnons, et par Saint-Sever regagna Bordeaux, où l'appelaient les devoirs de sa charge.

Nous verrons plus loin en détail quel fut son rôle comme magistrat. Il suffira de savoir maintenant qu'il était chargé de la correspondance de la Chambre avec la Cour et des réquisitions sur lesquelles se donnaient les arrêts généraux. En dehors de ses fonctions, il fréquentait les érudits de Bordeaux. Il fit de nombreuses visites au Puy-Paulin, chez M. de Foix de Candale, et se lia d'amitié avec Élie Vinet[1], professeur et « principal » du collège de Bordeaux. Il était d'autant plus avec des amis qu'il se trouvait seul sans sa femme; celle-ci, en effet, ne viendra le rejoindre qu'après le 21 juin[2].

Le 22 août a lieu la fermeture de la première session de la Chambre, tenue à Bordeaux; la deuxième devra s'ouvrir le 11 octobre à Agen. Entre-temps Pithou entreprendra un troisième voyage avec de Thou et Thumery : ils commencèrent par « Moissac sur le Tarn, belle et ancienne abbaye, remplie autrefois de fort bons livres. Pithou et [de Thou] examinèrent ceux qui restoient, et prirent leur route par Aiguillon sur le Lot. Le lendemain ils vinrent dîner au Port-Sainte-Marie, bien connu par ses bons vins. Comme tous leurs valets s'y enivrèrent, ils ne purent partir que tard pour se rendre à Agen où ils n'arrivèrent que bien avant dans la nuit, quoiqu'on n'y compte que deux lieues depuis Sainte-Marie. Secondat... vint au-devant d'eux avec des flambeaux.

1. Élie Vinet (vers 1519-1587), né en Saintonge de pauvres paysans, fut appelé au collège de Bordeaux par Govea qui en était principal. Govea l'emmena ensuite avec lui en Portugal, où il fonda l'Université de Coïmbre en 1547; mais, après la mort de Govea l'année suivante, Vinet revint à Bordeaux où il professa les belles-lettres et les mathématiques sous Jean Gelida, principal du collège de cette ville, auquel il succéda en 1558.

2. « Mademoiselle Pithou » sera la messagère de Scaliger en apportant une lettre à son mari. — Lettre de Scaliger à P. Pithou, de *Poitiers*, 21 juin 1582 (fonds Dupuy 496, fol. 182, publ. par Tamizey de Larroque, p. 120-121).

Digitized by Google

« ... Tout étant disposé à Agen pour la séance des commissaires, Pithou et de Thou passèrent la Garonne pour voir le reste de la Gascogne et se rendirent à Lectoure... puis à Auch... Caumont, Saumathan, Lobez, Saint-Gimont et Pibrac. Guy du Faur, qui en est seigneur, y étoit venu de Paris passer les vacations et les y attendoit[1]... » Ils continuèrent leur route par Toulouse. « Ils y trouvèrent Pierre du Faur, cousin germain de Pibrac et président à mortier au Parlement de Toulouse. Sa femme, qui était belle et vertueuse... leur fit tout le bon accueil possible; occupée uniquement de la santé de son mari et du soin de recevoir ses amis, elle les retint pendant trois jours. De là, ils allèrent à Montauban, où ils se séparèrent[2]. » Pithou retourna à Agen pour l'ouverture de la deuxième session de la Chambre. Quant à de Thou, il continua son voyage; le 4 octobre il était à Montpellier[3] et avant le 20 novembre réinstallé à Paris[4]. Il fut remplacé à la Chambre de justice par François Godart, conseiller au Parlement de Paris depuis 1580[5].

Mais, sans attendre l'arrivée de M. Godart, « la compaignie », quoique « réduicte à unze[6] », avait commencé ses travaux le 11 octobre à Agen. En dehors de ses fonctions, Pithou s'occupera toujours d'érudition et aura une

1. *Mémoires de J. de Thou...*, p. 303 et suiv.

2. *Ibid.*, p. 306. — « Cette indication des Mémoires ne doit pas être prise à la rigueur : il semble bien que de Thou reconduisit son ami jusqu'à Moissac sur la route d'Agen et que ce fut là qu'ils prirent, au moins une première fois, congé l'un de l'autre » (Note de P. Paris [*Société des Bibliophiles*, 1877, Lettres françaises de de Thou] qui donne ses preuves).

3. Lettre de de Thou à P. Pithou, de *Montpellier*, le 4 octobre 1852 (British Museum, Egerton 1570, n° 1), et publiée par P. Paris.

4. Lettre de J. de Thou à P. Pithou à Agen, de *Paris* ce 20 novembre 1582 (British Museum, Egerton 1570, fol. 2-3), et publiée par P. Paris.

5. En post-scriptum de la lettre ci-dessus : « Monsieur Godart est parti pour aller en vostre compagnie. »

6. « Comprins Monsieur Scaron qui n'est encor bien guery. » Lettre de P. Pithou à de Thou, d'Agen ce 7 novembre [1582] (fonds Dupuy 838, fol. 121).

Digitized by Google

correspondance suivie avec ses amis de Thou et Nicolas Lefèvre[1]. Au début de l'année 1583 il tombe malade[2], mais se rétablit rapidement. Le 20 janvier, de Thou lui écrit : « Si le roy de Navarre... vient par deçà, l'on vous fera incontinent passer à Perigeus, pour de là prendre vostre congé de la Guienne[3] ». Ce congé sourit à Pierre qui voudrait l'avoir « pour ce mois d'octobre[4] ». Le 26 mai se termine la deuxième session à Agen, où à la séance de fermeture Pithou prononce un magnifique discours[5].

Par « lettres patentes du roy données à Paris le 17e jour du mois de janvier dernier passé » [1583], la Chambre doit se transporter le 20 juin à Périgueux[6]. En fait, cette troisième session s'ouvre le 4 juillet. — Quelques jours après son arrivée, sa femme met au monde un fils[7]. De Thou qui, dès le 1er mai, avait souhaité à « Madamoiselle » Pithou — alors à Agen — « heureureuse délivrance[8] », félicite son ami de la naissance « de son petit héritier gascon[9] ». Scaliger aussi lui envoie ses félicitations, en baisant les mains « à Madamoiselle Pithou avec son petit fils qu'elle a faict[10] ». A Périgueux, pour chasser ses ennuis, Pierre

1. Cf. *Correspondance de de Thou*, publ. par P. Paris, *Mélanges...*, 1877, t. IV, p. 28-31 et 37-39. — Et lettre de Lefèvre à P. Pithou, du 18 novembre 1582 (fonds Dupuy 700, fol. 62), qui lui écrit : « J'ay receu la vostre [lettre] d'Agen du VIIIe de ce mois. »

2. Cf. Lettre de P. Pithou à de Thou, d'Agen ce 3 janvier 1583 (fonds Dupuy 838, fol. 108).

3. Lettre de de Thou à P. Pithou, de Paris à Agen, le 20 janvier 1583 (voir P. Paris).

4. Lettre de P. Pithou à de Thou, d'Agen ce 14 avril [1583] (fonds Dupuy 838, fol. 119).

5. Voir quatrième remontrance dans « la Guienne » de Loisel.

6. « Extraict des Registres de la Court... en Guienne » (Archives de l'Aube, D. 103).

7. Ce fils mourra en bas âge comme ses trois frères (voir tableau généalogique).

8. Lettre de de Thou à P. Pithou, 1er mai 1583 (fonds Dupuy 709, fol. 6 ve), publ. par P. Paris.

9. Lettre de de Thou à P. Pithou, 30 juillet [1583]. P. Paris, *Mélanges de littérature et d'histoire*, t. IV, p. 23.

10. Lettre de Scaliger à P. Pithou, d'Agen, ce 17 septembre 1583 (fonds Dupuy 496, fol. 186), publiée par Tamizey de Larroque.

Digitized by Google

transcrit Juvénal et son commentaire[1]. Il n'a pu obtenir un congé pour octobre; aussi le 12 novembre écrit-il à de Thou : « Nous avons avisé Monsieur Loisel et moy d'escrire pour nostre congé après les deux ans qui finiront au plus tard dedans le mois de janvier prochain[2]. »

Mais, le 20 février, il suit la Chambre à Saintes. Il « souhaitte fort » toujours son congé « soit de toute la compagnie, soit un particulier », et regrette de n'avoir pu « usé de celluy de six sepmaines qui [lui] avoit esté accordé », mais qui a été « révoqué par lettres patentes[3] ». Il aurait voulu « sortir avecq honneur au bout des deux ans[4] ». « Depuis quatre ou cinq mois en çà, écrit-il à de Thou, il me semble que je ne fais que languir; non que je me lasse aucunement de faire service au Roy en charge si honorable et plus que je ne pense mériter, mais je souhaiterois fort de le pouvoir mieulx faire et avecq plus de fruict[5]. » Enfin, le 18 mai, toute la compagnie réclame son rappel[6], et, le 8 juin, a lieu la dernière séance de la Chambre. Avant de partir, Pithou avait fait faire des registres en trois exemplaires de tout ce qui s'était passé à l'audience et au conseil.

Durant l'été de 1584, il assiste aux assises du bailliage de Tonnerre, puis retourne à Paris. « Il quitte sa charge devenue vénale, mais reste au Palais, très apprécié et consulté[7]. » Parmi ses consultations les plus remarquables il faut citer : celle au sujet de confiscations de biens pour

1. Lettres de P. Pithou à de Thou, de Périgueux, 20 août et 12 novembre 1583 (fonds Dupuy 838, fol. 123 et 125).

2. Lettre de P. Pithou à de Thou, de Périgueux, 12 novembre [1583] (fonds Dupuy 838, fol. 125).

3. Lettre de P. Pithou à de Thou, de Saintes, 25 février 1584 (fonds Dupuy 838, fol. 111).

4. Lettre de P. Pithou à de Thou, 25 février 1584 (fonds Dupuy 838, fol. 111).

5. Lettre de P. Pithou à de Thou, de Saintes, 22 mars [1584] (fonds Dupuy 838, fol. 133).

6. *Archives historiques de la Gironde*, t. II. Bordeaux, 1860, in-4° : Lettre de la Chambre de l'édit de Guyenne au roi, 1584 (p. 150-160).

7. Loisel, *Vie de P. Pithou*, p. 264 et suiv.

Digitized by Google

cause de duel (avril 1587)[1] et celle sur quelques traités du Piémont (mars 1588).

L'étranger a recours à lui non seulement comme conseiller juridique, mais encore comme érudit : Sylburgius de Francfort lui demande son concours littéraire et une recommandation auprès de Memmius et de Thou[2]. C'est une période de la vie de Pithou qui est parmi les plus fructueuses en productions littéraires, et c'est pourtant une époque des plus troublées, depuis la constitution officielle de la Ligue[3]. En 1584 paraissent les « Règlements pour le bailliage de Tonnerre »; en 1586, « In *Juvenalis* et *Persii* satyras variæ lectiones et notæ » et « Veterum aliquot gallicæ *Theologorum* scripta quorum nonnulla primum eduntur »; en 1587 Pithou adresse à J.-A. de Thou des épîtres en vers latins[4] à l'occasion de sa nomination comme président à mortier; l'année suivante il fait paraître « Hist. Francorum scriptores coætanei » (de 708 à 990). Son activité est incroyable; son esprit, curieux de nature, le fait s'intéresser à tout[5]; et ces multiples travaux ne l'empêchent cependant pas de méditer sur un passé immédiat : son testament, daté du 1er novembre 1587[6], n'est qu'une longue méditation sur sa vie.

1. Publiée sous le titre : « Consultatio de confiscatione bonorum ex causa perduellionis. » Florence, 1587, in-4°.

2. Lettre de Fréd. Sylburgius à P. Pithou, 15 avril 1587 (fonds Dupuy 699, fol. 192).

3. Le 16 janvier 1585 se constitue officiellement la Ligue par un *traité* passé au château de Joinville entre les Guise et Philippe II. Ce traité daté du 31 décembre 1584 est antidaté (voir Dumont, « Corps diplomatique », qui en donne le texte, t. V, p. 411). Le *Manifeste* de la Ligue, imprimé secrètement à Reims, a été publié à Péronne le 31 mars 1585 (*Les Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 56, en donnent aussi le texte).

4. Imprimés en 1609 dans « Petri Pithœi opera... », par Charles Labbé, p. 810.

5. Ainsi nous conservons à la Bibl. Rosanbo, sous les nos 142 (193), un ms. intitulé : « Avis de 6 experts marchants bourgeois de Paris (1584) », que Pithou a eu entre les mains et dont le septième feuillet avant la fin est de son écriture.

6. Fréquemment publié, entre autres après la *Vie de P. Pithou*, par J. Le Mercier (voir « P. Pithou opera... », 1609, p. 827).

Digitized by Google

Pithou réside en principe à Paris; toutefois, il va fréquemment à Troyes l'été et même l'hiver[1]. Dans la capitale, il a changé d'adresse : d'après deux lettres de Juret[2] il habite maintenant près des Cordeliers et du collège de Bourgogne, dans le quartier de l'Université.

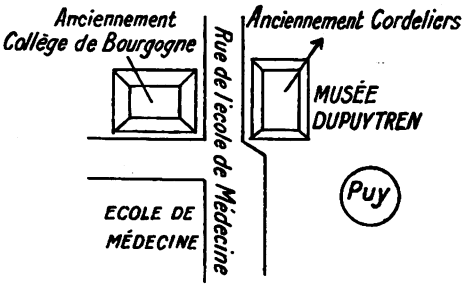

1589! Voici l'année, — avec 1429 et 1799, — d'après M. Louis Madelin[3], où la France a été le plus bas et sur le point de sombrer. Cette opinion paraît partagée par M. Ch. Valois[4], qui écrit qu' « à partir de juillet 1589... le prix des vivres augmente... les chômages se prolongent ». Que va faire Pithou en ces années terribles, — que nous semblons, hélas! revivre à présent? — Il refuse d'abord une place de procureur général en la Chambre de Châlons, qu'Henri III lui fait offrir, et il propose à sa place Eustache de Mesgrigny, président au présidial de Troyes[5].

1. Lettre de P. Pithou à Cl. Dupuy, de *Troyes*, ce 10 *novembre* [1587]. Grosley, t. I, p. 237 (original, fonds Dupuy 700, fol. 59).

2. Lettre de Juret à P. Pithou, « De Lengres, ce 27me d'apvril 1588 » (fonds Dupuy 700, fol. 122). Adresse : « ... demeurant en l'Université près le collège de Bourgongne. » Lettre de Juret à P. Pithou, « De Lengres, ce dernier d'Aost » [s. a.] (fonds Dupuy 700, fol. 151). Adresse : « ... demeurant en l'Université près les Cordeliers. » Une lettre de [Jacques] Bongars à P. Pithou du 4 décembre *1594* porte même adresse (fonds Dupuy 712, fol. 29).

3. Conférence faite le 23 mars 1925 dans les salons de la comtesse G. de Ganay sur « les Réveils français ».

4. Ch. Valois : « Une conspiration d'honnêtes gens en 1590 » (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*. Paris, 1911).

5. Grosley donne comme explication que Pithou refusa pour ne pas quitter Paris. C'est très possible et même probable; toutefois nous signalerons une lettre de Ducest du 22 mars 1590, adressée à « Messieurs les Pithous gentilhommes françois, *à Bâsle* » (fonds Dupuy 415, fol. 223). (Cette longue lettre donne des détails très précis sur des faits d'armes en Suisse durant tout un mois et sur la situa-

Digitized by Google

Puis, sans se lamenter sur les rigueurs du temps, il reprend le cours de ses travaux, en compagnie de son ami Nicolas Lefèvre[1], qui demeurera chez lui jusqu'à l'année de sa mort[2]. En 1590, il compose une épitaphe pour son maître Cujas, mort le 4 octobre[3]; la même année il publie : « De latinis Bibliorum interpretibus sententia et Nicephori... canon... », « Historia controversiæ veteris de processione spiritus sancti », et le « Comes Theologus... ». Il est l' « auteur principal de ce grand arrest de la loi salique auquel nous devons une partie de la conservation de l'État[4] », et il écrit un grand nombre d'ouvrages qui ne seront publiés qu'après sa mort. Avec Lefèvre, ils « travaillent tous ceux sur les Conciles[5], et se mettent aussi à étudier ès mathématiques sous le sieur Monantheuil, lecteur du Roy[6] ».

Malgré son désir de rester dans l'ombre et de ne s'occuper que de travaux intellectuels, il va être amené à jouer un rôle politique. Les chefs de la Ligue et les évêques venus avec le cardinal Caietan[7] le consultent. Il s'emploie à l'abjuration du roi et à la « réduction » de Paris.

C'est après la levée du siège de Paris, en 1591, que Pithou se rend à Lisieux pour remplir le rôle d'examinateur d'un concours exceptionnel pour les élèves de rhétorique

tion militaire en France, mais ne permet pas d'affirmer que Pierre se trouvait à Bâle à ce moment-là.)

1. Depuis précepteur de Louis XIII.

2. « Quasi fratres, sub eodem tecto, complures annos transegerunt... » (Fr. Balbus, *Vie de Nicolas Fabrus*).

3. Cette épitaphe n'a pas été imprimée dans « P. Pithou opera... » 1609.

4. Loisel, *Vie de P. Pithou*, p. 270 et suiv.

5. En 1621 sera publiée la « Collectio conciliorum, epistolarum, synodalium decretaliumque ».

6. Loisel, *Vie de P. Pithou*, p. 270 et suiv.

7. Henri Caietan (ou Cajetan), cardinal, fut envoyé en France par Sixte-Quint, avec la qualité de légat, en 1589, pour faire élire un roi catholique après la mort de Henri III. Il anima la guerre civile, se jeta dans le parti de la Ligue, se réunit aux Seize, et soutint avec chaleur le parti du roi d'Espagne. Sixte-Quint, mécontent de sa conduite, le rappela; mais ce pape était mort quand Caietan arriva (1590).

Digitized by Google

de l'Université et des Jésuites, et pour distribuer des prix offerts à cette occasion par l'ancien principal du collège de Plessis, Jean Simson[1].

En 1594, Pithou se plaint de n'avoir « plus ses yeux à commandement comme autrefois[2] ». Mais ce mal ne doit pas être terrible : il vient d'écrire le magistral discours de d'Aubray dans la Satire Ménippée, et il fait paraître la même année « De justa absolutione Henrici IV », « Les libertés de l'Église gallicane » et « Ecclesiæ gallicanæ in schismate status[3] ».

Le 27 mars, il est nommé procureur général du Parlement de Paris par intérim, en attendant le retour du Parlement de Tours dans la capitale[4]. Malgré Loisel, il fait prévaloir son avis de tout exécuter avant le retour des parlementaires, — et partout fait effacer les souvenirs de la Ligue[5]. — Il accompagne les commissaires du Parlement chargés de saisir « les libelles séditieux » au collège de Clermont[6]; il empêche qu'on ne poursuive les Jésuites Jacques Sirmond, Fronton-le-Duc et Clément[7], et fait sortir de prison le Père Al. Georges.

Une fois l'ancien Parlement rassemblé, Pithou reprend sa place au barreau.

Au début de l'année 1596[8], son ami Lefèvre le quitte, car il vient d'être nommé par Henri IV précepteur du prince de Condé.

1. Cf. Edmond Richer, *Historia Academiæ parisiensis*, traduite en partie par Grosley, *Vie de P. Pithou* (p. 278).

2. Lettre de P. Pithou à de Thou, « de vostre maison », ce 7 mars 1594 (fonds Dupuy 838, fol. 113).

3. Ces quatre ouvrages seront étudiés plus loin dans « P. Pithou homme politique ».

4. Voir lettre de nomination datée du 27 mars (Arch. nat., X1A 8641, fol. 1). Registre des ordonnances.

5. Cf. Loisel, *Vie de P. Pithou*, p. 271; voir preuve dans Pièces justificatives : Arch. nat., X1A 1730, fol. 3.

6. Cf. Ed. Richer, *Historia Academiæ parisiensis*.

7. D'après le P. Sirmond, ce fait a été ajouté par M. Jolly à la vie de P. Pithou écrite par Loisel (cf. Grosley).

8. Avant le 1er mai; il est fait allusion à la « nouvelle charge » de Lefèvre dans une lettre de Clément Dupuy à P. Pithou (*à Paris*), de Pont-à-Mousson le *1er mai* 1596 (fonds Dupuy 712, fol. 30).

Digitized by Google

La peste se déclare à Paris et y fait de tels ravages que Pithou est obligé de se retirer en Champagne au début de l'été. Il passe le mois d'août à Troyes avec sa femme, ses deux filles et son frère François[1]. Puis va en septembre chez son beau-frère, à Palluau, à quatre lieues de Troyes. Mais cette dernière ville l'attire pour travailler à la publication de ses livres. Le 29 septembre, un mois avant sa mort, il prépare encore une édition de Saint-Hilaire[2], qui paraîtra deux ans après[3]; il donne aussi au public une « Historiæ Francorum... scriptores veteres XI[4] » et une édition des fables de Phèdre[5]. — Les 5 et 6 octobre il est toujours à Troyes, où la peste commence à se faire sentir. Ses deux filles sont à Palluau; il se propose de les faire revenir pour regagner Paris, « selon que la maladie aussi... le permettra[6] ». Sa femme est « en Brie » dans leur propriété où il y a fort à faire « après la perte des fruicts de sept ou huit années et la démolition d'une partie des bâtiments » par suite des dernières guerres.

Mais, renonçant à son retour dans la capitale, Pithou se rend à sa petite métairie de Villegruy, entre Nogent et Villenoxe[7]. Là, « s'estant un peu eschauffé dans son jardin à

1. Lettre de G. du Vair à P. Pithou à Troyes, de Paris le *27 août* [1596] (fonds Dupuy 194, fol. 118), et lettre de Lazare Coqueley à P. Pithou à Troyes, de Paris le *28 août* 1596 (fonds Dupuy 712, fol. 197).

2. Lettre de P. Pithou à de Thou, de Troyes, le 29 septembre 1596 (fonds Dupuy 838, fol. 115).

3. En 1598, *Beati Hilarii ex opere historico fragmenta*. Paris, 1598, in-8°.

4. *Historiæ Francorum ab anno Christi 900 ad annum 1285 scriptores veteres XI, ex bibliotheca Pithoei in lucem editi*. Francfort, Wechel, 1596, in-fol.

5. *Phædri Aug. liberti fabularum Æsopiarum libri V*. Troyes, Oudot, 1596, in-12.

6. Lettre de P. Pithou à sa sœur Vassan, de Troyes, ce 5 octobre 1596, publiée par Grosley, t. I, p. 376 (original, fonds Dupuy 700, fol. 60), et lettre de P. Pithou à de Thou, de Troyes, ce 6 octobre 1596 (fonds Dupuy 838, fol. 116).

7. Dans l'élection de Sésanne. — P. Pithou parle de sa métairie de Villegruy dans une lettre de 1571 à son frère Champgobert (voir Pièces justificatives).

Digitized by Google

élaguer des arbres, et depuis refroidi », il est pris d'une « fièvre tierce, puis double tierce ». Il se fait « transporter à Nogent-sur-Seine, afin de s'y faire traiter[1] »; mais le mal est sans remèdes. On lui donne les derniers sacrements; il commence un testament, mais n'ayant pas la force de l'achever il confirme de vive voix celui qu'il avait fait huit ans auparavant. Ses dernières attentions sont pour ses livres : il demande d'abord que sa bibliothèque ne soit pas partagée, — qu'elle soit conservée dans sa famille ou vendue en entier[2], — ensuite que les chartes, diplômes et actes importants rassemblés par lui soient déposés partie à la Bibliothèque du roi, partie au Trésor des chartes. Avant de mourir il a encore une dernière pensée pour le roi et son pays, dont il déplore les malheurs. Et la mort l'enlève le 1er novembre, jour anniversaire de sa naissance.

Teissier, dans les « Éloges des hommes savans tirez de l' « Histoire » de M. de Thou[3] », prétend que Pithou serait mort à Saint-Cloud; mais cette thèse ne repose sur aucune base sérieuse. Pithou est bien mort à Nogent, ou plus exactement en sa « métairie » de Bernières, située à deux kilomètres est-nord-est, sur les bords de la Seine et contournée par l'Ardusson[4].

« Le lundy 4 novembre vinrent les nouvelles à Paris de la mort de M. Pithou, avocat au Parlement de Paris, décédé en sa maison de Nogent près Provins le 1er jour de ce mois[5] ».

Le corps de Pithou fut amené à Troyes au son des cloches de toutes les églises, et déposé à l'hôtel de ville.

1. Loisel, *Vie de P. Pithou*, p. 274.

2. Malheureusement après sa mort on n'exécuta point cette dernière volonté.

3. T. II, p. 262.

4. Voir entre autres, *Notes historiques et statistiques sur le canton de Nogent-sur-Seine* [par Collin], dans « Annuaire de l'Aube pour 1836 », et Émile Socard, *Biographie des personnages de Troyes et du département de l'Aube*. Troyes, 1882, p. 356. — Le château de Bernières existe encore aujourd'hui.

5. P. de l'Estoile, *Journal de Henri IV* (1596).

Digitized by Google

Pour les obsèques, la ville fit plus qu'elle ne l'aurait fait pour un gouverneur de province[1]. Étaient présents : le clergé des paroisses, le chapitre de la cathédrale, le maire et les échevins au même titre que la famille, toutes les compagnies en corps; les torches et luminaires étaient aux armes de la ville : c'était un deuil régional, sinon national.

Pithou fut enterré dans le couvent des Cordeliers[2], à la chapelle de la Passion, bâtiment que le provincial Regnault de Marescot fit achever en 1481[3], et qui ne fut donc pas élevé au commencement du XVIe siècle, comme le dit Grosley dans ses « Éphémérides» (1765). Cette chapelle, — détruite aujourd'hui, — « contient, dit Courtalon-Delaistre, cinq arcades dans sa longueur; elle renferme la bibliothèque qui peut passer pour une des belles constructions dans le genre gothique... » Dans le caveau, pratiqué sous le sanctuaire, se trouvaient déjà enterrés les parents de Pierre : Pierre Pithou († 1554) et Bonaventure de Chantaloé, sa femme († 1563); puis Robert de Chantaloé († 1535) et Catherine Dorigny, sa femme († 1530); enfin, François de Chantaloé, fils de Robert et de Bonaventure († 1538)[4]. Ce caveau était donc un caveau de famille si l'on veut, mais qui semble tenir davantage au côté maternel de la famille de Pithou.

Nous ne savons ce qu'est devenu depuis la Révolution la plaque tumulaire de Pierre, nos investigations sont restées infructueuses; mais Grosley a vu encore en 1756, dans la chapelle de la Passion des Cordeliers, le marbre noir sur lequel était gravée l'épitaphe[5], et il nous en fait la

1. Cf. Boivin, 3e addition, t. II, p. 300.
2. Situé dans le quartier de la Broce-aux-Juifs, *locum de Brocia*, d'après Courtalon-Delaistre, *Topographie historique de Troyes* (1783), t. II, p. 249.
3. *Ibid.*, t. II, p. 251 (d'après inscription latine de 1487).
4. D'après « épitaphes trouvéz en la chappelle de la Passion des Cordeliers de Troyes » (Notes du XVIIe siècle, Bibl. nat., Dossiers bleus, Pithou, fol. 11 ve).
5. Grosley, t. II, p. 102.

Digitized by Google

description. Ainsi se termine l'épitaphe que son frère François composa pour lui :

VIXIT ANNOS LVII
OBIIT NATALI SVO · MA-
GNORVM VIRORVM FATO
KAL · NOVEMB. CIↃ IↃ XCVI
R · P · I ·

* * *

Telle a été la vie de Pierre Pithou.

Cette courte biographie avait surtout pour but, en glissant rapidement sur les faits connus, d'apporter quelques détails nouveaux. On y aura trouvé une chronologie précise des actes et ouvrages particuliers à notre héros, situés dans un cadre d'histoire générale. Après cette vue d'ensemble, il sera maintenant possible de porter un jugement sur la personnalité de cet homme, en l'étudiant sous ses différents aspects, en groupant les manifestations de son activité qui paraissent répondre à un même but. Car, de même qu'avant de juger un criminel on est obligé d'examiner sa vie, de rechercher ses antécédents, de remonter à plusieurs générations en arrière, — tant est grande la loi de l'hérédité, — de même, pour bien juger un honnête homme, il est nécessaire de connaître ses origines, sa famille, son milieu, sa vie.

Louis DE ROSANBO.

(A suivre.)

Digitized by Google

UN CONTE
DE LA REINE DE NAVARRE
MODIFIÉ
PAR LE MARQUIS DE LASSAY

Une œuvre littéraire de valeur universelle est toujours interprétée diversement d'une génération à l'autre et sa complexité même, lui assurant un succès durable, fait qu'on s'attache tantôt à un de ses côtés, tantôt à un autre. Il arrive parfois que pour sauver un écrit, vieilli pour le goût d'une époque, on le rajeunit en l'adaptant aux nouvelles exigences par des changement de détail, lesquels traduisent aussi dans certains cas le tempérament et les idées de l'auteur de l'émendation.

De ce double point de vue, les suppressions et les modifications subies par la XXXe nouvelle de *l'Heptaméron* entre les mains de Lassay[1] sont bien significatives. A l'en croire, ce courtisan de Louis XIV, philosophe dilettante et précurseur à tant d'égards des encyclopédistes[2], a voulu copier dans ses cahiers le conte de la reine Marguerite seu-

1. Cf. Armand-Léon de Madaillan de Lesparre, marquis de Lassay, *Recueil de différentes choses*. Château de Lassay, 1727, 2 vol. in-4° (Bibl. nat., Rés. Z, 1164-5). — On trouvera le conte de Marguerite de Navarre au t. Ier, p. 253-259, et dans la deuxième édition du *Recueil*... (Lausanne, 1756, 4 vol. in-8°), à la fin du t. Ier.

2. 1625-1738; il était fils du célèbre marquis de Montataire, dont il est question si souvent dans les Lettres de Mme de Sévigné. M. P. de Ségur a retracé sa vie amoureuse dans *Gens d'autrefois*. Paris, 1903, in-18, et M. M. Pellisson a résumé ses idées politiques et sociales dans la *Revue politique et parlementaire*, octobre 1924, p. 102-119.

Digitized by Google

lement afin de rendre claire une épitaphe connue alors par tout le monde pour son étrangeté[1].

On se rappelle cette effrayante histoire d'inceste involontaire qui déchira de remords l'âme d'une châtelaine du Languedoc, surtout quand elle vit que la fille de son fils, qu'elle avait mise au monde en cachette, devient la femme de son père et frère, en dépit des efforts tendant à les éloigner l'un de l'autre.

La reine de Navarre assigna à son conte un but didactique chrétien très précis : son héroïne essuya tant de malheurs pour avoir eu trop de confiance dans la maîtrise de soi-même, au lieu d'implorer l'aide de Dieu pour le domptement de sa chair; si, plus tard, elle sut conjurer le second inceste, la faute en revient toujours à elle, car, orgueilleuse jusqu'à la fin, elle crut que son habileté remédierait à tout[2]. Si, tout de suite, elle avait reconnu de tout son cœur avoir péché par « malice » et non par « occasion », Dieu l'aurait secourue ; mais cacher son crime par amour-propre et croire qu'en y veillant on en évite d'autres, c'est connaître mal la nature humaine entachée de vices; le seul rempart contre les péchés à venir, c'est l'humilité et l'amende honorable.

Cette tendance moralisatrice, sentant trop le prêche, n'était pas du goût de notre marquis libertin et convaincu par ailleurs de l'excellence de la nature humaine.

Il supprima d'abord, dans sa version, les commentaires de la compagnie assemblée à Notre-Dame de Serrance; ces discussions étaient sans doute pour un mondain des hors-d'œuvre ennuyeux, mais peut-être aussi certaine phrase de dame Parlemente, contenant une de ces considérations chrétiennes dont nous venons de parler, ne fut-

1. Titre : « Un des contes de la reine de Navarre, que j'ai changé d'une façon qui explique une épitaphe que tout le monde sçait, et que personne n'entend. »

2. « Notre chair... sans l'aide de Dieu ne peut faire que péché, voulant par elle mesme et par ses larmes satisfaire au passé... » *L'Heptaméron*, éd. Montaiglon. Paris, 1880, in-8°, t. II, p. 278.

Digitized by Google

elle pas sans déplaire à un épicurien, dont la raison, proclamée infaillible, constituait l'unique guide moral [1].

Les retranchements et changements opérés à l'intérieur du récit sont plus éloquents : chez le marquis de Lassay, la jeune veuve qui avait pris le lit de sa suivante dans l'intention de refréner et punir les appétits sensuels de son fils, succombe, non pas par curiosité de savoir jusqu'où ira la « mauvaise volonté » de celui-ci, mais parce qu'elle s'était endormie profondément, en attendant l'heure du rendez-vous. On constate ensuite, naturellement, la suppression du passage où Marguerite retrace la conduite chrétienne que la pécheresse aurait dû adopter, en contraste avec sa folle outrecuidance.

Puis encore une circonstance modifiée : la dame anonyme rendue mère par son fils ne va pas accoucher chez son frère bâtard, mis partiellement dans le secret, mais chez une amie, Yolande, laquelle sait tout. Le reste de l'adaptation respecte l'original, à la seule différence que le fruit de l'inceste est appelé Isabelle par de Lassay et non pas Catherine. A la fin de la nouvelle proprement dite se place une interpolation, laquelle, étant donné l'absence du commentaire, sert de conclusion et achève le conte sur la note même indiquée par le nouveau titre. Ce post-scriptum raconte qu'après la mort des deux époux, heureux durant leur vie parce qu'ils ignoraient leurs autres liens de parenté, Yolande, unique dépositaire du secret, fit graver sur leur tombe commune l'épitaphe suivante :

Cy gît la Fille, cy gît le Pere,
Cy gît la Sœur, cy gît le Frere,
Cy gît la Femme et le Mary,
Et il n'y a que deux corps icy.

A quelles idées chères, à quels goûts Lassay a-t-il obéi en retouchant le vieux récit de l'*Heptaméron?* Le désir d'y accoler une épitaphe ne nous livre pas la clef des autres

1. Cf. le *Recueil...*, éd. de 1756, t. IV, p. 186 et suiv.

Digitized by Google

changements. Tout s'éclaircit, par contre, si l'on regarde ces derniers comme imposés par les convictions morales et religieuses du philosophe courtisan, en y faisant aussi une part à la nécessité de se conformer aux bienséances classiques.

Comment, en effet, ce grand seigneur, à peine déiste, aurait-il pu insérer dans son recueil la phrase où la sœur de François Ier regrette que la pécheresse ne se soit pas mortifiée davantage et semble préférer la conception calviniste de grâce à la croyance au libre arbitre? Lassay, rationaliste avant tout, ne croit pas à la révélation et rejette le péché originel; pour lui les religions sont l'œuvre de quelques législateurs habiles qui, pour propager leurs enseignements, les ont revêtus du prestige de la divinité[1]. Dans son royaume de Félicie, il n'y a pas de couvents et personne ne s'y renferme à la fleur de l'âge pour se meurtrir d'un cilice. Notre conscience seule nous condamne ou nous absout et nous sommes sûrs de vivre en gens de bien, en écoutant seulement la voix de la Nature qui nous ordonne d'être justes, charitables et modérés.

Quant aux circonstances dont la modification a été dictée par les bienséances, il est facile de les comprendre chez un mondain de la fin du grand siècle. Depuis Chapelain et La Ménardière jusqu'au P. Rapin, en passant par Boileau, tous les critiques avaient demandé, au nom de la morale et de la vraisemblance, qu'on respectât les oreilles et les préjugés du public[2]. Pouvait-on donc parler aux lecteurs de 1727 d'une mère qui devient incestueuse en un moment de faiblesse, alors que son intention était de corriger son fils? Au temps de la Renaissance, époque des

1. Cf. surtout dans le t. IV du *Recueil...* (éd. de 1756) ses « Réflexions faites par un homme né dans un royaume chrétien, qui raisonne suivant les lumières de la raison, indépendamment de la Religion à laquelle tous les raisonnements doivent être soumis », et ensuite la « Relation du royaume des Féliciens ». *Ibid.*, p. 345 et suiv.

2. Cf. R. Bray, *La formation de la doctrine classique.* Paris, 1927, in-8°, p. 215 et suiv.

Digitized by Google

« passions fortes et primitives », un tel acte donnait au lecteur le sentiment de l'implacable pouvoir de la fatalité; à l'âge classique, pour qu'on le crût, il a fallu l'adoucir et le rendre ainsi moins monstrueux. Le rationalisme intervient ici, car le peu de maîtrise de la mère ne trouvait pas grâce devant la sévérité de Lassay à l'égard de ceux qui pèchent par faiblesse ou passion, alors qu'ils sont capables de discerner le droit chemin[1]; visiblement, il a évité d'accabler trop la pauvre femme et l'inconscience du sommeil se présentait comme un subterfuge commode pour tout excuser. La bienséance demandait aussi que la confidente fût une femme; un homme, voire un frère, aurait choqué les honnêtes gens. Il n'est pas impossible que la même tendance ait suggéré à Lassay la nécessité de remplacer le nom de Catherine, trop bourgeois alors, par celui d'Isabelle, mieux sonnant et d'allure plus aristocratique.

N.-N. Condéescou.

1. Cf. ses *Réflexions sur les crimes*, éd. de 1756, t. IV, p. 216-220.

Digitized by Google

MÉLANGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

SUR DEUX HUMANISTES

Les deux notes qu'on va lire ont un trait commun : toutes deux complètent des études que j'ai antérieurement consacrées aux humanistes en question. Le lecteur grincheux — s'il en est parmi les seiziémistes — pourra toujours me reprocher de ne pas avoir su découvrir à temps les documents que j'utilise aujourd'hui; le lecteur de bonne foi reconnaîtra, j'espère, que je suis excusable de les avoir longtemps ignorés; le fait est que je ne les ai rencontrés que par hasard, au cours de recherches qui ne concernaient pas mes anciens clients.

I

Nicole Bérault

Dans un article où j'esquissais sa biographie, j'avais essayé, en 1902, de dresser une liste de ses œuvres et de ses publications (*Revue des bibliothèques*, p. 420-445). L'article tomba entre les mains d'un descendant de mon humble héros. Il me donna les moyens de compléter cette esquisse et fit faire dans les bibliothèques des recherches que je ne pouvais songer à entreprendre. C'est grâce à lui que j'ai pu, dans un second article [1], décrire dix autres publications de Bérault, dont certaines sont connues par un unique exemplaire, qui parfois est à l'étranger [2]. J'aurais eu le droit de penser que nous avions

1. *Nicole Bérault. Notes biographiques suivies d'un appendice sur plusieurs de ses publications* (publié dans le *Musée belge*, 1909, p. 253-311). Le premier article décrivait vingt-trois pièces, œuvres originales ou publications de textes.

2. Le n° 2 de l'appendice n'est connu que par un exemplaire de la bibliothèque de Copenhague; le n° 6 par un exemplaire du British Museum.

Digitized by Google

épuisé la matière; il n'en était rien. Depuis j'ai retrouvé la trace de trois autres publications auxquelles Bérault est intéressé; je les passerai successivement en revue en suivant la même méthode que dans les articles précédents.

I.

Utriusque Iuris famosissimi monarche Iacobi de beluiso accuratissimi legum interpretis aurea lectura, summo labore et uigili studio castigala summam autenticorum consuetudinesque et usus feudorum elucidans felici incipit exordio.

Lyon, Jacques Sachon, colophon du 18 novembre 1511[1].

La description qui précède est faite d'après Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. XII (1921), p. 327; on ne connaîtrait que deux exemplaires de l'ouvrage, l'un à Bâle, l'autre au musée Calvet d'Avignon. Précisons maintenant un point important : Jacques Sachon en a été l'imprimeur, il n'en a pas été l'éditeur. C'est ce que montre un long privilège, que Baudrier a reproduit et que Louis XII, à la date du 25 août 1511, accorde à Jacques Bouys, libraire de l'Université d'Orléans. Le privilège vise uniquement ce livre « sur les feudes et autenticques... lequel ne fut iamais imprimé ». Voilà trois ans déjà que Jacques Bouys se l'est procuré « par le moyen de ses amys ». Il demande et il obtient de pouvoir seul, pendant trois ans, « l'imprimer ou faire imprimer par tel librayre qui bon luy semblera ». Comme on le voit, Bouys songeait déjà à la solution qu'il a adoptée en choisissant pour imprimeur Jacques Sachon, au lieu d'imprimer lui-même.

Au verso du feuillet de titre : « Nicolaus Beraldus Claudio Bracheto regio quaestori et Carolo Bracheto discipulo suo salutem[2]. »

« Optime facis, Claudi... »

1. Comme date d'année, Baudrier donne 1500, qui jure avec la date du privilège (1511). M. Girard, le conservateur actuel de la bibliothèque et du musée Calvet, a bien voulu s'assurer pour moi que l'exemplaire signalé dans son dépôt porte en effet 1511. Cet exemplaire a chance d'être le seul qui existe encore en France. Celui de Strasbourg, dont parle Baudrier, a disparu dans l'incendie de 1870, ainsi que me l'écrit mon amt G. Delahache, conservateur de la Bibliothèque municipale.

2. M. Imbert, qui est maintenant archiviste des Alpes-Maritimes

Digitized by Google

Bérault félicite Claude Brachet, qui mène la vie de cour, de rester pourtant fidèle à l'étude des lettres. En cela il s'inspire de l'exemple des anciens. Suit un développement sur l'effort que fait la génération présente pour remettre leurs œuvres en lumière. « Quanquam uidemus hoc tempore, deo optimo maximo uolente, multa restitui, quae longo tempore delituerant; multa quae prius corrupta fuerant reparari; noua cudi, mortalium ingeniis hoc felici saeculo sese praeferentibus atque erigentibus. Adeoque in hac parte a multis est elaboratum est ut nulla sit omnino disciplina non instructior multo quam quondam atque adminiculatior[1]. » Bérault fait l'éloge du jurisconsulte dont il préface ici l'ouvrage : « Iacobus bellus visus, Bononiensis doctor (ut ita dixerim) doctissimus, cuius interpretatio in libros Authenticorum, quae diu in tenebris ac situ puluereo neglecta iacuerat, nuper ab impressoria officina pulcherrimis characteribus nunc primum excusa prodit. » Cato Sacchi, le jurisconsulte le plus célèbre de son temps, allait même jusqu'à mettre *Iacobus bellus uisus* sur le même rang que les juristes anciens. Bérault adresse le présent livre à Claude Brachet et fait de lui, à cette occasion, un éloge chaleureux. Il a des raisons particulières de l'adresser en même temps à Charles : « Nempe quod ab latinarum graecarumque litterarum lectionibus in hoc nostrum Aureliorum florentissimum gymnasium ad utriusque iuris (inquam) studia sit propre diem rediturus et profecto quem puerum et paene de matris gremio susceptum alui, quem ut filium sedulo ac fideliter institui, et quem denique studiorum meorum non socium modo sed etiam adiutorem posthac mihi futurum spondeo, haudquaquam debui in hoc albo praeterire. » D'Orléans, le 13 novembre. « Ex officina libraria Iacobi Bouys Aurelianensis bibliopolae ».

Comme on l'a vu par la transcription du titre, le livre en question contient deux commentaires indépendants : l'un sur les « Authentiques », qui ne sont autre chose que les *Novelles*

et qui était naguère à Avignon, a bien voulu transcrire pour moi cette lettre-préface et l'épigramme au lecteur, qui la suit; je l'en remercie très sincèrement.

1. J'ai tenu à transcrire ce passage parce qu'il fait penser à celui de Rabelais, dans la lettre de Gargantua à Pantagruel : « Maintenant toutes disciplines sont restituées... » On peut voir, par l'édition Lefranc, qu'il s'agit là d'un thème fréquemment développé à cette époque.

Digitized by Google

de Justinien, et l'autre sur ce qu'on appelle couramment « le livre des Fiefs ». L'auteur est généralement appelé J. de Belvisio. Bérault nous avait appris déjà que c'était un docteur de Bologne; il vaut la peine de préciser ici l'époque à laquelle il vécut; il enseigna à Bologne même à partir de 1321 et y mourut en 1335, après avoir eu comme élève le célèbre Barthole[1]. On le voit; c'est un de ces jurisconsultes médiévaux sur lesquels les humanistes jetteront bientôt l'anathème. Mais il avait l'avantage d'être italien, ses commentaires pouvaient apporter du nouveau aux étudiants français; d'autant qu'ils étaient inédits[2]. En les publiant Bérault se souvenait qu'il était « licencié en lois[3] ». Si l'on considère d'autre part qu'il ne mentionne personne de qui il aurait reçu le manuscrit des deux commentaires, si l'on se rappelle que lui-même avait séjourné en Italie[4], on supposera volontiers qu'il l'aura rapporté d'une université transalpine où il aurait étudié le droit en même temps que les belles-lettres[5].

Il reste à dire un mot de ces Brachet auxquels le livre est dédié. Ce ne sont pas des inconnus pour nous. Le titre de *regius quaestor*, qui est décerné à Claude, représente, en bon français, celui de trésorier royal[6]. Quant à Charles, le fils de Claude, Bérault lui avait fait déjà l'honneur d'une dédicace. En 1505, il lui avait adressé, comme « à son élève », une œuvre de Battista Spagnoli[7]. D'autre part, au début de 1511, quand Aléandre s'est installé à Orléans, Charles Brachet va devenir un de ses disciples les plus fervents[8]. Quand le maître re-

1. Savigny, *Histoire du droit romain au moyen âge*, t. IV de la trad. franç., p. 212.

2. Les bibliographes, qui ne connaissent que l'édition de 1511, confirment sur ce point l'affirmation de Bérault dans la préface.

3. *Musée belge*, 1909, p. 257.

4. *Ibid.*, p. 255.

5. Notons, comme une circonstance propre à confirmer la supposition, qu'il connaît — sans doute par tradition orale — l'opinion du célèbre Cato Sacchi sur J. de Belvisio. Ce juriste bolonais était mort en 1467.

6. E. Jovy, *François Tissard et Jérôme Aléandre*, 2e fascicule (1900), p. 58-59.

7. *Revue des bibliothèques* (1902), p. 434.

8. E. Jovy, *op. cit.*, p. 137. Le récit de Jovy prend pour base la publication d'H. Omont, *Journal autobiographique du cardinal J. Aléandre* (Notices et extraits des manuscrits, t. XXXV, 1re partie): la note ici visée sur Charles Brachet s'y trouve à la p. 20.

Digitized by Google

tourne à Paris, il y part avec lui. Il l'aide dans ses publications. Il se risque même à marcher sur ses traces : il publie, chez Gilles de Gourmont, dans le texte grec, de nombreux dialogues de Lucien et il les explique dans une salle de collège. Brillant début d'helléniste, mais qui n'eut pas de lendemain! Bientôt Aléandre pouvait écrire, dans son Journal en latin, une note dont je traduis ici l'essentiel : « 1513, Mercredi 27 juillet, Charles Brachet, le meilleur et le plus aimé de mes élèves, est parti pour étudier les lois, me laissant un grand regret de lui... Il était d'un excellent caractère, d'une excellente culture littéraire; de plus il m'a valu une très grande considération en enseignant publiquement les lettres grecques, lui qui est de la fine fleur de la jeunesse française[1]. »

Ces indications précisent ce que Bérault, dans la préface analysée plus haut, nous apprend des intentions de son élève. Il annonçait, le 13 novembre 1511, que Charles Brachet allait « très prochainement » rentrer à Orléans pour faire son droit; en réalité le jeune homme passa encore deux années scolaires à Paris. Il dut écrire à son père que l' « amour du grec » l'y retenait; nous avons, nous, le droit de penser que les agréments de la grande ville eurent aussi quelque influence sur cette prolongation de séjour.

2.

Marini Becichemi Scodrensis in C. Plinium Praelectio. Paris, P. Vidoue, colophon du 23 juillet 1519.

L'opuscule est signalé par P. S. Allen, dans son admirable édition de la Correspondance d'Érasme (t. IV, 73). Il ne figure pas au Catalogue de la Bibliothèque nationale. Au verso du feuillet de titre se lit une lettre d'Érasme qu'Allen a reproduite et qui est adressée à Étienne Poncher, alors archevêque de Sens. Un passage s'y trouve qui atteste la part prise par Bérault à cette publication (*ibid.*, p. 74) : « Scodrensis Adnotationes in primum Historiae Mundi librum, Beraldi auspiciis in Gallia nuper impressas, percurri verius quam legi ». Ce qui

1. E. Jovy, *Le second séjour d'Aléandre en France*, 3e fascicule (1913), p. 206, 239, 248 et 274. Dans l'ouvrage d'Omont, la note d'Aléandre est aux p. 21-22. Les autres indications données par Jovy pourront être cherchées aussi dans Omont, *Essai sur les débuts de la typographie grecque à Paris* (1892), p. 33, 59 et 61.

Digitized by Google

surprend tout d'abord, c'est que cette lettre signale comme récente une publication à laquelle elle sert elle-même de préface. L'étonnement augmente quand on constate qu'elle est datée du 2 octobre 1519; on a vu tout à l'heure que l'opuscule portait un colophon du 23 juillet. Voici comment Allen explique cette double difficulté. Quand Bérault eut lu la lettre d'Érasme[1], elle lui apparut comme propre à faire valoir auprès du lecteur l'opuscule qu'il venait de publier. Sur les exemplaires qui étaient encore en magasin, il la fit imprimer au verso du feuillet de titre qui était resté blanc lors du tirage.

Il nous reste à dire qui était ce Marinus Becichemus, l'auteur de la *Praelectio*. D'après Ulysse Chevalier, il était né à Scutari vers 1468; il avait enseigné à Venise et était mort à Padoue en 1528. Graesse nous apprend aussi, dans son *Trésor des livres rares*, qu'il avait publié à Brescia, en 1503, un mince volume de quarante-neuf feuillets, intitulé *Praelectiones in Plinium*. C'est sans doute à ce volume que Bérault emprunta la matière de sa publication[2]. S'étonnera-t-on qu'il ait voulu remettre en lumière un travail qui avait déjà seize ans d'existence? Ce serait oublier le temps qu'il fallait alors pour que les livres se répandissent d'un pays à l'autre. Celui de Becichemus sera tombé par hasard entre les mains de Bérault. Lui-même s'intéressait à Pline; trois ans plus tôt il en avait donné une édition[3]. Il eut vite fait de réimprimer la *praelectio* la plus intéressante de Becichemus. En ce temps où la propriété littéraire n'était pas protégée, c'est ainsi que les éditeurs français vulgarisaient, dans leur pays, les œuvres des humanistes italiens.

1. Une lettre d'Érasme était toujours un événement dans ce milieu des humanistes français auquel appartenaient et Poncher et Bérault. Celui qui l'avait reçue se dépêchait d'en faire trophée auprès de ses amis. Sur les rapports de Poncher et de Bérault, v. *Musée belge*, 1909, p. 273.

2. Comme le montre la phrase d'Érasme citée plus haut, la *praelectio* publiée chez Vidoue était relative au premier livre seulement de l'Histoire naturelle.

3. *Revue des bibliothèques* (1902), p. 437. Au texte de Pline, Bérault avait ajouté les commentaires ou annotations de Sabellicus, de Raphaël de Volterre, de Beroaldo, d'Érasme, de Budé et de Longueil. Cette énumération suffirait déjà à montrer combien, depuis les débuts de l'imprimerie, l'œuvre de Pline avait intéressé les humanistes. C'est qu'elle était un trésor de données précises, dont on pouvait partir encore pour étudier directement l'histoire naturelle.

Digitized by Google

3.

Aemilii Perroti parisiensis... ad Galli formulam, et ei annexam Scaevolae interpretationem Glossae.

Lyon, Séb. Gryphe, 1534 (A la Bibliothèque nationale).

Au verso du feuillet de titre : *Nicolaus Beraldus Aemilio Perroto s. p. d. Scio mi Aemili...*

Bérault sait très bien les dangers auxquels on s'expose à porter un jugement sur l'ouvrage d'autrui. Mais puisque Perrot veut avoir son appréciation sur le présent opuscule « quod mihi legendum proxime obtulit noster Gryphius », il la lui donnera bien franchement. Suivent quelques éloges. Sans date.

Comme on le voit il ne s'agit pas ici d'une nouvelle publication que nous devrions mettre à l'actif de Bérault. Émile Perrot, pour recommander son ouvrage, a simplement fait imprimer, en guise de préface, la courte lettre que Bérault lui avait adressée après l'avoir lu. C'est ce que celui-ci avait fait lui-même pour la lettre où Érasme mentionnait l'opuscule de Becichemus. Bérault parle d'une visite qu'il aurait faite à Sébastien Gryphe au moment où s'imprimait l'opuscule de Perrot, c'est-à-dire en 1533. Cela s'accorde très bien avec ce que nous savions déjà de son existence. Pendant la plus grande partie de cette année-là, il a suivi la Cour et celle-ci était à Lyon au mois de décembre[1]. Qui était cet Émile Perrot qui attachait tant de prix à son suffrage? On peut le donner, comme Charles Brachet, pour un bon exemple de ces bourgeois que tout poussait à exercer des fonctions administratives, qui se résignaient donc à entreprendre leur droit mais qui faisaient des infidélités à Accurse en faveur de Virgile ou d'Homère. En 1524, nous savons qu'il dirige une classe de grammaire au Collège du Cardinal-Lemoine. En 1527, il est à Toulouse pour commencer ses études juridiques. Il les poursuivra en Italie où nous le trouvons dès 1529[2]. Il passe au moins trois années à Padoue, de 1530 à 1532. La vie qu'il y menait nous est un

1. *Musée belge*, 1909, p. 277 et 308.

2. Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. II, p. 164. Pour prévenir toute confusion, notons que Perrot, dans les textes du temps, est quelquefois appelé *Miles* au lieu d'*Aemylius*.

Digitized by Google

peu connue, grâce aux lettres que lui adressait de Venise Pierre Bunel, l'humaniste toulousain. Dans certaines il est question de livres grecs que Perrot prêtait à Bunel ou qu'il faisait acheter par lui. Il y aurait à rechercher quelle fonction le fixa une fois qu'il fut rentré en France avec le bonnet de docteur de l'Université de Padoue[1]. J'ai vainement cherché son nom dans le *Catalogue des Actes de François Ier*. Nous savons seulement qu'en 1551 il était depuis peu conseiller au Parlement de Paris[2]. Au temps de sa jeunesse il montra des sympathies pour la doctrine évangélique; et même ses deux fils devaient embrasser la religion réformée[3]. On peut l'annexer à ce groupe important d'humanistes qui, vers 1530, sympathisent avec les premières tentatives de Réforme mais se refusent, un peu plus tard, à sauter le pas quand on leur demande de renier la foi et les pratiques de leurs pères[4].

II.

Janus Lascaris.

La présente note servira de complément à l'article que j'ai publié, ici même, en 1926, sur *La carrière de Janus Lascaris depuis 1494*. Ayant à parler de son ambassade à Venise (p. 98 du volume de la revue), j'avais suivi aveuglément un mémoire de L.-G. Pélissier. Qui aurait pensé qu'on pût rien ajouter aux

1. Cf. A. Samouillan, *De Petro Bunello*... (thèse de Bordeaux, 1891, p. 36-41).

2. *Ibid.*, p. 42, d'après la lettre manuscrite de Boyssonné à Perrot, qui se trouve dans le célèbre manuscrit de Toulouse.

3. Herminjard a donné trois lettres de lui à des réformateurs; deux sont adressées, en 1529, au célèbre Guillaume Farel. Samouillan m'a fourni le renseignement sur la conversion des deux fils (*op. cit.*, p. 42).

4. Avant de dire adieu à Bérault, donnons ici une dernière indication. J'ai écrit (*Musée belge*, 1909, p. 266) qu'après 1529 « on ne trouve plus trace de relations épistolaires en Érasme et Bérault ». Je ne connaissais pas encore le livre de L. K. Enthoven. *Briefe an Desiderius Erasmus*. Strasbourg, 1906. On y trouve, sous le n° 142, une courte lettre de Bérault à Érasme, écrite de Toulouse, le 24 janvier [1536]. J'espère bien d'ailleurs que l'infatigable P. S. Allen nous révèlera, dans ses prochains volumes de la correspondance d'Érasme, quelques documents de même ordre.

Digitized by Google

recherches d'un homme qui connaissait si bien l'histoire de l'Italie à cette époque-là, qui l'avait si longtemps étudiée dans les bibliothèques comme dans les archives italiennes! Et pourtant, comme je dépouillais naguère l'ouvrage, déjà ancien, de Maulde la Clavière sur la *Diplomatie au temps de Machiavel*[1], je me suis aperçu qu'il fournissait deux additions intéressantes à ce que m'avait appris Pélissier. Celui-ci, qui disposait d'un riche matériel de documents encore inédits, qui d'ailleurs — j'en ai fait l'expérience — le mettait libéralement à la disposition de ses cadets, aura fini, dans son amour de l'inédit, par négliger un peu les travaux de ses devanciers. Et pourtant, dans cet ouvrage au titre trompeur, de Maulde avait niché beaucoup de documents inédits qui provenaient de ses propres recherches : je crains bien qu'ils ne s'y trouvent comme en de vraies oubliettes. Voici, pour l'instant, ceux qui concernent mon personnage.

C'est d'abord une dépêche écrite de Blois le 23 janvier 1508 par l'ambassadeur vénitien Condolmeri et où il est question de Lascaris. Venise venait d'accorder un sauf-conduit au proscrit milanais Landriano, qui était maintenant envoyé de l'empereur; mais la France se plaignait qu'on n'eût pas agi avec elle comme on doit faire avec une alliée et qu'on n'eût pas communiqué à Lascaris la mesure qu'on allait prendre. Georges d'Amboise dit notamment à Condolmeri : « M. l'ambassadeur, Lascaris nous a dit qu'on ne lui a communiqué l'affaire qu'après le sauf-conduit. Pardieu, nous nous en plaignons un peu, car nous n'agissons pas ainsi; nous communiquons tout auparavant. Lascaris ne vous aurait pas engagé à donner un sauf-conduit à ce *ribaud*, principal fauteur de toutes les rébellions de Milan. » Condolmeri réplique, cherche à excuser son gouvernement, promet que Lascaris sera tenu au courant de tous les pourparlers avec Landriano[2]. Ces belles paroles ne dissipent pas notre impression première : quand il s'est agi d'agréer comme envoyé de l'empereur un homme qui ne pouvait être

1. Le tome III, le seul dont je me serve ici, est de 1893.

2. Maulde la Clavière, *op. cit.*, p. 64. L'auteur annonce simplement une analyse de la dépêche, qui est aux Archives de Venise mais en fait il semble en avoir traduit la plus grande partie. Pour la date, il indique 1507-1508, c'est-à-dire que le 1507, qui se trouve sur la dépêche, doit être ramené à 1508 dans notre système actuel de chronologie, les Vénitiens commençant l'année avec le 1er mars.

Digitized by Google

persona grata aux yeux de Louis XII, la Seigneurie a voulu, très nettement, ignorer l'ambassadeur français : cela ne prouve pas qu'il eût pris beaucoup d'ascendant sur elle. Ainsi cette dépêche confirme ce que j'avais déjà dit, après Pélissier, de l'insuffisance de Lascaris, à certains moments de son ambassade.

J'avais dit aussi, dans le même passage de mon article, que les trois dépêches de Lascaris publiées par Pélissier étaient, jusqu'à présent, les seuls restes de sa correspondance diplomatique. C'était ignorer celle que Maulde la Clavière avait publiée presque intégralement, d'après un autographe de Charavay[1]. Le livre est assez répandu pour qu'il soit inutile de la transcrire à nouveau. En revanche, comme il importe d'en préciser la date et les diverses allusions, je commencerai par la résumer.

Écrite de Venise et datée seulement du 10 août, elle est adressée à Monseigneur le légat (Georges d'Amboise) et rédigée en latin. Lascaris soupçonne Bartholomeo de Alviano de marcher contre Florence pour y faire une révolution. Il doit être de connivence avec les Espagnols et peut-être même qu'il a l'approbation du gouvernement vénitien. Quand les Espagnols furent entrés à Piombino, Lascaris a eu l'impression que l'événement n'était pas pour déplaire aux Vénitiens. L'opinion où l'on est que le Roi est à la mort pourrait provoquer des idées comme celles qui se sont fait jour avant la mort du cardinal Ascanio, quand le Roi était déjà gravement malade. — Du même jour. On dit ici qu'il est arrivé auprès du Roi deux Jacobites envoyés par le Roi d'Aragon pour traiter de la paix, et l'on affirme qu'ils ont été envoyés pour nous tromper comme d'autres fois.

La dépêche se laisse dater très facilement. L'allusion à l'état désespéré de Louis XII nous avertit tout de suite que nous sommes en 1505, et cela nous est confirmé par le fait que la mort du cardinal Ascanio est donnée comme un événement récent; nous savons qu'elle eut lieu le 28 mai 1505. Dès lors notre dépêche s'insère juste avant celle du 20 août 1505 qu'avait publiée Pelissier. Elle est même visée nettement dans le passage suivant : « Il y a environ quinze jours que ai escript à Mgr le Légat que j'avoys grande suspition que ledit Bartho-

1. Maulde la Clavière, *op. cit.*, p. 128.

Digitized by Google

lomy ne fust venu à l'encontre de Florence avecques faveur de aulcuns aultres, pour veoir si aulcunement il pourroit remettre les Medicis en leur premier lieu et estat, et je escripvoys pour aulcuns signes et indices desquels est faict mention esdites lettres[1]. » Et maintenant, pour éclaircir la situation, il suffit d'ouvrir l'ouvrage de Sismondi, l'*Histoire des républiques italiennes*, qui garde toujours son utilité[2]. Alviano, en ce moment, opère pour le compte des Espagnols mais, pour mieux cacher ses desseins, il fait semblant d'être en désaccord avec le célèbre Gonzalve de Cordoue[3]. Celui-ci vient de mettre garnison dans Piombino, qui lui fournit une base commode pour des opérations ultérieures dans l'Italie septentrionale[4]. En somme les Espagnols escomptent déjà la mort de Louis XII et s'apprêtent à profiter du désarroi qu'elle causerait en France et au-delà des monts. Quand le cardinal Ascanio Sforza vivait encore, ils voulaient en pareil cas le proclamer duc de Milan et chasser du duché les Français. Maintenant qu'il est mort ils ne renoncent pas à tenter le coup avec un autre homme. Comme on le voit la dépêche de Lascaris ne nous apprend guère rien que nous ne sachions par ailleurs[5]; par contre il s'y exprime, à l'égard de la Seigneurie, en des termes soupçonneux qui font suffisamment d'honneur à sa clairvoyance momentanée.

* * *

Maintenant que j'ai ramené sur Lascaris l'attention de nos lecteurs, j'en profite pour ajouter un nouveau texte à la documentation de mon premier article. J'avais consacré plusieurs pages à l'affaire du collège grec de Milan[6], et je m'étais ap-

1. *Mémoires présentés à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1901, t. XI, p. 197.
2. Voir le t. VIII, p. 336 et suiv.
3. Cf. le début de la dépêche : « Dubito ne *pretestatio* quam scribo in litteris ad Regem esse factam Bartholomeo de Alviano a Consalvo Ferrante sit quedam fictio. » Le mot que j'ai souligné doit venir d'une mauvaise lecture de la dépêche originale; je le remplacerais par *protestatio*. Pour le fait lui-même, cf. Sismondi, *op, cit.*, p. 345.
4. Piombino appartenait alors à la maison d'Appiano.
5. Je ne sais cependant si l'on a un autre témoignage sur les deux Jacobites du post-scriptum, envoyés à Louis XII par le roi d'Aragon.
6. *Revue* de 1926, p. 103-106.

Digitized by Google

pliqué à montrer qu'il n'avait jamais fonctionné. Depuis j'ai découvert un témoignage qui semble de nature à fortifier mes conclusions. Comme il figure dans un recueil peu accessible et qu'il est intéressant par lui-même, j'ai jugé qu'il valait la peine de le reproduire ici. Il émane de Rodolphe Collin, qui fut un ami de Zwingle et qui devint, en 1526, professeur de langue grecque à Zurich. De sa biographie, qu'il a lui-même rédigée, je détache le passage suivant :

Kalendis igitur Januariis Anno 1520 Mediolanum veni et exoptatissima quaeque inveni. Ab Ammiano fraterne exceptus et ad communia studia vitaeque conditionem contubernalis receptus, praeceptorem domesticum habuimus D. Antonium Thylesium, virum sanctissimum, Graecae Latinaeque linguae peritissimum, et Historiarum publicum professorem... Item praeceptorem habuimus Stephanum Nigrum, publicum graecarum literarum professorem, cujus translationes etiam nunc a doctissimis viris valde probantur. Item Ludovicum Coelium [Rhodiginum], utriusque linguae professorem, etiam hodie propter suas *Antiquarum Lectionum* lucubrationes celeberrimum. Horum lectionibus et consuetudine frui licebat quotidie, nec nos nostro officio, quantum ad vitae honestatem et studiorum assiduitatem, defuimus... Cum in medio cursu studiorum essemus, bellum Mediolanense natum est, quo Mediolanum iterum in manus Imperatoris venit. Quando tam bonarum literarum studia quam cetera ejus urbis ornamenta perierunt, juxta proverbium, quo ipsi Mediolanenses vulgo utuntur, dicentes : *Mediolanum sub rege Gallorum esse civitatem, sub imperatore esse pagum.* In patriam igitur redire coacti sumus sesquianno exacto[1].

Ainsi Rodolphe Collin a passé à Milan un an et demi, et juste au moment où François Ier voulait y créer un collège de Jeunes-Grecs[2]. De plus on a vu quel plaisir il prend à énu-

1. *Miscellanea Tigurina.* Zurich, 1722, t. I, p. 7. Doutant de trouver à la Bibliothèque nationale cette biographie de Collin, dont je pressentais l'intérêt, j'ai prié M. Ph.-Aug. Becker, professeur à l'Université de Leipzig, de vouloir bien la rechercher et y transcrire le passage dont j'avais besoin. Il l'a fait avec une bonne grâce parfaite et j'ai plaisir à lui en dire ici mes remerciements bien cordiaux.

2. J'avais en effet cité (*Revue* de 1926, p. 104) une lettre du 11 septembre 1520, où il était dit qu'une maison avait été louée pour l'établissement du collège. Notons que Jacques Amman, l'auteur de cette lettre, est l'*Ammianus* qui est nommé au début de la citation précédente.

Digitized by Google

mérer tous les professeurs dont il a suivi les leçons. Dans tout cela pas un mot de Lascaris, pas un mot du fameux collège. Il me semble que ce silence même confirme, par voie indirecte, ce que j'avais essayé de démontrer. Si, pendant cette période, le collège avait fonctionné, Collin en aurait suivi les leçons et il ne manquerait pas de nommer les maîtres qui y donnaient l'enseignement. Enfin si je ne puis songer à retracer maintenant la carrière des humanistes qui, à Milan, ont été ses professeurs, je puis bien remarquer qu'ils sont parfaitement connus; or on ne voit nullement, dans leurs biographies respectives, qu'ils aient été, à aucun moment, employés par Lascaris pour le compte du roi de France.

L. Delaruelle.

Digitized by Google

CATALOGUE D'UNE BIBLIOTHÈQUE

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE

Le catalogue des livres de Jaspard Scriek occupe vingt-cinq feuillets à la fin d'un manuscrit du xve siècle[1]. Il n'a pu être rédigé avant 1590, date de l'un des ouvrages catalogués, ni après 1613, car les notices des deux derniers ouvrages ont été ajoutées à cette époque. Scrupuleusement établi par son auteur qui reproduit la première page du titre dans son intégralité, en respectant jusqu'aux alinéas, ce catalogue mérite toute confiance. Une réserve doit seulement être faite quant à l'orthographe : Scriek ne donne pas celle du titre qu'il a sous les yeux et y substitue involontairement sa graphie propre, qui présente quelques particularités dialectales. Aussi écrit-il *ruloriches*, *Franchois*, *anchien*, *prononchez*, *plache*, parce qu'il est originaire du nord de la France, et aussi : *avecq*, *pluisieurs*, *prinse*.

Quelques remarques doivent être faites sur la composition de la modeste bibliothèque de Scriek. Elle comprend cinquante-neuf ouvrages différents et soixante et un volumes (les deux tomes d'un ouvrage sont inventoriés séparément, et un autre ouvrage se trouve en double exemplaire); or, à l'exception d'une paraphrase de la messe, en latin, tous les autres livres sont en français. Fait plus curieux, si l'on constate que rien ne permet de ranger Scriek parmi les fidèles de la religion réformée, quatre ouvrages seulement présentent un intérêt religieux. Enfin les préoccupations contemporaines sont représentées par un nombre élevé d'ouvrages, une vingtaine, soit le tiers de la bibliothèque. En sorte que s'il est permis, d'après cette bibliothèque, de tirer quelques conclusions relatives à son propriétaire; on peut croire que J. Scriek ou sa famille étaient de

1. Le manuscrit où se trouve le présent catalogue n'est pas mentionné. En voici la description sommaire : 1. Chronique abrégée, en français, se terminant à l'année 1383 (xve s.); — 2. [Simon Greban.] Complainte des trois états de France sur la mort de Charles VII (xve s.); — 3. Distiques moraux en français (xvie s.); — 4. Catalogue. Petit in-4°. Reliure du xvie siècle estampée à froid.

Digitized by Google

robe[1] et que des membres de cette famille, dont le nom est flamand, avaient exercé un emploi dans les Flandres françaises[2]. Mais il faut aussi tenir compte du fait que cette bibliothèque est incomplète, puisque l'auteur exprime son regret de la vente de plusieurs des livres de son père.

Du moins a-t-il dû, le plus possible, retenir ceux qui l'intéressaient davantage. Les ouvrages juridiques sont les premiers nommés : la fameuse *Somme rurale* de Jean Boutillier, des recueils de coutumes, d'ordonnances, d'édits, parmi lesquels il faut mentionner particulièrement cinq coutumes de Lille et une d'Artois. Plusieurs histoires universelles sont accompagnées des classiques ouvrages d'Hérodien, Appien et Flavius Josèphe, pour l'antiquité; de Villehardouin — dont on a ici l'édition originale — et des *Lunettes des Princes* de Meschinot, pour le moyen âge. Les règnes de François Ier et de Henri II sont représentés par les chroniques de Jean Carron et par l'*Entrée de Charles-Quint à Paris*, les règnes suivants par le *Recueil des derniers propos de François de Lorraine*, le *Martyre de la reine d'Écosse Marie Stuart* et divers mandements royaux ou libelles relatifs aux troubles religieux, puis à la Ligue. Plusieurs ouvrages ont trait à l'Orient : la *République des Turcs* du grand orientaliste Guillaume Postel, l'*Histoire des conquêtes de Tamerlan*, une *Histoire du Portugal* relatant les découvertes des Portugais d'Afrique et dans les Indes occidentales, sans oublier une cosmographie du Levant.

Parmi les ouvrages religieux, au nombre de six seulement, il faut noter que trois sont des traductions de l'espagnol; l'*Oratoire des religieux* d'Ant. de Guevara et deux traités de Louis de Grenade. C'est, en effet, l'époque où l'Espagne exerça une influence considérable sur le monde catholique avec des mystiques tels que sainte Thérèse et saint Jean de la Croix, et le fondateur d'ordre que fut Ignace de Loyola.

La littérature ne compte que des œuvres en vers, si toutes ne méritent pas le nom de poétiques : *Quadrains historiques de la Bible*, *Métamorphoses d'Ovide figurées*, *Art poétique français*, *Secret d'amour* de Michel d'Amboise, au milieu desquels on remarque sans peine la traduction française des *Triomphes* de Pétrarque. Deux traités attribués l'un à Caton

1. Seize ouvrages sont d'ordre juridique ou administratif.
2. Manuscrit écrit par l'oncle de J. Scriek (n° 3).

Digitized by Google

et l'autre à Marc-Aurèle, le *Livre de police humaine* par Patrius, le *Théâtre du monde* par Boaistuau attestent quelques préoccupations philosophiques et morales. La science n'est représentée que par un ouvrage de médecine et l'*Histoire des plantes* du médecin Léonard Fuchs.

La statistique bibliographique notera que si l'on excepte un manuscrit d'origine flamande et un incunable parisien, tous les ouvrages ont été imprimés au XVIe siècle, bien qu'un appendice ait été ajouté au catalogue en 1613. De ses attaches avec l'Artois et les Flandres (en y comptant Anvers), Scriek tient treize livres, il en possède vingt-deux imprimés à Paris, six à Lyon, enfin un pour chacune des villes de Rouen, Poitiers et Édimbourg.

Robert BARROUX.

S'ensuyuent les noms des libures a moy Jaspairt Scriek appertenans delaissés de mon feu pere et par moy retenuz, plusieurs aultres liures vendus a la vendue (sic) *a mon grand regret.*

Premiers.

1. Le grand coustumier general de praticque aultrement appellé Somme rural contenant la forme commune de proceder et praticquer en touttes courts et jurisdictions nouuellement oultre les precedentes impressions reueu et corrige horsmis et oste le superflus quy de present n'est obserué, en praticque restituees les allegations et raisons de droict, adjousté plusieurs decisions coustumes ordonnances et arrestz de la court, selon les matieres accurrentes, ainsy que l'on pourra veoir marcquees en tel signe. Auec le repertoire des rubricques et matieres contenues au present volume. Auecq privilege. On le vend à Paris en la grand salle du palais en la boutique de Galliot du Pré, libraire juré de l'Université de Paris. M. d. xxxvij

2. Nouvelle et cinquiesme edition du Recueil d'arretz notables des cours souueraines de France. Par Jehan Papon conseillier du Roy et son lieutenant general au bailliage de Forest. A Lion, par Jehan Tournes, imprimeur du roy, M. d. lxix. Avec priuilege du roy.

3. Coustumes generalles de la salle, baillie et chastellerie de Lille auecq les coustumes localles et particullieres de plusieurs lieux gisans en ladite chastellenie de Lille, ressortissans en la souueraineté dudit Lille, escriptes a la main, delaissees par feu mon oncle, Pierre Scrieck, que Dieu ayt en gloire.

4. Aultres coustumes et usaiges generaulx et particuliers de la

Digitized by Google

Salle Baillie et chastellenie de Lille, confirmés et decretés par Sa Majesté. Imprime à Douay par Loys de Vinde, imprimeur juré, an 1369, auecque priuilege de douze ans. On les vend a Lille par Franchois Boullet libraire de[meurant] sur le marché au bled vers Saint-Estienne.

5. Coustumes et usaiges de la ville, taille, banlieuwe et escheuinaige de Lille confirmez et approuuez par l'Imperialle Maiesté. Imprimé en Anuers par Martin l'Empereur pour Michiel Willelm, libraire dem. à Lille tenant son boutique aupres du Beau Regard en l'an M. d. xxxiiij. Cum gratia et priuilegio Imperiali [2662]. (Lees auecq la suscripte, delaissees de mondit feu pere et parauant de mondit feu oncle Pierre Scrieck, quelz Dieu face mercy et grace :)

6. Coustumes et vsaiges generaulx et particuliers de la Salle, Baillie et Chastellenie de Lille, confirmez et decretez par sa Maiesté. De nouveau imprimes, reueus et collationnes au cayer original et purgés de plusieurs faultes quy estoyent en la première impression. Auecq adjonction d'aulcunes ordonnances et mandemens concernans le faict de la praticque et police de la chastellenie de Lille. A Douay, de l'imprimetie de Jehan Bogard, imprimeur iuré, l'an 1584. Aux despens de Franchois Boulet, libraire iuré dem. à Lille sur le marché au bled, à l'escu de Venise.

7. Coustumes et vsaiges de la ville, taille banlieuwe et escheuinaige de Lille confirmées et approuués par l'imperialle maiesté. Imprimé en Anuers par Martin Lempereur pour Michiel Willem libraire dem. à Lille tenant son bouticle ampres du Beau Regard en l'an M. d. xxxiiij. Cum gratia et priuilegio imperiali.

8. Nouueau protocolle des notaires, tabellions, greffiers, serjeans et aultres praticiens de court laye, contenant la maniere de rediger par escript tous contractz, instrumens, partaiges, inuentaires, comptes, commissions, rapportz, demandes, actes et exploictz de justice. Adjousté le guidon des notaires et secrétaires contenant la manière d'escripre et addresser toutes missiues. A Paris, par Nicollas Bonsoirs rue Neuse Notre Dame à l'enseigne St. Nicollas.

9. L'histoire des plantes auec commentaires par Leonard Fuchs medecin tres-renomme et nouuellement traduict de latin en franchoys auecq vrage obseruation de l'auteur en telle diligence que pourra tesmoigner ceste œuure presente. A Lion, chez Mace Bonhomme, à la Masse d'Or. M. d. lviij. Auecq privilege.

10. Cosmographie de Leuant. Par F. André Theuet d'Angoulesme. Reueue et augmentée de plusieurs figures. A Lion pa[r] Jan de Tournes et Guil. Gazeau. M. d. lvj. Auecq privilege du Roy [19937].

11. L'Histoire de Geoffroy de Villehardouyn mareschal de Champagne et de Romenie, de la conqueste de Constantinople par les barons François associez aux Venitiens l'an 1204 d'un coste en son viel

Digitized by Google

langaige et de l'aultre en un plus moderne et intelligible. Par Blaise de Vigenere gentilhomme de Maison Monsieur le duc de Niuernois et de Rethelois, pair de France. A Paris, chez Abel Langelier, libraire iuré tenant sa bouticque au premier pillier de la grande salle du Palais. M. d. l xxxiv. Auecq privilege du roy.

12. De la Republicque des Turcqz et la ou l'ocasion s'offrera, des mœurs et loy de tous Muhamectistes. Par Guillaume Postel, cosmopolite. A Poitiers, par Enguibert de Marnef. Auecq priuilege du roy. M. d. lx [27868].

13. Histoire de Fl. Josephe sacrificateur hebrieu, escripte premierement par l'auteur en langue grecque et nouuellement traduite de latin en franchois. Par Franchois Bourgoing, partie en deux thomes dont le contenu est en la page suiuante. Avecq amples indices et sommaires mis sur chacun liure et enrichi d'annotations en la marge. Thome premier. A Paris, chez Claude Micard, rue Jean de Latran a l'enseigne du Loup qui taille. 1573. Auecq privilege.

14. Histoire de Fl. Josephe sacrificateur hebrieu. De la guerre, destruction et captiuité des Juifz. Ung traité du martire des Machabés. La vie de l'auteur escripte par luy mesme. L'apologie des antiquités contre Axion Appolloine et Lisymache. Le tout traduit nouuellement en franchois par Franchois Bourgoing. Thome second. A Paris, chez Glaude Micard, rue S. Jean de Latran, a l'enseigne du Loup qui taille. 1573. Auecq priuilege.

15. L'Oratoire des religieux et l'exercice des vertueux, compose par don Anthoine de Gueuare, religieux de l'ordre Sainct franchois, euesque de Mondoguedo, predicateur, cronicqueur et conseiller de l'empereur Charles cinquiesme. Traduit d'espaignol en franchois par Paul du Mont, donysien (*sic*). Ce liure est plain de grandes doctrines pour les religieux et de notables conseilz pour les vertueux, c'est une œuvre singuliere composee par son autheur en faueur de tous religieux a ce qu'ils la lisent diligemment et portent quant et eulx comme ung petit manuel. A Douay, de l'imprimerie de Jehan Bogard, libraire et imprimeur juré, à la Bible d'or. An 1576. Auecq priuilege du roy pour six ans.

16. Les Vies, faictz et gestes des sainctz peres, papes, empereurs et roys de France, ensamble les heresies scismes concilles, guerres et aultres choses dignes de memoire, aduenues tant en la chrestienneté que aultres pays estrange et barbare durant le regne d'un chacun d'iceulx escriptes en latin par Baptiste Platine de Cremonne et depuis tournes en françoys. On les vend a Paris au Clozbruneau, à l'enseigne St. Claude, par Maurice de la Porte. *Sur la fin du libure estoit escript :* Imprimé à Paris par Jehan Real, l'an de Nostre Seigneur mil cincq cens quarante quattre.

17. Recueil de diuerses histoires touchant les situations de touttes

Digitized by Google

regions et pays contenus es trois parties du monde auecq les particulieres mœurs, loix et ceremonies de touttes nations et pœuples y habitans, nouuellement traduit de latin en franchois. On les vend en Anuers au chasteau Rouge en la Cammerstrate. *Derriere et sur la fin du liure estoit escript :* la presenre translation fut faicte et accomplie l'an mil cincq cens quarante et acheué d'imprimer en Anuers le dernier jour du mois d'apuril audit an par maistre Anthoine des Goys pour Pierre Brilman libraire et citoien d'Anuers.

Philippes Pigouchet.

18. Les lunettes des princes auecq aucunes balades et additions nouuellement composees par noble homme Jehan Meschinot, escuier en son viuant grand maistre d'hostel de la royne de France. *Sur la fin du libure estoit escript :* Cy finissent les lunettes des princes imprimees à Paris par Phelippe Pigochet l'an mil c.c.c.c. quattre uingtz et quinze, pour Simon Vostre, libraire demeurant en la rue Neuue Nostre Dame a l'enseigne St. Jehan l'Euangeliste.

19. L'Histoire de Hersdian, auteur grec, des empereurs romains depuis Marcus Tourne de grec en latin par Ange Politian et de latin en francoys par Johan Collin, licencié es loix, bailli du conte de Beaufort demeurant à Chaalons en Champaigne auec laquelle le sommaire de chacun liure adiouste annotations et deux tables seruanz a l'intelligence d'icelle histoire et a trouuer promptement tout ce quy est note es marges. 1541. On les vend a Paris en la rue S. Jacques, a l'enseigne du mortier d'or.

20. Ordonnances, statuts, stil et maniere de proceder faictes et decretees par le roy nostresire pour le grand conseil de sa maiesté à Malines. A Anuers, par Guillaume Syluins, imprimeur du roi. 1562. Par commandement et priuilege du roy.

21. La magnificque et triumphante entrée du tresillustre et sacré empereur Charles Cesar tousiours auguste faicte en la excellente ville et cité de Paris le iour de l'an en bonne estreine. Auecq priuilege. On les uend a Paris, par Pierre Helye.

22. Sacri canonis misse paraphrastica explicatio cum declaratione ceremoniarum et breui ad populum exhortatione, inter ipsum sacrum habenda. Per Michaelem suffragantem Moguntinum ad cleri et populi vtilitatem conscripta. 1549. Veneunt Antuerpiae apud Gregorium Boutium, impressorem, ex Philippi Vlhardi exemplari Auguste excuso. Ces M. iussu et cum priuilegio.

23. La reception faicte par les deputés du Roy d'Espaigne, de la Reine leur souueraine dame a la deliurance quy leur en a este faicte en l'abbaye de Ronceuaux, au pays de Nauarrois par les rois de Nauarre et cardinal de Bourbon et les triumphes honneurs et so-

Digitized by Google

lennites qui y furent faictes et obseruées tant d'une part que d'autre. A Paris, pour Vincent Sertenas, deuant sa bouticque au Palais en la gallerie par ou on va a la Chancellerie, et en la rue Neuue Nostre Dame a l'enseigne S. Jean l'Euangeliste. Auecq priuilege.

24. Resolution sur certains pourtraictz et libelles intitulez du nom de marmitte faulsement composé, contre le clergé de l'église de Dieu, par laquelle est prouvé par le discours de l'escripture sainte et l'expresse parolle de Dieu, le nom de marmitte enflambee estre propre a la nouuelle eglise. Par F. Thomas Beaulpanier parisien, carme de Meleun. « Ilz ont brisé les os ainsy qu'en un chaudron et comme chair au milieu de la marmitte. » Michée. 3. A Paris, chez Hierosme de Marnef au mont S. Hilaire à l'enseigne du Pelican. Avecq priuilege. 1562.

25. De F. II. Mandement du roy pour faire assembler certains personnaiges de chacune prouince pour consulter les moiens du concille general, reformation de l'eglise et conuocation des estatz. Imprimé à Paris par Guillaume Nyuerd, imprimeur et libraire demeurant au bout du Pont aux Miniers. Auecq privilege.

26. Lettres patentes du Roy nostre sire aux euesques, prelatz et autres ministres de l'eglise de son obeissance pour se trouuer en la ville de Paris le xxe de ianvier prochain en l'assamblee generalle quy se fera pour consulter et resouldre qu'ilz auiseront deuoir estre propose au concile general et cependant reformer les abus quy auroient esté introduictz en la maison de Dieu. A Paris de l'imprimerie de Michel de Vascosan. M. d. lx. Avecq priuilege du roy.

27. De F. II. Mandement du roy pour toutte la gendarmerie de France et estat des compaignies des ordonnances et gouuerneurs d'icelle par les prouinces de ce roiaume. Imprimé a [Paris] par Guillaume Nyuerd, imprimeur et libraire, demeurant au bout du pont aux Minimes. Auecq privilege.

28 Edict du roy prohibitif a tous gouuerneurs leurs lieutenantz, presidens tresoriers generaulx et autres officiers roiaulx de ne prendre n'exiger du peuple aucuns deniers sans la permission expresse dudit seigneur roy. A Paris, pour Jean d'Allie demeurant sur le pont St. Michel à l'enseigne de la Rose blanche, et pour Vincent Sertenas en sa boutique au Palais en la gallerie par ou on va à la chancellerie. M. d. lx. Auecq priuilege.

29. Edict du Roy sur le reiglement des maisons Dieu, hospitaulx, maladries, aumosneries, leproseries et aultres lieux pitoyables. A Paris, *comme au precedent.*

30. Edict du Roy defendant a tous et touttes venans a secondes nopces de n'auancer leurs secondes parties ou leurs enffans l'un plus que l'aultre ne les enffans de leurs enffans. A Paris, *ainsy qu'en l'anteprecedent.*

Digitized by Google

31. Remonstrances tres humbles au roy de France et de Polongne Henry IIIe de ce nom par un sien fidelle officier et subiect sur les desordres et miseres de ce roiaulme, causes d'icelles et moien d'y pouruoir à la gloire de Dieu et repos universel de cest estat. Auecq une table des principalles matieres contenues en ce liure. Timete dominum et seruite ei in veritate et ex toto corde vestro vidistis enim magnifica que in vobis gesserit dominus. Quod si perseuerauueritis in malitia et voset rex vester pariter peribitis. S. Reg. 12. M. d. lxxxviij.

32. Lettres patentes du roy declaratiues de droix, priuileges et prerogatiues de monseigneur le cardinal de Bourbon. Publié en la cour de Parlement le xxvj[e] jour d'aoust l'an 1558. A Paris, jouxte la copie de Federic Morel imprimeur ordinaire du roy. M. d. lxxxiij. Auecq priuilege dudit seigneur.

33. Harangue faicte par Monsieur Versoris.

34. Discours des dessains et entreprises vaines du roy de Nauarre et de sa retraicte du pays d'Aniou. A Paris, jouxte la copie de Pierre Mercier. M. d. lxxxviij.

35. Requeste faicte par maistre Anthoin Hotman. aduocat dudit s[r].

36. Memoire a ceulx quy vont aux estatz. Par Maistre Pierre du Four l'Euesque. M. d. lxxxviij.

37. Le secret d'amours compose par Michiel d'Amboise ou sont contenues plusieurs lettres tant en rithme qu'en prose, fort recreatiues a tous amans. Ensamble plusieurs rondeaux, ballades et epigrammes, le tout composé nouellement. 1542. Auecq priuilege. On les vend à Paris en la grand salle du palais aux premier et deuxieme pilliers deuant la chappelle de Messieurs les presidens, par Arnoul et Charles les Angeliers freres.

38. Appian Alexandrin historien grecq, des guerres des romains liures xi. traduictz en franchois par feu maistre Claude de Seyssel premierement euesque de Marseille, et depuis archeuesque de Thurins reueuz et corrigez. Plus y sont adjoustés deux liures nouuellement traduictz de grec en françois par le seigneur d'Auenelles. Le contenu en ce liure est en la page suyuante. A Paris, par Anne de Harsy demourant au mont S. Hylaire a l'autel d'Albret. 1570.

39. Coustumes generalles du conté d'Artois, nouuellement decelees auecq pluisieurs ordonnances et statutz faictz et ordonnes par sa maiesté imperialle sur pluisieurs polices du conté d'Artois. Ordonnances touchant les notaires imperiaulx. Ordonnances touchant les bancqueroutiers, contractz illicites, argent et gaignaige, mariaiges clandestains, debtes personneles et aultres. Ordonnances sur les faictz des remissions, placetz, benefices d'inuentoires et aultres. Ordon-

Digitized by Google

nances sur les homicides, faictz en dedicasses. Ordonnances faictz sur le drap de soye. Ordonnances de stile de la gouuernance d'Arras nouuellement decretees. Auecq grace de l'empreur. On les vend en Arras par Johan Bourgeois libraire demeurant aupres du petit Marché deuant l'eglise St, Very. M.d.xlvij.

40. Cronicque abregé des faictz, gestes et vies illustres des rois de France depuis Pharamond iusques a Charles neufiesme de ce nom a present regnant. Nous auons adiousté a chacun d'iceulx leur officie au plus pres du naturel qu'il nous a esté possible representer. A Paris, par Guillaume le Noir, rue St. Jacques, à la Rose blanche couronnée. 1563.

41. Discours en forme de sermon monstrant comme il ne faut pas que la vertu des bons perde credit pour la cheute des mauuais. Ou est traicté par occasion, du scandale et de la frequente communion, composé par F. Loys de Grenade religieux de l'ordre St. Dominique, docteur tresexcellent. Depuis traduict de l'espaignol par Paul du Mont. Quy est celluy quy est foible, et ne me soye foible aussy. Quy est scandalize et ne me soye bruslé. A Douay, chez Jean Bogart, imprimeur iuré, l'an 1590.

42. Martire de la royne d'Escosse, douairière de France, contenant le vray discours des trahisons a elle faictes à la suscitation d'Elizabet angloise, par lequel les mensonges, calomnies et faulses accusations dressées contre ceste tresuertueuse trescatholicque et tres illustre princesse sont esclarcies et son innocence aueree. Auecq son oraison funèbre prononcee en l'eglise Nostre-Dame de Paris. « Pretiosa in conspectu domini mors sanctorum eius ». A Edimbourg, chez Jean Nafeld, 1588.

43. Recueil des derniers propos que dict et tint feu tresillustre prince messire Franchois de Lorraine duc de Guise, chevalier de l'ordre, pair de France et lieutenant general pour le roy prononchez par luy peu deuant son trespas a madame la ducesse sa femme, monseigneur son filz, messires les cardinaulx, ses freres, et a plusieurs assistans a l'heure de son trespas. A Paris, par Jacques Kerner demeurant en la rue Saint Jacques, à la Licorne. Auecq privilege. 1563. (*Auquel liure sont aussy plusieurs et diuerses impressions dignes de memoire.*)

44. Cronicques de Jehan Carron philosophe. Auecq les faictz et gestes du feu roy Franchois iusques au regne de Henry deuxiesme de ce nom a present regnant. Traduit en franchois par maistre Jehan le Blond. « Quod tibi fieri non vis, alteri ne fexeris[1] ». A Lion par Jehan de Tournes et Guillaume Gazeau, 1553.

1. Dans un écusson dessiné à la plume.

Digitized by Google

45. Hymne de la marchandise consacrée tant à tous illustres senateurz et magistratz comme a tous nobles personnaiges exerceantz le gentil train des marchandlses. Par Guillaume de Preton, bethunois pour leur estrennes et souhait de bonne année. Plus : sa grande liesse en plus grand labeur, dedié aux tresnobles et vertueux seigneurs Stephan Gentilli et Joanni Grimaldi pour estreines quy leur souhaitte tresheureuses. En Anuers par Guillaume Plains, imprimeur du Roy, l'an M. d. lxv.

46. Jo. Campensis. Paraphraste [*sic*] sur tous les palmes clerement explicqués au plus pres de la verité hebraïque auecq l'interpretation d'aulcunes sainctes phrases inserees en l'epistre au lecteur. Imprimé en Anuers, l'an 1542.

47. Sommaire tressingulier de toutte medicine de cirurgie, speciallement contre touttes malladies suruenantes quotidiennement au corps humain composé et approuué par maistre Johan Greurot, docteur en medecine et medecin du tres chrestien roy de France Franchois premier de ce nom. Item un régime singulier contre la peste. Item y a esté adiousté vne table pour plus facillement trouuer le contenu audit sommaire.

48. Brieue chronologie ou sommaire des temps contenant la suyte des anchiens peres, monarcques, empereurs, roys, hommes illustres, leurs faictz et gestes plus insignes, ensemble les choses plus remarquables aduenues au monde depuis sa creation iusques a present. Plus la chronicque ecclesiastique un brief estat de l'eglise auecq l'ordre et argumentz des principaulx historiographes. Le tout tiré des meilleurs historiographes fidelement connotez par P. d. Gaillard aduocat en la court. A Paris, pour Jehan Houze, tenant sa bouticque en la gallerie du Palais pres la Chancellerye. M. d. lxxxv. Auec priuilege du roy.

49. La diuision du monde, contenant la declaration des prouinces et regions d'Asie, Europe et Aphricque, ensamble les passaiges, lieux et destroictz par lesquelz on peult entrer et passé des Gaules et parties d'Italie, traictant de plusieurs belles matieres par lesquelles on poura facillement auoir la description de la quarte d'al liance. Les noms des archeueschez eueschez et abbayes du royaume de France et domaine d'icelles, auecq la taxe du vacant d'icelles, laquelle il conuient payer en court de Rome quant on les a en don du pape. La maniere de faire empereur en deux sortes. Comme se faict un roy en nouueau royaume. Comme se peult faire ung duc et un conte. Calculation des deniers quy peuuent estre leuez en France. A Lyon, par Benoist Rigaud et Jean Saugrain. M. d. lv.

50. L'histoire de Chelidonius Tigurinus sur l'institution des princes chrestiens et origine des royaumes. Traduict de latin en franchois par Pierre Bouaistuau, natif de Bretaigne des parties de Nantes,

Digitized by Google

auecq un traicté de paix et de guerre et ung aultre de l'excellence et dignité du mariaige. Ensamble une aultre histoire de la faulse religion de Mahomet et par quel moien il a seduict tant de peuples lesquelz sont de l'inuention du translateur. En Anuers, par Jaques Mannotz, 1570.

51. Art poetique françoys, pour l'instruction des jeunes studieux et encores peu maitres en la poésie françoise. Auecq le Quintil Horatian sur la deffence et illustration de la langue françoise. A Lyon, par Johan Temporal. 1351.

52. Les triumphes Petrarque. Le triumphe d'amor. Le triumphe de chasteté. Le triumphe de la mort. Le triumphe de renommee. Le triumphe du temps. Le triumphe de divinité. Amour vainc le monde. A Paris, par Estienne Groulleâu, demeurant en la rue neuue Nostre-Dame a l'enseigne Sainct Jehan Baptiste, 1554.

53. Le theatre du monde ou il est faict ung amphle discours des miseres humaines composé en latin par P. Boystuau surnommé Launay, puis traduict par luy mesme en françoys. Avecq ung brief discours de l'excellence et dignité de l'homme. A Anuers, de l'imprimerie de Christofle Pantin. M.d. lxxiij. Auecq priuilege.

54. Le Mirouer du regime de gouuernement du corps et de l'ame composé par le sage Caton senateur romain. Reueu et corrige de nouueau. A Paris, par Estienne Groulleau, demeurant en la rue Neuue Nostre Dame a l'enseigne Saint Jehan Baptiste.

55. Le liure de pollice humaine contenant briefue description de pluisieurs choses dignes de memoire extraict des grands volumes de Franchois Patrice de Senes en Italie, euesque de Caïete par maistre Gilles d'Aurigny aduocat en parlement et traduict de latin en franchois par maistre Jehan le Blond. Ensamble ung brief recueil du libure d'Erasme qu'il a compose de l'enseignement du prince chrestien. Reueu et corrige depuis les derniers imprimés. A Paris, chez Viuant Gaultherot a l'imaige St. Martin en la rue Sainct Jacques. 1549.

56. La vraye description des quattre fins de l'homme assçauoir la mort le iugement particullier et general, les paynes d'enfer et la ioye de paradis retiré des œuvres de R. P. Fr Loys de Grenade de l'ordre St. Dominique et docteur en theologie. Auecq pluisieurs aultres discours touchant nostre foy de religion catholicque, retirés d'aultres bons et preux autheurs comme l'on peult veoir par la table p[a]r Julien de Lingue prebstre. Dedié a nobles et prudens seigneurs messieurs les preuost, escheuins, bourgeois manans et habitans de la ville et cité de Cambray. A Douay, de l'imprimerie de Jean Bogard, libraire iuré. M.d. lxxiv. On les vend à Cambray, chez Victor Robal, demeurant en la rue de l'Arbre d'or.

57. Le libure doré de Marc Aurele empereur et eloquent orateur,

Digitized by Google

traduict de vulgaire Castillan en françoys par P. G. de la Grise secrétaire de monseigneur le P. Cardinal de Grandmont. Fidèlement reueu et veriffié sur les exemplaires latins et castillan par Anthoine Moulin masconnois. A Paris, par Benoist Preuost rue Frementel à l'enseigne de l'estoille d'or. 1561.

58. La Metamorphose d'Ovide figurée. A Paris, chez Hierosme de Marnef et Guillaume Cauellat au mont St. Hilaire à l'enseigne du Pelican, 1566.

59. Quadrains historiques de la Bible tant du vieil que du nouueau Testament. A Paris par Jehan Foucher, libraire iuré demeurant a l'Escu de Florence, rue St Jacques. 1558.

Libures par moy Jaspart Scriek achetes le vij° de novembre xvi° treize de da^le^ Catherine Muyssart, fille non mariee de feu M° Anthoine uiuant licencié es loix et aduocat postullant.

60. L'histoire de Portugal contenant les entreprises, nauigations et gestes memorables des Portugalois tant en la conqueste des Indes orientalles par culx descouuertes qu'es guerres d'Affricque et aultres exploictz depuis l'an mil iiii^c^ nonante six soubz Emmanuel I., Jean III. et Sebastien I. du nom. Comprinse en vingt liures dont les unze premiers sont traduictz du latin de Jherosme Vsorius, euesque de Sylas en Algarbe, les huit suiuans prins de Lopez Castagnede et d'aultres historiens. Nouuellement mise en françois par XXX auecq discours du fruict qu'on peult requerir de la lecture de cest histoire et ample indice des matieres principalles y contenus. A Paris, chez Guillaume Chaudiere, rue S. Jacques, au Temps de l'homme sauuaige. M. D. lxxxvij. Auecq priuilege du roy. *Couuert de cuir noir.*

61. Histoire du grand empereur Tomerland ou sont descripts rencontres, escarmouches, batailles, sieges, assautz, escallades, prinses de villes et plaches fortes deffendues et assaillies auecp pluisieurs stratagemes de guerre, que ce grand et renomme guerrier a couduictes et mises a fin durant son regne de quarante un cincquante ans auecq aultres sustructions pour la guerre quy ne doibuent estre ignorées de ceulx quy veullent attandre a la science des armes. Tirée des monumens antiques et arabes par messire Jean du Bec, abbé de Mortemer. A Henry iiij° treschretien et tresuictorieux roy de France et de Nauarre. A Rouen, chez Richard Lallemant, tenant sa bouticque au portail des libraires. M D XCV. Auecq priuilege de sa maiesté. Couuert de parchemin.

MATIÈRES.

Droit : 1, 2, 8, 35. — Coutumes d'Artois : 39; de Lille : 3, 4, 5, 6, 7.
Géographie : 10, 49.
Histoire : 11, 13, 14, 17, 18, 19, 38, 40, 48, 49, 50. — xvi° siècle :

Digitized by Google

21, 23, 31, 32, 33, 34, 36, 42, 43, 44, 45. — Orient : 12, 61. — Portugal : 60.
Latin : 22.
Littérature : 37, 51, 52, 58, 59.
Médecine : 47.
Ordonnances et édits : 20, 27, 28, 29, 30.
Philosophie, politique : 50, 53, 54, 55, 57.
Réforme : 24, 25, 26.
Religion : 15, 16, 22, 41, 50, 56, 59.
Sciences : 9.

LIEUX D'IMPRESSION.

Anvers : 17, 20, 22, 45, 46, 50, 53.
Arras : 39.
Cambrai : 56.
Douai : 6, 15, 41, 56.
Édimbourg : 42.
Lille : 4, 5, 7.
Lyon : 2, 9, 10, 44, 49, 51
Paris : 1, 8, 11, 13, 14, 16, 19, 23 à 30, 32, 34, 38, 40, 43, 48, 52, 54, 55, 57, 58, 59, 60.
Poitiers : 12.
Rouen : 61.
Manuscrit : 3.
Incunable parisien : 18.

Digitized by Google

SUR LA *DESCRIPTION DE TOUT LE PAÏS-BAS*

DE LODOVICO GUICCIARDINI

Il s'agit d'un livre bien connu. La raison d'être de la présente note est dans l'importance même de l'ouvrage comme source d'information. M. Goris, qui se sert si souvent de Guicciardini dans son *Étude sur les colonies marchandes méridionales (Portugais, Espagnols, Italiens) à Anvers de 1488 à 1567* (Louvain, 1925), consacre un appendice de cette monographie à évoquer l'aimable figure du gentilhomme florentin ami d'Anvers, en qui la connaissance des affaires s'alliait à une culture d'humaniste et à un épicurisme délicat. Mais, s'il énumère ses œuvres, il n'en donne pas la bibliographie détaillée. Et les éditions françaises de la *Description* — pour ne rien dire des autres — méritent d'être examinées avec quelque précision.

Dans une étude sur *Érasme et la cour de Portugal* (Coimbra, 1927, tirage à part de *Arquivo de Historia e Bibliografia*, vol. II, p. 258-291) j'avais donné (p. 5, n. 2) le texte italien de la *Descrittione* comme paru à Anvers en 1565 et la version française, par Belleforest, comme ayant eu deux éditions dans la même ville, l'une, en 1568, chez Silvius, l'autre, en 1582, chez Plantin. Le premier renseignement venait de Goris (*op. cit.*, p. 605), le second du très utile *Short-title Catalogue of Books printed in France and of French Books printed in other Countries from 1470 to 1600, now in the British Museum*, London, 1924, p. 471. Un peu plus loin (p. 6, n. 1), je parlais des indications que fournit la *Description*, « œuvre d'un Italien d'Anvers », sur la famille *del Valle*, et des deux formes, l'une française, l'autre italienne, que ce nom prend dans l'édition française de 1582, la seule que j'eusse pu alors consulter à loisir. Mais ma phrase, dont je confesse l'ambiguïté, permettait de croire que je tenais la traduction française elle-même pour « l'œuvre d'un Italien d'Anvers ». M. Henri Hauser, qui voulut bien rendre compte de mon travail dans la *Revue historique* (1928, t. CLVII, p. 409), vit une contradiction entre cette note et celle où je présentais Belleforest comme le traducteur de Guicciardini. Ayant interrogé sur ce point le texte français de

Digitized by Google

1567, il inclinait à croire que cette version n'était pas de Belleforest, mais de Guicciardini lui-même.

La vérité, qui saute aux yeux dès qu'on y regarde de plus près, est qu'il y a deux versions françaises entièrement différentes. La première parut la même année (1567) et chez le même éditeur (Guillaume Silvius, Anvers) que le texte italien de la *Descrittione*[1]. Elle est intitulée *Description de tout le Païs bas, autrement dict la Germanie inférieure ou basse Allemagne, par Messire Lodovico Guicciardini Patritio Florentino*. C'est un petit in-folio qui comprend, outre les pièces liminaires et la table, 369 pages. Une épître dédicatoire à Marguerite d'Autriche, datée d'Anvers, 16 août 1567, commence ainsi : « A Votre Altesse, Madame, se doibt non seulement ceste povre traduction de ma Description de ces Païs Bas en françois... » C'est donc Guicciardini qui en prend la responsabilité, soit qu'il ait été vraiment son propre traducteur, soit qu'il ait eu recours à quelque collaborateur obscur dont le nom importait peu au public.

En 1582, Plantin, qui avait fait paraître l'année précédente une nouvelle édition italienne de la *Descrittione*, éditait une nouvelle version française dont voici le titre : *Description de touts les Pais Bas, autrement appelés la Germanie inférieure ou basse Allemagne; par Messire Louis Guicciardin, Gentilhomme florentin : maintenant reveue et augmentée plus que de la moictié par le mesme autheur*. Le traducteur se nomme en ces termes à la première page du texte : « ... Et traduit d'Italien en langue Françoise par F. de Belle Forest, Commingeois. » Ce bel in-folio, illustré d'excellentes gravures, est digne de son éditeur. S'il est plus imposant par ses dimensions que celui de 1567 (il compte 495 pages outre les pièces liminaires et la table), la raison n'en est pas seulement dans les additions de Guicciardini, mais aussi dans l'impression, d'un

1. Y eut-il une édition italienne dès 1565 comme on pourrait le croire à lire M. Goris? Je me permets d'en douter jusqu'à plus ample informé à cause de l'épître dédicatoire à Philippe II, datée d'Anvers, 20 octobre 1566. N'y a-t-il pas ici confusion avec les *Commentarii delle cose piu memorabili seguiti in Europa; specialmente in questi Paesi Bassi; dalla pace di Cambrai del 1529 in fino a tutto l'anno 1560*, autre ouvrage de Guicciardini qui parut effectivement en 1565 chez Silvius? Quant à l'édition française que le *Short-title Catalogue* du British Museum date de 1568, il y aurait lieu de l'examiner pour voir en quoi elle diffère de celle de 1567.

Digitized by Google

type plus gros et plus aéré, et enfin dans le style de Belleforest, qui met son point d'honneur de traducteur professionnel à bien arrondir ses phrases.

Il est clair que cette version, faite sur un texte « revu et augmenté » par l'auteur, doit être préférée à celle de 1567 pour l'usage courant. Mais chaque fois qu'on aura recours à la *Description* pour résoudre un problème un peu délicat, en particulier s'il s'agit de noms de lieux ou de personnes, il sera bon de les confronter toutes deux. C'est que Guicciardini, placé dans l'alternative d'italianiser (ou franciser) les noms propres, ou bien de leur laisser leur forme nationale, avait opté résolument pour la deuxième solution. On lit dans son épître au lecteur de l'édition de 1567 (Anvers, 20 octobre 1566) : « J'ay escript et ortografié plusieurs noms et surnoms des hommes et des lieux à la manière et ortografie de ceulx mesmes du païs, parce que si ainsi est la coustume (selon les reigles) es aultres langues, en la Flamangue est tres-necessaire, à cause qu'y sont aucunes lettres et sillabes, que qui les vouldroit changer à l'Italienne ou à la Françoise pour les rendre plus douces à la pronunciation changeroit le nom de telle sorte que leurs gens propres ne les recognoistroient, ce qui seroit trop grand' erreur, et pourtant chacun se contente et paie de raison. » Belleforest, qui a jugé bon de remanier aussi ces lignes dans sa version de 1582, est loin d'avoir eu le même scrupule. Et c'est ainsi que le même personnage, appartenant à l'une des « honorables familles d'Espagnols » fixées à Anvers au début du XVIe siècle, est appelé, p. 139, Conrad de *Vaglio*, et, p. 173, Conrad de *Vaille*. En présence de ces deux formes, l'une italianisée et l'autre francisée, j'avais cru légitime de supposer que le vrai nom, orthographié à l'espagnole, était *Valle*. Hypothèse justifiée, mais dont j'aurais pu faire l'économie si je m'étais reporté à la version de 1567, où Guicciardini écrit à deux reprises (p. 122 et p. 151) : Conrad *del Valle*.

Les diverses éditions françaises qui suivirent celle de 1582 en sont probablement la reproduction pure et simple. Tel est du moins le cas de celle d'Amsterdam (Henri Laurent), 1641.

Marcel BATAILLON.

Digitized by Google

LA *FONSBETON* ET LA *TOUCHERONDE*[1]

Bridoye est qualifié, dans le fameux épisode du *Tiers Livre de Pantagruel*, de « lieutenant »[2] et de « juge »[3] de Fonsbeton. Le justiciable qu'il a lésé par une sentence qui n'est « du tout équitable » est nommé l' « esleu Toucheronde[4] ».

On s'est demandé ce qu'étaient ces deux noms propres et quelle était leur origine. Leur formation devait inviter à chercher dans la toponymie poitevine. Il existe, en effet, en Poitou nombre de sources ou *fonts*, qualifiées par quelque nom propre. Exemple : la font-Joubert. D'autre part, *touche* dans le langage poitevin désigne un boqueteau. « Se lève Pantagruel pour descouvrir hors la *touche* de bois », écrit Rabelais, au *Quart Livre*, chap. XXXVI.

Ce vocable ancien subsiste dans quelques lieux-dits, comme *Toucheroue*, aux environs de Fontaine-le-Comte, et *Toucheronde*, petit hameau au sud de la route que suivait Rabelais lorsqu'il se rendait de Ligugé chez le noble abbé Ardillon, à Fontaine-le-Comte.

La *Fonsbeton* ne devait pas lui être moins connue. C'est une source située dans un bois, près du vieux chemin qui conduit de Poitiers à Ligugé, à deux kilomètres environ de cette localité, non loin de la ligne du chemin de fer de Poitiers à La Rochelle.

La *Fonsbeton* et la *Toucheronde* étaient donc des lieux familiers à Rabelais. Ils étaient du domaine de l'abbaye de Ligugé d'après un document manuscrit du XVIIIe siècle : le livre *des plans du prieuré de Saint-Martin de Ligugé et ses fiefs en dépendant*[5]. Faut-il voir dans le juge de Fonsbeton et l' « esleu

1. Tiers Livre de Pantagruel, chap. XXX, XXXVI et XXXIX.
2. Chap. XXX.
3. Chap. XXXVI.
4. Chap. XXXIX.
5. Aux Archives de la Vienne, D, 72. Je remarque sur ce plan, dans le voisinage de l'abbaye, *un bois de futaie où l'on joue au Trut*. C'est un des jeux de Gargantua (chap. XXIII) sur lequel nous n'avons aucune donnée. Le document que je cite semble indiquer que c'était un jeu de plein air; mais on le connaît aujourd'hui en Poitou comme un jeu de cartes.

Digitized by Google

Toucheronde » des sobriquets donnés à quelques personnages que Rabelais aurait fréquenté au temps de son séjour à Ligugé? J'inclinerais plutôt à croire qu'au moment où il rédigeait l'épisode de Bridoye, sans doute vers 1545, il venait de faire un pèlerinage aux lieux où s'étaient écoulées quelques années de son adolescence et que, la mémoire encore pleine de ces souvenirs, il se complaisait à évoquer toutes ces localités du voisinage de Ligugé : Fontaine-le-Comte, Chauvigny, Nouaillé, Croutelles, Aisgne, Lamotte, Lusignan, Vivonne, Mezeault, Estables[1], la *Fonsbeton* et la *Toucheronde*.

Jean PLATTARD.

1. Chap. XLI et XLIII.

Digitized by Google

UNE SOURCE VIRGILIENNE
DE LA *DÉFENSE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANÇAISE*
DE JOACHIM DU BELLAY
(Liv. II, chap. 12)

Le douzième et dernier chapitre du second livre de la *Défense*, ouvrage bien connu de tous les amis de la Renaissance française, porte la rubrique : ***Exhortation aux Français d'écrire en leur langue, avecques les louanges de la France.*** C'est que l'auteur s'y évertue à trouver une fin pour son opuscule et cela par un coup de fanfare pour ainsi dire, idée d'ailleurs excellente, car le caractère purement théorique a certainement dû mettre à l'épreuve la patience de plus d'un lecteur contemporain du poète. Il se met donc à chanter les louanges de la France, et il en appelle, sans trop de scrupules, au patriotisme de tout bon Français afin de le gagner à ses théories littéraires. On s'est aperçu, depuis longtemps, que tout ce passage a été emprunté presque littéralement aux *Géorgiques* de Virgile qui, lui aussi, chante les beautés de *son* pays natal à lui, c'est-à-dire l'Italie. Mais une comparaison des deux textes mettra en relief la manière dont Du Bellay a mis en pratique sa fameuse doctrine de l'imitation des anciens :

Défense, p. 169-170[1].	*Géorgiques*, II, 149-150.
Je ne parleray ici de la temperie de l'air, fertilité de la terre, abondance de tout genre de fruicts necessaires pour l'aise et entretien de la vie humaine et autres innombrables commodités que le ciel, plus prodigalement que liberalement, a elargy à la France.	Hic ver assiduum, atque alienis [mensibus aestas, Bis gravidae pecudes, bis pomis [utilis arbos.
	Géorgiques, II, 155-157.
Je ne conteray tant de grosses rivières, tant de belles forests	Adde tot egregias urbes operum [laborem,

1. Je me sers de l'édition de M. Léon Séché (1905).

Digitized by Google

tant de villes, non moins opulentes que fortes, et pourveues de toutes munitions de guerre.

Tot congesta manu praeruptis [oppida saxis,
Flumina antiquos subterlabentia [muros.

Géorgiques, II, 165-166.

Et si pour trouver l'or et l'argent, le fer n'y viole point les sacrées entrailles de ostren antique mere...

Haec eadem argenti rivos aeris- [que metalla
Ostendit venis, atque auro plu- [rima fluxit.

Géorgiques, II, 151-154.

aussi le tigre enragé, la cruelle semence des lyons, les herbes empoisonneresses et tant d'autres pestes de la vie humaine, en sont bien élongnées.

At rabidae tigres absunt et saeva [leonum
Semina, nec miseros fallunt aco- [nita legentes;
Nec rapit immensos orbes per [humum neque tanto
Squameus in spiram tractu se [colligit anguis.

Géorgiques, II, 167-170.

... quant à la piété, religion, intégrité de mœurs, magnanimité de courage, et toutes ces vertus rares et antiques... la France a toujours obtenu, sans controverse, le premier lieu.

Haec genus acre virum, Marsos, [pubemque Sabellam.
Assuctumque malo Ligurem, [Volscosque verutos
Extulit; haec Decios, Marios, [magnosque Camillos,
Scipiadas duros bello, et te, [maxime Caesar,

. . . . . .

Alexander Haggerty Krappe.

(University of Minnesota.)

Digitized by Google

LA RECHERCHE DES MANUSCRITS D'AUTEUR
DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE

Aucune œuvre de l'antiquité ne nous est parvenue sous la forme autographe. Pour le haut moyen âge, ce genre de manuscrit est extrêmement rare. Encore ne s'agit-il dans la plupart des cas que de manuscrits portant quelques corrections de l'auteur (Victor de Capoue au VIe siècle, peut-être Bède le Vénérable au VIIIe, Paschase Radbert, Sedulius Scottus, Jean Scot au IXe). Du Xe au XIIIe siècle, nous sommes plus favorisés pour les historiens, parmi lesquels il convient de citer Richer, Adémar de Chabannes, Sigebert de Gembloux, Helgaud, Orderic Vital, Robert d'Auxerre, Salimbene. De ces auteurs, religieux pour la plupart et qui travaillaient, de leurs mains, dans les *scriptoria* de leurs abbayes, on peut citer soit des manuscrits entièrement autographes, soit des manuscrits portant des corrections et des additions de leur main. Dans le domaine de la théologie, saint Thomas d'Aquin, Albert le Grand, Mathieu d'Aquasparta nous ont laissé aussi des fragments autographes, parmi lesquels brille au premier rang le célèbre manuscrit du *Contra gentiles*, conservé à la Bibliothèque du Vatican. Dans le domaine de la littérature, nous sommes particulièrement pauvres, sauf en Italie, où Pétrarque et Boccace font une heureuse exception[1].

Jusqu'au XVe siècle la littérature française est extrêmement pauvre en manuscrits reconnus autographes. Il faut arriver jusqu'au temps de Charles VII et de Louis XI pour rencontrer quelques rares manuscrits sinon autographes, du moins originaux, en ce sens qu'ils sont passés sous les yeux des écrivains qui les ont revus et amendés : tels le manuscrit des *Poésies* de Charles d'Orléans signalé jadis par M. Pierre Champion, ou

1. On lira avec profit le travail de Paul Lehmann, *Autographe und Originale namhafter lateinischer Schriftsteller des Mittelalters*, dans *Zeitschrift des deutschen Vereins für Buchwesen und Schrifttum*. Leipzig, 3e année, 1920, nos 1-2, p. 6-16. M. Lehmann ne manque pas de citer les travaux de L. Delisle, maître incontesté en la matière. Il oublie cependant le moine Helgaud, l'historien de Robert le Pieux, et Thomas Basin, l'historien de Charles VII et de Louis XI.

Digitized by Google

celui du *Petit Jehan de Saintré* d'Antoine de la Sale que le même érudit vient d'étudier et dont il sera question plus loin.

Il va sans dire qu'avec l'imprimerie, les manuscrits d'auteur, et même les manuscrits autographes perdent leur caractère d'extrême importance. Dans un sens, on comprend que longtemps on en ait fait fi, puisque le texte imprimé (celui du moins de l'édition originale) est censé nous donner la pensée de l'auteur sous sa forme définitive. Ce n'est guère qu'au cours du XIXe siècle qu'on les a particulièrement recherchés, soit par curiosité, soit même par snobisme, mais aussi parce qu'ils permettent de saisir sur le vif le travail de composition et de style de nos grands écrivains.

En tout cas, la connaissance de l'écriture des auteurs de tout ordre, de leurs amis, de leurs familiers, de leurs secrétaires, est loin d'être indifférente. Elle permet une discrimination plus serrée des manuscrits; parfois elle aide à résoudre des problèmes d'attribution, à retrouver les ouvrages dont des auteurs se sont inspirés après les avoir lus et annotés.

A tous ces égards, quelques-uns des travaux de M. Pierre Champion m'ont paru mériter une mention spéciale[1].

Le manuscrit 10057 du fonds des nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque nationale renferme le *Petit Jehan de Saintré* d'Antoine de la Sale. Le corps de ce manuscrit est d'une banale écriture de copiste du milieu du XVe siècle, mais les marges en sont couvertes de corrections, d'additions, d'indications à l'usage du copiste et du rubricateur.

Ces compléments, à qui doit-on les attribuer? Le regretté Gaston Raynaud qui, il y a plus de vingt ans, a étudié ce manuscrit dans la *Romania*, avait songé à attribuer les passages en petite écriture fine et pointue à La Sale lui-même; mais,

1. Pierre Champion, *Le manuscrit d'auteur du Petit Jehan de Saintré avec les notes autographes d'Antoine de la Sale.* Paris, Éd. Champion, 1926, in-4°, 8 p. (avec 3 planches hors texte). — *Pierre de Ronsard et Amadis Jamyn. Leurs autographes.* Paris, Éd. Champion, 1924, in-4°, 31 p. et 22 fac-similés hors texte. — *Contribution à l'histoire de la société polie. Ronsard et Villeroy. Les secrétaires du roi et les poètes d'après le manuscrit français 1663 de la Bibliothèque nationale.* Paris, Éd. Champion, 1925, in-4°, 39 p. et 13 pl. hors texte.

Digitized by Google

en fin de compte, il hésitait à se prononcer nettement sur ce point. L'examen attentif que M. Champion a fait à son tour de toutes les particularités du manuscrit l'ont conduit à une opinion plus ferme, qui est d'ailleurs celle d'un excellent connaisseur en la matière, M. Henry Omont : il y aurait dans ces annotations marginales d'une part l'écriture d'un copiste écrivant sous la dictée de La Sale, de l'autre l'écriture de La Sale lui-même. Le manuscrit 10057 des nouvelles acquisitions françaises serait donc non seulement un manuscrit ayant appartenu à l'auteur, ce qu'on avait lieu de supposer déjà, comme on va le voir, mais un manuscrit revu, corrigé et complété par l'auteur lui-même.

M. Champion fonde son opinion sur les remarques suivantes :

1° Beaucoup de corrections et d'indications marginales ne paraissent pas pouvoir être le fait d'un réviseur quelconque. Elles ont un caractère personnel et sentent l'auteur désireux d'améliorer son ouvrage et de faciliter à un nouveau copiste une mise au net définitive.

2° Au folio 198 et dernier, au-dessous de la signature *Marie de Luxembourg*, signature parfaitement conforme à celles que l'on possède de la même dame, on lit la mention et la signature suivantes : *Vostre tres humble et tres obeissant serviteur Anthoine de la Sale.* Or, les caractères graphiques de cette mention et de cette signature, autant du moins qu'on peut les observer dans une manifestation écrite d'étendue aussi restreinte, se retrouvent nettement dans certaines additions et indications marginales. Il s'ensuit que mention et signature d'une part, partie des additions marginales de l'autre s'authentifieraient en quelque sorte les unes les autres. Toutes seraient bien de la main d'Antoine de la Sale.

On sent ce qui manque à la démonstration. Pas plus que ses devanciers, M. Champion ne peut apporter comme élément positif et probant de comparaison un seul spécimen d'écriture et de signature (lettre missive par exemple) émanant *indiscutablement* d'Antoine de la Sale. Mais si l'on admet que la mention et la signature précitées du manuscrit 10057 des nouvelles acquisitions françaises sont bien de l'auteur du *Petit Jehan de Saintré*, on ne peut qu'adhérer aux rapprochements établis par M. Champion entre leurs caractères graphiques et ceux d'un grand nombre d'additions marginales. Identifier des

Digitized by Google

écritures *naturelles* est chose non seulement possible, mais généralement aisée; la difficulté ne commence que lorsque l'une des deux écritures est volontairement *déguisée*. Et bien que ce chapitre comparatif eût pu être plus complet et plus rigoureux (car ce sont les caractères les plus constants et les moins apparents qui comptent surtout en pareille matière), nous sommes pleinement convaincus, avec M. Champion, d'une part, qu'il y a dans les additions marginales deux écritures différentes, de l'autre, que certaines de ces additions sont bien de la main qui a écrit au folio 198 les mots *Vostre tres humble et tres obeissant serviteur* et signé *Anthoine de la Sale*.

Que ces derniers mots soient bien de la main de l'auteur du *Petit Jehan de Saintré*, tout incline à le faire croire. On voudrait seulement que la contre-épreuve pût être faite sur des spécimens irrécusables de La Sale. Le hasard en fournira sans doute l'occasion quelque jour.

Au cours des recherches qui ont abouti à son livre *Ronsard et son temps*, paru en 1925, M. Champion a été amené à examiner de plus près que ses devanciers une série de questions touchant à l'écriture de Ronsard et d'un autre poète du temps, Amadis Jamyn, qui lui servit, au moins pendant quelques années, de secrétaire. Et il est arrivé à des résultats assez inattendus.

Nous ne connaissons, je crois bien, aucune œuvre poétique de Ronsard qui soit écrite de la main même du poète. En revanche, il existe, dans des dépôts publics et des collections particulières, soit des signatures inscrites aux feuilles de garde de divers ouvrages, soit des lettres missives. Le corps, les formules finales et la signature de ces dernières concordent bien entre elles au point de vue graphique, tout en reproduisant par ailleurs les caractères des signatures isolées. Tout indique donc que ces lettres missives sont d'un scripteur unique et que ce scripteur est Ronsard[1].

1. Citons parmi ces spécimens plus ou moins étendus de l'écriture de Ronsard, d'après les fac-similés de M. Champion, la formule finale d'une lettre de novembre 1567 adressée par Ronsard à « Monsieur mon oncle » (pl. IV), la formule finale d'une lettre adressée par lui le 17 juillet 1568 au maire de Tours (pl. V°), la lettre tout entière de Ronsard à Jean de Morel vers 1552 (pl. X), celle adressée par lui en juillet d'une année inconnue à Scévole de Sainte-Marthe (pl. XI), celle de Ronsard à J.-A. de Baïf en 1584 (pl. XII).

Digitized by Google

Nous avons donc de Ronsard une écriture représentée par des spécimens indiscutables écrits à diverses époques. C'est une gothique traitée librement, mais une gothique, attestée par la présence fréquente du *c* fait de deux traits formant angle droit, de l'*e* à tête détachée à droite, de l'*r* arrondi en forme de *ꝛ*.

Mais, à cette époque où l'écriture italienne disputait à la gothique le sceptre de la mode, beaucoup d'auteurs avaient adopté et utilisaient selon les occasions les deux types enseignés concurremment dans les écoles. Le fait est prouvé, M. Champion le reconnaît, pour Henri Estienne et pour Jean de la Goute, noms auxquels il aurait pu ajouter ceux de Pierre Pithou et de Papire Masson[1]. Ronsard, lui aussi, aurait-il eu deux écritures? La chose avait paru non seulement possible, mais probable à un bon connaisseur, Charavay, et voici sur quoi il se fondait :

En 1911, passait en vente, chez Charavay précisément, un document inestimable, que le Collège de France s'empressait d'acquérir, sur les indications de M. Abel Lefranc, et qu'il conserve à bon droit comme un trésor. C'est une sorte de certificat contenant plusieurs attestations données au Collège Royal le 15 septembre 1567 en faveur de Nicolas Goulu qui aspirait à y enseigner le grec. Sept de ces attestations sont de toute évidence écrites entièrement (texte et signature) de la main de leurs auteurs : Louis Duret, le médecin, Jacques Carpentier, le philosophe et mathématicien, Dorat, Belleau, Léger, Duchesne, J.-A. de Baïf, Lambin. N'en était-il pas de même de la huitième (qui vient au troisième rang dans la liste), celle de Ronsard? Charavay était porté à le penser; il supposait que Ronsard avait écrit son attestation d'une écriture qu'on ne lui connaissait pas jusqu'alors : grande, nette, soignée, solennelle en quelque sorte, nettement italienne en tout cas, l'écriture des grands jours[2].

1. Pour Pierre Pithou, voir les positions de la thèse présentée à l'École des chartes en 1926 par M. Le Peletier de Rosanbo. Pour Papire Masson, je dois le renseignement à l'obligeance de mon confrère et ami M. Lucien Auvray.

2 L'hypothèse a été acceptée par M. Lefranc (*Grands écrivains français de la Renaissance*, 1914, p. 387), et M. Laumonier, au t. VII des *Œuvres*, p. 122, a donné cette attestation comme un spécimen de l'écriture de Ronsard.

Digitized by Google

Pourtant, des différences graphiques bien nettes existent entre le texte de l'attestation d'une part et la signature de l'autre et l'examen de l'original atteste que ces différences s'étendent à la plume et à la nuance de l'encre. Mais, si Ronsard n'a pas écrit lui-même l'attestation pour Goulu, qui aurait pu le faire à sa place? Un ami, un familier, un secrétaire? Les données fournies par l'histoire et par la comparaison des écritures se sont prêté main forte pour mettre M. Champion sur la voie de la vérité.

En 1567, en effet, Ronsard avait depuis quelques années déjà un secrétaire, Amadis Jamyn. On pouvait supposer que, peu porté à beaucoup écrire lui-même, il lui avait confié le soin d'écrire à sa place l'attestation pour Goulu qu'il se réservait seulement de signer. L'hypothèse est devenue certitude. Il a suffi, pour lever tous les doutes, de produire une quittance autographe d'Amadis Jamyn conservée aux Archives de l'Aube (pl. I), il est vrai postérieure de vingt ans, et une signature du même, celle-là contemporaine du document du Collège de France, conservée aux Archives d'Indre-et-Loire (pl. II). Nous avons bien là, quoique avec des différences qui ne font pas preuve en sens contraire, la large, ronde, nette écriture de Jamyn avec, dans la quittance, la même ponctuation finale (: -)[1] qui se trouvait déjà dans l'attestation.

Jolie trouvaille qui allait, on va le voir, aboutir à d'autres conséquences, car cette écriture de Jamyn, il y avait gros à parier qu'on allait la trouver encore dans d'autres pièces attribuées jusqu'ici à la main de Ronsard.

C'est le 24 avril 1568 qu'Amadis Jamyn, alors âgé d'environ vingt-huit ans, paraît pour la première fois dans un acte avec le titre de « secrétaire du seigneur de Saint-Cosme[2] ». Mais il est bien certain, maintenant, qu'il en remplissait déjà les fonctions depuis quelque temps, car c'est lui, à n'en pas douter, qui a écrit l'envoi d'auteur *Pour M. de Fictes* sur un exemplaire des *Élégies, mascarades et bergerie*, publiées en 1565, et, deux ans plus tard, le texte de la lettre de Ronsard à son oncle, dont il a été question plus haut, lettre qui se doit dater de novembre 1567 (pl. IV). De lui encore la longue épître du 17 juillet 1568 au maire de Tours, au bas de laquelle Ronsard

1. Que M. Champion appelle, à tort selon nous, un sigle.
2. Minute d'un bail retrouvé par M. Delmas, archiviste d'Indre-et-Loire.

Digitized by Google

se contenta d'ajouter deux lignes d'apostille avec sa signature (pl. Va, Vb, Vc).

« On sait, écrit M. Champion, que Ronsard se retira sur ses domaines, à Croixval surtout, durant les années 1568-1570, qu'il y fut malade de la fièvre, et que les merveilleux VIe et VIIe livres des *Poèmes* datent de ce temps. Amadis Jamyn le suivit et partagea sa solitude, ses travaux. » Rien d'étonnant donc qu'à cette époque Jamyn ait transcrit de sa belle main les chants de la *Franciade* que Ronsard présentait à Charles IX dès qu'ils avaient été composés. On peut voir au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale le livre II de cette épopée; le fac-similé d'une page donné par M. Champion (pl. VI) ne laisse aucun doute sur l'origine graphique de ce manuscrit. C'est à tort enfin, faute de connaître l'écriture du poète, que Dupuy a inscrit jadis la mention *Ronsardi manu*, au bas d'une requête en vers latins adressée par Ronsard en 1569 à Christophe de Thou (*Ad Tulleum, primum præsidem*) (pl. VII). C'est Jamyn, ce n'est pas douteux, qui a tenu la plume.

Le secrétariat de Jamyn touchait d'ailleurs à sa fin. Il semble bien n'avoir pas tardé à regagner la cour, où son nom comme poète s'affirma bientôt et où il finit par obtenir assez de crédit pour protéger à son tour son ancien maître.

Après avoir ainsi écarté de son chemin les doutes qui pouvaient exister sur la paternité graphique de plusieurs documents de première importance que certains avaient, sans y voir malice, attribués à Ronsard lui-même, M. Champion s'est trouvé plus à l'aise pour serrer de plus près les constantes de l'écriture du poète et pour rendre enfin à César ce qui appartient à César. C'est ainsi qu'il croit pouvoir attribuer sans hésitation à Ronsard, jeune encore, les annotations tantôt latines, tantôt grecques qui couvrent les marges d'un *Lycophron* publié à Bâle en 1546 et qui appartient à M. M. de Backer, de Bruxelles (pl. IXa, IXb, IXc, IXd, IXe, IXf, IXg), la lettre familière à Jean de Morel, qu'il pense pouvoir dater de 1552 environ (pl. X), celle à Scévole de Sainte-Marthe, vers 1584 (pl. XI), celle à J.-A. de Baïf, vers la même époque (pl. XII), enfin le discours académique sur la Joie et la Tristesse provenant de l'ancienne collection Morisson, récemment restitué à Ronsard par M. Henri de Rotschild et que ce dernier doit publier dans le catalogue de sa collection d'autographes.

Digitized by Google

Une grande partie donc des pièces autographes données jusqu'à ce jour à Ronsard doit être rendue à Amadis Jamyn. D'autre part, rien n'indique quant à présent que Ronsard ait eu deux types différents d'écritures.

Le manuscrit 1663 du fonds français de la Bibliothèque nationale contient une série de poésies de Ronsard, de J.-A. de Baïf, de Desportes, de Jodelle, de Maisonfleur et de Passerat, quelques-unes de grand style, d'autres simples plaisanteries libres et satiriques, parfois obscènes. Ce recueil a été signalé par M. de Rochambeau, connu de M. P. Blanchemain qui en a donné le dépouillement au t. VIII des *Œuvres complètes de Ronsard*, et les récents éditeurs de Ronsard, comme M. Paul Laumonier, ont reproduit certains morceaux de ce poète que nous donne ce manuscrit.

Ne faisant pas ici un travail d'histoire littéraire, nous n'insisterons pas sur les pièces elles-mêmes. Nous ferons connaître seulement comment, se fondant sur les particularités extérieures de ce manuscrit, et en particulier sur l'identification des différentes écritures, M. Champion a été conduit à des conclusions fort intéressantes et en grande partie nouvelles.

Et tout d'abord M. Champion a remarqué que la plus grande partie du manuscrit est d'une écriture qui n'a rien de commun avec celle d'un scribe habitué à copier des livres, et qui s'apparente bien plutôt à celle d'un secrétaire de chancellerie.

Il s'agit d'une gothique fiorituree, à laquelle on donnait généralement en ce temps la dénomination de *lettre financière* et qu'on retrouve en effet en usage dans les bureaux administratifs comme dans les greffes judiciaires (milieux où, alors comme aujourd'hui, les traditions plumitives se conservaient le mieux) et en particulier dans les bureaux de la chancellerie royale.

L'intérêt de cette remarque allait se doubler bientôt d'une autre observation. Au dernier plat intérieur de la reliure M. Champion remarquait en effet deux vers latins[1] suivis de la signature *De Neufville*, le tout non plus d'une écriture française de chancellerie, mais d'une écriture italienne alors à la mode à la cour et dans la bonne société. Or, cette écriture se

1. M. Champion ne paraît pas avoir remarqué qu'il s'agit là de deux vers célèbres d'Horace (3. Od. 3. 7).

Digitized by Google

retrouvait en maints endroits dans le mamuscrit. De quel Neufville était-elle? La recherche fut aisée par la comparaison avec les nombreuses lettres autographes de Nicolas de Neufville, sieur de Villeroy (1543-1617), qui fut secrétaire d'État à partir de 1567.

Villeroy est bien connu pour avoir été l'ami et le protecteur des poètes de la Pléiade. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait eu l'idée de faire réunir des vers de ses porte-lyres préférés et qu'il y ait mis la main lui-même.

Mais il y a plus. Si l'on étudie quant au fond les poésies dont se compose le recueil, on constate que ce sont pour la plupart des pièces de circonstance écrites à la gloire de la famille de Laubespine. Or, Nicolas de Neufville, sieur de Villeroy, était le propre gendre de Claude de Laubespine, secrétaire d'État très en faveur auprès de Charles IX et de Catherine de Médicis, négociateur de Cateau-Cambrésis, celui-là même de qui Saint-Simon devait dire plus tard qu'il mit les secrétaires « hors de page ».

Claude de Laubespine mourut en septembre 1570. Comme il y a dans le manuscrit des pièces sur cette mort, il semble bien qu'on puisse le dater presque à coup sûr des environs de 1571.

Ainsi s'éclaire la composition de ce précieux recueil qui prend ainsi le caractère d'une sorte de livre de raison poétique ou, si l'on veut, de tombeau littéraire élevé par un gendre reconnaissant à sa belle-famille.

L'importance de ces remarques n'est pas moins certaine au regard de l'authenticité des pièces de vers et de leur attribution à tel ou tel auteur. Ronsard, qui comptait au nombre des familiers de Villeroy, n'a rien écrit lui-même dans cette sorte de *liber amicorum*. C'était un fier poète, un grand seigneur de lettres qui ouvrait peu de sa main. Mais il avait alors un secrétaire infiniment dévoué, Amadis Jamyn, dont M. Champion n'a pas eu de peine à reconnaître l'écriture aux fol. 93 et 94. C'est lui qui a transcrit là, certainement au nom de son maître et ami, le cartel de Ronsard :

Cet habit blanc que je porte, Madame,

En marge duquel Nicolas de Neufville a écrit : Ronsard et dont l'attribution se trouverait ainsi doublement certaine,

Digitized by Google

même si le morceau n'avait pas été recueilli dans les éditions de 1571 et de 1584.

Mais il y a des cas où des éditeurs modernes ont hésité à donner à Ronsard telles de ces pièces qui ne figurent pas dans les éditions anciennes. Par exemple la belle Élégie :

Ainsi qu'on voict la vefve tourterelle.

Admise seulement par M. Laumonnier au t. VI des *Œuvres complètes* parmi les morceaux *attribués* au poète, elle doit lui être rendue en toute confiance, d'abord parce qu'elle figure dans ce recueil, œuvre d'un ami de Ronsard, ensuite parce que, comme pour le cartel dont nous parlions tout à l'heure, Villeroy lui-même a écrit de sa main dans la marge le simple mot : RONSARD[1].

Les travaux de M. Pierre Champion dont nous venons de rendre compte nous paraissent donc avoir une véritable portée pour l'histoire littéraire du xve et du xvie siècle, où l'étude approfondie des manuscrits a été longtemps trop négligée. Ils devraient bien trouver des imitateurs chez les chartistes, bien armés en général pour procéder à ces comparaisons d'écritures, délicates sans doute et qui veulent de l'application, de l'ingéniosité, du flair, de la prudence surtout, mais qui peuvent aboutir à des résultats sérieux.

En historiographie d'ailleurs, pas plus qu'en histoire littéraire, on ne devra perdre de vue ce genre de recherches. Pour ne parler que du xve siècle, nombreux sont les problèmes à résoudre. L'un des plus curieux est celui qui a trait aux manuscrits de la *Chronique de Charles VI*, connue sous le nom de chronique du Religieux de Saint-Denis. Cette œuvre histo-

1. Peut-être l'histoire de ce manuscrit appellerait-elle encore d'autres recherches. C'est ainsi qu'on voit sur les feuilles de garde, parmi divers essais de plume, quatre signatures *Gassot*, trois en gothique, une en italienne, une signature *K. Doulle*, une autre *Pauvriel*, et enfin deux citations, l'une en italien et en écriture italienne : *Va te ne in pace, alma beata, in cielo;* l'autre en latin et en écriture gothique : *Deus est pro nobis, quis contra nos?* Jules Gassot, notaire et secrétaire du roi, homme de confiance de Villeroy, ami personnel de Ronsard, nous est connu, et on s'explique sa signature ou celle d'un membre de sa famille sur un manuscrit qui a pu lui être donné par Villeroy. Mais les autres?

Digitized by Google

rique de haute importance paraît nous être parvenue par l'intermédiaire de trois copies contemporaines, toutes incomplètes[1], ne comportant pas moins d'une douzaine de mains différentes (des mains de copistes assurément), mais dont l'une au moins renferme des corrections et des additions qui paraissent représenter un travail d'auteur. Nul doute que l'étude paléographique de ces corrections n'apporte une lumière, peut-être décisive, le jour où l'on entreprendra des recherches nouvelles sur la véritable identité de l'historien anonyme de Charles VI.

Le cas du chroniqueur officiel de Charles VII, Jean Chartier, n'est pas moins intéressant. Sa chronique française paraît ne nous être parvenue que sous forme de copies tout à fait impersonnelles. Mais le manuscrit unique de sa Chronique latine, récemment retrouvée et étudiée[2], renferme des additions et des corrections qui pourraient être celles de l'auteur. Malheureusement, on ne connaît jusqu'à ce jour aucun spécimen de l'écriture de Jean Chartier.

Pour Jean Castel, autre chroniqueur officiel sous Louis XI, mais jusqu'à présent chroniqueur sans chronique (aucun ouvrage historique ne pouvant lui être attribué avec certitude), le problème se présente sous un jour tout particulier. L'écriture de Jean Castel est connue[3]. Il ne s'agit, il est vrai, que de quelques lignes signées. Mais elles pourront peut-être servir à faire d'utiles rapprochements et à transformer en réalité une hypothèse.

Je terminerai en donnant un exemple, tout récent, de l'identification que j'ai pu faire d'un manuscrit autographe important, le n° 1417 des Nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque nationale. Entré en 1885 à la Bibliothèque nationale, ce manuscrit, malheureusement incomplet du début, n'avait pas manqué d'attirer l'attention de Léopold Delisle en raison du caractère personnel de l'écriture, ainsi que des nombreuses corrections et additions marginales et interlinéaires dont il est

1. Bibl. nat., mss. 5958, 5959, 5960, 17659 du fonds latin, ce dernier inconnu de l'éditeur Bellaguet.

2. Ch. Samaran, *La chronique latine inédite de Jean Chartier (1422-1450)*. Paris, Champion, 1928, in-8° (*Bibl. du XV° siècle*, t. XXXVI).

3. Ch. Samaran, *Notes sur Jean Castel, chroniqueur de France* (Mélanges Ant. Thomas, 1927, p. 400, n. 2).

Digitized by Google

rempli. L'illustre savant lui avait consacré une assez longue notice[1], mais, moins versé dans la littérature historique des derniers siècles du moyen âge que dans celle des époques précédentes, il ne s'était pas rendu compte qu'il s'agissait des *Annales et Chroniques de France* de Nicole Gilles, le premier de nos auteurs qui ait composé en français une véritable histoire de la monarchie française. Ce point acquis, rien de plus facile que de rapprocher l'écriture de ce manuscrit des spécimens d'écriture de Nicole Gilles que nous possédons, et en particulier d'une longue note de sa main conservée à la Bibliothèque de Berne. Ce travail a été fait, et aucun doute ne peut plus subsister aujourd'hui que nous avons dans ce manuscrit 1417 des nouvelles acquisitions françaises un état de la rédaction des *Annales et Chroniques de France* portant toutes les marques du travail personnel de l'auteur[1].

Adoptant donc et élargissant les conclusions de M. Pierre Champion, nous conclurons qu'en matière d'historiographie comme en matière d'histoire littéraire, on ne saurait prêter trop d'attention aux caractères extérieurs des manuscrits, aux particularités de l'écriture, qu'il s'agisse du texte ou des additions et corrections. Il n'est pas jusqu'aux mentions, trop souvent négligées, des feuilles de garde qui ne puissent apporter sur des questions parfois essentielles des lumières inattendues.

Ch. SAMARAN.

1. *Manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions pendant les années 1875-1891*. Paris, 1891, in-8°, p. 181-183.

1. J'ai signalé ce manuscrit à M. Riche, élève de l'École des chartes, qui est en train de l'étudier en détail à l'occasion de la thèse qu'il prépare sur Nicole Gilles et ses ouvrages.

Digitized by Google

RABELAIS ET LES ESTIENNE

LE PROCÈS DU *CYMBALUM*

DE

BONAVENTURE DES PÉRIERS

Le troisième chapitre de l'introduction que nous avons placée en tête du *Pantagruel* (t. III de l'édition critique des *Œuvres de François Rabelais*, p. XL à LXIX) a été consacré tout spécialement à l'étude de la pensée secrète de Rabelais.

Parmi les textes nombreux qui ont été cités au cours de cet examen, il en est un[1], d'une signification très nette, que nous n'avons pas cru devoir reproduire alors, et qui mérite cependant d'être signalé aux travailleurs qui s'occupent de définir les sentiments intimes de Maître François en matière philosophique et religieuse. Il s'agit de la déclaration si explicite formulée par Robert Estienne dans la préface de son ouvrage, écrit en latin : *In Evangelium secundum Matthæum, Marcum et Lucam Commentarii ex ecclesiasticis scriptoribus collecti. Novae Glossae ordinariae specimen, donec meliora Dominus.* Oliva Roberti Stephani, M D LIII (Genève, 1 vol. in-8o). Cette attaque, empreinte d'une rare violence, n'a jamais été traduite, ce qui fait que son texte ne figure dans aucun des travaux consacrés à Rabelais.

Robert Estienne aux Lecteurs qui aiment parfaitement le Christ.

. . . . . .

Je sais que des Théologiens, parmi lesquels figurent au premier rang ceux de Paris et de Louvain, et tous ceux qui ont été formés par ces éternels ennemis de Jésus-Christ, condamneront sûrement mes commentaires... Mais ce sont justement les mêmes docteurs qui accepteront facilement et volontiers, par ailleurs, au lieu de la pure doctrine de Christ, celle de cet homme scélérat et impie, tout à fait athée, qui se nomme F. Rabelais, dont les livres sont présentés avec autant d'impiété que de niaiserie sous les titres de *Gargantua* et

1. P. LVI.

Digitized by Google

de *Pantagruel*. Il est vrai que les théologiens exceptent de leur admiration les passages dans lesquels l'auteur couvre d'injures leurs vénérables personnes. Car, pour parler de ces brocards et de ces dérisions, qui ne sont pas seulement bouffons mais encore au plus haut degré dignes d'exécration, par lesquels *notre auteur s'attaque de la façon la plus outrageante et la plus indigne à Dieu lui-même, à Jésus-Christ son fils et aux Saintes Écritures*[1], nos docteurs considèrent ces propos et ces plaisanteries impies de telle façon qu'ils n'y découvrent rien de pervers ni aucune offense, si bien qu'ils les lisent et les écoutent avec plaisir pour l'agrément de leur esprit. C'est ce qui permet de comprendre sans peine comment ils n'ont tenté aucun effort pour faire brûler, en même temps que l'écrivain, son dernier livre, dans lequel cet insulteur maudit reconnaît comme siens ses autres ouvrages sacrilèges et blasphématoires. Assurément, si le même personnage avait parlé de Jésus-Christ avec correction et piété, et aussi avec le respect qu'exige la majesté divine, il n'aurait pas obtenu cette impunité et cette liberté scandaleuses, car il eût été depuis longtemps condamné au bucher et brûlé avec ses livres. Telle est l'insigne religion de ces Théologiens vénérables et des moines qui vivent dans les couvents, les premiers imitant la cruelle voracité des loups, et les seconds la rage des chiens, jusqu'à dépasser encore la férocité de ces animaux..... C'est pourquoi je prie ardemment Jésus-Christ de chasser bientôt de son troupeau tous ces loups exécrables et tous ces Rabelaisistes (Rablesiastas) impies et blasphémateurs, docteurs de Satan, et de les exterminer à jamais. Christ ne peut manquer de réaliser finalement ce vœu, puisque le temps des abominations et des erreurs, que ces hommes pervers introduisent dans le monde, est désormais révolu...

On voit que l'attaque dirigée par le célèbre imprimeur contre l'auteur de *Pantagruel* ne le cède en rien à celle qui se rencontrera, treize ans plus tard, dans l'œuvre de son fils : l'*Apologie pour Hérodote*. Au cours de ce texte, que nous avons reproduit in extenso en 1922[2], Henri Estienne déclare que son siècle a fait revivre un Lucien en un François Rabelais,

« en matière d'escrits brocardans toute sorte de religion. » Et il ajoute aussitôt : « Qui ne sçait quel contempteur et mocqueur de Dieu a esté Bonaventure Des Périers, et quels temoignages il en a rendus par ses livres ? »

Il accuse formellement les deux auteurs, ainsi rapprochés,

1. C'est nous qui usons de l'italique dans ce passage.
2. *Op. cit.*, p. LVI.

Digitized by Google

de n'écrire que dans le but de rendre leurs lecteurs semblables à eux-mêmes :

> c'est-à-dire de ne croire en Dieu et de sa providence non plus qu'en a creu ce meschant Lucrece; de leur apprendre que tout ce qu'on croit, on le croit à credit; que tout ce que nous lisons de la vie éternelle, n'est escrit que pour amuser et repaistre d'une vaine esperance les pauvres idiots; que toutes les menaces qui nous sont faictes de l'enfer et du dernier jugement de Dieu ne sont non plus que les menaces qu'on faict aux petis enfans du loup garou ; et pour conclusion, que toutes religions ont esté forgées es cerveaux des hommes...

Voilà donc ce que deux écrivains, parmi les plus en vue du milieu protestant d'alors, pensent de Rabelais et de ses œuvres, pleinement d'accord en cela avec les théologiens génevois, avec Ant. Fumée et d'autres encore, comme aussi, par une entente plutôt rare, avec nombre d'écrivains catholiques, dont nous avons cité les témoignages, et auxquels il nous serait loisible d'ajouter aujourd'hui une série de nouveaux noms. Ce sont ces textes qui doivent, au premier chef, retenir l'attention des érudits qui se proposent de traiter des idées philosophiques et religieuses du grand Tourangeau. Mais nous ne voulons, présentement, que verser au dossier de la controverse l'opinion du savant auteur du *Thesaurus linguae latinae*, dont la maison avait été, à Paris, durant tant d'années, le rendez-vous des érudits aussi bien que des lettrés les plus marquants de l'époque.

On vient de voir que le nom de Bonaventure Des Périers, dans la page citée de l'*Apologie pour Hérodote*, se trouve rapproché de celui de Rabelais. Ce n'est point par hasard qu'une telle rencontre s'est produite. Il suffit d'examiner les textes contemporains pour constater qu'elle n'offre rien de fortuit. L'introduction évoquée plus haut a consacré (p. LXI à LXVII) aux liens qui ont dû unir ces deux hommes un exposé auquel on n'a rien à changer. Je voudrais seulement apporter ici un certain nombre de données complémentaires que je n'avais pas cru utile de faire entrer alors en ligne de compte. Il s'agit de la procédure, si importante dans l'espèce, dont le *Cymbalum Mundi* a été l'objet au cours de l'année 1538, au moment de sa première apparition. Les poursuites furent engagées devant le Parlement, au mois de mars 1538, sur deux lettres du roi et du chancelier. J'ai collationné ce texte d'après le registre même du

Digitized by Google

Parlement (X[1A] 1540, fol. 221), ce qui m'a amené à constater que plusieurs lignes, d'un grand intérêt pour l'histoire de l'expansion des idées nouvelles dans les collèges parisiens, avaient été omises par tous ceux qui l'ont cité, depuis sa première publication dans l'édition du *Cymbalum* de 1732[1]. Les mots omis figurent ici en italique.

Jeudi VIIe jour de mars [M] Ve XXXVII[2]. Manée :

Ce jour, m[e] Pierre Lizet, premier president en la court de ceans, a dict à icelle que mardi dernier, sur le soir, il receut un pacquet où y avoit unes lettres du Roy et une du Chancellier, avec ung petit livre en langue françoise intitulé : *Cymbalum mundi*, et luy mandoit le Roy qu'il avoit faict veoir ledict livre et y trouvoit de grands abuz et heresies et que, à ceste cause, il eust à s'enquerir du compositeur et de l'imprimeur, pour l'en avertir, et après proceder à telle punition qu'il verroit estre à faire. Suivant lequel commandement il avoit fait telle diligence que, hier, il fit prendre ledict imprimeur, qui s'appeloit Jehan Morin, et estoit prisonnier, et avoit fait visiter sa bouticque, et avoit l'on trouvé plusieurs fols et erronez livres en icelle, venans d'Allemaigne, mesmes de Clement Marot, que l'on voulloit faire imprimer. A dit aussi que aucuns theologiens l'avoient adverty qu'il y avoit de present en ceste ville plusieurs imprimeurs et libraires estrangiers, qui ne vendoient sinon livres *de l'impression d'Allemaigne contenans plusieurs habuz et erreurs, et aujourd'huy es Colleges on ne lisoit aux jeunes escoliers, sinon livres* parmi lesquelz y avoit beaucoup d'erreurs et qu'il y failloit pourvoir promptement, estant certain que l'on feroit service à Dieu, bien à la chose publicque et service très agreable au Roy, lequel luy *escripvoit* que l'on ne luy povoit faire service plus agreable que d'y donner prompte provision. Sur ce la matière mise en délibération.

Quelques jours plus tard, le pauvre Jean Morin adressa au chancelier Du Bourg une supplique, dont le texte non daté et copié de la main de Du Puy est joint à l'exemplaire du *Cymbalum Mundi* de 1538, conservé à la Bibliothèque nationale.

A Monseigneur le Chancelier.

Supplie humblement Jehan Morin, pauvre jeune garçon libraire de Paris, que comme ainsi soit qu'il aye, par ignorance et sans aucun

1. Sans parler de l'orthographe ancienne que nous rétablissons partout. Seul, M. Maugis, *Hist. du Parlement de Paris*, II, 343, a connu ce texte.

2. Avant Pâques, Pierre Lizet fut le président de cette séance de la matinée.

Digitized by Google

vouloir de mal faire ou mesprendre, imprimé un petit livret appellé *Cymbalum mundi*, lequel livre seroit tombé en scandale et reprehension d'erreur, à cause de quoy ledit suppliant pour ce qu'il l'a imprimé auroit esté mis en prison à Paris et à present y seroit detenu en grande pauvreté et dommage à lui insuportable. Qu'il vous plaise d'une benigne grace lui faire ce bien de lui octroïer lettres et mander à Monsr le premier Président de Paris et à Monsr le lieutenant criminel que vous voulez bien qu'il soit relasché, à caution de se representer toutes fois et quantes que le commandement luy en sera fait, attendu que par sa deposition il a declaré l'auteur dudit livre et que, en ce cas, il est du tout innocent et qu'il n'y eust mis sa marque ny son nom s'il y eust pensé aucun mal. Ce faisant ferez bien et justice, et l'obligerez a jamais prier Dieu pour vostre prosperité et santé.

Donc, Jean Morin a révélé le nom de l'auteur du *Cymbalum*. Cependant, une circonstance nouvelle vient aggraver son cas. Un autre libraire parisien, J. de la Garde, est arrêté pareillement. On trouve en sa possession quatre livres, considérés comme blasphématoires et scandaleux au premier chef. Or, ces livrets impies lui avaient été vendus par Jean Morin. Jean de la Garde est condamné et brûlé avec quelques malheureux compagnons, en même temps que les livres incriminés. On devine qu'un tel événement rendait la situation de l'imprimeur du *Cymbalum* singulièrement critique. C'est ce qui amena Pierre Lizet à écrire la lettre suivante, datée du 16 avril [1538] au chancelier[1] :

Monseigneur, je vous ay voulu advertir que Jehan Morin libraire qui a faict imprimer le petit livre intitulé : *Cymbalum mundi*, pourquoy il a esté constitué prisonnier, suivant l'ordonnance du Roy, s'est trouvé depuis chargé d'avoir vendu à ung nommé Jehan de la Garde, aussi libraire, quatre petit livres, les plus blasphemes, heretiques et scandaleux que l'on sçauroit point dire et contre le Sainct Sacrement de l'autel et toute la doctrine catholique, lesquels livres ont esté bruslez avec ledit de la Garde et aultres, executez, ces jours passez, à mort. Et parce que ledit Morin libraire est prisonnier, de l'ordonnance du Roy, vostre plaisir soit en parler audit Seigneur, à ce qu'il luy plaise me faire entendre, sur ce, son plaisir et commandement.

Monseigneur, après m'estre humblement recommandé à vostre

1. Arch. nat., T. 966, supplément du Trésor des chartes. Publ. dans Herminjard, *Corr. de Réformateurs*, V, n° 702.

Digitized by Google

bonne grace, priray le benoist sauveur vous donner très bonne et très longue vie.

De Paris, ce xvie avril [1538].

Vostre plus humble serviteur,

Pierre Lizet.

On trouve, un peu plus tard, la mention d'un arrêt du Parlement, en date du 19 mai 1538, qui ordonne la destruction du *Cymbalum*. L'existence de cet arrêt est attestée par deux érudits de valeur[1].

Ici se place une autre décision du Parlement, fort importante, et que personne n'a fait intervenir au cours des discussions récentes. Je veux parler d'une pièce relevée et copiée par le regretté secrétaire de la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*, M. N. Weiss, dans les registres du Parlement de Paris, sous la date du 10 juin 1538. Ce texte a été publié pour la première fois par M. P.-P. Plan dans sa réimpression de l'édition 1537 (a. st.) du *Cymbalum*, fac-similé de l'exemplaire unique conservé à la bibliothèque de Versailles[2].

Voici cette pièce :

Veu par la court le proces faict par le prevost de Paris alencontre de Jehan Morin prisonnier de la conciergerie du Palais de Paris, appelant de la sentence contre luy donnée par led. prevost ou son lieutenant, par laquelle et pour raison de ce qu'il auroit baillé, vendu et delivré aulcuns livres contenans plusieurs erreurs et scandales et faict imprimer en sa maison ung livre intitulé *Cymbalum mundi* ouquel y a, comme l'on dit, aulcuns erreurs et paroles scandaleuses contre la foy catholicque comme plus à plein est declairé oudit proces, il auroit esté condemné à estre mené en ung tumbereau devant l'eglise nostre dame de Paris et illec faire amende honorable, nue teste et à genoulx, tenant en ses mains une torche de cire ardant et requerir mercy et pardon à Dieu, au roy et à justice, et les meschans livres qui seroient trouvés en sa possession bruslés en sa presence. Ce faict, estre battu nud de verges par les carrefours de ceste ville de Paris, aiant la corde au col, tourné au pilory, banny à tousjours de ce roiaume, et ses biens declairés confisqués au roy.

1. Adolphe Chenevière, *Des Périers : sa vie, ses poésies*, Paris, 1885, in-8°, p. 65 et 66; et A. Cartier, *Le libraire Jean Morin et le « Cymbalum mundi » de Bonaventure des Périers devant le Parlement de Paris et la Sorbonne (1537-1538)*, dans *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 1889, p. 580.

2. A la Société des anciens livres. Paris, 1914, in-16 [p. 14-16].

Digitized by Google

Et oy et interrogé par lad. court icelluy prisonnier sur sa cause d'appel et tout considéré, il sera dit que avant de proceder au jugement dud. proces lad. court a ordonné et ordonne led. livre intitulé *Cymbalum mundi* estre monstré et communiqué à la faculté de theologie pour sçavoir si en icelluy y a aulcuns erreurs ou heresies; et aussi sera informé super vita et moribus dud. prisonnier pour ce faict et le tout veu par lad. court estre procédé au jugement dud. procès ainsi que de raison. Et cependant led. prisonnier sera mis en lieu seur et il sera advisé pour le mieulx à ce que cependant il se puisse faire penser et medicamenter de la maladie à luy survenue.

xvii° jun. V° xxxviij°.

Lesueur rap^r^. A. Lesueur. F. de Sainct André.

Ce précieux texte nous révèle la sentence rendue peu auparavant par le prévôt de Paris et fixant le sort du malheureux imprimeur du *Cymbalum*, « ouquel y a... aulcunes erreurs et paroles scandaleuses contre la foy catholicque comme plus à plein est delairé oudit procès ». Jean Morin était, en vertu de ce jugement, banni à perpétuité du royaume. Il devait, au préalable, faire amende honorable devant le portail de Notre-Dame de Paris, être battu de verges et voir brûler en sa présence les « meschans livres trouvés en sa possession ». Le condamné, dont les biens étaient, en outre, confisqués, fit appel de la sentence du prévôt devant le Parlement. La cour reçut cet appel, dont l'effet fut suspensif. Elle décida, avant de procéder au jugement du procès de Morin, de consulter la Faculté de théologie touchant les erreurs ou hérésies du *Cymbalum*. C'est ce qui fut fait : le 19 juillet 1538, la Faculté, réunie au Collège de Sorbonne, conclut que, bien que le *Cymbalum* ne contînt pas d'erreurs expresses en matière de foi, il devait être cependant supprimé, parce que ce livre est pernicieux :

Anno domini millesimo quingentesimo octavo, die decima nona mensis Julii, congregata Facultate apud Collegium Sorbonæ super libro intitulato : Cymbalum mundi, misso ad Facultatem per Curiam Parlamenti, auditis deliberationibus magistrorum nostrorum, conclusum fuit quod, quamvis liber ille non continet errores expressos in Fide, tamen quia perniciosus est, ideo supprimandus.

Donc, le livre fut supprimé comme pernicieux. C'est sans doute ce qui explique son insigne rareté, puisque, depuis deux siècles qu'on a commencé à l'étudier et à le rechercher, un seul exemplaire de l'édition poursuivie a pu être signalé; celui de la bibliothèque de Versailles. S'il ne parut pas contenir d'hérésies particulières, au sens strict du mot, il n'en fut pas moins

Digitized by Google

jugé comme dangereux pour l'esprit général de dénigrement qui l'avait inspiré. Il n'y a pas d'hérésies non plus dans *Candide*. En effet, le *Cymbalum* mettait en cause les fondements mêmes du christianisme et « l'existence du principe religieux ».

Dans une page remarquable que je ne vois citée nulle part, M. Cartier fixait déjà ce point avec une rare perspicacité, il y a quarante ans. La voici[1] :

On peut dès lors se demander, à l'égard du *Cymbalum*, si la Sorbonne, qu'on veuille bien me pardonner l'expression, fit la bête, ne voulant pas attirer imprudemment l'attention sur un livre tout particulièrement impie et dangereux, ou si véritablement elle ne se rendit pas entièrement compte de l'audace et de la portée dissolvante de l'ouvrage.

C'est à cette dernière opinion, comme à la plus vraisemblable, qu'il faut, selon moi, s'arrêter. Élevés dans le culte exclusif et les seules traditions de la scholastique, dédaigneux autant qu'adversaires convaincus de ce grand mouvement intellectuel qui entraînait alors les esprits vers des horizons plus larges et plus lumineux, les solennels docteurs chargés par leurs confrères de l'examen de l'œuvre suspecte n'avaient point ce qu'il aurait fallu, pour démêler le sens véritable des changeantes, subtiles et capricieuses allégories, sous lesquelles l'auteur avait dissimulé ses véritables intentions, ni pour saisir toute vive une pensée dont les audaces laissaient bien loin derrière elles les hérésies vulgaires, champ clos habituel où s'exerçaient à l'aise la lourde théologie et l'étroite doctrine des maîtres de la Faculté.

D'ailleurs, acharnés à poursuivre des ouvrages tout remplis de la piété la plus vivante et de la morale la plus pure, mais dont le tort était de rompre avec l'absolutisme dogmatique de l'Église romaine, c'était pour ceux-là surtout qui s'adressaient au peuple dans une forme claire et intelligible à tous, qu'ils réservaient la rigueur de leurs sentences. Des fantaisies d'érudit et de lettré qui, par leur nature même, ne devaient guère avoir accès qu'auprès d'une élite fermée, les effrayaient moins. Pour elles ils eussent été plus portés à l'indulgence et auraient plus volontiers passé condamnation.

Le *Cymbalum*, prononce la Sorbonne, ne renferme pas d'erreurs *expresses* en matière de foi. Je le crois bien : quoi qu'on ait pu dire pour la défense des sentiments religieux de Des Périers après sa rupture après la Réforme, ce sont les bases mêmes de la foi que

1. *Op. cit.*, p. 581-582. M. Cartier ignorait la condamnation de Morin par le prévôt et la décision du Parlement. Il est plus surprenant que la pièce du 10 juin 1538, quoique publiée en 1914, ait échappé aux érudits qui ont traité, depuis, de la question du *Cymbalum*.

Digitized by Google

met en question ce hardi pamphlet; ce n'est point tel dogme ou tel point de doctrine qui se trouve en cause, c'est l'existence même du principe religieux. Calvin, plus perspicace que la Sorbonne, ne devait pas s'y tromper, non plus qu'Henri Estienne ni Pasquier, l'illustre auteur des *Recherches de la France*, lorsqu'à propos du *Cymbalum* il écrivait plus tard à son ami Tabourot : « C'est un Lucianisme qui mérite d'être jeté au feu avec l'autheur s'il estoit vivant. » C'est là, d'un mot, la caractéristique de l'œuvre et c'est celle que la critique adoptera définitivement : « C'est la vérité nue, dit M. Félix Frank, que le *Cymbalum* prétend exposer et non la connaissance de Dieu. » Des Périers, prétend M. Lacour, veut la divinité débarrassée des langes dont les hommes enfants ont enveloppé son image... Pourquoi tant de peine et tant de crainte; sommes-nous au temps de l'Inquisition? Constatez d'abord et vous jugerez ensuite, mais sous aucun prétexte, ne reculez devant la réalité qui s'impose et laissez aux Des Périers et aux Rabelais le caractère et la responsabilité aussi bien que le mérite de leurs œuvres.

De même, dans son excellente thèse : *Les sources et le développement du Rationalisme dans la littérature française de la Renaissance (1533-1601)*[1], publiée quelques mois après notre étude. M. Henri Busson n'a pas hésité à étudier Bonaventure Des Périers aussitôt après Rabelais. Il va même jusqu'à écrire : « Mais le pamphlet de Des Périers était autrement violent que celui de Rabelais. » Et plus loin il spécifie, à propos du *Cymbalum :*

Les prodiges que fit Jésus-Christ et ceux qu'il promit à ses apôtres y sont tournés en dérision. C'est Trigabus, le railleur, qui reproche à Jésus-Christ d'avoir trompé ses disciples en « leur disant qu'ils cherchassent bien, et que s'ils pouvoient recouvrer d'icelle pierre philosophale (l'Évangile)... ils feroient merveilles, transmueroyent les metaulx, romproyent les barres de portes ouvertes, gariroyent ceux qui n'auroyent point de mal, interpreteroyent le langage des oyseaux, impeteroient facilement tout ce qu'ils voudroient des dieux[2], pourveu que ce fust chose licite et qui deust advenir, comme après le beau temps la pluye, fleurs et serain au printemps, en esté pouldre et chaleurs, fruicts en automne, froid et fanges en hyver; bref ils feroyent toutes choses et plusieurs aultres. » On a reconnu la parodie du dernier chapitre de l'Évangile de saint Marc, où Jésus ressuscité promet à ses apôtres qu'ils feront des miracles pour assurer leur doctrine[3].

1. Paris, Letouzey aîné, 1922, in-8°, XVII-685 p., p. 193-201.
2. Amen dico vobis, si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis... Petite et accipietis (Joan. XVI, 22-24; Math. VII, 7).
3. Signa autem eos qui crediderint haec sequentur; in nomine meo

Digitized by Google

Remarquons, au reste, qu'il importe de tenir grand compte de cet ouvrage dans toute discussion relative aux opinions philosophiques ou religieuses de Rabelais et de Bonaventure Des Périers. Faute d'utiliser les résultats acquis grâce à cette enquête approfondie, on s'expose à méconnaître complètement la véritable situation intellectuelle de la France entre 1530 et 1550 et le développement du rationalisme français. L'influence des doctrines padouanes a été, dans notre pays, beaucoup plus grande qu'on ne l'imaginait jusqu'à l'apparition de ce livre. Il s'agit, dans l'espèce, du courant d'idées le plus caractéristique de cette période de la Renaissance.

Qu'advint-il de Morin, malade au moment de la décision du Parlement? Le mieux est de dire qu'on l'ignore. A-t-il subi le châtiment auquel l'avait condamné le prévôt de Paris? On a trouvé une édition du *Roman de la Rose* qui porte la date de 1538 et qui est donnée comme vendue à Paris en la rue Saint-Jacques, en la boutique de Jehan Morin. S'agit-il du nôtre, qui aurait ainsi réintégré son domicile et repris son labeur, après une demi-année d'emprisonnement? Mais une objection survient. On sait depuis peu, grâce aux recherches du libraire Claudin, que « Jehan Morin était fils, issu d'un second mariage, de Martin Morin (libraire à Rouen de 1485 à 1520) et de Marguerite Bruyère, et frère consanguin de *Jean Morin* resté à Rouen et de Romain Morin, établi à Lyon, tous deux nés de la première femme de Martin. On appelait notre libraire le *petit Jean*, pour le distinguer de son frère aîné dont il portait le prénom »[1]. Il est donc possible que le Jean Morin, premier du nom, soit venu remplacer son frère, ce qui n'aurait amené aucun changement dans la firme.

Reste une autre question. Bonaventure Des Périers est dénoncé, nous le savons, par son imprimeur, comme étant l'auteur du *Cymbalum*. Il est évident qu'une intervention auguste empêcha la procédure qui devait se poursuivre contre lui. Il se réfugia, selon les vraisemblances, à Autun, chez Robert Hurault, et couvert par la protection puissante de la reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême, dont il était le

dæmonia ejicient, linguis loquentur novis, serpentes tollent et si mortiferum quid biberint, non eis nocebit, super ægros manus imponent et bene habebunt (Marc, XVI, 17-18). Voir aussi Math., X, 8; Luc, X, 19.

1. Cité par Plan, *op. cit.*, p. 8.

Digitized by Google

familier et le secrétaire. Il laissa, de sa retraite, passer l'orage. C'est ce que les biographes de Bonaventure ont discerné sans peine[1]. Il en fut quitte pour une disgrâce momentanée, dont il est clair que le *Cymbalum* fut la cause principale. On aime à penser que l'indulgence exceptionnelle dont il bénéficia put entraîner des conséquences favorables pour le pauvre Jean Morin. En tout cas, les étapes très curieuses de la procédure que nous venons d'exposer semblent indiquer qu'une volonté supérieure imposa certains ménagements et qu'elle empêcha le Parlement, sinon la Sorbonne, à défaut du prévôt de Paris, de recourir aux sanctions redoutables dont tant de malheureux connurent les conséquences. Le seul fait que Jehan de la Garde fut brûlé — avec plusieurs autres — pour avoir été trouvé détenteur des petits livres que Morin lui avait vendus, pendant que celui-ci, quoique condamné par le chef du Châtelet, voyait le Parlement suspendre sa peine et demander un nouvel examen de sa cause, suffit à démontrer qu'une mystérieuse intervention conseillait alors la prudence dans toute cette grave affaire[2].

Abel Lefranc.

1. Chenevière, *op. cit.*, p. 66.

2. Il existe une édition du *Cymbalum*, datée de 1538 et publiée à Lyon chez Benoist Bonyn; on n'en connaît que deux exemplaires : l'un à la Bibl. nat. (Rés. Z. 1203), l'autre au Musée Condé, à Chantilly. On ignore tout des circonstances dans lesquelles elle vit le jour. Entre 1538 et 1711, date de l'édition donnée par Prosper Marchand, à Amsterdam, on ne connaît aucune réédition du *Cymbalum*.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS

Ph.-Aug. Becker. *Aus Frankreichs Frührenaissance. Kritische Skizzen* (Sächsische Forschungsinstitute in Leipzig. Romanistische Abteilung, Heft II, 1927). Max Kellerer, Munich.

— *Christophle de Longueil, sein Leben und sein Briefwechsel* (Veröffentlichungen der Romanischen Auslands instituts der Rheinischen Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn, 1924). Kurt Schrœder. Leipzig.

— *Andry de la Vigne*, ca 1470-ca 1515 (Berichte über die Verhandlungen der Sächsischen Akademie der Wissenschaften zu Leipzig. Philologisch-historische Klasse; 80 Band, 2 Heft, 1928). Hirzel, Leipzig.

Voici de M. Ph.-Aug. Becker, professeur à l'Université de Leipzig, une gerbe d'études sur des humanistes et des poètes français de la première moitié du XVIe siècle. Les textes ou documents utilisés pour les recherches sont ceux que l'érudition la plus minutieuse et la mieux avertie peut aujourd'hui connaître.

Pour la vie de Christophe de Longueil, la source principale est la correspondance de cet humaniste, dont la première édition parut à Bâle en 1533 et qui fut rééditée neuf fois au XVIe siècle. M. Ph.-Aug. Becker en publie un répertoire analytique et chronologique, analogue à celui que L. Delaruelle a donné de la correspondance de Guillaume Budé. Il y joint des lettres-dédicaces extraites des œuvres de Longueil, des lettres de Budé, du moine de Lérins, Gregorio Cortese, d'Érasme, etc. Il est maintenant possible de suivre année par année et presque mois par mois cet humaniste, qui fut, comme beaucoup de ses contemporains sans cesse en déplacement, visitant les centres d'études de la France, de l'Italie, de l'Angleterre, entrant en relations avec tous les lettrés du temps. La plus curieuse de ses pérégrinations est certain voyage qu'il fit en Suisse à l'automne de 1513. Il l'a raconté dans une longue épître latine à son ami Pierre Brisson, publiée en 1533 à Bourges sous ce

Digitized by Google

titre pathétique : *Christophori Longolii de suis infortuniis epistola ut in primis elegans, ita et affectuum plena adeo ut vel silici lachrymas excutere possit.* M. Becker l'a reproduite et traduite dans le recueil de ses *Kritische Skizzen.*

Tout est-il authentique dans le récit de ces malheurs qui arracheraient des larmes à un caillou? On en peut douter, en lisant le commentaire que M. Becker a joint à sa traduction du texte latin. Longueil raconte, par exemple, qu'il fut arrêté comme espion à Glaris (la France et les cantons suisses étaient alors en différend) et jugé. Il n'aurait dû son salut qu'à l'intervention du cardinal de Sion, Matthias Schiner, qui ne put tolérer qu'un Français aussi cultivé restât dans les fers. Et Longueil de narrer leur entrevue et même d'en donner la date : elle aurait eu lieu au lendemain du traité qui fut conclu à Dijon entre la France et les Suisses, le 13 septembre 1513. Or, M. Ph.-A. Becker a découvert que Mathias Schiner n'avait pas quitté l'Italie du mois d'août à la fin d'octobre 1513. En sorte que toute la scène, au cours de laquelle Longueil prononce un discours d'une si belle allure cicéronienne, pourrait bien être une pure invention.

Une autre étude de M. Ph.-Aug. Becker est consacré à l'épître en vers avant Marot. Il rend compte de ce phénomène assez singulier au premier abord : l'absence de l'épître en vers parmi les genres renouvelés de l'antiquité par la Pléiade. Chez les anciens, Catulle, Horace, Ovide l'avaient cultivée : pourquoi donc a-t-elle été négligée par Ronsard et ses disciples? C'est que ce genre appartenait à l'école de la veille. Bien plus, il était dans la tradition nationale. M. Becker nous montre, en effet, que dès le XIIe siècle, le *Salut d'amors* est une épître en vers et que de ce genre médiéval procèdent les épîtres rimées de Guillaume de Machaut, Eustache Deschamps, Christine de Pisan, Charles d'Orléans. Elles se multiplient dans l'École des Grands Rhétoriqueurs avec Georges Chastellain, Henri Baude, Jean Molinet, Guillaume Cretin. Octovien de Saint-Gelais, traducteur des *Héroïdes*, met à la mode l'imitation d'Ovide. De là ces épitres fictives : du preux Hector au roy Louis XII, par Jean d'Authon, avec une réponse par Jean Le Maire, l'épitre de feu Henry VII, roy d'Angleterre à son fils Henry VIII, par Jean Bouchet, les *Epistres de l'amant vert* de Jean Le Maire, etc. De Jean Marot, de Gringoire, de Roger de Collerye, de Macé de Villebresme on connaît également des épîtres ver-

Digitized by Google

sifiées. Bref, après Clément Marot, le genre était en quelque sorte usé. Ainsi s'explique que Joachim du Bellay l'ait déconseillé, comme impropre à « grandement enrichir notre vulgaire ».

Il y aurait beaucoup à glaner dans les autres esquisses critiques consacrées à Étienne Dolet, à Charles de Sainte-Marthe, à Eustorg de Beaulieu, à Charles Fontaine, à Nicolas Dénisot, à Jacques Peletier du Mans. La connaissance personnelle qu'a M. Becker de la vie littéraire dans la première partie du XVIe siècle, ses dépouillements méthodiques de la correspondance des lettrés de cette époque lui permettent de suivre ses personnages dans l'évolution de leurs idées, de reconstituer les cercles auxquels ils appartinrent plus ou moins longtemps, de discerner les influences parfois éphémères qu'ils ont pu subir. Il semble pourtant qu'il ne connaît pas le très important chapitre que M. Busson a consacré aux séjours des érudits français en Italie dans sa thèse sur les *Sources et le développement du rationalisme dans la littérature française de la Renaissance* (*1533-1601*). Parlant, par exemple du séjour de Dolet à Padoue, il ne mentionne que Simon de Neufville (Villanovanus) en fait de Français résidant alors en cette ville. N'est-il pas intéressant de savoir qu'il s'y trouvait encore « Jean de Maumont, qui deviendra un des premiers auditeurs du Collège de France et disciple de Danès, Nicolas Le Breton, qu'Ortensio Lando place en compagnie de Dolet dans un de ses dialogues, Jean de Montluc, Antoine Arlier, premier consul de Nîmes; Daffis qui, en 1532, devint régent de l'Université de Toulouse et en 1536, conseiller au Parlement de la même ville; Charles Estienne, l'imprimeur[1] »?

Plus étendue que toutes ces esquisses critiques est la notice sur Andry, ou André, de la Vigne, connu par le *Mistère de sainct Martin* qu'il fit représenter à Seurre en Bourgogne à l'automne de l'année 1496. Lui aussi fut « grand amateur de pérégrinité » et ce n'est pas sans difficulté qu'on arrive à suivre ses déplacements en s'aidant de ses poèmes de circonstance. Né à la Rochelle, vers 1470, il entra vraisemblablement au service de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII, mariée à Jean de Foix, comte d'Étampes et c'est pour elle qu'il composa ses

1. Busson, *op. cit.*, p. 69. Ce chapitre sur les Français en Italie utilise les patientes recherches de M. Émile Picot sur les *Français italianisants au XVIe siècle*.

Digitized by Google

premiers vers. A la mort de celle-ci (1493), on le trouve à Chambéry, où il paraît être attaché à la maison de Savoie comme chantre. De là, il passe au service de Louis XII partant pour l'expédition de Naples. Il revient en France, à Paris. Il dédie des poèmes à Charles, comte d'Angoulême, le père de François Ier, à Georges d'Amboise, à la duchesse de Bourbon, à sa fille Suzanne. Il est à Moulins avec le duc de Bourbon, à Seurre en Bourgogne, où les bourgeois l'invitent à venir organiser une représentation du *Mistère de sainct Martin* et c'est là que se place sa principale aventure amoureuse, une vive passion, vite rebutée, pour une certaine Jeanne Berbis, « brebis rongneuse,... brebis tondue ».

On perd alors sa trace et on le retrouve ensuite à la cour de Lorraine; de nouveau en Savoie, au service du roi Philippe; à Paris, où il se mêle à la jeunesse universitaire, suit des cours, aux environs de sa trente-quatrième année et publie sous le titre de *Vergier d'honneur* le recueil de ses poèmes.

Pendant une dizaine d'années, il est un des « fatistes » ou poètes attitrés de la reine Anne de Bretagne. Il meurt un an après la reine (1515).

Comme la plupart des poètes de son temps, Andry de la Vigne ne destinait pas ses œuvres à une large publicité : il écrivait pour les grands personnages au service desquels il se trouvait et pour leur cercle littéraire. Beaucoup de ses productions étaient faites sur commande; presque toutes sont de circonstance. Il avait, comme poète lyrique, une certaine exaltation de sentiments et une grande maîtrise de la technique du vers. Mais toutes ses poésies amoureuses ne reflètent pas ses sentiments personnels : il est vraisemblablement des cas où il a tenu la plume pour d'autres. Ses ballades et rondeaux ont une saveur populaire qui le rapproche peut-être plus de Villon que de Charles d'Orléans. A tout prendre, il était, parmi nos Rhétoriqueurs, du très petit nombre de ceux qui avaient des dons de poète.

J. Plattard.

Henri Hauvette. *L'Arioste et la poésie chevaleresque à Ferrare au début du XVIe siècle* (Bibliothèque littéraire de la Renaissance). Paris, Champion, 390 p.

L'Arioste, nous dit M. Hauvette dans son avant-propos, demeure avec Dante, Pétrarque et Le Tasse, un des phares les

Digitized by Google

plus brillants de la littérature italienne. Il est un des « quatre poètes » que les Italiens admirent comme les plus fidèles représentant du génie de leur nation. Et il n'en est pas moins vrai que son œuvre est délaissée en France! La vogue du *Roland furieux* a été immense chez nous et voici qu'on ne lit plus cette œuvre qui « a répondu excellemment aux goûts d'une époque brillante entre toutes, la Renaissance ». M. Hauvette s'est proposé de ramener l'attention sur ce poème. L'objet de son livre est de guider le lecteur à travers l'ouvrage si touffu de l'Arioste, d'en exposer la genèse, les caractères, la valeur artistique.

Une substantielle introduction nous expose le tableau de la Renaissance à Ferrare au xve siècle, les mœurs à la cour de la famille d'Este, la protection accordée par elle aux humanistes, la vogue de l'épopée et du roman français, le caractère du premier grand poème chevaleresque italien : *l'Orlando innamorato* de Matteo Maria Boiardo.

Une première partie raconte la vie de l'Arioste, toute mêlée à l'histoire du cardinal Hippolyte d'Este et du duc Alphonse. Elle s'arrête à l'année 1533, date de la mort du poète. Depuis 1528, une princesse française appartenait à la cour de Ferrare : Renée, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, devenue la femme d'Hercule, fils aîné du duc Alphonse. Deux ans après, en 1535, Rabelais passait à Ferrare, se rendant à Rome pour la seconde fois. Il y rencontra peut-être Marot et quelques autres Français proscrits après l'affaire des placards. On sait le rôle joué dans cette circonstance par la duchesse de Ferrare, si favorable aux Évangéliques : Calvin trouvera un refuge auprès d'elle. L'étude de M. Hauvette aide à comprendre les froissements et les malaises dont eurent à souffrir à Ferrare et la duchesse Renée et les dames d'honneur, Mme de Pons et la baronne de Soubise, les aimables protectrices de Marot. Quand on sait combien fréquents étaient, à la cour de Ferrare, les violences, les crimes, les empoisonnements, cette petite phrase de Rabelais, écrivant à Geoffroy d'Estissac, rend un son sinistre : « Ledict duc a osté [à Renée] Madame de Soubize, sa gouvernante et *la faict servir par Italiennes, qui n'est pas bon signe*[1]. »

La seconde partie du livre de M. Hauvette est consacrée au

1. Éd. Marty-Laveaux, t. III, p. 345.

Digitized by Google

« Roland furieux ». Une excellente analyse distingue en diverses parties la matière si riche du poème : l'action épique, l'action sentimentale, l'action romanesque et chevaleresque, les actions secondaires, les épisodes isolés. Une étude des modèles et des sources précise l'originalité de l'auteur. Tout un chapitre est consacré à son art, qui est assurément ce qu'il y a chez lui de plus original. L'Arioste est un des premiers artistes qui n'aient eu d'autre préoccupation que l'art. Pour sentir cet art, conclut M. Hauvette, il faut prendre en main le texte du poète et « s'abandonner à la seule douceur de la lecture ». Et c'est, en effet, une pure volupté, pour qui aura pris le livre de M. Hauvette comme guide et initiateur. On regrettera qu'il ait laissé en dehors de son cadre l'étude de la fortune du *Roland furieux* en Italie et hors d'Italie, dans la poésie, dans la critique et dans les arts. Mais c'était un sujet très vaste. En France, au XVIe siècle seulement, combien d'écrivains l'ont cité, traduit et s'en sont inspiré! C'est Rabelais, qui, après son second voyage en Italie, insère l'*Orlando furioso* parmi les titres des livres « dignes de mémoire » dont les « propriétés occultes » se rapprochent de celles de son *Pantagruel*[1]. C'est La Boëtie et Nicolas Rapin qui traduisent en vers français des fragments du *Roland*. C'est Robert Garnier qui lui emprunte le sujet de sa tragédie de *Bradamante*. Enfin, Montaigne dans son chapitre *Des livres*, a fait à l'Arioste l'honneur de le mettre en parallèle avec l'auteur de l'*Énéide*, pour conclure d'ailleurs à la supériorité de ce dernier, mais non sans avoir couvert de fleurs celui qu'il considère comme son émule.

J. P.

Maurice Magendie. *Du Nouveau sur l'Astrée*. Paris, Éd. Champion, 1927, 1 vol. in-8°.

L'ouvrage de critique que publie M. Magendie ne dissimule aucun des défauts de l'*Astrée* : cours languissant et monotone d'une action qui, bornée en six mois, s'étend en cinq tomes, longueurs, redites, discours et discussions interminables, absence de pittoresque, etc. Il essaie de discerner les raisons de son succès et de déterminer son originalité.

On savait déjà que d'Urfé, formé aux disciplines classiques,

1. *Pantagruel*, prologue, éd. de 1542.

Digitized by Google

et, de plus, grand lecteur d'ouvrages modernes devait beaucoup à ses prédécesseurs. M. Magendie a fait une enquête minutieuse sur les origines livresques de l'*Astrée*. D'Urfé a utilisé les *Commentaires* de César, Valère-Maxime, Grégoire de Tours. Sa dette aux érudits de son temps est beaucoup plus considérable : la principale source de ses connaissances sur les Gaulois est le livre des *Antiquités et histoires gauloises et françoises* du président Guillaume Fauchet, dont le premier livre parut en 1579. Il a emprunté également aux *Illustrations des Gaules et singularités de Troye* de Jean Lemaire de Belges.

Sa fiction romanesque lui a été suggérée, on le sait, par la *Diane* de Montemayor. M. Magendie découvre, en outre, dans l'*Astrée*, des réminiscences et imitations du *Filocolo* de Boccace, de l'*Heptaméron* de la reine de Navarre, de Jean Lemaire de Belges, du *Roland furieux*, des *Amadis*, de l'*Arcadie* de Sannazar, des *Bergeries de Juliette* (1585) de Nicolas de Montreux (Ollenix du Montsacré).

L'ouvrage eut le grand mérite de venir à son heure. M. Magendie, auteur d'une excellente étude sur *La politesse mondaine et les théories de l'honnêteté en France au XVIIe siècle de 1600 à 1660*, était particulièrement bien préparé pour discerner les rapports de l'*Astrée* avec les mœurs et les goûts aux environs de 1610. Le chapitre qu'il a consacré aux *Origines contemporaines de l'Astrée* (ch. XI) est peut-être le plus original de son livre. Il nous montre comment d'Urfé, parti de souvenirs et de sentiments intimes, a élargi son plan pour mettre son œuvre en harmonie avec les goûts de la société polie. « Les mœurs déjà épurées ont, en partie, déterminé le livre et le livre, à son tour, a amélioré les mœurs. » L'*Astrée* est donc un manuel de savoir-vivre, un roman d'éducation mondaine. « Rien ne dérouille tant un esprit nouveau venu des universités et ne sert tant à le façonner et le rendre propre au monde, que la lecture des bons romans. » Cette sentence de Huet s'applique, entre tous les romans du début du XVIIe siècle, à l'*Astrée*, école de galanterie et d' « honneste amitié ».

J. P.

Jean CALVIN. *Épitre au roi (1541)*. Texte publié, pour la première fois, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale avec introduction et notes par Jacques Pan-

Digitized by Google

nier, pasteur, docteur ès lettres et en théologie. Fischbacher, 1927.

Cette publication est la première de celles que se propose de faire la *Société calviniste de France*, fondée à Paris en 1926. L'introduction (de 34 pages) est riche en renseignements sur les circonstances de la composition de cette fameuse épitre de Calvin à François Ier, qui constitue la préface de la première édition française de l'*Institution de la religion chrétienne*. Je signale particulièrement le catalogue des ouvrages évangéliques dont le roi et la famille royale avaient accepté la dédicace de 1523 à 1535 et l'étude sur les lieux et temps de la rédaction et de l'impression de l'*Épitre*.

Le texte reproduit dans cette publication est celui d'une édition spéciale de l'*Épître*, qui ne diffère, à vrai dire, que par quelques changements de mots, à la première et à la dernière page, de celui de l'*Institution*.

Le texte est reproduit très fidèlement, trop scrupuleusement peut-être. Est-il vraiment indispensable de conserver telle leçon qui est manifestement une coquille, comme *bien d'autry* pour *bien d'autruy* (p. 16) et à la même page : *Un autre père* [de l'Église], au lieu de *Père*, cette orthographe Père étant généralement adoptée dans les pages qui précèdent et qui suivent? De même pour la ponctuation : n'y a-t-il pas quelque superstition à conserver celle de l'original, qui nous déconcerte si souvent? L'éditeur ne nous doit-il pas, avant tout, un texte aisément intelligible? S'il hésite sur le sens de quelques phrases en raison de la ponctuation, alors, mais alors seulement, qu'il nous donne dans les notes critiques la ponctuation de l'original[1].

J. P.

1. Page XXIV, note 3, je relève une expression qui est équivoque et peut créer une confusion dans l'esprit du lecteur : « Rabelais, écrit M. Pannier, manifestait quelque sympathie pour le mouvement réformateur; il ne persévéra point et en décembre 1535 *demanda l'absolution* que le pape accorda par bref du 13 janvier 1536. » Il doit être bien entendu qu'il demanda et obtint l'*absolution* non pour avoir manifesté ses sympathies aux évangéliques, mais pour avoir dépouillé le froc des bénédictins et couru le monde en habit de prêtre séculier sans la permission de son supérieur ecclésiastique : c'était le délit d'*apostasie*. D'où le titre de sa requête : *Supplicatio pro apostasia*.

Digitized by Google

D. Murarasu. *La poésie néo-latine et la Renaissance des Lettres antiques en France (1500-1549).* Paris, Gamber, 1928. 1 vol. in-8°, 184 p.

La poésie néo-latine qui s'est développée en France dans la première partie du XVIe siècle sous l'influence de l'humanisme n'a pas été étudiée jusqu'ici. M. Chamard le constatait, voici une trentaine d'années, dans sa thèse et plus récemment dans son ouvrage sur les *Origines de la poésie française de la Renaissance*, il exprimait le vœu qu'une étude d'ensemble fût entreprise sur cette question. L'ouvrage de M. Murarasu, ancien membre de l'École roumaine en France, répond à ce vœu.

Ce n'est pas un simple recueil de monographies. M. Murarasu, après avoir décrit le milieu intellectuel où prit naissance la poésie néo-latine, a dégagé les traits généraux de cette poésie et il est arrivé à grouper et à classer les poètes qui ont en commun le désir d'imiter les modèles anciens, mais qui diffèrent par leurs sources d'inspiration et par leur art.

Les premiers en date, ceux qui sont antérieurs à la fondation du Collège des lecteurs royaux, sont encore imprégnés de l'esprit religieux du moyen âge. Les préoccupations de moralité et d'édification les dominent. Un Gaguin, un Pierre de Bur, un Guillaume du Bellay, un Humbert de Montmoret, un Remacle d'Ardenne célèbrent la Vierge, le Saint-Siège, la Vertu, les exploits des Français en Italie. L'actualité prend une place plus importante chez Germain Brice d'Auxerre, auteur d'un poème sur la rencontre du vaisseau français *la Cordelière* avec le vaisseau anglais *la Régente*. Le patriotisme anime le *De gestis Joanne Virginis* (1516) de Valerand de la Varanne, consacré à Jeanne d'Arc.

Après 1520, la Sorbonne, qui surveille avec méfiance le développement de l'humanisme, condamne les *Colloques* d'Érasme (1526), envoie au bûcher Louis de Berquin, traducteur desdits *Colloques* : elle apparaît comme l'obstacle principal à la restitution des bonnes lettres. Les humanistes en gémissent. Les poèmes latins de Nicolas Barthélemy de Loches, de Bourbon de Vandœurre, de Jean Visagier, d'Étienne Dolet affirment leur foi dans le succès final de la cause.

Elle triomphe lorsque François Ier crée le Collège des lecteurs royaux. Dès lors, l'inquiétude et l'esprit de combat disparaissent de la poésie humaniste. C'est l'époque où Salmon

Digitized by Google

Macrin, l'Horace français, compose ses odes épicuriennes et Théodore le Bèze ses *Juvenilia*.

Mais, au spectacle de la restitution des bonnes lettres et de leur progrès rapide en France était né un vif sentiment de fierté nationale. Quelques-uns de nos humanistes en vinrent à se demander si désormais la langue vulgaire n'était pas apte, elle aussi, à servir d'organe à la philosophie et aux sciences. Un Étienne Dolet engagera les écrivains à la cultiver afin de lui donner cette richesse et cette beauté qu'il admirait dans les langues anciennes. Ainsi se répandait dans les cercles lettrés le désir d'illustrer la langue nationale. Après la publication du manifeste de l'école de Ronsard, qui venait à son heure, la poésie néo-latine était vouée à la déchéance et à l'abandon.

C'est sur cette diffusion parmi les humanistes d'un ensemble de sentiments et d'idées favorables à l'éclosion d'une poésie savante en langue vulgaire que l'attention est attirée par l'ouvrage de M. Mararasu. Il est, au reste, bien informé de l'état actuel des recherches sur l'humanisme au moyen âge. Il doit être entendu que la poésie néo-latine ne date pas du xve siècle. On a même pu dire que nombre de savants du xiie siècle étaient aussi bien renseignés sur l'antiquité que les humanistes du xvie siècle. C'est vrai peut-être de l'antiquité latine, non de l'antiquité grecque. D'ailleurs, le malheur des temps a fait que ces savants antérieurs à la Renaissance n'ont pas créé de tradition de culture, que leurs œuvres ont été oubliées et que, s'ils ont été des précurseurs, ils n'ont pas été des initiateurs. On ne saurait donc reprocher aux humanistes du xvie siècle d'avoir cru que la restitution des bonnes lettres avait commencé avec eux et d'en avoir conçu un grand orgueil[1].

J. P.

1. J'ai relevé dans le texte de M. Mararasu quelques coquilles typographiques. Page 5, je suppose qu'il faut lire : « la culture antique une fois greffée sur la *souche* ancestrale », au lieu de la *couche;* p. 6 : « ils eurent à souffrir des esprits *bardés* de fer », au au lieu de *bandés*. Page 26, M. Mararasu dit que, « avant les Italiens », des poètes français attribuèrent à François Ier le titre de Père des Lettres, par exemple Théodore de Bèze. Émile Picot, dans un article du Bulletin italien sur les *Italiens en France au XVIe siècle*, a montré que ce titre avait été donné à François Ier dès le début de son règne, par conséquent bien avant que Théodore de Bèze ne fut en état de composer des vers latins.

Digitized by Google

JUAN DE VALDÈS. *Dialogo de Doctrina Cristiana*. Reproduction en fac-similé de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale de Lisbonne (édition d'Alcala de Henares, 1529), avec une introduction et des notes par Marcel BATAILLON. Coïmbre, Imprimerie de l'Université, 1925. 1 vol. in-8°, 319 p. et 108 fol.

M. Marcel Bataillon, qui prépare une étude d'ensemble sur l'influence d'Érasme en Espagne, a eu la bonne fortune, au cours de ses recherches, de découvrir à la Bibliothèque nationale de Lisbonne, dans le fonds de la bibliothèque des Chanoines Augustins de S. Vicente de Fora, un exemplaire du *Dialogo de Doctrina Cristiana*, de Juan de Valdès. Il a publié, aux Presses universitaires de Coïmbre, une reproduction en fac-similé de cet exemplaire (le seul probablement qui ait échappé aux rigueurs de l'Inquisition), en l'accompagnant d'une introduction et de notes.

On ne manque pas de renseignements sur la carrière de Juan de Valdès après son départ pour Naples (1531), où il devait jouer un rôle dans l'histoire du protestantisme italien.

Mais de ses origines, de sa formation intellectuelle et de sa pensée religieuse jusqu'à cette date, on ne savait presque rien. Il fut, M. Bataillon le démontre dans son introduction, un des plus ardents et des plus fidèles champions des idées d'Érasme en Espagne. Né à la fin du xve siècle, frère jumeau d'Alonso de Valdès, l'auteur du *Dialogo de Mercurio y Caron*, entré comme page au service du marquis de Villena, à Escalona en Castille, il assiste aux prédications d'un « illuminé », Pedro Ruiz de Alcaraz, qui sera condamné par l'Inquisition. Ses livres de lecture sont à peu près ceux que pratiquait, à la même date, sainte Thérèse à Avila : le *Tercer Abecedario* de Osuna, le *Cartusano*, l'*Imitation*, les *Épitres* de saint Jérôme, saint Augustin. Il quitte Escalona vers 1525 pour aller étudier en théologie à Alcala de Henares, la fameuse université fondée par le cardinal Ximenès Cisneros dix années auparavant. Qu'il ait pris là quelque teinture de scolastique, c'est possible (il y avait trois chaires de théologie, dont une de scotisme). Mais les maîtres de cette université lisaient Érasme; ils le commentaient même dans leurs chaires. Il put se lier avec des humanistes, apprendre le grec et l'hébreu. En 1528, il se sen-

Digitized by Google

tait assez versé dans les lettres d'humanité pour écrire au maître des humanistes, à Érasme. C'est ainsi que, deux ans plus tard, François Rabelais écrira lui aussi au même maître pour se dire son fils spirituel.

Le *Dialogo de Doctrina Cristiano* fut conçu et écrit dans cette atmosphère érasmienne d'Alcala de Henarès. C'est un catéchisme érasmien. Toute la substance de l'*Enchiridion militis christiani* et des *Colloques* s'y retrouve. M. Bataillon en a fait la démonstration dans le commentaire qu'il a joint au texte. Au reste, Juan de Valdès est d'une grande prudence, ou d'une grande modération, dans ses attaques contre les moines et ses critiques des formes populaires et superstitieuses de la religion. Il ne cherche pas à provoquer de scandale. Aussi l'inquisiteur en Navarre trouva son livre bon et même le fit répandre. Mais il fut dénoncé en chaire. Le grand inquisiteur, qui n'était pas anti-érasmien, nomma une commission pour l'examiner. L'affaire semble avoir traîné en longueur. En 1547, le *Dialogo* figurait dans le premier *index* des livres en langue espagnole prohibés.

Il l'avait été certainement en raison de son caractère érasmien, car le nom d'Érasme était devenu en Espagne le symbole de la liberté religieuse.

Menacé par l'Inquisition, Juan de Valdès quitta l'Espagne[1] en 1531.

La publication de M. Bataillon est donc, on le voit, un chapitre important de la vie intellectuelle et religieuse en Espagne dans le premier tiers du XVIe siècle. Son introduction et son commentaire attestent une érudition étendue dans un domaine jusque-là peu exploré. Autant que sa ténacité dans les recherches, la clarté de son exposé fait bien augurer du grand ouvrage qu'il prépare et qui manquait jusqu'ici au tableau de l'humanisme au XVIe siècle.

J. P.

1. Sur la carrière de Juan de Valdès après son arrivée en Italie et sur les études qui lui ont été consacrées au XIXe siècle, voir Eug. Stern, *Juan de Valdès* dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français* d'octobre-décembre 1927.

Digitized by Google

CHRONIQUE

L'HUMANISME EN BELGIQUE ET EN ESPAGNE AU XVIe SIÈCLE. — Nous devons signaler parmi les contributions à l'étude de l'humanisme en Belgique et en Espagne dans la première moitié du XVIe siècle deux articles de M. Marcel Bataillon : *Érasme et la chancellerie impériale* (*Bulletin hispanique*, t. XXVI, 1924) et *A. de Valdès, auteur du Dialogo de Mercurio y Caron*, dans les *Hommages à Menendez Pidal*, Madrid, 1924, t. I, p. 403-415.

Plus récemment, les *Bulletins de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* de l'Académie royale de Belgique (5e série, t. XIV, 1928) ont publié une étude de M. Roersch sur *Maximilien Transsylvanus, humaniste et secrétaire de Charles-Quint.*

Ce fut un personnage considérable que ce Maximilianus Transsylvanus Bruxellensis et un vrai lettré selon le goût du temps. En 1508, assistant au Concile de Coutance il y composait une pièce de vers latins pour mettre en garde les jeunes filles de la ville contre les courtisans enjôleurs. Il était lui-même du monde de la cour. On le chargeait de missions diplomatiques. En 1519, il séjournait en Espagne comme secrétaire de Charles-Quint. On le retrouve toujours aux côtés de l'empereur en 1521 à la diète de Worms; en 1522, il est en Angleterre, puis à Valladölid. C'est là qu'il assiste au retour des dix-neuf survivants de l'expédition de Magellan dont il raconta l'odyssée dans une relation latine dédiée à Mathias Lang.

Marié avec la fille d'un richissime financier espagnol, il était à Bruxelles un protecteur des arts et des lettres. Il s'employait à obtenir pour Érasme la protection de Charles-Quint contre les théologiens de Louvain. Il se fit construire un château à Honthem près de Capelle-au-Bois, puis il acquit l'antique château de Bouchout, près de Meysse, où il mourut en 1537.

J. P.

Digitized by Google

Les méthodes de comptabilité au XVIe siècle. — M. Albert Dupont publie à la *Société de comptabilité* une intéressante étude sur les *successeurs de Paciolo en Italie au XVIe siècle* (*Tagliende, Manzoni, Cardan, Pietra*). Il est singulier de voir Jérôme Cardan publier dans sa *Practica arithmeticæ* (1539), un petit traité de comptabilité à l'usage des teneurs de livres. Il se borne à y condenser la substance des traités antérieurs, à définir le rôle de l'inventaire, du mémorial, du journal et du grand livre, le tout dans un style qui décèle un commerce intime avec les livres latins, avec Cicéron ou Caton.

J. P.

Une lettre inédite de Cujas concernant L. Carrion. — M. Alph. Roersch publie dans les *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, t. XXX (1927), une lettre de Cujas, conservée au Musée du Berry à Bourges et relative à l'enseignement juridique de ce professeur à l'Université de Bourges. De la petite notice qui accompagne ce texte, extrayons quelques renseignements sur L. Carrion. Né à Bruges en 1547, élève au collège des Trois-Langues de Louvain, de l'humaniste Corneille Valerius, il s'occupa de critique des textes, donna des *Antiquæ lectiones* (1576), des *Emendationes et observationes* (1583), des éditions de Salluste, de Valerius Flaccus et vint en France où il se lia avec Dorat, Desfortes, Jamyn, J.-A. de Baïf, Pierre et François Pithou, Barnabé Brisson, Henri Estienne et Joseph Scaliger. Il enseigna à Bourges de 1581 à 1586, rentra ensuite à Louvain où il mourut en 1595. J. P.

Glanes bibliographiques. — L. Grimault, *Entrée de Charles IX à Nantes le 12 octobre 1565*, Bull. de la Société archéol. et hist. de Nantes et de la Loire-Inférieure, t. LXVII, 1927, p. 17-30.

Greyfié de Bellecombe, *Philiberte de Savoie, duchesse de Nemours, 1498-1524*, Mém. de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, 5e série, t. VI, Chambéry, 1928, p. 201-430. — Dans la chapelle de Nemours, perdue dans la Sainte-Chapelle de Chambéry, reposent les restes de Philiberte, fille du duc Philippe II et de Claudine de Bretagne. Née en 1498, Philiberte épousa en grande pompe à Turin, le 22 février 1515, Julien, fils du magnifique Laurent de Médicis, et frère du pape Léon X. Aussi la réception des jeunes mariés à la cour de Rome fut-elle triomphale : Philiberte reçut de Sa

Digitized by Google

Sainteté de riches présents; de l'Arioste des stances; le Saint-Père fit asseoir sa belle-sœur à sa table, où l'on servit un festin de vingt-quatre services; et même l'autorisa à coucher au Vatican, ce qui scandalisa quelques cardinaux, encore qu'à en croire la chronique secrète, plus de quatorze dames dormissent dans le Palais toutes les nuits. (On ne nous dit pas si les cardinaux protestataires y étaient pour quelque chose.)

Quelques mois après, les Français envahissaient l'Italie. Julien, nommé capitaine général des armées pontificales, tomba gravement malade alors qu'il se portait au devant de l'ennemi. Presque aussitôt, François Ier, vainqueur à Marignan, entrait à Milan, sans que Lorenzo, qui avait pris le commandement, osât l'attaquer. Le roi mandait le Pape à Bologne pour y régler la question de la Pragmatique Sanction; celle du retour de Parme et de Modène au Milanais, et de la suppression des nouveaux évêchés de Savoie, à quoi il fallut bien que Léon X se résolût. En revanche, François accordait « à sa très chère et très aymée tante Philiberte de Savoie » 8,000 l. t. de pension, et conjointement à elle et à Julien, ou à leurs héritiers légitimes, le duché de Nemours. Mais le Pape, étourdi de tant de revers, garda toujours à son frère quelque rancune. Julien étant mort le 17 mars 1516 à Fiesole, dans les bras de son épouse, le Pape empêcha sa cour de prendre le deuil, et refusa au défunt des funérailles publiques à Rome. Mais Julien eut mieux : le mausolée, gardé par les statues du Jour et de la Nuit, que Miche-Ange sculpta pour la chapelle des Médicis à Florence. Philiberte, comprise dans la disgrâce de son mari, se vit reprendre par le Pape les bijoux et cadeaux matrimoniaux. Par ailleurs, sans postérité, brouillée avec les Médicis, en particulier ce Lorenzo qui s'était déclaré l'adversaire de Julien, elle se trouva dans le plus grand dénuement, et dut emprunter 1,600 écus pour pourvoir à ses affaires. Elle prit le parti de regagner la Savoie, où Léon X la fit reconduire par deux cardinaux auprès du duc Charles III. Cependant, François Ier confirmait la jeune veuve dans la possession du duché de Nemours. Ne pouvant plus peser par Julien sur Léon X, il espérait encore agir par Philiberte sur le duc de Savoie. Il manda la princesse à sa Cour. Ainsi se rendit-elle à Amboise où elle arrivait en septembre 1516. Là, nouvelles déconvenues : elle n'était duchesse de Nemours que de nom. Les lettres de donation royales n'avaient point été soumises au

Digitized by Google

Parlement, qui d'ailleurs rechignait. Il fallut des lettres de jussion (12 novembre 1516), et les magistrats ne procédèrent à l'enregistrement que par ordre (9 février 1517), à la condition que la duchesse ne serait qu'usufruitière, Mais quel usufruit! Créé cent ans en deçà en faveur de Jacques d'Armagnac, le duché avait passé par la suite à Gaston de Foix, mauvais gérant; et l'apanage était loin de garantir les 8,000 l. t. de rentes promises à la duchesse. Me Eustache Lhuillier, conseiller en la cour des Comptes, et chargé de l'enquête, trouva tout en ruine et dégât. Il fallut que de nouvelles lettres patentes du 24 avril 1517 joignissent aux revenus du duché le produit des greniers à sel de Nemours et Nogent-sur-Seine. La question était à peine réglée que le Parlement prétendait appliquer au duché les clauses de l'*édit de réunion*, dont le Roi dut l'excepter expressément par de nouvelles lettres. Enfin, les Médicis, intimidés par les menaces de François, se décidaient à rembourser à la jeune veuve les 100,000 ducats de sa dot.

Ainsi libérée des soucis d'argent, Philiberte vécut à la Cour, auprès de sa sœur Louise de Savoie qui régentait le royaume d'une main ferme. Elle y retrouvait un ancien protégé de Julien, victime, lui aussi, des caprices de Léon X : Léonard de Vinci. Mais les « entrées », les fêtes de cour et les solennités diplomatiques (elle assista aux fêtes du Camp du Drap d'or), les poursuites de soupirants que ses rentes tentaient sans doute plus que sa personne, ne convenaient point à ses goûts de vertu et de piété. Et le jour où elle s'éprit du connétable de Bourbon, il se trouva que celui-ci ne répondit point à ses vœux. Son refus brutal lui aliéna la reine-mère et le Roi. Quant à Philiberte, offusquée, elle alla chercher la paix dans ses domaines du Bugey (1521). Repos précaire : elle ne put empêcher le mariage de son frère Charles III avec Béatrix de Portugal, belle-sœur de Charles-Quint, union qui, à la grande colère de François Ier, entraînait la Savoie dans l'orbite impériale. Heures tragiques! l'atmosphère était troublée; partout des conflits : la France perdait le Milanais; le connétable de Bourbon passait à l'ennemi; les Turcs se ruaient de nouveau sur l'Europe; les suppôts de Luther troublaient l'Allemagne; le duc de Savoie soutenait, en secret, l'Empereur, au risque d'y perdre sa couronne. Philiberte se tourna vers Dieu, s'abîma dans la prière, se consacra aux œuvres pies, et acheva d'y perdre une santé depuis longtemps chancelante. Elle fit son testament le

Digitized by Google

8 octobre 1523, y consigna de nombreuses libéralités et pieuses fondations, et mourut à Billiat le 3 avril 1524. Selon son désir, son corps fut porté à côté de sa mère, aux pieds du Saint-Suaire, dans la chapelle du château de Chambéry. En 1639, lors de réparations faites à l'édifice, on retrouva, parfaitement conservés, ses restes, qui subirent quelque dommage lors de nouvelles réfections après 1641. La chapelle fut désaffectée lors de la Révolution. Lorsqu'en 1898 on répara le carrelage, on découvrit deux crânes : peut-être celui de Claudine et celui de Philiberte, la mère et la fille réunies dans la mort. Impossible de les identifier. On les remit en place sous le béton sans aucune inscription. *Sic transit gloria mundi.*

L. Miran, *Le dernier pape de la Renaissance, Jules III*, Revue des études historiques, 94e année, juillet-septembre 1928, p. 247-260. — Giovanni Maria del Monte, d'origine toscane, naquit à Rome le 10 septembre 1487. Son oncle, Antonio, le futur cardinal, l'orienta vers la carrière ecclésiastique, et lui donna pour précepteur Raphaele Brandolini. Le jeune clerc, après avoir étudié la jurisprudence à Pérouse et à Sienne, devint camérier de Jules II, puis archevêque de Siponte. Le 16 février 1513 âgé seulement de 26 ans, il était chargé du discours d'ouverture de la cinquième session du Concile de Latran. Sous Clément VII, il fut deux fois gouverneur de Rome. Lors du sac de cette ville, en 1527, pris comme otage par le duc de Bourbon, et menacé de mort, il ne se sauva que par la fuite, grâce à la complicité d'un gardien. Le calme revenu sous Paul III, il fut promu vice-légat de Bologne, puis, en 1536, cardinal au titre de Saint-Vital. Il eut l'honneur d'être, en 1545, l'un des présidents du Concile de Trente. Paul III mort, s'ouvrit le conclave de 1549 : l'Empereur tenait pour les cardinaux Pole ou de Tolède; le parti français poussa del Monte, qui emporta la tiare, et prit le nom de Jules III (8 février 1550). Le physique du nouveau pontife était fort disgracieux, et donna fort à faire aux peintres et graveurs officiels chargés de son artistique transfiguration. Son cœur valait mieux. Il se montra généreux envers le peuple, envers les cardinaux, envers ses parents, envers ses favoris dont un certain Innocenzo, de basse extraction, qui fut comblé de bénéfices, et même promu cardinal à dix-sept ans! Faveurs dictées au dire des mauvaises langues, par d'inavouables motifs. Il protégea les littérateurs avec Paul Jove et l'Arétin;

Digitized by Google

les artistes avec Palestrina et Michel-Ange. Il éleva non loin du Tibre, dans un lieu alors solitaire, une villa magnifique, enrichie de nombreux débris antiques, et que décorèrent Michel-Ange et Vasari. Malheureusement, la plupart de ces trésors ont disparu. La maison était accueillante et joyeuse; on y donnait de grandes fêtes, et le public y était admis. Enfin, Jules se créa une bibliothèque et fit copier des manuscrits. Ce dernier représentant de la lignée des pontifes humanistes mourut de la goutte le 23 mars 1555.

Sous son pontificat, de nombreuses réformes furent introduites dans l'église, et sa diplomatie aboutit au rétablissement du catholicisme en Angleterre sous Marie Tudor. En politique extérieure, il eut à louvoyer entre Charles-Quint et Henri II, ce qui donna lieu à de graves difficultés lors de la reprise du Concile de Trente, qui eût exigé le concours de tous les états catholiques. Henri II n'était pas pressé de voir rétablir l'unité religieuse, qui eût ramené le calme en Allemagne; et il enrageait de voir passer aux créatures du pape trop de bons bénéfices français. La France s'abstint donc de prendre part au Concile (1551). L'affaire s'aggravait encore de la question de Parme dont Jules III avait concédé le duché à Octave Farnèse; mais l'Empereur qui avait des prétentions sur ces territoires s'y opposa, et le pape ne le voulut point heurter. Le roi de France s'empressa dès lors de prendre le parti des Farnèse; le pape les destitua; l'Empereur envenima la querelle; et la rupture survint. Les troupes françaises entrèrent en campagne contre les armées impériales et pontificales, que commandaient Ferrand Gonzague et les neveux du pape, J.-B. del Monte et Vincent di Nobili. Mais pape comme empereur, étaient démunis de pécune pour continuer la guerre, et le peuple accablé d'impôts murmurait. Le cardinal de Tournon s'en fut à Rome, et démontra à Sa Sainteté qu'elle faisait le jeu de Charles-Quint. Jules restitua Parme aux Farnèse, et le roi de France rendit au pape le droit d'expédier les bénéfices. Cette crise, qui avait failli amener un schisme, pris fin le 29 avril 1552.

A. Garrigues, *Où l'on voit un oubli de Rabelais conduire Rondibilis à une erreur thérapeutique*, Vox medica, n° 4, 20 septembre 1928, p. 8-11. — « La semence de pantagruelion estinct en l'homme la semence générative », dit Rabelais en son Pantagruel (III, 49). Opinion confirmée par Dioscoride, Pline, Galien, Oribase, Aétius, Paul d'Égine, mais contredite ailleurs

Digitized by Google

par le susdit Galien, lequel déclare (*de alim. facult.*, I, 34), que d'aucuns croquent le grain de chanvre grillé, avec d'autres desserts pour s'exciter à la volupté. Cette coutume des soupeurs grecs est rappelée par Bruyerin (*De re cibaria*, VIII, 13). Au XVIIe siècle, d'après Œlschleger, les Persans croyaient encore que les feuilles et graines du chanvre excitent l'appétit amoureux tout en causant la stérilité. Et, il y a cinquante ans, au dire de Mattia di Martino, les paysans siciliens se servaient du chanvre comme talisman amoureux. Rabelais réédite son erreur dans la consultation que donne Rondibilis à Panurge (*Pant.*, III, 31). Et il n'est point prouvé que le chénevis, *sensu stricto*, ait quelque action sur l'appareil générateur.

Wagon, *L'abbaye des Prés et la Tour des Dames*, Mém. de la Société d'agriculture, sciences et arts centrale du dép. du Nord, séant à Douai, 4e série, t. II, 1923-1925, p. 239-292. — L'abbaye des Prés, à Douai, est mentionnée dès 1186. Trop proche des remparts, elle fut rasée en 1476-1477, et transférée au Béguinage du Champ-Fleuri. En 1507, les religieuses furent autorisées par les échevins et conseil à établir dans leur enclos une brasserie, mais pour leur usage personnel seulement, sans qu'il puisse « d'icelluy boire... estre vendu, baillé ne distribué à aultruy personne hors [du] couvent au préjudice de ladicte ville ». En 1531, le couvent s'agrandit par acquisition d'immeubles rue des Wetz, et l'on reporta de ce côté l'entrée principale; un pont fut jeté, pour l'abord, sur la Scarpe. Il reprit le nom de pont de l'Abbaye des Prés et fut démoli en 1863. Les échevins avaient stipulé que ce pont demeurerait sous leur juridiction, et que les habitants y auraient droit de passage en cas de péril.

Wagon, *Quatrième centenaire de Jehan de Boulongue, notes sur sa famille douaisienne*, *ibid.*, p. 357-388. — A la notice de Baldinucci, et à l'ouvrage d'Abel Desjardins, cet article ajoute quelques précisions sur l'ascendance et les attaches douaisiennes du grand artiste, mort à Florence le 4 août 1608 en sa quatre-vingt-quatrième année, et la descendance de sa sœur Nicolle, qui épousa successivement Michel du Fresne et Jacques Parent. Le 31 mars 1590, les échevins de Douai delivrèrent un passeport, dont l'auteur donne la teneur, à J. Parent et à Nicolle, pour leur permettre d'aller rejoindre Jehan de Boulongne « en la ville de Flourence la Belle ». Ils y restèrent, pour ne rentrer à Douai qu'en août 1593.

*

Digitized by Google

Saintenoy, *Jean Money, sculpteur du mausolée de Charles Ier, comte de Lalaing, ibid.*, p. 465-473. — Des analogies de ce mausolée avec le retable de Notre-Dame de Hal et la tombe de Braine-le-Château, l'auteur conclut que le monument funéraire de Charles de Lalaing (1466-1525), érigé jadis dans l'abbaye des Prés à Douai, et actuellement conservé au Musée de Douai peut être attribué à Jehan Money, de Metz, maître artiste de Charles-Quint. Hypothèse confirmée par ce fait qu'en 1520, Money travaillait pour le comte de Hoogstraeten. Lalain, comme il appert des comptes de son receveur général maître Lambert-Hardinck.

H. Puget, *Montaigne à Toulouse*, Revue politique et littéraire (Revue bleue), 66e année, nº 13, 1928, 7 juillet, p. 390-396. — Montaigne avait étudié le droit; mais il ne nous dit point au pied de quelles chaires. M. Lamandé affirme que ce fut à Toulouse; M. Puget se borne à le supposer, et donne ici ses arguments : les troubles qui désolaient en ce temps-là l'Université de Bordeaux et le manque de prestige de sa Faculté de droit; la réputation éclatante de celle de Toulouse et la tradition qui portait vers cette ville les étudiants de la Guyenne; la présence en cette ville de parents ou d'alliés de sa mère, les de Louppes, en réalité des Lopès, Juifs convertis chassés de Castille au xve siècle, avec les Marranes; le passage avoué de Montaigne à Toulouse en sa prime jeunesse; ses relations avec divers maîtres ou écoliers de l'Université toulousaine, tels que Coras, du Ferrier, Bunel, Turnèbe, Guy du Faur de Pibrac, Henri de Mesmes, etc. M. Puget suppose même que Montaigne séjourna deux fois à Toulouse : d'abord, dès 1547 après avoir quitté le Collège de Guyenne; puis après la fin de la peste qui désola le Languedoc de 1548 à 1550, époque à laquelle il y aurait retrouvé Muret.

A. Chaussade, *Ambroise Paré*, Bull. de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne, 2e série, t. XLIV, 1928, fasc. 158, p. 117-138. — L'apprentissage de Paré; son séjour à l'Hôtel-Dieu de Paris, où il semble être entré vers 1533. C'est là, probablement, que le vint chercher M. de Montejean, pour l'emmener en Italie au début de 1536. A son retour d'outre-monts, le Lavallois regagna son hôpital où il soigna, en 1537, les blessés évacués de Hesdin.

A. Garrigues, *Érasme et l'allaitement maternel*, Vox medica, nº 5, 20 octobre 1928, p. 9-13. — « Je n'envie pas Jupiter d'avoir

Digitized by Google

eu une chèvre pour nourrice », dit Érasme dans son *Éloge de la Folie;* et dans de nombreux passages de ses œuvres, précurseur de Jean-Jacques et du médecin des Essartz, il recommande l'allaitement maternel.

P. Saintenoy, *Jehan Money, sculpteur du mausolée de Charles Ier, comte de Lalaing*, Mém. de la Soc. d'agric., sc. et arts centrale du dép. du Nord séant à Douai, 4e sér., t. II, 1923-1925, p. 465-473. — D'après l'auteur, la tombe de Charles, premier comte de Lalaing (1466-1525), actuellement au Musée de Douai, n'est pas due, comme on l'a dit, à Michel Colombe, ni à Jean de Douai dit de Bologne, ni à Georges Monnoier. Divers rapprochements avec le retable de M. D. de Hal et la tombe de Braine-le-Château l'induisent à penser qu'elle est due à Jehan Money de Metz, maître artiste de Charles-Quint.

A. Garrigues, *La mythologie et l'histoire dans la flore rabelaisienne*, Médecine internationale illustrée, 36e année, no 10, octobre 1928, p. 387-393. — Jupiter et la légende des choux-cabus (*Pantagruel*, t. IV, nouveau prologue). — *Ibid.*, no 11, novembre 1928, p. 431-437. — D'après G., l'œil de Jupiter (*Pant.*, t. II, c. 50) est Ἀείζωον τὸ μικρὸν, de Dioscoride, l'*Aiz̧oon majus* de Pline et notre *Sempervivum tectorum*, L., ou joubarbe des toits. — Quant à la barbe de Jupiter, ce serait notre *Anthyllis barba Jovis*, L.

A. Chaussade, *Ambroise Paré, l'homme et son caractère*, Gazette médicale du Centre, 33e année, no 7, 15 juillet 1928, p. 401-406. — Jovialité, activité tenace, vanité, mais bien permise à qui, de si bas, était monté si haut; esprit pratique; mélange de naïveté à la fois native et voulue, comme sa bonhomie, et qui fit de lui un avisé courtisan; souplesse qui permit à ce huguenot d'entrer et de rester au service d'un roi catholique, dans le temps même où il combattait ou faisait massacrer les réformés; et même de lui suggérer, sans sortir de son rôle ni perdre sa place, de sages conseils de modération, tels sont les traits du caractère d'Ambroise Paré.

P. Delaunay.

A livraria dum letrado do seculo xvi : Frei Diogo de Murça. — Sous ce titre, M. Joaquim de Carvalho a publié dans le *Bulletin* de la Bibliothèque de l'Université de Coïmbre l'inventaire des livres de Frère Diogo de Murça, ancien élève de l'Université de Paris, docteur de la Faculté de théologie de Louvain, de l'ordre de Saint-Jérôme, qui fut recteur de l'Uni-

Digitized by Google

versité de Coïmbre de 1543 à 1555. C'était un humaniste, fervent admirateur d'Érasme dont il possédait les principales œuvres. Sa bibliothèque conservait quelques ouvrages de théologie de John Mayr, de Pierre Lombard, de Pierre d'Ailly. Mais les livres de l'antiquité gréco-latine, ceux des humanistes du XVIe siècle : Budé, Vivès, Sadolet, Hermolaus Barbarus, etc., l'emportent de beaucoup sur le fond scolastique. Une Bible en hébreu et une grammaire hébraïque s'y rencontrent également. L'Italie de la Renaissance y est représentée par Marulle, Philelphe, Pontanus, Pic de la Mirandole. Au total 284 titres dont quelques-uns, déformés, sont difficiles à identifier.

J. P.

Pour la bibliographie de Marot. — Dans son article intitulé *Clément Marot und François Juste* (*Zeitschrift für Franzoesische Sprache und Litteratur*, année 1926, p. 151), M. Haemel a signalé deux livres intéressants, ignorés, je crois, de tous les bibliographes, et qu'il a retrouvés à la bibliothèque de Munich. Tous les deux sont sortis des presses de François Juste.

L'un est une édition de l'*Adolescence Clémentine*, datée du 12 juillet 1533. Elle prend donc place entre les deux premières éditions de Juste que nous connaissions, celle du 23 février 1533, décrite par E. Picot au numéro 597 du catalogue James de Rothschild, l'autre du 12 décembre 1534, décrite au numéro 600. L'intérêt de cette petite découverte tient principalement à ceci que l'édition du 12 juillet 1533 contient déjà toutes les pièces qui figureront dans l'édition de Juste de 1534. J'ai donc eu tort d'écrire à la page 39 de mon *Tableau chronologique des publications de Marot* que cette édition de 1534 avait fait des emprunts aux éditions de Boullé et de Roffet publiées sous la même date. Il est démontré que ce sont les éditeurs Boullé et Roffet qui ont fait des emprunts à l'édition de Juste de 1533, et qu'en 1534 Juste a seulement reproduit sa propre édition.

L'autre livre découvert par M. Haemel est une édition des Épistres de l'*Amant Verd, revues et remises en leur entier par Clément Marot*, édition qui est datée de 1537. J'avais rencontré et décrit un exemplaire de cette révision daté de 1551, donc de sept ans postérieure à la mort de Marot. En voici un exemplaire qui a été imprimé à Lyon peut-être — ou plutôt probablement — pendant qu'il était dans cette ville. Après le *Roman de la Rose* et Villon, Lemaire de Belges, Marot avait l'inten-

Digitized by Google

tion de publier les maîtres de la poésie française, ceux auxquels il pensait devoir le plus. Après Lemaire de Belges devait sans doute venir Alain Chartier. Il faut voir à ce sujet la préface des œuvres de 1538, dont l'édition des Épistres de l'*Amant Verd* apparaît maintenant comme contemporaine, et surtout un bien curieux privilège du roi qui, lui aussi, semble être de la même époque. P. VILLEY.

DU VAIR ET LE NÉOSTOÏCISME. — M. Pierre Mesnard a étudié sous ce titre, dans la *Revue d'histoire de la philosophie*, avril-juin 1928, la doctrine incluse dans la *Sainte philosophie*, les *Méditations sur les psaumes*, la *Philosophie morale des stoïques* et le *Traité de la constance*. Il en a noté les aspects principaux et défini l'originalité. Car le stoïcisme de Du Vair est original, comparé au stoïcisme du Portique. Il n'est plus question, par exemple, chez lui, de cette sympathie de la volonté individuelle avec l'âme du monde, qui est un des traits du stoïcisme antique. Le bien auquel s'attachera la volonté de l'homme, c'est Dieu. Sa morale chrétienne ampute la formule stoïcienne d'un terme capital : l'*abstine*. L'homme doit collaborer à l'œuvre de création ; il ne doit pas être un résigné, mais un conquérant.

Il y a là les éléments d'une philosophie nouvelle. M. Mesnard l'a justement mis en relief dans cette analyse de la pensée de Guillaume du Vair.

ÉRARD DE LA MARCK, PRINCE ÉVÊQUE DE LIÈGE (1477-1538). — M. Léon-E. Halkin vient de consacrer à ce personnage trois études. La première (Bulletin de *l'Institut archéologique liégeois*, t. III), traite de l'élection par le chapitre cathédral de Liège de ce cadet de grande famille, alors âgé de trente-trois ans, au reste appuyé par Louis XII et bien vu du pape Jules II. La seconde (éditions de la Société d'art et d'histoire de Liège), décrit, d'après un manuscrit inédit, conservé aux Archives de l'Évêché de Liège, la joyeuse entrée de prince-évêque dans sa ville épiscopale la veille de la Pentecôte de 1505. La troisième (éditions de *La terre wallonne*, 1928), raconte *Comment Érard de la Marck devint cardinal*. L'humaniste italien Jérôme Aléandre joua un rôle important dans cette élévation du prince-évêque à la dignité cardinalice.

Les trois études de M. Halkin se recommandent par une documentation solide et une parfaite clarté d'exposition.

J. P.

Digitized by Google

Quatrième centenaire de Jeanne d'Albret. — Le *Bulletin* d'octobre-décembre 1928 de la *Société de l'Histoire du Protestantisme français* contient des comptes-rendus des assemblées, conférences, visites aux lieux historiques, organisées par la Société à l'occasion du quatrième centenaire de la naissance de Jeanne d'Albret à Saint-Germain-en-Laye (16 novembre 1528).

A Agen, à Nérac, petite ville qui a gardé quelques édifices et maisons du XVIe siècle, à Pau, a été commémoré ce centenaire. Une plaque a été placée dans le temple de Saint-Germain-en-Laye. Une conférence y fut donnée ensuite par M. le Pasteur Pannier, secrétaire de la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*.

On trouvera, p. 371-376 du *Bulletin* susmentionné, le texte de cette étude, nourrie et minutieuse à souhait, sur Jeanne d'Albret à Saint-Germain-en-Laye (1528-1561) : la naissance et le baptême, les séjours au château, notamment pendant le colloque de Poissy ont été reconstitués avec une grande précision.

La plaque commémorative apposée au temple rappelle que Jeanne d'Albert fut « la première souveraine qui proclama dans ses états la liberté de conscience et de culte ». M. Pannier expose comment, le 2 février 1563, elle ordonna que la liberté du culte fût accordée dans ses états, pour les catholiques aussi bien que pour les protestants.

On trouvera dans le même *Bulletin* des notes iconographiques sur Jeanne d'Albret par M. Raymond Ritter, une note sur l'exposition Jeanne d'Albret, organisée par la Société en novembre, et quelques illustrations documentaires. J. P.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Jacques Amyot, grand aumônier de France, supérieur des Quinze-Vingts Pauvres Aveugles du Roi (1560-1593) (*suite et fin*), par Paul EMARD 1
Les étrangers dans le ballet de cour, par Marcel PAQUOT. 43
Quelques documents inédits sur Jean Bodin, par A. PONTHIEUX. 56
Marguerite de Navarre. Lettres inédites, par Pierre JOURDA. 100
La cétologie de Rabelais, par le Dr DELAUNAY 205
Montaigne annoté par Florimond de Raemond, par A.-M. BOASE 237
Pierre Pithou, biographie, par Louis DE ROSANBO . . . 279
Un conte de la reine de Navarre modifié par le marquis de Lassay, par N.-N. CONDÉESCOU. 306

MÉLANGES.

La renaissance de Lucrèce au XVIe siècle en France, par C.-A. FUSIL 134
Rabelais et les échecs, par Gaston LEGRAIN 151
A propos d'une édition de Marot, par P. VILLEY . . . 156
Notes sur le décor scénique au XVIe siècle, par Harold Walter LAWTON 161
Vincent de Carloys, secrétaire du maréchal de Vieilleville, par Paul-M. BONDOIS 165
Notes complémentaires sur deux humanistes, par L. DELARUELLE. 311
Catalogue d'une bibliothèque à la fin du XVIe siècle, par Robert BARROUX 324
Sur la « Description de tout le Païs-Bas » de Lodovico Guicciardini, par Marcel BATAILLON 337
La « Fonsbeton » et la « Toucheronde », par Jean PLATTARD 340
Une source virgilienne de la « Défense et illustration de la langue française » de Joachim du Bellay, par Alexander HAGGERTY KRAPPE 342

Digitized by Google

Pages

La recherche des manuscrits d'auteur du moyen âge et de la Renaissance, par Ch. SAMARAN 344
Rabelais et les Estienne. Le procès du *Cymbalum* de Bonaventure Des Périers, par Abel LEFRANC 356

COMPTES-RENDUS.

Jean PLATTARD. Anthologie du XVIe siècle français (Pierre JOURDA) 168
Gennaro PERFETTO. Le opere di F. Rabelais per la prima volta tradotte in lingua italiana T. II : Pantagruello (ID.). 170
Raymond RITTER. Lettres de Marguerite de Valois-Angoulême (ID.) 172
Pierre D'ESPEZEL. Les œuvres de M. François Rabelais (Jean PLATTARD) 178
Ph.-Aug. BECKER. Aus Frankreichs Frührenaissance. Kritische Skizzen (ID.) 367
Ph.-Aug. BECKER. Christophle de Longueil, sein Leben und sein Briefwechsel (ID.) 367
Ph.-Aug. BECKER. Andry de la Vigne, ca 1470-ca 1575 (ID.). 367
Henri HAUVETTE. L'Arioste et la poésie chevaleresque à Ferrare au début du XVIe siècle (ID.) 370
Maurice MAGENDIE. Du nouveau sur l'Astrée (ID.) . . . 372
Jean CALVIN. Épître au roi (1541) (ID.) 373
D. MURARASU. La poésie néo-latine et la Renaissance des Lettres antiques en France (1500-1549) (ID.). 375
JUAN DE VALDÈS. Dialogo de Doctrina Cristiana (ID.) . . 377

CHRONIQUE.

Jean PLATTARD, Dr Paul DELAUNAY, P. VILLEY . . . 181, 379

ILLUSTRATIONS.

Frontispice de la première édition de Lucrèce publiée en France 139
Massacre de Vassy 289
TABLE DES MATIÈRES 391

Le gérant : Jean PLATTARD.

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

French

PUBLICATIONS
DE LA
SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES

NOUVELLE SÉRIE

THE UNIVERSITY OF IOWA
JUL 17 1929
LIBRARY

REVUE
DU
SEIZIÈME SIÈCLE

TOME XV — 1928

PARIS
ÉDOUARD CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES
5, QUAI MALAQUAIS
1928

Fascicules 3-4

Digitized by Google

SOMMAIRE

Pages

I. Dr Delaunay. La cétologie de Rabelais 205
II. A.-M. Boase. Montaigne annoté par Florimond de Raemond 237
III. Louis de Rosanbo. Pierre Pithou, biographie. 279
IV. N.-N. Condéescou. Un conte de la reine de Navarre modifié par le marquis de Lassay 306

Mélanges.

L. Delaruelle. Notes complémentaires sur deux humanistes. . 311
R. Barroux. Catalogue d'une bibliothèque à la fin du xvie siècle. 324
Marcel Bataillon. Sur la « Description de tout le Païs-Bas » de Lodovico Guicciardini 337
Jean Plattard. La « Fonsbeton » et la « Toucheronde » . . . 340
Alexander Haggerty Krappe. Une source virgilienne de la « Defense et illustration de la langue française » de Joachim du Bellay 342
Ch. Samaran. La recherche des manuscrits d'auteur du moyen âge et de la Renaissance 344
Abel Lefranc. Rabelais et les Estienne. Le procès du *Cymbalum mundi* de Bonaventure des Périers 356

Comptes-rendus.

Ph.-Aug. Becker. Aus Frankreichs Frührenaissance. Kritische Skizzen (Jean Plattard) 367
Ph.-Aug. Becker. Christophle de Longueil, sein Leben und sein Briefwechsel (Id.). 367
Ph.-Aug. Becker. Andry de la Vigne, ca 1470-ca 1575 (Id.) . . . 367
Henri Hauvette. L'Arioste et la poésie chevaleresque à Ferrare au début du xvie siècle (Id.). 370
Maurice Magendie. Du nouveau sur l'Astrée (Id.) 372
Jean Calvin. Epître au roi (1541) (Id.). 373
D. Murarasu. La poésie néo-latine et la Renaissance des Lettres antiques en France (1500-1549) (Id.) 375
Juan de Valdès. Dialogo de Doctrina Cristiana (Id.) 377

Chronique 379

Illustration : Massacre de Vassy 286

Prière d'adresser toutes les communications et la correspondance à M. Jean Plattard, *49* bis, *boulevard du Pont Achard, Poitiers (Vienne).*

PUBLICATIONS

DE

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES

REVUE DU SEIZIÈME SIÈCLE :

DIRECTEUR :

Abel LEFRANC, membre de l'Institut
professeur au Collège de France

Abonnement : Paris, 40 fr.; — départements, 45 fr.; — étranger, 62 fr. 50 ($ 2,50).

Prix du fascicule de l'année en cours . . . . 15 fr.

REVUE DES ÉTUDES RABELAISIENNES ET REVUE DU SEIZIÈME SIÈCLE :

Prix des années écoulées (sauf *épuisées*) . . . 60 fr.

Digitized by Google

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA REVUE DE LITTÉRATURE COMPARÉE

TOME 50

FERNAND DESONAY

LE RÊVE HELLÉNIQUE

CHEZ LES

POÈTES PARNASSIENS

In-8°, XXXII-429 pages . . . . . 60 fr.
Pour les abonnés à la Revue . . . . . 48 fr.

TOME 51

L. F. THOMPSON

Professeur à l'Université de la Cité de Londres

KOTZEBUE

A SURVEY OF HIS PROGRESS

IN FRANCE AND ENGLAND

Preceded by

A consideration of the critical attitude to him in Germany

In-8°, 172 pages . . . . . 30 fr.
Pour les abonnés à la Revue . . . . . 25 fr.

HENRI HAUVETTE

Professeur de littérature italienne à l'Université de Paris

BIBLIOTHÈQUE LITTÉRAIRE DE LA RENAISSANCE

L'ARIOSTE

ET

LA POÉSIE CHEVALERESQUE A FERRARE

AU DÉBUT DU XVIe SIÈCLE

In-8° raisin, 390 pages . . . . . 60 fr.

MAURICE MAGENDIE

DU NOUVEAU SUR L'ASTRÉE

In-8° . . . . . 60 fr.

Digitized by Google

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION — PARIS

Vient de paraître :

ARTISTES ET MONUMENTS
DE LA
RENAISSANCE EN FRANCE

RECHERCHES NOUVELLES ET DOCUMENTS INÉDITS

PAR

MAURICE ROY

Avec une préface de
M. PAUL VITRY
Conservateur au musée du Louvre

I. Les Jehan Cousin. — II. Le Rosso. — III. Philibert de l'Orme. — IV. Le sculpteur Pierre Bontemps. — V. L'architecte Pierre Lescot.

In-4° de 432 pages et de 64 illustrations, dont 12 hors texte . . . 160 fr.

Voici un ouvrage qui, même après les beaux travaux de Montaiglon, Courajod, André Michel, etc., rénove l'histoire de l'art français au XVIe siècle. Les documents nouveaux apportés par Maurice Roy constituent une contribution capitale à l'histoire des débuts de l'art classique français.

RECUEIL
DES PLUS CÉLÈBRES ASTROLOGUES
ET
QUELQUES HOMMES DOCTES

FAICT PAR

SYMON DE PHARES
du temps de Charles VIII

Publié d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale

PAR LE

Dr ERNEST WICKERSHEIMER
Conservateur de la Bibliothèque universitaire de Strasbourg

In-8° raisin, 302 pages . . . . . 50 fr.

Le manuscrit dont nous annonçons l'édition princeps est de la plus haute importance pour l'histoire de l'astronomie, de la médecine et de la science en général.

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google